

2008

*Medi*TERRA

**LES FUTURS AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES EN MÉDITERRANÉE**

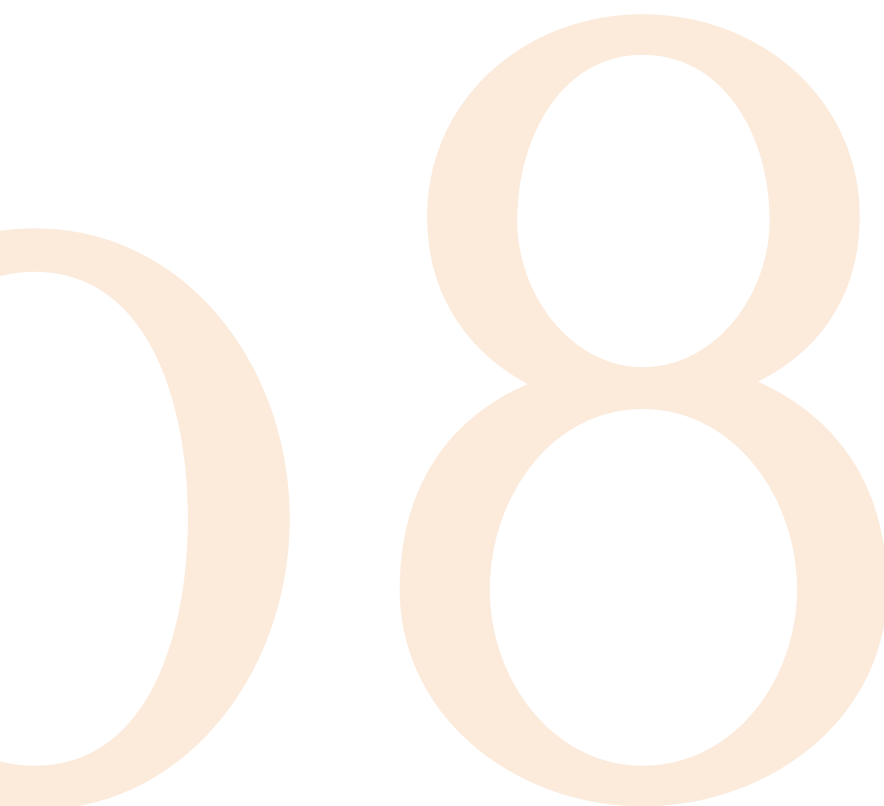


SciencesPo.
Les Presses



CIHEAM

*Medi***TERRA**



CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES
PRESSES DE SCIENCES PO

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

Mediterra 2008. Les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée/ Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes. – Paris : Presses de Sciences Po, 2008.

ISBN 978-2-7246-1064-2

ISSN 1960-8527

RAMEAU:

- ⇒ Agriculture: Méditerranée (région)
- ⇒ Alimentation: Méditerranée (région)

DEWEY:

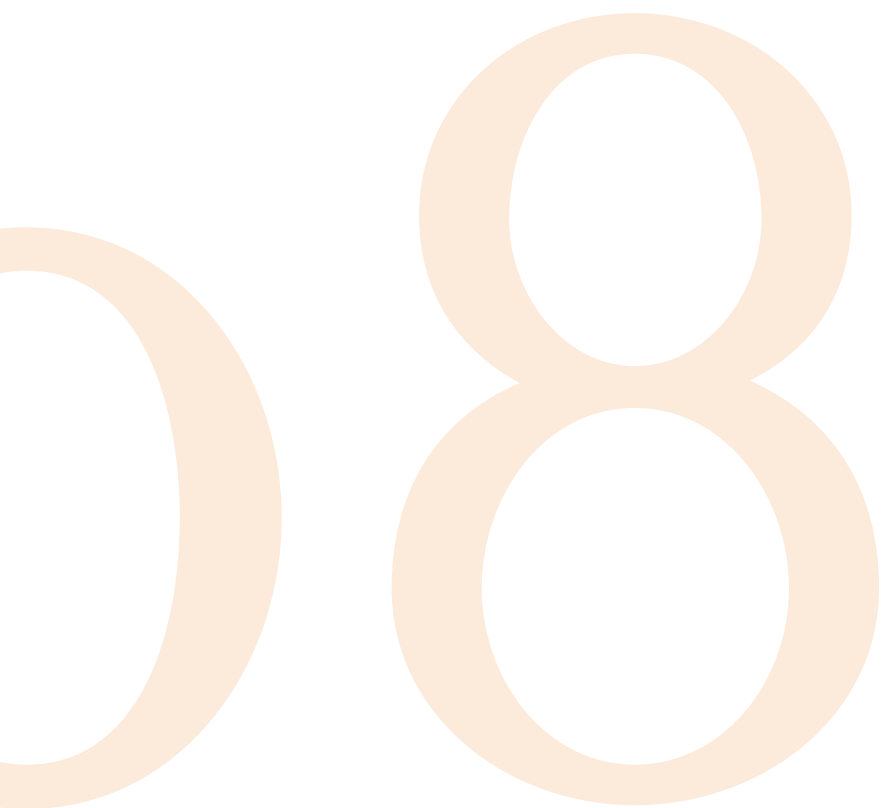
- ⇒ 338.1: Économie de la production agricole (produits agricoles)
- ⇒ 630: Agriculture – Généralités
- ⇒ 363.3: Protection de l'environnement – Problèmes sanitaires

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

MediTERRA

LES FUTURS AGRICOLES ET
ALIMENTAIRES EN MÉDITERRANÉE



CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES
PRESSES DE SCIENCES PO





Le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (Ciheam) a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962. C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize États membres du Bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le Ciheam se structure autour d'un Secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (IAM), localisés à Bari (Italie), Chania (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne).

Avec au cœur de son action trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le Ciheam s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement rural durable en Méditerranée.

Président : Abdelaziz Mougou

Secrétaire général : Bertrand Hervieu

www.ciheam.org

Secrétariat général	11 rue Newton, 75116 Paris, France Tél : +33 (01) 53 23 91 00 Fax : +33 (01) 53 23 91 01 secretariat@ciheam.org
IAM Bari (ITALIE)	Directeur : Cosimo Lacirignola Via Ceglie 9, 70010 Valenzano, Bari, Italie Tél. : +39 (080) 4606 111 Fax : +39 (080) 4606 206 iamdir@iamb.it www.iamb.it
IAM Chania (GRÈCE)	Directeur : Alkinoos Nikolaidis P.O. Box 85, 73100 Chania, Crète, Grèce Tél. : +30 (2821) 03 50 00 Fax : +30 (2821) 03 50 01 alkinoos@maich.gr www.maich.gr
IAM Montpellier (FRANCE)	Directeur : Vincent Dollé 3191, route de Mende, 34093 Montpellier, France Tél. : +33 (04) 67 04 60 00 Fax : +33 (04) 67 54 25 27 sciuto@iamm.fr www.iamm.fr
IAM Zaragoza (ESPAGNE)	Directeur : Luis Esteruelas Apartado 202, 50080 Saragosse, Espagne Tél. : +34 (976) 71 60 00 Fax : +34 (976) 71 60 01 iamz@iamz.ciheam.org www.iamz.ciheam.org

Table DES MATIÈRES

PRÉFACE 11

LES CONTRIBUTEURS 13

ABRÉVIATIONS ET SIGLES 15

INTRODUCTION 19

- Construire l'avenir 19
- Géopolitique de la Méditerranée 20
- Les espaces de coopération en Méditerranée 26

1 DIAGNOSTICS

de la situation agricole et agro-alimentaire
en Méditerranée 29

> CHAPITRE 1

Le contexte sociodémographique 31

- Les dynamiques démographiques en Méditerranée 32
- La Méditerranée devant ses futurs 40
- Quelles évolutions sociodémographiques probables ? 49

> CHAPITRE 2

Le contexte géo-économique 57

- Les dynamiques économiques en Méditerranée 58
- Évolution et place de l'agriculture dans
l'économie méditerranéenne 75

> CHAPITRE 3

Les ressources naturelles 97

- Dérèglement climatique en Méditerranée 97
- Les sols, une ressource convoitée 101
- L'eau, un or bleu ? 105

- La forêt, un patrimoine menacé 111
- Énergies : une nouvelle donne 113
- Les limites sont atteintes 116

> CHAPITRE 4

Techniques, sciences et innovation 121

- Innovation et mutations des systèmes agro-alimentaires 122
- Les systèmes de formation et de recherche dans le secteur agricole et agro-alimentaire 128
- Les TIC : aides à la convergence ou sources de fractures ? 132
- Les biotechnologies dans l'agriculture et l'alimentation 139
- Poursuivre ensemble la marche du progrès 144

> CHAPITRE 5

Alimentation et évolution de la consommation 149

- Consommation et comportements alimentaires en Méditerranée 149
- Une sécurité alimentaire quantitativement assurée mais qualitativement fragile 158
- La qualité de l'alimentation : un défi croissant 167

> CHAPITRE 6

Gouvernance des mondes ruraux et agricoles 173

- L'action des États méditerranéens pour l'agriculture et le monde rural 174
- L'émergence des acteurs locaux dans la gouvernance rurale 184
- La question environnementale au cœur de la coopération méditerranéenne 188
- Réalités et perspectives contrastées pour le monde rural en Méditerranée 191

DU DIAGNOSTIC

aux chantiers prioritaires 197

- Le contexte sociodémographique 197
- Le contexte géo-économique 198
- Les ressources naturelles 200
- Sciences, techniques et innovation 202

- Alimentation et évolution de la consommation **203**
- Gouvernance des mondes agricoles et ruraux **204**
- Ouvrir des chantiers **205**

2 CHANTIERS

pour l'agriculture et l'agro-alimentaire en Méditerranée à l'horizon 2020 **207**

> CHAPITRE 7

Produire en ménageant les ressources naturelles **209**

- Entre changements climatiques et pénurie énergétique **209**
- Économiser l'eau : un enjeu vital **214**
- Observer, planifier, légiférer : trois défis pour la protection des sols méditerranéens **226**
- Les chemins de la bifurcation **228**

> CHAPITRE 8

Assurer la sécurité alimentaire des populations **231**

- Penser le développement en intégrant la durabilité écologique et la santé **232**
- Concilier modernisation et traditions dans les relations entre acteurs **234**
- Penser au marché local tout en s'intégrant au marché international **237**
- Penser des politiques sectorielles intégrant nutrition et santé **239**
- Quelques scénarios prospectifs **240**
- Les voies d'action à explorer **247**
- La sécurité alimentaire est au cœur d'un développement local harmonieux **249**

> CHAPITRE 9

Permettre l'offre et la mise en marché des produits agricoles **251**

- Tendances et dynamiques de l'organisation de l'offre agro-alimentaire en Méditerranée **252**
- Enjeux et hypothèses de base : acteurs, leviers d'action, ressources et facteurs de blocage **265**
- Scénarios pour l'offre agro-alimentaire de qualité en Méditerranée **274**

> **CHAPITRE 10**

Élaborer des stratégies de développement pour les territoires ruraux **281**

- Quelle population rurale en Méditerranée en 2020 ? **282**
- Quatre déterminants de l'évolution des sociétés d'aujourd'hui **290**
- Un enjeu majeur : l'approche territoriale du développement rural **293**
- Quelques scénarios d'avenir pour les espaces ruraux **305**

> **CHAPITRE 11**

Renforcer et mutualiser les capacités de formation et de recherche **309**

- Nouvelles compétences et nouveaux savoir-faire **311**
- Améliorer la relation formation-emploi **318**
- Construire un espace euro-méditerranéen de la recherche **323**
- Infuser les savoirs, promouvoir l'innovation **328**
- Des futurs possibles, un avenir souhaitable **332**

3 SCÉNARIOS GLOBAUX
pour l'agriculture méditerranéenne **337**

- L'avenir est domaine de liberté **339**
- Parcourir le champ des futurs en Méditerranée **342**
- L'action s'écrit au présent pour construire un futur choisi **355**

PROPOSITIONS pour l'action **357**

- Orientations générales **357**
- Propositions techniques **359**

LISTE DES DOCUMENTS **365**

PRÉFACE



Mediterra 2008 est le dixième rapport annuel du Ciheam. Témoignage d'un effort d'analyse collective, il s'est peu à peu imposé comme l'un des produits phares du Centre, dont l'une des missions est précisément de placer la recherche au service de la coopération régionale. Il est désormais disponible en cinq langues : anglais, arabe, espagnol, français et italien.

Ce nouveau rapport propose une prospective de la situation agricole, alimentaire et rurale en Méditerranée à l'horizon 2020. Ce travail d'analyse, ayant mobilisé des équipes méditerranéennes pluridisciplinaires, paraît dans un contexte marqué à la fois par le retour de l'agriculture sur le devant de la scène et la relance du débat politique sur les modalités pratiques de la coopération méditerranéenne. Si l'on ajoute que ce rapport s'inscrit dans une période caractérisée par une sensibilité environnementale renforcée, des préoccupations alimentaires et nutritionnelles grandissantes ou de redécouverte de la question agricole et rurale comme pilier pour le développement des sociétés, force est de constater combien *Mediterra 2008* paraît être un outil stratégique pour penser les agricultures méditerranéennes et s'interroger sur leurs avenir.

C'est donc là tout le mérite des experts qui ont accepté de participer à ce travail de prospective, faisant ici œuvre collective et non pas chemins individuels, afin de réfléchir à la place de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires ruraux dans la perspective des futurs possibles pour la Méditerranée. Qu'ils en soient tous très sincèrement remerciés, et plus particulièrement ici, les différents collègues des Instituts agronomiques méditerranéens du Ciheam fortement impliqués dans cette opération.

Je tiens à signaler que les propos tenus dans cet ouvrage sur la situation agricole, alimentaire et rurale en Méditerranée, concernant les dynamiques à l'œuvre, les chantiers à explorer, les scénarios possibles et les propositions pour l'action, sont le résultat de travaux d'analyse et le reflet d'une expertise mutualisée qui n'engage en rien le Ciheam en tant qu'institution. Il me faut enfin indiquer que la rédaction de ce rapport s'est achevée à l'hiver 2007-2008 et que les événements qui depuis se seraient produits n'ont pu être intégrés à nos analyses et à notre réflexion.

Bertrand Hervieu
Secrétaire général du Ciheam

LES CONTRIBUTEURS



Comité de pilotage

Direction :

Bertrand HERVIEU, secrétaire général du Ciheam

Conseil scientifique :

Hugues de JOUVENEL, directeur Futuribles international

Coordination et rédaction :

Sébastien ABIS, Ciheam-Secrétariat général

Pierre BLANC, Ciheam-IAM Montpellier

Auteurs

Tahani ABDELHAKIM, Ciheam-IAM Montpellier

Annarita ANTONELLI, Ciheam-IAM Bari

Abdelhamid BENCHARIF, Ciheam-IAM Montpellier

Omar BESSAOUD, Ciheam-IAM Montpellier

Vincent DOLLÉ, Ciheam-IAM Montpellier

Roberta GIOVE, Ciheam-IAM Bari

Nicola LAMADDALENA, Ciheam-IAM Bari

Giulio MALORGIO, Université de Bologne, Italie

Jacques OULD AOUDIA, Économiste

Martine PADILLA, Ciheam-IAM Montpellier

Jean-Paul PELLISSIER, Ciheam-IAM Montpellier

Patrizia PUGLIESE, Ciheam-IAM Bari

Experts consultés

Zahra AHMED (CNRS, Égypte), Najib AKESBI (IAV Hassan-II, Maroc), Mahmoud ALLAYA (Ciheam-IAM Montpellier), José Antonio ARDAVIN (OCDE), George ATTARD (Institut d'agriculture – Université de Malte, Malte), Slimane BEDRANI (INA, Algérie), Guillaume BENOIT (CGDA, Maroc), Claudio BOGLIOTTI (Ciheam-IAM Bari), Jean BONNAL (FAO-SDAR), Jacques BROSSIER (INRA Dijon, France), Roberto CAPONE (Ciheam-Secrétariat général), Michel CLAVE (Crédit agricole, France), Salem

DARWICH (Université de Beyrouth, Liban), Stéphane DENEPOUX (FARM, France), Thierry DESRUES (IESA-CSIC, Espagne), Biaggio DI TERLIZZI (Ciheam-IAM Bari), Abdelkader DJEFLAT (Université de Lille, France), Jean-François DREVET (consultant), Fouad EL-SHIBINI (Ministry of Water Ressources and Irrigation, Égypte), Luis ESTERUELAS (Ciheam-IAM Zaragoza), Vincenzo FERSINO (Ciheam-IAM Bari), Fatiha FORT (INRA Montpellier, France), Dunixi GABINA (Ciheam-IAM Zaragoza), Olivier GILARD (AFD, France), Raul GREEN (INRA Ivry, France), Hakim HAMMOUDI (INRA Ivry, France), Jemaïel HASSAINYA (INAT, Tunisie), Habiba HASSAN-WASSEF (CRDRS, Égypte), Raoudha KHALDI (Inrat, Tunisie), Abderraouf LAAJIMI (INAT, Tunisie), Cosimo LACIRIGNOLA (Ciheam-IAM Bari), Rabih LEBECHE (CNES, Algérie), Christian LIGEARD (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, France), Anna LIPCHITZ (AFD, France), Antonio LOPEZ-FRANCOS (Ciheam-IAM Zaragoza), Hans-Joerg LUTZEYER (Commission européenne, DG Recherche), El Hadi MAKBOUL (Ceneap, Algérie), Alexandre MARTIN (APCA, France), Teodoro Massimo MIANO (Université de Bari, Italie), Salah MOHAMMEDI (ministère de l'Agriculture, Algérie), Alkinoos NIKOLAIDIS (Ciheam-IAM Chania), Bénédicte OBERTI (Ciheam-IAM Montpellier), Pere OLIVER (IEO, Espagne), Jean-Yves OLLIVIER (Diact, France), Nora OURABAH HADDAD (FIPA), Andrée PASTERNAK (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, France), Charles PERRAUD (INAO, France), Philippe PERRIER CORNET (INRA, France), Michel PETIT (Ciheam-IAM Montpellier), Bernard ROUX (INRA-SFER, France), Andréas SEILER (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, France), Selma TOZANLI (Ciheam-IAM Montpellier), Boubaker THABET (INAT, Tunisie), Isabelle TYMINSKY (Ciheam-IAM Montpellier), Jean-Pierre VERCRUYSSSE (AEIDL, Belgique), Bruno VINDEL (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, France), Rami ZURAYK (AUB, Liban)

Traduction du français à l'anglais

Carolyn G. LOANE, Peter GOSLING, Rebekka YATES

Cartographie

Patrice MITRANO, Atelier de cartographie de Sciences Po, Paris

ABRÉVIATIONS ET sigles

AB	agriculture biologique
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce
ADR-D-M	Agriculture, développement rural durable en régions de montagne
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALEF	Advancing Learning and Employability for a better Future
AMAP	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
AOC	appellation d'origine contrôlée
AOP	appellation d'origine protégée
APC	approche par les compétences
Apecita	Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
ARIMNet	Programme de recherche agronomique en Méditerranée (European Research Area Network, ERANET)
ASCN	<i>Adaptive Supply Chain Networks</i>
Aspo	Association for the Study of Peak Oil
AST	analyse de situation de travail
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
BMENA	Broader Middle East and North Africa
Camre	Conseil des ministres arabes chargés de l'Environnement
Capra	coopératives agricoles de production de la révolution agraire
CCS	<i>carbon capture and storage</i>
CIC	Conseil international des céréales
Climagri	Cambiamenti Climatici e Agricoltura
COPEIAA	Conseil de prospective européenne et internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation
CMDD	Commission méditerranéenne de développement durable
CNER	Comité national d'évaluation de la recherche
Cnuced	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
Comader	Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural
CRAI	Commission pour la recherche agronomique internationale
CRD	Centre d'études et de recherche des dirigeants

CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CRM	<i>Comitato nazionale per la sicurezza alimentare</i>
DAI	<i>Digital Access Index</i>
DDC	direction du Développement et de la Coopération
Diact	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
Dimas	Deficit Irrigation for Mediterranean Agricultural Systems
DSPG	diplôme de spécialisation post-graduate
DSR	<i>Driving Forces State and Response</i>
ECTS	<i>European Credit Transfer System</i>
EEA	European Environment Agency
EER	Espace européen de la recherche
EFC	économie fondée sur la connaissance
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments
ENEA	Ente per le Nuove tecnologie, l'Energia e l'Ambiente
ERP	Enterprise Resource Planning
Esdac	European Soil Data Center
ESIS	European Survey of Information Society
Eumedis	Euro-Mediterranean Information Society
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
Feader	Fonds européen agricole et de développement rural
Feder	Fonds européen pour le développement économique régional
Femise	Forum euro-méditerranéen des instituts économiques
Feaga	Fonds européen agricole garantie
Feoga	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FIPA	Fédération internationale des producteurs agricoles
FMI	Fonds monétaire international
FPAM	formation professionnelle agricole de masse
FSE	Fonds social européen
GAL	groupe d'action locale
GAP	Güneydog̃u Anadolu Projesi
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GES	gaz à effet de serre
GID	Groupe interprofessionnel des dattes
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Glasod	<i>Global Assessment of Human Induced Soil Degradation</i>
GMS	grande et moyenne surface
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
IAA	industrie agro-alimentaire

IAASTD	International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development
ICHN	indemnité compensatoire pour le handicap naturel
IEVP	instrument européen de voisinage et de partenariat
IGP	indication géographique protégée
IMC	indice de masse corporelle
INA	Institut national agronomique (Algérie)
INDH	Initiative nationale pour le développement humain (Maroc)
INEA	Istituto Nazionale di Economia Agraria
IQA	indicateur de qualité alimentaire
ISGP	Institut supérieur de gestion et de planification (Algérie)
ISM	indemnité spécifique de montagne
ISO	Organisation internationale de normalisation
Isric	International Soil Reference and Information Centre
ISSS	International Society of Soil Science
ITSAS	Institut des techniciens spécialisés en agriculture de Souihla (Marrakech)
JRC	Joint Research Centre
KAM	<i>Knowledge Assessment Methodology</i>
KEI	<i>Knowledge Economy Index</i>
KI	<i>Knowledge Index</i>
Leader	Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale
Medrec	Mediterranean Renewable Energy Centre
Medrep	<i>Mediterranean Renewable Energy Programme</i>
MENA	Middle East and North Africa
Metap	<i>Mediterranean Environmental Technical Assistance Program</i>
NUTS	nomenclature des unités territoriales statistiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCM	Organisation commune des marchés
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OME	Observatoire méditerranéen de l'énergie
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONA	Omnium nord-africain
Onudi	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OP	organisations professionnelles
OPA	organisations professionnelles agricoles
OST	Observatoire des sciences et des techniques

PAI	Population Action International
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement
PCRDT	Programme-cadre de recherche et développement technologique
PECO	pays d'Europe centrale et orientale
PEM	partenariat euro-méditerranéen
PEV	politique européenne de voisinage
PHN	Plan hydrologique national (Espagne)
PLM	<i>Product Life cycle Management</i>
PNDA	Plan national de développement agricole
PNLC	programmes nationaux de lutte contre la désertification
PANLC	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PHN	plan hydrologique national
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPM	pays partenaires méditerranéens
Predit	Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres
PSEM	pays du sud et de l'est de la Méditerranée
RADH	Rapport arabe sur le développement humain
RFID	identification par radio-fréquence
SCN	Standing Committee on Nutrition
SMDD	Stratégie méditerranéenne de développement durable
SNMG	salaire national minimum garanti (Algérie)
STG	spécialité traditionnelle garantie
TIC	technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
USAID	United States Agency for International Development
UTAP	Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche
VAE	validation des acquis de l'expérience
VQPRD	vins de qualité produits dans des régions déterminées
WRB	World Reference Base for Soil Resources
WTCA	World Trade Center Algeria
WWF	World Wide Fund
ZLEEM	zone de libre-échange euro-méditerranéenne



INTRODUCTION



Construire l'avenir

Désormais placé dans une perspective de développement avec une parution en cinq langues, *Mediterra 2008* marque aujourd'hui – au-delà des aspects méthodologiques adoptés pour le construire – une ouverture, celle de dépasser la description des systèmes agricoles et ruraux méditerranéens pour proposer une lecture prospective. C'est en effet le pari audacieux dans lequel s'est lancé le Ciheam en choisissant de dresser en 2008 une prospective à l'horizon 2020 de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires ruraux en Méditerranée, avec pour ambition de contribuer à l'éclairage des acteurs et des décideurs.

Une mobilisation orchestrée par le Ciheam

Pensé, construit et rédigé collectivement, cet ouvrage est le fruit d'un travail mené depuis 2005 entre un groupe d'enseignants-chercheurs du Ciheam et un panel d'experts issus des différentes rives de la Méditerranée. La dynamique de rédaction s'est par ailleurs fortement appuyée sur des approches pluridisciplinaires et contrastées, indispensables à tout exercice de prospective.

Les six composantes du diagnostic sur la situation de l'agriculture en Méditerranée ont été identifiées lors d'un premier séminaire de travail organisé en 2005. L'architecture complète s'est construite au fil du temps, des rencontres et des discussions, et s'est articulée autour d'une série de diagnostics prospectifs, de chantiers jugés prioritaires et de scénarios globaux délimitant plusieurs trajectoires pour le futur de la région. Elle est le fruit d'une maturation collective, face aux questions posées en préambule, à savoir : quelles sont les tendances lourdes et émergentes pour l'agriculture et les espaces ruraux en Méditerranée ? Quels sont les principaux enjeux auxquels ces derniers seront confrontés dans les années à venir ? Sur quels thèmes peut-on raisonnablement envisager d'intervenir ? Et quels pourraient être les futurs possibles à l'horizon 2020 ?

Pas moins de sept séminaires transnationaux ont ainsi été organisés du printemps 2005 à l'automne 2007. Il faut ajouter à ces réunions plusieurs ateliers de travail en comité restreint, d'innombrables échanges à distance et la mise en place d'un système de veille pour observer phénomènes de rupture ou tendances majeures de l'agriculture méditerranéenne. C'est cette mutualisation des efforts et des réflexions qui a permis de nourrir les différents chapitres de *Mediterra 2008*.

Pourquoi avoir choisi l'angle de la prospective ?

L'analyse de la « question agricole » méditerranéenne se résume trop souvent à l'actualisation des indicateurs économiques, sociaux et commerciaux, auxquels se greffent des

commentaires scientifiques d'ordre agronomique et technique. Cet exercice est indispensable mais s'avère malheureusement insuffisant au plan politique.

Or ce rapport cherche précisément, il serait inutile de le taire, à atteindre un double objectif. Celui, souligné plus haut, de fournir des clefs de lecture aux acteurs et aux décideurs. Car comment aborder l'avenir avec détermination et volonté d'agir sans mesurer correctement les dynamiques du présent et prendre conscience des enjeux majeurs à venir? Celui aussi de se libérer de l'approche cloisonnée généralement adoptée, pour révéler le caractère multidimensionnel de l'agriculture dans la région, en englobant les questions de santé publique, d'environnement, de nutrition, mais aussi d'équilibre et d'aménagement territorial, de pratiques sociales et culturelles; sans oublier les stratégies d'acteurs économiques et les nombreux défis posés par la recomposition géopolitique du monde en ce début de XXI^e siècle.

De nombreuses institutions ont réalisé des travaux de prospective sur le futur de la Méditerranée ces dernières années. Le Ciheam s'inscrit dans cette dynamique même si, hélas, il a fallu faire des choix et que certains sujets, tels celui des ressources maritimes méditerranéennes (pêche et aquaculture), n'ont pu être traités ici. Néanmoins, l'ambition est bien de faire exister la Méditerranée comme espace de vie et comme région porteuse d'avenir au moment où certains analystes se servent des turbulences de cette zone pour décréter la perpétuation des malentendus.

Le choix d'un horizon 2020 a été retenu pour permettre aux acteurs tant d'identifier des tendances lourdes à long terme et les actions à mettre en place que de percevoir quels avènements se dessinent à une échéance raisonnable. Rappelons qu'un futur ne se prévoit pas, mais qu'il se prépare. Ni prophétie ni prévision, la prospective n'a pas d'autre objectif que de nous aider à le construire. Cet avenir, fait de plusieurs futurs possibles, dépendra très largement des actions humaines, parmi lesquelles les décisions de responsables publics seront déterminantes. C'est sur cette philosophie de la réflexion et de l'action que *Mediterra 2008* s'appuie: le Ciheam cherche ici à jouer son rôle de laboratoire d'idées au service de l'action et de la coopération méditerranéenne.

Géopolitique de la Méditerranée

On ne saurait faire l'économie d'un cadrage général sur les grandes dynamiques géopolitiques à l'œuvre en Méditerranée. L'exercice paraît essentiel quand les thèmes principaux – agriculture, alimentation, environnement et mondes ruraux – montrent, s'il en était besoin, que poser la question du devenir de l'agriculture méditerranéenne, c'est finalement s'interroger sur l'évolution géopolitique de cette zone.

Entre unité et diversité, la Méditerranée plurielle

La Méditerranée a un passé chargé d'histoires et une géographie bien spécifique. Cette rencontre intime entre l'homme et la terre se caractérise par des éléments bien connus. Plusieurs siècles en héritage, ayant laissé au monde les plus brillantes mais aussi les plus turbulentes des civilisations. Trois grandes religions monothéistes prenant racine en Méditerranée, dont les empreintes culturelles, architecturales et sociétales sont toujours visibles. Une position stratégique, au carrefour de trois continents (l'africain, l'asiatique

et l'europpéen), favorisant inéluctablement les échanges et le brassage entre les êtres humains. Une présence permanente, enfin, au cœur des dynamiques mondiales, quand le monde urbain s'est développé, l'innovation s'est manifestée et la coexistence s'est imposée: que l'on songe ici à la Rome antique ou à Alexandrie, à la naissance de l'alphabet phénicien ou à la puissance de la science arabe, à l'Andalousie métissée ou à la Tunisie contemporaine.

Les Méditerranéens ont donc depuis toujours été trop proches pour s'ignorer. Mosaïque à la fois sociale, ethnique et culturelle, la Méditerranée semble pourtant trop hétérogène pour ne faire qu'une. Cet imbroglio va s'épaissir avec l'Histoire, dont les évolutions iront à contre-courant du sens méditerranéen. Au fil des siècles, la région n'est plus passerelle, elle devient frontière: si les échanges s'y multiplient et les interdépendances s'y renforcent, les tensions et les facteurs de blocage y prospèrent parallèlement. Ni les guerres de religion ni les stratégies d'empire n'aplaniront ce mur qui lentement semble s'ériger au sein du Bassin méditerranéen. La période coloniale, suivie de deux guerres mondiales aux conséquences géopolitiques durables, complexifie encore un contexte méditerranéen déjà particulièrement vulnérable. Et quand les relations internationales se dégèlent à la fin du xx^e siècle, c'est toute la Méditerranée qui vibre, laissant alors apparaître au grand jour les multiples fractures qui la sillonnent. Le Nord comprend que le Sud ne peut plus patienter dans l'antichambre du développement, tandis que, simultanément, un lancinant sentiment se répand: le choc pourrait être brutal entre des puissances dont la domination décline et des pays émergents dont l'ambition s'affirme.

La Méditerranée apparaît ainsi comme le miroir grossissant d'un nouveau contexte mondial où la coexistence imposée cède le pas aux malentendus et à la méconnaissance de l'Autre. À nouveau mise à l'épreuve avec le 11 septembre 2001, la Méditerranée, déjà clivée, devient source d'inquiétudes. Cette double impression, de répulsion et de fascination, fait peser une lourde chape de plomb sur un espace où s'entremêlent le réel et l'imaginaire. Ligne de contact et zone de friction, métissant et fracturant, mer fermée mais terre d'ouverture, l'interface méditerranéen dérouté. Apparaissant comme l'une des zones les plus instables du monde, parce que les fractures s'y concentrent et que l'instabilité y demeure, la Méditerranée, fort logiquement, attire l'attention, suscite des convoitises ou provoque des réactions.

La zone méditerranéenne serait-elle l'épicentre des relations internationales contemporaines? Au regard des politiques stratégiques que les grandes puissances y déploient, nul doute que la Méditerranée figure au cœur de la géopolitique mondiale. Or, ce n'est plus parce qu'elle incarne le centre du monde comme par le passé, mais bien parce qu'elle cristallise toutes les tensions de la planète, de la conquête des ressources à la multiplicité des foyers de crise en passant par les nombreux migrants déterminés à rejoindre le continent européen.

La fin du contexte bipolaire et le semblant d'ordre international qui naît au sortir du premier conflit dans le Golfe placent la Méditerranée dans une conjoncture assez favorable au début de la décennie 1990. L'espoir de paix au Proche-Orient qui se dessine et la volonté exprimée par l'Union européenne de développer une authentique politique étrangère dans son espace périphérique, confortent l'idée d'une situation inédite pour le Bassin méditerranéen. Cette dynamique incite l'Union européenne (UE) à bâtir une grande

stratégie dans cette région. C'est la naissance d'un projet, véritable pari sur l'avenir: l'Euro-Méditerranée. Formulée en novembre 1995 à travers la Déclaration de Barcelone, cette initiative sonne à l'époque comme un puissant signal d'espoir dans la région, car rassemblant la majorité des pays riverains du Bassin méditerranéen et toute l'UE.

Le pari euro-méditerranéen

Prolongeant les politiques méditerranéennes de l'Europe initiées dans les années 1970, le partenariat euro-méditerranéen (PEM) s'annonce comme un double défi géopolitique. Pour l'UE, il s'agit de gagner en visibilité sur la scène internationale en développant sa politique de sécurité et de défense et en élargissant son espace naturel d'expansion économique et commerciale, afin de donner corps au concept d'Europe-puissance. Pour les pays partenaires méditerranéens (PPM)¹, le principal objectif est d'obtenir un ancrage extérieur indispensable à l'heure où leur développement piétine tandis que la mondialisation s'accélère. Derrière cette alliance stratégique, qui vise finalement à combiner les besoins de sécurité de l'UE avec les impératifs de croissance économique de la rive sud, deux dimensions symboliques du PEM méritent d'être soulignées: la dimension multilatérale de la coopération (avec notamment la présence côte à côte de l'Autorité palestinienne et d'Israël) et l'absence de l'hyperpuissance américaine.

Techniquement, le partenariat se décline en trois volets (politique, économique et socio-culturel) qui fixent autant d'objectifs à atteindre en Méditerranée: le développement d'une zone de paix et de stabilité, la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 et le renforcement des relations humaines et sociales. Ces ambitions séduisent car elles projettent la construction graduelle d'un espace euro-méditerranéen intégré. À l'époque, les cœurs et les esprits se rassemblent donc sur cette promesse, bien déterminés à lier le destin des deux rives de la Méditerranée.

Malheureusement, en l'espace d'une décennie, la promesse euro-méditerranéenne s'est successivement transformée en prétention puis en déception. Prétention d'abord, car le partenariat n'a pas eu les moyens de ses ambitions. L'UE s'est prioritairement concentrée sur son élargissement à l'Est et n'est pas parvenue à développer une politique étrangère commune. Les ressources financières mobilisées au sein du programme MEDA se sont souvent révélées inopérantes. De leur côté, tous les PPM n'ont pas suffisamment progressé dans l'ouverture et les réformes. Déception ensuite, car jusqu'à présent, aucun des trois grands objectifs de Barcelone ne s'est concrétisé. La région est plus que jamais secouée par les tensions, or le but était de la pacifier. L'intégration économique ne se fait pas, or une zone de libre-échange est censée voir le jour à l'horizon 2010. Enfin, la promotion du dialogue culturel s'est heurtée, parfois, à l'érosion d'une culture du dialogue pourtant si particulière dans la région.

Deux dynamiques défavorables ont par ailleurs fragilisé le développement du partenariat. D'une part, l'engagement trop timide et décousu des pays méridionaux de l'Europe pour la Méditerranée, incapables d'épouser un rôle de leader à l'instar de ce que l'Allemagne fait pour les pays de l'Europe de l'Est. D'autre part, la montée en puissance des États-Unis dans la région au lendemain des événements du 11 septembre, qui s'est

1 - Algérie, Égypte, Jordanie, Israël, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens, Tunisie et Turquie. Chypre et Malte, considérés autrefois comme des pays partenaires méditerranéens, ont rejoints l'UE depuis mai 2004.

notamment traduite par l'initiative du « Broader Middle East and North Africa » (BMENA), dont les conséquences, bien souvent pernicieuses, ont révélé l'impuissance politique de l'Europe et la fragilité des États méditerranéens, tout en excitant la thèse du choc des civilisations.

Toutefois, ces facteurs conjoncturels ne doivent pas masquer les défaillances propres du PEM : caractère européocentriste, lourdeurs bureaucratiques, carences institutionnelles et complexité des procédures auront été des reproches généralement formulés à l'occasion de son dixième anniversaire en 2005. Pour autant, la critique du partenariat ne saurait occulter ni son rôle ni sa pertinence. Sur les dix dernières années, le coût d'un non-partenariat euro-méditerranéen aurait vraisemblablement été douloureux. Sévère mais lucide, ce bilan négatif sur Barcelone doit donc prioritairement se comprendre comme une frustration régionale partagée.

La politique de voisinage

L'ambition initiale de Barcelone se trouve par ailleurs brouillée par la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage (PEV) depuis 2004. Celle-ci s'impose peu à peu comme le mode opératoire principal de l'Europe pour sa coopération avec les trois grandes zones qui désormais lui sont limitrophes, à la suite de l'élargissement de l'Union à l'Est : l'Europe extrême-orientale, le Caucase et la Méditerranée (soit au total seize États, dont dix méditerranéens).

Le but de cette nouvelle politique est de rénover et d'approfondir les relations entre l'UE et ses pays voisins. Des plans d'action, véritables documents d'orientations thématiques ordonnant les axes de coopération entre l'UE et les pays voisins, où sont clairement identifiées les mesures techniques et politiques à entreprendre, ont été réalisés. À l'heure actuelle, sept pays méditerranéens ont signé leur plan d'action avec l'UE : la Tunisie, la Jordanie, Israël, l'Autorité palestinienne et le Maroc en 2004, suivis de l'Égypte et du Liban en 2007. Le déploiement de la PEV s'est par ailleurs traduit par la création d'un programme financier unique dans la zone concernée : l'instrument européen de partenariat et de voisinage (IEVP) budgétisé à hauteur de 11,2 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

L'objectif majeur de cette PEV consiste à partager certains avantages inhérents à l'Union avec les pays voisins dans le but de renforcer la stabilité, la sécurité et le bien-être du pourtour européen. La PEV vise en effet à renforcer les coopérations autrefois établies, mais en définissant aussi de nouvelles règles et d'importants efforts à faire pour les pays partenaires. Ainsi, en contrepartie de leurs progrès concrets dans le respect des valeurs communautaires (démocratie, droits de l'homme, État de droit, économie de marché, développement durable) et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'UE offre à ses voisins une perspective de participation au marché intérieur. Or, il faut reconnaître que cet espace, s'étirant du Maroc à l'Ukraine, présente peu de caractéristiques communes si ce ne sont le retard de développement, une démocratisation imparfaite et la proximité géographique avec le continent européen.

Depuis son instauration, la PEV ne suscite pas un véritable enthousiasme en Méditerranée. Cette nouvelle stratégie positionne la région dans un espace géographique trop vaste et pourrait *de facto* consacrer la bilatéralisation croissante des relations entre l'UE et les

PPM. De même, la clarification n'a jamais été véritablement apportée sur l'articulation entre le PEM et la PEV, même si, officiellement, Bruxelles évoque la complémentarité entre les deux politiques. En réalité, plusieurs cadres de coopération coexistent dans la zone, surtout si l'on ajoute le dialogue informel 5+5, le Forum méditerranéen, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN ou la Ligue arabe. Ce canevas de forum politique donne l'impression d'une Méditerranée à plusieurs vitesses, où la construction d'une authentique région euro-méditerranéenne intégrée paraît bien mal en point.

L'agriculture : un secteur stratégique pour la Méditerranée

Dans le cadre du PEM, la question agricole n'a pas été placée au centre des politiques de coopération, pour des raisons essentiellement commerciales liées à la peur mutuelle de la libéralisation éventuelle des échanges. Cette discrétion du dossier agricole dans l'enceinte euro-méditerranéenne peut surprendre quand on sait combien la mise en place très tôt d'une politique agricole commune a constitué le ciment de la construction européenne. Cette réserve paraît encore plus étonnante au vu de l'importance de l'agriculture dans l'équilibre des sociétés et des économies du Bassin méditerranéen. S'en occuper, c'est-à-dire en faire une priorité de réflexion et d'action, pour donner de la chair au projet de construction d'une région euro-méditerranéenne intégrée, n'aurait pas été inutile. Il serait dommageable de nier le rôle potentiel de ce secteur comme moteur de coopération majeur dans la région et pilier incontournable de toutes politiques de développement que l'on voudrait mettre en place.

Au moment où l'on s'interroge sur le devenir de la coopération euro-méditerranéenne, au point que certains estiment que seules les coopérations renforcées entre un groupe d'États décidés à agir seraient bien plus déterminantes, on doit poser la problématique de l'agriculture méditerranéenne comme terrain propice pour concrétiser des solidarités dans la région et penser, en des termes nouveaux, l'avenir de cette coopération. C'est là l'ambition globale de ce rapport, qui tout au long de son déroulé, témoigne du caractère géopolitique de l'agriculture en Méditerranée.



Mediterra 2008 s'ouvre sur un diagnostic en dynamique de l'agriculture méditerranéenne, où sont successivement examinés les mutations sociodémographiques, les évolutions géo-économiques et le commerce agricole, l'état des ressources naturelles, le potentiel scientifique et technique, la consommation alimentaire et la gouvernance des mondes ruraux et agricoles en Méditerranée.

Sa seconde partie identifie cinq chantiers prioritaires sur lesquels il conviendrait d'investir si l'on choisit de construire une agriculture méditerranéenne plus durable et plus solidaire en Méditerranée à l'horizon 2020. Ces chantiers sont les suivants : savoir produire en épargnant les ressources, assurer la sécurité alimentaire quantitative et qualitative des populations, construire l'offre et la mise en marché des produits agricoles, élaborer de nouvelles stratégies de développement pour les territoires ruraux et, enfin, renforcer et mutualiser les capacités de recherche et de formation dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

Enfin, le rapport esquisse de grands scénarios globaux pour l'avenir de l'agriculture en Méditerranée, afin d'explorer les champs du futur dans une région où l'avenir doit être assurément abordé avec plus de conviction et donc plus de confiance, d'autant que le scénario tendanciel n'est en rien rassurant pour la Méditerranée.

Mediterra 2008 se clôture sur une série de réflexions destinées à interpeller les décideurs et les acteurs du monde euro-méditerranéen pour enfin placer l'agriculture, l'alimentation et les territoires ruraux au cœur de la coopération régionale.

Bibliographie

Banque mondiale, *L'Agriculture au service du développement*, Rapport 2008 sur le développement dans le monde, Washington (D. C.), 2007.

CIDOB/IEMED, *Mediterranean Yearbook 2006*, Barcelone, novembre 2006.

Ciheim (sous la direction de Bertrand Hervieu), *AgriMed 2006. La question céréalière en Méditerranée*, Montpellier, Ciheim, mars 2006.

Commission européenne, *European Neighbourhood Policy: Strategy Paper*, COM 2004/273, Bruxelles, 12 mai 2004.

Commission européenne, DG Agriculture et Développement rural, *Scenar 2020: Scenario Study on Agriculture and the Rural World*, janvier 2007.

Commission européenne, *Strengthening the European Neighbourhood Policy*, COM 2006/726, Bruxelles, 4 décembre 2007.

Conseil de l'Union européenne, *10th Anniversary Euro-Mediterranean Summit. Five-Year Work Programme*, 15074/05, Bruxelles, 27-28 novembre 2005.

Conseil de prospective européenne et internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation (COPEIAA) (sous la direction de Christian de Boissieu), *Perspectives internationales pour les politiques agricoles*, Paris, La Documentation française, février 2007.

Euromesco, *Barcelona Plus: Towards a Euro-Mediterranean Community of Democratic States*, Euromesco Annual Report, Lisbonne, octobre 2005.

Femise, *Le partenariat euro-méditerranéen, dix ans après Barcelone: acquis et perspectives*, Marseille, Femise Network, février 2005.

IEMED, *La agricultura y la asociacion euromediterranea: retos y oportunidades*, Barcelone, IEMED, octobre 2006

Istituto per Gli Studi di Politica Internazionale (sous la direction de Franco Zallio), *L'Europa e il Mediterraneo: partner o vicini scomodi?*, Milan, ISPI/Egea, 2004.

OCDE-FAO, *Agricultural Outlook 2007-2016*, Joint OECD-FAO Report, Rome, juillet 2007.

Parlement européen, *Rapport sur la construction de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne*, par Kader Arif, Commission du commerce international, 2006/2173 (INI), décembre 2006.

Plan bleu (sous la direction de Guillaume Benoit et Aline Comeau), *Les Perspectives du Plan bleu sur l'environnement et le développement en Méditerranée*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, octobre 2005.

Sub Rosa, *Analyse de scénarios pour la ruralité en Europe et l'avenir de la politique agricole*, rapport Pareto Consulting, Bruxelles, mai 2007.

Les espaces de coopération en Méditerranée

1. *Le partenariat euro-méditerranéen (PEM)*, lancé en 1995, regroupe les vingt-sept États membres de l'UE et dix pays partenaires (Algérie, Autorité palestinienne, Maroc, Liban, Syrie, Tunisie, Turquie, Égypte, Jordanie et Israël), soit un ensemble politique composé de trente-sept pays en 2007, auquel il convient d'ajouter également la Commission européenne. Chypre et Malte, considérés autrefois comme des pays partenaires méditerranéens, ont rejoints l'UE depuis mai 2004. La Libye n'en est pas membre mais occupe occasionnellement une place d'observateur. L'Albanie et la Mauritanie vont être progressivement intégrées dans le PEM à partir de 2008.

2. *La politique européenne de voisinage (PEV)*, lancée en 2004 et officiellement active depuis 2007, concerne seize États situés aux frontières politiques de l'UE : Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Jordanie, Israël, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie (zone Méditerranée), Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie (zone Caucase), Biélorussie, Moldavie et Ukraine (zone Europe de l'Est).

3. *Le Dialogue 5 + 5* est une enceinte informelle, créée en 1990, rassemblant, pour des réunions thématiques ciblées, dix pays du Bassin occidental de la Méditerranée : Portugal, Espagne, France, Italie, Malte au Nord ; Maroc, Mauritanie, Algérie, Libye et Tunisie au Sud.

4. *Le Forum méditerranéen*, lancé en 1994, est une enceinte de concertation informelle entre onze pays de la région : Algérie, Tunisie, Maroc, Égypte, France, Italie, Espagne, Portugal, Turquie, Grèce et Malte.

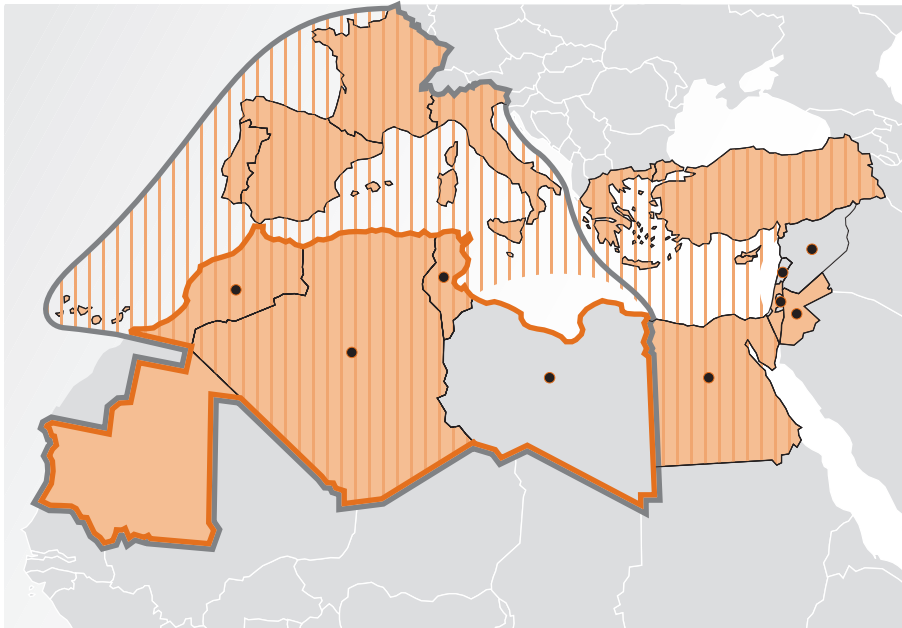
5. *L'Union du Maghreb arabe*, créée en 1989, regroupe cinq États nord-africains : Mauritanie, Algérie, Maroc, Tunisie et Libye.

6. *La Ligue arabe*, enfin, fondée en 1945, est notamment composée de neuf pays méditerranéens : Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Égypte, Territoires palestiniens, Liban, Jordanie, Syrie.

7. *Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN*, mis en place à partir de 1994 par les États-Unis, se présente comme une réponse régionale de l'Alliance atlantique au contexte post-bipolaire. C'est un forum de consultations politiques et stratégiques mais aussi de coopérations militaires pratiques. Il regroupe aujourd'hui les vingt-sept États membres de l'OTAN (dont le Portugal, la France, l'Espagne, l'Italie, la Turquie et la Grèce) et sept pays non-membres de l'Alliance de la région méditerranéenne : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Mauritanie, Maroc et Tunisie.

Carte 1 - Espaces de coopération en Méditerranée


Politique européenne de voisinage
 Partenariat euro-méditerranéen (PEM)
 Union européenne (UE)



Union du Maghreb arabe
 Ligue Arabe
 Dialogue méditerranéen de l'OTAN
 Forum méditerranéen
 Dialogue 5+5

Source : Ciheam.





PREMIÈRE PARTIE

DIAGNOSTICS

de la situation agricole et
agro-alimentaire en
Méditerranée





LE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE*

Carrefour civilisationnel, la Méditerranée constitue depuis toujours un formidable espace d'échanges, où la mobilité des êtres humains se conjugue avec le brassage des cultures. Plurielle et métissée, la Méditerranée existe d'abord par et avec les hommes qui la composent.

Le xx^e siècle aura été celui de l'explosion démographique. En effet, la population mondiale a quadruplé, atteignant près de 6,5 milliards d'habitants à l'heure actuelle. Cet élan démographique s'est atténué depuis les années 1970 mais il faudra sans doute attendre le milieu du xxi^e siècle pour que la population mondiale se stabilise, autour de 9 milliards d'habitants vraisemblablement. Entre ces deux moments, la carte démographique du monde se recomposera puisque certaines zones géographiques connaissant une croissance forte de population (Asie, Afrique) et que d'autres, à l'inverse, stagnent démographiquement (Europe). C'est la « dérive démographique des continents » (Chasteland et Chesnais, 2003).

L'espace méditerranéen illustre parfaitement cette tendance planétaire. À la morosité démographique de la rive nord s'oppose la poussée démographique de la rive sud. Ce contraste est lourd de sens dans un contexte régional déjà marqué par les asymétries économiques et les écarts de développement. Examiner les évolutions démographiques des pays riverains revêt une importance majeure si l'on souhaite dessiner les contours du Bassin méditerranéen à l'horizon 2020 et mettre en relief les dynamiques de développement de la région et les profondes mutations sociétales qui accompagnent les transformations démographiques.

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Sébastien Abis (Ciheim-Secrétariat général) et Pierre Blanc (Ciheim-IAM Montpellier).

La méthode ici retenue consiste à examiner la situation démographique des pays méditerranéens¹ dont l'agrégation, tant au niveau régional (le Bassin)² que sous-régional (les différents ensembles géographiques)³, permet d'obtenir un panorama global sur les dynamiques de population en Méditerranée et d'en dégager ainsi des évolutions de portée générale. Cet exercice offre en outre la possibilité de s'interroger sur les grands enjeux sociodémographiques dans la région à l'horizon 2020, exercice nécessaire pour penser l'avenir des agricultures et des mondes ruraux méditerranéens.

Les dynamiques démographiques en Méditerranée

Les dynamiques démographiques au sein des pays méditerranéens entre 1990 et 2020 mériteraient sans doute un ouvrage à part entière tant les données et les analyses à tirer sont nombreuses. Il n'est bien entendu pas question ici de présenter toutes les statistiques de population mais plutôt d'identifier les grandes tendances démographiques à l'œuvre en Méditerranée, parmi lesquelles six se dégagent.

La croissance démographique du Bassin méditerranéen se réalise au Sud

La Méditerranée comptait 285 millions d'habitants en 1970 et 378 millions en 1990. En 2005, la taille démographique du Bassin atteignait 454 millions d'habitants (soit 7 % de la population mondiale sur 6,3 % des surfaces émergées du globe) et devrait se situer autour de 520 millions à l'horizon 2020. Le doublement démographique n'est donc pas loin de se réaliser en l'espace d'un seul demi-siècle.

Mais seules les populations de la rive sud augmentent actuellement, enregistrant une progression de 65 % entre 1990 et 2020, tandis que les pays méditerranéens du Nord atteignent à peine 8 % de croissance démographique. La Méditerranée est coupée en deux avec un Nord où la population n'augmente presque plus (+ 14 millions de personnes entre 1990 et 2020) et un Sud où la démographie explose (+ 130 millions de personnes).

1 - Ces analyses prospectives se basent sur les données fournies par la division Population des Nations unies, qui publie tous les deux ans un annuaire statistique sur la population mondiale, *World Population Prospects*, comprenant des projections sur de nombreuses variables démographiques pour chacun des pays du globe. Ces perspectives font généralement autorité pour les travaux de démographie. Pour cette étude, les chiffres collectés et utilisés proviennent de la version 2004 en utilisant à chaque reprise l'hypothèse moyenne des projections. Seul le paragraphe concernant les chiffres globaux de la population en Méditerranée souligne les fourchettes de projection des Nations unies, en indiquant les mesures avec des variantes basse, médiane et haute.

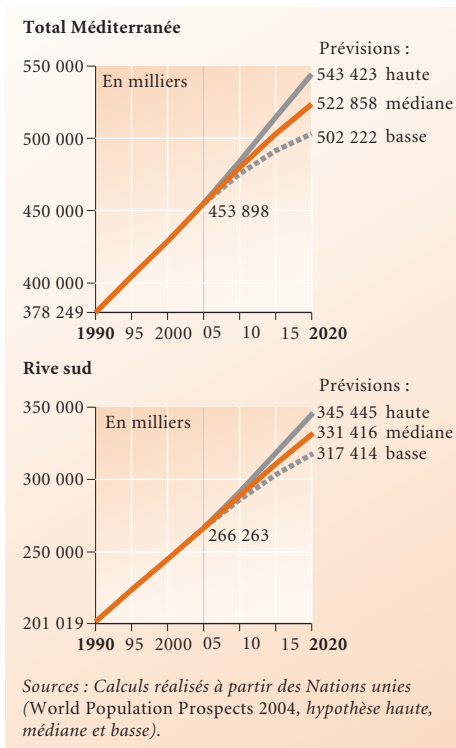
2 - Conformément au périmètre géographique défini pour cette étude, 19 États méditerranéens sont ici analysés, qui sont soit membres de l'Union européenne, soit membres du partenariat euro-méditerranéen, soit concernés par la mise en place de la politique européenne de voisinage. L'Albanie, État membre du Ciheam, est associée à cette analyse. Une distinction géographique est volontairement établie entre les États de la rive nord (Albanie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal) et les États de la rive sud (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité palestinienne).

3 - Pour cette étude, outre la distinction établie entre la rive nord et la rive sud (qui englobe également la rive est), quatre autres catégories géographiques ont été définies : la Méditerranée européenne (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal), la zone des pays arabes méditerranéens partenaires de l'Union européenne (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Territoires palestiniens), le Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie) et le Proche-Orient (Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Autorité palestinienne). Ces distinctions se révèlent en effet très utiles pour observer les différentes dynamiques démographiques en Méditerranée.

Ainsi, lorsque le nord de la Méditerranée compte un habitant de plus, le sud en compte 10 nouveaux, avec en perspective un équilibre démographique bousculé : si jusque dans les années 1980, on avait à peu près un Méditerranéen du Nord pour un Méditerranéen du Sud, en 2020, deux tiers des Méditerranéens seraient localisés sur la rive sud.

Cette vitalité démographique des pays du Sud doit être nuancée : tous n'ont pas le même rythme de croissance. La population augmente bien plus au Proche-Orient qu'au Maghreb. Alors que la transition démographique est désormais bien engagée au Maghreb, à l'exemple de la Tunisie, certains pays explosent littéralement entre 1990 et 2020 (population multipliée par 2,6 dans les Territoires palestiniens, par 2 en Syrie et en Jordanie). Parallèlement, la hiérarchie démographique entre pays est en cours d'évolution. En 1990, quatre États (Égypte, France, Italie et Turquie) comptaient sensiblement le même effectif de population (55 à 57 millions d'habitants). À l'horizon 2020, deux géants démographiques devraient dominer : l'Égypte (avec près de 95 millions d'habitants) et la Turquie (environ 87 millions d'habitants) regroupant alors 35 % de la population totale du Bassin méditerranéen. La France et l'Italie, avec respectivement 63 et 57 millions d'habitants, seraient alors distancées.

Graphique 1 - La population en Méditerranée, 1990-2020



Les projections de population des Nations unies dans le Bassin méditerranéen donnent, à l'horizon 2020, 502 millions d'habitants en hypothèse basse et 543 millions en hypothèse haute. Faut-il remettre en cause ces projections ? La question mérite d'être soulevée car certains démographes, tablant en effet sur une baisse très rapide de la fécondité au sein des pays du sud de la Méditerranée, estiment que l'effectif démographique de cette zone atteindra entre 310 et 320 millions d'habitants en 2020 (Courbage, 1999), soit tout de même 10 à 20 millions de personnes en moins par rapport aux données des Nations unies (cf. graphique 1).

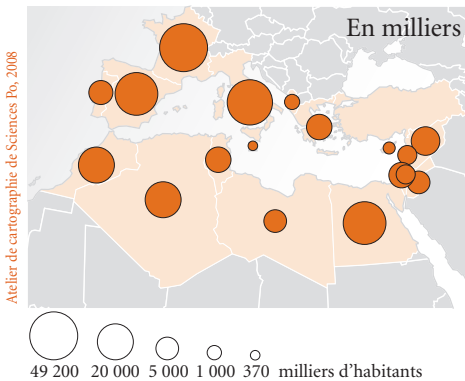
Enfin, si l'on considère l'aire géopolitique euro-méditerranéenne dans son ensemble, c'est-à-dire les 27 États membres de l'Union européenne (environ 500 millions d'habitants) et les pays partenaires méditerranéens (330 millions d'habitants), ce sont quelque 830 millions d'individus qui devraient composer cet espace à l'horizon 2020, soit environ 11 % de la population mondiale.

L'urbanisation, ancienne, est globale et irrépessible

Que ce soit à l'époque antique avec Athènes et Rome, au Moyen Âge avec Venise et Constantinople ou aujourd'hui avec Barcelone, Alexandrie ou Alger, l'espace méditerranéen a toujours été marqué par les villes. Au milieu du xx^e siècle, la Méditerranée comptait déjà près d'une dizaine de villes millionnaires. On en dénombre aujourd'hui une trentaine, dont la plupart situées sur le littoral⁴. Istanbul et Le Caire pourraient franchir d'ici 2015 le cap des 15 millions d'habitants officiels. Et si le monde a dû attendre 2006 pour voir la part des citadins dépasser celle des ruraux, la Méditerranée pour sa part est majoritairement urbaine depuis les années 1960.

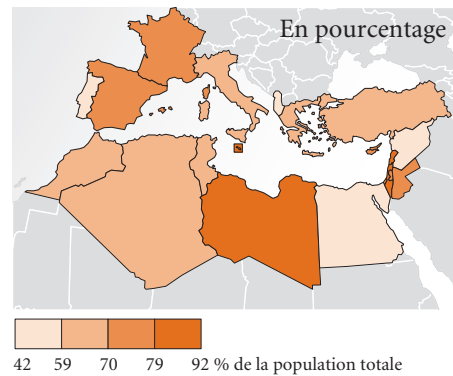
L'urbanisation de l'espace méditerranéen est donc ancienne, globale et vraisemblablement irréversible à l'horizon 2020. La croissance des villes se poursuit, à un rythme encore plus soutenu qu'au cours des dernières décennies. L'augmentation des populations urbaines est fulgurante : elles ont tout simplement doublé entre 1970 et 2005. Actuellement, 64 % des Méditerranéens vivent en milieu urbain et ce taux pourrait même atteindre 68 % en 2020. C'est au Maghreb et au Proche-Orient que l'on enregistre les plus forts taux de croissance urbaine de la région. On passerait ainsi sur la rive sud de 108 à 214 millions de citadins entre 1990 et 2020 (sur 5 habitants additionnels dans la zone, 4 seront des citadins) (cf. cartes 1 et 2, graphique 2).

Carte 1 - La population urbaine en Méditerranée, 2005



Sources : Nos calculs, à partir des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne).

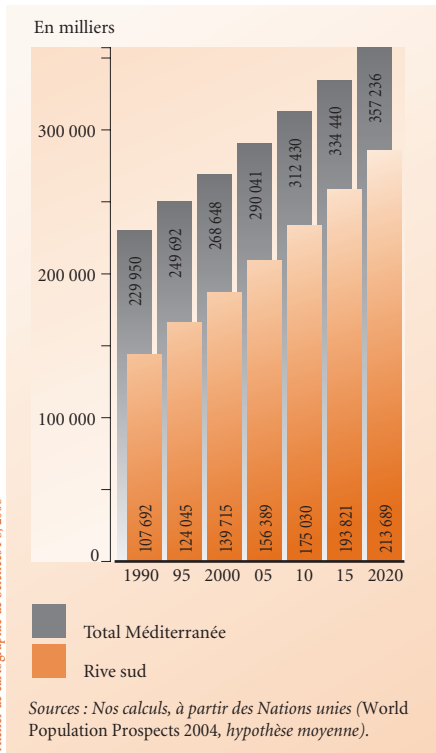
Carte 2 - La population urbaine en Méditerranée, 2005



Si les pays du Nord ont été urbanisés plus tôt, les pays du Sud effectuent un rattrapage très rapide. Ainsi, l'écrasante majorité de la croissance démographique du Maghreb se fait aujourd'hui dans les villes. Entre 1990 et 2020, la zone comptera 35 millions de nouveaux citadins contre à peine 0,5 million de nouveaux ruraux ; ce surplus démographique sera principalement le fait de migrations de ruraux vers les villes, dépassant de loin l'accroissement naturel urbain. Ce rythme maghrébin, le plus rapide de la région

⁴ - Selon les travaux du Plan bleu, on peut estimer entre 20 et 25 % la part de la population méditerranéenne qui était à la fois urbaine et littoralisée (Benoit et Comeau, 2005).

Graphique 2 - Population urbaine en Méditerranée, 2005



méditerranéenne, est d'ailleurs plus fort que celui enregistré en moyenne à l'échelle mondiale. Sur la rive nord, quelques pays connaissent une accélération de l'urbanisation (Albanie, Portugal), et en 2020, 7 pays méditerranéens devraient compter plus de 80 % de citadins (Espagne, France, Malte, Israël, Jordanie, Liban et Libye).

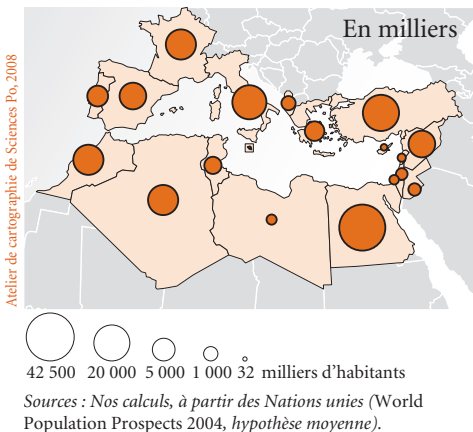
Les rapports entre villes et campagnes ont évolué dans le dernier tiers du xx^e siècle. L'interdépendance, dans les pays de la rive sud, entre espaces urbains et zones rurales était bien plus forte que dans la période actuelle, qui voit une nouvelle fracture se former. Au nord de la Méditerranée, le phénomène de rurbanisation, ou fameux « désir de campagne » des sociétés européennes urbanisées, a permis ces dernières années d'atténuer les distorsions territoriales et d'inventer de nouvelles relations entre les villes et les campagnes.

Le monde rural est encore peuplé

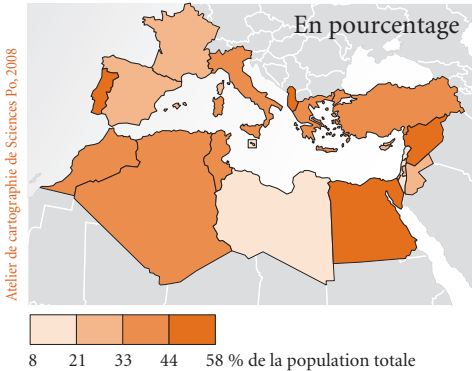
Pour autant, les campagnes méditerranéennes ne connaissent pas de déclin démographique. En 1990, le nombre de ruraux s'élevait à 148 millions pour l'ensemble de la Méditerranée. Ils étaient 164 millions en 2005 et devraient être tout autant en 2020. La région conserve un caractère profondément rural avec un tiers de sa population localisée dans les campagnes, aujourd'hui comme en 2020. Au Sud, ce taux atteint même 41 % aujourd'hui (cf. cartes 3 et 4, graphique 3).

Là encore, des disparités sont fortes: la plupart des pays du Nord verront leur population rurale diminuer (Albanie, Malte, Portugal, Liban, Libye et Maroc), d'autres à l'inverse connaîtront un accroissement démographique soutenu en milieu rural (Égypte, Israël, Territoires palestiniens, Syrie et Jordanie notamment). Ainsi, pour une croissance apparente de 2 millions d'habi-

Carte 3 - La population rurale en Méditerranée, 2005

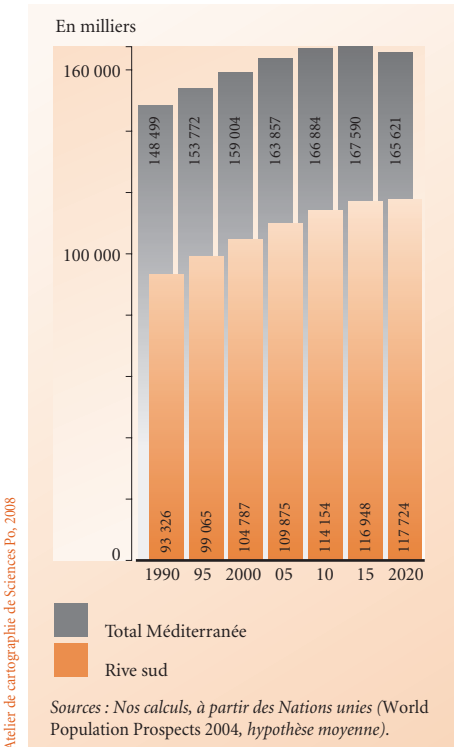


Carte 4 - La population rurale en Méditerranée, 2005



Sources : Nos calculs, à partir des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne).

Graphique 3 - Population rurale en Méditerranée, 2005



tants en milieu rural en Méditerranée entre 2005 et 2020, on assistera dans les faits à une diminution de 6 millions de ruraux au nord et à une augmentation de 8 millions au sud du Bassin (exclusivement ou presque en Égypte).

Comprenons donc bien: si la Méditerranée est de plus en plus urbaine, à la fois numériquement et relativement par rapport à la population totale, la ruralité (part de ruraux dans la population totale) des sociétés méditerranéennes décline progressivement⁵. Ce constat vaut pour tous les pays du Bassin, au nord comme au sud. Toutefois, sous l'effet de la croissance démographique, le monde rural ne se dépeuple pas pour autant au sud de la Méditerranée. Au Maghreb, les effectifs de population rurale ne diminuent ni n'augmentent et cette tendance devrait se poursuivre. Au Proche-Orient, les ruraux devraient rester nombreux avec un effectif global sans diminution apparente. Ici, le poids de l'Égypte doit être signalé car ce pays pourrait compter 7 millions de nouveaux ruraux entre 2005 et 2020 (sur un total de 18 millions entre 1990 et 2020). À cette date, 30% des ruraux méditerranéens seraient d'ailleurs des Égyptiens. Dans ce contexte, il n'est pas inutile d'évoquer l'importance stratégique du secteur agricole. En 2003, la Méditerranée totalisait 38,5 millions d'actifs agricoles, dont 86% localisés dans les pays de la rive sud⁶.

Le Sud connaît une transition démographique tardive mais rapide

Comparée à l'Amérique latine ou à l'Asie du Sud-Est, la transition démographique des pays du sud de la Méditerranée se fait plus tardivement, mais sa vitesse est parmi les plus rapides jamais observées. Trois indicateurs doivent ici être mentionnés :

- La transition démographique s'observe à travers la diminution importante de la mortalité infantile. S'il est vrai que l'écart reste actuellement de 1 à 5 entre les pays du Nord et les pays du Sud (5,7 ‰ contre 25,9 ‰), ces derniers sont en passe de diviser par plus de deux leur taux de mortalité infantile entre 1990 et 2020 (il passerait en effet de 38,6 ‰ en 1990 à 18,6 ‰ en 2020). Certains pays enregistrent des progrès encore plus spectaculaires, notamment l'Égypte et le Maroc qui diviseront leur taux de mortalité infantile par trois sur la même période.
- L'allongement de la durée de vie participe de cette évolution démographique. Avec les progrès de la médecine et les meilleures conditions de vie, les populations méditerranéennes vivent de plus en plus longtemps, jusqu'à 75 ans en moyenne dans le Bassin (soit huit ans de plus que dans le monde). Au Maghreb, l'espérance de vie devrait passer de 68 à 75 ans entre 1990 et 2020, en Égypte de 64 à 74 ans. Dans les pays européens du Nord, la barre des 80 ans est déjà franchie (Italie) ou le sera prochainement (Espagne, France, Chypre).
- La fécondité chute lourdement depuis quelques années (cf. annexe 1). On est passé en moyenne de 6 enfants par femme dans les années 1970 à 4 enfants en 1990 puis à 3 aujourd'hui⁷. Les pays du Maghreb sont particulièrement marqués par ce phénomène : on y projette 2,1 enfants par femme pour 2020 en moyenne régionale. La Tunisie se situe déjà en dessous de ce seuil. Cette nouvelle réalité est en grande partie le fruit de la diffusion et de l'utilisation, surtout en milieu urbain, de méthodes contraceptives chez les femmes, qui gèrent ainsi plus facilement leur sexualité – même si les gouvernements ont souvent présenté cette question comme un enjeu de contrôle démographique pour le bien du pays et moins comme une option personnelle de la femme. En France, la fécondité a mis deux siècles environ (mi-xviii^e à mi-xx^e siècle) pour passer de 6 à 2 enfants par femme : il ne faudra que cinquante ans aux pays du Maghreb pour parcourir le même chemin (1970-2020). Cette baisse brutale dans les pays du Sud fait écho à la crise de fécondité dans la majorité des pays de la rive nord, avec notamment des indices très bas en Espagne, en Italie et en Grèce, où pourtant le nombre d'enfants par femme était encore élevé dans les années 1970.

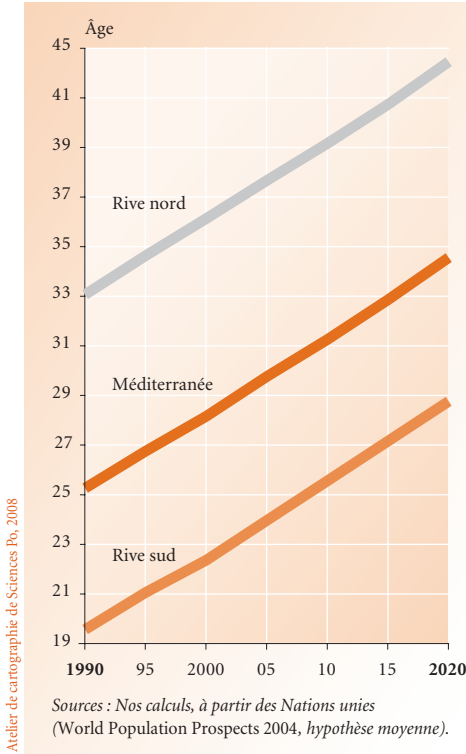
L'ampleur et la vitesse de cette transition démographique au sud de la Méditerranée sont telles que le mouvement s'effectue bien souvent sans que les structures économiques et sociales des pays n'aient eu le temps de s'adapter.

5 - C'est au Maghreb que l'on observe la chute la plus spectaculaire de la ruralité, avec un indice de variation de -35 % contre -13 % au Proche-Orient. Au cas par cas, on constate que la ruralité recule fortement à Malte (-53,2 %), en Libye (-49 %) et au Liban (-45,2 %). L'Égypte reste de très loin le pays le plus rural du pourtour méditerranéen, avec près de 58 % de ruraux aujourd'hui. Mais d'autres États conservent une part de population rurale bien supérieure à la moyenne régionale, comme l'Albanie (55 %), le Portugal (44 %), la Syrie (50 %), l'Algérie (40 %) ou le Maroc (41 %).

6 - En 2003, on estime que le tiers des actifs dans les pays de la rive sud travaille dans le secteur agricole. Ce taux peut monter jusqu'à 44 % en Turquie et à 46 % en Albanie. On dénombre près de 15 millions d'actifs agricoles en Turquie et environ 8,5 millions en Égypte, soit pour ces deux États, 60 % du total des actifs agricoles du Bassin méditerranéen. Ces calculs ont été réalisés sur la base des informations disponibles dans l'annuaire *MedAgri 2006* (Allaya, 2006), à partir des sources statistiques de la FAO.

7 - En Méditerranée, l'indice de fécondité diminue progressivement entre 1990 et 2020, passant en moyenne de 3,07 à 2,07 en moyenne. Cela constitue une baisse importante, plus rapide que celle observée au niveau mondial (de 3,04 à 2,38). L'Espagne et l'Italie possédaient les indices de fécondité les plus bas de la zone méditerranéenne durant la décennie 1990, c'est désormais en Grèce que cet indice est le plus faible. Il s'écroule à Malte, à Chypre et en Albanie. À l'horizon 2020, mis à part les Territoires palestiniens, aucun État de la rive sud ne devrait connaître un indice de fécondité supérieur à 2,6.

Graphique 4 - Âge moyen de la population, 1990-2020



Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

Le vieillissement démographique est très rapide

Le vieillissement généralisé des populations méditerranéennes est le corollaire de l'ensemble des dynamiques démographiques décrites précédemment. Partout, l'âge moyen augmente : entre 1990 et 2020, il passera de 33 à 38 ans au Nord et de 19 à 24 ans au Sud. Ce vieillissement démographique paraît beaucoup plus marqué en Méditerranée que dans le monde, et affectera surtout les pays du Maghreb, puisque l'âge moyen y passera de 19 à 31 ans. Dans la grande majorité des cas, la pyramide des âges des pays méditerranéens présente une contraction de la base au profit d'un épaississement des classes d'âge mûres (40-70 ans au Nord) ou intermédiaires (20-40 ans au Sud) (cf. graphique 4).

Bien qu'ayant encore une population très jeune, les pays du sud de la Méditerranée connaissent de profondes transformations dans les structures d'âge avec un rythme de croissance élevé des populations âgées. Ce phénomène s'explique par la rapidité et l'ampleur de la transition démographique

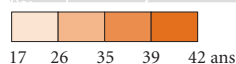
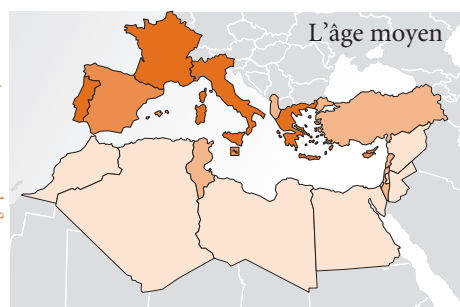
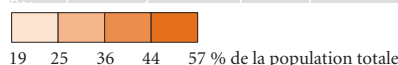
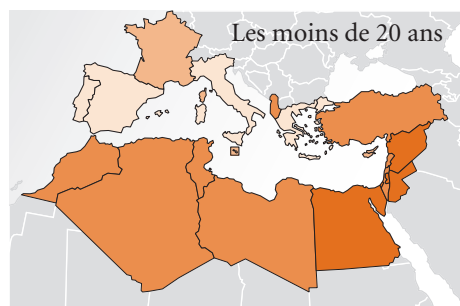
(baisse de la fécondité, recul de la mortalité, augmentation de l'espérance de vie) actuellement à l'œuvre.

L'opposition reste forte entre une rive nord à la population âgée et une rive sud à la population toujours jeune. Que ce soit en 1990, aujourd'hui ou en 2020, on aura toujours en moyenne une quinzaine d'années de plus au nord de la Méditerranée, soit un décalage temporel non négligeable. Aux antipodes se trouveront l'Italie, qui sera le pays de la région le plus vieux (près de 49 ans de moyenne d'âge en 2020 contre 34,5 ans en moyenne à l'échelle méditerranéenne) et les Territoires palestiniens, qui devraient conserver la population la plus jeune (20 ans en moyenne en 2020).

Le poids de la jeunesse s'érode peu à peu

Le poids de la jeunesse méditerranéenne reste numériquement important. On estime aujourd'hui que 35 % de la population du Bassin est âgée de moins de 20 ans. Ce taux atteint 43 % sur la rive sud, avec parfois des pointes à plus de 50 % en Palestine, en Syrie ou en Jordanie, mais seulement 25 % au Nord. À l'horizon 2020, plus du tiers des habitants vivant au Sud seraient toujours âgés de moins de 20 ans (cf. carte 5).

Carte 5 - L'âge de la population, 2005



Sources : Nos calculs, à partir des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne).

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

Avec le vieillissement généralisé des populations, la part relative de la jeunesse dans la population diminue en revanche peu à peu. On passera, entre 1990 et 2020, de 30 % à 21 % sur la rive nord et de 52 % à 36 % sur la rive sud⁸. À la « déjuvénalisation » du Sud répond la « gérontocroissance » des pays du Nord. Le contraste à l'horizon 2020 peut être saisissant entre un pays comme l'Égypte où 40 % de la population aura toujours moins de 20 ans et un pays comme l'Italie où près de la moitié de la population aura plus de 50 ans.

Ces dynamiques démographiques au sein de l'espace méditerranéen s'accompagnent naturellement de tendances émergentes, comme le développement du célibat chez les jeunes, l'âge au mariage plus tardif ou les nouveaux modes de vie des seniors dont les attentes et les besoins sont très différents de ceux des générations précédentes.

Au Sud, ces transformations démographiques réalisées dans un temps très court ont un impact considérable sur les sociétés, qui elles-mêmes évoluent très rapidement, avec, par exemple, le rééquilibrage

des rôles dans le ménage (lié au développement du travail féminin) et à l'intérieur des familles (affaiblissement progressif de l'autorité patriarcale face à des enfants souvent plus instruits et aux repères socioculturels désormais urbanisés). L'arabisation progressive de l'enseignement, la réaffirmation du rôle prééminent de l'islam dans la vie quotidienne et un contexte international stigmatisant le monde arabe sont aussi des signaux à ne pas négliger. Même si ces populations s'ouvrent sur le monde (voyages à l'étranger, Internet, parabole), elles ne participent que très peu à la mondialisation. Cette marginalisation peut favoriser des crispations dans ces pays, et notamment les remontées identitaires et le succès grandissant des partis politiques religieux. Elles attestent du divorce consommé avec les élites qui gouvernent et constituent des dynamiques stratégiques à intégrer dans l'analyse prospective du contexte sociodémographique de la région.

Le sud de la Méditerranée, prioritairement concerné par les Objectifs du Millénaire, doit faire face à d'autres défis de développement (pauvreté, faim, égalité des genres ou développement durable). Manifestation concrète de la pauvreté, le problème de la sous-nutrition, moins tenace qu'en Asie du Sud ou qu'en Afrique subsaharienne, demeure

⁸ - La chute est encore plus spectaculaire au Maghreb, puisque la part des moins de 20 ans dans la population passe de 52 % à 33 % entre 1990 et 2020. La Tunisie enregistre les chiffres les plus surprenants : les moins de 20 ans constituaient 48,5 % de la population en 1990, 36,5 % en 2005 et seraient selon les projections 28 % en 2020.

sensible. Le décalage entre la croissance démographique et la trop faible productivité agricole, ajouté aux perturbations économiques chroniques, entraîne mécaniquement une augmentation numérique des sous-nutris (cf. annexe 4) : 9,2 millions de personnes (soit 3,9 % de la population de la zone) contre 7,3 millions d'individus en 1990 (3,8 % de la population). À l'image d'autres régions du monde, le Sud de la Méditerranée n'aura sans doute pas relevé pour 2015 tous les paris pourtant fixés⁹.

La Méditerranée devant ses futurs

Au regard des tendances lourdes et des incertitudes analysées, sept défis majeurs pour le contexte sociodémographique méditerranéen semblent se préciser. Déjà problématiques et perceptibles, ces enjeux devraient s'affirmer davantage dans les années à venir, annonçant à la fois des défis à relever et des risques de rupture à envisager.

La question des femmes en Méditerranée

L'enjeu du statut des femmes au sein des pays méditerranéens, où l'ordre patriarcal reste une valeur solide, demeure d'actualité. Certes, les femmes méditerranéennes sont de plus en plus nombreuses à travailler, à s'autonomiser dans la société ou à fréquenter les bancs des universités. L'accès à l'éducation a sans doute représenté la principale révolution pour les femmes dans la région. Mieux, elles pénètrent de plus en plus les sphères du pouvoir. Les associations militantes ont incontestablement joué en faveur de la reconnaissance de leurs droits.

Plusieurs pays ont adopté des réformes importantes dans leurs codes de la famille : il faut citer par exemple la Moudawana au Maroc en 2003 et le Code du statut personnel en Tunisie, promulgué en 1956, qui reste le texte le plus révolutionnaire sur les droits de la femme dans l'espace arabe grâce à son amendement au début des années 1990. Des réformes ont également été enregistrées en Algérie et en Syrie. Toutefois, comme le souligne justement un récent rapport, « les amendements législatifs ne sont qu'une étape, certes importante, vers l'obtention de l'égalité. Ils doivent être suivis d'une prise de conscience de ces changements et d'un respect effectif de ces lois » (Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, 2006).

Pour autant, ces efforts ne permettent pas actuellement de considérer que l'homme et la femme sont sur un réel pied d'égalité au niveau juridique, économique ou social. La situation des femmes reste plus difficile que celle des hommes en matière d'emplois, de salaires et de droits. Leur autonomie fait l'objet de restrictions dans la plupart des pays. Qui plus est, de grands écarts de statuts et de conditions s'observent entre les femmes vivant dans les grandes villes et celles qui évoluent en milieu rural (les changements en termes de mentalités et d'organisations familiales se produisent d'abord dans les villes). Ce déséquilibre entre les deux sexes est le résultat d'une combinaison de facteurs historiques, socio-économiques, politiques et culturels. Tous ces constats ne sont pas propres aux pays de la rive sud : ils valent aussi pour les États du nord de la Méditerranée (Espagne et Italie notamment), même si les inégalités de genre y sont moins marquées.

9 - Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont au nombre de huit : la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, le combat contre le SIDA, le paludisme et les autres maladies, la préservation d'un environnement durable et la mise en place d'un partenariat international pour le développement (Assemblée générale des Nations unies, 2000).

Dans les parlements nationaux, les femmes sont toujours sous-représentées¹⁰ (Eurosmesco, 2006), au sein des pays sud-méditerranéens (4,5 % des élus en Turquie, 5,3 % en Algérie, 4,3 % en Égypte, 15 % en Israël, 7,9 % en Jordanie, 12 % en Syrie, 11,9 % au Maroc et 22,8 % en Tunisie), mais également en Europe (14 % en Grèce, 30,5 % en Espagne, 13,9 % en France, 10,4 % en Italie et 20 % au Portugal). Sur la rive sud, la polygamie, bien qu'interdite dans certains pays, demeure fréquente, comme la pratique des mariages forcés. Bien souvent, l'épouse n'hérite que d'une partie des biens en cas de veuvage tandis que les procédures de divorce restent généralement très difficiles. L'analphabétisme touche davantage les femmes que les hommes (62 % des femmes contre 39 % des hommes adultes au Maroc en 2003), et deux tiers des femmes adultes ne travaillent pas dans les pays arabes méditerranéens, même si elles représentent près de 30 % de la force de travail active globale de ces pays.

Elles sont essentiellement actives dans le secteur agricole, les industries manufacturières (textile-habillement), les services ou l'administration publique. Parallèlement à la féminisation du travail, particulièrement rapide ces dernières années, on observe également une féminisation de la pauvreté dans les pays de la rive sud de la Méditerranée : dans les périodes de crise ou d'ajustement, le taux de chômage des femmes augmente plus rapidement que celui des hommes, car ce sont elles qui sont les plus sensibles à la contraction de l'offre d'emplois (Roques, 2006). Le développement d'instruments financiers locaux tel le microcrédit permet parfois d'atténuer ces difficultés, notamment dans les milieux populaires où les femmes, premières bénéficiaires, parviennent à redéfinir leur rôle dans les familles et vis-à-vis de l'environnement social immédiat.

Les discriminations de genre sont encore plus marquées dans le monde rural que dans les villes. Comme l'ont souligné plusieurs rapports internationaux (Radwan et Reiffers, 2006), la fragilité des conditions économiques et sociales des femmes des campagnes du sud de la Méditerranée s'amplifie avec la pauvreté qui y domine. Si l'environnement de l'homme en milieu rural se situe avant tout à l'extérieur, procurant ainsi revenus et reconnaissance sociale à la famille, l'univers de la femme est généralement restreint à la vie quotidienne familiale (intérieur du domicile et exploitation agricole voisine). Aujourd'hui encore, une petite fille dans les campagnes du Sud sera moins bien soignée, moins bien nourrie et moins bien éduquée que son frère.

La part de l'agriculture dans l'emploi total des femmes est évaluée à 22 % en Algérie, à 39 % en Égypte, à 57 % au Maroc et en Turquie et à 58 % en Syrie. Autre chiffre pour le moins éloquent, 200 000 fillettes de moins de 14 ans seraient engagées dans un travail en Égypte, et dans plus de 80 % des cas, ce travail s'effectuerait dans le secteur agricole (champs et fermes essentiellement).

On le voit, l'amélioration du statut de la femme reste un défi prioritaire pour la Méditerranée¹¹, avec un double objectif : une intégration plus grande à la vie économique et la promotion continue de leurs droits dans les domaines civil, politique et

10 - Les parlements nationaux ont été examinés sur la période 2003-2005.

11 - Pour la première fois depuis le lancement du partenariat euro-méditerranéen en 1995, une réunion ministérielle sur les femmes s'est tenue à Istanbul, les 14 et 15 novembre 2006. Le PNUD en a également fait le thème central de son quatrième *Rapport arabe sur le développement humain*, publié en décembre 2006. Ce rapport, qui examine la situation des femmes dans la région arabo-musulmane, s'intéresse tout particulièrement à leur santé, à leur niveau d'études et à leur participation à la vie politique.

social. Au-delà des différences de situation entre les pays du Nord et ceux du Sud, on constate surtout une asymétrie entre les deux rives. Au nord, les femmes ne sont plus exclues de l'espace public même si elles demeurent victimes de discriminations variées (comme l'exposition plus forte au chômage et à la précarité). En revanche, dans les pays du Sud, l'exclusion reste la forme privilégiée de la domination des femmes (Audibert et Khodja, 1998), qu'entretiennent à la fois le cadre juridique insuffisamment réformé mais aussi les mœurs locales.

De l'oubli des campagnes à l'explosion urbaine : le double risque territorial

Au nord du Bassin, les dernières décennies ont été marquées par la convergence progressive du niveau et de la qualité de vie entre les villes et les campagnes. Les évolutions sociodémographiques et économiques du monde rural ont été, peu ou prou, prises en considération par des stratégies politiques. La modernisation des campagnes a été impulsée par des politiques communautaires (politique agricole commune, fonds structurels, actions régionales) ou par des politiques nationales menées par des États soucieux de l'aménagement du territoire.

Au Sud, les inégalités de développement restent importantes entre les espaces urbains (majoritairement littoralisés) et les espaces ruraux. Certes, des progrès ont été réalisés grâce aux actions des gouvernements et aux aides publiques de développement fournies par les bailleurs de fonds internationaux, notamment au cours de la période 1970-1980. Les retards de développement des campagnes sur les villes se sont incontestablement réduits dans le dernier tiers du xx^e siècle. Toutefois, à l'heure actuelle, les écarts demeurent considérables et le fossé s'agrandirait même parfois. Les campagnes du sud de la Méditerranée restent caractérisées par la pauvreté, le sous-emploi et le manque d'accès aux infrastructures collectives. Les liaisons avec les villes sont bien souvent insuffisantes et le rapport urbain-rural semble se complexifier avec la mondialisation de l'économie et des sociétés : pendant que les villes se tournent sans cesse davantage vers le monde extérieur et les échanges, l'enclavement et le sous-développement frappent toujours les campagnes de ces pays à l'équilibre territorial fragile et fragilisé.

Pour illustrer brièvement cette tendance, trois fractures significatives peuvent être relevées (OMS, 2006 ; Banque mondiale, 2006). La première concerne l'accès à l'eau potable : en 2002, dans la majorité des pays, les ruraux ont un accès plus limité que les citadins (seuls 56 % des ruraux au Maroc par exemple). La deuxième porte sur l'accès aux services sanitaires : là encore en 2002, mieux vaut vivre en ville que dans les campagnes (à peine la moitié des ruraux en Égypte ont accès aux services sanitaires, environ 62 % en Turquie, 31 % au Maroc...). Enfin, la pauvreté est moins grande dans les villes que dans les campagnes : les estimations concernant la part de la population rurale vivant avec moins d'un dollar par jour s'élevaient en 2000 à 23 % en Égypte, à 18 % en Jordanie, à 34 % en Turquie, à 27 % au Maroc et à 14 % en Tunisie. Il convient sans doute de relativiser ces chiffres, tant la place de l'économie informelle demeure capitale dans le fonctionnement des sociétés méditerranéennes. Cette économie grise cache en effet des réalités souvent imperceptibles.

Ces fractures territoriales de développement ne paraissent pas se résorber ces dernières années. Des pays enregistrent, sur certaines zones, des résultats positifs en matière de développement des campagnes (Tunisie, Turquie), d'autres connaissent des difficultés à équiper et à moderniser des espaces ruraux où la démographie ne décline pas. Mais systématiquement ou presque, des écarts de développement s'observent encore entre ville et campagne. Assisterait-on à une nouvelle paupérisation des espaces ruraux comme semble le souligner l'augmentation des indices de pauvreté au cours de la décennie 1990? Devrait-on considérer – cyniquement – qu'il vaut mieux aujourd'hui être pauvre dans la périphérie d'une grande métropole littorale plutôt que dans un village situé à la périphérie d'un pays? Ces questions nous alertent sur l'importance de développer les zones rurales, en prenant en compte certaines interactions: il s'agit de trouver l'équilibre entre la croissance démographique, la fragilité croissante des ressources naturelles et les besoins de modernisation en équipements collectifs.

Ce second enjeu territorial concernant l'avenir du contexte sociodémographique méditerranéen pose la question de l'équilibre spatial dans les pays du Sud: veiller à la convergence des territoires afin d'enrayer l'amplification des disparités de développement entre le monde urbain et le monde rural. Tendanciellement, deux dangers guettent ces pays sous l'effet des dynamiques sociodémographiques en cours:

- Le premier est celui d'un gonflement irrépressible des villes avec tous les corollaires que cela provoque: surpopulation, étalement urbain incontrôlé amputant des terres agricoles, dénaturation des littoraux, croissance de l'habitat spontané non réglementaire, développement de quartiers périurbains miséreux, pollutions environnementales, spéculations foncières, urbanisme désordonné, hausse de la criminalité, infrastructures insuffisantes ou inadaptées. Les villes doivent aussi répondre à l'augmentation du chômage chez les jeunes diplômés et aux inégalités spatiales qui se creusent. Parallèlement, les populations urbaines, branchées sur le monde extérieur grâce à la parabole, aux échanges ou au tourisme, adoptent des comportements nouveaux imitant les modes de vie occidentaux. Pressions, tensions et fragmentations sur l'espace urbain font courir le risque de « monstropoles » (Troin, 2006) méditerranéennes dans un milieu naturel déjà malmené.
- Le second danger fait écho au premier: la nouvelle paupérisation des espaces ruraux, en proie au sous-développement, à l'inactivité économique, à l'exil des forces humaines et à la dégradation de l'environnement. Faute de dynamisme, ces arrière-pays pourraient être davantage marginalisés quand les villes, à l'inverse, seraient absorbées par la mondialisation et l'économie de marché. Ces deux évolutions contraires peuvent accentuer la « périphérisation » des campagnes.

La Méditerranée du Sud est donc confrontée à un double risque territorial: la croissance non maîtrisée des villes, d'un côté, et la prolifération de zones enclavées, de l'autre. Une cassure définitive dans l'articulation entre le monde urbain et le monde rural constituerait un nouvel handicap pour ces sociétés: outre le déséquilibre territorial, c'est la question du non-développement des espaces ruraux intérieurs qui représente un risque sérieux.

Alphabétisation et éducation : causes et vecteurs de développement

La région a connu une progression rapide des taux d'alphabétisation du fait de la hausse des dépenses publiques en faveur de l'éducation, nettement supérieures aux autres zones en développement¹². Lorsque l'on observe le chemin parcouru entre 1990 et 2003, les résultats sont probants : le nombre d'analphabètes chez les adultes de plus de 15 ans est en effet tombé de 47 à 30 % en Algérie, de 53 à 29 % en Égypte, de 18 à 10 % en Jordanie, mais également de 41 à 26 % en Tunisie et de 22 à 13 % en Turquie (Unesco, 2005).

Ces progrès ne doivent pas occulter l'ampleur du phénomène : aujourd'hui encore, entre un quart et un tiers de la population adulte de ces pays ne sait ni lire ni écrire. Au Maroc, ce taux reste exceptionnellement élevé, avec près de 48 % d'analphabètes (certes contre 61 % en 1990). Ces résultats ne tiennent pas compte de la qualité de l'éducation qui est trop souvent inadaptée au marché étroit de l'emploi local et ne conduit pas les diplômés du supérieur, pourtant plus nombreux que jamais, dans une dynamique positive d'insertion professionnelle.

La croissance rapide des effectifs adultes dans les pays du sud de la Méditerranée contraint à nuancer les chiffres exprimés en part relative. Le nombre d'analphabètes en valeur absolue parmi la population n'a vraisemblablement pas diminué¹³. Ces progrès sont d'autant plus relatifs que des signes préoccupants semblent de nouveau se manifester quant à la capacité actuelle des jeunes écoliers à lire et à écrire aussi bien que leurs aînés. Le recul de l'analphabétisme risque davantage de s'aplanir dans les années à venir plutôt que de poursuivre sa baisse progressive.

Les mutations démographiques transforment les sociétés : le défi intergénérationnel

Le troisième enjeu stratégique concerne la gestion des mutations démographiques. Dans les pays européens de la rive nord, l'équation à résoudre est connue : comment pérenniser le système de l'État providence quand le nombre de retraités augmente et que le taux des actifs diminue ? Le financement des retraites n'est plus garanti à moyen terme dans ces pays où parfois le seul croît démographique est le résultat du solde migratoire (Espagne et Italie notamment).

Au sud du Bassin, la même problématique risque de se poser de manière différée si les tendances démographiques actuelles se poursuivent. Mais l'urgence est ailleurs. Les démographes considèrent, sur la base de données brutes, que les pays du sud-méditerranéens se situent aujourd'hui dans une phase d'aubaine démographique, avec d'importantes ressources humaines en âge de travailler et un nombre d'inactifs relativement peu élevé (enfants en bas âge et seniors). Or cette manne démographique n'en est pas

12 - Ainsi, les pays arabes méditerranéens ont en moyenne consacré annuellement à l'éducation entre 1970 et 2000 près de 5,3 % de leur PIB, contre 2,8 % en Asie de l'Est, 3,3 % en Amérique latine et 2,4 % en Asie du Sud (Ould Aoudia 2006).

13 - Si l'on prend par exemple le cas de l'Algérie, 47 % d'analphabètes dans la population adulte de 1990 représente à peu près 7 millions d'individus. En 2003, le taux a baissé à 30 %, ce qui représente entre 7 et 8 millions de personnes, compte tenu de la population approximative à cette date-là. Ce type de calcul peut être dupliqué pour les autres pays méditerranéens du Sud.

une dans des pays sans environnement institutionnel capable de mobiliser efficacement ce capital humain. Les diplômés-chômeurs se multiplient dans des familles où les parents gardent de plus en plus tardivement leurs enfants à charge. Tant que ces parents travaillent (c'est-à-dire aujourd'hui la classe d'âge des 40-60 ans surtout), le choc économique-démographique est amorti. Mais il ne le sera plus si les revenus viennent à manquer ou si se prolonge l'inactivité économique des enfants, dans un système où n'existe pas de véritable protection sociale. D'où peut-être ces nouveaux comportements démographiques des couples qui doivent planifier et espacer les naissances, pour maximiser les chances d'envoyer un ou plusieurs enfants dans l'enseignement supérieur. La problématique économique rejaillit donc de plus en plus sur les pratiques démographiques.

La complexification du contexte économique-démographique bouleverse les sociétés méditerranéennes, où le lien intergénérationnel se retrouve à la fois renforcé (importance de la famille, responsabilisation des parents et des enfants) et malheureusement hypothéqué (combien de temps cette situation vulnérable pourra-t-elle encore tenir?).

Espoirs et désespoirs de la jeunesse méditerranéenne

Quel horizon s'offre aux jeunes Méditerranéens? Le chômage, la précarité et le mal-être frappent tout autant la jeunesse des pays de la rive nord que celle de la rive sud, même si les situations y sont diverses. Des tensions sur le marché du travail se font ressentir, affectant notamment les jeunes urbains et les diplômés. Au Sud, avec la forte croissance démographique de ces dernières années, la population en âge de travailler a sensiblement augmenté. Or le tempo de l'économie ne suit pas le rythme de la démographie. Sauf miracle, il en sera vraisemblablement de même dans les années à venir compte tenu du caractère vulnérable de la croissance actuelle malgré tout observée.

On peut évaluer entre 80 et 85 millions le nombre d'entrées nettes sur le marché du travail au sein des pays arabes méditerranéens entre 1995 et 2025, environ 45 millions pour la période 2005-2020¹⁴, c'est-à-dire en moyenne 3 millions d'entrées annuelles pendant ces quinze années. Ces chiffres donnent la mesure du nombre colossal d'emplois qu'il faudrait créer dans ces pays, déjà frappés par des taux de chômage importants.

Face à ce problème, deux réactions semblent prévaloir depuis quelques années: l'émigration, avec soit l'opportunité de partir à l'étranger dans des conditions acceptables (c'est par exemple la fuite des cerveaux vers l'Amérique du Nord surtout et l'Europe de moins en moins), soit la tentation de l'exil dans la clandestinité; et le développement de l'activité informelle qui constitue un frein à la croissance des États mais permet à des milliers de personnes de vivre (ce phénomène se retrouve également en Italie) ou tout simplement de survivre. Cette économie souterraine correspond à une stratégie d'adaptation nécessaire dans des sociétés marquées par un déficit de gouvernance.

L'augmentation de l'âge moyen au mariage est liée à ces difficultés socio-économiques, notamment au Maghreb et en particulier pour les hommes (ainsi en Tunisie, il était de

14 - Nos calculs sur la base des informations statistiques fournies par l'ONU et l'Institut national français d'étude démographique, présentées dans le travail de l'économiste Jacques Ould Aoudia (2006). Le pic de tension sur le marché du travail des pays arabes méditerranéens se situe entre 2000 et 2010, tandis que la diminution d'entrées nettes devrait commencer vers 2015.

19,5 ans pour les femmes et de 26,3 ans pour les hommes en 1966 contre respectivement 26,6 ans et 32,3 ans en 2000). Le mariage conditionnant pour beaucoup la fécondité dans les pays arabo-musulmans, la baisse des naissances est aussi due à cette entrée en union de plus en plus retardée. L'hypothèse d'un accroissement du célibat à tous les âges peut être également émise dans ces sociétés où se superposent chômage, précarité et mutations démographiques fortes en raison de l'urbanisation, de l'allongement de la scolarisation et de la féminisation progressive du travail.

Il y a urgence à créer des emplois, mais également à enrayer le développement d'un sentiment de frustration et de désespoir dans l'esprit de parents qui ont souvent consenti à des efforts importants pour l'éducation de leurs enfants. Ce malaise social s'inscrit en outre dans un contexte déjà marqué par le désamour des populations pour les élites qui gouvernent et par les difficultés économiques qui s'accroissent. C'est sans aucun doute en partie sur cette désespérance que prospèrent les extrémismes politiques et religieux. Le créneau de l'activisme social est d'ailleurs de plus en plus occupé par des organisations islamistes modérées qui bénéficient en retour d'une profonde reconnaissance et donc d'une audience électorale croissante.

Le phénomène migratoire

Le phénomène migratoire, aux trajectoires majoritairement Sud-Nord, s'observe chaque jour à travers le Bassin méditerranéen, et ce depuis très longtemps. Parmi l'ensemble des problématiques démographiques, c'est bien souvent l'immigration qui retient l'attention des opinions publiques et des médias. Or ces migrations internationales pèsent peu comparées à la fécondité et à la mortalité d'un pays. Un démographe anglais a évalué entre 10 et 15 millions l'afflux net de migrants de 1955 à 2005 dans les pays actuellement membres de l'Union européenne. Sur la même période, il y aurait eu 300 millions de naissances dans ces mêmes pays. Certes, l'époque étudiée est celle du boom démographique en Europe, et le phénomène migratoire s'est peu à peu renforcé dans le dernier tiers du xx^e siècle. Mais comme le rappelle ce même démographe, le nombre total de naissances dans l'Union européenne reste de nos jours quatre fois supérieur au nombre d'immigrants par an (Wilson, 2005).

Les migrations internationales et méditerranéennes ne diminueront vraisemblablement pas mais leurs volumes resteront sans doute insuffisants pour bouleverser en profondeur les structures démographiques des pays méditerranéens du Nord à l'horizon 2020. Cela ne signifie pas pour autant que l'impact émotionnel et social de ces migrations au sein des pays européens serait négligeable, bien au contraire. Plusieurs regards peuvent être posés :

- Le premier regard est celui de l'Européen, qui constate que dans le débat politique, la question migratoire est devenue prioritaire et que l'immigration clandestine s'amplifie, à l'image de ces *boat people* qui s'échouent régulièrement sur les côtes italiennes ou espagnoles.
- Le second regard est celui du Méditerranéen du Sud, soulignant que l'espoir de pouvoir migrer naît d'abord du désespoir de ne pouvoir rester chez soi. Nombreux sont les migrants qui ont déjà effectué le chemin des campagnes vers les villes. Partir à

l'étranger, dans des conditions parfois dramatiques, n'est pas un soulagement, c'est avant tout un nouveau sacrifice à consentir. L'exil est toujours ou presque dicté par les contraintes financières, le manque de liberté, l'insécurité ou la misère. D'autres facteurs expliquent le phénomène migratoire du sud vers le nord de la Méditerranée : l'image de la réussite sociale qu'affichent certains immigrés de retour au pays pendant la période estivale ou encore l'impact de l'audiovisuel avec la parabole et Internet qui chaque jour transportent les esprits dans un étranger proche et lénifié.

- Le dernier regard est celui de l'analyste qui doit insister sur trois dimensions. Il rappellera d'abord le rôle déterminant pour le phénomène migratoire des disparités économiques, démographiques et politiques, entre pays émetteurs du Sud et pays récepteurs du Nord. Le traitement exclusivement sécuritaire de la question ne mènera à rien : c'est avant tout un enjeu de développement. Ensuite, le rôle socio-économique de ces migrations pour les populations du Sud : depuis 1990, la somme des transferts financiers des émigrés est plus importante que les aides publiques au développement ou les investissements directs étrangers réalisés dans ces pays sud-méditerranéens. Ces transferts, dont la plupart proviennent d'Europe, représentent par exemple entre 6 et 9 % du PIB marocain pour la période 1998-2003 (BEI, 2006). En soutenant les familles restées dans les pays d'origine, ces envois jouent le rôle de filets sociaux palliant les difficultés de la vie quotidienne, notamment en milieu rural. Enfin, l'analyste soulignera que de profonds changements ont lieu ou sont en train d'advenir. Si hier l'Italie et l'Espagne étaient des pays d'émigration, ils sont devenus depuis les années 1990 des terres d'accueil. Autre phénomène émergent, certains pays de la rive sud, en particulier le Maroc et la Libye, se transforment depuis peu en zones de transit pour les migrants issus d'Afrique subsaharienne. Cette pression extra-méditerranéenne accentue le phénomène migratoire aux portes méridionales du Bassin méditerranéen. Le Maghreb se retrouve dans une situation géopolitique inédite en étant à la fois zone d'émigration vers l'Europe et zone d'immigration pour les flux transsahariens¹⁵. Autre cas nouveau, celui des États proche-orientaux devant héberger les réfugiés irakiens depuis le déclenchement du conflit en 2003 : la Syrie (de 1,2 à 1,5 million de personnes), la Jordanie (de 500 000 à 750 000), mais aussi l'Égypte (plus de 80 000) et le Liban (quelque 20 000)¹⁶.

La poursuite de l'accroissement démographique et l'absence de perspectives sur les marchés locaux du travail laissent à penser que les pressions migratoires se poursuivront d'ici à 2020, même si les contrôles aux frontières et les politiques des États européens se durcissent. Une demande européenne spécifique pourrait se manifester de plus en plus clairement pour des emplois désormais socialement indésirables car précaires et laborieux, créant un besoin en immigration qualifiée et ciblée (par exemple dans le secteur du bâtiment et des services à la personne) ou provoquant à l'inverse le recours à une main-d'œuvre clandestine (dans le secteur agricole, notamment dans les régions du sud de l'Europe).

15 - Un colloque international a été organisé sur ce sujet du 2 au 4 novembre 2006 à Marseille, par l'Institut de recherche et d'étude sur le monde arabe et musulman (IREMAM), intitulé *Immigration, transit et rétention : le Maghreb à l'épreuve des circulations transsahariennes*.

16 - Ces chiffres sont extraits de la résolution P6_TA (2007) 0357, adoptée le 12 juillet 2007 à Strasbourg par le Parlement européen à propos de la situation humanitaire des réfugiés irakiens.

Ces migrations posent aussi pour ces populations euro-méditerranéennes la question du vivre ensemble, dans une Europe où finalement les cultures pourraient davantage fusionner que s'entrechoquer les unes aux autres, et ce malgré une conjoncture régionale et médiatique qui laisserait entendre le contraire. Le métissage culturel, dont les premiers signes se font déjà sentir, pourrait devenir de plus en plus déterminant pour chacune des sociétés européennes. Celles qui en refuseraient la dynamique risquent de se crispier sur l'identitaire et donc de préconiser la fermeture. Celles qui en feraient un pari stratégique pour leur modèle de développement pourraient y trouver un avantage comparatif majeur dans un monde où le multiculturalisme pèsera sans doute davantage qu'une somme de ressemblances.

Pour conclure, un chiffre mérite d'être indiqué : l'Union européenne à vingt-cinq membres comptait en 2004 près de 5,8 millions d'étrangers venus des pays sud-méditerranéens (c'est-à-dire environ 20 % des étrangers installés sur le sol européen et 1,3 % de la population de l'Union) (Fargues, 2005)¹⁷. Il ne faudrait toutefois pas occulter l'importance de l'émigration sud-méditerranéenne vers des destinations non européennes, à savoir les États du Golfe et surtout l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) qui reçoit bon nombre de migrants qualifiés.

Naissance d'une fracture sociale méditerranéenne cachée

Un sixième et dernier enjeu semble se dessiner, celui d'une fracture sociale cachée. De même que les territoires se fragmentent entre espaces connectés au monde extérieur et zones enclavées à l'intérieur, les sociétés méditerranéennes paraissent se diviser entre catégories de population mondialisées et catégories marginalisées. Si cette fracture se retrouve dans de nombreuses régions du monde, elle est particulièrement présente en Méditerranée. Cette tendance provient des formes actuelles que revêt la mondialisation, essentiellement inspirée par un dogme libéral à l'origine d'un creusement des inégalités sociales à l'intérieur de chaque territoire national.

Les Méditerranéens mondialisés sont les moins nombreux. Ils sont stables familialement, insérés professionnellement et tissent des réseaux relationnels puissants. Ils se déplacent et s'enrichissent des rencontres avec les autres. Ils ont les moyens financiers et intellectuels de suivre les dynamiques et les transformations induites par la mondialisation. Ce ne sont pas forcément les personnes les plus riches ou les mieux placés dans la hiérarchie professionnelle, même si la corrélation est souvent étroite. Ce sont plutôt des élites modernes, domptant les outils technologiques et de communication, s'informant de tout en permanence et qui peuvent accéder à différentes tribunes d'expression (politique, pouvoir d'achat, prise de parole, engagements, actions militantes). Ce dernier point constitue un avantage comparatif stratégique croissant. Ils sont proactifs face aux mutations de la société. Confiants et maîtrisant leur destin, ces Méditerranéens mondialisés sont les propres architectes de leur futur. Leur monde est à la fois polycentrique (réseau, pluri-activité) et « glocalisé » (participation à la globalisation et vie sociale de proximité intense).

17 - À noter que la part des émigrés sud-méditerranéens dans le total des étrangers présents dépasse la moyenne communautaire approximative (20 % dans les années 2002-2004) en France (42 %, près de 2 millions de Sud-Méditerranéens), en Allemagne (29,2 %, 2,15 millions de personnes) et en Italie (20,9 %, 0,36 million d'individus).

Les Méditerranéens marginalisés sont à l'inverse décrochés de la mondialisation. Ils n'en sont pas coupés, mais plutôt spectateurs ou victimes. Ils vivent la mondialisation à distance (Internet et la parabole ne sont que palliatifs à l'ennui ou fenêtres sur le monde) ou en subissent les effets négatifs (précarisation, paupérisation, inflation). L'accélération récente de l'histoire et les perturbations induites par l'économie de marché les ont laissés sur place. Ces populations sont coupées des sphères décisionnelles ou des lieux de socialisation. Elles ont tendance à se refermer sur elles-mêmes, sur leurs proches ou sur les croyances. Leur monde fonctionne en vase clos. Devant ce sentiment d'iniquité et cette mondialisation qui les dépasse, les Méditerranéens marginalisés ne s'expriment pas (incapacité physique ou intellectuelle), ne s'expriment plus (dépolitisation, individualisme, perte des repères) ou, à l'inverse, s'expriment bruyamment (montée des radicalismes politiques et religieux, révoltes dans les banlieues des grands centres urbains). Les femmes constituent la majorité de cette catégorie, notamment parce que perdue en Méditerranée une situation de sujétion à l'égard des hommes.

Cette fracture sociale méditerranéenne demeure faiblement perceptible, mais elle ne peut faire oublier les principales asymétries qui séparent la rive nord de la rive sud (richesse et développement). Elle pourrait peu à peu émerger et peser sur le futur contexte sociodémographique de la Méditerranée.

Quelles évolutions sociodémographiques probables ?

Parmi les principales tendances lourdes et incertitudes majeures concernant le contexte démographique en Méditerranée, plusieurs évolutions devraient se poursuivre ou s'accroître à l'horizon 2020 :

- la croissance de la population dans les pays de la rive sud de la Méditerranée, quoique moins soutenue qu'à la fin du xx^e siècle.
- au nord du Bassin, la majorité des États pourraient connaître une crise démographique liée à la chute des indices de fécondité et surtout à la croissance numérique du nombre de seniors dans leurs sociétés. Seule la France semble aujourd'hui vivre un rebond démographique naturel avec un indice de fécondité à la hausse.
- L'urbanisation des sociétés méditerranéennes va se poursuivre, à un rythme d'ailleurs plus élevé sur la rive sud. Ce processus s'accompagnera d'une littoralisation croissante des lieux de résidence de ces populations urbaines et périurbaines. Le nombre des grandes métropoles dans le Bassin méditerranéen devrait encore augmenter, tandis que les espaces ruraux enclavés et oubliés pourraient se multiplier à l'arrière-pays de chaque État de la rive sud.
- Les campagnes de certains pays ne devraient pas subir de dépeuplement massif. D'ici à 2020, les ruraux seront sans doute toujours plus nombreux en Égypte, en Jordanie, en Syrie et dans les Territoires palestiniens. La ruralité démographique de l'espace méditerranéen ne devrait donc pas s'effacer à l'horizon des quinze prochaines années, même si cette dimension tend à s'éroder peu à peu au nord du Bassin et à s'atténuer au Maghreb et en Turquie.

- La transition démographique des pays de la rive sud va se poursuivre et même s'accélérer dans la zone maghrébine. On y aura de moins en moins d'enfants, on y vivra de plus en plus longtemps et les taux de mortalité continueront à décroître. Ce phénomène s'explique par la diffusion de la médecine moderne et des systèmes de santé, du recours croissant à la contraception et au planning familial.
- Le vieillissement démographique de l'espace méditerranéen devrait se renforcer, en particulier dans les pays de la rive sud et plus particulièrement au Maghreb et en Turquie, où l'âge moyen ne cesse de croître, malgré le caractère encore jeune des populations, si on les compare aux sociétés européennes, de plus en plus composées de personnes âgées, à l'instar de l'Italie ou de la Grèce. Si numériquement il ne diminue pas au cours des quinze prochaines années, le nombre de jeunes de moins de 20 ans s'effrite en revanche substantiellement en valeur relative dans tous les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Les incertitudes majeures du contexte démographique méditerranéen à l'horizon 2020 concernent davantage les aspects et les impacts socio-économiques des évolutions démographiques décrites plus tôt. Comment en effet gérer et organiser des sociétés méditerranéennes globalement de plus en plus urbaines, littorales, éduquées et vieillissantes ?

Au Nord, les doutes se situent principalement sur les risques de pouvoir pérenniser *ad vitam aeternam* les systèmes sociaux et de retraite sans réformes majeures. La majorité des pays européens seront en effet confrontés à la diminution des actifs et à l'augmentation des non-actifs, dans un contexte économique probablement caractérisé par une croissance faible et un chômage fort. L'emploi précaire ou informel pourrait simultanément augmenter dans les pays méditerranéens du Nord, où des individus, esseulés ou immigrés, auront besoin de cumuler plusieurs activités ou d'occuper des postes ingrats pour vivre tout simplement.

Au sud de la Méditerranée, les défis sont de nature différente. Dans des États de plus en plus urbanisés, où les femmes s'autonomisent peu à peu, les mœurs sociales et religieuses pourraient évoluer. L'individualisation des modes de vie est également croissante dans des sociétés où le célibat augmente, les naissances se tarissent et les solidarités se délient. Par ailleurs, un décalage dangereux se crée entre une population instruite en âge de travailler et un contexte du marché de l'emploi défavorable ou sclérosé. La croissance numérique du nombre de sans-emploi et de diplômés chômeurs fait des pays sud-méditerranéens de véritables poudrières socio-économiques, dont les manifestations sont et resteront sans doute la migration d'un côté et la radicalisation (politique et religieuse) de l'autre. Enfin, on ne peut omettre les questions de gouvernance et de modèle de développement dans ces pays où les indicateurs de niveaux de vie, d'éducation et de santé semblent ne plus progresser désormais face au canevas de mutations socio-économiques qui s'opèrent et qui s'accélèrent.

Les transformations démographiques à l'œuvre en Méditerranée couplées aux dynamiques de développement offrent donc un panorama complexe et sans doute agité pour la région dans les années à venir. La Méditerranée sera plus urbaine et plus vieille. Les populations seront plus nombreuses sur la rive sud dans des territoires où les campagnes, toujours peuplées, courent le risque d'être marginalisées. Le mal-développement

pourrait continuer à caractériser la situation de plusieurs pays méditerranéens. La dégradation environnementale et l'ampleur des défis socio-économiques viennent malheureusement ternir encore un peu plus l'horizon.

Ces analyses sur les dynamiques du contexte sociodémographique en Méditerranée, dont on peut pressentir les effets sur les modes de consommation, le travail ou les politiques publiques agricoles, seront mises en relief par l'examen des grands enjeux à venir pour l'agriculture de la région.

Bibliographie

- Ait-Zal (N.), « Les réformes de la loi familiale au Maghreb », dans *Med.2005. Annuaire de la Méditerranée*, Barcelone, IEMED, 2005.
- Allaya (M.) (dir.), *MedAgri 2006. Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*, Montpellier, IAM, 2006.
- Assemblée générale des Nations unies, *Déclaration du Millénaire*, résolution A/RES/55/2, New York (N. Y.), 13 septembre 2000.
- Aubarell (G.) et Aragall (X.), « Immigration and the Euro-Mediterranean Area », *Euromesco paper 47*, Lisbonne, septembre 2005.
- Azéma (C.) (dir.), *Les Droits des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen*, rapport au Conseil économique et social français, Paris, décembre 2005.
- Banque mondiale, « La pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du nord », note sectorielle, Washington (D. C.), août 2005a.
- Banque mondiale, « Le développement urbain au Moyen-Orient et en Afrique du nord », note sectorielle, Washington (D. C.), août 2005b.
- Banque mondiale, *World Development Indicators 2006*, Washington (D. C.), World Bank Publications, 2006.
- BEI, *Study on Improving the Efficiency of Workers' Remittances in Mediterranean Countries*, rapport FEMIP, Luxembourg, 2006.
- Benoit (G.) et Comeau (A.) (dir.), *Méditerranée. Les perspectives du Plan bleu sur l'environnement et le développement*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.
- Bensaad (A.), Mazzella (S.), Wihtol de Wenden (C.) et Wilson (Ch.), « Les défis migratoires et démographiques », dans Sant Cassia (P.) et Fabre (Th.) (dir.), *Les Défis et les peurs entre Europe et Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2005, p. 19-101.
- Chasteland (J.-C.) et Chesnais (J.-C.), « La grande transformation démographique du XXI^e siècle », dans Chasteland (J.-C.) et Chesnais (J.-C.) (dir.), *La Population du Monde*, Paris, INED, 2003.
- Courbage (Y.), *Nouveaux Horizons démographiques en Méditerranée*, Paris, PUF/INED, 1999.
- Dore-Audibert (A.) et Khodja (S.), *Être femme au Maghreb et en Méditerranée. Du mythe à la réalité*, Paris, Karthala 1998.
- Durand (M.-F.), Martin (B.), Placidi (D.) et Törnquist-Chenier (M.), *Atlas de la mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

Euromesco, *Les Femmes en tant que participantes à part entière à la Communauté euro-méditerranéenne d'États démocratiques*, Rapport Euromesco, Lisbonne, avril 2006.

Fargues (Ph.) (dir.), *Migrations méditerranéennes : rapport annuel 2005*, rapport du CARIM, Florence, Centre Robert-Schuman et Institut universitaire européen de Florence, octobre 2005.

FAO, *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture en 2005*, Rome, 2005a.

FAO, *The State of Food Insecurity in the World*, Rome, 2005b.

Femise, *Impact de la libéralisation agricole dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen*, rapport collectif, Marseille, novembre 2003.

Griffon (M.), *Nourrir la planète*, Paris, Odile Jacob, 2006.

Hervieu (B.) (dir.), *AgriMed 2005. Agriculture, pêche, alimentation et développement durable dans la région méditerranéenne*, rapport annuel du Ciheam, Paris, Ciheam, 2005.

Hervieu (B.) et Abis (S.), « Agriculture, développement rural et mondialisation en Méditerranée », *Politica Agricola Internazionale*, 4, Vérone, L'Informatore Agrario / Ismea, décembre 2005.

Lipchitz (A.), « La libéralisation agricole en zone euro-méditerranéenne : la nécessité d'une approche progressive », *Notes et études économiques*, 23, Paris, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, septembre 2005.

Nations unies, *World Population Prospects: The 2004 Revision Population Database*, New York (N. Y.), 2005.

OCDE et FAO, *Agricultural Outlook 2006-2015*, Paris, 2006.

OMS, *The World Health Report 2006*, Genève, 2006.

Ould Aoudia (J.), « Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens », *Notes et documents*, 28, Paris, Agence française de développement, juillet 2006.

PNUE, *Plan d'Action pour la Méditerranée. Stratégie méditerranéenne de développement durable : un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée*, adopté aux Nations unies le 27 juin 2005.

PNUD, *Human Development Report 2005*, New York (N. Y.), 2005.

PNUD, *Arab Human Development Report 2005*, New York (N. Y.), 2007.

Radwan (S.) et Reiffers (J.-L.), *Rapport 2005 sur le partenariat euro-méditerranéen*, Marseille, Femise, février 2006.

Radwan (S.) et Reiffers (J.-L.), *Les Femmes et le développement économique en Méditerranée*, Marseille, Femise, avril 2006.

Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), *Obtenir l'égalité des genres dans la région euro-méditerranéenne : un changement est possible et nécessaire*, Copenhague, octobre 2006.

Roques (M.-A.), « Women in the Mediterranean Mirror », *Quaderns de la Mediterranià*, 7, Barcelone, IEMED, octobre 2006.

Troin (J.-F.), *Le Grand Maghreb*, Paris, Armand Colin, 2006.

Unesco, *Statistiques sur la situation de l'éducation dans les pays arabes*, 2005.

Wilson (Ch.), « Transitions démographiques en Europe et dans le Bassin méditerranéen », dans Sant Cassia (P.) et Fabre (Th.) (dir.), *Les Défis et les peurs entre Europe et Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2005, p. 21-48.

Annexes

Annexe 1 - L'indice de fécondité en Méditerranée

Pays	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2020
Albanie	2,78	2,43	2,29	2,18	2,09	2,01
Chypre	2,36	1,92	1,63	1,6	1,6	1,64
Espagne	1,27	1,18	1,27	1,35	1,42	1,49
France	1,71	1,76	1,87	1,85	1,85	1,85
Grèce	1,37	1,3	1,25	1,25	1,29	1,36
Italie	1,28	1,21	1,28	1,38	1,41	1,45
Malte	2,02	1,85	1,5	1,5	1,53	1,6
Portugal	1,52	1,48	1,47	1,47	1,5	1,57
Algérie	4,13	2,88	2,53	2,39	2,27	2,17
Égypte	3,91	3,53	3,29	2,99	2,75	2,57
Israël	2,93	2,94	2,85	2,66	2,49	2,36
Jordanie	5,14	4,32	3,53	3,13	2,81	2,54
Liban	3	2,7	2,32	2,21	2,12	2,03
Libye	4,1	3,41	3,03	2,72	2,47	2,26
Maroc	3,66	3	2,76	2,58	2,43	2,3
Syrie	4,61	3,95	3,47	3,08	2,76	2,51
Tunisie	3,13	2,32	2	1,87	1,73	1,7
Turquie	2,9	2,69	2,46	2,31	2,21	2,11
Autorité palestinienne	6,46	5,99	5,57	5	4,4	3,85
Méditerranée	3,07	2,68	2,44	2,29	2,16	2,07
PSEM	4,00	3,43	3,07	2,81	2,59	2,40
Méditerranée européenne	1,65	1,47	1,47	1,49	1,51	1,57
Monde	3,04	2,79	2,65	2,55	2,46	2,38

Sources : Nos calculs, à partir des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne).

Composition des catégories :

- PSEM : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et Autorité palestinienne.
- Méditerranée européenne : Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte et Portugal.

Annexe 2 - L'indice de développement humain (IDH) révèle de profondes disparités entre les pays méditerranéens

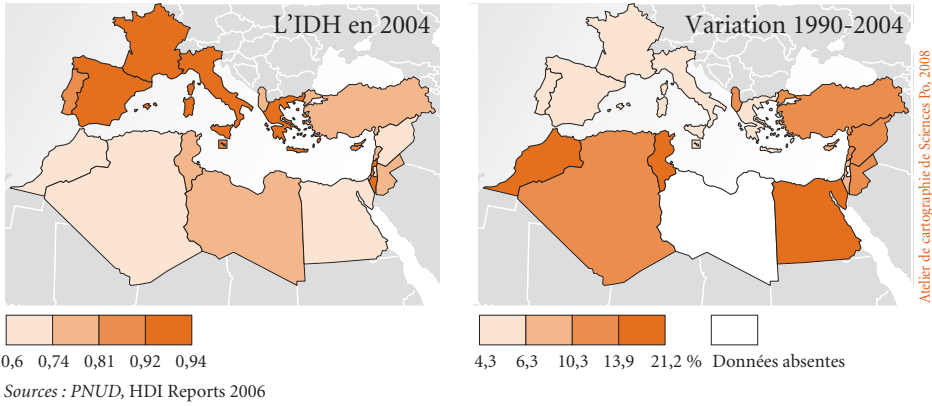
Aussi contestable soit-il, un indicateur composite mesure aujourd'hui l'état de développement des sociétés dans leur ensemble : c'est l'indice de développement humain (IDH) que propose chaque année le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). L'IDH mesure trois dimensions du bien-être humain : le niveau moyen de richesses (PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat, PPA), l'espérance de vie à la naissance (longévité et santé) et le niveau d'instruction (alphabétisation et instruction). La valeur de l'IDH s'échelonne entre 0 et 1 : la valeur maximale correspond à un indice excellent et la valeur minimale présente un indice exécrationnel. Les pays dont l'indice se situe entre 0,8 et 1 sont considérés comme les plus favorisés. Les nations dont l'IDH est inférieur à 0,5 sont à l'inverse considérées en situation de développement faible.

Certes, l'indicateur est imparfait car il ne permet pas notamment de rendre suffisamment compte des disparités coexistant au sein d'un même territoire. Mais l'IDH constitue un baromètre intéressant car unique en son genre, permettant d'avoir une photographie annuelle du niveau de développement dans chaque pays du monde et donc de croiser régionalement ces données pour observer les écarts dans une zone géographique donnée. Qu'en est-il pour l'espace méditerranéen et comment l'IDH y a-t-il évolué au cours des trente dernières années ? Trois constats rapides peuvent être faits.

Le premier, c'est que l'IDH a progressé dans chacun des pays méditerranéens depuis 1975, et ce de manière plus rapide sur la rive sud, en particulier dans les États du Maghreb. Le second constat découle du précédent : comme l'IDH s'est amélioré dans chacun des pays, les écarts persistent donc entre les États européens de la rive nord et les pays arabes de la rive sud même s'ils se réduisent peu à peu. Ainsi, en 2004, l'IDH atteint en moyenne 0,918 pour les premiers contre 0,767 pour les seconds, soit un écart moyen de 0,151. En 1975, cet écart était néanmoins de 0,328 et en 1990 de 0,232. En classant les pays méditerranéens à partir de leur IDH de l'année 2004, il apparaît que la France occupe la première place (0,942), qu'Israël, pourtant sur la rive sud, arrive en quatrième position (0,927), que la Libye est le premier pays arabe de ce classement (0,798) et que le Maroc reste le pays méditerranéen où l'IDH est le plus faible (0,640). Le troisième et dernier constat souligne qu'aucun pays arabe méditerranéen ne se situe aujourd'hui au-dessus de la barre symbolique de 0,8 et que tous, exception faite de la Libye (64^e rang), sont localisés entre la 78^e et la 123^e place mondiale, soit au milieu du classement.

À la lumière de ces observations, il se pourrait donc que la convergence entre le nord et le sud de la Méditerranée en termes d'IDH se poursuive à l'avenir. Mais ce processus se poursuivra sans doute parce que, d'un côté, les États européens du Nord s'approchent désormais d'un niveau plancher maximal de l'indice tandis que, de l'autre côté, ceux du Sud, hormis Israël, se situent encore dans une phase de développement (car l'IDH y est inférieur au seuil de 0,8). Enfin, l'IDH mondial étant partout ou presque à la hausse, il est fort à parier que les pays arabes méditerranéens se situeront pour longtemps encore dans le milieu de classement mondial.

Annexe 3 - L'indice de développement humain en Méditerranée

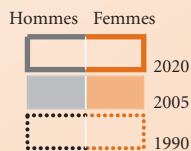
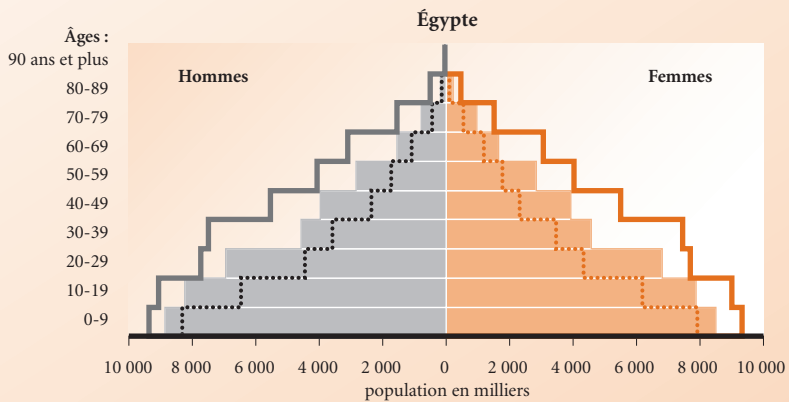
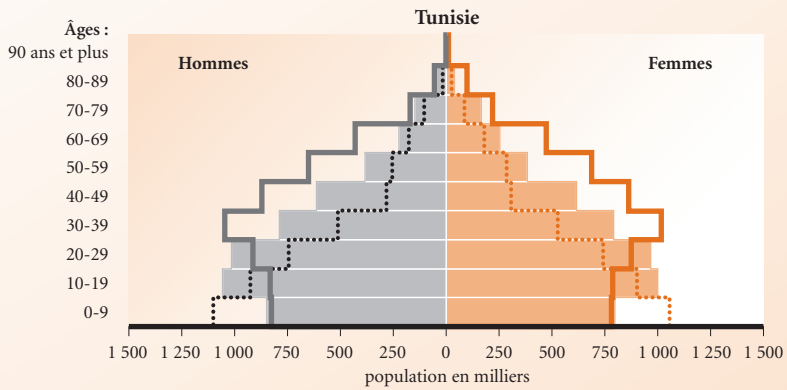
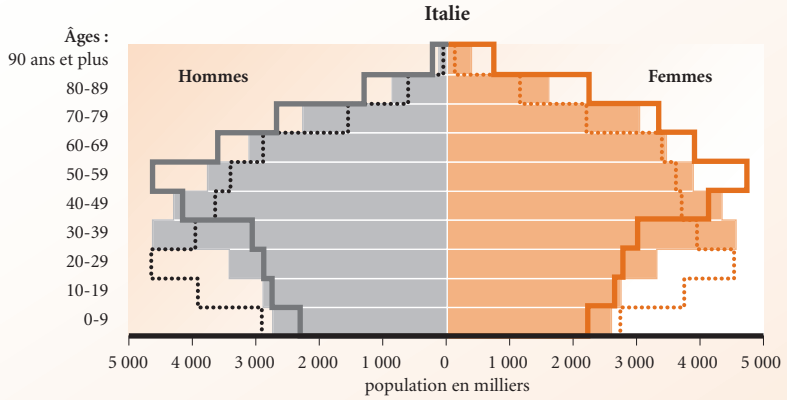


Annexe 4 - L'évolution de la sous-nutrition au sein des populations du sud de la Méditerranée

Pays	Nombre de personnes sous-alimentées (en million)		Part de personnes sous-alimentées dans le total de la population	
	1990-1992	2001-2003	1990-1992	2001-2003
Algérie	1,3	1,7	5,1 %	4,2 %
Égypte	2,5	2,4	4,5 %	3,6 %
Jordanie	0,1	0,4	3,1 %	8 %
Liban	0,1	0,1	3,7 %	3 %
Libye	nc	nc	nc	nc
Maroc	1,5	1,9	6 %	6,3 %
Syrie	0,7	0,6	5,5 %	3,6 %
Tunisie	0,1	0,1	1,2 %	1 %
Turquie	1	2	1,7 %	2,8 %
Total Sud méditerranéen	7,3	9,2	3,8 %	3,9 %

Sources : Nos calculs, à partir de Faostat 2006 et ONU 2004.

Annexe 5 - L'évolution de la pyramide des âges en Italie, en Tunisie et en Égypte



Sources : Nos calculs, à partir des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne).

LE CONTEXTE GÉO-ÉCONOMIQUE*

La mondialisation de l'économie s'accélère depuis la fin du xx^e siècle, avec pour corollaire, une recomposition rapide du paysage géo-économique de la planète. Des pays dits « émergents » sont devenus de véritables puissances économiques, tandis que d'autres n'ont pas réussi à s'arrimer aux nouvelles dynamiques du contexte international. Les pays méditerranéens ne sont pas les grands gagnants de cette mondialisation. La Méditerranée est composée de pays aux profils économiques fort différents : les États membres de l'Union européenne¹ (UE) se distinguent des pays du Sud et de l'Est méditerranéens² (PSEM) aux réalités contrastées. Dans cette zone, le poids des disparités économiques domine toujours par rapport aux signes de convergence.

L'introduction de cet ouvrage a montré combien les PSEM n'étaient pas parvenus à capitaliser les avantages, naturels ou conjoncturels, dont ils disposaient, afin de transformer des dynamiques économiques et financières en processus de développement bénéfiques pour les sociétés. Ce manque de mobilisation des facteurs renvoie inévitablement à l'image d'un mal-développement général de l'espace méditerranéen. L'économie, qui pourrait jouer un rôle levier pour atténuer les tensions politiques, souffre de nombreuses défaillances et ne permet pas encore de suivre les dynamiques sociodémographiques qui s'expriment et les mutations environnementales qui agissent dans la région.

Dans ce contexte, la place et le rôle de l'agriculture dans les sociétés et les économies méditerranéennes demeurent incontournables. C'est précisément parce que l'agriculture est un secteur stratégique qu'il convient de veiller aux formes de libéralisation des échanges qui s'y opère, sachant que la situation agro-commerciale en Méditerranée apparaît d'ores et déjà comme très vulnérable. Derrière ce constat se profile progressivement toute une série de questions sur l'avenir des agricultures méditerranéennes, de plus en plus dépendantes des transformations du système agro-alimentaire mondial, et sur les possibilités de renforcer la coopération euro-méditerranéenne à travers le dossier agricole et alimentaire.

*- Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Sébastien Abis (Ciheam-Secrétariat général), Pierre Blanc (Ciheam-IAM Montpellier) et Jacques Ould Aoudia (Économiste).

1- Il s'agit du Portugal, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de Malte, de la Grèce et de Chypre.

2- À savoir dans les analyses de ce chapitre, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, le Liban, Israël, la Turquie, la Syrie et la Jordanie, soit les pays du partenariat euro-méditerranéen, excepté les Territoires palestiniens, faute de données suffisantes.

Les dynamiques économiques en Méditerranée

L'analyse de la place de la région dans l'économie mondiale, de l'évolution du commerce dans la zone et des politiques commerciales mises en œuvre permet une réflexion sur les perspectives générales de l'économie en Méditerranée.

La Méditerranée dans l'économie mondiale

On mesurera les tendances lourdes et émergentes des économies méditerranéennes à l'aune de la croissance, de la création de richesses, des disparités de revenus et des investissements.

Une croissance économique forte mais insuffisante en Méditerranée

La croissance économique en Méditerranée a été globalement supérieure à la moyenne mondiale depuis 2000 (3,5 % contre 2,5 % entre 2000 et 2004). Elle s'est nettement accélérée ces dernières années en Albanie, en Algérie, au Maroc, en Jordanie, en Turquie et en Grèce. Comparés à la vitalité qui caractérisait leur économie au cours des années 1990, certains pays accusent en revanche des taux de croissance plus faibles depuis 2000 : c'est le cas de l'Égypte, de la Syrie et surtout d'Israël au Sud, de la France, de l'Italie et du Portugal au Nord.

La croissance des PSEM au sein des pays riverains de la Méditerranée est positive face au reste du monde et à l'Europe (très loin cependant des performances asiatiques et de la Chine), elle reste cependant insuffisante pour répondre au défi de l'emploi dans la phase de transition démographique qu'ils traversent. Une croissance annuelle de l'ordre de 6 à 7 % serait nécessaire pour absorber l'afflux élevé de nouveaux actifs sur le marché de l'emploi (près de 45 millions d'ici 2020 au sein des pays arabes méditerranéens) et pour que s'enclenche le décollage économique de ces pays.

Le taux de chômage demeure important, généralement supérieur à 10 %, malgré sa diminution récente dans certains pays grâce à la flexibilité introduite sur le marché du travail (Maroc) ou à une conjoncture internationale favorable (il est passé en Algérie de 29 à 15 % entre 2000 et 2005). Les jeunes des pays du pourtour méditerranéen, pourtant de plus en plus instruits et diplômés, sont particulièrement frappés par le chômage : en Égypte (34 % de chômeurs chez les moins de 25 ans contre 11 % chez les adultes), au Liban (21 % contre 8 %), en Algérie (31 % contre 15 %) ou en Syrie (26 % contre 12 %), mais aussi en Europe, où près de 19 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage tandis que la moyenne communautaire chez les adultes se situe autour de 9 %. Le défi est donc double : il porte à la fois sur l'emploi des jeunes (et donc sur les systèmes de formation) et, plus globalement, sur les moyens de relever durablement les régimes de croissance (cf. annexe 1).

Pour compléter ce diagnostic, soulignons que le taux d'activité reste faible dans la plupart des PSEM : 41 % en Algérie, 50 % en Égypte, 38 % en Jordanie, 46 % au Maroc et en Tunisie, 51 % en Turquie. Ces chiffres sont sans doute à corriger compte tenu du poids du secteur informel dans l'économie de ces pays, où le travail non qualifié constitue parfois une échappatoire. En Europe, les taux d'activité atteignent en moyenne 70 à 75 % – sauf en Italie (62 %) et à Malte (58 %). Du taux d'activité dépend en partie le

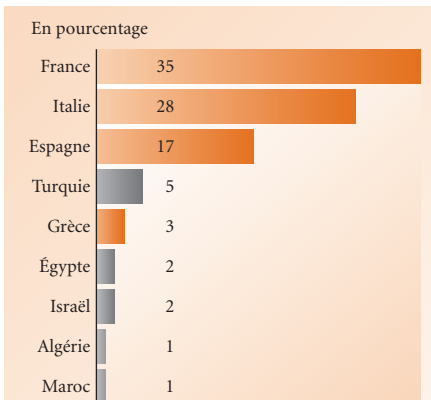
financement des retraites, un problème qui pourrait à moyen terme se poser avec acuité au sud de la Méditerranée compte tenu des dynamiques démographiques à l'œuvre, notamment au Maghreb.

Le PIB en Méditerranée: disparités et poids dans le monde

La zone formée par l'Union européenne et les PSEM représente, en 2004, 31 % du PIB mondial (29% pour l'UE des Vingt-Cinq et 2% pour les PSEM). La zone méditerranéenne comptant pour 13,3% du PIB mondial, contre 12,5% en 1990, l'ensemble euro-méditerranéen, avec près de 31 % du PIB mondial, est ainsi la première zone économique du monde comparée aux autres zones géo-économiques aux superficies territoriales similaires: États-Unis (29%), Japon et Asie du Sud-Est (12%), Chine (5%), Russie (2%) ou Brésil (2%). L'affirmation doit bien entendu être relativisée, tant l'on mesure l'écrasante domination économique de l'UE au sein de l'ensemble, domination que l'on retrouve évidemment aussi dans le Bassin méditerranéen. En 2004, les pays méditerranéens de l'UE assurent 87% du PIB total de la Méditerranée (l'Espagne, la France et l'Italie comptant à eux trois pour 80% de ce PIB total). Le reste se répartit de la sorte: près de 5% à la Turquie, 2,2% à Israël, 3,2% pour le Maghreb et 1,7% à l'Égypte. C'était aussi le cas en 1990, puisque les pays de la rive nord européenne assuraient 85% du PIB méditerranéen. Le faible maillage des échanges économiques entre les différentes sous-parties de cet ensemble ne fait pas de cette zone une région économiquement intégrée (cf. graphique 1).

Les PIB cumulés de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie équivalent à peine à celui du Portugal en 2004. Autre constat révélateur: l'ensemble du PIB des PSEM (709 milliards de dollars) n'égale pas celui de la seule Russie (764 milliards de dollars). Ces chiffres donnent la mesure des disparités économiques à l'œuvre dans la zone méditerranéenne,

Graphique 1 - Contribution des États dans la formation du PIB global de la Méditerranée, 2004

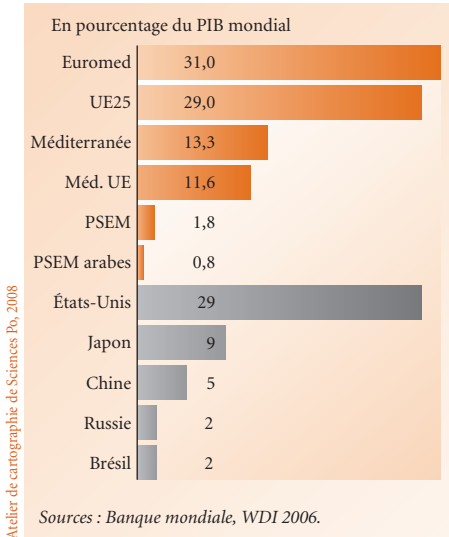


Sources : Banque mondiale, WDI 2006.

mais également de la faible part des PSEM dans l'économie du globe (à peine 1,8% du PIB mondial, dont 55% imputables à la Turquie et à Israël). Les données macro-économiques articulées avec celles de la démographie soulignent le poids économique du pôle euro-méditerranéen comparé à sa taille démographique (11% de la population mondiale en 2005 mais 31% du PIB mondial). Le PIB de la seule Méditerranée dans le monde (13,3%) est près de deux fois supérieur au poids démographique de la région (7%). En revanche, les PSEM pèsent démographiquement (4%) le double de leur poids économique dans le monde (1,8%). En leur sein, les pays arabes méditerranéens, qui pèsent pour 2,8% de la population mondiale, ne contribuent que pour 0,8% au PIB mondial (cf. graphique 2).

La progression du PIB est très nette dans la majorité des pays méditerranéens, avec très souvent un doublement entre les résultats de 1990 et ceux de 2004 mais les écarts entre

Graphique 2 - Position de la Méditerranée dans l'économie mondiale, 2004



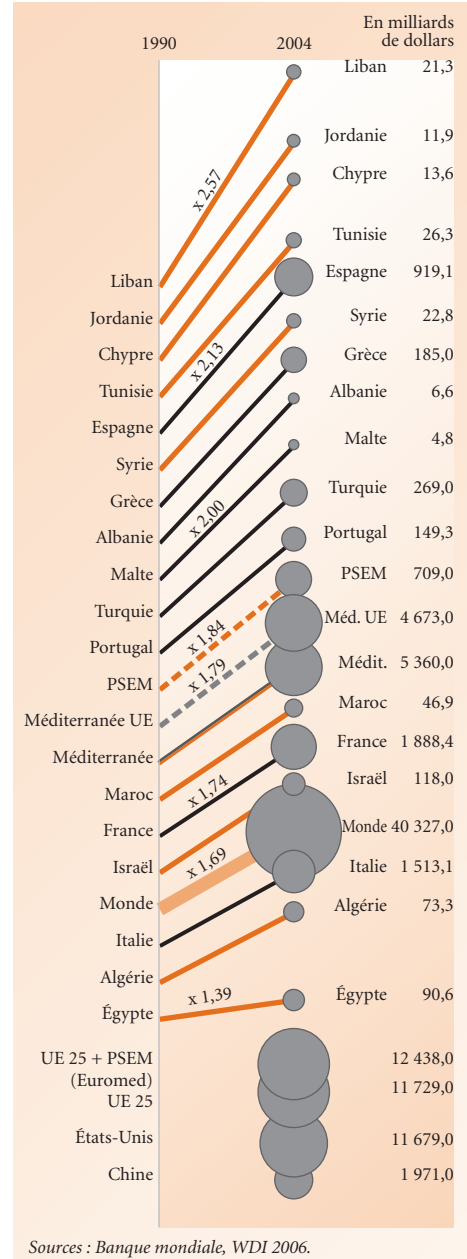
Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

les rives nord et sud persistent (cf. graphique 3).

Le PIB par habitant: la révélation d'une non-convergence méditerranéenne

L'analyse de l'évolution du PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (PIB/hab/ppa) depuis 1990, révèle les inégalités de richesse en Méditerranée: le PIB de la France reste, en 2004 comme en 1990, quarante fois supérieur à celui du Maroc (cf. annexe 2). Quarante kilomètres seulement séparent le Maroc de l'Espagne au niveau du détroit de Gibraltar mais cette proximité territoriale cache en fait une fracture économique considérable: quand en 2004 le PIB/hab/ppa s'élevait à 24 750 dollars en Espagne, il ne dépassait pas 4 250 dollars au Maroc, soit un écart de 1 à 6. Cette asymétrie est à l'image de l'ensemble du Bassin méditerranéen, où l'écart moyen est de 1 à 5 entre l'Union européenne et les pays arabes méditerranéens (de 1 à 3 si l'on inclut Israël et la Turquie). Globalement, l'écart n'a pas évolué de 1990 à 2004: l'intégration économique

Graphique 3 - Évolution du PIB en Méditerranée, 1990-2004



Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

euro-méditerranéenne ne s'opère pas, aucune convergence avec la rive nord ne se dessine ces dernières années dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est. Cette persistance, malgré la mise en place de la coopération euro-méditerranéenne, pose problème.

Quelques dynamiques permettent de nuancer la situation régionale. Au Nord, l'Albanie fait figure de cas isolé puisque le PIB/hab/ppa est semblable à ceux des pays arabes de la région. Au Sud, Israël fait également exception puisque son PIB/hab/ppa est similaire à celui de l'Espagne. La zone maghrébine se porte mieux que le Proche-Orient (6 000 dollars par habitant contre 4 500). La Turquie et la Tunisie, avec respectivement 7 720 et 7 430 dollars par habitant sont les deux pays les mieux lotis des rives sud et est de la Méditerranée, Israël excepté. L'Égypte et le Maroc ont le PIB/hab/ppa le plus faible de toute la zone. Durant la période, la France a toujours été le pays au PIB/hab/ppa le plus fort, excepté en 1995 où l'Italie s'est emparée de la première place méditerranéenne. La progression de l'indicateur dans la moyenne communautaire européenne depuis 2000 est plus forte que celle enregistrée dans les pays méditerranéens du sud de l'Europe, plus atone.

Quand on observe l'indice de variation sur la période 1990-2004, c'est à Malte, à Chypre et en Grèce que les progressions ont été les plus fortes. Au Sud, le Liban a connu au sortir de la guerre civile un rattrapage certain avec un PIB/hab/ppa qui est passé de 2 177 dollars en 1990 à 5 550 dollars en 2004. En Tunisie, la progression est forte et régulière : son PIB/hab/ppa atteint 7 430 dollars en 2004 contre 4 540 dollars en 1990. En revanche, certains pays du Sud ne parviennent pas à décoller économiquement : c'est notamment le cas de l'Algérie (frappée par la guerre civile durant la décennie 1990), de la Jordanie, du Maroc et de la Syrie.

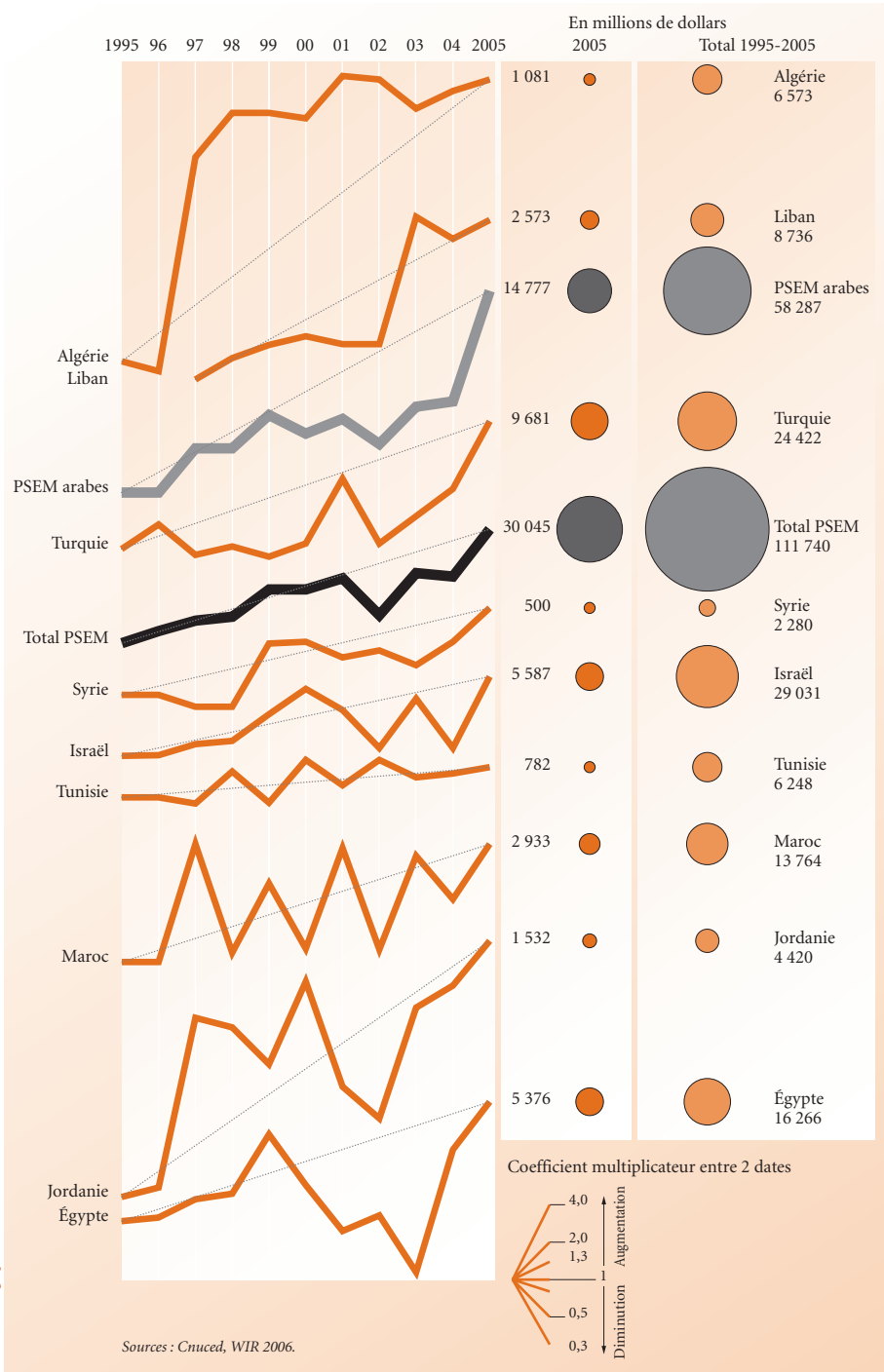
Il convient de ne pas schématiser à l'excès : il existe en Méditerranée, sur le plan économique, « des nords » et « des suds ». Au regard de leur PIB/hab/ppa, l'Albanie est au Sud et Israël au Nord. Des disparités régionales se manifestent au sein même des territoires : certaines régions du sud de l'Europe sont très en retard par rapport aux moyennes nationales de leurs pays : c'est particulièrement vrai pour l'Espagne et l'Italie méridionales ; dans les PSEM, une fracture entre monde rural et zone urbaine s'observe également.

Accélération et diversifications des investissements directs étrangers (IDE)

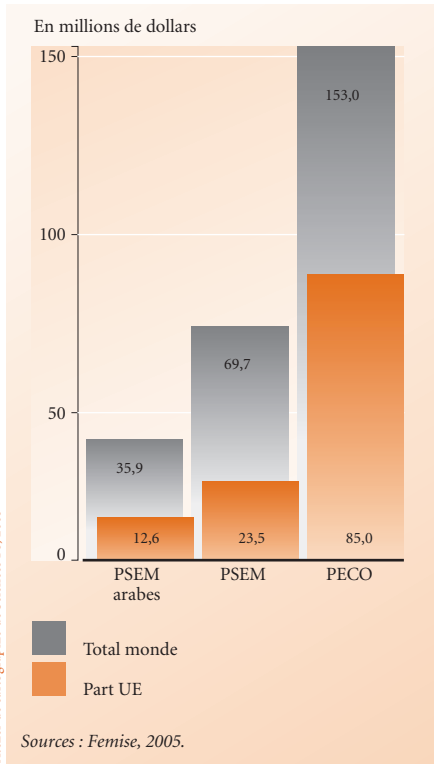
Sur le temps long, les IDE à destination des PSEM ont été particulièrement faibles, ne captant que 5 % environ des flux mondiaux dédiés aux pays en développement durant la décennie 1990. En 2005, seuls 3 % des IDE sont orientés vers ces pays, soit à peine plus que l'Afrique subsaharienne. L'UE reste la zone la plus attractive du monde avec près de 50 % des flux d'IDE. Entre 1995 et 2005, les PSEM ont reçu 111,7 milliards de dollars en IDE, mais ces flux sont principalement destinés à la Turquie (22 %) et à Israël (26 %), qui en captent la moitié. L'Égypte, le Maroc et la Tunisie sont relativement bien servis comparés au faible stock d'IDE reçu par la Jordanie ou la Syrie (cf. graphique 4 et annexe 3).

Si l'on compare les flux d'IDE dans les PSEM avec ceux destinés aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ayant intégré l'UE en 2004, on constate que sur la période 1995-2003, les PECO ont reçu 152,6 milliards de dollars d'IDE, soit plus du double des PSEM (69,7), et environ quatre fois plus que les États arabes méditerranéens (35,9) qui

Graphique 4 - Les flux d'IDE en Méditerranée, 1995-2005



Graphique 5 - Flux d'IDE dans les PECO, 1995-2003



Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

ne bénéficient que d'un stock comparable à celui de la seule Hongrie (31,7). L'UE a contribué pour 55 % au stock d'IDE des PECO (84,6 milliards de dollars), tandis que sa part dans celui des PSEM se limite à 34 % (23,5 milliards). Durant cette période décisive puisque se jouaient l'adhésion des pays de l'Est et la stabilisation des pays du Sud, l'UE a donc transféré environ quatre fois plus d'IDE pour les PECO que pour les PSEM. Cet écart symbolise la différence de l'investissement politique dans l'intégration pour les uns et dans le partenariat pour les autres, puisque quand Bruxelles dépensait 27 euros par habitant et par an pour les pays de l'Est (dans le cadre des outils financiers TACIS, PHARE et Sapard), les PSEM recevaient 2 euros par personne et par an (dans le cadre du programme MEDA), soit près de 15 fois moins (cf. graphique 5).

Ces dernières années ont été marquées par une forte accélération des flux d'IDE à destination des PSEM (69,7 milliards de dollars entre 1995 et 2003 mais 42,1 milliards sur la simple période 2004-2005). Les estimations tablent même sur un volume global de 50,6 milliards de dollars pour la seule année

2006 (dont 60 % pour les deux pays attractifs de la région, Israël et la Turquie). Pour les PSEM arabes, cet accroissement s'explique notamment par la conjoncture pétrolière, qui démultiplie les investissements en provenance des pays pétroliers du Golfe.

Autre facteur explicatif, la multiplication récente des privatisations, notamment dans le secteur des télécommunications, dope les opportunités d'investissements étrangers. Certaines mesures pour renforcer l'attractivité territoriale, telle la mise en place de zones de compétitivité et de technopoles (Maroc, Tunisie, Turquie), assurent également un terrain plus propice aux IDE. Les secteurs actuellement les plus dynamiques sont les télécommunications, l'énergie, les banques, l'immobilier et les travaux publics, le tourisme et la chimie. Cette embellie masque toutefois la rareté des IDE à fort contenu en emploi, hormis dans le secteur des télécommunications, et de ceux dédiés à des activités manufacturières ou agro-alimentaires.

On constate enfin une diversification des investisseurs étrangers dans les PSEM: la part de l'UE et de ses pays membres s'érode (25 % en 2006, contre 50 % en moyenne de 2003 à 2005) malgré le rôle toujours significatif des investisseurs français, espagnols et italiens, dirigés essentiellement vers le marché maghrébin; la position des États du Golfe quant à elle s'affermi, puisqu'ils sont devenus en 2006 les premiers investisseurs dans la région

(36% des flux en 2006, contre 17% sur la période 2003-2005). Les États-Unis et le Canada renforcent leur implantation, conjoncture énergétique oblige, avec 31 % des IDE en 2006. De façon plus discrète, des investisseurs des pays émergents (Chine, Brésil, Inde, Corée du Sud, Russie ou Afrique du Sud) s'insèrent dans le secteur économique méditerranéen.

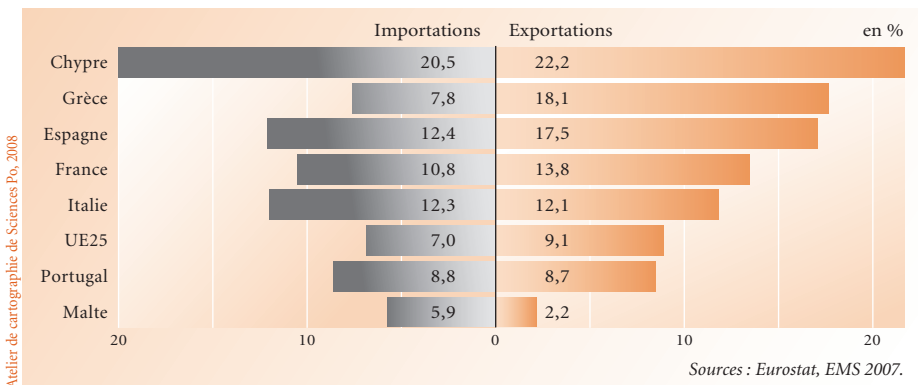
Des politiques commerciales complexes

La situation commerciale en Méditerranée

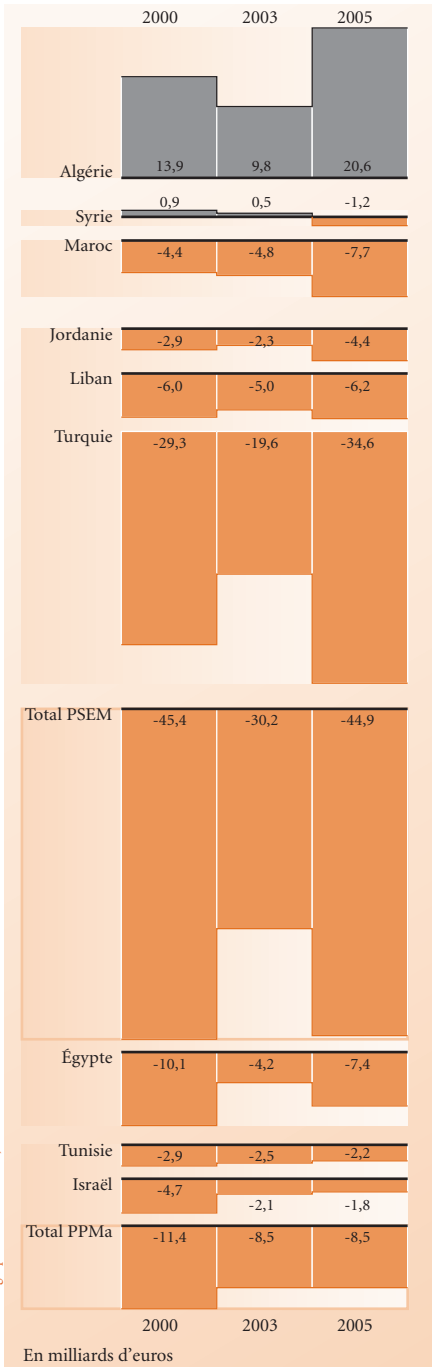
De 2000 à 2005, tous les PSEM sont déficitaires d'un point de vue commercial. Seule l'Algérie, grâce aux recettes pétrolières, a un excédent commercial dans ses échanges globaux avec le monde. La Syrie est proche de l'équilibre, tout comme la Tunisie dont le déficit n'est pas excessif. En revanche, la situation est très déficitaire en Turquie (-34,6 milliards d'euros en 2005) et, dans une moindre mesure, en Égypte (- 7,4) et au Maroc (- 7,7). Ces déficits sont partiellement ou totalement financés par les services touristiques (Maroc, Tunisie, Égypte, Turquie) et par les transferts de fonds des émigrés, qui apportent un volume substantiel de capitaux aux pays d'origine dans tous les PSEM, notamment au Maroc et au Liban. La plupart des pays méditerranéens du Nord connaissent aussi une situation commerciale défavorable. S'ils commercent essentiellement avec d'autres partenaires européens, ils présentent généralement des déficits commerciaux dans leurs échanges extracommunautaires, à l'exception de la France au début des années 2000 et de Malte (cf. graphiques 7 et 8).

La part des PSEM dans le commerce extracommunautaire de l'UE demeure relativement faible depuis 1999. Celle-ci assure avec eux en moyenne 7% de ses importations et 9% de ses exportations. Les pays méditerranéens de l'UE commercent cependant davantage avec ces pays : c'est le cas de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de la Grèce et de Chypre surtout. Mais cette relation ne révèle aucune intensité commerciale particulière (hormis Chypre, aucun pays de l'Europe du Sud ne réalise plus de 20% de son commerce avec les PSEM) et souligne par ailleurs que tous, excepté Malte, exportent davantage vers les PSEM qu'ils n'importent (cf. graphique 6).

Graphique 6 - Position des PSEM dans le commerce de l'Union européenne, 1999-2005

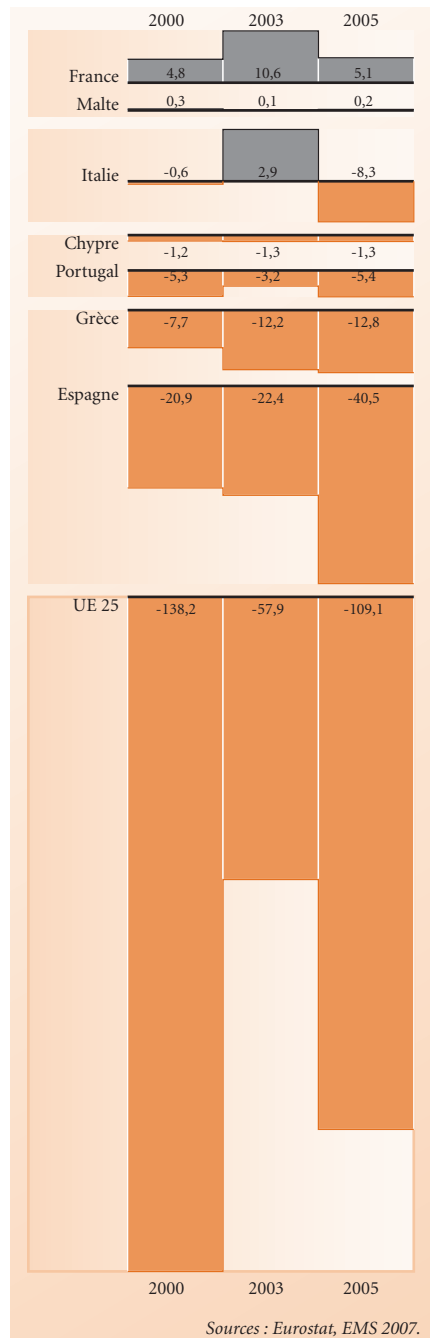


Graphique 7 - Balance commerciale des PSEM, 2000-2005



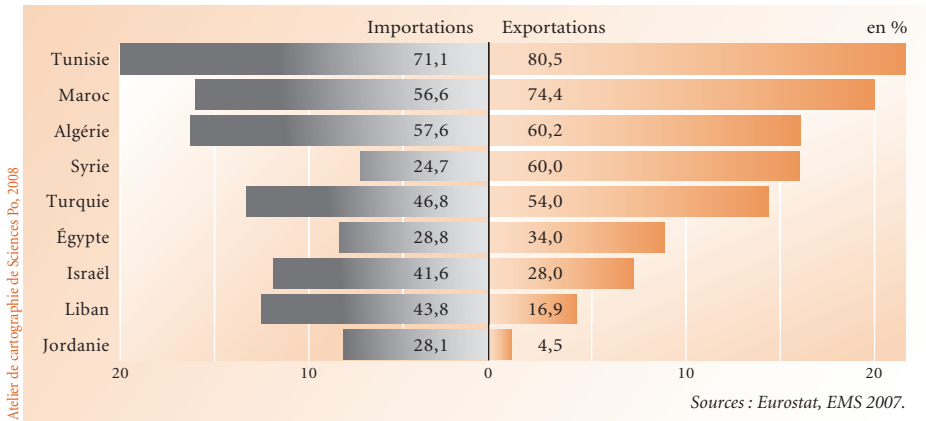
Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

Graphique 8 - Balance commerciale des pays méditerranéens de l'UE, 2000-2005



Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

Graphique 9 - Position de l'Union européenne dans le commerce des PSEM, 2000-2005



À l'inverse, les échanges des PSEM sont fortement polarisés vers les pays de l'UE, que ce soit au niveau de leurs importations ou de leurs exportations. C'est le cas des trois pays du Maghreb, et notamment de la Tunisie qui assure en moyenne 71 % de ses importations et 80 % de ses exportations avec l'UE sur la période 2000-2005. Les parts de l'UE dans le commerce de la Turquie, d'Israël ou de l'Égypte sont tout aussi révélatrices du lien étroit unissant les échanges des PSEM avec l'Europe. On soulignera toutefois la faiblesse des exportations libanaises (17 %) et surtout jordaniennes (4 %) sur le marché européen, de même que l'érosion de la relation commerciale entre la Syrie et l'Europe depuis 2004 (cf. graphique 9 et annexe 4).

Ces données ne doivent pas masquer la place qu'occupent d'autres zones du monde dans le commerce des PSEM. En 2004, les États-Unis sont commercialement présents (notamment en Israël, en Égypte et en Jordanie), avec 7 % des importations des PSEM et près de 17 % de leurs exportations. La Chine représente de son côté 5 % des importations et 2 % des exportations, mais il faut y ajouter le poids de l'Asie (15 % des importations, 11 % des exportations), pour constater à quel point les PSEM sont aujourd'hui reliés commercialement avec le continent asiatique dans son ensemble. Le commerce Sud-Sud-méditerranéen reste en revanche faible : pour de multiples raisons (difficultés politiques entre pays riverains, similarité dans les appareils productifs, etc.), les PSEM n'ont que des échanges fort limités entre eux, avec 4,5 % de leurs importations et 6,2 % de leurs exportations pour l'année 2004. Trois PSEM entretiennent des relations commerciales Sud-Sud plus intenses : l'Égypte, la Syrie et la Jordanie.

Un canevas d'accords commerciaux

La zone méditerranéenne rassemble aujourd'hui une multitude d'accords politico-commerciaux, où les relations euro-méditerranéennes apparaissent finalement comme non exclusives. La libéralisation du commerce dans la région s'est traduite par un double mouvement de combinaisons multilatérales et bilatérales. Les accords passés entre l'UE et les PSEM dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen occupent une place

particulière. Lancé à Barcelone en 1995, ce processus vise notamment à instaurer une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Sa construction s'appuie sur une série d'accords d'association établis entre l'UE et chacun des PSEM. Il fait le pari d'une ouverture commerciale des pays des rives sud qui doit stimuler la croissance économique, laquelle permettrait de soutenir des réformes politiques amorçant une transition démocratique. La rigidité des systèmes politiques méditerranéens et la faible intégration régionale dans sa dimension commerciale Sud-Sud n'ont pas permis que ces objectifs soient atteints.

Le bilan est décevant : la relation commerciale euro-méditerranéenne demeure totalement asymétrique entre les rives nord et sud. Aucune dynamique d'intégration économique ne s'est manifestée dans la région depuis maintenant plus de dix ans, le maintien d'un faible niveau d'échanges Sud-Sud et des écarts de richesse entre les populations des deux rives en témoigne. Sur le plan institutionnel, la Syrie et le Liban n'ont toujours pas ratifié leurs accords d'association avec l'UE, et l'Algérie ne l'a fait qu'en 2005. Les autres États ont avancé à des rythmes différents, emmenés par une Tunisie pionnière (accord ratifié en 1998) puis par le Maroc (2000). Compte tenu des retards dans la signature des accords et des périodes transitoires de douze ans prévues, le calendrier de l'ouverture complète des échanges s'étalera sur la période 2008-2020. Les lenteurs dans les ratifications des accords sont également le fait des pays du Nord (de deux à cinq ans).

Le programme MEDA, instrument financier de la coopération euro-méditerranéenne, s'est révélé difficile à mettre en œuvre : de 1995 à 2005, près de 6,9 milliards d'euros ont été engagés envers les PSEM arabes (ni la Turquie ni Israël ne furent éligibles à ce programme car la première était engagée sur la voie des négociations pour adhérer à l'UE et la seconde possédait une économie « à l'occidentale » bien différente de celle des PSEM arabes), mais seuls 4 milliards ont réellement été dépensés (soit sur onze années en moyenne 364 millions par an), en raison d'un taux de décaissement insuffisant et de lourdeurs bureaucratiques tant du côté du Nord que du Sud (cf. annexe 5). Les PSEM arabes rassemblant environ 180 millions d'habitants, on retrouve le chiffre de 2 euros par personne et par an déjà évoqué plus haut.

Ce dispositif euro-méditerranéen, déjà problématique du fait des inquiétudes et des méfiances réciproques sur les impacts de l'ouverture, a été compliqué par la mise en place de la politique européenne de voisinage (PEV). Pour adapter son action à sa nouvelle géographie et répondre aux exigences des modifications de son environnement géopolitique après l'intégration des PECO, l'UE procède en effet à une réforme de sa politique extérieure dans son voisinage immédiat, tant en direction de ces « nouveaux » voisins (Russie, Ukraine notamment) que de ses « anciens » voisins méditerranéens.

La nouvelle offre européenne doit permettre une convergence institutionnelle, avec la reprise par les pays voisins, à leur rythme propre, d'une partie des acquis communautaires (selon l'expression « tout sauf les institutions », qui signifie que les pays voisins sont invités à adopter les outils nécessaires pour intégrer le grand marché communautaire sans devenir membre). Cette politique s'appuie depuis 2007 sur un nouvel instrument financier, l'ENPI (*European Neighbourhood and Partnership Instrument*), doté d'une enveloppe globale de 11,2 milliards d'euros pour la période budgétaire 2007-2013 et pour toutes les régions concernées par la PEV. L'approche bilatérale prime dans les relations de l'UE avec chacun des pays voisins. La dimension régionale, qui faisait

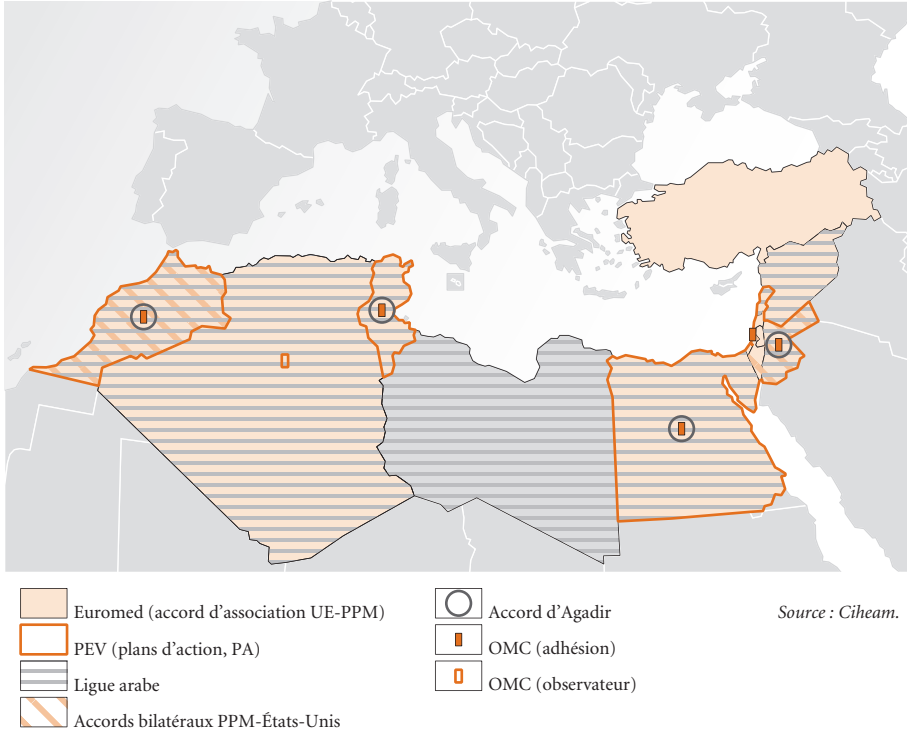
l'originalité du partenariat euro-méditerranéen, est donc réduite, voire éliminée, même s'il faut reconnaître qu'elle n'a jamais été fortement soutenue, ni par les États européens, ni par les pays partenaires, ni par la Commission. Cette tendance se confirme par la mise en place de plans d'action entre l'UE et ses voisins, qui complètent en Méditerranée les accords d'association. Ces plans d'action fixent un agenda de réformes et de coopération entre l'UE et le pays tiers, qui selon les progrès effectués, pourrait peu à peu participer à des programmes européens. En contrepartie de ces progrès concrets dans le respect des valeurs communautaires (démocratie, droits de l'homme, État de droit, économie de marché, développement durable) et de la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'UE devrait offrir à ces pays une perspective de participation au marché intérieur. En 2007, sept pays méditerranéens avaient d'ores et déjà signé un plan d'action avec l'UE (l'Égypte, le Liban, la Jordanie, Israël, le Maroc, la Tunisie et l'Autorité palestinienne).

Un canevas d'accords politico-commerciaux se superpose à ces relations euro-méditerranéennes :

- Si l'Union du Maghreb arabe (UMA) semble toujours dans l'impasse, des efforts sont développés au niveau de la Ligue arabe en vue de créer une grande zone de libre-échange. Plus récemment, des accords commerciaux régionaux, à l'instar du processus d'Agadir en 2004 (Maroc, Tunisie, Égypte et Jordanie), ou bilatéraux (notamment entre la Turquie et d'autres pays sud-méditerranéens) se sont multipliés, témoignant d'une volonté d'accroître les relations Sud-Sud.
- Les États-Unis demeurent très présents dans la région méditerranéenne. Conformément aux objectifs assignés de leur politique du BMENA (Broader Middle East and North Africa), les États-Unis nouent des alliances stratégiques avec plusieurs États de la zone. Des accords de libre-échange ont été conclus avec Israël depuis 1985, avec la Jordanie en 2001 et le Maroc en 2004. Washington cherche aujourd'hui à poursuivre cette dynamique, et d'autres pays méditerranéens (Tunisie et Algérie notamment) pourraient à l'avenir conclure un accord.

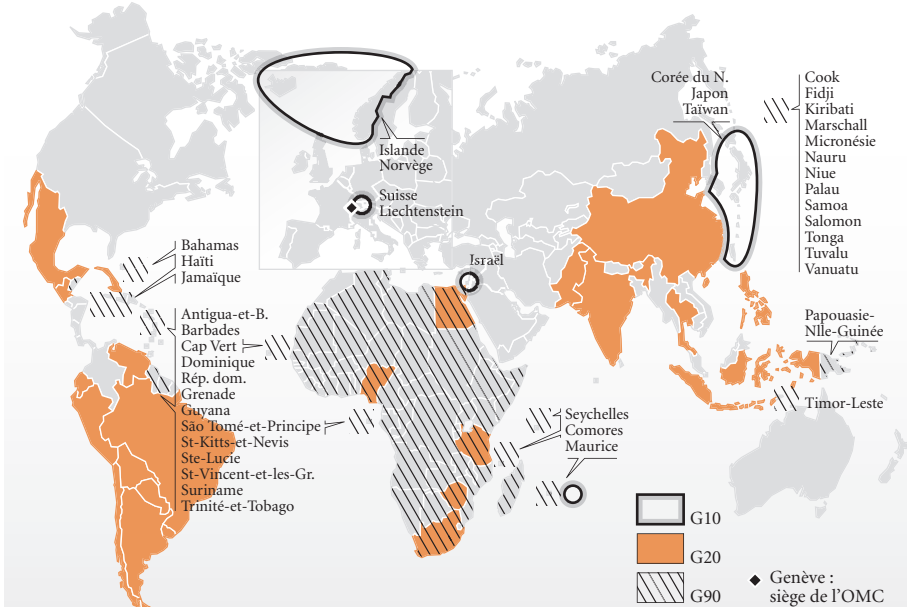
Comment se situent les pays méditerranéens par rapport à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)? Les positions négociatrices de l'UE et celles des PSEM sont asymétriques : l'UE négocie en bloc pour l'ensemble de ses 27 États membres, tandis que les PSEM négocient séparément (pour rappel, le Liban et la Syrie ne sont pas membres de l'OMC, tandis que l'Algérie n'a qu'un statut d'observateur). Les divergences d'intérêts entre ces derniers n'étant pas résolues dans un cadre propre, ils peuvent se retrouver dans des groupes de négociation aux positions parfois opposées. Pour les PSEM, les négociations multilatérales présentent également deux fronts bien différenciés, très sensibles sur la question agricole : l'accès aux marchés de l'UE (leur principal partenaire commercial) et le traitement que l'Europe réserve aux autres pays en voie de développement (cf. carte 1).

Carte 1 - Les accords politico-commerciaux dans les PSEM



Source : Ciheam.

Groupes de pression à l'OMC



Sources : Ciheam et www.g-20.mre.gov.br, www.africa-union.org, www.acpsec.org/fr/acp_states.htm, www.unctad.org et www.wto.org

La montée en puissance de nouveaux acteurs crée d'autres dynamiques. La Chine, les dragons asiatiques, les monarchies du Golfe, la Russie, le Brésil ou l'Afrique du Sud deviennent des partenaires commerciaux de plus en plus importants pour les pays méditerranéens du Sud et de l'Est. Ce mouvement, de toute évidence, doit être relié au polycentrisme commercial induit par la globalisation des échanges.

Bilan et perspectives pour les économies méditerranéennes

Face aux enjeux démographiques des dix à quinze ans à venir et à leurs conséquences en termes de chômage massif et durable des jeunes, la transition économique des PSEM relève de défis majeurs. Sur le plan interne, ces pays doivent trouver un nouveau modèle de croissance après le modèle redistributif qui a prévalu des années d'indépendance jusqu'au milieu de la décennie 1980. Fondé sur la croissance de la productivité, il doit s'accompagner d'un nouveau contrat social susceptible d'entraîner l'ensemble de la population vers une perspective d'amélioration des conditions de vie. Sur le plan externe, ces pays ont à améliorer leur insertion dans les échanges mondiaux en décloisonnant leurs échanges au niveau de la région et en diversifiant leurs partenaires commerciaux.

À l'aube du XXI^e siècle, la situation économique globale des PSEM paraît incertaine. Avec une conjoncture géopolitique particulièrement difficile, marquée par la persistance de graves conflits régionaux, et malgré une croissance dopée ces dernières années par le renchérissement des matières premières, il n'est pas encore possible d'évoquer un véritable décollage économique. Quelques frémissements se font sentir, mais des inquiétudes persistent face aux coûts sociaux et humains des ajustements.

Comment interpréter l'embellie économique depuis 2003 ?

Les PSEM connaissent depuis 2003 une croissance soutenue. Leur PIB par tête croît à un taux supérieur à 4 % (en moyenne agrégée sur l'ensemble des pays), performance que la région n'avait pas connue depuis la fin des années 1970, après le premier choc pétrolier. Cette vive croissance met fin à une longue période d'atonie de l'activité économique – le PIB par tête n'avait augmenté que de 1 % de 1990 à 2002 en moyenne – pendant laquelle aucun mouvement de convergence des revenus ne s'était manifesté par rapport aux pays de la rive nord de la Méditerranée. Ces évolutions d'ensemble ne doivent cependant pas masquer de profondes différences selon les pays. Nombreux sont les chocs qui ont affecté chacun d'entre eux : chocs climatiques répétés (Maroc), conflits internes et externes avec des répercussions régionales (Algérie, Liban, Jordanie, Israël, Syrie), crise financière (Turquie). La Tunisie se distingue par un régime de croissance stable et relativement élevé, qui lui a assuré sur le long terme la convergence de son revenu par tête avec celui des pays européens.

Ce mouvement régional a lieu dans un contexte de très vive croissance mondiale, tirée par les hautes performances des pays d'Asie de l'Est après la crise de la fin des années 1990, surtout de la Chine, et de l'Inde depuis moins de dix ans. Les déséquilibres macroéconomiques des PSEM se sont globalement résorbés depuis le milieu des années 1990 ; l'inflation turque passe sous la barre des 10 % l'an en 2004. Les soldes courants sont devenus (en moyenne) positifs au tournant des années 2000, ce qui traduit un excès d'épargne global (sauf en Turquie et en Tunisie) qui renvoie au manque de dynamisme productif des économies de la région.

À l'exception de la Turquie et d'Israël, les causes de cette embellie, comme pour la période 1975-1985, sont largement externes. La hausse du prix des hydrocarbures provoque des hausses de revenu dans les pays exportateurs nets (Algérie, Libye et, dans une moindre mesure, Égypte et Syrie) puis dans les autres pays de la région, sous le double effet de l'accroissement des transferts de capitaux (les IDE) et des transferts des émigrés, en provenance pour l'essentiel des pays du Golfe. La région renoue donc avec une croissance importée sous l'effet principal d'un facteur sur lequel les sociétés des pays méditerranéens n'ont pas prise : le prix de l'énergie. Mais alors que la croissance qui avait suivi les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1980 (brutalement interrompue par le contrechoc de 1986) avait encore été accélérée par des endettements publics massifs provoquant de profonds déséquilibres macro-économiques (résorbés par des plans d'ajustement structurels), la période actuelle apparaît plus « vertueuse ». Instruites par les politiques d'ajustement rigoureuses qu'elles ont dû mener, les autorités maintiennent les équilibres macro-économiques et ne recourent que très prudemment à l'endettement externe. Certains pays pétroliers de la région, et notamment l'Algérie, procèdent même à des remboursements anticipés de leur dette extérieure.

Cette croissance retrouvée permet une réduction des taux de chômage, qui ont été jusque-là les plus élevés de toutes les régions en développement. Touchant surtout les jeunes urbains diplômés, ce chômage porte les risques élevés d'une déstabilisation, que les autorités tendent à réduire depuis trois ans par des programmes d'investissements publics comme en Algérie. La pression à l'émigration demeure vive dans tous les pays arabes riverains de la Méditerranée. Les jeunes actifs n'ont pas vu leurs perspectives de progression dans la société s'élargir substantiellement, la croissance générant relativement peu d'emplois dans le secteur formel, *a fortiori* dans l'administration comme c'était le cas jusqu'au milieu des années 1980. À cela s'ajoutent depuis 2004 de forts mouvements de migrants d'Afrique subsaharienne, en route pour l'Europe, qui restent le plus souvent bloqués dans les pays du Nord du continent, où certains trouvent des emplois sans statut et à très bas salaires. Pays d'émigration, les pays de la rive sud sont ainsi devenus aussi des pays de transit et d'accueil pour des milliers de jeunes Subsahariens.

Émigration, excès d'épargne, les PSEM sont globalement exportateurs de facteurs de production. Travail et capital ne parviennent pas à se combiner sur un mode dynamique dans les espaces nationaux et vont donc chercher fortune et sécurité ailleurs, traduisant la faible capacité d'entraînement endogène de la croissance retrouvée depuis quelques années.

Dans une perspective de maintien du prix de l'énergie à un haut niveau et dans cette situation conjoncturelle plutôt favorable, ces pays sont face à une alternative majeure : ces ressources financières externes qui stimulent la croissance depuis 2003 vont-elles permettre de modifier en profondeur les modes de régulation internes pour amorcer une dynamique productive endogène ? Ou bien vont-ils connaître une croissance sans développement, déséquilibrée sur le plan social, basée sur la redistribution plus que sur la production ?

L'héritage historique face à la mondialisation

Au sortir des ajustements macro-économiques menés avec l'appui des institutions financières internationales, les régimes de croissance de ces pays ne se sont pas redressés en

raison de freins internes profondément enracinés. Les diverses rentes stratégiques (pétrolière, géostratégique) dont ils ont « bénéficié » ont largement contribué à durcir ces blocages. Plus largement et sur longue période, ces pays n'ont pas réussi à amorcer la convergence de leurs revenus par tête avec ceux des pays de la rive nord de la Méditerranée. Le rythme de l'activité reste largement dépendant des ressources externes, la croissance ne relève pas d'un processus auto-entretenu.

Le défi de l'emploi des jeunes demeure central à l'horizon 2020. La phase de transition démographique se traduit par l'arrivée, dès aujourd'hui et pour les quinze ans à venir, de cohortes extrêmement nombreuses de jeunes actifs, parmi lesquels une masse importante d'urbains et de diplômés. Dans la situation actuelle, et malgré l'embellie conjoncturelle, les systèmes sociaux et productifs ne parviennent pas à absorber cet afflux de jeunes actifs, de moins en moins protégés par les solidarités familiales et qui restent pour la plupart dans des activités informelles internes ou externes de survie (commerce « à la valise »).

Pourtant, le goulet d'étranglement n'est pas dû au manque de ressources financières puisque ces pays exportent une partie de leur épargne. Il tient au blocage des États qui n'ont pas de stratégies autonomes de développement et à la fermeture des systèmes sociaux aux nouveaux acteurs (jeunes créateurs d'entreprises). Les entreprises n'innovent pas, restent confinées dans des activités traditionnelles, à l'abri des protections internes (difficulté d'entrée sur le marché) et externes (protections douanières). Ce faible dynamisme productif des entreprises peu ouvertes aux activités nouvelles (par imitation et *a fortiori* par innovation) nourrit leur faible demande de financements externes.

C'est donc moins la dynamisation du secteur financier que la question de l'entrepreneuriat qui se pose : alors que la pression grandissante du chômage provoque, par réaction de survie, le foisonnement de petites et très petites entreprises à forte composante informelle et à très basse productivité, les moyennes et grandes entreprises privilégient les activités à retour rapide et réinvestissent peu dans la filière. L'accumulation de savoir-faire technologique et managérial reste faible, et le niveau d'investissement peu élevé, notamment à long terme. Le lancement d'activités économiques non traditionnelles, par l'extension de la taille des entreprises existantes, ou la création d'entreprises, est quasi impossible. Le tissu entrepreneurial est faiblement diversifié et les relations de complémentarité entre entreprises peu denses (peu d'activités de co-traitance ou de sous-traitance entre firmes locales). L'environnement productif de chaque entreprise est discontinu et constitue un obstacle pour nombre de projets d'investissement de moyenne et grande taille, locaux ou étrangers. À cela s'ajoute la faiblesse des dépenses en recherche et développement (R & D) qui limite les capacités d'absorption technologique.

C'est du côté de la confiance que l'on doit chercher les causes de cette inhibition de la croissance, confiance statique entre agents et entre ceux-ci et les institutions publiques, confiance dynamique des agents dans le futur. Dans ces deux acceptions, la confiance est faible pour toutes les sociétés de la région, en ce qui concerne la sécurité des transactions, le consentement à l'impôt, la crédibilité de la justice, l'investissement dans le futur, la prise de risque (des entreprises, mais aussi des ménages dont l'investissement dans l'éducation n'est pas payé en retour).

Le blocage essentiel de la croissance dans ces pays ne tient finalement ni à un manque de ressources, notamment financières, ni aux déséquilibres macro-économiques,

globalement maîtrisés, ni, plus étonnant, à une gouvernance publique particulièrement défailante au regard des autres pays en développement au niveau de revenu équivalent. Les causes sont plus profondes : elles mêlent la résistance des élites publiques et privées, leur pratique de la « capture » de l'État qui bloque toute prise en compte du long terme et exclut toute entrée de nouveaux acteurs, le poids des traditions qui freine la modernisation des rapports sociaux, une confiance entre acteurs très réduite qui augmente les coûts de transaction et enfin le statut du savoir qui inhibe la créativité et limite l'apprentissage. En résumé, le fonctionnement de ces économies cumule deux handicaps : il est tout à la fois faiblement concurrentiel et faiblement coopératif.

Les appareils productifs des PSEM manquent de dynamisme : si le niveau très bas du financement externe des entreprises en constitue le symptôme le plus visible, il n'en est pas la cause. Il tient à la faible appétence des entreprises pour l'endettement et la prise de risque. De même, c'est la réticence des entreprises locales à ouvrir leur capital aux investisseurs étrangers qui explique, pour une large part, la faiblesse des investissements directs étrangers. Dans cette situation, l'atonie de la demande de ressources des entreprises ne pousse pas le secteur financier à se moderniser.

L'ouverture commerciale n'a pas mis un terme à ces modes de fonctionnement. Le volet économique du partenariat euro-méditerranéen (création d'une zone de libre-échange entre l'UE et chacun de ces pays et entre ces pays) est censé accélérer les mutations de l'appareil productif et des institutions en offrant un ancrage politique et un soutien financier à ces pays. À ce jour, seule la Tunisie s'en est emparé pour procéder, à son rythme, à une certaine modernisation de son économie. Le Maroc lui emboîte le pas, avec difficulté. Les autres PSEM sont encore loin du compte et viennent à peine d'amorcer leur ouverture, avec une absence de stratégie de développement capable de coordonner et de mobiliser les intérêts des différents acteurs. Là encore, seule la Tunisie, depuis son indépendance, semble disposer d'une certaine vision.

À quelques nuances près selon les pays, le mouvement de réforme s'avère lent. En effet, peu (ou non) appropriés par les dirigeants, les engagements à réformer s'avèrent souvent déclamatoires.

Au total, l'économie politique qui sous-tend le fonctionnement de la création de richesse est figée par les élites des secteurs privé et public qui s'entendent pour maintenir un statu quo dont elles sont largement bénéficiaires. Compte tenu des arrivées massives de jeunes actifs sur les marchés du travail et de la baisse des capacités redistributives des États, ces pays sont confrontés à la nécessaire formulation d'un nouveau contrat social. L'exigence sociale et la nécessité d'accélérer le rythme des régimes de croissance se conjuguent, mais les systèmes auront-ils les ressources politiques pour répondre à ces enjeux ?

Nouvelles dynamiques internes et basculement vers un monde polycentré

L'arrivée de nouveaux et puissants acteurs dans l'arène économique désormais mondialisée bouleverse l'environnement international. La Chine est devenue « l'atelier du monde » pour les produits de basse et moyenne technologie mais aussi un investisseur majeur dans l'énergie, les autres matières premières et certains secteurs ciblés. L'Inde la suit de près avec ses spécificités. Le Brésil amorce de nouvelles alliances économiques avec l'Afrique du Sud et l'Inde...

Au niveau de la production manufacturière, le décollage économique par l'évolution progressive des filières à forte main-d'œuvre non qualifiée vers des activités à valeur ajoutée croissante incorporant de plus en plus de capital et de main-d'œuvre qualifiée est sérieusement compromis pour les pays qui n'ont pas saisi cette opportunité. C'est le cas des pays arabes méditerranéens, dont seuls quelques-uns (Turquie, Tunisie, Maroc) ont partiellement profité du système de préférences commerciales asymétriques accordé par l'Europe au milieu des années 1970. Parmi les nouvelles analyses produites sur la région, celles du PNUD se distinguent par leur mode d'élaboration (par des experts arabes) et leur profondeur. Elles dressent un diagnostic sévère sur les causes de l'inhibition de ces sociétés : manque de démocratie, statut bridé des femmes, acquisition difficile du savoir.

Pourtant, des dynamiques profondes sont à l'œuvre, suscitées notamment par les effets d'une transition démographique parmi la plus rapide jamais observée dans le monde. La chute brutale du taux de fécondité a restreint la taille des familles, permettant une participation accrue des femmes à l'activité économique et sociale, tout en modifiant le rapport à l'autorité paternelle. Si la généralisation de l'enseignement, malgré ses défaillances qualitatives, heurte la culture de la soumission qui constitue un trait commun à l'ensemble de ces sociétés, l'aspiration des classes moyennes éduquées à une information critique se manifeste avec le succès des chaînes de télévision arabes. Le mythe de l'unité arabe a fortement reculé, même s'il reste une référence culturelle, alors même que la langue arabe a connu, grâce aux télévisions qui diffusent informations, films et chansons, une unification réelle : par-delà les langues dialectales qui demeurent vivantes, un arabe classique modernisé est désormais compréhensible sur tout l'espace linguistique.

Depuis le milieu des années 1990, une demande d'autonomie et de participation de la société civile émerge au sein des sociétés arabes : éclosion d'un large mouvement associatif au Maroc en réaction aux défaillances de l'État en matière sociale ; mouvement religieux de reconnaissance de l'individu, prônant la réussite économique et l'épanouissement personnel. Particulièrement actif dans les sociétés les plus anciennement touchées par le mouvement d'islamisation, notamment l'Égypte, ce mouvement vise les classes aisées bridées par la bureaucratie et l'autoritarisme. Il laisse cependant en suspens les revendications sociales et délaisse totalement le politique en ne prenant pas de front la question de l'État et de sa conduite autoritaire des sociétés.

L'Europe, jusqu'ici, n'a pas tiré profit du cadre mis en place par elle dans la région depuis 1995. Le partenariat euro-méditerranéen, qui n'a que très marginalement pesé sur la dynamique des réformes internes des pays, souffre d'un très faible investissement politique et économique des Européens. En l'absence de politique extérieure commune, les ambiguïtés de ses fondations (un objectif sécuritaire, des moyens économiques) se retrouvent dans son pilotage, confié aux ministères des Affaires étrangères alors que l'essentiel des avancées, même de faible ampleur, se situent sur le terrain économique.

Dans le même temps, l'émergence de nouvelles puissances en Asie mais aussi en Amérique latine a changé les représentations du monde bien au-delà du champ économique. Nous sommes passés d'un découpage « centre développé / périphérie en développement » à une vision d'un monde de moins en moins polarisé vers un Nord développé seul à écrire les règles du jeu. Certes les pays du Nord cherchent à intégrer ces nouveaux acteurs dans le cadre ancien des relations internationales, quand ces derniers

ont de plus en plus les moyens de revendiquer leur place dans la nouvelle configuration du monde : l'ère post-coloniale est bien terminée. Les causes de ces bouleversements doivent peu aux PSEM. L'explosion des recettes pétrolières dans les pays du golfe Persique, en Algérie, en Libye et, dans une moindre mesure, en Égypte et en Syrie, et surtout l'exacerbation des enjeux énergétiques mondiaux accroissent le poids des pays méditerranéens. Les liens traditionnels, notamment entre métropoles et anciennes colonies, s'estompent progressivement. De nouvelles routes commerciales s'ouvrent entre pays du Sud, de nouveaux investissements croisés nouent des relations entre pays arabes, mais aussi entre eux et les pays d'Asie, d'Amérique et d'Afrique. Ces transformations auront des effets dans tous les pays méditerranéens, effets dont les contours sont encore mal dessinés à ce stade. À tout le moins, leur regard, jusque-là fixé sur l'Europe et les États-Unis, va s'ouvrir à d'autres horizons.

Évolution et place de l'agriculture dans l'économie méditerranéenne

Dans ce contexte, la question agricole demeure stratégique au sein des dynamiques économiques en Méditerranée : l'examen des grands indicateurs socio-économiques, l'état des lieux du commerce agricole en Méditerranée et le débat sur les perspectives de la libéralisation des échanges permettront d'en mesurer les enjeux.

Panorama des grands indicateurs agro-économiques

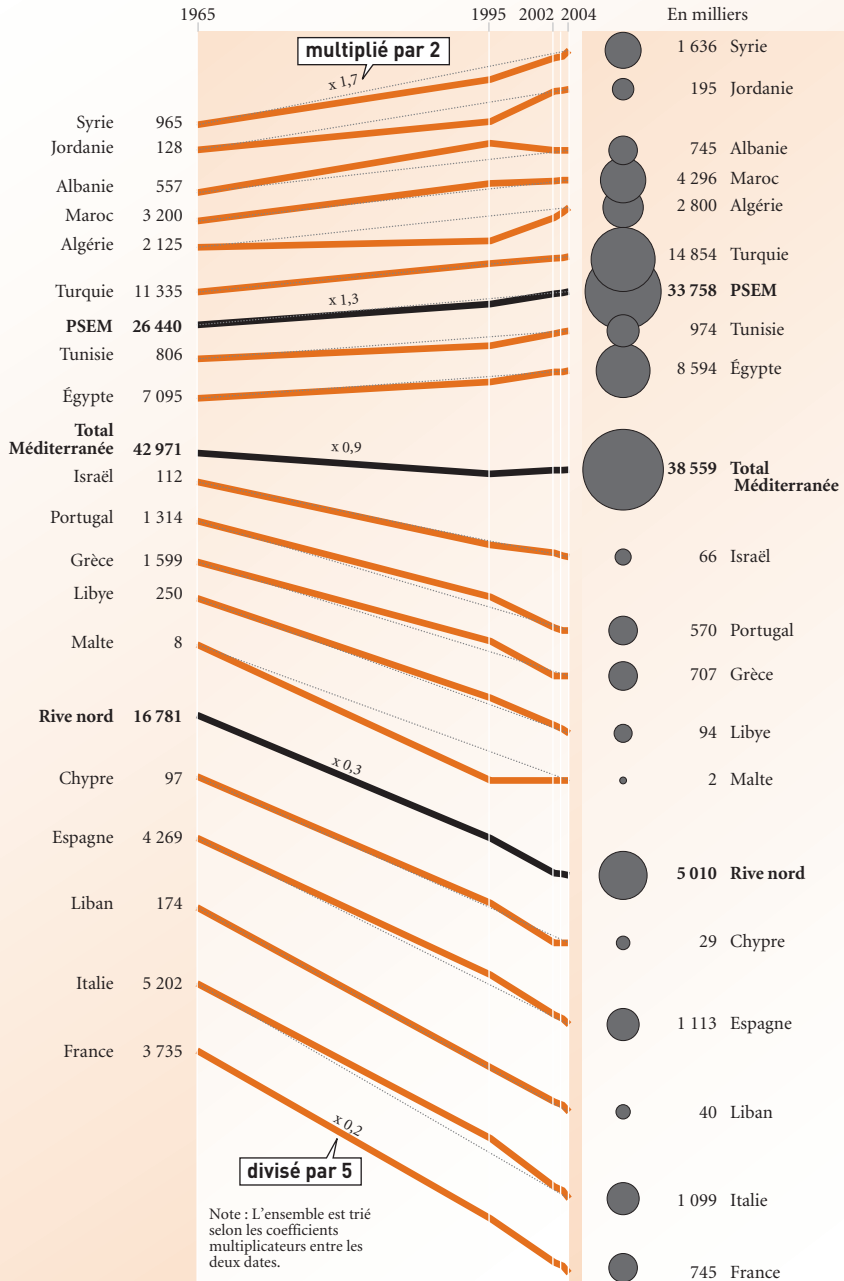
Déclin et croissance des effectifs agricoles

Le Bassin méditerranéen comptait environ 455 millions d'habitants en 2005, dont un tiers vivait toujours en milieu rural. L'examen de l'évolution des effectifs agricoles³ dans ce contexte global d'élan démographique méditerranéen est intéressant, car l'agriculture demeure un pourvoyeur d'emplois important dans la région.

En 1965, sur environ 102 millions d'actifs, 43 travaillaient dans le secteur agricole, c'est-à-dire 42% des actifs ou un Méditerranéen sur six – la zone comptant à l'époque 260 millions d'habitants. Sur la rive sud à la même date, deux tiers des 40 millions d'actifs avaient un travail dans l'agriculture. On comptait alors près de 17 millions d'actifs agricoles dans les pays méditerranéens du Nord et un peu plus de 26 millions dans les PSEM. En l'espace de quatre décennies, les dynamiques vont fortement diverger entre les deux rives du Bassin méditerranéen. En 2004, le nombre d'actifs agricoles tombe à 5 millions de personnes sur la rive nord alors que dans les PSEM, on en dénombre toujours 33,6 millions (soit environ 7 millions de plus par rapport à 1965). 87% des actifs agricoles méditerranéens sont localisés dans les PSEM. Certains États maintiennent d'ailleurs des effectifs assez impressionnants, à l'instar de la Turquie et du Maroc, où respectivement 43% et 33% des actifs le sont dans le secteur agricole. Avec près de 39 millions d'actifs agricoles en 2004, près d'un Méditerranéen sur douze est un actif agricole et environ 20% des actifs travaillent dans l'agriculture (cf. graphiques 10 et 11 ; carte 2).

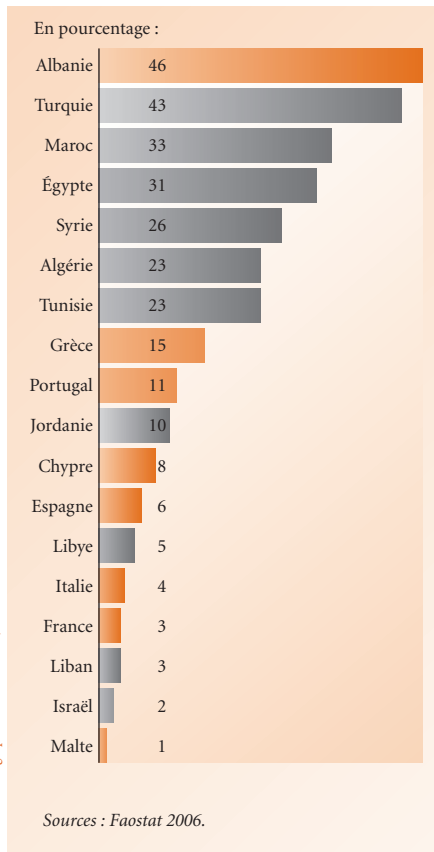
3 - Il est à préciser que pour les pays du nord de la Méditerranée, l'Albanie a été intégrée à ces calculs, de même que la Libye a été ajoutée ici pour les chiffres relatifs aux PSEM.

Graphique 10 - Évolution des actifs agricoles en Méditerranée, 1965-2004

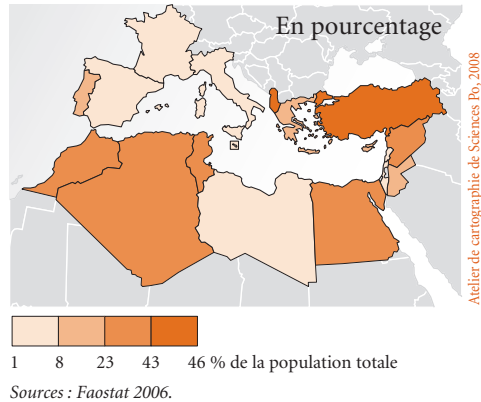


Sources : Faostat 2006.

Graphique 11 - Part des actifs agricoles dans la population active totale, 2004



Carte 2 - Part des actifs agricoles dans la population active totale, 2004



À l'échelle régionale, deux informations sont à retenir :

- La rive nord (excepté l'Albanie) a connu un lourd déclin de sa population active agricole depuis 1965, avec par exemple des divisions par cinq en France et en Italie. L'explication tient en partie aux politiques publiques qui ont prévalu à partir de 1960, en particulier la politique agricole commune qui a accru la productivité, tandis que la forte industrialisation puis la tertiarisation de l'économie permettaient le « déversement » des actifs agricoles vers ces secteurs.

- À l'inverse, la rive sud a vu le nombre de ses actifs agricoles augmenter de 7,2 millions de personnes depuis 1965, chiffre finalement relatif si on le ramène à la croissance démographique globale de la période (+ 160 millions d'individus sur la rive sud entre 1965 et 2005).

Parmi les PSEM, trois États auront pour des raisons diverses connu une décroissance de leurs effectifs agricoles de 1965 à 2004, Israël, le Liban et la Libye : intensification productive en Israël, faible intérêt pour le secteur agricole au Liban, conversion économique vers une économie de rente en Libye. Deux États contribuent actuellement pour 70 % du contingent global d'actifs agricoles des PSEM : la Turquie (avec 14,8 millions d'actifs agricoles) et l'Égypte (8,6 millions) dont les réalités agricoles sont au demeurant très différentes.

Ces évolutions sur la rive sud ne sont pas anodines : d'un côté, le déclin en valeur relative des actifs agricoles réduit le poids politique d'une population qui, jusqu'à l'heure,

n'était pas toujours fortement représentée dans les structures du pouvoir; d'un autre côté, l'accroissement en valeur absolue du nombre d'actifs agricoles dans un contexte de limitation de la réserve foncière conduit souvent à la réduction de la taille des exploitations avec les incidences sociales (érosion du revenu) et économiques (moindre capacité d'investissements) que cette situation entraîne; sans compter que la dualité du paysage agricole s'approfondit avec de plus en plus de structures microfondiaires assurant une agriculture de subsistance et qui cohabitent avec de grandes structures plus compétitives et orientées vers les marchés nationaux et internationaux.

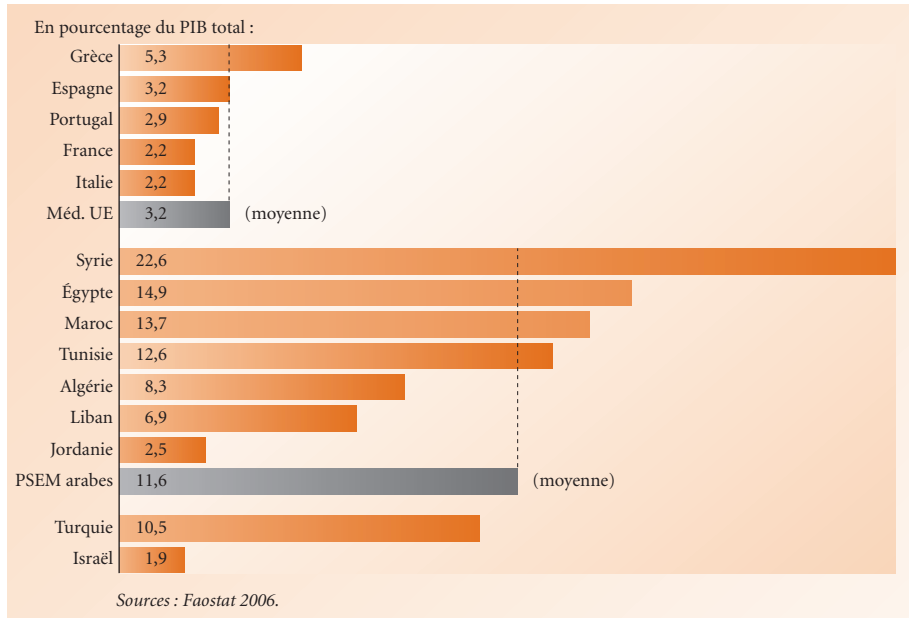
Enfin, des écarts de productivité agricole existent au sein du Bassin méditerranéen. La valeur ajoutée par actif agricole est dans les États méditerranéens de l'UE près de dix fois supérieure (environ 18 000 dollars) à celle des PSEM (1 950 dollars). Cet écart s'est creusé entre les deux zones sur la période 1990-2003 avec une évolution différenciée des productions mais aussi du nombre d'actifs agricoles. Les écarts sont moins importants au niveau de la productivité par hectare entre la Méditerranée européenne et les PSEM compte tenu de la rareté relative de la terre et du développement des cultures irriguées dans les PSEM. En 2003, la valeur ajoutée par hectare cultivé était de 1 450 dollars par hectare en Méditerranée européenne et de 1 080 dollars par hectare dans les PSEM. Ces valeurs sont en augmentation dans les deux zones du fait de l'intensification et de la baisse des surfaces cultivées. Néanmoins, des fluctuations importantes sont souvent observées dans les PSEM du fait des aléas climatiques.

L'agriculture au cœur des économies nationales

L'agriculture reste un secteur important pour les économies nationales des PSEM, avec en 2005 une contribution moyenne de 12 % au PIB total (contre 15 % en 1990). Certaines sont encore très dépendantes des performances agricoles: c'est le cas de l'Égypte (15 %), du Maroc (14 %) et surtout de la Syrie (23 %). On peut également relever les bons résultats des PSEM quant à la croissance de leur PIB agricole durant la période 1990-2003, avec par exemple + 6,5 % au Maroc, 6 % en Syrie et + 5,5 % en Tunisie. Au nord du Bassin, le secteur agricole contribue en moyenne à seulement 3 % du PIB des États membres de l'UE. Seul un pays comme l'Albanie maintient une étroite corrélation entre la santé de son économie et celle de son agriculture (un quart de son PIB est dû aux performances agricoles). L'écart de productivité agricole en Méditerranée demeure une réalité révélant de nouveau le fossé technique et économique entre les deux rives (cf. graphique 12).

Le secteur agricole, si stratégique soit-il pour les économies nationales, est dual dans les PSEM. Aux quelques industries agro-alimentaires performantes aspirées par la mondialisation répondent une multitude d'exploitations familiales de très petite taille qui parsèment le milieu rural. Au sud de la Méditerranée, de grandes entreprises à forte intensité capitaliste utilisant des moyens modernes de production sur des terres fertiles et parées à la libéralisation des échanges côtoient de nombreuses petites exploitations souvent de subsistance occupant l'espace rural sans capacité d'accès à la propriété foncière et produisant essentiellement pour l'autoconsommation. Ces dernières sont particulièrement désarmées face à la concurrence et les premières à être exposées avec l'ouverture des marchés agricoles. Elles perdent également l'accès au marché urbain littoral, dont l'approvisionnement se tourne de plus en plus vers le monde extérieur.

Graphique 12 - L'agriculture dans la formation du PIB en Méditerranée, 1990-2005



Quel état des lieux peut-on dresser à propos des industries agro-alimentaires méditerranéennes (IAA) dans les PSEM ? À la fin des années 1990, près de 670 000 personnes travaillaient dans les IAA au sein des PSEM contre 1,2 million environ dans les pays méditerranéens de l'UE. Regroupées essentiellement en Turquie, en Égypte, au Maroc et en Israël, elles souffrent d'un manque d'organisation logistique et technique et subissent un cadre juridique et commercial contraignant (investissements faibles). Leur modernisation est lente et les handicaps naturels (climat, sécheresse) de la région ne favorisent pas leur compétitivité. Certaines IAA s'orientent vers des cultures d'exportation, mais les plus grandes firmes, en Turquie, en Algérie et en Égypte, sont surtout spécialisées dans des produits destinés au marché domestique. Toutefois, on voit apparaître de grands groupes industriels nationaux, tels Poulina en Tunisie, Cévital en Algérie, Tnuva en Israël et Sabanci Holding en Turquie ; ils sont également très actifs dans des activités sortant du domaine agro-alimentaire. Au Maroc, les IAA se développent et restent le premier secteur manufacturier du pays, et la Turquie peut aujourd'hui s'enorgueillir d'avoir un tissu assez structuré en IAA.

Des progrès ont été enregistrés ces dernières années : on comptait 159 filiales agro-alimentaires de firmes multinationales étrangères dans les PSEM en 2002 contre 24 en 1988. Il s'agit souvent de sociétés américaines qui souhaitent se positionner en Méditerranée, à l'image de Sara Lee Corp., Coca Cola & Co., Procter and Gamble et Pepsico. D'autres groupes, tels Nestlé (Suisse), Unilever (Pays-Bas) et surtout Danone (France), ont également investi dans les PSEM pour y développer des filiales agro-

alimentaires. Cependant, entre 1987 et 2006, sur le total des fusions-acquisitions réalisées dans le monde par les 100 premières firmes multinationales de l'agro-alimentaire, seules 1,1 % des opérations concernaient les PSEM (dont 0,6 % pour la Turquie) – à comparer avec les 20 % des pays méditerranéens de l'UE⁴.

Des productions agricoles « méditerranéennes »

Sans viser l'exhaustivité, ce tableau de la production agricole en Méditerranée cherche surtout à souligner, sur la période 2003-2005, le poids de la région sur les gammes de produits où elle présente une véritable spécialisation. D'abord, le Bassin méditerranéen assure environ 16 % de la production mondiale de fruits et 13 % de la production mondiale de légumes. Cette position tend cependant à s'affaiblir depuis plusieurs années en raison du développement de la production des pays sud-américains et asiatiques, et en particulier de la montée en puissance de la Chine. Au début des années 1970, la Méditerranée couvrait 26 % de la production mondiale de fruits. En 1990, elle assurait 16 % de la production mondiale de légumes. Parmi les grands pays méditerranéens producteurs de fruits et légumes, on compte la France, l'Italie, l'Espagne, la Turquie et l'Égypte. Certaines productions sont clairement localisées en Méditerranée : par exemple, 85 % des noisettes produites dans le monde, 80 % des figues, 36 % des dattes, 52 % des abricots, 46 % des raisins, 34 % des pêches et nectarines, 55 % des légumineuses et 31 % des tomates. 99 % de la production mondiale d'huile d'olive, produit phare de la Méditerranée, se réalise dans la zone (Italie, Espagne, Grèce surtout, mais également Tunisie, Turquie et Portugal). Ce monopole pourrait toutefois être concurrencé par les plantations d'olivier réalisées dernièrement en Australie, aux États-Unis et même en Chine. Le blé est enfin la principale céréale produite de la région, avec environ 16 % de sa production mondiale réalisée en Méditerranée (poids prédominant de la France), dont 7 % sont dans les PSEM (en Turquie et en Égypte notamment). Avec la moitié des surfaces cultivées totales, les céréales sont de loin les premières productions agricoles du Bassin méditerranéen. Toutes céréales confondues, on évalue à 8 % la part de la Méditerranée dans la production mondiale.

L'état des lieux du commerce agricole

Échanges agricoles et dépendance alimentaire

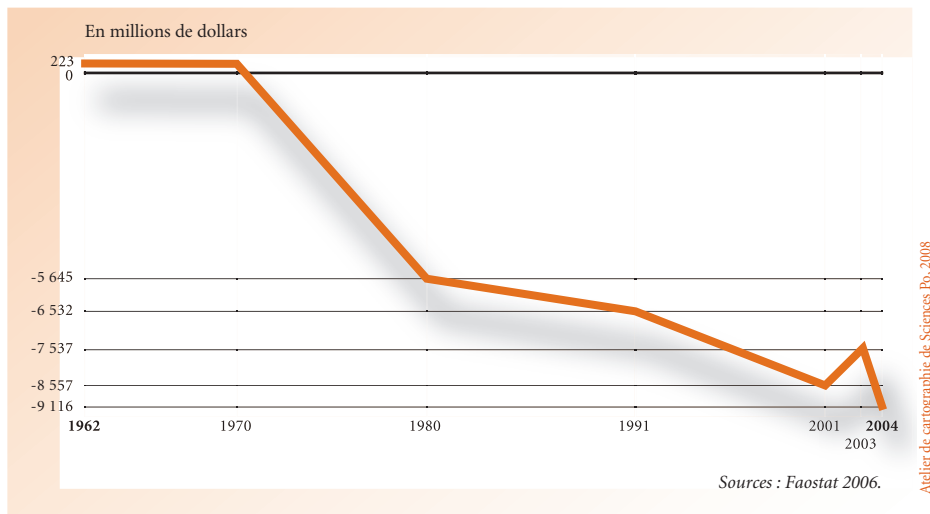
Des dynamiques contraires caractérisent les performances agro-commerciales du Nord et du Sud de la Méditerranée entre 1963 et 2003. En compilant les données passées par pays, on remarque que la part de l'UE des Vingt-Cinq dans les importations agricoles mondiales est restée stable (entre 35 et 40 %), mais que son poids dans les exportations a sensiblement augmenté (45 % en 2003 contre 22 % au début des années 1960). La France joue un rôle majeur dans cette dynamique puisqu'elle demeure la deuxième puissance exportatrice agricole du monde. À l'inverse, l'Italie ou le Portugal ne présentent pas ces dernières années des balances agro-commerciales positives.

Comparés à l'UE, les PSEM ont connu une évolution en sens inverse, passant du statut de région exportatrice nette dans les années 1960 à celui de zone importatrice nette à

4 - Ces informations concernant les IAA dans les PSEM sont tirées de la banque de données AgroData, gérée à l'IAMM-Ciheam par le professeur Selma Tozanli.

partir des années 1970. En 1963, les PSEM représentaient environ 4 % des exportations agricoles mondiales, ils sont tombés en 2003 à 2 %. Leurs importations sont passées de 3 à 4 % du total mondial. Les balances agro-commerciales des PSEM arabes ont connu une dégradation importante. Depuis les années 1970, ces pays sont dans une situation chronique de dépendance alimentaire, et certains États semblent désormais avoir des déficits structurels lourds (Algérie, Égypte). En 2004, les PSEM affichaient un solde commercial négatif de 9 milliards de dollars environ dans leurs échanges agricoles avec le monde (cf. graphique 13).

Graphique 13 - Évolution des balances commerciales agricoles des PSEM



Seule la Turquie présente une situation agro-commerciale favorable et semble être finalement l'unique puissance agricole de la zone : Ankara contribue tendanciellement pour la moitié des exportations agricoles des PSEM, tout en absorbant 22 % de leurs importations agricoles totales (cf. annexe 6).

Au Nord, la part des marchandises agricoles dans les échanges est en moyenne de 12 % pour les exportations et de 9 % pour les importations totales des pays méditerranéens de l'UE, avec cependant un pic en Grèce (22 % des exportations). L'hétérogénéité prime au sein des PSEM : un quart des importations totales en Égypte et en Algérie sont dédiées aux produits agricoles, tandis que cette part est évaluée à 17-18 % pour le Liban, la Jordanie et la Syrie. Parallèlement, ces produits agricoles représentent plus de 10 % des exportations de cinq pays : la Turquie et le Maroc mais surtout la Syrie, la Jordanie et le Liban (cf. annexe 7).

Enfin, si l'UE demeure le principal partenaire commercial des PSEM, ces derniers s'ouvrent de plus en plus au marché mondial : en 2004, ils se sont approvisionnés à 72 % hors du marché européen, et 48 % de leurs exportations ont été destinées au reste du monde. La Turquie s'oriente même davantage vers le commerce extra-européen (82 % de ses importations et 50 % de ses exportations agricoles se font avec le reste du monde). L'UE

n'est donc pas l'unique puissance exportatrice vers le Sud de la Méditerranée: les États-Unis (5% des exportations et près de 17% des importations des PSEM), l'Argentine, le Brésil ou l'Australie sont des acteurs commerciaux importants, notamment pour les produits céréaliers. En revanche, là encore, les PSEM n'échangent que très peu entre eux: environ 8% de leurs exportations agricoles en 2004 et 5,5% de leurs importations.

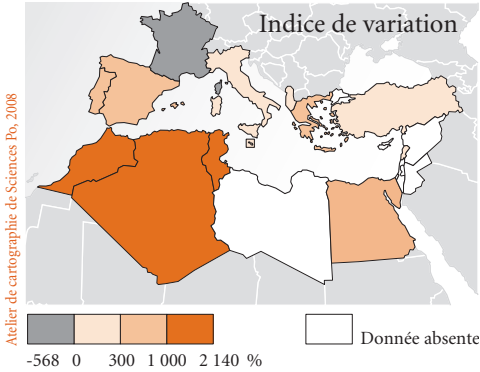
Un commerce agricole euro-méditerranéen asymétrique

En matière agricole, le commerce entre l'UE et les PSEM est en 2004, comme depuis plusieurs années, asymétrique, faussement équilibré et géographiquement ciblé:

- L'asymétrie du commerce agricole euro-méditerranéen est très nette. L'UE commerce avec les PSEM pour uniquement 2% de ses importations et exportations agricoles, mais polarise en revanche 52% de leurs exportations agricoles et couvre 28% de leurs importations. On constate donc un différentiel important entre l'UE et les PSEM en termes d'intensité agro-commerciale.
- L'équilibre de façade tient au fait que la balance agro-commerciale euro-méditerranéenne est légèrement excédentaire de 0,6 milliard de dollars pour les PSEM. Ce solde positif n'est dû qu'au poids commercial de la Turquie, qui assure à elle seule 46% des exportations agricoles des PSEM vers l'UE. Sans elle, la balance devient déficitaire avec l'UE de 1,5 milliard de dollars, et même de près de 1,8 milliard de dollars pour les seuls PSEM arabes. La Tunisie et le Maroc parviennent parfois à équilibrer leurs balances commerciales avec l'UE, à la différence de l'Algérie qui pèse très lourdement dans le déficit global des PSEM arabes (cf. annexe 8).
- L'orientation ciblée des échanges se traduit par une forte polarisation du commerce agricole sur quelques pays de l'UE et PSEM. Au sein de l'UE, cinq États assurent plus de 70% des exportations agricoles vers les PSEM: la France est le premier pays exportateur agricole (30%), suivie des Pays-Bas (14%), de l'Allemagne (12%), de l'Espagne (9%) et de l'Italie (6%). La situation est identique au niveau des importations de l'UE depuis les PSEM, mais avec des valeurs relatives différentes: Italie (19%), Allemagne (17%), France (15%), Espagne (13%) et Pays-Bas (10%). Du côté des PSEM, ce sont la Turquie avec 46%, Israël (15%), le Maroc (22%) et la Tunisie (12%) qui sont les grands exportateurs agricoles vers l'UE. Au niveau des importations, l'Algérie (25%), la Turquie (14%) et l'Égypte (13%) s'affichent comme les principaux partenaires commerciaux de l'UE. Une analyse plus poussée fait apparaître l'existence au sein de ce commerce euro-méditerranéen d'échanges privilégiés entre certains pays des deux zones: la France importe surtout du Maroc (48% de ses importations en provenance des PSEM), et l'Allemagne de la Turquie (79%). Dans une moindre mesure, c'est également vrai dans le sens des échanges de l'UE vers les PSEM: 40% des exportations françaises vers les PSEM sont destinées à l'Algérie.

La nature des produits agricoles et agro-alimentaires échangés entre l'UE et les PSEM reflète largement les spécialisations agricoles des deux zones. Les produits exportés par l'UE vers les PSEM sont d'abord des céréales (16%), des produits laitiers (15%) et du sucre (8%), mais également une grande diversité de produits, notamment transformés. Les exportations des PSEM vers l'UE sont beaucoup plus spécialisées: plus de la moitié

Carte 3 - Les importations nettes de céréales en Méditerranée, 1963-2003



Sources : Faostat 2006.

céréalière de plus en plus marquée pour les pays de la région. La France domine le marché de la production, avec un tiers des céréales produites en Méditerranée, suivie de la Turquie, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Égypte. La dimension géostratégique des céréales tient au fait que tous les pays méditerranéens, à l'exception de la France, en sont importateurs nets. En 2003, le Bassin méditerranéen captait près de 22 % des importations mondiales, chiffre à comparer avec le poids démographique de la région (7 % de la population du monde). Ce poids de la Méditerranée dans le commerce mondial de céréales augmente régulièrement : en 1986-1990, la zone attirait 18 % des importations mondiales de céréales, 21 % en 1996-2000 (cf. annexe 9).

Les PSEM captent 12 % des importations mondiales de céréales alors qu'ils ne représentent aujourd'hui que 4 % de la population du monde. Depuis le début des années 1960, les importations nettes céréalières ont été multipliées par 21 en Algérie, par 20 au Maroc, par 13 en Tunisie et par 4 en Égypte. Les projections indiquent que ces importations devraient continuer de croître dans les années à venir pour satisfaire les besoins humains mais aussi la demande animale. Le déficit céréalière de la Méditerranée pourrait donc se creuser davantage à moyen terme, situation dont tireraient partie les grandes puissances exportatrices comme la France, les États-Unis, le Canada ou l'Australie, voire l'Ukraine et le Kazakhstan demain (cf. carte 3).

Le processus de libéralisation : risques et opportunités

La question agricole au sein du partenariat euro-méditerranéen

Depuis le lancement du partenariat euro-méditerranéen (PEM) en 1995, l'agriculture a toujours été considérée comme un secteur sensible dans les négociations commerciales menées entre l'UE et les PSEM. Trois phases révèlent cependant une réelle évolution sur ce dossier.

De 1995 à 2002, face aux désaccords, la question agricole ne figure pas dans l'agenda de la coopération. Trop sensible, elle est volontairement occultée, alors qu'elle concentre au même moment l'attention de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des

(54 %) sont des fruits et légumes, frais ou transformés, 10 % des produits de la mer et 10 % de l'huile d'olive.

La très stratégique question céréalière en Méditerranée

Les besoins céréalières du Bassin méditerranéen augmentent depuis plusieurs années, stimulés par une demande à la fois humaine et animale qui a globalement doublé en Méditerranée depuis les années 1960, voire parfois quadruplé (Égypte) et même quintuplé (Algérie). Or cette croissance des besoins ne s'accompagne pas d'un dynamisme suffisant de la production, ce qui engendre une dépendance

négociations multilatérales internationales. Si le libre-échange industriel est préparé, la libéralisation agricole euro-méditerranéenne demeure ajournée. Les raisons en sont complexes mais le diagnostic est connu.

Au Nord, les producteurs de l'UE redoutent de devoir affronter une concurrence accrue en cas de disparition de la préférence communautaire. Au Sud, les exportateurs demandent un accès plus large au marché de l'UE. Les PSEM étant en général de grands importateurs auprès de l'UE de produits de base comme les céréales, le sucre et le lait, ils sont, compte tenu des faibles performances de leurs agricultures vivrières, peu enclins à les exposer à la concurrence étrangère. Une partie du « conflit » commercial euro-méditerranéen provient également, en cas de libéralisation, du risque renforcé de compétition entre les deux rives du Bassin sur les mêmes productions agricoles (huile d'olive, fruits et légumes).

Malgré ces blocages, une ouverture s'est amorcée le 27 novembre 2003 à Venise avec la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'agriculture, sous présidence italienne. Les principales recommandations ont été axées sur le renforcement du développement rural, la promotion de la qualité des produits agricoles et le lancement d'actions concrètes dans le domaine de l'agriculture biologique. En outre, le débat a porté sur la vitesse et la méthode du processus de libéralisation. Il est apparu aux décideurs que la question agricole ne pourrait se traiter qu'au cas par cas, selon la sensibilité du produit sur les marchés de l'UE et la compétitivité à l'exportation de chaque PSEM (logique de la différenciation). Ce constat correspond d'ailleurs à la philosophie sous-tendant la politique européenne de voisinage parallèlement mise en place.

En 2005, l'agriculture est présente dans le calendrier de réforme et de relance du PEM. L'UE avait officiellement annoncé sa décision d'ouvrir les négociations agricoles avec les PSEM dans une communication du 15 novembre 2005, stipulant que des tractations seraient menées à partir de 2006 pour une « libéralisation progressive des échanges de produits agricoles et de la pêche, tant frais que transformés ». Un comité d'experts est chargé depuis 2006 de suivre le dossier à la Commission européenne et d'appliquer une « Feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture ». Celle-ci s'oriente autour de quelques axes stratégiques : une libéralisation réciproque (l'effort doit être partagé par les deux rives), une approche progressive et graduelle, une asymétrie temporelle (l'UE acceptant un rythme d'ouverture plus lent chez les PSEM) et la définition par pays d'une liste des produits les plus sensibles à ne pas inclure dans le processus de libéralisation. Cette feuille de route insiste aussi sur les enjeux du développement rural, la promotion des produits de qualité, la valorisation des produits typiques méditerranéens, le renforcement de l'investissement privé dans le secteur agricole et l'amélioration de l'accès aux marchés d'exportation.

Des négociations bilatérales entre l'UE et les PSEM sont en cours. Elles progressent rapidement avec la Jordanie et Israël, plus récemment avec l'Égypte, et à un rythme bien plus lent avec le Maroc et la Tunisie. L'Algérie paraît quant à elle méfiante et temporise sur ce dossier. Compte tenu des situations politiques actuelles, rien n'est véritablement entrepris en matière de libéralisation agricole pour le Liban et la Syrie. Le cycle de ces négociations sera de toute évidence plus long que prévu, d'autant que la Commission accroît parallèlement ses exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments. À la disparition progressive des droits de douane succédera en quelque sorte la mise en place

de barrières non tarifaires particulièrement exigeantes au niveau de la qualité et de la sûreté des produits. Peu nombreux seront les producteurs sud-méditerranéens à pouvoir répondre à ces critères normatifs à la fois techniques et sanitaires.

La libéralisation des échanges euro-méditerranéens : entre inquiétudes et espérances

Un vif débat existe sur la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne (ZLEEM) prévue à l'horizon 2010 dans le cadre du PEM. Plusieurs études d'impact menées dernièrement posent en effet la question de sa durabilité socio-économique. En ce qui concerne l'UE dans son ensemble, les conséquences seraient vraisemblablement limitées en raison du poids trop faible des pays du pourtour méditerranéen dans son commerce agricole extérieur. L'ouverture des marchés pourrait au contraire stimuler les exportations européennes sur la rive sud, là où les besoins sont importants et grandissants en produits de base que l'Europe marchande assez bien (céréales, lait et viandes). En revanche, l'Europe méridionale serait affectée par une libéralisation agricole brute : les producteurs des filières classiques (fruits et légumes) d'Espagne, du sud de la France, d'Italie ou de Grèce pourraient être fragilisés par l'ouverture des échanges et seraient sans doute au rendez-vous de la contestation politique si le protectionnisme communautaire se délie faute de mesures transitoires d'accompagnement.

L'impact serait globalement négatif pour les PSEM. Leurs avantages comparatifs se concentrent dans le secteur des fruits et légumes, qui constitue le principal intérêt défensif de l'Europe. Cette ouverture aurait également plusieurs effets agro-commerciaux : réduction de la production de céréales (et autres grandes cultures), de viande et de lait, augmentation de la production de fruits et légumes (dans tous les PSEM), d'huile d'olive (Tunisie) et de sucre (Maroc, Égypte), développement d'industries agro-alimentaires (lié aux possibilités d'accès accrus au marché européen). En revanche, les modèles annoncent des effets légèrement positifs pour les consommateurs, grâce au potentiel d'acquisition de produits alimentaires à des prix plus bas.

Toutefois, cette libéralisation et cette ouverture aux marchés internationaux rendraient les foyers des PSEM, tant urbains que ruraux, plus exposés aux fluctuations de prix, avec de graves conséquences pour les familles les plus pauvres. La baisse des prix peut certes amplifier la consommation interne mais risque de déstabiliser les producteurs de cultures vivrières et les petites exploitations. Les répercussions de la libéralisation dépasseraient le seul cadre commercial pour affecter socio-économiquement et politiquement des sociétés paysannes mal préparées à l'ouverture des marchés, où seule une minorité d'exploitations capitalistiques, organisées et mécanisées, intensives en intrants et orientées sur des productions à l'export y gagnerait. Une nouvelle paupérisation des populations rurale et agricole (avec les femmes pour premières victimes) aurait des effets multiples, à commencer par l'explosion du chômage et l'exode vers les villes ou l'étranger. Ces perspectives laissent également entrevoir des pressions supplémentaires sur l'environnement de territoires déjà fragilisés par la raréfaction des ressources en terre et en eau. Même en cas de libéralisation agricole, il faut bien prendre la mesure des limites exportatrices des PSEM car la croissance de la demande interne se poursuit et les disponibilités en terres et en eau (hormis en Turquie) se réduisent.

Trois dossiers qui s'ouvrent

On a vu précédemment à quel point les PSEM négociaient de façon disparate dans le cadre de l'OMC, à l'inverse des pays de l'UE, conséquence du manque de relations politiques Sud-Sud mais aussi de positions commerciales différenciées. Les PSEM se trouvent confrontés à un dilemme en matière d'ouverture agricole. D'une part, ils souhaitent de meilleures conditions d'accès aux marchés européens pour les produits méditerranéens (fruits et légumes) et leurs produits traités, pour lesquels ils jouissent d'un avantage comparatif, tout en craignant que la libéralisation multilatérale ne permette à des pays tiers de s'emparer de leurs quotas de marché, dans la mesure où la marge des préférences commerciales se verra réduite. D'autre part, ils défendent un traitement spécial et des sauvegardes pour le commerce des céréales, des viandes et des produits laitiers, pour lesquels ils ne sont pas compétitifs. En général importateurs nets de ces produits, ils craignent également que la réduction des subventions de l'UE n'en augmente le prix et donc leur facture alimentaire, déjà bien importante.

L'hétérogénéité des intérêts des PSEM se manifeste dans leur répartition entre les divers groupes formés pour les négociations de l'OMC. L'Égypte est le seul PSEM faisant partie du puissant G20, dans lequel le Brésil et l'Inde jouent un rôle fondamental, avec des pays en voie de développement possédant une capacité agricole exportatrice et qui sont donc intéressés par une libéralisation plus large. Israël fait partie du G10, le groupe le plus défensif en matière de protectionnisme agricole. La Turquie s'est intégrée au G33, le groupe des « amis des produits spéciaux », pour lesquels ils demandent un traitement différencié dans les pays en voie de développement et un mécanisme particulier de sauvegarde, bien qu'ils aient une prise de position très offensive face aux aides des pays riches. Le Maroc et la Tunisie font partie du G90, groupe de pays unis par le problème de l'érosion des préférences, puisque tous jouissent d'un accès préférentiel aux marchés des pays riches et particulièrement à celui de l'UE dont ils dépendent largement. Ces pays demandent que ces préférences soient maintenues tant que dureront les aides agricoles des pays développés qui touchent leurs produits.

Second dossier international lourd pour l'avenir des agricultures en Méditerranée, l'évolution de la PAC en Europe. Cette question est intimement liée à la zone méditerranéenne de l'UE compte tenu de l'impact non négligeable de certaines réformes (sur les OCM vin et fruits et légumes par exemple) ou des conséquences structurelles issues de la refonte des systèmes de financement. La perspective de libéralisation des échanges agricoles euro-méditerranéens place aussi le futur de la PAC dans une configuration de proximité stratégique avec la Méditerranée. Il sera sans doute difficile de faire l'impasse sur ce sujet dans la préparation de la PAC post-2013, inévitablement complexe et décisive. Si le projet euro-méditerranéen demeure un objectif politique à atteindre, une réflexion prospective s'impose sur ce qui caractérise et peut rassembler cet espace dans un contexte de compétition internationale accrue. Le dossier agricole et alimentaire semble *a priori* incontournable.

Troisième enjeu global, la question émergente des biocarburants sera examinée ici sous les angles économique et commercial. Le développement des biocarburants et leur promotion sont des phénomènes mondiaux dont il convient de reconnaître certains avantages. Or, à l'échelle du Bassin méditerranéen, il s'agit de ne pas trop s'enthousiasmer

sur ce dossier. L'agriculture dans la région, et peut-être plus que partout ailleurs, ne pourra pas à la fois nourrir les hommes et remplir les réservoirs des voitures : la croissance démographique est trop importante, les surfaces agricoles manquent et les conditions naturelles sont inadaptées et tendanciellement défavorables. Comment ne pas craindre ensuite que la Méditerranée soit l'illustration parfaite de la corrélation intime entre croissance des prix agricoles et développement des biocarburants ? Pour produire de l'éthanol ou du biogazole, on utilise en effet de plus en plus des céréales, du sucre, des graines oléagineuses ou des huiles végétales, ce qui augmente notablement les prix sur le marché. Or ce sont des produits massivement importés par les pays méditerranéens, dont on connaît la dépendance céréalière. En se positionnant sur les biocarburants, les États-Unis, le Brésil et même l'UE cherchent à modifier la donne énergétique, mais surtout transforment le prix des matières premières comme les céréales, ce qui accentue indirectement leur domination commerciale vis-à-vis des PSEM. Assurément, il conviendrait donc de clarifier ce débat sur les biocarburants au sein de l'espace euro-méditerranéen, si à nouveau le soin est pris d'en faire une zone de solidarités.

Bibliographie

- Allaya (M.) (dir.), *MedAgri 2006. Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*, Montpellier, IAM, 2006.
- Banque mondiale, *World Development Indicators 2006*, Washington (D. C.), 2006.
- Banque mondiale, *World Development Indicators 2007*, Washington (D. C.), 2007.
- Cnuced, *World Investment Report 2006*, Genève, 2007.
- Copeiaa, *Perspectives internationales pour les politiques agricoles*, Paris, La Documentation française, 2007.
- Cour des comptes européenne, *Rapport spécial 5/2006 sur le programme MEDA*.
- Direction générale des Affaires économiques et financières, *European Neighbourhood Policy: Economic Review of EU Neighbour Countries*, Occasional Papers, 30, Bruxelles, Commission européenne, juin 2007.
- EMFTA SIA-Trade, *Étude d'impact de durabilité de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne*, réalisée sous la coordination de l'Université de Manchester de 2003 à 2006, en partenariat notamment avec le Ciheam et l'Université L. Bocconi de Milan.
- Eurostat, *Euro-Mediterranean Statistics 2006*, Bruxelles, Commission européenne, 2007.
- FAO, *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, rapport annuel 2006, Rome, 2006.
- Femise, *Impact de la libéralisation agricole dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen*, rapport collectif, Marseille, novembre 2003.
- Femise, *Dix ans après Barcelone: acquis et perspectives du partenariat euro-méditerranéen*, rapport annuel du réseau Femise, Marseille, février 2005.
- Hatem (F.) (dir.), « Le secteur agro-alimentaire dans la région euro-méditerranéenne », *Notes et études Anima*, 16, novembre 2005.
- Hervieu (B.) (dir.), *AgriMed 2006. Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne*, rapport annuel du Ciheam, Paris, 2006.

Hervieu (B.), Capone (R.) et Abis (S.), « La question céréalière : un enjeu stratégique en Méditerranée », *Note d'analyse du Ciheam*, 9, mai 2006.

Jacquet (F.), Emlinger (C.) et Lerin (F.), « L'état des lieux des échanges agricoles euro-méditerranéens », *Note d'analyse du Ciheam*, 12, juin 2006.

Lipchitz (A.), « La libéralisation agricole en zone euro-méditerranéenne : la nécessité d'une approche progressive », *Notes et études économiques*, 23, Paris, ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, septembre 2005.

Mezouaghi (M.), « Intégration euro-méditerranéenne et investissements directs étrangers », note de l'Agence française de développement, *Euromed Investment Conference*, La Baule, 27 juin 2007.

OCDE et FAO, *Agricultural Outlook 2006-2015*, Paris, 2006.

OCDE et FAO, *Agricultural Outlook 2007-2016*, rapport, Rome, juillet 2007.

Ould Aoudia (J.), « Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens », *Notes et documents*, 28, Paris, Agence française de développement, juillet 2006.

Schmied (W.), *La Politique agricole et rurale euro-méditerranéenne*, rapport 11301, Strasbourg, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, juin 2007.

Annexes

Annexe 1 - Le taux de chômage en Méditerranée (2000-2005) : les adultes et les jeunes

Pays	Taux de chômage des adultes (% des 15-65 ans)		Taux de chômage des jeunes en Méditerranée en 2005 (%)	
	2000	2005	Adultes (15-65 ans)	Moins de 25 ans
Espagne	11,1	9,2	9,2	19,7
France	9,1	9,9	9,9	23,5
Grèce	11,3	9,8	9,8	26,0
Italie	10,1	7,7	7,7	24,0
Portugal	4,0	7,6	7,6	16,0
Algérie	28,9	15,3	15,3	31,0
Égypte	9,0	11,2	11,2	34,1
Israël	8,9	9,2	9,2	17,8
Jordanie	13,7	15,5	15,5	31,1
Liban		8,2	8,2	20,9
Maroc	13,6	11,0	11,0	15,7
Syrie	10,3	8,1	10,3	18,3
Tunisie	16,0	14,6	8,0	14,6
Turquie	6,5	10,3	14,6	30,7

Sources: Eurostat, EMS 2007.

Annexe 2 - Le PIB en Méditerranée, par habitant et en parité de pouvoir d'achat, 1990-2004

Pays	PIB 2004		PIB par habitant en PPA (en dollar)			
	Par habitant en PPA (en \$)	Rang mondial	1990	1995	2000	2004
Albanie	5 070	124	nc	nc	nc	5 070
Chypre	22 230	nc	12 434	14 502	17 107	22 230
Espagne	24 750	33	15 915	16 934	19 967	24 750
France	29 460	20	22 110	22 893	25 318	29 460
Grèce	22 230	41	13 996	14 163	16 714	22 230
Italie	28 020	28	21 812	23 073	24 936	28 020
Malte	18 590	nc	10 711	14 167	17 862	18 590
Portugal	19 240	49	13 483	14 360	17 346	19 240
Algérie	6 320	105	5 458	5 027	5 417	6 320
Égypte	4 200	134	2 922	3 025	3 534	4 200
Israël	23 770	37	15 857	18 477	20 615	23 770
Jordanie	4 770	128	3 857	4 056	3 907	4 770
Liban	5 550	117	2 177	4 101	4 200	5 550
Maroc	4 250	131	3 363	3 214	3 470	4 250
Syrie	3 500	139	2 651	3 162	3 332	3 500
Tunisie	7 430	94	4 541	5 083	6 251	7 430
Turquie	7 720	89	5 265	5 601	6 447	7 720
			Évolution du PIB par habitant en PPA moyen en Méditerranée			
			1990	1995	2000	2004
Méditerranée			9 785	10 740	12 276	13 947
Méditerranée européenne			17 463	18 285	20 856	23 503
PSEM			5 121	5 750	6 353	7 649
UE à 25			17 116	17 328	21 131	25 015

Sources: Banque mondiale, WDI 2006.

Annexe 3 - Les flux IDE en Méditerranée, 1995-2005 (en millions de dollars US)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total 1995-2005	Estimations 2006
Algérie	5	4	260	501	507	438	1 196	1 065	634	882	1 081	6 573	1 400
Égypte	596	637	887	1 065	2 919	1 235	510	647	237	2 157	5 376	16 266	6 100
Jordanie	13	16	361	310	158	787	100	56	436	651	1 532	4 420	2 500
Liban			150	200	250	298	249	257	2 860	1 899	507	8 736	4 300
Maroc	335	357	1 188	417	1 376	423	2 808	428	2 429	1 070	507	13 764	2 500
Syrie	100	100	80	82	263	270	205	225	180	275	507	2 280	700
Tunisie	378	378	365	668	368	779	486	821	584	639	782	6 248	2 800
PSEM arabes	1 427	1 492	3 291	3 243	5 841	4 230	5 554	3 499	7 360	7 573	14 777	58 287	20 300
Israël	1 337	1 382	1 628	1 760	2 889	4 392	3 044	1 648	3 745	1 619	5 587	29 031	13 200
Turquie	885	1 454	805	940	783	982	3 266	1 037	1 752	2 837	9 681	24 422	17 100
Total PSEM	3 649	4 328	5 724	5 943	9 513	9 604	11 864	6 184	12 857	12 029	30 045	111 740	50 600

Sources: Cnucead, WIR 2006.

Annexe 4 - Part de l'Union européenne à 25 dans le commerce des PSEM, 2000-2005

Pays	Part de l'UE à 25 dans les importations des PSEM (en %)						Moyenne 2000-2005
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Algérie	58,7	61	56,8	58,9	54,8	55,3	57,6
Égypte	35,7	31,1	28,5	27,8	26,6	22,9	28,8
Jordanie	35,7	28,9	29,9	26,5	23,6	24,1	28,1
Liban	45,7	43,7	45,3	44,5	40		43,8
Maroc	58,7	54,9	57,5	59,8	56,1	52,8	56,6
Syrie	32,9	36,8	29,9	20,4	16,1	12,3	24,7
Tunisie	71,3	71,5	71,1	73,6	69,8	69	71,1
Israël	43,9	42,6	41,7	42,1	41	38,5	41,6
Turquie	50,3	45,8	47,5	48,2	46,6	42,2	46,8

	Part de l'UE à 25 dans les exportations des PSEM (en %)						Moyenne 2000-2005
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Algérie	63,2	64,7	64,5	59,3	54	55,6	60,0
Égypte	40,5	32,3	28,5	34	34,8	33,7	34,0
Jordanie	5,8	4,1	28,6	3,4	3,2	3,1	4,5
Liban	22,9	22,9	7,1	11,4	10,5		16,9
Maroc	75,3	72,9	17	76,3	74,4	73,7	74,4
Syrie	68,3	70	73,8	61,1	53,9	44,5	60,0
Tunisie	80,2	80,2	79	80,3	83,3	80	80,5
Israël	29	28	26,3	28,1	27,8	28,6	28,0
Turquie	54,3	53,8	53,9	55	54,5	52,4	54,0

Sources : Eurostat, EMS 2007.

Annexe 5 - Bilan du programme MEDA, 1995-2005

Programme MEDA (1995-2005) en millions d'euros	Engagements (E)	Paiements (P)	Ratio P/E
Algérie	437	144	32,9 %
Territoires palestiniens	541	480	88,7 %
Égypte	1 150	650	56,5 %
Jordanie	516	393	76,2 %
Liban	283	132	46,6 %
Maroc	1 472	783	53,2 %
Syrie	259	64	24,7 %
Tunisie	875	568	64,9 %
Total bilatéral	5 533	3 214	58,1 %
Coopération régionale	1 355	829	61,2 %
Total PSEM	6 888	4 043	58,7 %

Sources : Union européenne, Cour des comptes 2006.

**Annexe 6 - Situation agro-commerciale des PSEM en 2004
(en millions de dollars US)**

Pays	Importations	Exportations	Solde
Algérie	4 050	55	- 3 995
Maroc	2 058	964	- 1 094
Tunisie	1 181	974	- 207
Égypte	3 014	1 314	- 1 700
Liban	1 346	252	- 1 094
Syrie	1 193	983	- 210
Jordanie	1 379	563	- 816
Israël	2 425	1 430	- 995
Turquie	4 659	5 958	1 309
PSEM	21 305	12 503	- 8 802

Sources : Faostat 2006.

Annexe 7 - Part des exportations et importations agricoles dans le total des échanges, 2002-2004

Pays	% Exportations agricoles / exportations totales	% Importations agricoles / importations totales
France	10,5	7,6
Espagne	13,4	7,8
Italie	6,9	9,0
Grèce	22,0	11,0
Portugal	6,6	10,5
Méditerranée européenne	11,9	9,2
Égypte	16,3	25,3
Algérie	0,2	23,9
Maroc	10,4	12,4
Tunisie	7,5	9,6
Syrie	16,4	18,2
Jordanie	14,5	17,2
Liban	15,7	17,0
PSEM arabes	11,6	17,7
Israël	3,6	5,5
Turquie	9,7	5,5
PSEM	10,5	15,0

Sources: Faostat 2006.

Annexe 8 - Situation agro-commerciale des PSEM, 2004

Pays		Importations	Exportations	Balance agro-commerciale
PSEM arabes (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie)	Volume en millions de dollars	14 221	5 105	- 9 116
	dont UE à 25	4 358	2 584	- 1 774
	% UE	31 %	50 %	
	% reste du monde	69 %	50 %	
PSEM (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie)	Volume en millions de dollars	21 305	12 503	- 8 802
	dont UE à 25	5 908	6 560	652
	% UE	28 %	52 %	
	% reste du monde	72 %	48 %	
Turquie	Volume en millions de dollars	4 659	5 968	1 309
	dont UE à 25	846	2 998	2 152
	% UE	18 %	50 %	
	% reste du monde	82 %	50 %	
% Turquie / PSEM	Avec le monde	22 %	48 %	
	Avec l'UE à 25	14 %	46 %	

Sources: Faostat 2006.

Annexe 9 - Importations de céréales en Méditerranée

Importations de céréales en Méditerranée (millions de tonnes)			
	1986-1990	1996-2000	2003
Monde	221,97	252,78	268,67
Méditerranée	39,34	53,66	58,6
Méditerranée européenne	14,02	21,41	26,35
PSEM	25,32	32,25	32,25
Importations de céréales en Méditerranée (part dans le volume mondial)			
	1986-1990	1996-2000	2003
Méditerranée	17,7 %	21,2 %	21,8 %
Méditerranée européenne	6,3 %	8,4 %	9,8 %
PSEM	11,4 %	12,8 %	12,0 %

Sources: Faostat 2006.



LES RESSOURCES NATURELLES*

La richesse des ressources naturelles et la diversité des paysages font de la Méditerranée une écorégion exceptionnelle. Pourtant, avec le développement humain et industriel, ce patrimoine environnemental s'érode peu à peu. Malgré les efforts internationaux déployés depuis près de trente ans pour protéger cet écosystème unique, l'espace méditerranéen reste fragile et continue de se détériorer sous l'effet de pressions croissantes exercées sur l'environnement. L'impact du changement climatique, les risques sur la biodiversité de la zone, l'érosion des sols ou les émissions polluantes provoquées par la consommation énergétique menacent aujourd'hui la Méditerranée de non-durabilité.

Dans une aire réputée manquer de sols et d'eau – au moins sur la rive sud –, la situation des ressources foncières nécessaires au processus productif en agriculture s'annonce déjà critique à l'horizon 2020. À l'heure des grands bouleversements climatiques, il semble opportun d'évoquer les conjectures de plus en plus partagées par la communauté scientifique sur les évolutions du climat en Méditerranée dont les incidences sur ces ressources, en particulier l'eau, peuvent s'avérer très déterminantes à l'avenir. Dans ce contexte, la question des énergies se pose également avec acuité, en Méditerranée comme ailleurs, et le secteur agro-alimentaire ne peut y échapper.

Dérèglement climatique en Méditerranée

Le Bassin méditerranéen est situé dans une zone de transition entre deux régimes climatiques très différents. Aussi une perturbation du système météorologique global peut-elle induire des changements radicaux des caractéristiques du climat (Gualdi et Navarra, 2005). C'est ce que semblent indiquer les évolutions des températures et des précipitations ainsi que la multiplication des événements extrêmes.

Des changements de températures significatifs

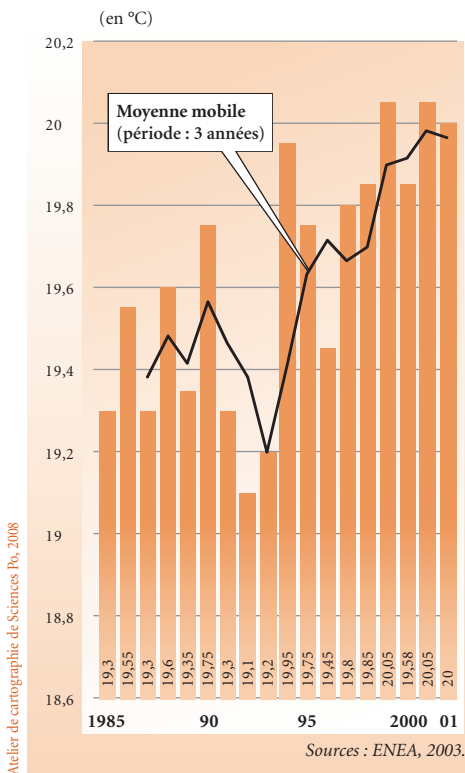
Il est maintenant admis que les gaz dits à effets de serre (GES) – méthane, dioxyde d'azote, chlorofluorocarbure, hexafluor de soufre et surtout gaz carbonique – enrichissent l'atmosphère au point que celle-ci réfléchit encore plus de rayons infrarouges vers le sol provoquant un réchauffement manifeste.

*- Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Nicola Lamaddalena (Ciheam-IAM Bari) et Roberta Giove (Ciheam-IAM Bari).

Dans le cas spécifique du Bassin méditerranéen, les changements thermiques sont intensifiés par les variations de la température de la surface marine, le réchauffement important et prolongé des masses d'eau pouvant à son tour influencer le climat des régions côtières notamment. La variation de leur température représente un bon indicateur des tendances climatiques à l'œuvre. Si l'on examine l'évolution de la température moyenne de l'eau en Méditerranée, on constate clairement que la tendance est au réchauffement, avec près d'un degré d'augmentation au cours de la seule décennie 1990 (cf. graphique 1).

En comparant les températures enregistrées entre 1990 et 2003 avec celles mesurées entre 1950 et 1980 (Giuliaci, 2004), on constate que la température moyenne a augmenté non seulement dans pratiquement tous les pays méditerranéens, mais aussi durant toutes les saisons :

Graphique 1 - Évolution de la température moyenne superficielle annuelle de la mer Méditerranée, 1985-2002



- pendant la période hivernale, l'augmentation thermique a été d'environ 0,4-0,6 °C, mis à part dans les Balkans et en Grèce où une légère diminution de la température a été enregistrée ;
- au cours de la période printanière, l'augmentation a été de 0,4-0,8 °C, hormis dans les Balkans où une diminution de la température a été enregistrée ;
- durant la période estivale, une augmentation thermique a été observée (0,6-1,2 °C), avec des valeurs plus élevées en Italie et en Espagne et plus discrètes en Grèce et au nord des Alpes ;
- pendant la période automnale, on a relevé des augmentations jusqu'à 1 °C en Algérie, en Libye, en Égypte et dans le sud de l'Italie, alors qu'en Espagne et dans les Balkans, la température est en baisse.

D'ici 2060, si l'on considère un doublement de la concentration de CO₂, la température de la Méditerranée pourrait augmenter jusqu'à 5 °C. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il est prévu que les températures augmentent sur tout le Bassin (Giannakopoulos *et al.*, 2005). La

plus grande augmentation de température serait enregistrée dans les pays les plus au Sud, dans les Balkans, en Espagne et dans le nord de l'Italie, avec des variations de 4-5 °C pour la période estivale et de 2 °C pour la période hivernale.

Au niveau saisonnier, on prévoit ainsi :

- durant la période hivernale, une augmentation de 2 °C à peu près sur tout le Bassin, excepté dans la partie méridionale de la Turquie ;
- au cours de la période printanière, une augmentation de température partout, mis à part dans le sud de l'Italie ;
- durant la période estivale, des augmentations de température jusqu'à 4-5 °C surtout en Espagne, en Italie du nord, dans les Balkans et en Algérie ;
- durant la période automnale, une augmentation de 2 °C dans tous les pays.

En Méditerranée, une croissance attendue des émissions de GES

L'une des causes principales du dérèglement climatique provient des émissions de GES, dont le volume a augmenté de 15 % dans le monde entre 1990 et 2005. Cette croissance concerne également le Bassin méditerranéen (Benoit et Comeau, 2005)¹, où l'on évalue les émissions annuelles de GES à 5,4 tonnes par habitant alors que la moyenne mondiale n'est que de 4 tonnes. Le nord de la Méditerranée est responsable de 70 % des émissions totales de CO₂ s'élevant à 1 900 millions de tonnes (soit 8 % des émissions mondiales). Toutefois, un Méditerranéen émet presque deux fois moins de CO₂ qu'un habitant de l'Union européenne (UE) et près de quatre fois moins qu'un Américain. À l'horizon 2025, si la tendance se poursuit, on pourrait atteindre le volume de 3 300 millions de tonnes. Certains pays méditerranéens connaîtraient même une véritable explosion de leurs émissions en GES : ce serait notamment le cas de Malte (+ 300 %), de la Turquie (+ 262 %), du Liban (+ 138 %), de l'Algérie et de la Tunisie (+ 135 %). Notons que tous les pays méditerranéens membres de l'UE et certains pays de la rive sud (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) ont ratifié le Protocole de Kyoto.

Le régime des pluies évolue

L'identification des variations de régime de pluie est d'une première importance : l'insuffisance des précipitations est responsable de la tension sur la ressource en eau et du processus de désertification, alors que des pluies intenses et prolongées provoquent inondations et glissements de terrain. La pluviométrie moyenne annuelle baisse dans tout le Bassin méditerranéen (Giuliacci, 2004), avec néanmoins des diminutions plus fortes dans le nord de l'Espagne, en Grèce ainsi que, dans une moindre mesure, au nord de l'Italie et sur le pourtour méridional français. L'analyse saisonnière, au contraire, montre des résultats plus intéressants.

Évolution des climats en Méditerranée

Printemps	Été	Automne	Hiver
Réduction des pluies dans la quasi-totalité des pays avec des diminutions importantes dans le nord de l'Italie, en Grèce et en Espagne.	Réduction des pluies dans le nord de l'Italie et en Espagne.	Pluies abondantes en Italie et dans les Balkans. Réductions fortes en Algérie, en Tunisie et en Espagne.	Réductions des pluies en Italie, en Grèce et sur les côtes algériennes et tunisiennes. Légères augmentations sur les côtes égyptiennes et libyennes.

1 - Les chiffres cités à ce sujet sont issus de Benoit et Comeau (2005) et de l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME).

À l'horizon 2060, les précipitations seraient toujours plus limitées au Sud et plus abondantes au Nord. Les étés, en revanche, seraient probablement toujours plus arides pour tous les pays du Bassin. Plus précisément, on pourrait constater (Giannakopoulos *et al.*, 2005) :

- durant la période hivernale, une diminution de la pluviosité sur tout le Bassin, en particulier au Maroc et en Algérie où la réduction pourrait atteindre 40 à 50 % ;
- au printemps, une situation analogue à celle d'aujourd'hui ;
- en été, une diminution de la pluviosité dans tous les pays du Bassin, avec des diminutions pouvant atteindre 60 % (seule Chypre pourrait voir une augmentation de ses précipitations de 40 %) ;
- en automne, une situation stable par rapport à celle de ce début de XXI^e siècle.

Évolution du manteau neigeux et adaptation de l'agriculture

Certains pays méditerranéens – le Liban, la Turquie, le Maroc, l'Algérie notamment – ont un régime pluvio-nival : une partie des précipitations de l'hiver est stockée en altitude sous forme de neige avant d'être libérée par l'élévation des températures durant le printemps et l'été. L'eau de fonte a donc un rôle essentiel dans la régulation des débits. Avec le réchauffement climatique, le débit sera plus important en hiver, alors que la demande est faible ; par contre, en avril, mai et juin où la demande en eau d'irrigation est maximum, le stock neigeux restant serait insuffisant pour alimenter les débits. Une étude conduite au Liban par l'École supérieure des ingénieurs de Beyrouth et le groupe hydrosciences de Montpellier a permis d'évaluer plus précisément le phénomène. D'après cette étude, les dates de franchissement des débits d'étiage seront avancées de vingt jours si la température s'accroît de 2 degrés et de plus d'un mois pour une augmentation de 4 degrés. Ces changements des régimes des cours d'eau entraîneraient des modifications des régimes des crues. Au Liban, les zones littorales pourraient être le théâtre de crues pluviales en février-mars et de crues de fontes de neige, après les coups du khamsin (vent venu de la péninsule Arabique) en mai-juin. En cas de réchauffement de 4 degrés, les crues d'hiver augmenteraient de 30 % ou plus. La fonte plus rapide du manteau neigeux aurait des incidences limitées sur l'agriculture à condition que les mises en culture et les récoltes puissent se faire plus tôt, ce qui n'est guère impossible avec la sélection variétale. Mais cette évolution implique aussi la construction de nouvelles capacités de stockage afin de pallier un allongement de la période de pénurie.

Multiplication de désordres météorologiques en Méditerranée

Le réchauffement progressif de la planète, dont sont en grande partie responsables les GES, induit une multiplication des phénomènes climatiques extrêmes dans de nombreuses régions du monde. De tels événements météorologiques, par leur intensité et leur durée, peuvent constituer un risque important pour l'homme et l'environnement. Sécheresses estivales prononcées, vagues de chaleur prolongées, inondations régulières et changements majeurs du volume des précipitations sont déjà fréquents en Méditerranée, mais devraient s'accroître. Certains scientifiques annoncent par ailleurs qu'au cours du XXI^e siècle, le climat chaud et sec des pays riverains de la Méditerranée pourrait remonter vers le nord du continent européen (Seneviratne, 2006).

Selon les prévisions pour le milieu du *xxi*^e siècle (Giannakopoulos *et al.*, 2005), les situations de sécheresse extrême s'aggraveront, notamment sur la rive nord de la Méditerranée occidentale (Portugal, Espagne, France, Italie et Balkans) mais aussi en Turquie. Dans ces pays, le nombre de jours secs (c'est-à-dire avec des précipitations journalières inférieures à 0,5 millimètre) pourrait augmenter de trois semaines au moins par an. En revanche, au sud du Bassin, les variations seraient minimales. Le nombre de jours chauds (avec des températures supérieures à 30 °C) devrait croître en Espagne, au Maroc, en Algérie, dans le centre de l'Italie, dans les Balkans et au centre de la Turquie.

Le changement climatique et l'agriculture : l'évidence d'un lien

Certains phénomènes biologiques semblent liés à l'accélération du réchauffement, en cours depuis une trentaine d'années. Depuis 1980, les dates des moissons de blé ont été avancées de 20 jours. Celles des semis de maïs de 3 à 4 semaines. Le raccourcissement des cycles de culture est général pour toutes les céréales. Pour les cultures pérennes (arboriculture et viticulture), les constats sont similaires. La floraison des arbres fruitiers est plus précoce, quelles que soient les espèces et les régions. Pour l'abricot, par exemple, il semble que l'avancée moyenne de la floraison se situe entre 10 et 20 jours sur les vingt dernières années dans le sud-est de la France. Mais, dans le même temps, on constate une plus grande variation des températures, ce qui expose les bourgeons à un risque accru de gel printanier.

La production la plus sensible au réchauffement climatique est la vigne qui connaît, elle aussi, une floraison de plus en plus précoce. Aussi la maturation du raisin commence-t-elle plus tôt. En France, où elle débute désormais en juillet, qui est un mois plus chaud que le mois d'août, la teneur en sucre augmente en conséquence, et, partant, le degré d'alcool des vins aussi. Cette évolution est *a priori* positive puisqu'il n'est plus besoin de chaptaliser certains vins. Cependant, cette évolution peut s'accompagner d'une perte de typicité, surtout pour les vins AOC qui, par définition, sont attachés à un terroir.

Sources : D'après Bernard Seguin, INRA, « L'agriculture face au changement climatique » (propos recueillis), Paysans, mai-juin 2007.

Les sols, une ressource convoitée

Des sols variés, une utilisation très inégale

Marqués du sceau de la diversité biologique, les territoires qui bordent la mer Méditerranée sont aussi caractérisés par une grande variété de sols plus ou moins propices à l'activité agricole. Or ces sols sont menacés par les activités humaines, particulièrement au sud et à l'est du Bassin.

Plusieurs facteurs contribuent à la diversité des sols. La nature de la roche mère dont ils émanent est un premier élément de distinction. Les dolomites et les calcaires constituent par exemple les principales roches mères des sols du Moyen-Orient et de ceux du sud de la Méditerranée. Les sols peuvent aussi procéder de l'accumulation d'éléments importés par les vents ou les eaux. Le vent du désert du Sahara contribue ainsi à l'apport massif de matériaux exogènes, parfois en des lieux très éloignés. Le climat, la végétation et les activités anthropiques constituent enfin d'autres éléments de différenciation. Au-delà, la profondeur des sols, facteur déterminant pour l'activité agricole, est directement liée aux climats : dans les zones arides de l'espace méditerranéen, la combinaison de

températures élevées avec une faible hygrométrie ne facilite pas la pédogenèse, ce qui contribue à rendre les sols squelettiques et souvent impropres à l'agriculture.

Les principaux groupes de sols considérés par la World Reference Base for Soil Resources (WRB) et développés par la FAO (1998), l'International Soil Reference and Information Centre (Isric) et l'International Society of Soil Science (ISSS), se retrouvent ainsi en Méditerranée : histosols, lithosols, anthrosols, vertisols, fluvisols, gleysols, solonchaks, solonetz, andosols, kastanozems, phaeozems, umbrisols, gypsic yermosols, calcisols, luvisols, cambisols, arenosols, et regosols. Parmi tous ces sols, ce sont les cambisols riches en carbonate de calcium et au pouvoir desséchant qui prévalent dans la zone (29 % en France, 37 % en Italie, 40 % en Espagne, 20 % en Turquie notamment). Ils sont suivis par les luvisols surtout présents en Grèce (45 %) et en Albanie (38 %), les lithosols de piètre qualité (27 % en Grèce, 23 % en Israël, 29 % en Algérie) et les yermosols (30 % en Algérie et en Égypte, 44 % en Libye et 26 % en Syrie).

Ces sols couvrent environ 840 millions d'hectares mais seulement 28 % sont occupés par les cultures (céréales et arbres) et les pâturages, tandis que 8 % sont couverts par les bois et les forêts. Les 64 % restants sont destinés à d'autres usages (urbains et industriels) ou sont des zones désertes. Sur les 243 millions d'hectares de superficie agricole disponible en Méditerranée (dont 63 % localisés sur la rive sud), seuls 47 % sont considérés comme des terres arables. Sur l'ensemble des 117 millions d'hectares cultivés, 76 millions environ sont occupés par des cultures annuelles : céréales (50 millions d'hectares), oléagineux (6,2 millions d'hectares), cultures maraîchères (plus de 5 millions d'hectares) et les légumes (3,7 millions d'hectares). 18 millions d'hectares environ sont occupés par les cultures permanentes (arbres fruitiers et oliviers à égalité). Parmi les arbres fruitiers, les agrumes sont cultivés sur plus d'un million d'hectares, suivis par la vigne, le pêcher et le pommier. Les principaux producteurs sont l'Italie, l'Espagne, la France, la Turquie et l'Égypte.

La région fait également apparaître une grande différence de disponibilité des terres entre les deux rives du Bassin méditerranéen, que l'étude conduite par l'ISMEA-IAMB en 2004 permet d'appréhender (ISMEA-IAMB, 2004) selon deux indicateurs : la disponibilité des terres par personne et les terres arables par agriculteur. Dans les pays européens de la Méditerranée, la disponibilité moyenne de terres arables est de 0,40 hectare environ par habitant, alors qu'elle est de 11,4 hectare par agriculteur ; pour tous les autres pays, ces valeurs sont respectivement de 0,25 et 1,9 hectare. L'Égypte apparaît comme le pays le plus défavorisé à l'aune de ces critères, la surface par agriculteur étant la plus faible, et la surface par habitant (0,05 hectare par personne) pratiquement la plus petite. Ceci implique bien évidemment une certaine dépendance alimentaire et une difficulté des exploitations à investir.

Des ressources foncières de plus en plus menacées

La surface arable évolue diversement selon les pays. Si quelques-uns l'ont vu augmenter (l'Égypte surtout), le plus grand nombre la voit plutôt reculer. Il ne s'agit ici que de taux : si Malte voit sa surface diminuer de 3,1 %, cela ne concerne à peine que 400 hectares par an, alors qu'au Portugal, ce chiffre atteint les 61 000 hectares pour une réduction de 2 % des terres arables. L'urbanisation est pour une bonne part à l'origine de cette diminution

Tableau 1 - Occupation des sols en Méditerranée, 2003

Pays	Superficie totale (1) (1 000 ha)	Superficie agricole (2) (1 000 ha)	Superficie agricole par habitant (ha / personne)	Terres arables (3) (% de la superficie agricole)	Terres irriguées (4) (%)
France	55 010	29 690	0,49	62,1 %	13,3 %
Grèce	12 890	8 431	0,77	32 %	37,9 %
Italie	29 411	15 074	0,26	52,8 %	25,7 %
Portugal	9 150	3 748	0,37	42,4 %	28,1 %
Espagne	49 921	30 185	0,73	45,5 %	20,2 %
Chypre	924	144	0,18	69,4 %	28,6 %
Malte	32	11	0,03	90,9 %	18,2 %
Albanie	2 740	1 121	0,35	51,6 %	50,5 %
Méditerranée du Nord	157 338	87 283	0,40	56 %	25 %
Algérie	238 174	39 956	1,24	18,9 %	6,9 %
Égypte	995 451	3 424	0,05	85,3 %	99,9 %
Jordanie	8 824	1 142	0,20	25,8 %	18,8 %
Israël	2 171	570	0,09	60 %	45,3 %
Liban	1 023	329	0,09	51,7 %	33,2 %
Libye	175 954	15 450	2,73	11,7 %	21,9 %
Maroc	44 630	30 376	0,98	27,9 %	15,4 %
Palestine	602	345	-	22,9 %	7,7 %
Syrie	18 378	13 759	0,76	33,4 %	24,6 %
Tunisie	15 536	9 784	0,98	28,5 %	8,0 %
Turquie	76 963	39 180	0,54	59,6 %	20,0 %
Méditerranée du Sud	681 800	154 315	0,70	39 %	27 %
Total Méditerranée	841 878	242 719	0,6	47 %	28 %

Sources : Nos calculs, d'après Faostat 2006.

(1) Superficie totale moins la superficie des eaux intérieures.

(2) Somme de la superficie des terres arables, des terres sous cultures permanentes et des prairies et pâturages permanents.

(3) Terres affectées aux cultures temporaires (les superficies récoltées deux fois n'étant comptées qu'une fois), prairies temporaires à faucher ou à pâturer, jardins maraîchers ou potagers, et terres en jachères temporaires (moins de cinq ans).

(4) Les données relatives à la superficie irriguée se rapportent aux surfaces aménagées dans le but de fournir un apport en eau aux cultures.

des surfaces cultivables souvent de bonne qualité, l'espace habitable étant historiquement établi à proximité des meilleurs sols. Selon l'étude de l'ISMEA-IAMB, environ 150 000 hectares de terres primaires ont été convertis en zones urbaines entre 1978 et 1998. Entre 1982 et 1989, l'accroissement de la ville de Barcelone s'est fait sur 15 000 hectares en périphérie. En Égypte, le ministère de l'Environnement a estimé que l'emprise urbaine sur les terres agricoles entre 1960 et 1990 a eu lieu au rythme d'environ 10 000 hectares par an.

Le tourisme est en partie la cause de cette artificialisation des terres arables. Avec ses nombreux sites historiques de grande valeur, la longueur de ses côtes et son climat propice, la Méditerranée connaît en effet un fort développement touristique. Ce sont près de 300 millions de personnes qui se sont rendues en 2005 en Méditerranée, première zone touristique du Globe depuis la décennie 1990 avec près du tiers des flux internationaux. Dans les années qui viennent, rien ne permet de penser que la ressource foncière arable pourrait se stabiliser, tandis que la population continue d'augmenter et que le tourisme devrait confirmer son développement.

Certes des terres jusqu'alors inexploitées peuvent être mises en culture. Mais celles-ci exigent des politiques de bonification lourdes en investissements, comme on le voit en Égypte et en Turquie où la médiocrité des terres oblige à de nombreux travaux pour permettre leur exploitation à des fins agricoles. Malgré ces difficultés, l'Égypte a quand même amendé 2,65 millions de feddans (un feddan équivaut à 0,42 hectare) entre 1952 et 1997 (Ayeb, 2001). Cependant malgré ces possibilités de mises en valeur de nouvelles zones, la disponibilité des terres arables (cultures, arbres fruitiers ou vignes) continuera à diminuer sous la pression anthropique.

Outre cette tendance à la diminution quantitative des sols, leur qualité pourrait continuer à se détériorer. Les sols de la Méditerranée forment un écosystème très fragile qu'une combinaison de facteurs de dégradation peut conduire à la stérilisation, mesurable à l'aune de la faible biodiversité qui y subsiste : si dans un gramme de sol en bonnes conditions on peut trouver jusqu'à 600 millions de bactéries appartenant à 15 000-20 000 espèces différentes, dans un sol de type désertique ces valeurs diminuent respectivement jusqu'à 1 million et 5 000 à 8 000. Fatalement, cet abaissement de la présence de micro-organismes rend très improbable l'assimilation par les plantes.

La dégradation des sols induite par l'homme est un phénomène commun à toutes les régions du monde. L'ISRIC, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), a conduit une étude sur son état global (*Global Assessment of Human Induced Soil Degradation*, Glasod) (Oldeman *et al.*, 1991) qui montre qu'environ 11,5 milliards d'hectares de zones recouvertes par la végétation sont dégradés, dont 17 % par l'érosion, alors que 1 hectare sur 6 est en phase de dégradation imminente. En Méditerranée, l'érosion par le vent et les précipitations (conditions édaphiques) en est un facteur important. Les épisodes de brusques précipitations qui caractérisent le régime des pluies et les vents forts soufflant dans la région portent préjudice à des sols souvent peu profonds, d'autant plus que la mise en culture laisse nu le couvert végétal une bonne partie de l'année.

Ce sont les rives orientale et méridionale qui sont les plus exposées aux risques de dégradations. L'extension des terres de culture se fait généralement au détriment des terres

boisées et des terrains de parcours, un recul du couvert végétal qui permet aux facteurs édaphiques de s'exercer négativement. La valorisation des steppes sablonneuses d'Afrique du Nord a par exemple directement exposé celles-ci à ces facteurs d'érosion. *A contrario*, au Nord, les terres réputées marginales sont abandonnées par l'activité agricole, ce qui limite leur détérioration, même si le retour d'une végétation spontanée sur ces aires peut conduire à des incendies destructeurs pour les sols. La dégradation des sols cultivés au Nord est plutôt liée à l'agrandissement des parcelles, à la simplification des systèmes de culture et au recul des pâturages.

Le problème de l'augmentation des concentrations en sels se pose enfin avec acuité. Cette salinité croissante a une double origine : l'utilisation intensive des engrais et l'irrigation. Celle-ci peut agir directement, quand les eaux utilisées sont elles-mêmes riches en sels (nappes victimes d'intrusion marine par exemple) ou, plus indirectement, quand l'absence ou la défectuosité d'un drainage permet à l'eau d'irrigation de stagner et de dissoudre les sels minéraux. La salinisation peut être aussi consécutive à la rétention croissante des eaux de surface sur le continent et à leur réutilisation permanente en agriculture qui conduit inévitablement à une accumulation des sels dans le système hydrogéologique (phénomène qualifié d'endoréisation anthropique) (Lahmar et Ruellan, 2007). Dans certains pays, ce phénomène a atteint de graves proportions, particulièrement en Égypte, en Jordanie et en Tunisie où 30 % des terres irriguées sont ainsi touchées.

L'eau, un or bleu ?

Une eau mal répartie

Dans un panorama mondial où le « stress hydrique » s'amplifie, la zone méditerranéenne sera particulièrement vulnérable. L'eau y est devenue un véritable facteur crisogène. La région concentre en effet la moitié de la population mondiale « pauvre en eau » (disposant de moins de 1 000 m³ par habitant et par an). À l'horizon 2025, le Plan bleu estime à 165 millions le nombre potentiel de personnes concernées, dont 63 millions seraient en situation de pénurie (moins de 500 m³ par habitant et par an) (Benoit et Comeau, 2006). Près de 30 millions de Méditerranéens n'auraient pas accès à une source d'eau potable, soit environ 7 % de la population totale du Bassin. Les populations rurales, bien souvent pauvres, sont souvent les premières exposées.

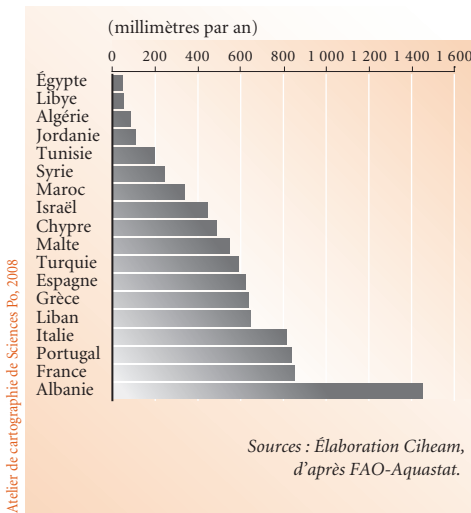
Ce problème concerne principalement la rive sud. 75 % des ressources se situent sur la rive nord (Europe latine et Balkans), 13 % au Proche-Orient (dont 10 % pour la seule Turquie) et seulement 10 % dans les pays de la rive sud. Avec seulement 3 % des ressources en eau douce du globe mais 7 % de la population mondiale, la Méditerranée offre ainsi l'image d'une région aride où l'eau est devenue le nouvel or à préserver ou à conquérir... La région méditerranéenne reçoit en moyenne 2 300 km³ d'eau de pluie chaque année, mais deux tiers environ de ce volume se concentrent sur 20 % de la superficie totale de la zone. La moyenne méditerranéenne des précipitations est de l'ordre de 130 km³ par an, mais seulement six pays de la région bénéficient d'un volume supérieur en précipitations annuelles : le Maroc, l'Algérie, l'Italie, l'Espagne et surtout la Turquie et la France.

Pour mieux appréhender l'exposition au stress hydrique, il faut ramener le volume de ces précipitations annuelles moyennes à la superficie totale de chacun des pays. Ainsi,

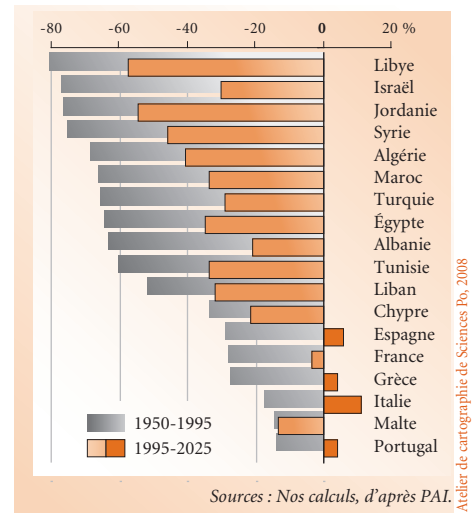
si l'Égypte et l'Albanie reçoivent à peu près la même quantité de précipitations en moyenne par an, ramenée à la superficie de leurs territoires (la valeur du ratio s'exprime alors en millimètre), cette comparaison ne vaut plus, puisque l'Albanie possède un ratio trente fois supérieur à celui de l'Égypte. Avec ce calcul, un premier examen de la situation hydrique en Méditerranée révèle que la situation est critique pour les pays de la rive sud (cf. graphique 2).

Ce déséquilibre est encore plus flagrant si l'on évalue la disponibilité hydrique par personne qui se révèle la plus élevée en Albanie, en France, au Portugal, en Grèce et en Italie, même si des pénuries peuvent se manifester localement. Les données du PAI (Population Action International), obtenues d'après une projection moyenne de la tendance démographique, mettent en relief la forte disparité entre le Nord et le Sud. Entre 1995 et 2025, la disponibilité devrait demeurer presque constante dans les pays du Nord, alors qu'elle diminuerait de 40 % pour ceux du Sud et de 38 % pour ceux de l'Est. Elle pourrait même augmenter en Italie, en Espagne, en Grèce et au Portugal – où l'on prévoit une décroissance démographique –, sous réserve d'éventuels changements climatiques (cf. graphique 3).

Graphique 2 - Précipitations annuelles moyennes rapportées à la superficie des pays méditerranéens, 2003



Graphique 3 - Variation de la disponibilité hydrique par personne, 1950-2025



Un accès ancien mais menacé

Les Méditerranéens mobilisent depuis longtemps leur ressource hydrique, malgré sa rareté et les difficultés pratiques pour y accéder. Il faut distinguer les ressources disponibles et les ressources exploitables, qui, contrairement aux premières, sont toujours accessibles par des techniques hydrauliques. En Égypte, la différence est faible entre ces deux formes de ressources car l'aménagement du lac Nasser permet de mobiliser la quasi-totalité des eaux amenées par le Nil, contrairement à la France, la Turquie ou

l'Espagne qui connaissent d'importants différentiels pour des raisons techniques (notamment d'ordre topographique), environnementales (les normes environnementales empêchant de trop forts prélèvements) ou géopolitiques (l'existence de pays en aval n'auto-risant pas de trop grandes ponctions, à l'instar du cas turc).

Si l'hydraulique a émergé il y a plus de deux mille ans dans la région, avec en particulier l'essor de l'hydraulique arabe, les politiques dites de l'offre ont surtout connu une expansion à partir des années 1950. Sous la pression démographique, les États se sont efforcés de multiplier les barrages, les pompes et les infrastructures d'amenée d'eau, ce qui a permis d'assurer avec plus ou moins d'efficacité les besoins en eau potable, industrielle et agricole des populations. Depuis 1970, les prélèvements² de la totalité de la région ont augmenté de 45 %, avec cependant une croissance plus modérée pour les pays européens où l'intensification agricole a atteint ses limites, mais aussi pour certains pays de la rive sud où la demande en eau est soumise à des contraintes techniques et politiques (Chypre, Malte, Israël et Égypte). En revanche, la croissance a dépassé les 100 % pour tous les autres pays (ISMEA-IAMB, 2004). L'agriculture pluviale ayant des performances plus faibles et surtout plus aléatoires, l'eau utilisée à des fins agricoles constitue l'essentiel des prélèvements au sud et à l'est du Bassin où l'irrigation contribue à l'augmentation de l'offre alimentaire exigée par l'essor démographique. Dans les pays du Sud et de l'Est, la consommation d'eau allouée au secteur agricole représente respectivement 85 % et 80 % de la consommation totale. De 1981 à 2001, les pays les plus actifs ont été la Syrie, avec une augmentation de la superficie irriguée de 124 %, l'Algérie (114 %), la Jordanie et la Libye (109 %) (ISMEA-IAMB, 2004).

Malgré les engagements et les efforts réalisés pour obtenir une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau dans le secteur irrigué, celui-ci demeure encore très dispendieux. En moyenne, seulement 45 % de l'eau prélevée pour l'irrigation atteignent les plantes (Hamdy *et al.*, 2001). D'après les données de la FAO relatives à l'année 2000, dans certains pays du Sud tels que la Jordanie, l'Algérie et le Maroc, moins de la moitié des eaux destinées à l'agriculture sont réellement utilisées. Ces gaspillages sont dus à la grande évaporation dans les retenues d'eau, aux importantes pertes dans les réseaux d'adduction mais également à la survivance de modes d'irrigation traditionnels souvent « aquavores ». À ce titre, il importe de rappeler l'importante consommation hydrique de l'agriculture : si une personne a besoin de 20 à 50 litres d'eau par jour (sachant à titre comparatif qu'un Américain en consomme quotidiennement 600 litres et un Européen environ 150 litres), près de 3 500 litres d'eau sont en revanche nécessaires pour produire suffisamment de nourriture et atteindre le minimum journalier de 3 000 calories. Il faut ainsi à peu près 70 fois plus d'eau pour produire de la nourriture que pour couvrir les besoins domestiques d'une personne (PNUD, 2006). De même, les atteintes à l'environnement causées parfois par certains grands barrages interrogent sur le caractère durable du développement de la grande hydraulique : si le barrage d'Assouan a permis de diminuer la facture alimentaire égyptienne, d'augmenter les revenus agricoles et d'amortir ainsi la crise sociale, la diminution du débit en aval accroît la présence d'agents pathogènes, tandis que les poissons se raréfient ; le blocage des alluvions d'Éthiopie dans le barrage rend en outre l'agriculture plus dépendante en engrais.

2 - Les prélèvements d'eau incluent même les pertes qui peuvent avoir lieu durant la phase de distribution. Les prélèvements sont donc différents des consommations qui, par contre, indiquent la quantité d'eau qui arrive réellement à la destination finale. Là où les pertes sont significatives, les consommations sont parfois très inférieures aux prélèvements, le contraire pouvant se produire dans le cas où existe une quantité significative d'eau non conventionnelle.

La reconversion des systèmes d'irrigation vétustes, la réfection des réseaux et la promotion de la petite et moyenne hydraulique s'imposent dès à présent comme une priorité à mettre en œuvre. La réflexion doit aussi porter sur la politique agricole et le choix de cultures économes, à l'heure où l'explosion démographique induit un fort développement des besoins en eau potable. Si l'accès à une eau saine a progressé dans la plupart des pays sud-méditerranéens ces dernières années, les disparités restent fortes entre les villes et les campagnes, et d'immenses progrès doivent être faits pour améliorer les conditions de vie des populations de la région. Certains États, comme la Tunisie, l'Algérie, la Turquie ou la Jordanie, ont sensiblement renforcé l'accès aux dispositifs d'assainissement avec désormais 85 à 95 % de la population concernée. D'autres pays comme le Maroc et l'Égypte demeurent en revanche lourdement handicapés, puisqu'en 2004, environ un quart de leurs populations respectives n'avaient toujours pas accès à un dispositif efficace (PNUD, 2006). Sur les rives sud et est du Bassin, l'urgence est donc encore à l'investissement dans les infrastructures de traitement et d'adduction des eaux, avec l'aide nécessaire de la coopération internationale.

Les signes d'une pression croissante

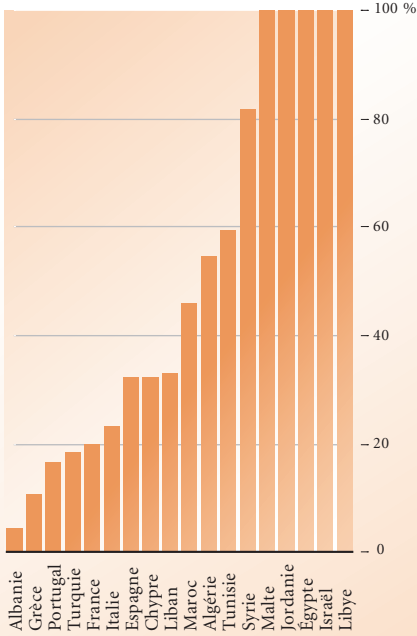
L'accroissement des prélèvements en eau dans une région globalement défavorisée en précipitations exerce une pression évidente sur les ressources hydriques naturelles. Ce niveau de pression peut être mesuré à l'aune d'un « indice d'exploitation », exprimé en pourcentage, défini par le rapport entre le volume d'eau prélevé des ressources hydriques naturelles renouvelables et le volume moyen des ressources hydriques naturelles renouvelables :

$$I = \frac{V \text{ pré.}}{V \text{ disp.}} (\%)$$

Si l'indice est inférieur à 25 %, l'exploitation des ressources hydriques peut être considérée comme négligeable. S'il est situé entre 25 % et 50 %, l'exploitation est encore acceptable. S'il se situe entre 50 % et 75 %, l'exploitation est élevée. Au-delà, les ressources hydriques sont surexploitées. Pour toutes les régions côtières des pays de la Méditerranée, l'indice est plutôt élevé, surtout au Sud et à l'Est. La FAO a identifié quatre groupes, comme le Plan bleu (mais les membres de chaque groupe peuvent varier) (cf. graphique 4).

À l'échelle des bassins, la situation de la région de la Mésopotamie qui s'articule autour du Tigre et de l'Euphrate est préoccupante. Selon le WWF, ces deux fleuves constituent le troisième bassin le plus exposé au risque de dégradation de la qualité de l'eau du fait du nombre élevé de grands barrages réalisés, projetés ou en phase de construction. Si elle affecte les eaux superficielles, cette exploitation excessive de l'eau touche encore plus les ressources hydriques du sous-sol, avec des effets désastreux, voire irréversibles, sur leur qualité. Sous l'effet de la pression démographique et de l'augmentation des besoins en eau d'irrigation, l'exploitation des nappes s'est fortement accrue au cours de la dernière décennie. Certains pays n'hésitent d'ailleurs pas à prélever de grands volumes dans les aquifères profonds dont certains sont non renouvelables (Algérie, Égypte, Libye et Tunisie). Quand les nappes bordent la mer, les pompes excessifs donnent parfois lieu à des intrusions de l'eau de mer avec comme conséquences une détérioration de la qualité hydrique : l'eau devient saumâtre, et donc impropre à la consommation domestique, mais également pour l'agriculture, les sols pouvant même devenir

Graphique 4 - Indice d'exploitation des ressources hydriques, 2003



Sources : Nos calculs, d'après Faostat 2005.

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

stériles. La situation est déjà alarmante pour beaucoup de zones côtières, en particulier en Grèce, en Israël, en Italie, à Chypre, à Malte, en Espagne, en Tunisie et en Turquie.

Autre signe de la tension sur la ressource, la moitié des zones humides méditerranéennes ont disparu, ce qui n'est évidemment pas sans incidences sur les écosystèmes et sur la biodiversité. D'après les informations du PNUE, les zones humides de la Mésopotamie ont été particulièrement sacrifiées, puisque la construction des nombreuses digues et barrages sur le Tigre et l'Euphrate aurait diminué la surface de ces zones de 90 %.

Quand la rareté accroît les rivalités

Beaucoup d'États dépendent presque totalement de la disponibilité hydrique des pays voisins. C'est le cas de l'Égypte, de la Syrie, d'Israël et du Portugal dont une grande partie de leurs ressources provient des sources souterraines ou externes au territoire (cf. tableau 2).

Tableau 2 - Indice de dépendance

Pays	Indice de dépendance (%)	Pays	Indice de dépendance (%)
Albanie	35 %	Liban	- 9 %
Algérie	4 %	Libye	0 %
Chypre	0 %	Malte	0 %
Égypte	97 %	Maroc	0 %
France	12 %	Portugal	45 %
Palestine	18 %	Syrie	73 %
Grèce	22 %	Espagne	0 %
Israël	55 %	Tunisie	9 %
Italie	5 %	Turquie	
Jordanie	23 %		

Indice de dépendance : rapport entre l'apport des ressources externes et la disponibilité totale en eau au niveau national.

Dans un contexte de tensions sur la ressource, ce caractère transfrontalier peut être un motif de dissensions. C'est au Proche-Orient que ces rivalités apparaissent les plus patentées; elles confinent même parfois à la violence autour du bassin du Jourdain. Répondant à des nécessités d'ordre symbolique (valoriser la terre des ancêtres), géopolitique (occuper le territoire) et économique (créer de la richesse), les Israéliens ont mis en place dès le début des années 1950 une politique de l'offre, dont la construction du National Water Carrier qui convoie l'eau depuis le lac de Tibériade jusqu'au désert du Néguev est le pilier. Ce lac étant alimenté par des fleuves libanais (le Hasbani) et syrien (le Banias), et le Jourdain recevant en aval une partie de ses eaux de la Jordanie (le Yarmouk), la posture israélienne a été jusqu'à maintenant de prévenir, y compris militairement, des prélèvements trop importants par les autres pays (conquête du Golan en 1967, occupation du Sud-Liban jusqu'en 2000, menaces en septembre 2002 contre le Liban et son projet de prélèvements dans le Hasbani-Wazzani). La guerre de 1967 a permis d'accroître la ressource en eau d'Israël, en particulier avec la mise sous tutelle des aquifères de Cisjordanie. L'allocation des eaux de cette région imposée par les Israéliens aux Palestiniens est particulièrement défavorable: depuis 1967, certaines mesures (quotas, contrôle des forages, tarification dissuasive) empêchent ces derniers d'utiliser l'eau des aquifères qu'ils souhaiteraient s'approprier. Ce faisant, Israël profite fortement de l'eau souterraine qui s'écoule, grâce à la topographie, vers son territoire. Au final, deux tiers des eaux utilisées par Israël sont des ressources allogènes, ce qui tend à fragiliser ce pays, en dépit de la dissuasion militaire qu'il peut exercer sur ses voisins. D'aucuns, même en Israël, n'hésitent plus à questionner un modèle de développement où l'agriculture qui prélève 65 % de la ressource n'assure plus que quelque 2,5 % de la valeur ajoutée et des actifs.

Le bassin du Nil qui avec 6700 kilomètres de longueur est le plus grand fleuve du monde connaît aussi une situation de tensions hydropolitiques. Un seul pays est ici concerné, l'Égypte, qui se trouve en aval du fleuve et qui a souvent souffert des inondations autant que des périodes de sécheresse. Afin d'assurer l'irrigation des terres sur toute l'année et de contenir les crues excessives, un barrage réservoir a été construit à Assouan en 1902 avant d'être rehaussé par deux fois, en 1912 puis en 1933, sa trop faible capacité de réserve (au maximum 5 milliards de mètres cubes) n'autorisant pas le développement d'une irrigation pérenne sur tout l'espace nilotique égyptien. Le projet sera mis en œuvre en 1952 avec la révolution des Officiers libres. Cette construction qui a été alors au cœur d'un imbroglio géopolitique (la menace d'intervention de la France et de l'Angleterre en 1956 était directement liée au souhait égyptien de nationaliser le canal de Suez afin de financer les travaux du barrage) avait bien sûr des visées socio-économiques. Il s'agissait de valoriser les ressources (la terre et l'eau) pour faire face à un contexte socio-économique défavorable: avec ses quelque 20 millions d'habitants, l'Égypte voyait sa population essentiellement rurale souffrir d'un manque de terres, alors très concentrées, tout autant que d'un déficit d'irrigation pérenne. Avec un taux de croissance démographique de 3 %, les planificateurs égyptiens ne pouvaient conjecturer qu'une détérioration des conditions de vie en Égypte, si une politique foncière (basée sur la redistribution) et hydraulique n'était pas mise en œuvre.

L'Égypte a mis la politique d'offre d'eau au cœur de son développement, parfois au détriment de ses voisins, en particulier l'Éthiopie qui assure 86 % du débit du Nil alors qu'elle n'en prélève que 0,3 % à l'heure actuelle. Addis-Abeba cherche aujourd'hui à contourner

cette contrainte hydropolitique afin de répondre aux besoins d'une population de 70 millions d'habitants. La chute de Mengistu en 1991 et la fin de la guerre en Érythrée en 2000 ont permis au pays de ressortir des projets de développement qui pourraient entraîner une baisse du régime du Nil de 4 à 8 milliards de mètres cubes. De même au Soudan, qui a eu des rapports conflictuels avec l'Égypte malgré les accords de partage signés en 1959, la construction du barrage de Merowe depuis 2003 devrait diminuer le débit en aval. D'autres pays en amont comme la Tanzanie ou l'Ouganda, dont les contributions au débit du Nil sont bien moindres, ont eux aussi des projets de retenue. Dans ces conditions, deux possibilités s'offrent à l'Égypte : faire valoir sa capacité de dissuasion militaire ou se lancer dans une politique d'économie d'eau qui lui permettra d'allouer une partie du fleuve aux projets de « sortie de la vallée » du Nil, dans le Sinaï et dans le désert Libyque. La coopération à l'échelle régionale, permettant de procéder à un aménagement concerté avec les pays du bassin nilotique, serait dans ce dernier cas un axe essentiel. Avec sa participation à l'initiative du bassin du Nil, initiée en 1999 et dont le but à terme est de parvenir à une gestion commune de la ressource, il semble que l'Égypte et ses voisins nilotiques aient pour l'heure choisi cette seconde voie. Bien qu'il ne soit pas encore assuré, le succès de cette initiative pourrait devenir l'exemple d'une utilisation concertée de la ressource hydrique, au moment où l'on parle d'éventuelles guerres de l'eau.

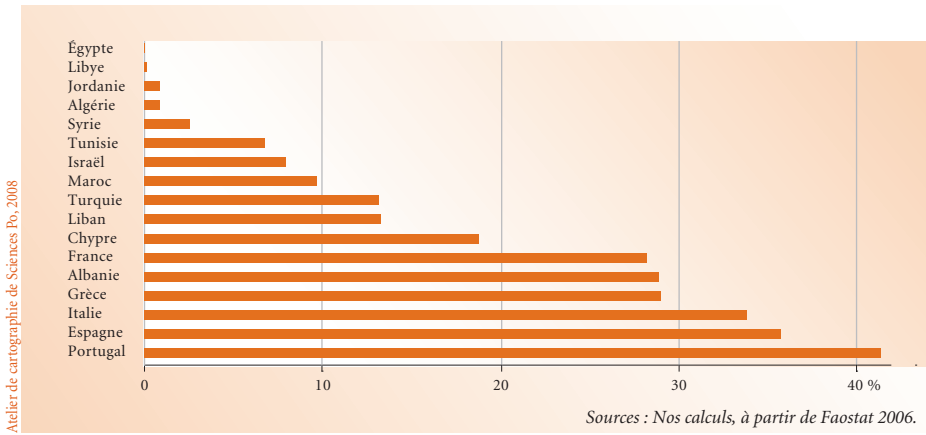
Sur le bassin du Tigre et de l'Euphrate, l'heure ne semble pas encore à la concertation. Historiquement, ce sont plutôt les pays situés en aval, la Syrie et l'Irak, qui ont mis en valeur ces deux fleuves, dans le but surtout de se prémunir des inondations récurrentes. Avec la construction de 22 retenues destinées à fournir de l'hydro-électricité et de l'eau d'irrigation à plus de 1,7 million d'hectares, la Turquie, qui cherche à devenir une grande puissance agricole et industrielle et à développer la région rétive du Sud-Est anatolien, réduit le débit des fleuves en aval suscitant les contestations de la Syrie et de l'Irak. Sur le plan diplomatique, les discussions confinent à la surdité, la Turquie faisant valoir son droit, basé sur un fait géographique – le Tigre et l'Euphrate se forment pour l'essentiel en Turquie qui assure respectivement 98 % et 45 % des débits –, tandis que Damas et Bagdad insistent sur l'antériorité historique de leur utilisation. Ce désaccord, comme ceux concernant les autres bassins évoqués, souligne la difficulté de faire émerger un droit international de l'eau susceptible de régler des conflits. En dépit de la faiblesse de ce droit, la coopération interétatique sera plus que jamais de mise dans un contexte d'évolution climatique défavorable. De ce point de vue, l'initiative du bassin du Nil mérite d'être particulièrement soutenue. Quant aux autres bassins où les tensions sont bien réelles, il n'y a pas de fatalité. En continuant d'opter pour un modèle stratégique moins « aquavore », Israël peut atténuer les tensions sur la ressource hydrique dans le bassin du Jourdain (Blanc, 2006). En particulier, la diminution des prélèvements d'eau pour le secteur agricole, qui représente moins de 3 % à la fois du PIB et des actifs, pourrait permettre aux Palestiniens d'utiliser davantage les nappes de Cisjordanie, une perspective qui s'impose dans le contexte de croissance démographique des Territoires palestiniens qui devraient atteindre les 6 millions d'habitants en 2025.

La forêt, un patrimoine menacé

Les forêts méditerranéennes sont un bel exemple de biodiversité. Elles abritent quelque 290 espèces arborescentes, dont 200 exclusivement ou principalement liées à cette aire

géographique (Plan bleu et FAO). Soixante de ces espèces sont rares et menacées, soit près de 30 %. Chaque type de forêt constitue également un habitat floristique et faunistique dont le peuplement dépend notamment des conditions d'humidité, de sols et d'ensoleillement. Les plus grands massifs forestiers se trouvent au nord du Bassin où la disponibilité hydrique est la plus importante (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Part des espaces forestiers et boisés par rapport au territoire national, 2006



Les forêts font l'objet d'agressions en tous genres : si les pluies acides affectent le nord de l'Europe, le phénomène de déforestation est à l'œuvre en Méditerranée avec des causes diverses : urbanisation, développement de l'agriculture, commerce intensif du bois, etc. Les facteurs ne sont pas tous anthropiques : même si la période de sécheresse qui caractérise les étés méditerranéens explique pour une large part les incendies, ceux-ci ont parfois une origine délictueuse – « actes gratuits » ou spéculation immobilière. Certains pays méditerranéens subissent de lourdes pertes avec ces incendies d'origine criminelle ou non : l'Espagne et l'Italie ont ainsi perdu 200 000 et 100 000 hectares au cours de la décennie 1990, tandis que la Grèce en a perdu environ 200 000 au cours du seul été 2007. Au total, ce sont près de 600 000 hectares qui brûleraient chaque année en Méditerranée.

À l'avenir, cette déforestation pourrait être d'une intensité variable d'une rive à l'autre du Bassin. Au Nord, les phénomènes de déprise rurale devraient se confirmer et fournir des aires supplémentaires au reboisement spontané ou non – en conifères expansionnistes par exemple, pins d'Alep et pins sylvestres. La biodiversité y gagnera-t-elle ? Les essences situées sur les littoraux de façon plus diffuse pourraient disparaître sous les coups d'un tourisme de masse (Espagne littorale, Baléares, Côte d'Azur, Sicile et Crète). Même si la forêt y a progressé entre 1990 et 2000, c'est surtout au sud et à l'est du Bassin que la biodiversité est la plus exposée, étant donné la surexploitation des milieux naturels par l'homme et ses troupeaux. Dans les trente prochaines années, le recul pourrait se faire au rythme annuel de 2 à 4 % selon les pays, avec l'éventuelle disparition de certaines essences moins présentes (Quezel, 1999). Ces taux ne tiennent pas compte des épisodes prononcés de sécheresse, tels qu'ils semblent s'annoncer dans le

contexte de modification climatique, et qui devraient nuire aux forêts du Sud et de l'Est. La faune et la flore associées à ces forêts devraient bien évidemment continuer à s'appauvrir, mais au-delà de la menace d'effondrement de la biodiversité, cette tendance au recul des espaces boisés au sud et à l'est de la Méditerranée pose des problèmes aux autres ressources, la forêt étant notamment un régulateur du cycle de l'eau, un facteur de prévention de l'érosion des sols.

Face à tous les risques qui pèsent sur les massifs forestiers, une volonté d'infléchir le cours des choses a été affirmée à différentes échelles. L'idée d'une coopération forestière remonte à 1911 avec la création d'un lieu de concertation, *Silva Mediterranea*. Ce comité qui siège à la FAO veut aujourd'hui promouvoir une gestion concertée et durable des espaces forestiers. En 1993, il a mis en œuvre un programme d'action forestier méditerranéen, référence commune aux programmes forestiers nationaux des pays de la région. Réunis à Rome en 2002, les membres du comité *Silva Mediterranea*, conformément au plan d'action du Forum des Nations unies sur les forêts, ont mis la sauvegarde de la biodiversité forestière au cœur de leurs priorités au même titre que la contribution du secteur au développement durable.

Énergies : une nouvelle donne

L'énergie est au cœur des processus productifs. Mais si l'agriculture et les industries – notamment celles qui lui sont liées – requièrent de l'énergie, l'activité agricole peut également en fournir. De l'enchérissement des coûts des énergies fossiles dépend la capacité des pays de la région à maintenir un modèle agricole assez exigeant en calories ; en même temps, ce dernier peut stimuler la substitution de ces énergies par des ressources renouvelables, parmi lesquelles celles produites par l'agriculture (cf. graphique 6).

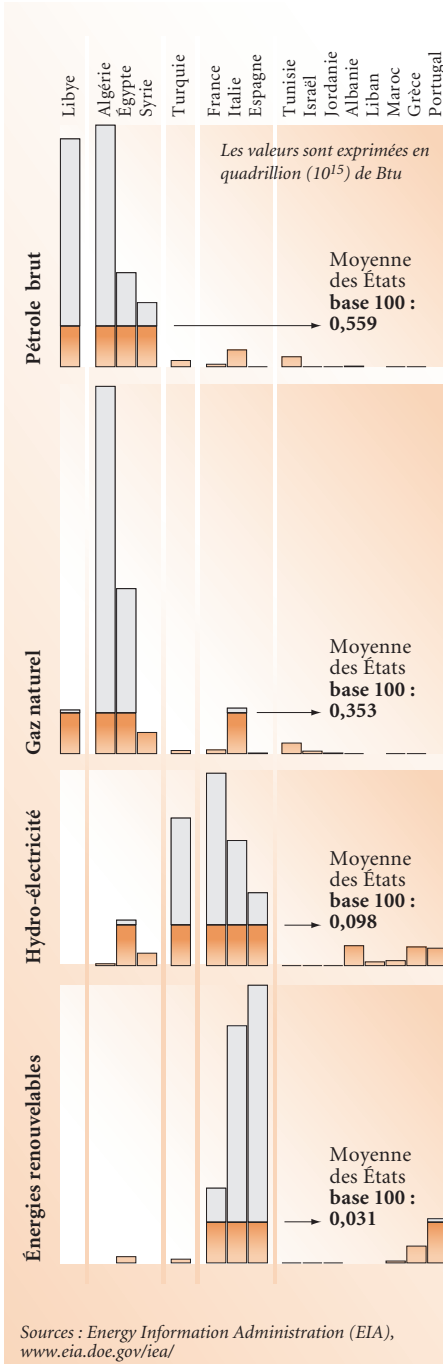
Qui produit ? Qui consomme ?

L'énergie fossile (gaz naturel, charbon et pétrole) est très inégalement répartie dans le monde, et la Méditerranée n'échappe pas à cette distribution sporadique des gisements. Si ceux-ci sont extrêmement abondants dans la péninsule Arabique, les gisements situés à la marge, à savoir en Égypte et en Syrie, le sont bien moins. Parmi les pays de la zone, ce sont deux pays de l'ouest du Bassin méditerranéen, l'Algérie et la Libye, qui fournissent le plus de pétrole, leur consommation étant très inférieure à la production.

Beaucoup moins polluant que le pétrole, et fort d'un rendement énergétique élevé, le gaz naturel se présente de plus en plus comme une panacée. Cependant, peu de pays de l'aire méditerranéenne en produisent de façon conséquente. Là encore, l'Algérie est le premier producteur du Bassin devant l'Égypte, l'Italie et la Libye. Les autres ont une production marginale (France, Tunisie), voire quasi inexistante (Maroc, Espagne, etc.).

La rive septentrionale de la Méditerranée recèle le plus de charbon, la Turquie, l'Espagne, la France et la Grèce accueillant les principaux gisements. L'énergie hydraulique est quant à elle produite par les pays à fortes précipitations et à la topographie propice à la mise en place de retenues d'eau. Avec leur pluviosité et du fait de la taille et de la forme de leur territoire (importance des massifs), la France, la Turquie, l'Italie et l'Espagne sont bien évidemment les plus gros producteurs d'énergie hydro-électrique. Le barrage

Graphique 6 - Production d'énergies, 2005



d'Assouan, qui reçoit notamment les eaux abondantes d'Éthiopie, fait de l'Égypte le premier pays producteur d'hydro-électricité de la rive sud.

Pour faire face à leur pauvreté énergétique, certains pays ont développé l'énergie nucléaire à partir de la fission de l'uranium. Dans le Bassin méditerranéen, la France est le seul pays à avoir misé sur cette énergie lorsque, après les chocs pétroliers des années 1970, il s'est agi de repenser la politique énergétique. En 2004, elle produisait ainsi 16 % de l'énergie nucléaire mondiale. Si l'extension du nucléaire représente à coup sûr une solution intéressante pour l'espace méditerranéen, elle n'en est pas moins soumise à hypothèques. En particulier, son caractère très capitalistique réduit les possibilités de développement pour des pays en mal de capacités financières.

Même si elles sont encore marginales, les ressources dites propres, plus connues sous le vocable d'énergies renouvelables (énergies solaire et éolienne, biomasse, géothermie), tendent à fournir une part croissante de l'énergie dans les pays les moins pourvus en ressources fossiles. C'est déjà le cas dans les pays du Nord avec, par ordre d'importance, l'Espagne, l'Italie et la France. L'enjeu de la promotion des énergies renouvelables en Méditerranée est aussi crucial que pertinent, compte tenu du potentiel considérable de la région en matière d'ensoleillement. Le développement du solaire photovoltaïque pourrait constituer une piste prometteuse si les coûts économiques de son installation tendaient à la baisse. La biomasse représente une ressource tout aussi importante.

Au final, si l'on considère l'ensemble des productions d'énergie, il apparaît que l'Algérie est le premier producteur d'énergie du Bassin méditerranéen, du fait de ses richesses en énergies fossiles, tandis que la

France, par son choix nucléaire, arrive en seconde position. Si la production d'énergie est en partie dictée par les contingences naturelles, la consommation des pays est liée pour une large part à leur dynamisme économique mais également à leur population. La France, l'Italie et l'Espagne sont ainsi aux premiers rangs des pays consommateurs. Quels que soient les types d'énergie, la rive septentrionale absorbe les plus grandes quantités : aussi bien pour le gaz naturel – l'Italie et la France consomment les plus grands volumes – que pour les autres énergies fossiles (pétrole et charbon).

L'énergie électrique, une énergie secondaire procédant de la transformation d'une autre énergie (fossile ou renouvelable), prévaut dans l'ensemble des consommations, avec une augmentation de 4,5 % par an entre 1990 et 2004, et intervient fortement dans le processus de production agricole, surtout pour l'irrigation des cultures. De fait, si elle émane des énergies fossiles, leur enchérissement peut provoquer une hausse des coûts importante pour le secteur agricole. C'est notamment le cas pour les pays de la rive sud de la Méditerranée qui sont obligés de recourir à l'irrigation. Seules l'Algérie et la Libye qui produisent beaucoup de pétrole peuvent desserrer cette contrainte.

Des perspectives inquiétantes

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans *World Energy Outlook* de 2006 affirme que la consommation des combustibles fossiles restera prépondérante jusqu'en 2030 et que le pétrole, le gaz naturel et le charbon continueront à rester la principale source d'énergie jusqu'à cette date, indépendamment du type de scénario considéré. Selon certains experts³, le pic de production mondiale du pétrole aurait lieu vers 2010-2015, pour d'autres, autour de 2025-2035. D'après les projections de Jean Laherrère (ASPO), le pic de production mondiale de gaz naturel serait atteint vers 2030. La survenue de ces pics autour de 2030 pénaliserait aussi bien les pays exportateurs de gaz et de pétrole que les pays importateurs. Les réserves mondiales de charbon étant notablement supérieures surtout aux États-Unis, en Russie et en Chine, Jean Laherrère prévoit un pic de production mondiale autour de 2050. Mais son utilisation suppose que son pouvoir polluant soit limité. De nouvelles technologies, développées ces dernières années (gazéification et cycle combiné, « charbon propre⁴ » et combustion à lit fluide), atténuent déjà sensiblement les problèmes de pollution et de pluies acides ; leur efficacité pourrait s'accroître dans les années à venir. L'occurrence de ces pics oblige dès maintenant à orienter massivement la politique énergétique des pays de la Méditerranée d'autant que la dégradation climatique en cours condamne à réduire l'utilisation des énergies fossiles et à développer les énergies alternatives.

3 - Aspo (Association for the Study of Peak Oil).

4 - Actuellement a été développée pour le charbon une technologie dite « CCS » (*carbon capture and storage*). Cette technologie consiste en la capture du CO₂ émis durant la production de l'énergie et dans son transport dans des sites où il peut être emmagasiné (par exemple en profondeur dans le sous-sol, dans les gisements pétrolières sevrés, couches géologiques imperméables, etc.).

Les limites sont atteintes

La durabilité des ressources, et donc de l'espace méditerranéen dans sa globalité, figure au cœur des enjeux régionaux. La diversité et la fragilité de son environnement exigent que soient mis en œuvre les principes et les objectifs d'un développement durable pour la région, pour contrer les tendances lourdes :

- Depuis une trentaine d'années, le changement climatique s'observe de façon toujours plus évidente, avec des variations de températures aussi importantes qu'imprévisibles, une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et une baisse des précipitations moyennes annuelles qui oblige à renforcer la maîtrise hydraulique, depuis la politique de l'offre jusqu'à l'économie d'eau. Si à l'avenir le laisser-faire prévaut, le changement climatique en Méditerranée pourrait particulièrement affecter les régions de la rive méridionale et orientale.
- L'érosion de la biodiversité se poursuit et les menaces qui pèsent désormais sur l'écosystème méditerranéen sont malheureusement à la hauteur de sa richesse. La Méditerranée devient une écorégion hypothéquée, rendue vulnérable par la désertification, la déforestation et la disparition de certaines espèces animales et végétales.
- Les sols méditerranéens souffrent tout particulièrement : d'un côté, les surfaces agricoles sont rongées par l'urbanisation galopante – surtout au Sud –, de l'autre, les réserves foncières sont dégradées par une intensification mal maîtrisée. Même si les politiques publiques parviennent à protéger une ressource foncière en danger, les marges de manœuvre en termes de fourniture alimentaire se trouvent davantage dans une meilleure exploitation de la ressource existante que dans l'accroissement des surfaces de production.
- Au centre de ces tensions environnementales, l'eau est plus que jamais un sujet de préoccupation. Sa raréfaction très prononcée au sud et à l'est du Bassin s'accompagne d'une convoitise grandissante dans une région déjà connue pour sa pauvreté hydrique et sa propension à faire de l'or bleu une question stratégique dans les relations inter-étatiques et intra-régionales. L'eau est d'ores et déjà confrontée aux dilemmes de son orientation sectorielle, sachant que la grande majorité des ressources est destinée à des usages agricoles en Méditerranée. Parallèlement, l'accès à une eau saine pour les populations demeure problématique et la nécessité d'une amélioration des infrastructures de base s'impose.
- Parmi les multiples défis environnementaux, la question énergétique est fondamentale. L'ère de l'après-pétrole a déjà commencé et elle n'est pas sans incidences sur le plan agro-alimentaire. S'il est difficile de quantifier précisément l'étendue de ces conséquences, il paraît déjà envisageable que les coûts de production s'accroissent et, partant, pénalisent les consommateurs et les producteurs. D'un autre côté, cet enchérissement peut aussi conduire à privilégier la proximité géographique pour limiter les transports, ce qui peut bénéficier aux agriculteurs. Malgré l'imminence des pics de production, le tournant énergétique semble à l'heure actuelle peu engagé. Des efforts sont cependant entrepris pour diversifier les ressources énergétiques : le recours aux énergies renouvelables comme les biocarburants est souvent évoqué pour l'avenir dans une région caractérisée par l'ampleur de ses activités agricoles. Nous y reviendrons

Ce panorama synthétique confirme la prégnance progressive de la variable environnementale dans l'analyse géopolitique de la région. Certains vocables apparaissent – réfugiés écologiques, diplomatie environnementale, développement durable – dont la teneur illustre la relation désormais intime et irréversible entre environnement et action politique internationale. Cette corrélation plaide assurément pour une coopération renforcée des États méditerranéens dans la réponse à apporter aux défis écologiques qui s'accroissent dans la zone. Un impératif d'autant plus crucial que les tensions environnementales, qu'elles soient globales, régionales ou localisées, creusent ou créent de nouvelles inégalités au sein de l'espace méditerranéen et à l'intérieur des sociétés qui le composent.

Parce que la Méditerranée, en tant qu'écorégion et zone naturelle parmi les plus riches du globe, est aujourd'hui menacée, il importe d'en faire le laboratoire mondial d'un développement durable et soutenable. Ce pari passe sans doute par le changement de comportements de tous les acteurs régionaux. Plus particulièrement ici, le rôle et l'action des agriculteurs sont visés. Face aux enjeux environnementaux qui s'amplifient, ils sont en effet amenés à relever un immense défi : produire plus, produire mieux, produire propre.

Bibliographie

AEE, *Mapping the Impacts of Recent Natural Disasters and Technological Accidents in Europe*, rapport, Copenhague, 2003.

AEE, *Cambiamento climatico ed alluvioni in Europa*, rapport, Copenhague, 2005a.

AEE, *The European Environment. State and Outlook*, Copenhague, 2005b.

Allaya (M.) (dir.), *MedAgri 2002. Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*, Montpellier, IAM, 2002.

Ayeb (H.), « L'Égypte et le haut barrage d'Assouan », *Hérodote*, 103, 2001, p. 137-151.

Baldi (M.), Crisci (A.), Maracchi (G.) et Meneguzzo (F.), *Il Clima che cambia : stato della ricerca e prospettive future*, Florence, IBIMET-CNR, 2003.

Bartram (J.), Thyssen (N.), Gowers (A.), Pond (K.) et Lack (T.), *Water and Health in Europe*, Genève, WHO Regional Publications European Series, 93, 2002.

Benoit (G.) et Comeau (A.) (dir.), *Méditerranée. Les perspectives du Plan bleu sur l'environnement et le développement*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.

Benoit (G.) et Comeau (A.) (eds), *A Sustainable Future for the Mediterranean. The Blue Plan's Environment and Development Outlook*, Londres, Earthscan Publications, 2006.

Blanc (P.) (dir.), « Eau et pouvoirs en Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, 58, 2006.

Cerón (J.-C.) et Pulido-Bosch (A.), « Groundwater Problems Resulting from CO₂ Pollution and Overexploitation in Alto Guadalentín Aquifer (Murcia, Spain) », *Environmental Geology*, 28 (4), 1996, p. 223-228.

Chiacchierini (E.), Amendola (C.), Restuccia (D.) et Vinci (G.), « Pianeta acqua : un problema globale. Gestione delle risorse idriche nel bacino Mediterraneo », *Rivista Scienza e Tecnica*, 412, 2004.

Climagri, « Trasferimento delle metodologie realizzate nell'ambito del progetto climagri ai paesi in via di sviluppo del bacino del mediterraneo », Actes du colloque Climagri, Cagliari, 16-17 janvier 2003.

Conti (F.), « Le acque per uso industriale e agricolo », rencontre, mai 2004.

Crisci (A.), Gozzini (B.), Pasqui (M.) et Zipoli (G.), « Costruzione di scenari climatici futuri ad alta risoluzione destinati allo studio del loro effetto sull'agricoltura italiana », Actes du colloque Climagri, Cagliari, 16-17 janvier 2003.

ENEA, *Rapporto Energia e Ambiente 2005*, Volume 1, *L'analisi*, Rome, 2005.

FAO, *World Reference Base for Soil Resources. 84^e World Soil Resources Report*, Rome, 1998.

FAO, *Water Report. Review of World Water Resources by Country*, Rome, 2003.

Gardner Outlaw (T.) et Engelman (R.), *Sustaining Water: Population and Future of Renewable Water Supplies*, Washington (D. C.), Population Action International, 1997.

Giannakopoulos (C.), Bindi (M.), Moriondo (M.), Le Sager (P.) et Tin (T.), *Climate Change Impacts in The Mediterranean Resulting from a 2 °C Global Temperature Rise*, Gland, WWF, 2005.

Giuliaci (M.), « Come è cambiato il clima nel Mediterraneo », dans collectif, *Incontriamo il Mediterraneo*, Naples, Edizioni Albatros, 2004.

Gualdi (S.) et Navarra (A.), *Scenari climatici nel bacino Mediterraneo*, Bologne, Istituto Nazionale di Geofisica e Vulcanologia, 2005.

Hamdy (A.), Lacirignola (C.) et Trisorio-Liuzzi (G.), « The Integration of Soil and Water Resources Management toward a Sustainable Agricultural Development in the Mediterranean », *Options méditerranéennes*, « Interdependency Between Agriculture and Urbanization: Conflicts on Sustainable Use of Soil and Water », 44, Bari, 2001.

INEA, *Emergenza idrica nel Sud-Italia*, Rome, 2002.

GIEC, *Emissions Scenarios*, rapport du groupe de travail III du GIEC, 2000.

ISMEA-IAMB, *Lo sviluppo rurale nelle politiche di integrazione del bacino del Mediterraneo*, Bari, Osservatorio permanente sul sistema agroalimentare dei paesi del Mediterraneo, 2004.

Lahmar (R.) et Ruellan (A.), « Dégradation des sols et stratégies coopératives en Méditerranée: la pression sur les ressources naturelles et les stratégies de développement durable », *Cahiers Agricultures*, 16 (4), juillet-août 2007.

Margat (J.), *Progress towards Water Demand Management in the Mediterranean Region. Contemporary Trends and Water Demand Change Perspectives in the Mediterranean Countries*, Plan bleu, Sophia Antipolis, 2002.

Margat (J.) et Vallee (D.), « Mediterranean Vision on Water, Population and the Environment for the XXIst Century », contribution, *The World Water Vision of the World Water Council and the Global Water Partnership*, Plan bleu, 1999.

Marullo (S.) et Guarracino (M.), *L'anomalia termica del 2003 nel mar Mediterraneo osservata da satellite*, Rome, ENEA, 2003.

Morgillo (A.), Brunetti (A.) et Salvati (L.), « La siccità in Italia: spunti di discussione sul clima, sugli aspetti pedoclimatici e sul bilancio idrico », communication à la conférence *L'Agrometeorologia nel Mediterraneo*, Acireale, 6-7 juin 2002.

Moulid (M.), « Impact de l'énergie électrique sur les coûts de pompage et de production des cultures. Cas du Souss-Massa », *Hommes, terre et eaux*, 79, 1990.

Oldeman (L. R.), Hakkeling (R. T. A.) et Sombroek (W. G.), « World Map of the Status of Human-Induced Soil Degradation: A Brief Explanatory Note », Isric et PNUE, 1991.

Plan Bleu-FAO, *Les Espaces boisés méditerranéens: des atouts majeurs pour le développement rural*, 2003.

PNUD, *Human Development Report 2006. Beyond Scarcity: Power, Poverty and The Global Water Crisis*, New York (N. Y.), 2006.

Seneviratne (S.), « Land : Atmosphere Coupling and Climate Change in Europe », *Nature*, 443 (7108), septembre 2006, p. 205-209.

The World Conservation Union, *Climate Change and Water Resources in the Mediterranean. Water: A Vital Resource Threatened by Climate Change, a Needed Adaptation of its Management*, Malaga, 2003.

WWF, *Europe Feels the Heat. Power Sector and Extreme Weather, Power Switch Campaign*, Gland, 2005.

WWF, *Stormy Europe. Power Sector and Extreme Weather, Power Switch Campaign*, Gland, 2006.

Sites internet

clima.casaccia.enea.it

lada.virtualcentre.org

reports.eea.eu.int

www.apat.gov.it

www.ecoage.com

www.emwis.org

www.enerecosrl.com

www.fao.org

www.grida.no

www.inea.it

www.ipcc.ch

www.naturmed.unimi.it

www.nonsoloaria.com

www.panda.org

www.planbleu.org

www.population.org

www.runic-europe.org

www.sisef.it

www.ual.es

www.unep.org

www.unesco.org

www.wwf.be

www2.minambiente.it



TECHNIQUES, SCIENCES ET INNOVATION*

L'innovation est au cœur des révolutions techniques. Les inventeurs anglais du XVIII^e siècle ont permis à leur pays d'affronter la forte augmentation de la demande en produits alimentaires et en biens de production : le semis en rang, la découverte de l'hétérosis, la modification des systèmes de rotation culturale, etc., sont autant de découvertes qui ont permis aux rendements agricoles de décoller et, partant, à l'industrie d'enclencher son développement.

Depuis les travaux de Joseph Schumpeter, on distingue l'invention de l'innovation, celle-ci étant la mise en œuvre à une grande échelle d'un procédé nouveau. Mais si selon cet auteur, l'innovation s'explique avant tout par la soif de profit, on devine que cet élément n'est pas suffisant en soi. L'innovation ne peut naître que dans un environnement propice où figurent en premier lieu l'éducation, la protection des découvertes et une certaine sécurisation des investissements. « Abandonnons notre Constitution, et la pauvreté nous envahira insensiblement ! » disait un auteur britannique en pleine révolution industrielle (Davenant, 1699).

S'il est évident qu'elle est le moteur de l'essor économique, il apparaît nécessaire de poser un diagnostic sur l'innovation, son environnement et sa diffusion en Méditerranée au moins pour les secteurs agricole et agro-alimentaire. Plus que jamais la connaissance est au cœur des processus productifs au point que l'on parle d'une économie fondée sur la connaissance. Il est vrai que les nouvelles technologies de l'information et l'avènement des biotechnologies requièrent un fort contenu de savoir. Si ces dernières sont forcément associées à l'agriculture et à l'agro-alimentaire, ceux-ci sont également concernés par les technologies de l'information, comme nous allons le voir. Ces champs d'innovation sont bel et bien au cœur d'une nouvelle révolution agricole et agro-alimentaire en cours.

Cependant, si elles peuvent constituer un facteur de progrès, les biotechnologies et les technologies de l'information peuvent, en étant très inégalement réparties à l'échelle

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Abdelhamid Bencharif (Ciheam-IAM Montpellier).

de la Méditerranée, contribuer à différencier les niveaux de développement entre pays et entre rives, et cela dans un contexte de mondialisation des échanges, déjà en soi un accélérateur de changements. S'interroger sur la question de l'innovation en Méditerranée, c'est poser un regard sur la capacité qu'aura cet espace à prendre sa place dans l'économie mondiale mais également à évoluer de façon harmonieuse.

Dans ce chapitre, nous poserons donc un diagnostic sur l'économie fondée sur les savoirs en Méditerranée, de même que nous évaluerons l'état de l'éducation qui est un facteur évident de la diffusion technologique. Étant au cœur des changements productifs et commerciaux en cours dans les secteurs agro-alimentaire et agricole, nous entrerons davantage dans l'analyse des deux secteurs de pointe que sont les nouvelles technologies de l'information et les biotechnologies pour en évaluer les risques mais aussi les opportunités.

Innovation et mutations des systèmes agro-alimentaires

Progrès technologiques et développement des systèmes alimentaires

Les savoirs et l'innovation ont joué un rôle déterminant dans le passage d'une économie agricole, fondée sur l'autoconsommation, à l'économie agro-industrielle contemporaine. La nouveauté dans ce secteur réside dans l'accroissement remarquable du capital immatériel et dans la diffusion rapide de nouvelles technologies, qui ont créé une « économie fondée sur la connaissance » (EFC) caractérisée par une accélération du processus d'innovation et du changement technologique, après une période de stabilité du régime fordiste de production.

Dans les pays occidentaux, la « grande transformation¹ » s'est nourrie de nombreux progrès réalisés dans différentes disciplines scientifiques, qui ont permis d'améliorer les rendements de la production ainsi que la productivité du travail, aussi bien au niveau de l'agriculture qu'au niveau des secteurs situés en amont et en aval.

Le « triple déclin » relatif de l'agriculture au sein des économies globales, phénomène maintenant bien connu, est caractérisé notamment par l'augmentation de la part des consommations intermédiaires dans la production agricole². Cette évolution exprime en fait l'intensification et la modernisation de l'agriculture qui dépend de plus en plus des autres branches de l'économie. Son industrialisation dans les pays occidentaux s'est véritablement opérée à partir des années 1950 grâce à l'application des méthodes modernes de production et à la progression des consommations intermédiaires industrielles, dont le niveau a aujourd'hui dépassé celui de la valeur ajoutée. La productivité du travail agricole a connu une progression remarquable : des travailleurs agricoles,

1 - Selon l'expression de l'économiste Karl Polanyi, reprise par d'autres auteurs : « le grand chambardement des campagnes » de Fernand Braudel ; ou « la grande transformation de l'agriculture » de Gilles Allaire.

2 - Selon Louis Malassis, le déclin relatif de l'agriculture est caractérisé par la baisse de la part du secteur agricole dans l'économie globale, dans l'économie agro-alimentaire (les secteurs de l'agriculture et des industries alimentaires) et dans la production agricole (la part de l'agriculture, mesurée par la contribution de sa valeur ajoutée décline au sein de sa propre production, la part des consommations intermédiaires s'élevant).

relativement moins nombreux, parviennent à nourrir une population non agricole de plus en plus importante, tout en dégagant des excédents destinés à l'exportation.

Parallèlement à ce déclin de l'agriculture au Nord, on assiste à un développement des industries de transformation et de la grande distribution qui occupent une place de plus en plus importante et jouent un rôle majeur dans la régulation des filières. Les progrès scientifiques et les nombreuses innovations technologiques ont abouti à la mise au point d'un grand nombre de nouveaux produits. Réalisées tant sur le plan organisationnel que sur le plan des formes matérielles de l'échange des produits et des informations, notamment à travers les chaînes d'approvisionnement de type « *Supply Chain Management* » (SCM), ces innovations ont permis de diminuer les coûts des produits alimentaires, d'améliorer leur qualité et de répondre aux besoins des populations.

Dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM), l'urbanisation rapide a engendré une certaine division spatiale du travail avec le développement de la commercialisation, de la transformation et des échanges extérieurs des produits agro-alimentaires au détriment de l'autoconsommation. Outre la modernisation de l'agriculture, l'efficacité des filières agro-alimentaires dépend de plus en plus fortement de la mise à niveau des secteurs industriel et de la distribution. Or cette évolution n'a pas toujours été accompagnée par une transformation des formes d'organisation des échanges qui demeurent plus ou moins traditionnelles, voire archaïques. L'industrie alimentaire et les circuits de distribution restent atomisés et fragmentés, tandis que la logistique est embryonnaire dans la plupart des pays.

La faiblesse de l'environnement scientifique et technique ainsi qu'une maîtrise insuffisante des méthodes de management et de gestion augmentent la vulnérabilité de ces filières tout en compromettant leur rentabilité et leur compétitivité. Pour beaucoup de produits, l'allongement de la chaîne agro-alimentaire a provoqué des déséquilibres, en termes de quantité, de qualité et de prix, entre les différents secteurs (agriculture, transformation, distribution). Malgré des progrès réalisés dans certains PSEM, et pour quelques produits seulement³, la productivité agricole, et surtout celle des secteurs en aval, n'a pas connu les améliorations exigées d'abord par la forte progression de la demande alimentaire, puis par l'urgence de la compétitivité imposée par la récente ouverture des marchés.

En dépit d'une base agro-climatique commune, spécifique à la zone méditerranéenne, la structure, le fonctionnement et les performances des systèmes agricoles et agro-alimentaires restent, on le voit, très différents au Nord et au Sud. La valeur ajoutée par actif agricole est de 18 000 dollars dans la Méditerranée européenne contre 1 952 dollars dans les PSEM (soit 9,2 fois supérieure). Cet écart s'est creusé sur la période 1990-2003 compte tenu de l'évolution différenciée des productions mais aussi du nombre d'actifs agricoles, en forte diminution au Nord et en augmentation dans les PSEM. Cette fracture Nord-Sud risque de s'élargir à l'avenir, avec l'avènement de nouvelles technologies et la volonté affichée par les pays européens dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de les utiliser pour « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique, capable d'une croissance économique durable... »

3 - À titre d'exemple : maraîchages en Algérie et au Maroc ; lait en Tunisie ; céréaliculture sèche et tomate industrielle en Turquie, etc.

La décennie 1990 a marqué l'entrée dans une nouvelle ère, l'accélération du processus de mondialisation et le développement des nouvelles technologies ayant conduit à l'émergence d'une « économie fondée sur la connaissance » dans laquelle l'innovation est devenue le moteur fondamental de la croissance de la productivité des agents économiques et du développement des pays. Deux nouvelles technologies, universelles et en pleine évolution, sont considérées comme majeures, dans la mesure où les évolutions attendues pourraient bouleverser les économies : les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les biotechnologies. Les TIC jouent déjà un rôle important dans la formation des gains de productivité dans les pays développés, et sont considérées comme des « technologies systémiques » ou des « technologies de réseau », car elles constituent un véritable catalyseur de la croissance économique, grâce à « l'effet levier » qu'elles exercent sur les autres secteurs de l'économie, à travers une meilleure circulation des savoirs. Elles entraîneront à l'avenir des modifications importantes dans l'accès aux connaissances ainsi que des restructurations profondes des économies et des modes de gestion. Le risque de marginalisation sera cependant accru pour les régions exclues des réseaux de la connaissance. Les biotechnologies sont quant à elles des techniques prometteuses, même s'il est trop tôt pour dire si l'impact de la biologie moléculaire et des transformations du génome sera aussi important que celui des TIC.

La science et la technologie ont toujours été au cœur du développement économique, et plus particulièrement des transformations des systèmes agro-alimentaires, mais la mutation en cours, qualifiée de « révolution des savoirs et des investissements immatériels », est caractérisée par plusieurs faits nouveaux :

- une accélération du processus d'innovation avec un cycle de vie des produits de plus en plus court et une proportion des ventes de nouveaux produits de plus en plus importante ;
- de fortes synergies entre les nouvelles technologies et leur convergence vers d'autres innovations ;
- une formulation de l'économie des savoirs et son intégration dans les politiques publiques (Banque mondiale, PNUD, UE...), mais aussi au niveau de la gestion des entreprises ;
- l'émergence de nouvelles formes d'organisation avec des réseaux et des pôles localisés au niveau des territoires ;
- une plus grande importance accordée à la formation « tout au long de la vie », la capacité d'apprentissage devenant plus décisive que le niveau de connaissances, particulièrement au niveau des formations de l'enseignement supérieur.

L'échange des savoirs, le partage des connaissances et le capital immatériel d'une manière générale semblent constituer désormais des facteurs essentiels de production dans les systèmes économiques, davantage que les ressources matérielles. Ils sont, en ce début de siècle, reconnus comme la principale source de création de richesses, tant au niveau des entreprises que des pays. Dans le contexte de libéralisation au sein d'une économie mondialisée, la capacité d'innovation détermine plus que jamais l'avantage compétitif

d'un pays. Il convient dès lors de s'interroger sur les stratégies d'appropriation et de diffusion des innovations dans les pays de la Méditerranée, en particulier ceux de la rive sud. Plusieurs études ont montré que la « fracture cognitive » se creuse entre les pays des deux rives, alors que l'économie des connaissances offre des opportunités certaines pour dynamiser la croissance et combler la fracture économique.

L'économie des PSEM était jusque-là une « économie de rattrapage », dans la mesure où la croissance était plutôt fondée sur l'imitation, c'est-à-dire sur une adoption progressive de progrès technologiques ou organisationnels initiés en grande partie par les pays développés. Dans le nouveau contexte, ces pays devront d'abord se « mettre à niveau » pour atteindre la « frontière technologique », déterminée par les pays développés, puis améliorer leurs propres capacités d'innovation pour résister à la concurrence et continuer leur croissance. Le passage d'un régime de croissance par imitation à un régime d'« innovation permanente » requiert :

- des niveaux de formation accrus et des compétences particulières privilégiant l'adaptabilité, la mobilité et la flexibilité ;
- le développement de la recherche et de l'innovation ;
- des systèmes d'accès à l'information ;
- des dispositifs et des procédures de coordination complexes.

Positionnement des PSEM dans l'économie fondée sur les connaissances

L'économie fondée sur les connaissances (EFC) « englobe toutes les connaissances produites et mobilisées dans les différents domaines de l'activité économique, que celles-ci concernent la technologie, l'organisation, le management, les marchés, etc. Elle correspond à un nouveau mode de développement, qui tient moins à une hausse de la quantité de savoir produit qu'à une transformation de l'organisation économique autour de la connaissance. Elle est caractérisée par une accélération du rythme de l'innovation, par une production de plus en plus collective des savoirs et par une croissance massive de leur diffusion grâce aux TIC » (Commissariat général du Plan, 2002). Cette économie n'intègre malheureusement pas les savoir-faire traditionnels, et notamment agricoles, façonnés au cours de l'histoire et qui constituent bel et bien un capital qu'une certaine acculturation a souvent affecté (colonisation, salarisation croissante, disqualification de l'activité agricole dans les sociétés, etc.). Ce phénomène sape une source d'avantages comparatifs à l'heure où les signes de qualité sont des vecteurs de résistance par rapport à des zones de production capables de fournir des « produits de masse » plus compétitifs. De nombreux fromages tirent leur singularité des savoir-faire acquis au cours des générations. Si le terroir est un facteur de distinction, le travail des arboriculteurs ou des oléiculteurs est déterminant pour la qualité finale des produits. Ces savoir-faire traditionnels sont bien facteurs de croissance et de développement mais semblent pour le moins échapper aux différentes méthodes de quantification de l'EFC qui tentent à l'heure actuelle de l'appréhender objectivement.

La Banque mondiale propose une nouvelle méthodologie de suivi d'évaluation des performances (*Knowledge Assessment Methodology*, KAM), à partir du calcul d'indices qui permettent d'identifier le potentiel d'un pays à utiliser le savoir et l'innovation dans son développement⁴. Le diagnostic est organisé autour de quatre piliers de l'économie des connaissances qui regroupent 80 variables structurelles et qualitatives, permettant de mesurer les performances des pays (cf. tableau 1). Une grille simplifiée (*basic score-card*) permet d'établir les indices KI (*Knowledge Index*) et KEI (*Knowledge Economy Index*) à partir de quatorze variables: 12 variables relatives aux quatre composantes de l'EFC, et 2 indicateurs de performance de l'économie du pays.

Tableau 1 - Grille de mesure de l'économie fondée sur les connaissances

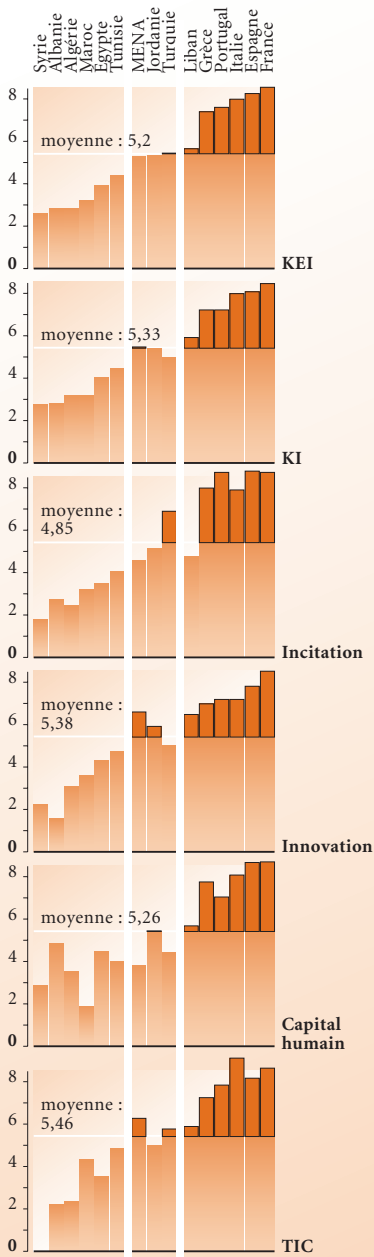
	Nature	12 variables de base
1. Capital humain, éducation et ressources humaines	Population éduquée et qualifiée pouvant créer, partager et utiliser efficacement le savoir.	Taux d'alphabétisation des adultes Taux d'inscription dans le secondaire Taux d'inscription dans le supérieur
2. Recherche, développement et système d'innovation	Existence d'un système d'innovation efficace, permettant de profiter du stock du savoir global, de l'assimiler, de l'adapter aux besoins locaux et de créer de nouvelles technologies.	Chercheurs en R&D Brevets octroyés par US Patent and Trademark Office Articles publiés dans des revues scientifiques et techniques
3. Technologies de l'information et des communication (TIC)	Afin de faciliter la création, la dissémination et le traitement de l'information d'une façon efficace.	Téléphones par 1 000 habitants Ordinateurs par 1 000 habitants Utilisateurs Internet par 1 000 habitants
4. Incitation économique et régime institutionnel	Existence des politiques économiques et des institutions permettant l'utilisation efficace du savoir existant et l'émergence des capacités des entrepreneurs.	Barrières tarifaires et non tarifaires Droit de propriété Qualité du cadre réglementaire

Sources: Méthodologie KAM de la Banque mondiale.

L'indice du savoir (KI) indique la capacité d'un pays à générer, à adopter et à diffuser la connaissance. Il représente la moyenne simple des valeurs des principaux indicateurs relatifs aux trois premiers piliers de l'EFC: capital humain, innovation et TIC. L'indice de l'économie du savoir (KEI) intègre le quatrième pilier pour renseigner sur l'environnement des affaires susceptible de promouvoir l'utilisation de la connaissance. Il est déterminé à partir de la moyenne des valeurs des principaux indicateurs relatifs aux quatre piliers de l'EFC. Ces indices constituent de précieux outils pour mener des études

4 - Ces indicateurs peuvent être établis à partir de la base de données et d'étalement de l'Institut de la Banque mondiale qui regroupe les informations concernant 128 pays (<http://web.worldbank.org/>).

Graphique 1 - L'économie fondée sur les connaissances dans les pays méditerranéens, 2003



Sources : Méthodologie KAM de la Banque mondiale, www.worldbank.org/kam

comparatives (benchmarking) et peuvent être calculés par rapport à différentes bases – « l'ensemble du monde » (les 128 pays de la base KAM), un ensemble de pays plus ou moins large ou une région. Le graphique 1, établi à partir des données de la base KAM, indique les écarts importants qui existent entre les pays de la Méditerranée. Si en Syrie et en Algérie, les performances sont obérées par un réel déficit d'incitation, en Albanie, qui a un bon niveau de capital humain, c'est le dispositif d'innovation qui fait défaut. *A contrario*, les pays de la rive septentrionale cumulent des composantes favorables à l'économie fondée sur la connaissance.

D'autres études ont plus ou moins confirmé ce diagnostic, notamment celle réalisée par l'Institut de la Méditerranée (Reiffers et Aubert, 2002) qui répartit 77 pays en 5 classes, la classe 1 étant la moins bonne et la classe 5 la meilleure. Les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) se positionnent dans les classes 2 et 3. Pour mieux appréhender la grande hétérogénéité des situations, quatre groupes de pays ont été identifiés :

- Groupe 1 : les pays peu peuplés, détenteurs d'une ressource naturelle, qui n'exploitent pas suffisamment le potentiel de l'EFC. Il s'agit de deux pays arabes non méditerranéens, l'Arabie Saoudite et le Koweït.
- Groupe 2 : les pays ayant sensiblement progressé dans l'encadrement institutionnel, qui ont généralisé l'enseignement secondaire, mais qui ont besoin d'augmenter considérablement le nombre de leurs étudiants en sciences de l'ingénieur et de développer la recherche-développement. Dans ce groupe se trouvent la Turquie, la Jordanie, la Tunisie et l'Algérie.

- Groupe 3 : les pays qui sont dans une situation comparable à ceux du groupe précédent, en matière d'efforts pour l'éducation et sur le plan institutionnel, mais qui éprouvent des difficultés à assurer une scolarisation universelle. Le développement de la société de l'information y est pourtant satisfaisant. Deux pays figurent dans ce groupe, l'Égypte et le Maroc.
- Groupe 4 : les pays qui n'ont aucune des caractéristiques qui permettent d'envisager une entrée dans l'EFC. Il s'agit surtout de la Syrie dont les conditions concernant le cadre institutionnel ne sont même pas réunies.

Les rapports du PNUD dressent un diagnostic assez sévère sur l'état du savoir dans le monde arabe, notamment *Vers une société du savoir* qui l'examine plus profondément « en termes de demande, de production et de dissémination, et conclut que les trois éléments sont défaillants, indépendamment de l'abondance du capital humain arabe » (préface de Khalaf Hunaidi Rima, PNUD, 2003b). Il montre que la quête du savoir est entravée par des structures sociales, économiques et politiques défectueuses qui pénalisent l'éducation, la recherche, les médias et la culture en général. L'évaluation de l'enseignement supérieur menée par le PNUD révèle enfin que « les étudiants sont toujours insuffisamment préparés à s'insérer dans un marché mondial particulièrement concurrentiel » malgré des décennies d'investissements.

En conclusion, la région est clairement en retard du point de vue de l'EFC, par rapport à la position qu'elle devrait avoir, évaluée à l'aune de la richesse relative des pays (à l'exception de la Jordanie). Ce retard s'exprime d'une façon similaire dans les quatre composantes de l'EFC et l'effet spécifique de l'une d'entre elles n'est pas significatif. C'est par l'intégration de l'ensemble des composantes, dans un système bien organisé, que l'EFC jouera un rôle décisif.

Les systèmes de formation et de recherche dans le secteur agricole et agro-alimentaire

Même si le capital humain ne fait pas tout, le cas de l'Albanie étant assez évocateur, les performances du système de formation et de recherche conditionnent l'appropriation de nouvelles technologies. Bien que notre champ d'investigation soit limité aux secteurs agricole et agro-alimentaire, évaluer l'ensemble du système d'éducation-formation et de recherche-innovation permet de connaître la base éducative sur laquelle reposent les études supérieures et la recherche. En outre, un grand nombre de formations et de recherches réalisées hors des institutions de formation et de recherche dédiées à « l'agronomie et l'alimentation » participe au développement agricole et agro-alimentaire.

Le système éducatif

Les pays de la région ont déployé des efforts importants en matière d'enseignement, pour tous les niveaux scolaires. Des progrès substantiels ont été réalisés comme le montrent le niveau des dépenses publiques accordées à ce secteur et l'évolution des taux d'alphabétisation (cf. tableau 2).

Les PSEM ont consacré une part extrêmement élevée de leur PIB à l'éducation. Ce niveau de dépenses, de l'ordre de 5,7% en moyenne, est nettement supérieur à celui des

Tableau 2 - Dépenses publiques en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation dans quelques pays méditerranéens

Indice IDH	Classement des pays / IDH	Dépenses publiques en % du PIB		Taux d'alphabétisation des adultes (% des plus de 15 ans)	
		1990	2000-2002	1990	2003
Développement humain élevé					
0,938	16. France	5,3	5,6	-	-
0,934	18. Italie	3,1	4,7	97,7	-
0,928	21. Espagne	4,2	4,5	96,3	-
0,912	24. Grèce	2,4	4,0	94,9	91,0
0,904	27. Portugal	4,0	5,8	87,2	-
Développement humain moyen					
0,780	72. Albanie	5,9	-	77,0	98,7
0,753	89. Tunisie	6,0	6,4	59,1	74,3
0,753	90. Jordanie	8,1	-	81,5	89,9
0,750	94. Turquie	2,2	3,7	59,1	74,3
0,722	103. Algérie	5,3	-	62,9	69,8
0,721	106. Syrie	4,0	-	64,8	82,9
0,659	119. Égypte	3,9	-	47,1	55,6
0,631	124. Maroc	5,3	6,5	38,7	50,7

Sources : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2005.

trois autres régions en développement : 2,4 % en Asie du Sud, 2,8 % en Asie de l'Est et 3,3 % en Amérique latine. Les systèmes éducatifs restent pourtant encore marqués par une série de défaillances et de distorsions :

- Les moyennes cachent des disparités parfois importantes, des écarts existant entre les différentes régions d'un pays et, au sein d'une même région, entre les zones urbaines et les zones rurales.
- Le rendement du système éducatif est faible du fait des déperditions importantes à tous les paliers et des taux de redoublement élevés.
- La formation des enseignants est souvent insuffisante.
- L'inadéquation entre les qualifications et les besoins du monde professionnel, notamment ceux des entreprises privées.

D'une manière générale, en l'absence d'une stratégie éducative, « la cohérence globale du système a été altérée par la prévalence de logiques sectorielles : absence de passerelles

entre les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, faible complémentarité entre les différents segments, faible lien du système avec l'environnement socio-économique et culturel national et aux évolutions scientifiques et techniques mondiales» (Gouvernement algérien, 2005). La plupart des pays ont établi un diagnostic poussé de leur système éducatif, sur la base duquel ont été élaborés des projets de rénovation très ambitieux. Le Maroc est une illustration intéressante de cette prise de conscience.

Maroc : une nouvelle vision stratégique du système éducatif

Au début des années 1980, le système éducatif marocain est entré dans une longue crise dont les symptômes les plus patents sont les déperditions scolaires, la rechute des déscolarisés dans l'analphabétisme et l'illettrisme, le recul du sens civique et de l'esprit critique, le chômage des diplômés de l'université, la faiblesse des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul, langues, communication). En dépit, voire parfois à cause, d'une série de réformes, improvisées ou le plus souvent inachevées, ce système est devenu une lourde machine peu rentable, incapable de bien préparer les diplômés aux changements et aux exigences de l'économie des sociétés modernes, et productrice d'une école à plusieurs vitesses, dont les performances se dégradent au fur et à mesure que l'on s'éloigne des centres des grandes agglomérations urbaines...

En 1999, une charte nationale consacre un ambitieux projet consensuel de rénovation du système d'éducation et de formation, soutenu de manière constante au plus haut niveau de l'État. L'éducation a été dès lors déclarée première priorité nationale après l'intégrité territoriale. À ce jour, des efforts importants ont été consentis, mais les résultats obtenus demeurent insuffisants par rapport aux objectifs fixés. D'indéniables progrès quantitatifs ont été réalisés en matière de généralisation de la scolarisation, et des chantiers ont été ouverts, couvrant aussi bien les aspects pédagogiques que la déconcentration et les modes de gestion. Beaucoup reste à faire. Les problèmes de déperdition, de qualité, de contenus, de méthodes, de formation des enseignants et de valeurs véhiculées par l'école restent non résolus.

Sources : RDH50 (2006).

L'enseignement et la recherche universitaires en agriculture et alimentation

Une très grande hétérogénéité des potentiels nationaux caractérise la recherche agronomique en Méditerranée. La France dispose à elle seule de la moitié des capacités totales de la région en termes d'effort de recherche publique. Au Nord, l'Italie et l'Espagne ont des moyens significatifs. Au Sud, seule l'Égypte a un bon potentiel, notamment grâce à une aide américaine massive depuis plus de deux décennies. À l'Est, la Turquie, qui a bénéficié de plusieurs prêts de la Banque mondiale, se situe à un niveau honorable. Quant au Liban, la modicité du budget alloué obère une recherche publique qui accueille quand même des chercheurs à fort cursus international.

Personne ne conteste aujourd'hui le fait que la performance des agricultures nationales demeure intimement liée au niveau de développement de la recherche agronomique. Le cas de l'Égypte, qui a beaucoup amélioré ses résultats depuis une vingtaine d'années, constitue une bonne illustration de ces relations de cause à effet. Au Maghreb, les gains de productivité demeurent au contraire peu importants, malgré des aides conséquentes.

Les dispositifs de formation et de recherche varient sensiblement entre les pays méditerranéens selon qu'ils ont adopté :

- le système français basé sur les grandes écoles d'agronomie et les instituts de recherche qui, le plus souvent, dépendent du ministère de l'Agriculture (Tunisie, Maroc, etc.) ;
- le système anglo-saxon des facultés d'agronomie qui incluent le personnel de recherche et constituent un système intégré à l'Université (Algérie) ;
- le système anglo-saxon complété au Moyen-Orient par des institutions de recherche agronomique dépendant soit du ministère de l'Agriculture, soit de celui de l'Hydraulique (Égypte) ;
- l'approche anglo-saxonne avec des institutions de recherche plus ou moins fragmentées (Turquie, Albanie et ex-Yougoslavie).

Plusieurs types de travaux menés au cours des deux dernières décennies ont été consacrés au diagnostic des activités d'appui scientifique au développement du secteur agro-alimentaire dans les pays méditerranéens (Ciheam, 1988 ; Ciheam, 1999 ; INESG, 1989 ; INA, 2005 ; ministère de l'Éducation, 2006). Cette analyse révèle que les systèmes de formation et de recherche agronomique rencontrent souvent les mêmes difficultés et insuffisances :

- *l'importance des besoins* en matière d'appui scientifique et technique ;
- *l'inadéquation des formations* : d'une manière générale, les capacités nationales de formation ne répondent pas directement à ces nouveaux besoins, ni sur le plan quantitatif ni sur le plan des contenus et de la qualité pédagogique ;
- *l'isolement des compétences* : dans certains domaines, des compétences et des savoir-faire appréciables (chercheurs, experts, développeurs, etc.) peuvent exister, mais ce potentiel n'est pas toujours mobilisé et organisé autour des demandes réelles des agents économiques qui en ont le plus besoin. Les personnes ressources sont d'une manière générale isolées, dispersées à travers différentes institutions ;
- *la faible reconnaissance de la fonction de chercheur* : les chercheurs sont peu nombreux, mais subsiste dans chaque pays un noyau de qualité parfois excellente, composé de personnes résistant aux offres souvent très intéressantes émanant des universités étrangères, notamment nord-américaines, ou des grandes organisations internationales (Banque mondiale, UE, etc.) pour des travaux qui relèvent davantage des études que de la recherche. Ces chercheurs sont dans des structures qui leur offrent des revenus relativement faibles en comparaison du secteur privé. Les moyens dont ils disposent sont précaires et largement insuffisants. Souvent isolés de la communauté scientifique internationale, ils travaillent encore peu avec leurs collègues des pays voisins, les projets régionaux de recherche n'étant pas fréquents ;
- *le cloisonnement entre l'université et le monde professionnel* : l'absence de liens significatifs entre les entreprises, les institutions et les universités éloigne progressivement toute perspective de partenariat entre ces entités et compromet les chances d'une synergie indispensable pour le développement économique.

La liste n'est pas exhaustive. Ces insuffisances se traduisent par des déperditions de moyens et de compétences et donc par une perte d'efficacité. Elles peuvent être imputables à l'absence de « masse critique » indispensable à l'émergence de groupes de recherche et d'expertise locaux réellement performants, aptes à prendre en charge les besoins exprimés. Dans les PSEM, la recherche scientifique est essentiellement effectuée par les institutions publiques. Malgré les efforts budgétaires importants, elle accuse un retard important par rapport aux pays développés, du fait des insuffisances qui viennent d'être soulignées, auxquelles s'ajoutent des procédures administratives souvent contraignantes, un difficile accès à l'information scientifique, ainsi que la faiblesse des dépenses consacrées à la R & D (six dollars par habitant dans la région arabe contre 953 aux États-Unis en 2002). Ainsi, malgré un soutien public croissant, les dépenses de R & D sont estimées à environ 0,7% du PIB au Maroc et en Tunisie en 2001, et à 0,35% en Algérie en 2004 (OST, 2005).

Le retard de la recherche peut se mesurer à l'aune de la part mondiale de publications scientifiques, relativement modeste puisqu'elle se situe à un niveau au moins six fois plus faible que la population du Maghreb qui représente 1,15% de la population mondiale. Cette part a cependant connu une croissance significative passant entre 1993 et 2001 de 0,11% à 0,18%. Durant cette période, la part du Maroc a enregistré la plus forte croissance; en 2001 sa production scientifique représentait la moitié de celle du Maghreb.

L'analyse par discipline révèle d'importantes disparités, et notamment la faiblesse de la part mondiale de publications scientifiques en biologie fondamentale⁵ (inférieure à 0,1% en 2001), alors qu'elle dépasse 0,4% en mathématiques.

Les TIC : aides à la convergence ou sources de fractures ?

La progression du capital humain facilite l'acquisition de TIC. Celles-ci concernent les innovations réalisées en matière de stockage, de traitement et de transport de l'information, grâce au numérique et aux nouveaux moyens de télécommunication. Le secteur des TIC regroupe l'ensemble du matériel et des techniques utilisés dans l'informatique, les télécommunications et l'électronique. Il peut jouer un rôle important dans la diffusion des connaissances et des savoirs, ainsi que dans la croissance économique. À ce sujet, la contribution des TIC à la croissance globale de la productivité a d'abord semblé être due au progrès technologique rapide du secteur de production lui-même. Depuis le milieu ou la fin des années 1990, leur utilisation accrue dans les autres secteurs semble avoir contribué de plus en plus à la croissance de la productivité. Leur impact économique est étroitement lié au degré de leur diffusion dans les économies. Cela tient en partie au fait qu'il s'agit de technologies de réseau : plus ses utilisateurs – individus ou entreprises – sont nombreux, plus le réseau a des effets bénéfiques.

Leur impact s'étend dans de multiples domaines, des modes de vie à l'organisation économique et sociale. Les activités de production et d'utilisation de ces nouvelles technologies occupent une part croissante du PIB des économies développées, ce qui explique l'émergence de nouveaux concepts tels que la « société de l'information », les « sociétés

5 - Voir l'indice de spécialisation ci-après.

du savoir», la « nouvelle économie » ou l'« économie numérique ». *A contrario*, le retard d'acquisition des TIC peut conduire à une marginalisation croissante, à une « fracture numérique ». En revanche, elles peuvent constituer une potentialité dans une dynamique de rattrapage.

Situation des TIC dans les pays méditerranéens

Dans ce domaine, la région méditerranéenne accuse un retard par rapport aux autres régions du monde. Au Nord, « le retard européen, et particulièrement français, dans la production et la diffusion des TIC est très pénalisant » (Cette et Artus, 2004). La place importante des TIC dans la croissance de la productivité constitue l'une des principales explications des écarts de croissance observés entre l'Europe et les États-Unis, au cours de la dernière décennie.

Pour combler ce retard, le Conseil européen de Lisbonne, réuni en mars 2000, avait fixé comme objectif de « faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, d'ici la fin de la décennie ». Le rôle et la contribution des TIC sont particulièrement importants dans la « stratégie de Lisbonne » du fait de leur double influence : elles représentent en soi un secteur extrêmement important mais sont également indispensables pour améliorer la productivité et la qualité des services de tous les secteurs. Même si elle accuse encore un décalage avec les autres concurrents du Nord, une société fondée sur les savoirs (*Knowledge Based Economy*) se met progressivement en place dans les pays de la rive septentrionale de la Méditerranée. Son extension au Sud à travers la mise en place du programme Eumedis (Euro-Mediterranean Information Society) en février 1999 et l'implication des PSEM dans le projet ESIS (European Survey of Information Society) traduisent une volonté d'intégrer les pays partenaires de la zone de libre-échange.

Une étude du Femise (Benyoucef et Mhenni, 2003) visait à comprendre le rôle que pourraient jouer les TIC dans le processus de rattrapage économique des PSEM. Deux types de fractures numériques ont été identifiées. La première concerne les écarts d'équipements en matière de téléphonie, même si l'on assiste à un processus de convergence entre les deux rives : les pays à niveaux de développement plus faibles ont de plus en plus recours aux nouvelles générations de technologies mieux adaptées à leurs besoins (*follower advantage*). On constate en particulier, au sein des PSEM, une forte adoption de la téléphonie mobile. Mais cette dynamique a relégué la téléphonie fixe au second plan. La seconde concerne Internet et les usages qui lui sont liés : l'absence de dynamique dans le domaine de la téléphonie fixe conjugué au retard important dans la diffusion des ordinateurs a pour effet d'engendrer un fossé numérique. Il s'agit là d'un aspect essentiel qui pourrait constituer un handicap sérieux pour la mise en place d'une « société des savoirs ».

Les inégalités entre les pays les plus équipés et les pays les moins équipés, y compris au sein des PSEM, tendent aujourd'hui à augmenter. La zone de libre-échange euro-méditerranéenne devient une zone assez hétérogène du point de vue de la diffusion des TIC. Ceci pourrait avoir des effets importants sur l'allocation des ressources productives – si les firmes tiennent compte de ce facteur dans leur décision d'implantation – et, à terme, sur la divergence des performances macro-économiques. En tenant compte du rythme

de croissance actuel, « le gap technologique » ne peut être rattrapé, même dans un horizon lointain. Cependant, un différentiel de croissance à long terme d'un point en faveur des PSEM comparativement à l'UE pourrait diviser par deux la durée de rattrapage, qui resterait importante. Si la richesse économique constitue le facteur clé de la fracture numérique, des politiques publiques volontaires ainsi que l'accélération des réformes des marchés des télécommunications peuvent jouer également un rôle de premier ordre.

L'indice *Digital Access Index* (DAI) permet d'évaluer l'accès numérique et de comparer les pays. Si la fracture est importante entre le Nord et le Sud, des écarts significatifs existent également au sein des PSEM. Certains experts (Touati, 2007) pointent en particulier les différents facteurs de la fracture entre les pays arabes et le reste du monde : outre la richesse et le capital humain, il faut ajouter la faible R & D, l'inadaptation des infrastructures, les contraintes pesant parfois sur les fournisseurs d'accès, la propension de certains États à contrôler les flux d'informations, le faible nombre de sites en arabe, les contraintes pesant sur les femmes qui en sont le plus exclues, etc. Même si au Maghreb et au Liban des technopoles se développent (parc d'El Ghazala en Tunisie, parc de Casablanca, cyberparc de Sidi Abdellah en Algérie, Berytec à Beyrouth), les TIC n'ont bien souvent encore qu'un effet limité sur l'économie de certains pays émergents. Comme le souligne Nadia Chettab (2004), « prisonniers de politiques de développement, incapables de promouvoir leur intégration aux réseaux industriels et scientifiques internationaux, les pays du Maghreb semblent subir les TIC comme un effet de mode plutôt que les adopter comme un facteur déterminant offrant des opportunités de développement fort intéressantes tel que le *e-learning* et le *e-business* ». S'appuyant sur l'exemple de l'Algérie, le même auteur souligne que « les applications des TIC n'ont pas concerné le secteur industriel algérien, ils ont fait office de divertissement, au lieu de devenir des moyens de rattrapage économique dans la stratégie de développement du pays » ; avant de proposer une conclusion qui peut être élargie à la plupart des pays du Sud : « La symbiose TIC / économie a alors avorté car l'adoption des TIC sans leur intégration aux stratégies et à la culture des organisations du pays se traduit quasiment toujours par un échec. Les TIC n'ont de sens que si elles s'accompagnent d'une stratégie économique de développement qui supposerait des transformations structurelles et sociétales nécessaires à leur adoption [...]. Car dans l'économie mondialisée du XXI^e siècle, la technique entraîne l'économie, qui perturbe le social auquel s'adaptent les politiques. »

L'utilisation des TIC ne se réduit pas à un simple problème d'accès et de diffusion, mais pose la question de l'aptitude à les utiliser. Certains auteurs distinguent en ce sens « les inégalités dans l'accès aux TIC (*technical access*) et les inégalités en termes de connaissance et de compétence technique, nécessaires pour bénéficier des TIC (*social acces*) » (Farajallah *et al.*, 2004). Allant plus loin, ces auteurs définissent deux types de fracture :

- une fracture de premier niveau entre pays qui ne sont pas au même stade de diffusion ; il s'agit de l'écart entre les pays du Nord où la diffusion des TIC est à un stade avancé et ceux du Sud ;
- une fracture de second niveau entre individus d'un même pays ; elle concerne tous les pays, mais fait l'objet de beaucoup plus d'attention et d'intérêt dans les pays développés.

Pour les PSEM, et particulièrement les pays du Maghreb, les problèmes actuels concernent essentiellement la mise en place des équipements et l'accès aux TIC. La fracture de second niveau n'est pas encore perçue comme prioritaire. Or les fortes inégalités dans les niveaux d'éducation et dans la répartition des revenus de la plupart des pays du Sud constituent de véritables obstacles à une réelle appropriation des TIC et à leur utilisation efficace. En définitive, au-delà des ruptures technologiques possibles, une réflexion prospective sur l'impact des TIC devrait porter sur les éléments qui pourraient soit favoriser, soit freiner l'intégration effective de ces nouvelles technologies. Deux niveaux d'analyse semblent fondamentaux :

- au niveau macro-économique, il s'agit d'examiner la nature des politiques publiques qui pourraient être mises en œuvre, notamment à travers les quatre piliers de l'économie fondée sur les connaissances, ainsi que les politiques de coopération Nord-Sud ;
- au niveau des territoires et du comportement des acteurs, l'organisation de ces derniers pourrait permettre d'améliorer les capacités à utiliser les TIC ; en retour, le réseau TIC créé peut multiplier les avantages de la proximité spatiale et générer des gains de productivité (Cesaretti, Green et Hammoudi, 2006).

L'utilisation des TIC dans les secteurs agricole et agro-alimentaire

Dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, la question centrale est de savoir si les TIC vont aggraver la fracture alimentaire et la fracture économique, et provoquer une marginalisation croissante des pays du Sud, ou au contraire permettre un certain rattrapage. Elle rejoint concrètement la question de l'impact de l'utilisation des TIC sur la compétitivité des filières agro-alimentaires.

Les TIC et le développement agricole et rural

Selon les travaux de la FAO (Richardson, 1997) et de l'OIT (2000), les dernières innovations déjà bien implantées dans les pays développés apparaissent hors de portée aux 70-80 % de la population des pays en développement toujours tributaires de techniques traditionnelles. Les contraintes techniques auxquelles se heurtent la plupart des agriculteurs des pays du Sud sont beaucoup plus banales et, d'une manière générale, concernent l'utilisation d'intrants classiques. Avec le développement, relativement rapide dans certains pays du Sud, des infrastructures liées aux nouvelles technologies et la chute des prix enregistrée dans ce secteur, on peut cependant s'attendre à ce que ces technologies soient de plus en plus utilisées dans les grandes exploitations de ces pays.

Le développement rapide du réseau Internet dans les pays du Sud reste un phénomène essentiellement urbain. Dès 1997, une étude de la FAO, constatant que « la plupart des communautés rurales ne sont pas encore en mesure de bénéficier des services dont disposent leurs voisins des villes [...], recommande l'adoption d'une approche intégrée pour développer des actions et des services Internet dont puissent tirer parti les communautés rurales et les organisations paysannes » (Richardson, 1997). Sept ans plus tard, plusieurs organisations internationales, et en particulier la FAO, reconnaissent que le « fossé numérique en milieu rural » demeure une « lacune réelle que la communauté internationale n'a pas encore affrontée de manière cohérente ».

Technologie de l'information et agriculture : le futur est déjà là

Les percées futuristes de la technologie de l'information ont déjà trouvé leur voie dans les fermes des pays développés. La plupart des applications ont trait à « l'agriculture de précision ». Des cartes géographiques numériques générées par des satellites GPS (système mondial de localisation), des mesures de la production fournies par des « contrôleurs du rendement » adaptés à des moissonneuses-batteuses et des échantillons de sol sont mis en corrélation pour donner un profil détaillé de la terre et faciliter l'apport sélectif de produits chimiques. Des capteurs fixés sur les plantes sont utilisés pour régler, par l'intermédiaire d'un système de contrôle automatisé, le débit d'irrigation ou les concentrations de gaz. Ces nouvelles technologies offrent autant de possibilités de changement dans le secteur agricole des pays en développement.

Sources : *Agriculture and Technology*, 1999 et www.fao.org/new/2000/000104-e.htm.

Pour tenter de répondre à ce défi, l'agence de l'ONU propose un « Cadre stratégique visant à combler le fossé numérique en milieu rural » (FAO, 2004). L'approche préconisée permet à la population rurale et aux agriculteurs d'intensifier leurs relations, de dialoguer et d'échanger des informations avec les décideurs, les planificateurs, les chercheurs, etc., qui résident parfois loin des communautés rurales. Les projets sont montés à partir des besoins des populations rurales et des organisations agricoles de base, avec leur participation active. Système flexible de communication et de diffusion de l'information par excellence, Internet peut être intégré dans une grande diversité de projets ayant pour objectifs la participation locale, la formation, l'éducation ou la recherche. Les utilisations d'Internet pour le développement agricole et rural sont classées en cinq grands types d'application : connaissance des informations sur les marchés par les agriculteurs, réseaux d'information adaptés au contexte des régions rurales, enseignement et recherche, développement des petites et moyennes entreprises, réseaux de médias.

Quand Internet aide les agriculteurs libanais

Un projet mené au Liban, dans le cadre d'une coopération avec l'Union européenne entamée en 2004, cherche à faciliter l'accès des paysans à l'information sur les prix et les marchés. Le fonctionnement peu transparent des exportateurs ou des commissionnaires sur les marchés de gros ne permettait pas aux agriculteurs d'avoir une idée précise des prix. Aussi ne vendaient-ils pas au meilleur moment, et leur revenu en était fortement diminué. L'installation d'un système de veille des prix sur Internet au sein des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture permet d'améliorer ce suivi et, partant, de diffuser l'information des marchés auprès des producteurs de fruits et légumes.

Les TIC et les stratégies des entreprises agro-alimentaires

Au cours des dernières années, le développement rapide des technologies de l'information et la mondialisation des marchés ont profondément bouleversé les processus de production et de distribution des produits agro-alimentaires qui, par leur nature, présentent des exigences spécifiques : qualité nutritionnelle et sécurité, conservation, traçabilité... Un nouveau paradigme de la production industrielle émerge, caractérisé par une plus grande importance accordée à la qualité et à la clientèle, et à une modification de la structure et de l'organisation des entreprises.

C'est surtout dans les pays du Nord que les TIC ont engendré une véritable mutation tant technologique qu'organisationnelle, avec le passage d'un processus de conception-

production-distribution discontinu à un processus continu. De nouvelles technologies de coordination des activités, fondées sur des logiciels de plus en plus sophistiqués, sont utilisées par les entreprises de production et de distribution, et permettent d'améliorer la productivité des filières agro-alimentaires. Ces méthodes modernes de gestion ne sont pas encore très développées dans les pays du sud de la Méditerranée : les transformations que doivent réaliser leurs entreprises pour s'adapter et devenir performantes représentent un défi de taille car elles impliquent un changement de culture important et une rupture par rapport aux pratiques habituelles.

L'innovation et le développement des produits

La forte demande en produits de qualité moins chers conduit à une accélération du processus d'innovation, avec un cycle de vie des produits de plus en plus court et une proportion de vente de nouveaux produits de plus en plus importante. Les nouvelles caractéristiques ou fonctionnalités qui distinguent un produit de ceux des concurrents confère un avantage compétitif à l'entreprise qui le met sur le marché. Une telle démarche exige une très bonne connaissance de l'ensemble du processus de production-commercialisation-acte d'achat.

Le « développement de produit », approche qui s'est imposée ces dernières années, cherche à structurer l'ensemble du processus de manière à permettre à l'entreprise de conserver une « avance technologique » sur les concurrents. Il s'appuie sur différentes approches et techniques modernes, comme « l'ingénierie simultanée » qui appréhende la conception de produits en équipe multidisciplinaire avec une approche systémique selon trois principes fondamentaux : la connaissance des besoins du client, une gestion décloisonnée des savoirs de l'entreprise, des capacités technologiques internes aptes à assimiler le savoir externe. L'ingénierie simultanée nécessite la mise en commun des savoirs et des expertises d'un ensemble d'agents provenant des services de la conception, de la production et du marketing. Cette pratique relève bien de la « gestion des connaissances et de la circulation du savoir ». Elle se distingue nettement du processus traditionnel de développement séquentiel où les différents services de l'entreprise travaillent dans des structures pyramidales compartimentées, avec des possibilités d'échange de connaissances souvent très réduites. Dans une stratégie de développement de produits, le recours à l'ingénierie simultanée permet également un gain de temps appréciable, l'effort supplémentaire accordé à la conception étant largement récupéré dans les phases suivantes.

Les nouvelles technologies de coordination

Les opérations de coordination deviennent de plus en plus complexes, en raison de la multiplication des acteurs participant à la chaîne de valeur et de la forte interdépendance entre les différentes fonctions. L'un des principaux défis réside dans l'intégration de toutes ces opérations (conception-fabrication-commercialisation) afin de permettre des prises de décision plus rapides. Plusieurs technologies logicielles tentent de soutenir ces opérations (Vinals, 2006). On distingue quatre grandes familles d'applications : CRM, *Customer Relationship Management* (gestion de la relation client) ; SCM, *Supply Chain Management* (gestion de la chaîne logistique) ; ERP, *Enterprise Resource Planning* (planification des ressources de l'entreprise) ; PLM, *Product Life cycle Management* (gestion du cycle de vie d'un produit).

Ces pratiques, parangons sophistiqués de l'usage des TIC dans les industries agro-alimentaires, doivent répondre à un certain nombre d'exigences afin de permettre aux gestionnaires de disposer, en temps réel, de toutes les informations et favoriser une prise de décision éclairée et rapide. La maîtrise de ces processus devient un avantage comparatif extrêmement important.

Parmi ces nouvelles technologies de coordination à fort contenu technologique, la *Supply Chain Management* mérite d'être évoquée plus en détail. La logistique se « dématérialisant », il devient nécessaire de gérer des systèmes d'information de plus en plus complexes pour satisfaire les demandes des clients, assurer la traçabilité des marchandises ou encore gérer les stocks. Grâce aux nouvelles technologies, les entreprises industrielles travaillent sur la base des commandes et non des prévisions. Pour ce faire, une chaîne logistique de plus en plus sophistiquée est mise en œuvre; elle associe l'ensemble des acteurs de la filière (fournisseurs, sous-traitants, fabricants, gestionnaires, commerciaux, services de livraison...). Il devient indispensable d'optimiser chacune des phases de la chaîne logistique (conception, planification, approvisionnements, fabrication, distribution et services clients) dans une démarche globale, en passant d'une logique de charges à une logique de flux, en réduisant tous les délais, tous les temps de circulation et de mise à disposition des informations pour accélérer la prise de décision, en traitant et synchronisant les trois flux de la chaîne de valeur: les flux physiques, les flux informationnels et les flux financiers.

Contrairement à une idée reçue, la standardisation ne s'oppose plus à la personnalisation des produits: toutes ces nouvelles technologies réunies permettent une différenciation; c'est donc le client qui déclenche de plus en plus souvent la chaîne de production. L'entreprise moderne devient peu à peu une nébuleuse de partenaires et de sous-traitants gravitant autour d'ensembliers. C'est pourquoi on parle d'entreprise « assembleuse » ou encore « granulaire », « étendue », « éclatée ». Les systèmes d'information mettent en relation tous les acteurs d'une chaîne agro-alimentaire et se substituent à l'intégration verticale: la logistique consiste désormais autant à transporter des données informatisées que des marchandises réelles.

Comment les TIC ont révolutionné les techniques de transport

Voici quelques-unes des opérations logistiques permises par les TIC:

- la traçabilité: il est aujourd'hui possible de suivre une marchandise pas à pas (*tracking*), grâce en particulier aux codes barres, et d'avoir un bilan en retour des mouvements de marchandises (traçabilité retour ou *tracing*);
- la gestion des entrepôts peut être informatisée, et les opérations de manutention automatisées (*warehouse management* et *fleet management*). Cela s'accompagne d'un suivi du personnel sur les flottes de véhicules grâce au GPS, à la radio numérique, aux contrôles des temps de travail/repos, des vitesses, etc. (*staff management*);
- l'informatique devrait aider à mieux maîtriser les derniers mètres ou kilomètres vers le client final, ce qui pourrait désengorger les centres-villes (*last mile issue* ou enjeu du dernier kilomètre);
- les opérations de contrôle (douanes, polices) et les formalités diverses peuvent être accélérées et simplifiées.

Sources: Predit 2002.

Les méthodes de gestion et d'optimisation de la chaîne logistique se sont beaucoup améliorées au cours de ces dernières années et ont permis aux entreprises d'obtenir de meilleures performances dans un environnement de plus en plus concurrentiel. De nouvelles applications sont en cours de développement, elles concernent les *Adaptative Supply Chain Networks* (ASCN) ou «réseaux logistiques adaptatifs» qui vont se substituer aux chaînes logistiques actuelles. Ces réseaux ont la capacité de réagir en temps réel aux changements de leur environnement, permettant ainsi une décision quasi instantanée. L'utilisation de l'«identification par radiofréquence» (RFID) va certainement accélérer la circulation des informations, et faciliter la coordination, la prévision et la décision. Avec les étiquettes «RFID» intelligentes, les produits peuvent être suivis d'un bout à l'autre de la chaîne, sans aucune intervention. Elles peuvent assurer bien d'autres fonctions et certainement éliminer les tâches de gestion courantes: bons de commande, factures, etc.

Les nouvelles technologies pour l'agriculture et l'alimentation dans les pays du Sud : les *tech for food*

Dans les pays industrialisés, les nouvelles technologies sont au cœur du secteur agricole et répondent déjà aux besoins toujours croissants de performances économiques et environnementales. Pourquoi les pays défavorisés ne profiteraient-ils pas également de ces instruments puissants pour pratiquer des agricultures durables qui nourrissent les hommes? Que ce soit pour résoudre des situations d'urgence alimentaire ou pour assurer la sécurité alimentaire à long terme dans les régions défavorisées, les nouvelles technologies peuvent se révéler très efficaces.

Qu'entend-on par «nouvelles technologies au service de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du Sud»? Les *tech for food* sont toutes les solutions techniques qui permettent de lutter contre la faim. Elles sont issues de technologies de pointe adaptées aux domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire : imagerie satellite, Internet, communications sans fil, tests physico-chimiques portatifs... et d'autres encore à imaginer ou à explorer. Aide à la gestion des terres et des ressources naturelles, à la prévention des risques naturels, à la formation, à l'information, aux échanges commerciaux, ces nouvelles technologies offrent de nombreux leviers pour le développement agricole et l'alimentation, à condition de parvenir à maîtriser leurs atouts et leurs insuffisances.

Ne pourrait-on pas se servir de ces formidables instruments de croissance pour donner l'impulsion initiale nécessaire à ceux qui en ont le plus besoin? Allons plus loin. Ne pas tenter l'expérience serait-il en accord avec les Objectifs du Millénaire et avec nos devoirs de citoyens? Les *tech for food* élargissent la vision actuelle qui réserve les nouvelles technologies aux pays développés. Il est temps de proposer des schémas de développement alternatif!

Sources : « Pourquoi tech for food ? », www.techforfood.com/pourquoi.php

Les biotechnologies dans l'agriculture et l'alimentation

Sources de craintes obsessionnelles ou de rêves démesurés, les biotechnologies se trouvent de plus en plus au cœur de l'aventure agricole et agro-alimentaire. Notre analyse sur la Méditerranée ne peut faire abstraction de ce domaine. Là encore, il semble qu'une fracture entre nord et sud du Bassin soit patente.

Les biotechnologies agricoles et alimentaires dans les pays méditerranéens

Les biotechnologies exigent à la fois l'existence d'un complexe en recherche fondamentale et en recherche appliquée puissant et fortement intégré, et l'existence d'un savoir-faire industriel en étroite relation avec les systèmes de formation et de recherche universitaires. Comme la plupart des pays en développement, les pays du sud de la Méditerranée ne réunissent pas ces conditions. Aussi l'écart scientifique, technologique et économique risque-t-il de se creuser par rapport aux pays de la rive nord. Les PSEM qui ne disposeront pas des capacités leur permettant de maîtriser ces nouvelles technologies seront alors contraints de les acheter sur un marché mondial de plus en plus concentré et contrôlé par quelques firmes multinationales qui protègent leurs innovations par des licences et des brevets dont les coûts prohibitifs constituent une barrière supplémentaire à leur acquisition.

Ainsi formulée la question du développement des biotechnologies dans les PSEM rejoint le débat sur les « transferts de technologie » et la problématique de la « fracture numérique Nord-Sud ». Pourtant, la plupart des PSEM, et particulièrement les pays du Maghreb dans les années 1980, se sont intéressés à l'application des biotechnologies dans le secteur agricole et alimentaire, pour faire face au déficit de leur balance agro-alimentaire et améliorer l'alimentation d'une population croissante. En 1983, la Tunisie a créé le Centre national de biotechnologie, alors que les travaux de recherche sont coordonnés par une Commission nationale de biotechnologie. En Algérie, le Haut Commissariat de la recherche a préconisé, au cours de l'année 1998, cinq grandes orientations prioritaires pour la recherche dans ce domaine : les biotechnologies dans les industries agro-alimentaires ; l'amélioration et l'accroissement de la production agricole ; la production de substances pharmaceutiques ; l'immunologie et la biologie moléculaire ; l'application de la biotechnologie pour la valorisation des déchets agricoles et industriels. Depuis, les activités de recherche utilisant les biotechnologies se répartissent dans cinq instituts publics. Entre 1975 et 1990 au Maroc, le nombre de laboratoires impliqués dans l'utilisation de la culture des tissus en recherche agronomique est passé de 1 à 15 (10 publics et 5 privés).

Malgré certains progrès, la recherche en matière de biotechnologies est cependant très en retard par rapport aux pays du Nord, mais aussi par rapport à la recherche dans les autres disciplines. Le passage de la recherche en laboratoire à la mise en œuvre au niveau de l'industrie n'est pas bien assuré. Les travaux de l'atelier régional sur les biotechnologies dans les pays du Moyen-Orient et en Afrique du Nord (CRDI, 2004) ont permis d'identifier trois séries d'obstacles majeurs : 1) une insuffisance des capacités matérielles et humaines (infrastructures, ressources humaines, capacités de management, cadre légal et procédures réglementaires relatives à la biosécurité et au droit de propriété) ; 2) une insuffisante sensibilisation des acteurs socio-économiques aux enjeux liés au développement des technologies ; 3) une absence de politique indiquant clairement les priorités et impliquant les agriculteurs et les consommateurs, particulièrement pour les OGM.

Les analyses de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST, 2005) révèlent par ailleurs que les pays du Maghreb sont particulièrement sous-spécialisés dans les

disciplines des sciences du vivant, notamment en biologie fondamentale (indice 0,32), ce qui contribue bien évidemment à obérer le développement des biotechnologies.

Tableau 3 - Indice de spécialisation du Maghreb pour huit disciplines

	1993	1996	1999	2001	Évolution 2001/1996 en %
Biologie fondamentale	0,42	0,40	0,37	0,32	- 20
Recherche médicale	1,08	0,98	0,84	0,77	- 22
Biologie appliquée-écologie	1,10	0,99	0,84	0,85	- 14
Chimie	1,21	1,53	1,53	1,49	- 3
Physique	0,99	1,17	1,34	1,39	+ 19
Sciences de l'Univers	0,98	0,96	1,02	1,09	+ 13
Sciences de l'ingénieur	0,92	0,86	1,11	1,21	+ 40
Mathématiques	1,82	1,98	2,50	2,94	+ 49

L'indice de spécialisation d'un pays pour une discipline est le rapport de sa part mondiale dans cette discipline à sa part mondiale dans l'ensemble des publications toutes disciplines confondues. Lorsque cet indice est supérieur à 1, on parle de spécialisation, et de sous-spécialisation dans le cas contraire (OST, 2005).

Afin d'évaluer le niveau de développement de la recherche agronomique à base de procédés biotechnologiques, on distingue traditionnellement trois niveaux : les procédés de multiplication et d'assainissement utilisant la culture des tissus et leur valorisation ; l'utilisation des procédés biotechnologiques pour l'amélioration des plantes et dans le contrôle variétal ; le développement du génie génétique agricole. D'une manière générale, les PSEM maîtrisent les procédés du premier niveau, mais cette maîtrise reste souvent limitée aux laboratoires ou connaît une pré-industrialisation plus ou moins prononcée (Maroc, Jordanie). En ce qui concerne les deux autres niveaux, en particulier l'utilisation du génie génétique, on note par exemple que les surfaces consacrées aux plantes génétiquement modifiées ou plantes biotechnologiques dans les pays méditerranéens sont relativement faibles, comparées aux autres régions du monde, comme l'indique le tableau suivant.

En 2005, parmi les 21 pays qui cultivaient environ 90 millions d'hectares en plantes biotechnologiques, on comptait 11 pays en développement, 3 pays nord-méditerranéens et aucun PSEM.

Les opportunités et les risques

Les progrès accomplis dans ce domaine sont répercutés dans les différents niveaux des chaînes agro-alimentaires et offrent un important potentiel de production, mais posent aussi de nombreuses questions. Les biotechnologies agricoles modernes englobent une gamme de technologies utilisées pour démonter et manipuler la structure génétique des organismes utilisés dans l'agriculture. Elles incluent toute une gamme de technologies, notamment la génomique et la bio-informatique, la sélection à l'aide de marqueurs moléculaires, la micro-propagation, les cultures tissulaires, le clonage, l'insémination artificielle, le transfert d'embryons et le génie génétique ou la modification génétique (FAO, 2006).

Tableau 4 - Superficie globale des plantes biotechnologiques, 2005

Rang	Pays	Superficie en millions ha	Rang	Pays	Superficie en millions ha
1	USA	49,8	12	Roumanie	0,1
2	Argentine	17,1	13	Philippines	0,1
3	Brésil	9,4	14	<i>Espagne</i>	0,1
4	Canada	5,8	15	Colombie	< 0,1
5	Chine	3,3	16	Iran	< 0,1
6	Paraguay	1,8	17	Honduras	< 0,1
7	Inde	1,3	18	<i>Portugal</i>	< 0,1
8	Afrique du Sud	0,5	19	Allemagne	< 0,1
9	Uruguay	0,3	20	<i>France</i>	< 0,1
10	Australie	0,3	21	République tchèque	< 0,1
11	Mexique	0,1			

Sources: James (2005).

Pour la production végétale, les manipulations génétiques permettent de produire des espèces résistantes aux insectes, aux champignons, aux virus et aux bactéries, moins sensibles aux herbicides et aux insecticides. Une meilleure fixation de l'azote ou des oligo-éléments permet une amélioration des rendements et une croissance de la production. La valeur nutritionnelle, le goût ou l'aspect des produits peuvent également être « programmés » dans leur capital génétique. En matière d'élevage, la mise au point de nouvelles hormones de croissance, les travaux sur la flore intestinale, les méthodes d'alimentation et la mise au point de nouveaux médicaments permettront d'améliorer les taux de conversion et de modifier le niveau des protéines et du gras dans la viande, les œufs et le lait. Enfin, au niveau de l'industrie alimentaire, l'introduction des biotechnologies permet une amélioration de la qualité des aliments (goût, texture, forme...) et un abaissement des coûts de fabrication (en particulier grâce à l'utilisation d'enzymes plus performantes et plus résistantes). Des ingrédients nouveaux (acides aminés, vitamines, parfums...) seront produits à moindre coût. La gamme des techniques utilisées sera élargie pour faire progresser la production alimentaire. Toutefois, les biotechnologies dans l'agriculture et l'alimentation, particulièrement le génie génétique, sont au cœur d'« une guerre rhétorique mondiale », ce qui peut limiter leur expansion.

Leurs partisans fondent beaucoup d'espoir dans l'introduction de ces techniques qu'ils perçoivent comme un moyen privilégié de répondre à la raréfaction des disponibilités alimentaires. Selon eux, il serait contraire à l'éthique d'interdire leur utilisation ou de renoncer aux avantages qu'elles pourraient offrir pour régler de graves problèmes de santé publique, de nutrition, de pauvreté et d'environnement. D'autres, en revanche, ont mis en doute leurs avantages et la justesse des connaissances scientifiques à leur sujet, et se sont inquiétés de leurs risques potentiels, soulignant que les réglementations

qui ont été mises en œuvre reposaient davantage sur des options politiques que sur des principes scientifiques. Ils expriment en outre leur inquiétude de voir s'accroître les déséquilibres économiques et sociaux propres aux économies en développement.

Des OGM qui peuvent être utiles contre l'adversité des conditions agro-climatiques...

Des recherches en génie génétique sont actuellement menées dans le but de trouver des OGM destinés à la détoxification des sols victimes de certaines agressions agricoles ou industrielles. En Asie centrale, l'idée d'OGM dépolluants peut être un préalable à la réhabilitation agricole de certaines zones. Une équipe de chercheurs indiens a quant à elle réussi le transfert de gènes de la mangrove à des cultures annuelles, pour que celles-ci résistent mieux à la salinité. Enfin, des recherches portent actuellement sur la possibilité de réduire les besoins en eau des plantes. À un moment où dans le monde, les périmètres irrigués sont de plus en plus difficiles à créer, le transfert de gène du sorgho ou du cactus au riz n'est peut-être pas choquant. Bien sûr, cette recherche d'OGM résistants à l'aridité ne doit pas exonérer les pays d'une pratique plus économe de l'irrigation, avec en particulier le recyclage des eaux usées, l'entretien des canalisations, le choix raisonné des cultures – est-il concevable de faire des bananes en Jordanie quand on connaît les problèmes hydriques de ce pays ?

Cet exemple de lutte contre les effets de la sécheresse montre que les OGM ne sont certes pas l'unique solution, mais constituent un élément parmi d'autres dans le faisceau des réponses que la planète doit apporter au défi alimentaire. Encore faut-il que la recherche mette plus de moyens dans l'investigation sur les plantes cultivées dans les régions chaudes, car force est de constater que ces plantes sont relativement délaissées par la recherche privée. D'où l'appel du PNUD à des financements publics de la recherche en OGM dans son rapport sur le développement humain de 2001. La culture des OGM dans les pays du Tiers Monde doit aussi être contrôlée par les pays concernés eux-mêmes, car, comme le dit également le rapport du PNUD, « les risques environnementaux liés aux biotechnologies sont souvent liés à un écosystème et doivent donc être évalués au cas par cas ». À cet effet, plusieurs pays, dont l'Argentine et l'Égypte, ont mis en place des commissions scientifiques pour juger de l'innocuité des OGM. Enfin, tout doit être mis en œuvre pour que les OGM ne soient pas plus coûteux car, dans le cas contraire, ils seraient achetés exclusivement par les paysans les plus riches, ce qui risquerait d'accroître les inégalités.

Sources : Blanc (2001).

... mais une nécessité de réformer la brevetabilité

La question des OGM pose plus largement la question de la brevetabilité du vivant. Le brevet permet le monopole temporaire d'une invention et une rémunération de l'effort de recherche. En agissant comme une incitation à la recherche, les brevets sont de fait l'instrument de la domination de quelques puissantes multinationales qui concentrent les capacités de recherche et tentent de s'approprier les ressources génétiques. Dès lors, trois questions fondamentales se posent sur le devenir des systèmes agricoles et alimentaires :

- la question de la *perte de la diversité génétique*, dans la mesure où l'érosion génétique, qui n'est pas nouvelle, est renforcée par la concentration des moyens de recherche sur quelques espèces ;
- la question du devenir des approches intégratives et systémiques de la production agricole, dans la mesure où la « molécularisation » du vivant renforce les approches réductionnistes et où ces approches systémiques ne sont pas valorisées par le marché ;

- la question de la *dépendance des agriculteurs*, dans la mesure où leurs possibilités de reproduire les semences sur leurs fermes sont menacées et parce qu'ils n'ont plus de capacité d'orienter les choix d'innovation.

S'il ne s'agit pas de remettre en question la protection des inventions dans les sciences du vivant, il importe de développer une alternative – pourquoi pas en Europe? – aux brevets dont la définition actuelle peut bloquer les autres innovations. Un modèle fondé sur la mutualisation des recherches et des ressources génétiques permettrait notamment de dépasser l'opposition traditionnelle entre public et privé. Une restriction forte du champ des brevets, auxquels serait associé le strict critère de l'application industrielle, serait également nécessaire. Dans le cas des séquences génétiques, il s'agirait de placer les séquences elles-mêmes dans le domaine public et de réserver l'usage des brevets aux seules applications. Cette mutualisation suppose bien entendu des innovations organisationnelles et institutionnelles à l'instar du programme Génoplante.

Source: Hervieu et Joly (2003).

Poursuivre ensemble la marche du progrès

Après la révolution technique des années 1950 et 1960, qui a permis une certaine industrialisation de l'agriculture, ce secteur ainsi que celui de la transformation des produits agricoles sont en train de changer considérablement avec l'avènement des technologies de l'information, des biotechnologies et maintenant des nanotechnologies.

Déjà l'heure des nanotechnologies

Les nanosciences et nanotechnologies (NST) peuvent être définies comme l'ensemble des études et des procédés de fabrication et de manipulation de structures, de dispositifs et de systèmes matériels à l'échelle du nanomètre. Les nanosciences sont l'étude des phénomènes et de la manipulation de la matière aux échelles atomique, moléculaire et macromoléculaire, où les propriétés (physico-chimiques) diffèrent significativement de celles obtenues à une plus grande échelle.

Les nanotechnologies qui permettent des manipulations à une échelle très fine sont extrêmement prometteuses en termes d'applications agricoles, agro-alimentaires, même thérapeutiques dans le cas du lait par exemple. Grâce à elles, on pourra extraire aisément des protéines du lait, dont l'efficacité est avérée pour soigner l'ostéoporose, le psoriasis, voire la maladie d'Alzheimer, ou un certain type de caséine pour adapter davantage le lait aux besoins des nourrissons.

En agriculture, les nanocapteurs pourront veiller sur les plantes afin de déceler les signes avant-coureurs de maladies, d'attaques de nuisibles ou de stress hydriques. Des nanosystèmes seront capables d'analyser la salive des animaux afin de prévenir les maladies épidémiques. En entrouvrant des possibilités d'optimisation des traitements et des irrigations, ces technologies peuvent être de bons vecteurs pour un développement durable. Elles sont également prometteuses dans le domaine agro-alimentaire. En décelant la présence d'agents microbiens, elles permettent déjà d'améliorer l'état de conservation des aliments.

Pour l'heure, nous ne sommes vraisemblablement qu'aux prémices d'une révolution technologique. À condition que ces progrès soient bien accompagnés, il n'est guère justifié de se laisser envahir par de trop grandes inquiétudes à leur sujet. Ces innovations peuvent assurément faciliter la poursuite de l'essor productif tout en permettant un meilleur respect des contraintes sociales et environnementales. Mais si elles peuvent

être les piliers d'un développement de plus en plus durable, l'inégal accès à ces technologies d'une rive à l'autre de la Méditerranée peut avoir des répercussions désastreuses sur le vivre ensemble de la région.

Nous l'avons vu, ce décalage est déjà une évidence. La rive nord a globalement pris en compte ces technologies tandis que les rives sud et est n'ont pas fourni encore toutes les conditions nécessaires à leur essor. Mais s'il revient à ces pays de les promouvoir par la construction d'un espace sécurisé, par l'amélioration des systèmes de formation et par les investissements nécessaires, la coopération s'impose aussi comme une évidence dans ce domaine, grâce à des aides à l'investissement ou à des transferts de technologies et de savoir-faire. Si la fracture technologique non seulement n'est pas comblée mais se creuse, il y a fort à parier que les fractures sociale et politique s'en trouveront également aggravées.

Bibliographie

Ayadi (S.), *Le Supply Chain Management : Vers une optimisation globale des flux*, Working Paper, Lyon, ESDES, Groupe de recherche en économie et management des organisations (GEMO), 2005.

Ben Youssef (A.) et M'henni (H.), « Diffusion des technologies de l'information et des communications dans l'espace euro-méditerranéen élargi. Fractures vs dividendes numériques », *Conférence Femise*, 2003.

Blanc (P.), « Les OGM au service du développement ? », *Paysans*, novembre-décembre 2001, p. 37-42.

Borlaug (N. E.), « The Green Revolution Revisited and The Road Ahead », communication, Oslo, 26 septembre 2002.

Brewer (P. C.), « Le tableau de bord prospectif, outil d'alignement des mesures de performance de la chaîne logistique : l'exemple de Dell », *Logistique and Management*, 9 (2), 2001, p. 55-62.

Cesaretti (G. P.), Green (R.) et Hammoudi (H.), *Organisation territoriale agro-alimentaire : entre réseau de proximité géographique et réseau de proximité numérique* (à paraître).

Cette (G.) et Artus (P.), *Productivité et Croissance économique*, Paris, Conseil d'analyse économique, 2004.

Chettab (N.), « Les TIC et les pays du Maghreb : effet de mode ou opportunités de rattrapage économique ? », communication au colloque international *Le Développement durable : leçons et perspectives*, Ouagadougou, 1^{er}-4 juin 2004.

Chettab (N.), « Économie, TIC et bonne gouvernance en Algérie », communication au séminaire *Le Système national d'information économique : état et perspectives*, Alger, 31 janvier-1^{er} février 2005.

Ciheam, « La recherche agronomique dans les pays du Bassin méditerranéen », *Options méditerranéennes*, série « Études », avril 1988.

Ciheam, « La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du Bassin méditerranéen », *Options méditerranéennes*, série A « Séminaires méditerranéens », 36, 1999.

Commissariat général du Plan, *La France dans l'économie du savoir : pour une dynamique collective*, Paris, La Documentation française, 2002.

Cotis (J.-Ph.), *Comprendre la croissance économique*, Paris, OCDE, 2004.

CRDI, *Régional Workshop on Biotechnologies in the Middle East and North Africa*, rapport de synthèse, Le Caire, 2004.

Daaloul (A.), Aaouine (M.) et Sakka (K.), « Les biotechnologies dans les systèmes de recherche agronomique du Maghreb : stratégies mises en œuvre. Cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie », *Options méditerranéennes*, série « Séminaires méditerranéen », 14, 1991.

Davenant (Ch.), *An Essay upon the Probable Means Making a People Gainers in the Balance of Trade*, Londres, James Knapton, 1699.

FAO, « Cadre stratégique de la FAO visant à combler le fossé numérique en milieu rural », *23^e Conférence régionale pour l'Afrique*, Johannesburg, 1^{er}-5 mars 2004.

FAO, *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2003-2004*, Rome, 2005.

FAO, « Politiques et réglementations relatives aux biotechnologies dans la production alimentaire », *24^e Conférence régionale pour l'Afrique*, Bamako, 30 janvier-3 février 2006.

Farajallah (M.) et al., *Union européenne élargie et nouveau voisinage : de la fracture numérique à la coopération numérique?*, papier de travail du CREM, Rennes, 2004.

Gouvernement algérien, *Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement*, Alger, 2005.

Hervieu (B.) et Joly (P.-B.), « La marchandisation du vivant », *Futuribles*, 292, décembre 2003, p. 5-29.

INA, Atelier sur les « Dispositifs d'appui aux filières et aux entreprises agro-alimentaires », Alger, 2005.

INESG, *La Question alimentaire au Maghreb arabe*, rapport final au symposium, Blida, Institut national d'études de stratégie globale et Institut national d'études supérieures agronomiques de Blida, juin 1989.

James (C.), *État mondial des plantes biotechnologiques / GM commercialisées : 2005*, Brief, 34, International Service for Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAA), 2005.

Lenoir (N.), *Relever le défi des biotechnologies*, Rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris, 2002.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, *Vision et stratégie de la recherche horizon 2025. Système National de recherche : Sciences et Techniques. Analyse de l'existant*, Rabat, 2006.

OCDE, *TIC et croissance économique*, Paris, 2003.

OIT, *Un développement agricole durable dans une économie mondialisée*, Genève, 2000.

OMS, *Biotechnologie alimentaire moderne, santé et développement : étude à partir d'exemples concrets*, Genève, 2005.

OST, *Les Systèmes nationaux de recherche et d'innovation du monde et leurs relations avec la France. Les pays du Maghreb*, Paris, 2005.

PNUD, *Créer des opportunités pour les générations futures*, Rapport arabe sur le développement humain (RADH), New York (N. Y.), 2002.

PNUD, « Un appel à "La reconquête du savoir arabe" », note, 2003a.

PNUD, *Vers une société du savoir dans les pays arabes*, Rapport arabe sur le développement humain (RADH), New York (N. Y.), 2003b.

PNUD, *Vers la liberté dans le monde arabe*, Rapport arabe sur le développement humain (RADH), New York (N. Y.), 2004.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, New York (N. Y.), 2005a.

PNUD, *Vers une autonomisation des femmes dans le monde arabe*, Rapport arabe sur le développement humain (RADH), New York (N. Y.), 2005b.

RDH50, « L'avenir se construit et le meilleur est possible », synthèse du rapport final *50 ans de développement humain au Maroc. Perspectives 2025*, 2006.

Reiffers (J.-L.) et Aubert (J.-É.), *Le Développement des économies fondées sur la connaissance dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Facteurs clés*, Marseille, Institut de la Méditerranée, 2002.

Richardson (D.), *Internet et le développement agricole et rural. Une approche intégrée*, Rome, FAO 1997.

Riopel (P.) et Dionne (N.), *Innovation et développement de produits. Le cas des entreprises québécoises de fabrication des produits*, Québec, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR), 2004.

Said (S.-M.), « Le système d'information : système nerveux des *supply chains*. De l'intégration à la modularisation », *Réalités industrielles*, mai 2006, p. 47-55.

Sérieyx (H.), *Face à la complexité, mettez du réseau dans vos pyramides*, Paris, Éditions Village mondial, 1996.

Tégouet (R.), *Des Pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs*, rapport au Sénat, 31, Paris, 1998.

Touati (K.), « Le défi des TIC pour le monde arabe », *Futuribles*, 329, avril 2007.

Vinals (J.), *L'utilisation des technologies de pointe dans le nouveau contexte de la production manufacturière*, Québec, Conseil de la science et de la technologie, 2006.

Yolin (J.-M.), « La gestion des entreprises bouleversée par les technologies de l'Internet », *Réalités industrielles*, novembre 2005, p. 9-15.



ALIMENTATION ET ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION*

Les Méditerranéens, notamment ceux de la rive sud, sont confrontés à un défi de taille : faire face à des besoins alimentaires croissants puisque la progression démographique ne décélère qu'en ce début de XXI^e siècle. Leurs modes de vie ont également connu des changements sans précédent au cours des dernières décennies, en particulier leur alimentation, avec des conséquences à la fois positives et négatives sur la santé de l'homme. Nous ne percevons que quelques-uns des éléments caractérisant ces changements récents à travers les débats qui animent la société (sur les fast-foods, les organismes génétiquement modifiés ou les peurs lors de crises alimentaires). Seule une perception globale et de long terme peut permettre de prendre correctement conscience de l'ampleur de ces évolutions et de l'urgence des actions à mener si l'on souhaite corriger les déviations du mode alimentaire méditerranéen actuellement à l'œuvre. Une telle analyse de fond, à la fois quantitative et qualitative, est nécessaire pour déterminer les conditions futures d'une meilleure sécurité alimentaire des populations de la région.

Consommation et comportements alimentaires en Méditerranée

Au cours de son histoire pluriséculaire, la Méditerranée a forgé une alimentation unique par sa grande diversité, liée aux mosaïques humaines et culturelles de la région mais également en raison des différents modes d'acquisition concernant les produits. Au fil du temps, ce métissage, plutôt que de conduire à une uniformisation des pratiques alimentaires, a contribué au contraire à élargir les répertoires alimentaires et culinaires. De nombreux facteurs ont permis cette diversité des aliments et des comportements, mais trois pèsent tout particulièrement :

- les milieux géographiques extrêmement variés du Bassin méditerranéen ;
- la succession de peuples dominants : les Grecs, les Carthaginois et les Romains, qui ont ramené la vigne, l'olivier et les fruits et légumes du Proche-Orient ; les Arabes, les Byzantins et les Ottomans, des légumes et de pratiques culinaires d'Orient ; les Espagnols et les Portugais, des légumes d'Amérique ;

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Martine Padilla (Ciheam-IAM Montpellier).

- le rôle essentiel des villes et des ports qui ont favorisé le brassage culturel et donc alimentaire; sauf rares exceptions, la diversité urbaine contraste avec un milieu rural plus homogène où l'alimentation est généralement monotone et souvent pauvre.

Des caractéristiques et des évolutions très différenciées selon les régions

Cet héritage historique explique la relative hétérogénéité de l'alimentation dans les pays de la région. Toutefois, certaines caractéristiques fondamentales communes ressortent. La frugalité est privilégiée avec des disponibilités certes élevées (2 700 à 3 500 calories par habitant et par jour) mais une ration limitée en énergie primaire (20 % seulement sont constitués de produits animaux, contre 40 % dans les pays anglo-saxons). Le cœur du repas est constitué de légumes. Le poisson, dans les zones côtières, et la viande servent à donner du goût ou sont réservés aux repas festifs. Les légumes sont utilisés pour accompagner les céréales, tels le couscous ou les pâtes, ou constituent la base de sauces enrichies en huile d'olive et en condiments. Les salades assaisonnées (à l'huile d'olive) et les fruits sont présents à tous les repas principaux. Les fromages sont fréquemment associés aux plats végétaux. Le lait frais est peu utilisé, mais les fromages frais de brebis ou de chèvre, le lait fermenté (labneh, raieb, ayran...) et les yaourts sont très souvent sur les tables méditerranéennes. On utilise largement les herbes aromatiques et les épices, les saveurs acides, vinaigre ou citron. Les boissons consommées pendant le repas, sauf dans les pays musulmans où l'alcool est proscrit, sont généralement du vin, souvent coupé d'eau, ou des boissons anisées qui accompagnent de petits mets.

Dernière caractéristique commune, et non des moindres : le rapport à la nourriture. Le repas joue un rôle social essentiel dans l'espace méditerranéen. Une certaine convivialité caractérise le mode de consommation au cours des trois repas journaliers qui obéissent à un certain rituel et vouent un respect, voire un culte, à l'aliment. Partager un repas constitue un vecteur nécessaire de la cohésion d'un groupe, que cela soit avec les tapas en Espagne, les tramezzi en Italie, les kemya en Tunisie, les mézé au Liban ou les mézélík en Turquie. Le plaisir de la table est ainsi un savant dosage entre pratiques alimentaires et expression culturelle.

Ce mode alimentaire, tant vanté pour ses qualités nutritionnelles, organoleptiques et de convivialité, a inspiré de nombreuses recommandations internationales ou nationales et a été reconnu officiellement en 1994 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme une référence internationale (Willet, 2003). Il s'agit, aux dires des spécialistes et à la suite de la fameuse étude internationale de Ancel Keys¹, du modèle crétois des années 1970. C'est en effet en Crète, ou plus largement en Grèce, que la relation entre caractéristiques alimentaires et santé de la population (plus faibles incidences de maladies cardiovasculaires, plus faibles taux de cancer) a été établie et reconnue comme la plus performante.

1 - Ancel Keys a publié en 1986 les résultats de son « étude des 7 pays », montrant un gradient nord-sud des relations entre le taux de maladies cardiovasculaires et la ration alimentaire.

De forts contrastes régionaux

La structure de la ration alimentaire reste contrastée entre les pays de la rive nord, ceux des Balkans² et ceux de la rive sud. Au Sud, l'alimentation est avant tout végétale (10 % et moins des calories sont d'origine animale), avec les céréales comme base, complétées par des légumineuses riches en protéines. Fortement dotée en produits animaux, la ration alimentaire des pays riverains du Nord est deux fois plus dispendieuse en équivalent végétal qu'au Sud (cf. tableau 1). Elle est très proche du modèle occidental, avec seulement plus de poisson et de légumineuses et moins de sucre. Les pays balkaniques présentent une structure intermédiaire entre le Nord et le Sud : relativement plus riche en produits animaux qu'au Sud, la ration contient aussi relativement plus de céréales et de légumineuses qu'au Nord. La ration finale est nettement plus faible dans les Balkans qu'en Méditerranée du Sud, et *a fortiori* par rapport aux pays méditerranéens de l'Europe (cf. graphique 1).

Tableau 1 - Structures des rations alimentaires, 2003

Régions	Ration en kilo calories finales	% de calories animales	Ration en équivalent végétal*
Méditerranée du Nord	3 577	30	9 990
Balkans	2 772	24	6 820
Méditerranée du Sud	3 231	10	5 157
Pays de l'OCDE	3 510	31	9 996

Sources : Nos calculs sur base FAO.

* Ration en équivalent végétal = nombre de calories végétales + (nombre de calories animales x 7).

Pour ce tableau, les structures régionales sont composées comme suit :

Méditerranée du Nord : Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal.

Méditerranée du Sud : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

Balkans : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fyrom, Serbie, Slovénie.

Pays de l'OCDE : moyenne excluant les pays dits du Sud (Corée du Sud, Mexique, Turquie).

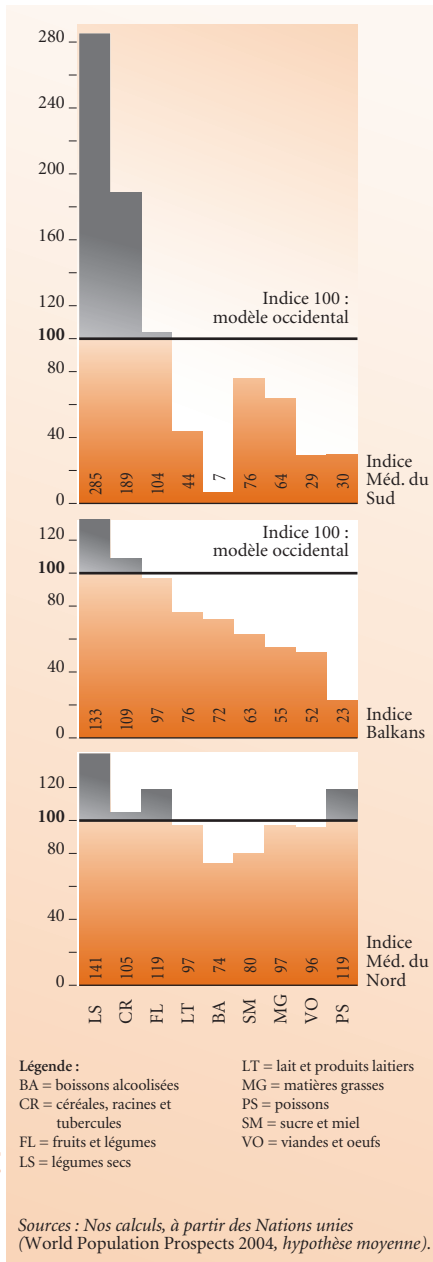
Dérive du modèle santé au Nord et aggravation du déséquilibre alimentaire au Sud

Les pays européens de la rive nord étaient fort proches du modèle grec dans les années 1960. Ce n'est plus du tout le cas en ce début de XXI^e siècle où l'apport énergétique quotidien a fortement progressé (entre 2 500 et 3 000 kilocalories disponibles par habitant par jour en 1960, entre 3 300 et 3 800 kilocalories en 2003). Trois évolutions peuvent ainsi être identifiées :

- une augmentation très importante de la consommation de lipides, qui s'explique par une consommation accrue de matières grasses animales (produits laitiers et consommation de viande qui augmentent quand le niveau de vie s'améliore) mais plus encore par celle d'huiles végétales utilisées pour la cuisson et l'assaisonnement ou incorporées dans divers aliments industriels ;

2 - Sur ce point thématique, il est intéressant d'établir un comparatif des modes alimentaires distinguant les Balkans des rives nord et sud du Bassin méditerranéen.

Graphique 1 - Comparaison Nord-Sud-Balkans des diètes méditerranéennes, 2003



- une augmentation de la consommation de sucres simples surtout liée à la consommation de boissons et d'aliments riches en sucres, parallèlement à une diminution importante de la consommation d'amidon (celle du pain a été divisée par 2 dans les cinquante dernières années en France; celle de la pomme de terre a été divisée par 3 dans le même temps).
- des apports totaux en protéines peu modifiés mais avec une part relative des protéines animales en augmentation au détriment des protéines végétales (légumes secs, céréales).

Cette mutation alimentaire est une tendance universelle qui accompagne bien souvent le développement économique et l'urbanisation des sociétés. Elle est le résultat d'un double phénomène de diffusion-imitation du modèle alimentaire dominant anglo-saxon, mais également d'une économie mondialisée où les secteurs méditerranéens traditionnels ont perdu en compétitivité au profit de systèmes agro-industriels dominés par des pays mieux armés. Depuis les années 1980, les évolutions des modes de vie et leurs corollaires (bouleversement des modes de consommation et industrialisation de la consommation) sont très liés à l'intégration des pays méditerranéens dans l'Union européenne. Avec le développement du travail féminin, les recompositions familiales et la progression des mono-foyers notamment, les aliments-services (prêts à cuisiner) ou servis (prêts à consommer) sont de plus en plus plébiscités. À l'inverse, les plats méditerranéens, qui réclament fraîcheur et préparation, sont quelque peu délaissés, car jugés peu compatibles avec une vie active moderne.

Au sud de la Méditerranée, les disponibilités alimentaires ont très fortement progressé au cours des quarante dernières années avec un gain moyen de 800 kilocalories par habitant et par jour. L'effort est considérable quand on connaît l'ampleur de la croissance démographique sur cette période.

L'alimentation de ces populations semble cependant s'éloigner du modèle méditerranéen type, sans que l'on puisse parler pour autant d'occidentalisation de l'alimentation. On observe plutôt une accentuation des caractéristiques majeures (céréales et légumes secs) à laquelle s'ajoute une très forte consommation relative de sucres simples. Or la diversité de l'alimentation est inversement proportionnelle à la part de la consommation de céréales. Plus celle-ci est élevée, plus l'énergie dérivée des fruits, des légumes, des poissons (aliments hautement recommandés) est faible. On évoque souvent dans ces pays l'augmentation de la production de viandes et de lait. La répercussion sur la progression de la consommation de produits animaux en termes relatifs est peu visible, car elle reste encore très faible : la consommation de viande est d'environ 20 kilos par habitant et par an en Égypte, au Maroc et en Turquie (contre plus de 100 kilos en France et en Espagne). Sans doute les conditions économiques n'ont-elles pas permis l'évolution espérée de l'alimentation dans ces pays ? Même si des pratiques culinaires plus modernes en milieu urbain ont été adoptées, le sud du Bassin méditerranéen demeure très traditionnel dans son mode alimentaire.

Dans la région balkanique, si l'on compare la situation alimentaire de 2003 à celle de 1963, on constate globalement une forte aggravation : tous les produits s'avèrent moins disponibles à l'exception de ceux de l'élevage et des fruits et légumes, aliments issus de la production domestique autoconsommée. L'évolution des composants nutritionnels des rations dans cette décennie révèle d'importantes disparités de situations, avec une forte détérioration de l'équilibre nutritionnel en Bosnie et surtout en Croatie, le maintien d'un équilibre relatif en Slovénie et une légère amélioration (mais à des niveaux très en deçà de l'équilibre) en Albanie et pour la Fyrom. Même si, en apparence, les Balkans diversifient quelque peu leur alimentation et se rapprochent du modèle méditerranéen idéal, une pauvreté généralisée transparait.

Des préférences alimentaires dictées par un nouveau mode de vie qui s'urbanise

Le consommateur est un être social et son comportement semble largement influencé par ses relations avec le milieu social et économique dans lequel il se trouve. Cela induit des contraintes ou des opportunités, et pèse lourdement sur la structure de la demande alimentaire. Six grandes variables peuvent être présentées pour justifier ces changements de cadre de vie et donc de mode alimentaire :

- *L'urbanisation.* La population a connu ces dernières années une forte redistribution géographique avec une forte métropolisation. Le milieu urbain étant le lieu de diffusion des produits industriels, locaux ou importés, le consommateur urbain est plus réceptif au mode de consommation septentrional.
- *La population est majoritairement jeune au Sud.* En 2020, 36 % de la population au Sud aura toujours moins de 20 ans contre 20 % au Nord. On sait que les jeunes, dans une phase de rupture intergénérationnelle, sont plus sensibles aux médias et aux effets de mode, et qu'ils cultivent une certaine ambiguïté entre alimentation moderne identitaire et alimentation traditionnelle.
- *La féminisation de la vie économique.* La femme méditerranéenne, traditionnellement valorisée par le don de son temps et d'une alimentation de qualité à sa famille,

s'insère aujourd'hui dans la vie active. De plus en plus de femmes travaillent hors de leur foyer (7 % en Jordanie, 17 % en Algérie, 24 % en Tunisie, 29 % au Maroc, 43 % en Turquie) par choix ou par nécessité, et la contrainte de temps peut devenir aussi forte, sinon plus, que la contrainte revenus pour expliquer les choix de consommation. Les plats méditerranéens, jugés peu compatibles avec une vie active moderne, sont réservés à certaines occasions. Toutefois, la femme méditerranéenne échappe encore difficilement au poids culturel de la société patriarcale et hiérarchisée et cherche à préserver son image de « mère nourricière », même dans ses demandes d'aliments-services (prêts à cuisiner ou prêts à consommer). Même si elle utilise de plus en plus de denrées pré-préparées qui lui permettent d'économiser du temps, elle reste réticente aux aliments prêts à consommer qui lui enlèvent ses prérogatives et sa « marque » personnelle (Padilla, 2000).

- *Une réduction et une décohérence des membres des foyers, ainsi qu'une désocialisation.* L'urbanisation et la pluri-activité, souvent pratiquée par nécessité pour avoir un niveau de vie décent, favorisent la constitution de familles nucléaires. Le nombre d'enfants par famille a tendance à diminuer avec l'éducation progressive des femmes. En Tunisie, on compte 2 enfants par femme en 2000, contre 7 en 1960. En Égypte, le nombre de personnes par foyer est passé de 5,2 à 4,3 dans les années 1990 (Soliman, 2001). Avec la baisse de la taille des ménages, la modernité ambiante et l'altération de la commensalité, les choix alimentaires évoluent vers plus d'aliments industrialisés, plus de denrées dites supérieures à pouvoir d'achat égal (viande, produits laitiers, fruits et légumes).
- *L'aménagement du temps de travail.* En milieu urbain, la généralisation de la journée continue ou la pluri-activité entraînent un recours croissant à la restauration collective, à la restauration rapide ou à la restauration de rue. Il convient toutefois de ne pas stigmatiser ce genre d'alimentation dans les pays du Sud car elle reste souvent de type traditionnel, comme les *coushary* en Égypte ou les *mahlabas* au Maroc.
- *L'environnement collectif.* Avec la généralisation de la scolarisation obligatoire, l'environnement collectif se substitue très tôt au groupe familial dans la vie des individus. Les goûts des jeunes sont formés essentiellement hors de la famille, là où l'alimentation est simplifiée, industrialisée et rarement le reflet des traditions méditerranéennes.

Cette brève description des bouleversements de l'environnement du consommateur pourrait faire croire à un modernisme apparent au Sud. Il n'est que relatif car une majorité de la population vit encore souvent dans des conditions difficiles. Peu ont réellement accès à la distribution dite moderne, et notamment à la grande distribution dont les pays sud-méditerranéens ont longtemps vécu très éloignés : elle n'arrive au Maroc qu'en 1990, en 2001 en Tunisie et 2006 en Algérie. Or malgré sa progression, elle représente moins de 10 % du commerce de détail au Sud ! Par contre, la libéralisation des marchés a permis une large diffusion de produits alimentaires issus de l'industrie locale ou de l'importation dans les échoppes traditionnelles de proximité. Il n'est ainsi pas rare, même en zone rurale, de voir consommer un couscous accompagné de boissons gazeuses.

Le paysage de la grande distribution au Maghreb

Au Maroc, quatre sociétés se partagent actuellement le marché de la distribution alimentaire moderne. Marjane Holding, la plus ancienne, est aussi la plus puissante, car c'est une filiale de l'Omnium nord-africain (ONA) et du groupe français Auchan (depuis 2001), employant près de 4 300 personnes sur tout le territoire. Si le premier hypermarché Marjane ouvre à Rabat en 1990, le groupe quadrille depuis le terrain, avec pas moins de douze grandes surfaces (deux magasins pour Casablanca et Rabat, un pour Agadir, Tanger, Fès, Mohammedia, Meknès, Marrakech, Tétouan et Ain-Sebaa). À côté de ces hypermarchés, Marjane Holding contrôle et gère également une vingtaine de supermarchés sous l'enseigne Acima. La seconde place est occupée par le groupe Metro Maroc (anciennement Makro, racheté en 1997 par la société allemande) qui possède six « *cash and carry* ». L'enseigne Label'vie du groupe marocain Hyper SA constitue la troisième force commerciale avec une dizaine de supermarchés. La quatrième et dernière société est l'enseigne Aswak Assalam du groupe marocain Chaabi, possédant trois hypermarchés dont un Géant en partenariat avec la firme française Casino depuis 2004.

En Tunisie, la très grande distribution fait son apparition en avril 2001 avec l'implantation d'un hypermarché Carrefour à La Marsa, situé dans la proche périphérie cossue de la capitale. Le groupe français s'est associé à la société Ulysse Trading and Industrial Companies (UTIC) de Taoufik Chaïbi. Cette percée spectaculaire provoque une restructuration rapide du paysage commercial en Tunisie, en particulier de la distribution à dominante alimentaire. Celle-ci s'articule aujourd'hui autour de trois acteurs principaux : la société UTIC avec son hypermarché Carrefour, mais aussi 44 supermarchés (Champion, Bonprix), le groupe Mabrouk avec ses 39 supermarchés (Monoprix, Touta) et surtout son hypermarché Géant ouvert en septembre 2005 en association avec le français Casino (situé au nord de Tunis, sur l'autoroute de Bizerte), et enfin l'enseigne publique Magasin général (44 supermarchés) qui devrait prochainement être privatisée afin de constituer un troisième pôle véritablement compétitif. À noter enfin que l'enseigne Promogro représente un cas particulier puisqu'elle est positionnée sur la vente en semi-gros.

En Algérie, Carrefour devient la première grande chaîne de distribution à s'implanter dans le pays en janvier 2006. Elle cherche à capitaliser à la fois sur la récente bonne santé économique du pays et sur l'absence de concurrence directe dans ce domaine. Pour ouvrir ce premier hypermarché à Alger, le groupe français a opté pour une solution en partenariat avec Arcofina, groupe algérien spécialisé dans l'assurance et l'immobilier. Carrefour a alors investi dans Ardis, société nouvellement créée qui constitue désormais la branche distribution de la holding Arcofina. Déjà présente en Égypte avec trois hypermarchés et en Tunisie, l'enseigne française mise désormais beaucoup sur l'Algérie. À l'horizon 2015, 16 nouvelles structures commerciales pourraient être créées avec la capitale et la ville d'Oran comme zones principalement ciblées. La concurrence pourrait surgir plus vite que prévu, avec la volonté affichée des groupes algériens Blanky (nouvelle chaîne de supermarchés Promy Plus) et Cévital (projet de réseau de magasins *cash and carry*) de s'engouffrer dans la brèche commerciale de la grande distribution alimentaire.

Sources : Padilla et Abis (2007).

Une diminution globale de la consommation des produits traditionnels

Globalement, les quantités consommées de produits traditionnels diminuent surtout en milieu urbain. Malgré tout, les consommateurs leur restent attachés, en témoigne le maintien de la confiance qu'ils inspirent : par exemple, pour les produits laitiers, au Maroc, près de 90 % des ménages urbains achètent encore régulièrement du leben, très disponible et de prix modéré, 30 % achètent du beurre beldi, pourtant de prix élevé ; en

milieu urbain, 60 % des ménages enquêtés fabriquent du raïb à domicile (Benjelloun *et al.*, 2006). En Turquie, près de 95 % des ménages achètent de la feta, 72 % du kashkaval, 82 % achètent le yaourt traditionnel et ceux qui n'en achètent pas le font à la maison ; il en est de même pour le ayran préparé à domicile par 89 % des ménages (Hassainya *et al.*, 2006). On pourrait multiplier les exemples. Parmi les pays étudiés, la Tunisie est sans doute celui qui est entré le plus fortement dans la modernité urbaine : si 47 % des ménages achètent le leben traditionnel, seulement 25 % continuent d'acheter du raieb et 10 % du smen (Khaldi *et al.*, 2001).

Il serait exagéré de parler d'un désintérêt vis-à-vis des produits traditionnels. En revanche, c'est bien une diminution des occasions de consommation qu'il faut souligner. Réservés à certains plats (couscous), à certaines circonstances religieuses (Ramadan) ou civiles (repas festifs), ces aliments sont moins fréquemment consommés parce que les opportunités de consommation familiale régressent avec les modes de vie urbains, qui poussent à la restauration hors du domicile. La prolifération des lieux traditionnels de consommation (mahlabas par exemple au Maroc) et une forte fréquence de consommation de raieb comme snack par les jeunes en sont les indicateurs.

La tendance est inverse en Albanie où la consommation de produits traditionnels explose. Après une longue période de pénurie, l'ouverture du pays a provoqué une « invasion » du marché par des produits importés mais aussi par des produits locaux. La privatisation des domaines collectifs a multiplié l'offre locale. L'idée forte selon laquelle les produits du pays sont plus frais et faits avec du lait naturel reste également très présente à l'esprit du consommateur albanais (Gjergji, 2000).

Les produits traditionnels peuvent aussi être fragilisés par une réorientation de l'offre (variétés ou espèces adaptées au marché international) ou par la perception d'une pollution de l'eau utilisée pour leur production. En Égypte, on a ainsi récemment observé une baisse drastique de la consommation de légumes à feuilles, piliers de l'alimentation traditionnelle avec les céréales, et largement reconnus pour leurs nutriments protecteurs.

Corrélatrice à la poussée urbaine, la consommation en dehors du foyer augmente sous la double contrainte du temps et du budget. L'industrie des fast-foods a su exploiter ce créneau en répondant aux dynamiques conjoncturelles de la demande en produits autrefois rares et étrangers : une alimentation riche en sucre et en graisses qui apporte rapidement plaisir gustatif et satiété (pizza, poulet frit, hamburger, les plats assimilés mexicains) (Smil, 2000).

L'aspect hédonique reste très important

En Méditerranée, le consommateur demeure particulièrement soucieux de la qualité des produits. Il est sensible à l'hygiène, aux risques de mauvaise conservation ou parfois de fraudes. Mais la « qualité » pour lui ne se limite pas aux aspects sanitaires : le goût, la saveur et l'odeur influencent encore beaucoup ses comportements car ils constituent les principaux facteurs de confiance envers les produits et les réseaux de distribution (Padilla *et al.*, 2006). Aussi le consommateur méditerranéen est-il très fidèle aux marques et aux produits dont il a l'expérience. Il accorde un grand crédit aux marques européennes, ce que l'industriel local a compris en les imitant dans leur appellation et leur

design. À défaut de marques, le consommateur aura tendance à accorder sa confiance au commerçant avec lequel il noue des liens de voisinage et de complicité. En Égypte, la chaîne du froid n'étant pas suffisamment respectée, le consommateur a perdu cette confiance. Ceux dont les revenus sont plus élevés se sont tournés vers la distribution dite moderne, même si la « culture » des békals (magasins de proximité en Égypte) reste encore très forte pour les plus modestes grâce aux relations personnelles clients-vendeurs entretenues depuis des années.

Une identité culturelle forte

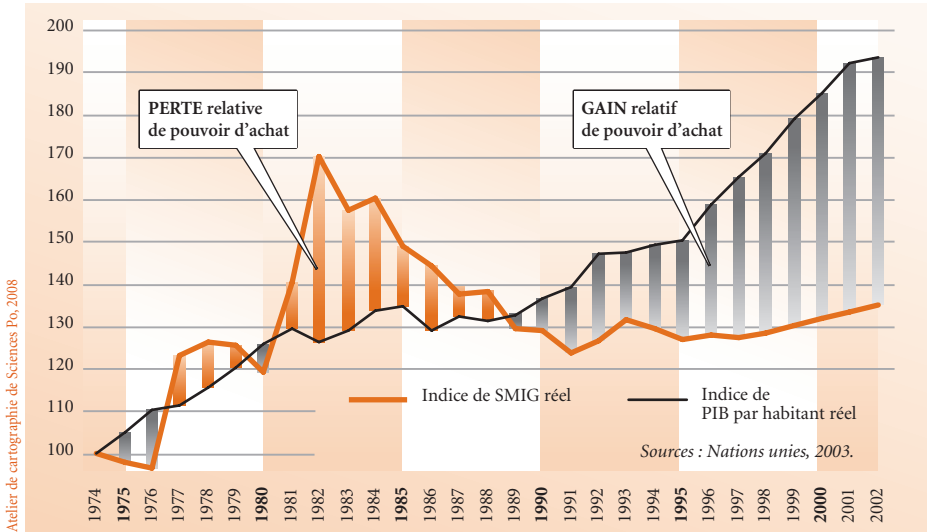
La nourriture est un élément important de la culture ; elle remplit souvent une fonction économique, sociale, cérémonielle et religieuse. Le partage de la nourriture assure une cohésion sociale, et les aliments et les méthodes de préparation spécifiques restent des marqueurs de statut et font partie de l'identité culturelle et/ou religieuse. Les communautés qui vivent autour du Bassin méditerranéen, qu'elles soient urbaines ou rurales, partagent un fort attachement aux traditions et aux rites, que respectent même les ménages les plus modestes dans certaines circonstances. L'industrie alimentaire répond largement dans les pays européens de la rive nord à la demande de produits traditionnels. En revanche, cette offre demeure très limitée au Sud, sauf en Turquie où ces produits ont trouvé leur place dans les marchés alimentaires modernes (Hassainya *et al.*, 2006).

Une baisse relative du pouvoir d'achat et des disparités aggravées

Combattre la sous-alimentation et la pauvreté constitue le premier des huit Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est reconnaître le lien fort entre le niveau de vie et la satisfaction alimentaire. Selon le credo libéral classique, l'ouverture des marchés devrait tirer à la hausse le niveau de vie sous le double effet de la compétitivité qui dope la productivité et des « vases communicants » entre zones développées et moins développées. La réalité économique de ces quinze dernières années semble contredire ce postulat. L'évolution de la richesse évaluée par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat montre que la fracture entre le nord de la Méditerranée et le sud est toujours aussi importante. Certains États de la rive sud sont plus riches que développés, sachant que la pauvreté a parfois augmenté, notamment en milieu rural, en raison des plans d'ajustement structurels de l'économie et de la croissance du sous-emploi.

Il importe notamment de faire une nette distinction entre le niveau moyen de richesses par individu et le niveau de pouvoir d'achat. Une étude du Bureau tunisien des Nations unies révèle une perte aggravée du pouvoir d'achat depuis 1990, surtout pour les petits salaires. Les travailleurs n'ont pas pleinement profité de la croissance enregistrée durant la dernière décennie et de l'amélioration générale des niveaux de revenu du pays. La perte du pouvoir d'achat pour les bas salaires consécutive à la période d'ajustement a créé un déphasage entre l'amélioration de la richesse dans le pays (PIB réel par tête) et les conditions de rémunération des salariés (SMIG réel). Une évolution similaire des conditions de vie et de répartition des richesses depuis la période de l'ajustement structurel est constatée dans tous les pays sud-méditerranéens (cf. graphique 2).

Graphique 2 - Évolution de la richesse par habitant et du pouvoir d'achat en Tunisie, 1974-2002



Une étude précise du pouvoir d'achat alimentaire dans les différents pays riverains de la Méditerranée fait actuellement défaut et mériterait amplement d'être réalisée. Une comparaison du pouvoir d'achat réel alimentaire en équivalent heures de travail payées au salaire minimum en France (SMIC) et en Algérie (SNMG) (cf. tableau 2) montre que l'alimentation est systématiquement plus coûteuse en Algérie, en particulier pour les produits transformés : le lait, l'huile d'olive, les conserves, le café et les pâtes peuvent être considérés comme des produits de luxe. La viande est cinq à dix fois plus chère qu'en France. Même des produits frais très répandus comme les tomates sont deux fois plus chers, et les pommes d'importation hors de portée de la majorité de la population. Seul le pain, encore subventionné, est à un niveau relatif comparable en France et en Algérie.

Une sécurité alimentaire quantitativement assurée mais qualitativement fragile

Un demi-siècle après les pays nord-méditerranéens, les PSEM sortent à peine de la précarité alimentaire ou la connaissent encore localement, notamment dans les zones rurales périphériques victimes de l'enclavement territorial ou de la marginalisation économique. Pour qu'on ne cherche plus à épargner sur la nourriture, il faut attendre les années 1920 dans le midi français, les années 1950 en Italie ou en Espagne, les années 1960 au Portugal et en Grèce (Malassis, 2000). Au début des années 1990, les consommations alimentaires du Maghreb et du Machrek dépassaient à peine, en moyenne nationale, la couverture des besoins nutritionnels estimés des individus, laissant des franges importantes de la population en situation difficile.

Des politiques actives d'amélioration de l'offre agricole, d'aide à la capacité d'achat par la maîtrise des prix et l'instauration de subventions aux produits de base dans les

Tableau 2 - Comparaison du pouvoir d'achat en équivalent heures de salaire minimum en France et en Algérie, 2005

	Unité	Pouvoir d'achat	Pouvoir d'achat
Pain	250 g	8'	5' ⁽¹⁾
Pâtes alimentaires	Kg	48'	5' ⁽¹⁾
Viande de bœuf	Kg	11h 50'	2h 24' ⁽¹⁾
Viande de mouton	Kg	11h 50'	1h 58' ⁽²⁾
Thon en conserve	200 g	1h 45'	13' ⁽²⁾
Lait UHT	Litre	1h	5' ⁽¹⁾
Huile d'olive	Litre	4h 48'	51' ⁽¹⁾
Huile de table	Litre	1h 22'	13' ⁽²⁾
Beurre	250 g	30'	12' ⁽¹⁾
Sucre	Kg	43'	11' ⁽²⁾
Café	250 g	1h 16'	12' ⁽¹⁾
Eau minérale	Litre	26'	3' ⁽¹⁾
Tomates	kg	50'	26' ⁽²⁾
Salade	Unité		10' ⁽²⁾
Pomme	Kg	2h 28'	17' ⁽²⁾
Oranges	Kg		16' ⁽²⁾

Sources : Nos calculs sur la base de nos enquêtes, TAHINA, pour l'Algérie; nos calculs sur la base des données INSEE (1) = mars; (2) = 2006.

En Algérie, SNMG = 57 DA de l'heure, juillet 2005

En France, SMIC = 7,61 € pour chiffres 2005; 8,03 € pour chiffres 2006 (sources: INSEE).

années 1970 et 1980 ont permis une nette augmentation quantitative de la ration alimentaire moyenne. Aujourd'hui, après la suppression des subventions et l'ouverture des marchés intérieurs aux produits du monde, peut-on dire pour autant que la sécurité alimentaire des populations est améliorée?

Une insécurité alimentaire quantitative modérée dans la région méditerranéenne

Les PSEM n'appartiennent pas au groupe des pays à forte insécurité alimentaire comme l'Afrique subsaharienne (2260 kilocalories par habitant et par jour). Pour la période 2001-2003, les disponibilités alimentaires moyennes se situaient entre 3000 et 3400 kilocalories par habitant et par jour, excepté en Jordanie où l'apport énergétique moyen est beaucoup plus faible. Cette disponibilité alimentaire journalière demeure plus élevée dans les pays méditerranéens de l'UE, même si l'écart entre les deux rives s'est atténué par rapport au début des années 1990. Par ailleurs, les PSEM ne connaissent pas de pauvreté extrême et les grandes maladies infectieuses y sont désormais très limitées (cf. tableau 3).

Seuls l'Algérie, l'Égypte et le Maroc présentent des indicateurs économiques, d'éducation (30 à 40% des populations sont alphabétisées) et de santé parmi les plus faibles de la zone (le taux de mortalité infantile est proche de 40 ‰ contre 20-30 ‰ dans les autres pays du Sud et 4-5 ‰ en Europe méditerranéenne), ce qui crée les conditions d'une certaine vulnérabilité sur le plan alimentaire. On y recense encore respectivement 3%, 6% et 7% de population réellement sous-alimentée. En revanche, le retard de

Tableau 3 - Disponibilité énergétique alimentaire (kilocalorie par personne par jour)

Pays	1990-1992	2001-2003	Croissance annuelle moyenne sur la période
Algérie	2 920	3 040	0,37
Égypte	3 200	3 350	0,42
Jordanie	2 820	2 680	- 0,46
Liban	3 160	3 170	0,03
Maroc	3 030	3 070	0,12
Syrie	2 830	3 060	0,71
Tunisie	3 150	3 250	0,28
Turquie	3 490	3 340	- 0,4
Israël	3 410	3 680	0,7
Chypre	3 100	3 240	0,4
France	3 540	3 640	0,25
Portugal	3 450	3 750	0,76
Italie	3 590	3 670	0,2
Espagne	3 300	3 410	0,3
Grèce	3 570	3 680	0,28
Monde	2 640	2 790	0,5
Pays en développement	2 520	2 660	0,49
Afrique subsaharienne	2 170	2 260	0,37
Asie et Pacifique	2 710	2 670	0,56

Sources: Faostat 2006.

croissance des enfants de moins de 5 ans, indicateur de grande vulnérabilité, est très élevé dans de nombreux pays du Sud: 18 % en Algérie, 21 % en Égypte, 12 % au Liban, 24 % au Maroc, 12 % en Tunisie, 16 % en Turquie (SCN, 2004). S'il est vrai que la sous-nutrition (déficit quantitatif) est moins marquée en Méditerranée du Sud comparée à d'autres zones comme l'Afrique subsaharienne, le nombre de mal-nourris (déficit quantitatif), bien que faible en poids relatif par rapport à l'ensemble de la population, tend malheureusement à augmenter en valeur absolue: on évalue aujourd'hui à 4 millions le nombre de personnes sous-alimentées contre 2,9 millions en 1990.

Pour autant, l'insécurité alimentaire n'est pas une exclusivité des pays du Sud. La pauvreté dans les pays nord-méditerranéens se stabilise au-dessus de la moyenne européenne qui est de 15 % au cours de la dernière décennie. Sur la base du critère

européen de la pauvreté³, l'ensemble de ces pays sont plutôt mal lotis : 34 % de la population est estimée pauvre en Grèce, 26 % en Espagne, 8 % en France, 21 % en Italie, 40 % au Portugal ! Les répercussions sur les niveaux de consommation alimentaire ne sont pas connues. On sait seulement que la consommation d'aliments onéreux, tels que les fruits et légumes, la viande, les produits laitiers, est très faible chez ces populations de bas niveau socio-économique, alors que celle de céréales, de graisses et de sucres, est élevée (Darmon, Ferguson *et al.*, 2002).

Une sécurité alimentaire au prix de surplus ou de déficits énergétiques de la production locale

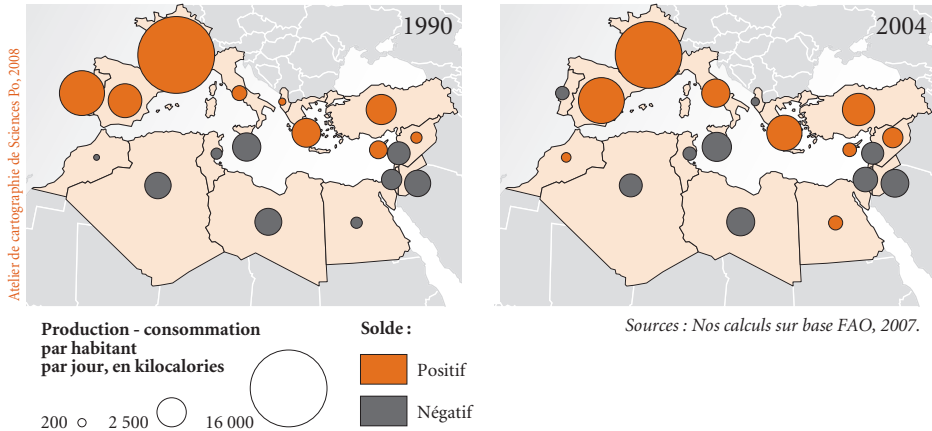
La capacité des nations à nourrir leur population est souvent évaluée en valeurs monétaires faute d'informations concrètes en termes quantitatifs, ce qui fausse quelque peu les résultats compte tenu des taux de change avec le dollar. La FAO vient de fournir récemment des calculs très réalistes de la production par habitant en kilocalories. Ces données peuvent être confrontées aux disponibilités intérieures de façon à évaluer le déficit en kilocalories. Parmi les pays méditerranéens, trois révèlent un déficit très important (supérieur à 2 000 kilocalories par habitant et par jour) : Malte, la Libye et la Jordanie. Trois autres ont un déficit proche de 1 500 kilocalories par habitant et par jour : Israël, Algérie, et Liban. Quatre ont des capacités nourricières évidentes : la France, l'Espagne, la Grèce et la Turquie.

Trois remarques s'imposent :

- tous les pays sans exception, même ceux qui disposent d'un surplus de production important, importent en grandes quantités des céréales pour les semences et pour nourrir le bétail, ainsi que des produits oléagineux pour pourvoir aux besoins en biens intermédiaires des industries alimentaires. Ces importations sont considérables et peuvent largement dépasser les disponibilités humaines en termes énergétiques. Dès lors se pose la question de la rationalité de notre système alimentaire où l'on s'endette massivement pour nourrir des animaux qui, somme toute, pourraient paître dans les grands pâturages naturels comme au temps d'un pastoralisme coutumier.
- La France dans ce paysage fait exception car elle exporte près de la moitié de son énergie agricole produite. Plusieurs pays sont aussi résolument engagés dans la voie de l'exportation mais à un moindre degré. Chypre, l'Espagne, l'Italie et la Syrie, pays excédentaires, exportent environ 20 % des calories produites. Israël et le Liban suivent une voie similaire, mais globalement sont largement déficitaires ;
- le cas le plus extrême est celui de la Jordanie qui, bien qu'accusant un déficit de production par habitant de plus de 2 000 kilocalories par habitant et par jour, exporte l'équivalent de 161 % de sa production ! La Jordanie importe inversement l'équivalent de 6 500 kilocalories par habitant et par jour (cf. carte 1).

3 - La pauvreté en Europe est mesurée par rapport au seuil de revenu moyen par habitant, équivalent à 50 % du revenu médian européen (Eurostat, *Panel communautaire des ménages*, 2000).

Carte 1 - Surplus ou déficit alimentaire par habitant, 1990-2004



Une sécurité alimentaire qualitative qui s'évanouit ?

Les pays méditerranéens sont réputés pour avoir une nourriture saine et équilibrée. Si les gains quantitatifs sont indéniables, peut-on en dire autant sur le plan qualitatif ? Pour en juger, un indicateur de qualité alimentaire (IQA) a été construit, intégrant un certain nombre de recommandations (cf. tableau 4) émises quant aux quantités de certains aliments à ingérer quotidiennement ou de proportions de nutriments à respecter dans la ration⁴. L'IQA est une somme de scores attribués selon les niveaux de consommation de chaque produit par rapport aux recommandations. Le moins élevé indique la ration la plus bénéfique pour la santé et la plus préventive. À partir de ce tableau des scores, les IQA ont pu être calculés pour les pays méditerranéens sur la période allant de 1960 à 2000 (cf. graphique 3 et tableau 5).

Si très clairement la situation dans les pays méditerranéens n'est pas catastrophique (aucun IQA en dessous de 4), elle est toutefois préoccupante, car un glissement se fait du nombre de pays présentant en 1960 un bon ou un très bon IQA, vers des niveaux moyens, voire mauvais, en 2000. D'une grande diversité de situations, on passe à une situation plus homogène mais à des niveaux de qualité moindres. Les préoccupations majeures portent sur deux aspects :

- une aggravation de la consommation de lipides, et surtout de graisses saturées, due essentiellement à la hausse de la consommation de viandes, de produits laitiers et de produits industrialisés (qui utilisent beaucoup d'huile de palme ou de coprah). Trois pays méditerranéens présentaient un mauvais score en graisses saturées en 1960 (Albanie, France, Malte), ils sont sept en 2000 (Albanie, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal) ;
- une très forte aggravation des scores en sucres complexes (composants des glucides comme les céréales), en raison de la forte hausse de consommation de sucres simples, notamment dans les produits transformés (boissons, biscuits, desserts, etc.). Si un seul

4 - National Research Council, du American Health Association et comité mixte d'experts FAO-OMS (2003).

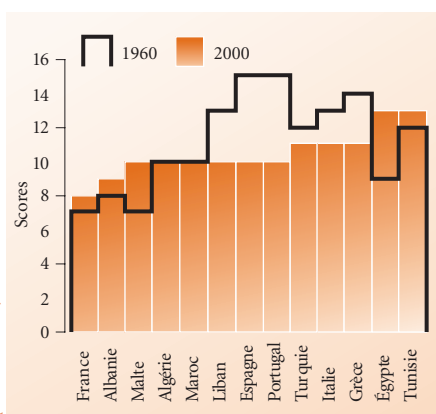
Tableau 4 - Scores attribués selon les niveaux de consommation

Variables	Score		
	2	1	0
Viande en g/jour	< 200	200-400	> 400
Huile d'olive en g/jour	> 15	15-5	< 5
Poissons en g/jour	> 60	60-30	< 30
Céréales en g/jour	> 300	300-100	< 100
Fruits et légumes en g/jour	> 700	700-400	< 400
% lipides dans la ration	< 15	15-30	> 30
% graisses saturées dans la ration	< 10	10-13	> 13
% sucres complexes dans la ration	> 75	55-75	< 55 %
% protéines dans la ration	> 15	15-10	< 10

Sources : M. Padilla à partir de FAO-OMS, 2003.

* Les produits riches en graisses saturées sont le beurre, la crème, les fromages, les charcuteries, les viandes, l'huile de palme, de coton et de coprah, les margarines.

Les sucres complexes sont essentiellement les céréales, les légumes secs, les fruits et légumes.

Graphique 3 - Évolution de l'indicateur de qualité alimentaire dans les pays méditerranéens, 1960-2000

Sources : Nos calculs sur la base de Faostat, Bilans d'approvisionnements alimentaires, et M. Gerber, J. Scali, A. Michaud, M. Durand, C. Astre, J. Dallongeville et al. « Profiles of a Healthful Diet and its Relationship to Biomarkers in a Population Sample from Mediterranean Southern France », Journal of the American Dietetic Association, 100 (10), 2000, p. 1164-1171.

pays présentait un mauvais score dans ce domaine en 1960 (France), ils sont 9 en 2000 (tous les pays méditerranéens européens plus Malte, la Tunisie et le Liban) !

Un autre aspect non négligeable de la qualité de l'alimentation tient à sa diversité. Elle doit être inversement proportionnelle à la part des céréales dans la ration. Or celle-ci est de 47 % en Turquie, de 61 % au Maroc et de 66 % en Égypte (FAO, 2001), autant dire des rations très peu diversifiées. On comprend que les segments pauvres de la population, dépendants encore des produits subventionnés, comme le pain en Égypte, soient limités dans leur diversité alimentaire. Cela explique les malnutritions, les déficiences en micronutriments, les retards de croissance et l'obésité des enfants (Wassef et Ahmed, 2005).

Ces changements qualitatifs de l'alimentation conduisent à une situation incertaine d'autant plus aggravée que les changements de modes de vie réduisent l'activité physique au travail et pendant le temps de loisirs.

Tableau 5 - Indicateurs de qualité alimentaire. Nombre de pays méditerranéens selon le score de qualité alimentaire, 1960-2000

Années	Scores				
	0 - 4	5 - 6	7 - 9	10 - 12	13 - 18
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais
1960	3	4	3	3	0
1970	1	3	8	1	0
1980	0	1	10	2	0
1990	0	1	9	3	0
2000	0	2	10	1	0

Sources : Nos calculs.

Un accès limité aux produits favorables à la santé

L'accès aux produits dits favorables à la santé est limité, en particulier pour les habitants à faibles revenus des villes, en raison de leur manque de disponibilité et de leurs prix élevés. Les fruits et légumes, périssables, ne trouvent pas toujours leur place dans les magasins d'alimentation ou dans les nouveaux supermarchés des pays du Sud, par manque d'équipements en chaîne du froid et d'organisation de la régularité des approvisionnements. Leur approvisionnement insuffisant est aussi dû à la non-préservation des ceintures périurbaines de champs horticoles par les urbanistes. Les prix élevés sont également en cause, en particulier ceux des poissons et de l'huile d'olive aujourd'hui peu accessibles : un employé au SMIC doit travailler près de deux heures en Algérie pour acheter un kilo de sardines fraîches et à peu près le même temps pour acquérir une boîte de thon ; près de cinq heures de travail sont nécessaires pour acheter un litre d'huile d'olive.

Le manque de temps associé à des salaires gagnés et dépensés sur une base journalière force les citoyens pauvres des pays du sud de la Méditerranée à acheter au jour le jour leur nourriture en petites quantités dans les magasins de proximité. Ceci aboutit à la fragmentation du système d'alimentation et à l'augmentation du prix unitaire des produits alimentaires. Le coût d'opportunité du temps (le temps affecté au travail domestique diminue au profit du temps consacré à l'activité économique et aux loisirs) et l'exposition à une publicité naissante mais agressive conduisent à une plus grande consommation de produits transformés et de produits vendus dans la rue. Si ces produits sont industrialisés, le consommateur ne maîtrise plus le contenu de ses prises alimentaires (graisses cachées, sucre et sel incorporés, ajout d'ingrédients, etc.). Certains procédés technologiques peuvent également modifier leur valeur nutritionnelle et même produire des agents nocifs.

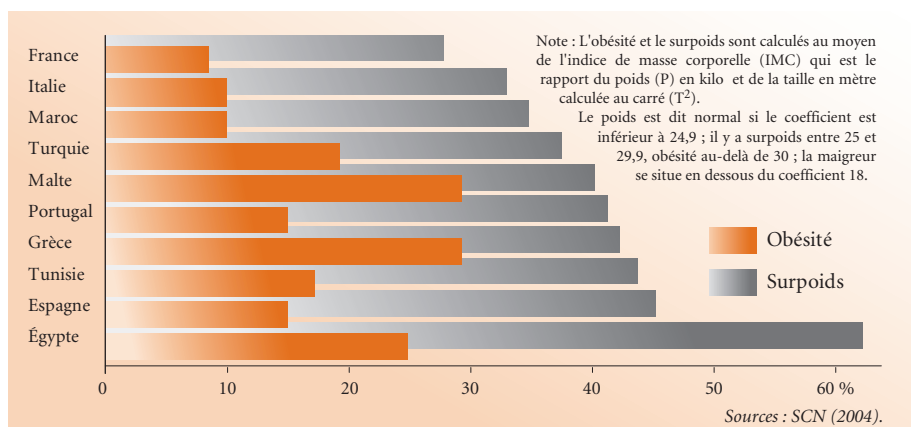
L'obésité, reflet des comportements alimentaires

Les tendances de consommation, si elles se poursuivent, accéléreront la transition alimentaire et la transition épidémiologique. Les pays méditerranéens vont se trouver rapidement dans un schéma similaire à celui des pays septentrionaux en termes de santé : maladies cardiovasculaires, hypertension, cancers, diabète, obésité ne peuvent

que progresser fortement avec des conséquences sur la prise en charge coûteuse de ces maladies, la hausse de la mortalité et la baisse de la productivité humaine.

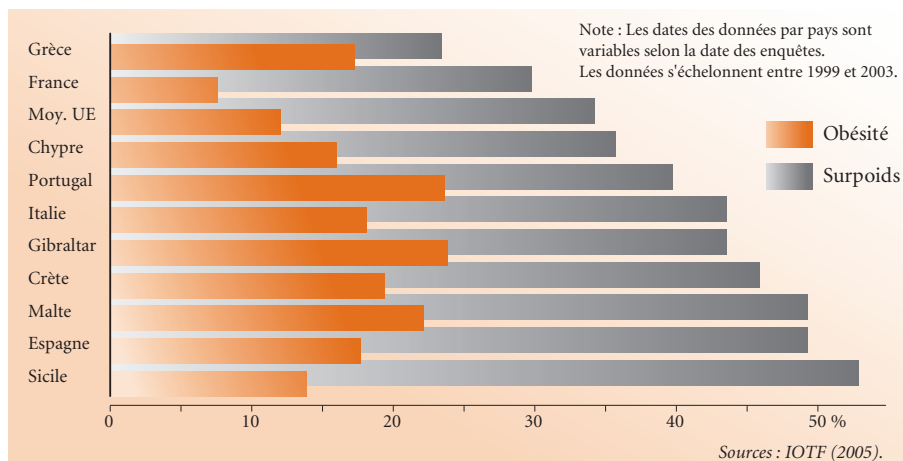
Les populations méditerranéennes, longtemps préservées de ces maladies chroniques non transmissibles grâce à leur mode d'alimentation et à une certaine activité physique, tendent aujourd'hui à atteindre les niveaux de surcharge pondérale des pays les plus industrialisés. Tous les groupes d'âge sont concernés, mais l'on observe une fréquence d'obésité parmi les enfants d'âge préscolaire (0-5 ans) en forte augmentation en Afrique du Nord: 7,7% en 1995, 11,7% en 2000, 17,4% en 2005 (SCN, 2004). La situation dans les pays nord-méditerranéens est déjà grave: 27% des enfants sont en surpoids en Espagne et en Grèce, 36% en Italie (Combris, 2005). L'obésité peut par ailleurs coexister avec des signes de sous-alimentation (cf. graphiques 4 et 5).

Graphique 4 - Pourcentages de surpoids et obésité chez les adultes, 2004



Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

Graphique 5 - Pourcentages de surpoids et obésité chez les jeunes de 7 à 11 ans en Méditerranée du Nord



Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

Une distribution moderne qui cherche à s'imposer, mais des lieux d'achat adaptés aux produits recherchés

L'avènement de la grande distribution est souvent invoqué comme un bouleversement majeur dans les pratiques d'approvisionnement des consommateurs sud-méditerranéens. Même si les Algériens ont connu par le passé les souks El-Fellah ou le Monoprix local, même si les Marocains connaissent les supérettes Marjane depuis 1991, ce mode de distribution des aliments n'est vraiment entré dans une phase d'implantation et d'expansion que depuis 2000. L'Égypte se limite encore à deux sites Carrefour (au Caire et à Alexandrie), mais l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie s'ouvrent peu à peu à la grande distribution et voient les enseignes se diversifier.

S'il est évident que le marché de ces pays est considéré par les spécialistes comme très prometteur, ce n'est pas pour le court terme, même si les grands groupes français d'hypermarchés se sont vite imposés comme favoris sur la grande distribution. La modification de la structure commerciale des pays a certes entraîné un changement sans conteste des habitudes d'achat d'une catégorie de la population, mais les ventes en grande et moyenne surface (GMS) ne concernent que 5 à 10 % des achats d'alimentation. En Europe méridionale, elles concernent 60 à 80 % des ventes.

Les perspectives peuvent être encourageantes pour l'économie locale si l'on considère que chaque structure commerciale peut notamment générer plusieurs centaines d'emplois directs. Vu sous l'angle de l'impact logistique et sociétal, ce développement de la grande distribution pose cependant deux problèmes (Padilla et Abis, 2007 ; Hammoudi, 2006) :

- Le premier concerne la capacité de l'agriculture et de l'industrie locales à répondre aux attentes de ces grands groupes de distribution dans des pays qui restent sur la voie du développement. Une mise à niveau rapide des modes de production et d'organisation des entreprises à tous les niveaux des chaînes d'approvisionnement doit nécessairement être réalisée. Plus exigeantes, et donc aussi parfois plus coûteuses, ces nouvelles pratiques de production agricole ou de fabrication industrielle supposent des niveaux de compétences plus élevés, impliquant aussi bien des besoins de formation que des démarches plus sévères de sélection des fournisseurs ;
- Le second problème vient de la fragilité même de ces systèmes importés. Sachant que les consommateurs exigent déjà de Carrefour qu'ils vendent davantage de produits français de la marque ou de produits européens, jugés de meilleure qualité, comment ne pas craindre l'arrivée grandissante de biens alimentaires et de consommation étrangers aux dépens des produits locaux ?

La transformation des modes d'approvisionnement n'est cependant pas identique pour l'ensemble de la population. Certains consommateurs ont adopté plus rapidement les nouvelles formes de distribution. D'autres sont restés fidèles aux formes traditionnelles, alors qu'une troisième catégorie, la plus courante, fréquente les différents points de vente. En fait, le choix du type de commerce est très lié au pouvoir d'achat et au produit recherché. Dans les pays sud-méditerranéens, un facteur important en faveur du choix de l'épicerie de proximité pour l'acquisition de la plupart des produits alimentaires est la possibilité de crédit accordé par l'épicier aux habitants du quartier. La petite

épicerie s'avère aussi plus accessible puisque les supermarchés sont généralement situés loin des quartiers populaires alors que la plupart des ménages ne disposent pas de voiture et que les circuits de bus ne sont pas adaptés.

L'importance perçue des labels de qualité

Dans de nombreux pays méditerranéens, les labels pour les produits alimentaires ne sont pas encore pleinement développés ni appliqués. Tous les pays ne possèdent pas le plateau technique et l'expertise qui permettent le contrôle qualité requis. Cette situation peut évoluer rapidement en liaison avec les accords commerciaux signés avec l'Union européenne. La faiblesse du système de production alimentaire qui concentre ses activités vers les centres urbains et les centres touristiques, et la faiblesse des associations de consommateurs rendent nécessaire la labellisation des produits par les industries pour asseoir la lisibilité d'une qualité spécifique. L'origine et l'authenticité des produits sont traditionnellement reconnues par l'expérience, sans être assorties de signes de qualité, absents dans les pays du Sud. Leur intérêt semble être mis en évidence à la lumière des avantages décelés et commentés dans la littérature pour les pays tels que la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. L'importance de ces labels de qualité, d'origine, de savoir-faire local, de mode de production respectueux de l'environnement ou du bien-être animal est grandissante pour le consommateur européen. La popularité de ces produits se révèle dans la prédisposition à payer davantage en échange d'une garantie, attitude particulièrement répandue en France et en Italie, contrairement au Portugal. Dans les pays du Sud, l'intérêt gagne les couches aisées de la population, mais l'esprit consumériste fait encore gravement défaut.

La qualité de l'alimentation : un défi croissant

Loin d'être homogènes, les modes d'alimentation méditerranéens montrent leur richesse, leur particularité et leur extrême diversité. Cette dernière assure aux populations un certain bien-être nutritionnel et social. Les Méditerranéens, presque totalement sortis de la sous-alimentation, devraient s'attacher à la qualité de leur alimentation, perdre leurs complexes vis-à-vis de la société occidentale et valoriser dans ce domaine leur savoir et leur savoir-faire. L'image méditerranéenne mobilise chez les consommateurs un certain nombre d'enjeux très liés à l'identité et à la relation homme-aliment. D'où la puissance des promesses que l'alimentation méditerranéenne est susceptible de véhiculer :

- Allier le plaisir et la santé, renouer avec l'alimentation nourricière, mettre à distance « l'hygiénisme » de la culture alimentaire anglo-saxonne, valoriser la sensorialité, détendre la dichotomie qui oppose le bon et le bien.
- Valoriser la culture méditerranéenne, diverse par les goûts, les couleurs, etc., asseoir une identité méditerranéenne. Il ne s'agit plus de « manger de l'autre », mais « manger et donner à manger de soi ».
- Mobiliser un désir de renaissance et de « rassurance » par un retour aux sources. Cette tendance s'explique par la rupture entre la chaîne de production et la chaîne de consommation, faisant naître une inquiétude chez le consommateur qui n'est plus capable d'identifier clairement ses aliments. Elle entraîne une demande en produits régionaux, authentiques, en recettes d'autrefois, en produits du terroir.

- Le consommateur est de plus en plus préoccupé par sa santé, sa sécurité alimentaire, son équilibre nutritionnel. Il est aussi plus attentif aux problèmes d'environnement, aux conditions de production et d'élaboration des produits, ainsi qu'aux entreprises dites « éthiquement correctes ».

Les Anglo-Saxons ont bien pris la mesure de ces évolutions dans les choix des consommateurs. Avec l'appui des nutritionnistes et des épidémiologistes qui ont fait la démonstration scientifique des bienfaits protecteurs de l'alimentation méditerranéenne, les industriels et les politiques se sont emparés du concept. Cette redécouverte se fait alors que les spécificités alimentaires dans les pays méditerranéens, au Nord comme au Sud, sont en train de se dissiper, avec l'évolution des modes de vie et la mondialisation du commerce. Celle-ci est-elle de nature à compromettre définitivement le modèle crétois ? Rien n'est moins sûr car le monde est aujourd'hui dans une phase d'imitation de la société anglo-saxonne, et les populations méditerranéennes, paradoxalement, semblent redécouvrir leur alimentation dans ce mouvement international de diffusion-imitation. Les industries s'engouffrent dans ce créneau porteur, au risque de dénaturer les fondements de l'alimentation méditerranéenne. Fort heureusement les nouvelles considérations de développement durable inscrivant la préservation des nutriments, l'adoption de technologies douces et la valorisation de produits de proximité peuvent infléchir la tendance d'une industrialisation dominée très fortement par le sanitaire.

La relecture scientifique de cette alimentation contribue à faire du nouveau avec de l'ancien et inscrit la diète méditerranéenne dans un mouvement de réconciliation grâce à la reconnaissance par l'élite d'un savoir populaire ancestral. La coopération entre la Méditerranée européenne et la Méditerranée du Sud et de l'Est a tout à gagner à s'engager dans cette reconnaissance commune.

Bibliographie

Banque mondiale, « La pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », note sectorielle, Washington (D. C.), août 2005.

Banque mondiale, *World Development Indicators 2006*, Washington (D. C.), 2006.

Benjelloun (S.) *et al.*, « Les produits laitiers dans le comportement alimentaire du consommateur marocain », dans Hassainya (J.), Padilla (M.) et Tozanli (S.) (dir.), *Lait et produits laitiers en Méditerranée. Des filières en pleine restructuration*, Paris, Karthala, 2006, p. 235-252.

Combris (P.), « Économie et alimentation : peut-on maîtriser l'évolution de la consommation ? L'économie fait-elle la loi dans nos assiettes ? Déterminants économiques des choix alimentaires », communication, Colloque annuel de l'IFN, Paris, 29 septembre 2005.

Commission européenne, *Premier rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale*, Bruxelles, Eurostat, 2002.

Darmon (N.), Ferguson (E. L.) *et al.*, « A Cost Constraint Alone Has Adverse Effects on Food Selection and Nutrient Density: An Analysis of Human Diets by Linear Programming », *Journal of Nutrition*, 132 (12), 2002, p. 3764-3771.

FAO, *Nutrition Country Profile*, Rome, 2001.

Gjergji (A.), «Nourritures et traditions alimentaires en Albanie», dans Padilla (M.) (dir.), *Alimentation et nourritures autour de la Méditerranée*, Paris, Karthala, 2000, p. 151-159.

Hassainya (J.), Padilla (M.) et Tozanli (S.) (dir.), *Lait et produits laitiers en Méditerranée, des filières en pleine restructuration*, Paris, Karthala, 2006.

Heidues (F.), Atsain (A.), Padilla (M.), Ghersi (G.), Nyangito (H.) et Le Vallée (J.-C.), *Development Strategies and Food and Nutrition Security in Africa: An Assessment*, discussion paper, 38, Washington (D. C.), IFPRI, 2004.

Hervieu (B.) (dir.), *Mediterra 2007. Identité et qualité des produits alimentaires méditerranéens*, rapport annuel du Ciheam, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

International Obesity Task Force (IOTF), *Obesity in Europe*, EU Platform Briefing Paper, 3, Bruxelles, mars 2005.

Keys (A.), Menotti (A.), Karvonen (M. J.), Aravanis (C.), Blackburn (H.), Buzina (R.) et al., «The Diet and 15 Year Death Rate in the Seven Countries Study», *American Journal of Epidemiology*, 124 (6), 1986, p. 903-915.

Khalidi (R.) et Naili (R.), «Dynamique de la consommation de lait et de produits laitiers en Tunisie», *Options méditerranéennes, Série B*, 32, 2001, p. 75-86.

Malassis (L.), *Nourrir les Hommes*, Paris, Flammarion, 2000.

Nations unies, *Stratégie de réduction de la pauvreté. Étude du phénomène de la pauvreté en Tunisie*, Bureau du coordonnateur résident en Tunisie, 2003.

Padilla (M.) (dir.), *Aliments et nourritures autour de la Méditerranée*, Paris, Karthala, 2000.

Padilla (M.) et Abis (S.), «La grande distribution au Maghreb : contextualisation et enjeux», *Afkar/Idées*, 13, printemps 2007, p. 68-71.

Padilla (M.), Aubaile-Sallenave (F.) et Oberti (B.), «Comportements alimentaires et pratiques culinaires en Méditerranée», dans *Alimentation méditerranéenne et santé. Actualités et perspectives*, Montrouge, John Libbey, 2000, p. 119-137.

Padilla (M.), Benjelloun (S.), Khalidi (R.), Soliman (M.) et Sahin (O.), «Un consommateur partagé entre modernité et tradition», dans Bachtta (M. S.) et Ghersi (G.) (dir.), *Agriculture et alimentation en Méditerranée. Les défis de la mondialisation*, Paris, Ciheam-Iresa-Karthala, 2004, p. 153-172.

Padilla (M.), El Dahr (H.), Hammimaz (R.), Zurayk (R.) et Moubarak (F.), «Le consommateur et la qualité santé et environnementale des produits», dans Hamze (M.) et Hervieu (B.) (dir.), *AgriMed 2006. Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne*, rapport annuel du Ciheam, Paris, Ciheam, 2006, p. 201-262.

Ruel (M. T.), Garrett (J. L.), Morris (S. S.), Maxwell (D.), Oshaug (A.), Engle (P.), Menon (P.), Slack (A.) et Haddad (L.), *Urban Challenges to Food and Nutrition Security. A Review of Food Security, Health and Care Giving in the Cities*, IFPRI discussion paper, 51, Washington (D. C.), IFPRI, 1998.

SCN, *5th Report on the World Nutrition Situation Nutrition for Improved Development Outcomes*, Genève, 2004.

Smil (V.), *Feeding the World. A Challenge for the Twenty-First Century*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 2000.

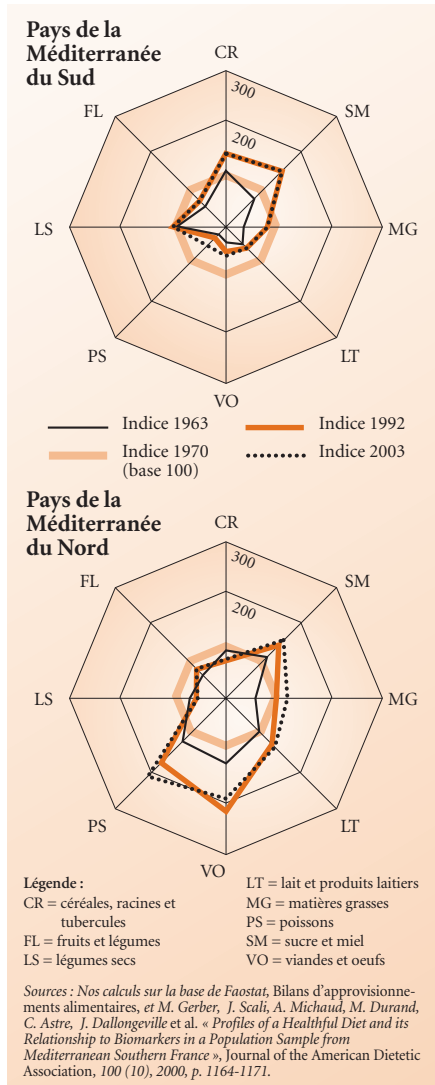
Soliman (M.), «Stratégies des acteurs et restructuration des marchés dans la filière lait en Égypte», *Options méditerranéennes, Série B*, 32, 2001, p. 133-146.

Wassef (H.) et Ahmed (Z.), « Consommation et sécurité alimentaire en Méditerranée », dans Hervieu (B.) (dir.), *AgriMed 2005. Agriculture, pêche, alimentation et développement durable dans la région méditerranéenne*, rapport annuel du Ciheam, Paris, Ciheam, 2005, p. 237-294.

Willet (C. W.), *La Pyramide alimentaire américaine*, Washington (D. C.), United States Department of Agriculture, 2003.

Annexes

Annexe 1 - Évolution des consommations par produit par rapport au modèle crétois, 1963-2003





GOVERNANCE DES MONDES RURAUX ET AGRICOLES*

La gouvernance, une expression très utilisée depuis quelque temps, constitue une réalité bien ancienne pour l'agriculture. En Méditerranée, depuis qu'elle a émergé au moment de la révolution néolithique, l'activité agricole a fait l'objet d'une attention plus ou moins soutenue de la part des autorités en charge des différents territoires. La gestion des stocks, en prévision des années de vaches maigres, participait déjà d'une politique agricole au temps des pharaons. Depuis lors, les différents pouvoirs politiques ont exercé, avec plus ou moins de réussite, un contrôle sur un secteur perçu comme éminemment stratégique puisqu'il est notamment le garant de la sécurité alimentaire. Conscientes que l'agriculture n'est rien sans investissements capables de la porter, les autorités ont également mis en œuvre un développement des territoires agricoles, surtout après la Seconde Guerre mondiale. Cet effort sur le terrain agricole a été le volet essentiel d'un développement rural qui, avec le temps, s'est intéressé dans les pays méditerranéens du Nord à d'autres secteurs pour diversifier les activités dans les campagnes. Malgré tout, des disparités sociales et économiques persistent entre les mondes ruraux et urbains, surtout dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM). Pauvreté, retards de développement et tensions sociales s'y conjuguent fortement.

Lorsque l'on s'intéresse à l'agriculture et au développement rural dans l'aire méditerranéenne, il semble opportun de procéder à une analyse des politiques – et des enjeux qui les sous-tendent – dans les différents pays qui la composent. De ce point de vue, il apparaît rapidement que les pays européens de la rive nord, qui ont intégré une partie de leur politique agricole (avec la politique agricole commune, PAC) et de développement rural, se distinguent assez nettement des PSEM. D'autre part, deux tendances sont à l'œuvre à des échelles différentes : dans la gouvernance à l'échelle infra-étatique, un dynamisme évident peut se vérifier avec l'émergence de nombreux acteurs ; à un niveau plus global, une volonté de mettre en place des partenariats au niveau méditerranéen tout entier se manifeste depuis plusieurs années.

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Annarita Antonelli (Ciheam-IAM Bari), Omar Bessaoud (Ciheam-IAM Montpellier), Giulio Malorgio (Université de Bologne) et Patrizia Pugliese (Ciheam-IAM Bari).

L'action des États méditerranéens pour l'agriculture et le monde rural

Au sud du Bassin : de l'interventionnisme à la libéralisation

Le secteur agricole et agro-alimentaire fait l'objet d'une attention assez soutenue des États depuis les années 1950. Dans le contexte de la décolonisation, il a longtemps été porté dans les PSEM par des politiques interventionnistes, au moins jusqu'au début des années 1980. Le défi pour ces politiques agricoles était alors multiple, et de fait difficilement réalisable : social (répartir les revenus *via* une redistribution de la terre), économique (produire plus pour limiter la facture en devises et donc l'endettement extérieur), politique (maintenir la stabilité intérieure) et géopolitique (s'affranchir de l'arme alimentaire).

En Méditerranée, le problème de l'accès à la terre s'est posé avec une grande acuité. Dans les années 1950, le foncier cultivable était à la fois caractérisé par son inégale répartition et par sa rareté. Avec plus ou moins d'insistance et plus ou moins de succès, les politiques agricoles des dernières décennies se sont donc assignées à répondre à ce double problème. Mais dans ces régions marquées par le caractère aride du climat, la valorisation de nouveaux espaces suppose le plus souvent un accès à l'eau, ce qui a demandé la mise en place de politiques hydrauliques fortes.

À l'est du Bassin, la domination ottomane a été pour l'essentiel la cause de l'injuste partage foncier. L'appropriation des terres, par une poignée de propriétaires arabes, a commencé avec le mouvement des Tanzimat lancé en 1858 qui a notamment consisté en une grande réforme du fonctionnement de l'appareil d'État ottoman. Beaucoup de terres collectives ont alors été concédées par la Sublime Porte à des familles de notables anciens ou à des chefs de tribus (*shaykhs* ou *cheikhs*) pour assurer leur sujétion à l'Empire. Sous l'administration franco-britannique, les propriétaires fonciers, alliés du nouveau pouvoir, ont fait l'objet d'attentions particulières de la part des deux puissances mandataires, celles-ci leur concédant en particulier de nouvelles terres et de nombreuses autres prérogatives. Les indépendances de ces pays n'ont rien changé dans un premier temps, les nouvelles monarchies en place ne se préoccupant pas de la situation agraire.

Ce déséquilibre manifeste dans la répartition foncière n'a pas survécu aux changements de régimes que certains pays de la zone ont ensuite connus dans les années 1950-1960. D'inspiration socialiste, les nouveaux pouvoirs nationalistes arabes ont mis la redistribution des richesses au cœur de leurs priorités politiques. Des réformes agraires ont rapidement vu le jour, notamment en Syrie et en Égypte, où le plafonnement des superficies agricoles a été choisi comme moyen de limiter l'appropriation des terres. Ces réformes ont non seulement permis de mettre un terme à de trop grandes inégalités mais également conduit à une forte redistribution des revenus en faveur de la petite paysannerie. La pression démographique et la particularité du système juridique arabe en matière d'héritage ont toutefois progressivement engendré le morcellement de l'espace foncier. Malgré l'importance de l'exode rural, les exploitations familiales capables d'assurer des investissements productifs n'ont pas pu être développées. Cet échec relatif des réformes souligne combien il est également vital pour ces pays de conquérir de nouvelles terres avec un double impératif : absorber une partie de la croissance démographique et répondre aux besoins alimentaires d'une population en pleine expansion.

Au Maghreb, la question de l'accès à la terre s'est posée différemment. Il s'agissait moins de reprendre des terres appartenant aux grandes familles autochtones que de redistribuer celles des domaines coloniaux laissés par la France qui représentaient 10 % des terres cultivées en Tunisie et au Maroc et un peu plus du quart en Algérie. La récupération des terres a été progressive en Tunisie et au Maroc mais elle s'est accompagnée à la fois d'une appropriation par l'État et de ventes fréquentes à des propriétaires déjà bien nantis. En Algérie, la reconquête a été plus rapide, et les travailleurs des exploitations des anciens domaines en ont été les premiers bénéficiaires. Une véritable réforme agraire a été engagée entre 1971 et 1975. La limitation de la taille des propriétés et la nationalisation des terres des propriétaires absents ont d'ailleurs donné lieu à la constitution de grandes structures agricoles collectives, avec notamment les coopératives agricoles de production de la révolution agraire (Capra) qui seront finalement dissoutes dès le début des années 1980, tandis que les terres nationalisées seront restituées.

Ce partage de la terre dans les PSEM – quand il a eu lieu – a également été accompagné par une politique de conquête foncière dans laquelle l'eau constituait un vecteur déterminant. L'objectif marocain du million d'hectares irrigué fut atteint dès 1980, tandis que sur la rive est, l'Égypte et la Syrie se sont lancées dans une politique de bonification de terres après les révolutions politiques des années 1950 et 1960. Avec la construction des grands barrages (Assouan en Égypte et Tabqa en Syrie), ces deux pays ont accru considérablement leur potentiel de surfaces irriguées, tant par la mise en eau de nouvelles terres (extension horizontale) que par le doublement, voire le triplement, des cultures (extension verticale). Pour accompagner ces politiques foncières et hydrauliques, les PSEM ont pratiqué un fort soutien aux intrants ainsi qu'aux produits alimentaires, pour à la fois renforcer la productivité des exploitations agricoles et ménager la paix sociale par un approvisionnement alimentaire bon marché.

Ces politiques de fort encadrement ont marqué le pas au tournant des années 1980. Soumis à des impératifs d'ajustement économique et financier sous la pression des organisations internationales (Fonds monétaire international et Banque mondiale), la plupart des PSEM ont dû revoir leurs politiques agricoles en profondeur. La décennie 1980 a été marquée par des réformes libérales plaçant le processus de privatisation des activités de services (commercialisation, approvisionnement) et la réduction des aides directes à la production ou à la consommation au cœur de la politique agricole. Dans certains pays (Tunisie, Turquie, Algérie et Égypte), certaines mesures de soutien (sur les biens de première nécessité par exemple ou pour des facteurs de productivité) ont néanmoins été maintenues afin de faire face à une conjoncture politique particulièrement difficile et de satisfaire les revendications de certaines catégories d'agriculteurs (bonification pour les taux d'intérêt, soutiens à des équipements) ou de populations urbanisées. Ce maintien n'empêchera pas l'accélération du rythme d'ouverture des économies et des marchés des PSEM sur le monde extérieur, engendrant ainsi de fortes inquiétudes face à une libéralisation brutale et souvent mal préparée.

L'amélioration des performances de l'agriculture irriguée et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire des villes constituent, dans ce contexte, les lignes principales des politiques agricoles mises en place dans la plupart des PSEM. Les stratégies de développement actuellement adoptées s'articulent autour des axes suivants :

- *La résolution des problèmes d'ordre structurel liés à la taille des exploitations, au statut des terres agricoles et à l'utilisation des ressources naturelles.* En Algérie, l'accès au foncier agricole passe par la clarification du statut de ce dernier. Au plan juridique, il s'agit en particulier de définir de nouvelles normes régissant, d'une part, l'exploitation des biens *melk* (terres de statut privé), afin de régler les problèmes générés par l'indivision, et, d'autre part, l'exploitation des biens *wakfs* (terres de fondations religieuses) et leur introduction dans la sphère économique. Les pouvoirs publics s'efforcent également de renforcer le statut de l'exploitant agricole de façon à garantir les droits du preneur et du propriétaire, à promouvoir le bail rural pour les protéger l'un et l'autre et à favoriser une circulation des biens permettant la revitalisation de certains territoires ruraux où prédomine la petite propriété privée. Partout dans les pays du Maghreb, la mutualisation des moyens de production est organisée avec le renforcement de la coopération agricole et la promotion de groupements professionnels.
- *La politique de mobilisation et de gestion rationnelle de l'eau et d'aménagements hydro-agricoles justifiés par l'aridité du climat et l'irrégularité des précipitations.* La Tunisie a lancé dans ce domaine de nombreux travaux de conservation des eaux et des sols dont les plus remarquables sont ceux des *meskats* du Sahel (aménagements en cuvettes collectant les eaux de ruissellement), des *jessours* des Matmatas (petits barrages dans les ravins pour collecter eaux et sols en amont destinés à l'agriculture) et des *m'gouds* (ouvrages d'épandage des eaux de crues) dans la plaine de Kairouan. Ces travaux traditionnels sont en principe réalisés et gérés par les agriculteurs eux-mêmes. Le réseau de barrages interconnectés du nord de la Tunisie a pour but d'améliorer la régularisation des ressources en eau, et la stratégie de mobilisation de l'eau après 2010 sera basée sur l'exploitation des eaux non conventionnelles (eau de drainage, eau usée, eau de mer dessalée). Au Maroc, le programme national d'irrigation prévoit en « grande hydraulique » l'extension de l'irrigation dans plusieurs périmètres (Doukkala, Gharb, Loukkos par exemple), et en « petite et moyenne hydraulique » l'extension de l'irrigation dans de plus petites zones ainsi que la réhabilitation de périmètres traditionnels. Les projets de mise en valeur des terres en zone *bour* (sèche) s'appuient sur des aménagements d'irrigation, des équipements et des services de base, des actions de développement agricole, etc. Le programme vise la réalisation de 71 projets pour une superficie globale de 1,1 million d'hectares.
- *La mise en valeur des terres dans les zones arides et semi-arides et des programmes de « reconversion » visant à accroître les emplois et les revenus des agriculteurs et des populations rurales, par des aménagements (plantations, irrigation) et des améliorations des systèmes de culture.* Les pays du Sud (du Maroc à l'Égypte) ont engagé depuis une décennie des programmes de lutte contre les effets de la sécheresse et de l'aridité. Au Maghreb, la gestion du risque climatique sur les vastes étendues steppiques et pastorales s'articule autour de l'association céréaliculture-élevage, des compléments alimentaires achetés par le biais des ventes d'animaux, des ressources tirées de l'émigration et du recours à l'agriculture irriguée sur pompes. Si aucune de ces solutions ne présente aujourd'hui des caractéristiques incontestables de durabilité¹, la dernière

1 - La première n'offre pas toutes les garanties si la sécheresse dure plus d'un an; la seconde est étroitement liée à une politique des prix dans une conjoncture qui peut, à terme, conduire à une augmentation du prix des céréales; la troisième est socialement inacceptable et économiquement intenable à terme; la dernière se fonde sur la recharge improbable des nappes phréatiques.

s'est développée très rapidement, notamment dans toutes les régions de l'Afrique du Nord occidentale (Algérie, Maroc et Tunisie), mais rencontre aujourd'hui des limites importantes compte tenu de l'épuisement parfois rapide de la ressource en eau (salinisation, rabattement des nappes). Les coûts de pompage et d'irrigation en devenant prohibitifs risquent d'opérer une sélection entre ceux qui peuvent maîtriser l'utilisation de la ressource (par une irrigation plus coûteuse en capital) et ceux qui devront abandonner cette alternative qui aura pourtant joué son rôle pendant plusieurs décennies. Le Maroc a récemment retenu de nouveaux programmes de lutte contre les effets de la sécheresse qui se distinguent des précédents par leur ampleur et leur conception. Les approches se basent sur une gestion du risque au moyen d'instruments financiers et de méthodes décentralisées et plus souples. Dans le cadre de la protection des espaces fragiles, une politique de la montagne (qui couvre au Maroc plus du quart du territoire) est également initiée. En Algérie, un programme de reconversion encourage le développement de l'arboriculture rustique. Des chantiers de reboisement sont ouverts (en particulier dans le cadre du programme emploi rural) afin d'améliorer le taux de couverture forestière de ce pays.

- *Le renforcement de la recherche, de la vulgarisation et de la formation professionnelle agricole, à la base de toute modernisation et amélioration des performances du secteur.* La mise en place de réseaux d'étude et de recherche sur le développement rural est à l'ordre du jour dans l'ensemble des pays du Sud. Les projets de renforcement des compétences intellectuelles et du potentiel scientifique et technique doivent « donner des réponses sur mesure et rapides aux besoins et éclairer les actions entreprises » (Secrétariat chargé du développement rural, 2004). Le Maroc a retenu l'objectif de développer un réseau inter-universitaire d'étude et de recherche sur le développement rural « permettant de mieux comprendre le milieu rural et les processus de transformation des sociétés rurales, de mieux capitaliser les expériences, les démarches et méthodologies pratiquées sur le terrain, et de mieux articuler les programmes d'information/formation et mobilisation des acteurs du développement rural » (Secrétariat chargé du développement rural, 2004).

Les ressources financières affectées dans le cadre des politiques agricoles restent toutefois insuffisantes et inégalement réparties. Elles représentent moins de 10% des investissements publics totaux alors qu'elles contribuent fortement à l'emploi dans de nombreux PSEM (plus du quart de la population active en Égypte, au Maroc ou en Turquie), aux exportations (Tunisie, Maroc, Turquie, Égypte) et à la création de richesses, la croissance du PIB étant étroitement liée à la celle du secteur agricole (notamment en Tunisie, au Maroc ou en Égypte). Par ailleurs, les efforts prônés dans les documents stratégiques ne donnent pas toujours lieu à des actions à la hauteur des ambitions affichées. L'Algérie qui, à la fin du xx^e siècle, a investi de nouveau le champ des politiques agricoles semble toutefois échapper à ces deux remarques.

Au nord de la Méditerranée : la recherche de la qualité après la quantité

Si au sud de la Méditerranée, les États sont les principaux acteurs des politiques agricoles, ceux du Nord ont transféré une partie de leur politique agricole à l'échelon

Le plan national de développement agricole en Algérie

La situation de déficit alimentaire chronique a conduit les pouvoirs publics à élaborer un programme national de développement agricole (PNDA) à partir de 2000. Le nouveau programme agricole n'opère pas de rupture avec le cadre économique libéralisé défini au début des années 1980, mais les orientations qu'il véhicule convergent essentiellement vers des objectifs de reconstruction du territoire agricole. Il participe à une *réhabilitation des fonctions régulatrices de l'État* et relance le processus d'investissement interrompu en 1986. Si les orientations contenues dans le programme agricole correspondent à des impératifs socio-économiques et techniques (améliorer la compétitivité agricole de l'Algérie, accroître les productions et les rendements), les principales opérations définies visent des objectifs de reconstruction du territoire agricole, de protection des écosystèmes fragiles et de mise en valeur des terres à vocation agricole. Elles sont fondées sur les contraintes agro-climatiques, dont on avait longtemps négligé les effets.

Le programme agricole affiche des actions de grande ampleur. L'objectif de la reconversion des sols, qui est l'opération la plus importante puisqu'elle porte sur plus de 3 millions d'hectares – 740 000 hectares dans une première phase –, est de concentrer la production de céréales dans les zones dites favorables (1,2 million d'hectares) et, dans les régions sèches et soumises à l'aridité, l'arboriculture rustique, la viticulture et les petits élevages.

Le développement des filières (céréales, lait, pomme de terre, arboriculture), autre axe du PNDA, se fixe comme but de multiplier le rendement des cultures et la productivité du travail dans les prochaines années. Des actions de mise en valeur par les concessions de terres à des agriculteurs ou à des investisseurs privés sont définies pour les zones de montagnes, de piémonts, les terres steppiques et les zones sahariennes. Enfin, le programme national de reboisement concerne 1,2 million d'hectares (pour hisser le taux de boisement de l'Algérie du Nord de 11 % à 14 %).

L'objectif final fixé par l'ensemble de ces actions est de reconfigurer le territoire agricole hérité de la colonisation – qui opérait une discrimination entre une Algérie agricole utile et le reste du territoire –, en inadéquation avec les évolutions du pays au cours de ces quarante dernières années, et d'améliorer les revenus des agriculteurs *via* des soutiens financiers (à la culture des blés, à l'irrigation, aux actions de plantations, à la mise en valeur, à l'utilisation des biens favorisant l'intensification...).

Des questions essentielles demeurent en suspens. En particulier, des problèmes fonciers et d'organisation des structures agraires subsistent. Les réformes agricoles libérales n'ont pas apporté de solutions viables dans ce domaine. Les évolutions démographiques, la remise en cause de la réforme agraire de 1971, conjuguées à l'absence de stratégie globale de développement – et d'industrialisation –, ont ces dernières années obligé les campagnes à garder une population qui s'accroît, aggravant par là même l'état des structures agraires. Les enquêtes montrent que près de 80 % des exploitations possèdent moins de 10 hectares et que la superficie moyenne par exploitation est de 4,7 hectares. Ces structures agraires, dominées par des exploitations de taille réduite, posent de nouveau la question de la nécessaire diversification des activités agricoles et celle de l'emploi (hors agriculture) pour améliorer les niveaux de revenus. Elles réactivent l'exigence de réformes foncières pour améliorer les dotations en terre et/ou en capital des agriculteurs insuffisamment pourvus, et soulèvent enfin le problème de l'accès et de la diffusion du progrès technique au sein des petites et moyennes exploitations familiales afin d'accroître en leur sein la productivité du travail.

Des incertitudes restent à lever pour assurer l'avenir de l'agriculture algérienne. En ce qui concerne la place consacrée à la recherche agronomique, les moyens financiers mobilisés jusqu'à présent, de même que les modalités d'organisation de la recherche, n'ont toujours pas permis une accumulation – sinon une capitalisation – des recherches orientées

vers un développement agricole durable. Les référentiels techniques essentiels pour ôter les verrous qui s'opposent à l'accroissement de la productivité des sols ne sont pas rigoureusement définis, ni dans les zones concernées par la reconversion des cultures ni dans celles impliquées par les actions d'intensification des céréales. En dernier lieu, il est nécessaire de mobiliser de nouveaux paradigmes économiques et sociaux. Les objectifs liés à la reconstruction du territoire et les conceptions du développement durable – par essence de long terme – qui sous-tendent le PNDA entrent souvent en collision avec les stratégies – de court terme – dictées par les lois du marché et la recherche du profit immédiat. Les objectifs de production agricole doivent être mis en cohérence avec les impératifs de reconquête des sols et de préservation du capital foncier.

Sources : Besaoud (2002).

supranational, c'est-à-dire au niveau communautaire. Depuis le traité de Rome (1957), la politique des marchés est dévolue à l'échelon européen, tandis que la politique des structures est plutôt le fait des États. La France a ainsi établi en 1960 puis en 1962 des lois d'orientation dont la finalité était de constituer des exploitations familiales, capables d'assurer un revenu décent à leurs membres et d'entrer dans un processus de modernisation.

À l'échelle européenne, la PAC « productiviste » des années 1960-1970, engagée sur la voie de la modernisation et de la recherche de productivité dans le cadre d'une forte garantie des prix et de régimes extérieurs protecteurs basés sur la préférence communautaire, a assuré l'approvisionnement agro-alimentaire de la Communauté. Elle y a même réussi au-delà de toute espérance puisque dès le milieu des années 1970, l'Europe était devenue autosuffisante pour la plupart des grandes productions (viandes, lait, céréales, sucre). Parallèlement, le phénomène de déversement de la population agricole vers d'autres secteurs d'activité s'effectuait bon gré mal gré. Certains pays, comme la France, l'Allemagne ou l'Italie, sont parvenus à faire décoller leur industrie agro-alimentaire, figurant aujourd'hui comme des leaders mondiaux en ce domaine.

Malgré ces aspects tout à fait positifs, cette PAC a également produit des effets pervers : disparités importantes entre territoires et types d'exploitation, excédents à écouler sur les marchés extérieurs ou à détruire, dépenses budgétaires croissantes et externalités environnementales préoccupantes. Depuis 1992, les politiques agricoles européennes opèrent une nette inflexion. La conjoncture interne marquée par des excédents communautaires élevés et par des dépenses de soutien et d'intervention de plus en plus massives obligeait l'Union européenne (UE) à cette remise en question. Cette évolution des politiques de soutien était d'autant plus nécessaire que l'inclusion du volet agricole dans les négociations du GATT ouvertes en 1986 mettait les politiques de marché sous le feu des critiques. Celles-ci émanaient des États-Unis qui se voyaient contestés dans leur suprématie commerciale par une Europe conquérante, mais aussi par les pays du groupe de Cairns supposés commercer de façon loyale (*fair traders*) sur un marché appelé à se libéraliser.

Dans la nouvelle PAC, l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture européenne constitue un axe stratégique important. La baisse des prix garantis destinée à faciliter les ouvertures commerciales a été compensée par des aides directes aux agriculteurs calculées à partir de références passées et davantage compatibles avec les règles édictées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) interdisant tout soutien à la production. L'UE a dû par ailleurs recourir au découplage plus ou moins total des aides

afin de se conformer aux règles du commerce international. Si cette compétitivité doit permettre des remontées en gamme, la conquête de marchés mondiaux et une diversification des activités et des produits, elle cherche également à renforcer les ancrages dans les territoires, où l'occupation et l'utilisation des espaces ruraux sont devenues des préoccupations récurrentes. Dans les nouvelles orientations de la PAC, le but majeur est d'intervenir sur tout ce qui peut permettre de développer des activités agricoles ou para-agricoles viables dans des conditions socialement acceptables et en renforçant, dans certains cas, les grandes infrastructures existantes.

Le processus de réforme a abouti à une PAC graduellement plus « qualitative » qui tente de répondre aux exigences des consommateurs et citoyens européens, qui ont, il est vrai, connu plusieurs crises alimentaires à la fin des années 1990 (dioxine, vache folle). Dans ce cadre, elle veut accorder la priorité à la qualité des aliments (conditions sanitaires, diversification des produits et protection de leur origine), intégrer les préoccupations environnementales en favorisant à la fois des pratiques agricoles raisonnées et en s'appuyant également sur la notion de multifonctionnalité de l'agriculture et de l'espace rural : un pan important de cette PAC réformée a trait à l'amélioration de la qualité de vie et à la diversification de l'économie rurale par le développement d'actions de soutien à la création d'entreprises, par la valorisation des patrimoines (naturel, culturel, historique, religieux), par le développement du tourisme et par l'amélioration des services au milieu rural.

La pauvreté dans les campagnes : un fléau méditerranéen

Même si des formes de pauvreté urbaine se développent de façon préoccupante dans les PSEM, c'est encore dans l'espace rural que le phénomène continue à se concentrer, en lien avec l'agriculture traditionnelle et de subsistance. Alors que ni les réformes agraires, quand elles étaient appliquées, ni les politiques interventionnistes n'avaient vraiment sorti les populations agricoles de la pauvreté, les plans d'ajustement structurels imposés à partir des années 1980 l'ont encore accrue, tout comme le chômage, l'exclusion et la précarité sociale. En imposant une politique de restrictions budgétaires qui affectait le plus souvent les dépenses sociales et les politiques de redistribution publiques, ces plans ont contribué à réduire les investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie, et donc à aggraver le sort des zones rurales. Aujourd'hui au Maghreb, deux tiers de la population pauvre vit dans les campagnes. Des écarts importants séparent le monde urbain du monde rural, enclavé et sous-équipé en termes d'infrastructures de base et d'équipements socio-éducatifs. Ces inégalités dans l'accès aux ressources (et donc dans la répartition territoriale des moyens) condamnent des fractions importantes de la population rurale (les femmes plus que les hommes) à la pauvreté, et ce de manière encore plus pérenne en zone de montagne. Les crises des productions agricoles et des élevages, causées par des chocs climatiques ou économiques, accentuent cette pauvreté et l'insécurité alimentaire pour les populations.

Les objectifs de lutte contre la pauvreté (de même que le développement du capital humain) constituent aujourd'hui le premier axe stratégique des politiques de développement rural au sud de la Méditerranée, à l'instar de l'Initiative royale de développement humain conduite au Maroc. Leur réalisation se manifeste par des actions spécifiques d'équipement rural (programmes de scolarisation, d'alphabétisation, de santé,

programmes d'adduction en eau potable, d'électrification rurale, de raccordement au réseau d'assainissement, etc.) et d'amélioration de l'habitat rural. Si des programmes de diversification des activités économiques dans le monde rural sont également mis en œuvre afin d'améliorer les conditions d'emploi et de revenus des populations rurales, la dynamique d'application de ces différents programmes est très variable, et les résultats sont bien souvent en deçà des objectifs affichés.

L'enjeu du développement équilibré au Liban

Lors d'une conférence qu'il donnait en avril 2003, l'ancien Premier ministre libanais, Sélim Hoss, déplorait la perpétuation d'un développement déséquilibré, malgré les déclarations récurrentes de nombreux responsables politiques sur la nécessité d'une répartition harmonieuse de l'activité économique au Liban. L'enjeu est bien sûr social, car il est nécessaire de permettre un accès aux services qui soit le plus équitable possible pour les populations, où qu'elles se trouvent. Il est aussi territorial puisqu'il s'agit à la fois d'éviter l'engorgement des pôles urbains, en particulier Beyrouth, et de prévenir une dévitalisation, voire une désertification, de la périphérie. Cette opposition centre / périphérie n'est guère spécifique au Liban, et tous les pays font face avec plus ou moins d'acuité à ce double défi. Un troisième s'ajoute quand il est question du Liban : le développement équilibré est un instrument de lutte contre le confessionnalisme dans son acception négative, c'est-à-dire une situation où l'appartenance à la communauté obère, voire empêche, le sentiment d'appartenance à la république, avec tout ce que cela peut induire comme tensions et rivalités. Comme Sélim Hoss le relevait lors de sa conférence, certaines régions libanaises ont une couleur confessionnelle dominante. Lorsqu'elles souffrent de sous-développement et de pauvreté, ces deux caractéristiques prennent alors à leur tour une teinte confessionnelle, ce qui, en fin de compte, mène à ancrer davantage encore le confessionnalisme dans le pays. Promouvoir le développement intégral, c'est donc prévenir les réactions de repli communautaire dangereuses pour la paix civile.

Sources : Blanc (2006).

Les espaces ruraux du nord de la Méditerranée présentent aussi des poches de pauvreté, mais elles se concentrent surtout dans le milieu agricole. Il s'agit le plus souvent de ménages composés par des agriculteurs âgés travaillant sur de petites exploitations ou de ruraux résidant dans des zones isolées peu affectées par le développement des activités industrielles, des services et du tourisme rural. Ces zones à fort risque d'abandon n'ont même pas connu de véritable développement agricole, ce qui a contribué à prolonger une situation d'enclavement et de sous-équipement en termes de services de base. Afin de réduire ces poches de pauvreté sociale, la Commission européenne a défini en 2006, dans ses orientations stratégiques, des axes visant à assurer la cohésion sociale et l'équité territoriale. Si au début de l'aventure européenne et pendant presque trois décennies, la PAC a représenté le principal instrument de développement rural, celui-ci est devenu ensuite partie intégrante de la politique régionale. L'un des volets déclinés dans les stratégies des pays de l'UE renforce les mesures de compensation de handicaps naturels et le maintien des activités dans les zones de montagne et de collines pour les régions méditerranéennes. À ce niveau, le rôle des différentes tentatives menées très tôt dans ces zones (politique de la montagne essentiellement) pour élaborer des politiques efficaces de développement est exemplaire.

La politique de développement rural en Europe est l'héritage d'une politique qui visait au départ à résoudre les problèmes structurels du secteur de la production, puis

progressivement à soutenir les fonctions multiples jouées par l'agriculture et reconnues explicitement par la société. Elle tend à s'insérer de plus en plus dans le cadre plus large d'un monde rural lui-même réintégré dans la dynamique économique et sociale d'ensemble, et contribuant à part entière à cette dynamique.

La politique régionale en Europe : un moyen de redistribution efficace

Avec l'Acte unique de 1985 qui prévoyait le marché unique pour 1993, l'Europe a mis en place une politique régionale destinée à combler les écarts interrégionaux. Les principes de cette politique ont été arrêtés en 1989. Elle représente aujourd'hui un tiers du budget de l'UE (l'agriculture représentant aux alentours de 40 %) et dispose de trois fonds qui sont de véritables leviers économiques (depuis 2005, deux parmi eux ont changé de nom) :

- le Feoga (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) section Orientation qui concourt à l'amélioration des structures agricoles et de l'agro-alimentaire, ainsi qu'au développement rural ;
- du Feder (Fonds européen pour le développement économique régional), destiné à corriger les déséquilibres régionaux et à contribuer au développement des régions les moins prospères ;
- du FSE (Fonds social européen) qui a vocation à intervenir en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion.

Ces fonds sont articulés en fonction d'objectifs, territorialisés ou non. Avant 2000, seuls les objectifs 1, 2 et 5 donnaient lieu à un zonage, les autres, les objectifs 3 et 4, étant transversaux. Le développement rural ne concernait que l'objectif 1 et l'objectif 5b. Dans les zones classées en objectif 1 se trouvaient les régions dites en retard de développement, qui mobilisaient les trois fonds compte tenu du caractère général de leurs difficultés : l'Espagne pour la plus grande partie, la Grèce, l'Italie du Sud et tout le Portugal. Les zones rurales classées en objectif 5b étaient défavorisées et mobilisaient elles aussi les trois fonds.

De 2000 à 2006, les objectifs 5b et 2 (reconversion des régions industrielles en difficultés) ont été réunis en un même objectif 2, l'objectif 1 restant défini comme au préalable. À côté de ces programmes de développement régional, l'Europe a mis en œuvre des programmes d'initiatives communautaires, en particulier le programme Leader dans le développement rural. Basés sur la construction de projets locaux par les acteurs du territoire, ils ont connu un succès grandissant (Leader 1 en 1991, Leader 2 en 1994, Leader + en 2000). Le Feader (Fonds européen agricole et de développement rural) a été créé le 21 juin 2005 (règlement 1290/2005). Il finance le deuxième pilier de la PAC, tandis que le Feoga (Fonds européen agricole de garantie) a remplacé le Feoga pour le premier pilier, c'est-à-dire la politique des marchés.

Les modalités d'intervention du Feader, définies par le règlement 1698 / 2005 du 20 septembre 2005, sont organisées selon trois objectifs :

- améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation ;
- améliorer l'environnement de l'espace rural par le soutien à la gestion des terres ;
- améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales et la promotion de la diversification des activités économiques.

À côté de ces trois axes thématiques, un quatrième – transversal – reprend l'approche Leader.

Vers le défi de la durabilité

La protection des ressources naturelles représente un autre thème prioritaire dans la nouvelle conception multidimensionnelle et territoriale du développement rural qui a émergé ces dernières années. Compte tenu de son rôle économique et social, l'agriculture a exploité de façon de plus en plus minière les ressources naturelles (eaux et sols principalement), plaçant le secteur agricole au cœur du débat environnemental en Méditerranée: la fragilité économique et sociale des espaces ruraux est identifiée comme l'une des causes majeures de la dégradation des ressources naturelles et celle-ci, parfois irréversible, pose à son tour des contraintes fortes au développement économique et social des populations rurales.

Face aux constats d'une disponibilité limitée (proche des seuils maxima d'exploitation) et de la forte dégradation des ressources naturelles, essentielles pour le développement rural et la sécurité alimentaire, on assiste depuis quelques années dans la plupart des PSEM à la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel dont l'objectif est une meilleure gestion des ressources et la résolution des problèmes environnementaux. Des plans ou des programmes d'action visant à limiter la dégradation des espaces forestiers (ou à intégrer la forêt dans la dynamique du développement rural), des programmes d'amélioration des parcours, des programmes nationaux de lutte contre la désertification (PNLCD) ont été adoptés dans tous les pays.

Tunisie : le Plan d'action national de lutte contre la désertification

Le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PANLCD) a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer la sécheresse dans les milieux arides, semi-arides et sub-arides secs, grâce à des mesures de protection des ressources et de développement axées sur l'amélioration de la productivité des terres et des conditions de vie des populations rurales concernées. Il s'agit d'une approche intégrée et participative, s'appuyant sur le partenariat et la coopération entre les pouvoirs publics, les populations, les agriculteurs, les organisations professionnelles et les ONG.

Ce programme concerne les zones socio-agro-écologiques du Tell et de la Dorsale pour le Nord, de la Haute Steppe et de la Basse Steppe pour le centre, et de la Jeffara, de la zone des chaînons atlasiques sahariens, de la zone des Chotts, des Matmatas, du Dehar et de l'Erg pour la Tunisie méridionale. La formulation des plans directeurs régionaux accorde une place de choix à la participation des populations. Au lieu de créer de nouvelles structures, le PANLCD est appelé à valoriser le tissu associatif et professionnel dont dispose déjà le pays: collectivités locales, associations d'intérêt collectif dans les secteurs hydrauliques et sylvo-pastoral et ONG.

Malgré sa traduction législative, cette prise de conscience est rarement suivie de politiques effectives et d'action concrètes. Quand ils existent, les programmes initiés les plus significatifs font l'objet de financements extérieurs (ainsi le programme MEDA entre 1995 et 2006) et sont souvent réalisés en collaboration avec les organisations internationales (UE, Banque mondiale) ou des ONG fortement soutenues par l'extérieur. Malgré des progrès appréciables dans certains pays (Maroc et Algérie) et certains espaces écologiques, les politiques de conservation des ressources naturelles restent encore insuffisantes en termes de capacités de financements mobilisées et de réalisations.

Au nord de la Méditerranée, la prise de conscience des effets négatifs de la PAC sur l'environnement s'est traduite par l'inclusion de mesures environnementales dans les

réformes successives (mesures agri-environnementales, éco-conditionnalité, etc.), mais le niveau d'implantation des dispositifs disponibles reste très varié et fortement dépendant des capacités des autorités centrales ou locales compétentes. Les secondes orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural définies en 2006 élargissent et renforcent une gestion durable des milieux naturels et des territoires ruraux grâce à la mise en œuvre de nouvelles mesures agri-environnementales pour la période 2007-2013. Désormais, les agriculteurs sont considérés et légitimés en tant que producteurs de biens publics (biodiversité, paysages, territoire occupé selon un maillage aussi régulier que possible et géré, etc.) mis au service de la société.

L'émergence des acteurs locaux dans la gouvernance rurale

La mondialisation et l'ouverture des marchés modifient les rapports entre l'État et la société civile et exercent de ce fait une influence sur les modes de gouvernance. Quelles que soient les régions de la Méditerranée (nord, sud ou est), l'accélération de ces processus s'est accompagnée de transformations institutionnelles et organisationnelles. Le rôle central de l'État a été remis en question et l'on a tenté de promouvoir des modes de gouvernance accordant aux institutions décentralisées et à différentes formes d'organisations professionnelles, associatives et communautaires, un rôle croissant, en particulier dans les processus de développement rural. Au Sud, cette évolution coïncide avec une certaine contraction de l'État induite par la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel. Au Nord, elle procède davantage des processus de régionalisation et de décentralisation administrative (France, Italie, Espagne).

Faiblesses et difficultés dans l'organisation du monde rural au sud de la Méditerranée

Quelques collectivités territoriales ont été créées dans de nombreux PSEM, mais leurs responsabilités restent assez mal définies par rapport à l'État. Plus généralement, certains États demeurent confrontés à une double contrainte : conduire le processus de décentralisation tout en assurant le maillage administratif de leur territoire, en particulier des zones rurales enclavées. Or les structures administratives et les services publics sont polarisés et concentrés dans les zones les plus favorisées du point de vue de leur potentiel de production et de leur croissance. Le déficit d'infrastructures de communication et de transport, le manque d'interdépendance entre les régions, la segmentation des circuits, les relations économiques asymétriques et l'absence de milieu propogateur des impulsions sont à l'origine des déficits institutionnels des régions les plus pauvres.

Des réformes politiques libéralisant l'espace public et facilitant la création d'associations ont entraîné un foisonnement d'initiatives collectives qui ont enrichi le tissu organisationnel de pays tels que la Turquie, le Maroc ou l'Algérie. Des associations professionnelles se sont créées spontanément après la disparition des coopératives agricoles. Des organisations agricoles et rurales (y compris informelles comme les assemblées de villages) ont pu prendre la place d'anciennes institutions étatiques. Le retrait de l'État et la réduction de son rôle au niveau local ont aussi eu pour effet de renforcer la demande

de nouvelles institutions (chambres d'agriculture, organisations professionnelles, syndicats agricoles, etc.) qui se sont progressivement substituées aux organisations traditionnelles et coutumières.

L'extension des rapports marchands a favorisé le développement d'entreprises agricoles marchandes, provoquant du même coup l'émergence d'une classe d'individus puissants dont les intérêts se sont tournés vers l'extérieur et qui n'ont vu dans les règles coutumières qu'un frein à leur expansion. L'irruption de la société civile est un processus complexe et long qui dépend de l'état de développement des rapports marchands dans les zones rurales. Il faut bien le constater, les ruptures avec la tradition sont parfois formelles. Les liens d'appartenance régionale ou familiale, de clan ou de religion constituent des ressorts qui fondent encore le fonctionnement des communautés rurales du sud de la Méditerranée², et même de la rive nord, à l'instar des régions méridionales de l'Italie. Le développement de cette société civile agricole et rurale dans les PSEM a souvent été le fruit de l'aide d'une ou de plusieurs institutions internationales. Le financement de projets de développement rural de grande envergure en Turquie ou au Liban a par exemple été accompagné par la création d'organisations de producteurs. En Égypte, les gouvernements de l'Arabie Saoudite, du Koweït et des autres pays du Golfe soutiennent généreusement les mouvements, les associations et les ONG fondamentalistes, y compris en milieu rural. Le partenariat avec des institutions et des ONG étrangères est également considéré comme l'un des principaux acquis des associations rurales du Sud. Par-delà sa contribution matérielle, il leur a souvent permis d'acquérir une image crédible et d'utiliser celle-ci dans leurs négociations avec les institutions étatiques, les communes rurales ou les autorités provinciales.

Les associations professionnelles dans quelques pays du Sud

Le Maroc accueille plus de 250 associations et groupements de producteurs; 37 chambres agricoles et 6000 coopératives étaient recensées en 2006. En Algérie, 48 chambres d'agriculture, 1 300 associations professionnelles et plus de 800 coopératives de services rassemblent les professionnels de l'agriculture. En Égypte, 5 717 coopératives regroupaient 4 millions d'adhérents en 2002, avec un chiffre d'affaires estimé à 25 milliards de livres égyptiennes, soit l'équivalent de 4 milliards d'euros. Ces coopératives soutiennent la production et assurent la commercialisation des produits agricoles, mais se heurtent à des difficultés liées à la redéfinition de leur rôle dans le nouveau contexte de libéralisation, de désengagement de l'État et d'ajustement structurel. Au Liban, il existe quatre types d'organisations professionnelles agricoles: les coopératives, les syndicats d'agriculteurs, les fédérations et les associations d'agriculteurs. Leur création est subordonnée aux dons octroyés par les organisations internationales et aux aides qu'elles reçoivent du gouvernement libanais.

Si le renouveau organisationnel du monde rural résulte le plus souvent d'une impulsion institutionnelle, de nouvelles organisations agricoles et rurales sont parfois le fait d'initiatives sectorielles (gestion de l'eau, producteurs biologiques...). La création d'associations cherche alors à réaliser des objectifs centrés sur les besoins des populations ou à s'insérer dans des niches d'action spécifique pour le développement local.

2 - Par exemple en Égypte où les organisations agricoles et rurales qui ont émergé au sein des nouvelles communautés rurales installées sur les terres mises en valeur (*The New Lands*) sont souvent contrôlées l'organisation des Frères musulmans.

L'émergence des organisations rurales est aussi particulièrement favorisée par l'apparition de nouvelles élites (jeunes diplômés issus du milieu rural). Certaines zones rurales, notamment au Maghreb et en Égypte, ont su tirer profit de l'installation d'un réseau de lycées ou d'institutions universitaires recrutant leurs effectifs dans les bassins intérieurs de ces pays. Le retour vers leur localité d'origine de jeunes diplômés contribue à renforcer le potentiel humain de ces zones. Toutefois, un certain nombre d'obstacles freinent l'essor des organisations agricoles et rurales des PSEM :

- Dans la grande majorité de ces pays, les textes juridiques définissent mal les frontières entre l'État et les organisations de la société civile. Les statuts qui ont été définis placent souvent les organisations professionnelles agricoles (OPA) sous la tutelle des administrations locales limitant ainsi leur autonomie et leurs capacités d'intervention.
- Ces associations et organisations rurales sont souvent soumises à la question de la légitimité. Elles doivent gagner la reconnaissance des adhérents ou de la population locale pour pouvoir poursuivre l'action collective. Les organisations ne sont pas conviées comme partenaires dans la conception des programmes de développement et les échanges se font essentiellement de façon verticale. Elles doivent ainsi faire face à la rigidité de l'administration publique en raison du caractère inachevé des processus de décentralisation.
- Les organisations locales ou nationales subissent une forte pression financière. Elles doivent perpétuellement développer des efforts pour éviter la sanction financière qui les ferait disparaître.
- Le déficit de formation et d'information des acteurs de base constitue une contrainte supplémentaire qui limite les capacités de mobilisation du capital humain en général. Ce déficit a des conséquences sur l'exercice des responsabilités collectives ou individuelles.

Quand les agriculteurs des deux rives coopèrent

La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) est l'organisation mondiale des agriculteurs. Elle jouit d'un statut consultatif général auprès du Conseil économique et social de l'ONU. Dans ce cadre, un comité méditerranéen a été organisé pour faire travailler ensemble les agriculteurs des deux rives, selon trois niveaux : un travail de lobbying auprès des instances européennes ; une plate-forme d'échanges d'idées et d'expériences d'agriculteurs de la région autour de questions qui les touchent directement ; une stimulation de la coopération technique entre les organisations membres mais aussi avec certains partenaires de la FIPA tels que les organisations internationales, les instituts de recherche et les organismes de coopération et de développement agricole.

Un monde rural structuré et diversifié au Nord

Dans les pays de la rive nord, la profession agricole est depuis longtemps organisée en syndicats, coopératives et chambres d'agriculture. En France, c'est bien cette profession très organisée qui a négocié toutes les réformes nationales depuis 1960. Depuis la décennie 1990, la promotion du développement rural a contribué à l'essor de nouveaux acteurs

et à l'instauration de nouveaux partenariats. Les politiques rurales communautaires et les changements institutionnels qui les ont accompagnées ont eu des effets importants sur la structuration générale de ces acteurs, en favorisant l'émergence de nouvelles associations et en contribuant à créer un climat plus favorable au développement des relations entre acteurs. Les principes régissant l'initiative communautaire Leader (liaisons entre actions de développement de l'économie rurale, lancée en 1991), aujourd'hui Leader + (2000-2006), donnent la priorité à une approche territoriale caractérisée par une démarche ascendante. Celle-ci a généré la constitution de réseaux au sein desquels des logiques différentes parviennent à s'accorder dans des démarches de développement communes.

Avec les programmes Leader, la participation et la structuration des acteurs locaux semblent avoir été renforcées. La plupart des associations ont pris conscience que leurs activités ou la contribution qu'elles espèrent apporter au développement du territoire ne peuvent s'inscrire que dans une perspective de collaboration et de partenariat avec les autres acteurs locaux. Même si certains partenariats ne sont que des flux financiers ou d'information, ce type de relations s'envisage de plus en plus fréquemment dans le cadre d'une définition commune des objectifs, des tâches et des responsabilités. On s'oriente dans ce cas vers une administration commune des programmes locaux de développement rural favorisant le développement d'une culture de projets (logique de projet qui se substitue à une logique de guichet).

À travers la mise en œuvre de projets de développement, de nombreuses organisations agricoles et rurales sont reconnues aujourd'hui comme des partenaires légitimes par la société rurale locale ou par les institutions publiques (collectivités territoriales, administration locale, etc.). L'aménagement et le développement de l'espace font également l'objet de politiques conduites par l'UE, les États, les régions et les départements, mais caractérisées aujourd'hui par une grande variété de procédures. Il en résulte une certaine complexité et un empilement des institutions, source de problèmes de coordination et de cohésion des actions entre les différents acteurs du développement. L'« encombrement institutionnel », l'« empilement des dispositifs » et la « juxtaposition des espaces d'intervention » (territoires intercommunaux, territoire Leader, pays, parcs naturels, etc.) freinent souvent les initiatives.

Les orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural sur la période de programmation 2007-2013 appellent aujourd'hui à une consolidation de l'approche Leader (Conseil européen, 2005 et 2006). La Commission européenne souhaite poursuivre les projets de territoire en lien avec une large participation des acteurs locaux et un partenariat public-privé représentatif. Des organisations rurales sont invitées à prendre en charge le développement de leur territoire, en apportant leur contribution dans des domaines aussi divers que les nouvelles technologies, l'environnement, la promotion de l'emploi, la promotion des femmes, du patrimoine culturel. La fourniture de biens et de services marchands et non marchands et la création d'emploi et d'activités qu'elles doivent encourager a pour but, d'une part, d'accueillir de nouvelles populations et, d'autre part, d'améliorer l'autonomie du milieu rural par rapport au monde urbain.

La question environnementale au cœur de la coopération méditerranéenne

Si les acteurs locaux deviennent très présents dans la gouvernance rurale, on note également une contribution croissante de l'échelon supranational. Certes, depuis longtemps, le devenir agricole et rural au Nord est autant le fait de l'Europe que des États. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est l'introduction de ces secteurs dans le partenariat qui se tisse entre les rives de la Méditerranée. Au niveau de la coopération euro-méditerranéenne, la question de l'intégration des marchés agricoles, à l'œuvre depuis 2003, est à l'évidence déterminante. Moins connu et pourtant déjà bien réel, le partenariat euro-méditerranéen sert aussi de cadre aux questions environnementales.

Depuis les années 1970, la conscience environnementale progresse sensiblement dans le monde et en Méditerranée tout particulièrement. C'est au cours de cette décennie que l'environnement est devenu un sujet de politique internationale (Lerin et Tubiana, 2005-2006). À la suite de la première Conférence mondiale pour l'environnement à Stockholm (5-16 juin 1972), où fut créé le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les pays riverains de la Méditerranée et la Communauté européenne ont lancé en 1975 un Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Ce dernier est accompagné d'un outil juridique important, la Convention de Barcelone, qui a pour but de garantir la protection des territoires méditerranéens. Il permet également la création du Plan bleu, installé au sud de la France à partir de 1979, structure de réflexion et de prospective en matière d'environnement méditerranéen.

En 1992, la conférence de Rio, premier Sommet mondial pour l'environnement et le développement, attire l'attention sur le caractère non durable des évolutions planétaires en cours et s'engage à agir en fixant un programme (Agenda 21). Le concept de développement durable, proposé en 1987 dans le rapport Brundtland *Notre avenir à tous*, est alors popularisé. Sa philosophie est simple : répondre aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. En 1995, dopée par le lancement du partenariat euro-méditerranéen (PEM), une Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD) est instaurée au sein du PNUE-PAM. Depuis, plusieurs pays méditerranéens ont créé leur observatoire national de l'environnement et du développement durable.

En 2002, à Johannesburg, le second Sommet mondial sur le développement durable met l'accent sur la nécessaire modification de nos modes de consommation et de production tout en insistant sur la protection et la gestion durable des ressources naturelles. Il prolonge les engagements pris en 2000 par la communauté internationale à travers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Un cap semble désormais franchi entre la prise de conscience et la volonté manifeste d'agir. La décision d'établir un document stratégique pour le développement durable en Méditerranée est approuvée lors de la deuxième conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Environnement en juillet 2002, après celle organisée en novembre 1997 à Helsinki. Parallèlement, l'effort des pays arabes est consacré à l'occasion du sommet de Johannesburg avec la présentation d'une initiative pour le développement durable et de son plan de mise en œuvre adopté par le Conseil des ministres arabes chargés de

l'Environnement (Camre). En juin 2005 à Athènes, le PNUE-PAM présente la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), texte stratégique qui propose d'enclencher une coopération dynamique et vertueuse dans la région entre les pays riverains « pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée » (PNUE, 2005). Cette stratégie poursuit quatre grands objectifs pour promouvoir des progrès durables en matière économique, sociale et environnementale : contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens ; réduire les disparités sociales en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles ; changer les modes de production et de consommation non durables ; améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale. Pour répondre à ces objectifs, la SMDD recommande d'agir sur sept domaines prioritaires, dont l'interdépendance se renforce aujourd'hui :

- l'amélioration de la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau ;
- la gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergies renouvelables et l'adaptation, en les atténuant, aux effets du changement climatique ;
- la mobilité durable par une gestion appropriée des transports ;
- la promotion d'un tourisme durable comme secteur économique porteur ;
- la recherche d'un développement agricole et rural durable ;
- la promotion d'un développement urbain durable ;
- la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Ces sept domaines d'action sont à la fois les plus menacés par les tendances non durables et les plus stratégiques sur le plan économique et social. La SMDD s'impose depuis sa création comme un cadre de référence pour l'ensemble des gouvernements et des acteurs du monde méditerranéen. Si reconnaître que la « dette environnementale » incombe surtout aux pays de la rive nord, mettre la question du développement durable au cœur de l'agenda méditerranéen est non seulement nécessaire pour préserver l'avenir de la région mais constitue également un geste fort pour approfondir concrètement la coopération euro-méditerranéenne. Le cadre politique fourni par le PEM depuis 1995 a servi à lancer des initiatives dans ce domaine. L'Union européenne a ainsi financé de nombreux projets environnementaux *via* le programme MEDA, outil financier communautaire soutenant la mise en place du PEM. En 1997, à Helsinki, les ministres euro-méditerranéens de l'Environnement ont adopté une déclaration établissant le programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme pour l'environnement (SMAP), qui va connaître jusqu'en 2005 trois générations de projets (SMAP 1 en 1998-1999, SMAP 2 en 2000 et SMAP 3 en 2005). Ces aides ont été complétées par l'extension de certaines activités de l'Agence européenne pour l'environnement, à travers le programme LIFE-Pays tiers. Parallèlement, l'action de la Banque européenne d'investissement (BEI) à l'égard du Bassin méditerranéen a permis l'octroi de plusieurs prêts pour l'installation d'infrastructure environnementale, comme le parc éolien de Tanger au Maroc. L'UE a également coopéré avec la Banque mondiale, dont les activités au sud de la Méditerranée comportent un important volet environnemental, illustré par le projet Metap (*Mediterranean Environmental Technical Assistance Program*).

Le programme Metap

Fondé en 1990, le programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (Metap) est un partenariat rassemblant des pays du pourtour méditerranéen et des donateurs multilatéraux pour aider les pays bénéficiaires à préparer des projets et à renforcer leurs compétences dans la gestion régionale de l'environnement. Le partenariat initial regroupant la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque mondiale (BM) s'est élargi à la Commission européenne (CE), à la Coopération pour le développement du ministère des Affaires étrangères de la Finlande (Finnida), à la direction du Développement et de la Coopération (DDC) et au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui constituent les principaux donateurs. Sa mission est d'accroître la capacité de la région à développer et à adopter de solides politiques environnementales en mettant notamment l'accent sur les domaines suivants : les instruments politiques et législatifs, la qualité de l'eau, la gestion des eaux usées et des zones côtières, la gestion des déchets municipaux et des déchets dangereux. Parmi les réussites du programme Metap, partagée avec le PNUE-PAM, on compte l'entrée en vigueur en 2004 de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen (la Convention de Barcelone dans sa version amendée). Les pays membres bénéficiaires du Metap sont actuellement l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et les Territoires palestiniens.

Pour aller plus loin : www.metap.org

L'environnement semble être l'une des grandes priorités de la coopération euro-méditerranéenne dans le cadre de la nouvelle politique européenne de voisinage (PEV), qui se fonde sur l'engagement mutuel entre l'UE et ses États voisins pour la défense de valeurs communes, dont les principes du développement durable. Cette orientation figure clairement dans le document-cadre de la Commission européenne datant de mai 2004 (Commission européenne, 2004). Le défi environnemental a été rappelé au moment des célébrations du dixième anniversaire du PEM à Barcelone le 28 novembre 2005. Dans le programme de travail défini par les 35 pays membres du processus, des mesures concrètes ont été envisagées, parmi lesquelles l'objectif de dépolluer la mer Méditerranée à l'horizon 2020. Cette ambition a été officialisée le 5 septembre 2006 par une communication de la Commission proposant la décontamination progressive de la Méditerranée : c'est l'initiative dite « Horizon 2020 ». La Commission cherche actuellement à constituer une coalition de partenaires chargés de mettre en œuvre l'initiative, avec pour première phase 2007-2013, qui correspond à la prochaine période budgétaire de l'Union et donc du nouvel instrument financier dédié à la PEV, l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Les modalités complètes et les acteurs du programme ont été approuvés lors de la troisième réunion des ministres euro-méditerranéens de l'Environnement qui s'est tenue au Caire le 20 novembre 2006. Au cours de cette rencontre, la Commission européenne a été invitée à coordonner le partenariat de l'initiative en mettant en place un groupe de pilotage efficace associant d'éminents représentants des gouvernements euro-méditerranéens et d'autres partenaires. Ce groupe devra assurer la conduite générale d'« Horizon 2020³ », les activités d'analyse et de suivi, ainsi que la coordination efficace avec d'autres initiatives connexes, en particulier le programme stratégique de lutte contre la pollution due aux activités terrestres dans la région méditerranéenne.

3 - Lire le communiqué de presse « La Commission propose une stratégie environnementale pour la Méditerranée », IP/06/1155, Bruxelles, 6 septembre 2005.

Réalités et perspectives contrastées pour le monde rural en Méditerranée

Au terme de ce diagnostic, il apparaît évident que l'agriculture n'est plus considérée comme le moteur unique du développement rural. De nouveaux pôles d'activités (industrie et services) contribuent à la promotion des espaces ruraux, de l'emploi, à l'accroissement des richesses et à la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales. Dans les pays du nord de la Méditerranée, le développement agricole, lié à la spécialisation agricole des espaces ruraux, n'est plus suffisant pour assurer la pérennité des territoires, certains ayant d'ailleurs été marginalisés par la modernisation de l'agriculture. La recherche de compétitivité conduit chacun de ces territoires ruraux à envisager le développement de leurs capacités d'innovation et d'adaptation à la mondialisation. Les territoires constituent une dimension nécessaire pour réaliser cet objectif. Au nord comme au sud de la Méditerranée, le processus de construction territoriale efficient, équitable, voire durable, résulte de stratégies de renforcement des aménités économiques, de la cohésion sociale et de l'amélioration du cadre de vie des populations rurales.

Pour le nord de la Méditerranée, les politiques de développement rural sont en grande partie le produit de la modernisation de l'agriculture et ont pour objectifs la cohésion sociale, la revitalisation des espaces et l'aménagement des territoires. Pour les pays de la rive sud, l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la pauvreté conditionnent le futur des zones rurales.

La gestion durable des ressources naturelles et l'intervention des acteurs locaux dans la valorisation des ressources locales représentent une autre dimension stratégique pour l'avenir du monde rural, méditerranéen, au même titre que la défense de la ruralité, la protection des patrimoines, du capital et des valeurs culturelles. Les régions rurales disposent de ressources et de biens et services spécifiques : les paysages, les patrimoines historiques, architecturaux, religieux et culturels constituent autant d'éléments mobilisables pour affirmer les différences, les particularismes locaux face aux processus de standardisation des cultures. Ce phénomène émerge avec force dans de nombreux pays de la Méditerranée et peut constituer un atout, s'il est convenablement maîtrisé à l'avenir.

Concernant les modes de gouvernance rurale, plusieurs phénomènes sont émergents. De nouvelles élites apparaissent dans les régions rurales. Jeunes diplômés issus du milieu rural, citoyens ou fonctionnaires urbains renouent avec le monde rural, y investissent leur capital de connaissances, leur capital social ou physique au profit de leur commune, de leur région ou de la localité. Si les programmes Leader en Europe ont contribué à redistribuer les compétences et les ressources humaines, les impulsions institutionnelles données dans le Sud ont favorisé les initiatives – parfois opportunistes au sens économique du terme – d'acteurs locaux ou de citoyens. Les organisations agricoles et rurales ont servi de vivier de recrutement d'une nouvelle élite politique et/ou de candidats aux élections locales, régionales ou nationales. Dans la configuration actuelle de développement de ces organisations en Méditerranée, les collectivités locales cherchent à tirer le meilleur parti du tissu associatif local. Pour certaines, la vie associative est un facteur d'amélioration des performances de la collectivité; d'autres l'envisagent comme un facteur d'apprentissage à la démocratie locale. Le changement dans les rapports entre l'État

et la société civile, le transfert des compétences et des pouvoirs au profit des collectivités territoriales inaugurent dans les pays du nord de la Méditerranée « le temps des experts » au niveau local. La qualité des interventions dans les communes rurales exige en effet le développement d'une culture de projets, ainsi que la capacité à les gérer (en termes d'identification, de réalisation et d'évaluation) ou à maîtriser les procédures administratives et financières. La compétitivité des territoires ruraux sera étroitement liée aux capacités d'innovation, d'adaptation à un environnement de plus en plus complexe et d'appropriation des nouvelles technologies.

Le dynamisme organisationnel est souvent lié à l'expression de nouvelles territorialités. C'est notamment le cas des organisations d'appui aux programmes communautaires (en France, en Espagne, en Italie, en Grèce et au Portugal) ou des associations de développement local qui se créent dans un objectif d'exercice de la citoyenneté et de participation au processus de changement et de développement local. Ces organisations rurales – de taille relativement importante – se constituent de véritables réseaux, sur des bases formelles (partenariat) ou informelles (échanges entre associations par exemple), et constituent au nord comme au sud de la Méditerranée des partenaires très efficaces pour les autres acteurs du développement. Elles tentent souvent de conserver leur autonomie vis-à-vis des institutionnels qui sont tentés (dans le cadre de la concurrence politique que ces organisations rurales citoyennes leur imposent) de les instrumentaliser ou de les contrôler politiquement.

À l'avenir cependant, les grands défis de gouvernance rurale se présentent différemment d'une rive à l'autre de la Méditerranée :

- Pour les PSEM, il est essentiel d'assurer la transition d'une agriculture (et un secteur agro-alimentaire) protégée et peu performante vers une agriculture plus compétitive et ouverte sur le marché mondial, avec un coût politique, social et écologique acceptable (Akesbi, 2006). Les simulations des effets d'une libéralisation multilatérale des échanges révèlent des effets contrastés entre les pays. Si la libéralisation du commerce international agricole et l'ouverture des marchés européens sont des revendications avancées dans les forums internationaux par le Maroc, la Tunisie ou la Turquie, les pays nettement importateurs, comme l'Algérie, qui ne parviennent pas à s'intégrer au commerce mondial de manière significative, auraient peu à gagner. La compétitivité des agricultures des pays du Sud est faible, et une libéralisation plus poussée du secteur agricole entraînerait une réallocation des ressources les plus rares (savoir-faire, eau d'irrigation, etc.) en faveur des filières d'exportation, creusant ainsi l'écart avec le secteur agricole dit traditionnel ou les filières d'import-substitution. Les revenus des producteurs ont enregistré une tendance à la baisse compte tenu de la faiblesse des soutiens publics, de l'inflation et de la dépréciation des taux de change. Les politiques agricoles et rurales ont peu de chance dans le court terme d'inverser ces tendances. Les principales améliorations sont attendues des programmes publics de consolidation des infrastructures collectives (adduction en eau potable, électrification rurale, routes et pistes, écoles et centres de santé).
- L'enjeu majeur des pays du Nord est la recherche d'un équilibre dynamique entre deux agricultures complémentaires d'un point de vue conceptuel, mais souvent conflictuelles en termes d'utilisation et d'aménagement des espaces ruraux :

l'agriculture « compétitive » tournée vers le marché mondial et celle, « environnementale territorialisée et multifonctionnelle » tournée vers la production de biens et services (y compris publics) destinés aux consommateurs avertis et exigeants (Pisani, 2004). La réforme de la PAC engagée depuis l'adoption de l'Agenda 2000, qui substitue à la logique de soutien au prix la logique d'aides directes et applique le principe de découplage, a bloqué les incitations à produire. L'impact sur les structures et sur la productivité des agricultures européennes est réel : la taille moyenne des exploitations augmente et le niveau des revenus réels agricoles tend à baisser sur la période 1998-2005 (comme c'est le cas en France). Ces revenus agricoles sont partiellement compensés au niveau du ménage par un accroissement des revenus de la pluriactivité. Il semblerait cependant que la probable hausse des cours liée à la croissance démographique, à la saturation des surfaces de production dans le monde et à la multiplication des accidents climatiques modifie cette tendance à la disqualification de fait de l'activité agricole.

Au niveau euro-méditerranéen, l'un des défis les plus urgents concerne l'identification d'itinéraires de développement conjoints, non pas uniquement spécifiques au secteur agricole mais pour le système agro-alimentaire tout entier. La réflexion et l'action en matière d'élaboration de normes claires et transparentes seraient élargies, avec la valorisation de spécificités territoriales, le partage des connaissances, la constitution de partenariats internationaux entre les entreprises agricoles et agro-alimentaires du Bassin, et la création ou le renforcement de zones interrégionales de production et de commercialisation.

L'inclusion, la responsabilisation et la participation effective des groupes plus vulnérables dans les processus de développement des territoires ruraux demeurent un enjeu important pour les PSEM. L'adoption de démarches territoriales et participatives est au cœur des stratégies de développement agricole et rural en Méditerranée, mais le niveau d'apprentissage et d'appropriation des dispositifs institutionnels des communautés rurales (ou des groupes plus dépourvus) n'est pas suffisant, ce qui appelle évidemment à l'action et à la coopération dans le domaine du renforcement des capacités. L'importance du rôle des organisations internationales s'inscrit dans la même logique. Ces dernières s'attellent de plus en plus à soutenir et à renforcer les capacités de négociations des États dans le contexte commerciale et politique internationale ainsi qu'à favoriser les capacités d'adaptation des nouveaux paradigmes du développement agricole et rural aux conditions nationale et locale spécifiques⁴.

4 - À ce propos, l'initiative « LeaderMED » en voie de réalisation, avec l'appui de l'IAMB, dans le cadre de la coopération transnationale du programme Leader +, entre huit GAL de la région des Pouilles en Italie et des territoires ruraux sélectionnés en Turquie, à Malte, au Liban et en Syrie, pourrait offrir des éléments intéressants pour la réflexion et l'action. D'autres leçons pourraient être tirées à partir de l'expérience du projet ADRD-M (Agriculture, développement rural durable en régions de montagne), mis en œuvre par la FAO avec la participation de plusieurs gouvernements, représentants de la société civile et organisations internationales, parmi lesquelles le Ciheam qui est chargé de la mise en œuvre de l'initiative en Méditerranée par le biais de l'IAMB.

Bibliographie

- Akesbi (M.), « Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine », rapport thématique, *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025*, janvier 2006.
- Balta (P.), *Méditerranée. Défis et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Bessaoud (O.), « Des révolutions agraires aux réformes libérales (1963-2002) », dans Blanc (P.) (dir.), *Du Maghreb au Proche-Orient. Les défis de l'agriculture*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Blanc (P.), « Développement régional et cohésion nationale au Liban », *Confluences Méditerranée*, « Où va le Liban? », 56, février 2006.
- Bureau (J. C.), Jean (S.) et Matthews (A.), « The Consequences of Agricultural Trade Liberalization for Developing Countries: Distinguishing between Genuine Benefits and False Hopes », *World Trade Review*, 5 (2), 2006, p. 1-25.
- Butault (J. P.), « La réforme de la PAC de 2003. Ère nouvelle ou fin de la PAC », dans *L'Agriculture, nouveaux défis*, Paris, Insee, 2007, p. 154-167.
- Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, *Quelle France rurale pour 2020? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Matignon, septembre 2003.
- Commission européenne, DG Agriculture et Développement rural, *Scenar 2020. Scenario Study on Agriculture and the Rural*, Bruxelles, janvier 2007.
- Commission européenne, *Document d'orientation pour la politique européenne de voisinage*, COM (2004) 373 final, Bruxelles, 12 mai 2004.
- Conseil européen, *Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)*.
- Conseil européen, *Décision du Conseil du 20 février 2006 relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013)*, 2006/144/CE.
- Femise, *Impact de la libéralisation agricole dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen*, rapport collectif, Marseille, novembre 2003.
- Femise, *Dix ans après Barcelone: acquis et perspectives du partenariat euro-méditerranéen*, rapport annuel du réseau Femise, Marseille, février 2005.
- Hervieu (B.) (dir.), *AgriMed 2005. Agriculture, pêche, alimentation et développement durable dans la région méditerranéenne*, rapport annuel du Ciheam, Paris, Ciheam, 2005.
- INRA-Sciences sociales, « Entreprises et filières agro-alimentaires face à de nouveaux enjeux », 5-6, novembre 2006.
- Lerin (F.) et Tubiana (L.), « Questions autour de l'agenda environnemental international », *La Revue internationale et stratégique*, 60, hiver 2005-2006, p. 75-84.
- OCDE, *Le Nouveau Paradigme rural: politiques et gouvernance*, Paris, 2006.
- Perrier-Cornet (P.), « L'avenir des espaces ruraux français. Dynamiques et prospective des espaces ruraux français à l'horizon 2020 », *Futuribles*, 299, 2004, p. 77-95.
- PNUE, « Stratégie méditerranéenne de développement durable: un cadre pour une

durabilité environnementale et une prospérité partagée», *Plan d'action pour la Méditerranée*, dixième réunion de la Commission méditerranéenne de développement durable, Athènes, 20-22 juin 2005, adopté par l'ONU le 27 juin 2005.

Secrétariat chargé du développement rural, *Plan d'action dans le domaine du développement rural*, Maroc, septembre 2004.

Valentin (A.) et Spangeberg (J. H.), « A Guide to Community Sustainability Indicators », *Environmental Impact Assessment Review*, 20, 2000, p. 381-392.





DU DIAGNOSTIC AUX CHANTIERS PRIORITAIRES



Le diagnostic des évolutions en cours en Méditerranée présenté dans cette première partie ne prétend pas être exhaustif. Il porte délibérément et principalement sur les facteurs qui peuvent jouer un rôle majeur dans l'évolution de la situation agro-alimentaire de la région. Son objectif est de faire ressortir un certain nombre de tendances lourdes, des risques de ruptures et des questions clés, brièvement résumés ici pour expliquer pourquoi les cinq chantiers majeurs de la seconde partie ont été retenus.

Le contexte sociodémographique

La croissance démographique du Bassin méditerranéen est marquée par un fossé croissant entre la rive nord et la rive sud : la première caractérisée par une stabilisation et un vieillissement de la population, la seconde par une croissance démographique forte et continue. Les perspectives révèlent l'existence de deux géants démographiques à l'horizon 2020 : l'Égypte (95 millions d'habitants) et la Turquie (87 millions d'habitants). Même si toute la population du Bassin méditerranéen est condamnée au vieillissement démographique, celui-ci sera décalé dans le temps d'une rive à l'autre, avec une augmentation de la population d'âge actif jusqu'à l'horizon 2020 sur la rive sud. Si l'emploi est au rendez-vous, cette évolution constituera une aubaine démographique dans la mesure où la réduction de la taille des familles permet d'accroître l'épargne et donc l'investissement (si, bien sûr, le climat politique le permet). L'une des problématiques majeures demeure l'évolution des flux migratoires Sud-Nord (ainsi d'ailleurs que les flux Sud-Sud) et / ou les stratégies de codéveloppement.

L'urbanisation et la littoralisation des populations ne cessent de croître. Ainsi, la quasi-totalité de la croissance démographique du Maghreb se réalise dans les villes qui abritent aujourd'hui 64 % de la population. La question de la durabilité des villes, des risques d'explosions sociales urbaines et de l'impact du changement climatique sur le littoral et des menaces qu'il représente devient aiguë. Cette croissance de la population s'accompagne évidemment d'une augmentation des besoins en eau et en alimentation, et contribue à une modification profonde des comportements alimentaires et à une dépendance croissante des pays du Sud vis-à-vis des approvisionnements en provenance du Nord. L'extension de l'urbanisation entraîne en outre une réduction évidente de la surface agricole en raison d'un bétonnage intensif des terres arables.

Cette urbanisation n'empêche pas une augmentation de la population rurale dans les pays du Sud (celle-ci représente encore 41 % de la population des PSEM) qui, du fait de la diminution simultanée de la surface agricole, fait face à une réduction globale de la taille des exploitations, même si une distinction s'instaure de plus en plus entre quelques grandes exploitations et une agriculture familiale traditionnelle. Ces évolutions posent

la question de la capacité des pays du Sud à satisfaire les besoins alimentaires de leur population et soulignent la nécessité de diversifier les activités dans les espaces ruraux.

La population au sud de la Méditerranée reste jeune : 43 % de la population est composée de moins de 20 ans. En l'absence d'un réel dynamisme économique, beaucoup de jeunes se trouvent exposés au risque de chômage ou poussés à la révolte.

La féminisation de la société constitue une tendance forte au Sud, plus sensible dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux. En ville, les femmes sont plus instruites, plus actives sur le marché du travail et donc moins disponibles pour assumer le rôle traditionnel qui était le leur notamment dans le cadre des solidarités intergénérationnelles et des pratiques culinaires. Cette évolution contribue à l'essor des repas pris hors du domicile et, dans une certaine mesure, au déclin des modèles alimentaires traditionnels.

L'ensemble de ces tendances favorisent un creusement des inégalités, aussi bien en termes de revenus que de modes de vie et d'activités productives entre le Nord et le Sud, entre les pays du Sud eux-mêmes mais aussi entre les espaces ruraux et urbains.

Le contexte géo-économique

À l'aune du produit intérieur brut total de la Méditerranée, le fossé Nord-Sud est patent. En 2004, les pays méditerranéens de l'UE assuraient 87 % du PIB total de la Méditerranée (l'Espagne, la France et l'Italie comptant à eux trois pour 80 %). Le reste se répartissait ensuite de la sorte : près de 5 % à la Turquie, 2,2 % à Israël, 3,2 % pour le Maghreb et 1,7 % pour l'Égypte. Cet écart n'a cessé de se creuser au fil du temps : en PIB par habitant en PPA, toujours pour l'année 2004, le revenu s'élevait à 24 750 dollars US en Espagne quand il ne dépassait pas 4 450 au Maroc, soit un écart de 1 à 6. Actuellement, aucune convergence ne se dessine entre le Nord et le Sud.

Les inégalités au sein des PSEM sont saisissantes : la zone maghrébine se porte mieux que celle du Proche-Orient ; la Turquie et la Tunisie sont les deux pays les plus riches du sud de la Méditerranée tandis que l'Égypte et le Maroc sont les plus pauvres. D'une manière générale, les inégalités sont très grandes entre les deux rives et au sein même de chaque pays, et tendent à s'aggraver.

Les mauvaises performances économiques au sein des PSEM sont certainement sous-estimées du fait de l'économie informelle. Imputables pour partie au faible taux d'activité et à la faible productivité par tête, d'autres facteurs jouent un rôle déterminant dans le creusement des inégalités entre le Nord et le Sud, notamment le déficit d'investissements au Sud, lié entre autres à la faiblesse des investissements directs étrangers. La Méditerranée ne capte qu'une très faible part (environ 5 %) des flux mondiaux. En 1995 et 2005, les PSEM ont reçu 111,7 milliards de dollars d'IDE dont la Turquie (22 %) et Israël (26 %) ont été les principaux destinataires. Cette situation contraste avec celle des PECO qui ont presque reçu le double d'IDE sur la période 1995-2003. Il faut toutefois noter un changement majeur quant à l'origine de ces investissements étrangers : la part de l'Union européenne et des pays membres s'érode (25 % en 2006 contre 50 % en moyenne de 2003 à 2005), alors que la position des États du Golfe se renforce puisqu'ils sont devenus en 2006 les premiers investisseurs dans la région. De

leur côté, les États-Unis et le Canada confortent également leur implantation dans les PSEM, tout comme la Chine, le Brésil, l'Inde, la Corée du Sud, la Russie et l'Afrique du Sud... Tout autant qu'un problème d'IDE, il s'agit d'un problème d'investissements autochtones, car, contrairement à une idée reçue, la capacité d'épargne dans les PSEM est souvent importante, c'est la faible confiance entre acteurs et envers l'avenir qui obère la transformation de l'épargne financière en investissements productifs.

La balance commerciale des PSEM est déficitaire sur toute la période de 2000 à 2005 hormis celle de l'Algérie grâce à ses recettes pétrolières. Le contraste entre les PSEM et l'Union européenne est saisissant lorsqu'on examine leurs partenaires commerciaux. Les PSEM échangent beaucoup plus avec l'UE que l'inverse. En revanche, d'autres partenaires extra-méditerranéens (les États-Unis, la Chine, etc.) deviennent de plus en plus importants dans la région.

Aucune intégration économique structurante ne s'est exercée au sein de l'espace euro-méditerranéen. De plus en plus d'accords bilatéraux se substituent aux accords multilatéraux de coopération, notamment entre l'UE et les PSEM, y compris avec des pays tiers qui, dans un contexte de mondialisation et de libéralisation, ne sont guère bénéfiques aux PSEM. À titre d'exemple, rappelons l'abrogation de l'accord multifibres et ses conséquences en Égypte, en Tunisie et au Maroc dont les parts de marché en Europe ont décliné au profit de la Chine notamment.

Les opérateurs privés sont peu nombreux et jouent un rôle faiblement moteur dans la région. Beaucoup de pays ont opté pour une économie à fort contenu étatique après les indépendances, ce qui n'a pas stimulé l'émergence d'un secteur privé dynamique. Plus tard, alors que les plans d'ajustement structurel sonnaient le glas d'un certain étatisme, la confiance limitée entre acteurs et dans l'avenir n'a pas non plus contribué au développement du secteur privé.

Sur le plan agricole, le contraste est également saisissant entre les rives. Si le Nord a connu un lourd déclin de sa population active agricole et d'importants gains de production, le Sud et l'Est ont vu le nombre des actifs agricoles continuer à augmenter tandis que leur productivité demeurait faible.

L'agriculture reste un élément important des économies nationales des PSEM, particulièrement en Égypte, au Maroc et en Syrie. Deux types d'agriculture cohabitent : d'un côté, quelques entreprises agro-alimentaires performantes bien intégrées dans le processus de mondialisation, de l'autre, une multitude d'exploitations familiales de petite taille.

Les différences sont évidentes en termes d'échanges agricoles et agro-alimentaires en Méditerranée. La part de l'UE dans les importations agricoles mondiales est restée stable mais son poids dans les exportations a sensiblement augmenté au cours des quarante dernières années. À l'opposé, les PSEM sont passés d'une position d'exportateurs nets dans les années 1960 à une position d'importateurs nets au cours de la décennie 1970, période à partir de laquelle leur balance agro-commerciale n'a cessé de se dégrader et crée une situation difficile dans un contexte de fort enchérissement des matières premières agricoles. Enfin, si l'UE demeure le principal partenaire commercial des PSEM, ces derniers s'ouvrent de plus en plus au marché mondial comme le prouvent les

chiffres du commerce en 2004 : cette année-là, les PSEM se sont approvisionnés à 72 % hors du marché européen et 48 % de leurs exportations ont été dirigées vers le reste du monde.

Plusieurs tendances se dégagent de ces analyses :

- le creusement des inégalités Nord-Sud mais aussi Sud-Sud ;
- la dégradation très nette de la situation économique et agricole, en particulier des PSEM ;
- le faible rôle d'entraînement joué par l'Union européenne vis-à-vis de la rive sud et l'accroissement des relations bilatérales au détriment d'accords de coopération multilatéraux ;
- la région est l'objet de convoitises de la part de nombreux acteurs qui souhaitent y jouer un rôle croissant ;
- Dans un contexte de libéralisation des échanges, y compris dans l'espace euro-méditerranéen, les exportations européennes des produits de base que l'Europe produit de manière compétitive (céréales, lait et viande) vers la rive sud de la Méditerranée pourraient croître fortement. Pour les PSEM, l'impact d'une telle libéralisation serait sans doute moins positif, sous réserve toutefois qu'ils se recentrent sur les produits pour lesquels ils ont des compétences particulières (production de fruits et de légumes, d'huile d'olive et de sucre). Leur ancrage dans le commerce mondial pourrait alors être assez important. L'un des enjeux majeurs, de ce point de vue-là, est la modernisation des sociétés paysannes du Sud (qui suppose une « révolution doublement verte ») et l'organisation des marchés.

Les ressources naturelles

On pointera d'abord le changement climatique (la température de la Méditerranée pourrait augmenter de 5 °C d'ici 2060, selon un scénario extrême) qui est étroitement lié aux émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables à hauteur de 70 % aux pays du Nord. Cet impact risque d'être particulièrement fort sur la rive sud, en raison notamment de la diminution des pluies, du développement des phénomènes de sécheresse, voire de désertification, et de la survenue de phénomènes extrêmes (vagues de chaleur prolongée, inondations régulières...). Sans oublier l'élévation du niveau des océans qui pourrait atteindre 19 à 58 centimètres d'ici la fin du siècle selon les scénarios mondiaux du GIEC, et qui s'ajouterait aux menaces pesant déjà sur les zones littorales.

L'espace méditerranéen est l'une des régions les plus originales et les plus riches du monde sur le plan de la biodiversité grâce à son climat, à son sol, à ses paysages et à son littoral. Cette biodiversité est aujourd'hui gravement menacée par le changement climatique, l'urbanisation, l'intensification agricole, le développement des infrastructures de transports... Les phénomènes de déforestation sont à cet égard très symptomatiques, surtout dans les pays du Sud. Les incendies, facteur de destruction le plus immédiat, continueront d'être une menace réelle compte tenu des perturbations climatiques et

de la récurrence des sécheresses notamment. Or la forêt joue un rôle régulateur dans le cycle de l'eau et constitue un facteur de prévention de l'érosion des sols.

63 % des 243 millions d'hectares de superficie agricole disponibles en Méditerranée sont localisés sur la rive sud mais seuls 39 % sont considérés comme des terres arables. Leur superficie diminue sous la pression de l'urbanisation et de l'essor du tourisme, et leur qualité se détériore sous l'effet des vents et des précipitations, de l'utilisation intensive des engrais et de l'irrigation qui tend à dissoudre les sels minéraux du sol. La diminution de la surface agricole et l'augmentation de la population en zones rurales réduisent la disponibilité moyenne de terres arables par habitant. Ce phénomène est particulièrement manifeste en Égypte où, de surcroît, la dégradation de la qualité des sols est importante et où l'aménagement des nouvelles aires agricoles ne devrait pas compenser la détérioration foncière en cours.

La situation de l'approvisionnement en eau est particulièrement critique. Plus de la moitié de la population mondiale souffrant de pénurie d'eau se trouve en Méditerranée. 30 millions de Méditerranéens n'ont pas accès à une source d'eau potable. Les ressources en eau sont très inégalement réparties : 75 % des ressources se situent sur la rive nord (Europe latine et Balkans), 13 % au Proche-Orient (dont 10 % pour la seule Turquie) et seulement 10 % pour les pays arabes de la rive sud. Avec seulement 3 % des ressources en eau douce du globe mais 7 % de la population mondiale, la Méditerranée offre l'image d'une région aride où l'eau est devenue le nouvel or à préserver ou à conquérir, et ce d'autant plus que la population s'accroît fortement au Sud, que les prélèvements en eau à des fins agricoles augmentent très rapidement, dans des pays qui souffrent déjà de forts phénomènes d'évaporation, d'une certaine vétusté des réseaux d'adduction et de modes d'irrigation traditionnels peu efficaces. La situation est évidemment très différente suivant les pays, mais en Libye, en Jordanie, à Malte et en Israël, marqués par une disponibilité hydrique par personne inférieure à 500 m³ par an (seuil de pénurie hydrique), les signes d'une pression croissante sont évidents. Beaucoup d'États comme l'Égypte, la Syrie, Israël et le Portugal sont très dépendants de l'extérieur pour leur approvisionnement en eau, source de tensions sinon de conflits à venir.

La répartition des dotations en énergie fossile (gaz naturel, charbon et pétrole) est encore plus inégale entre les pays méditerranéens. S'agissant du pétrole, l'Algérie et la Libye sont exportateurs nets et bénéficient d'une rente qui n'est guère pérenne. L'Algérie est également le premier producteur de gaz avant l'Égypte, l'Italie et la Libye. En revanche, des pays comme le Maroc ou la Tunisie sont à l'évidence dans une situation beaucoup plus précaire. Les plus gros consommateurs d'énergie sont les pays les plus développés, l'Italie, l'Espagne et la France, cette dernière satisfaisant toutefois ses besoins grâce à l'énergie hydro-électrique et à son parc nucléaire. Les disparités Nord-Sud et Sud-Sud sont donc très importantes sur le plan de l'approvisionnement en énergie, essentielle également pour l'irrigation nécessaire dans un grand nombre de pays du Sud méditerranéen.

En matière de ressources naturelles, il est urgent d'agir au moins dans cinq domaines prioritaires :

- l'amélioration de la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau ;

- la gestion plus rationnelle de l'énergie et l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelable;
- une politique maîtrisée de gestion du foncier en réponse à la pression qu'exerce le développement des villes, du tourisme et des transports;
- l'exploitation raisonnée des ressources de la mer;
- la préservation de la biodiversité en même temps que le développement de cultures résistant à la sécheresse.

Sciences, techniques et innovation

Le fossé Nord-Sud est particulièrement saisissant : la valeur ajoutée par actif agricole est de 18 000 dollars US dans la Méditerranée européenne contre 1 952 dans les PSEM. Cet écart n'a cessé de se creuser au fil du temps. L'une des raisons majeures tient au processus d'industrialisation puis de tertiarisation des agricultures de la rive nord et à l'organisation de filières agro-alimentaires intégrant toutes les activités depuis la recherche-développement jusqu'à la production et à la distribution.

Cette fracture entre les rives tend à s'aggraver au regard du développement aussi bien des technologies de l'information et de la communication que des biotechnologies et, a fortiori, des savoirs qui en permettent une utilisation optimale. Ceci renvoie à des objectifs majeurs tels que :

- l'élévation des niveaux de formation et le développement des compétences propices à la modernisation de l'agriculture;
- le développement de la recherche et de l'innovation;
- le développement et l'accès le plus large possible des populations au système d'information;
- l'organisation de filières intégrées et, à tout le moins, la coordination des acteurs de la filière.

Si les pays de la rive sud ont consacré une part très élevée de leur PIB aux dépenses d'éducation, celle-ci n'est hélas pas toujours de bonne qualité et des disparités très fortes subsistent entre pays, entre régions, et bien sûr entre les zones urbaines et rurales.

Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche agronomique, des disparités encore plus fortes existent. La France dispose à elle seule de la moitié des capacités totales de la Méditerranée en termes d'efforts de recherche publique. Au Sud, la recherche, moins soutenue, souffre d'une mauvaise adaptation aux problématiques actuelles de développement. Partant, les appareils de recherche ont du mal à devenir les maillons d'excellence scientifique dans le contexte de mondialisation.

Plusieurs enjeux se dégagent :

- le développement des activités d'appui scientifique au secteur agro-alimentaire;

- le maillage des compétences et des savoir-faire entre les formateurs, les chercheurs et l'ensemble des acteurs de la filière ;
- l'investissement dans la recherche et l'innovation ;
- le développement des TIC et des biotechnologies, ainsi que celui des capacités des acteurs à en faire le meilleur usage, qui exigent d'importants efforts en matière d'éducation et de formation adaptés aux besoins du marché.

Alimentation et évolution de la consommation

On ne peut que relever l'extraordinaire diversité des produits alimentaires méditerranéens, leurs qualités nutritionnelles organoleptiques, la convivialité qu'ils suscitent, et celle également des pratiques alimentaires même si celles-ci se réclament toutes du fameux « modèle crétois » tant vanté pour ses différentes qualités.

Une tendance manifeste réside malgré tout dans le déclin relatif de ce « modèle crétois » et dans la diffusion-imitation du modèle alimentaire dominant de type anglo-saxon. Cette évolution semble imputable à plusieurs facteurs : l'urbanisation, l'entrée des femmes sur le marché du travail, un phénomène de décohabitation des membres des foyers et de désocialisation, le penchant des jeunes pour une alimentation simplifiée, industrialisée, et un phénomène général de modernisation avec un déclin des traditions y compris culinaires.

La consommation de produits traditionnels diminue en milieu urbain du fait de l'évolution des besoins mais aussi d'une réorientation de l'offre vers des produits adaptés au marché international. Le consommateur méditerranéen demeure soucieux de la qualité des produits, sur le plan sanitaire mais aussi du goût, de la saveur, de l'odeur, de la dimension symbolique allant de pair avec les besoins d'identité culturelle et/ou religieuse. Dans les pays de la rive nord émerge une demande en produits traditionnels à laquelle l'industrie alimentaire répond assez largement. Ces tendances restent très limitées au Sud, sans doute à cause de la faiblesse des réseaux de distribution (hormis en Turquie).

Un net progrès – fondé en partie sur une plus grande dépendance extérieure, avec le risque de volatilité des cours que cela entraîne – semble avoir été réalisé en ce qui concerne la sécurité alimentaire quantitative de la région méditerranéenne même si la situation varie beaucoup selon les PSEM. Nombre d'entre eux souffrent encore de sous-nutrition, et ils sont globalement de plus en plus tributaires d'importations en grandes quantités de céréales pour les semences et pour nourrir le bétail, et de produits oléagineux destinés aux besoins en biens intermédiaires des industries alimentaires.

En revanche, la sécurité alimentaire qualitative tend à décliner en raison du coût prohibitif des produits sains pour les citadins à faible revenu. Ces derniers deviennent dépendants de produits industrialisés et leur pratique alimentaire évolue d'une manière négative. Il est à craindre, au-delà même des phénomènes d'obésité déjà observables, qu'un certain nombre de maladies se développent à l'avenir, telles que les maladies cardiovasculaires, l'hypertension, les cancers, le diabète, etc.

La mise sur le marché de produits méditerranéens traditionnels reconnus pour leurs qualités constitue donc un enjeu majeur. La grande distribution se développe mais elle soutient davantage les produits d'importation plutôt que les produits locaux dont la production est très dispersée.

Gouvernance des mondes agricoles et ruraux

Les États du Sud et de l'Est n'ont pas de politique agricole commune et de développement rural, à l'inverse de ceux du Nord qui se sont associés dès 1957. Mais, quel que soit le mode d'intervention choisi – action concertée ou non –, les différentes rives ont fait des politiques de soutien à l'agriculture et au développement rural un axe important de leurs politiques publiques depuis 1950.

Dans des contextes différents (après-guerre pour les uns, décolonisation pour les autres) et à l'aide de leviers distincts, l'Europe et les PSEM ont cherché à augmenter les niveaux de production pour accroître leur indépendance alimentaire, voire améliorer leur balance commerciale. À grand renfort de subventions, les politiques de soutien ont obtenu des résultats très différents d'une rive à l'autre. Si l'Europe a pu accroître fortement ses performances productives, tout en permettant un basculement de la population agricole vers d'autres secteurs, les PSEM en pleine transition démographique n'ont pu y parvenir suffisamment. Quant à la pauvreté rurale, si elle a bien reculé au Nord – sans pour autant disparaître –, elle demeure très prégnante dans les PSEM.

Ces modèles interventionnistes au Nord et dans les PSEM sont en partie remis en question depuis les années 1980. Dans les pays nord-méditerranéens, l'heure est à la révision de la PAC, son coût et sa contestation croissante dans l'arène internationale sonnante le glas d'un modèle qui n'est plus adapté. Depuis 1992, la politique agricole se veut désormais moins productiviste et plus qualitative. Dans les PSEM, ce sont les politiques d'ajustement structurel qui ont été les facteurs de réorientation. Afin de restaurer leurs marges de manœuvres budgétaires, les États ont dû alléger des dispositifs d'intervention sans pour autant abandonner l'action publique dans le domaine agricole et rural, certains pays, comme l'Algérie, s'adonnant à une politique de reconquête des territoires ruraux. Cependant, l'incertitude demeure sur la capacité des États à déployer des moyens financiers suffisamment importants pour soutenir ce secteur essentiel.

Aux côtés des États, des acteurs infra-étatiques déploient une réelle action dans le secteur agricole et rural. Au Nord, la profession agricole souvent très organisée est un acteur incontournable des États et de l'UE dans la gouvernance agricole. Plus récemment, le monde rural a vu émerger des acteurs qui sont aussi de véritables partenaires pour le développement territorial.

En revanche, dans les PSEM, les structures professionnelles et les organisations rurales ont longtemps été peu présentes. On note aujourd'hui l'émergence et le développement de nouvelles organisations agricoles et rurales (associations de producteurs, d'irrigants, syndicats, chambres d'agriculture, etc.) qui se substituent progressivement aux structures traditionnelles ou coutumières, et qui peuvent constituer un facteur de changement important. Cet essor est propice au développement d'une logique de projets et de partenariats, y compris grâce à l'arrivée de nouvelles élites politiques porteuses d'ini-

tatives. Une incertitude affecte toutefois ces organisations qui sont souvent marquées du sceau de la précarité (déficits organisationnel et financier notamment).

À l'échelon supranational, la question agricole et rurale s'invite dans les relations politiques entre les rives méditerranéennes. Certes, en ce qui concerne les échanges commerciaux, le partenariat euro-méditerranéen connaît des incertitudes. Les concurrences entre les pays méditerranéens de l'Europe et les PSEM ne sont à l'évidence pas un facteur d'intégration rapide. Mais il semble que la coopération environnementale soit promise à un certain avenir, du moins si le contexte d'urgence que connaît la Méditerranée est vraiment pris en compte.

Ouvrir des chantiers

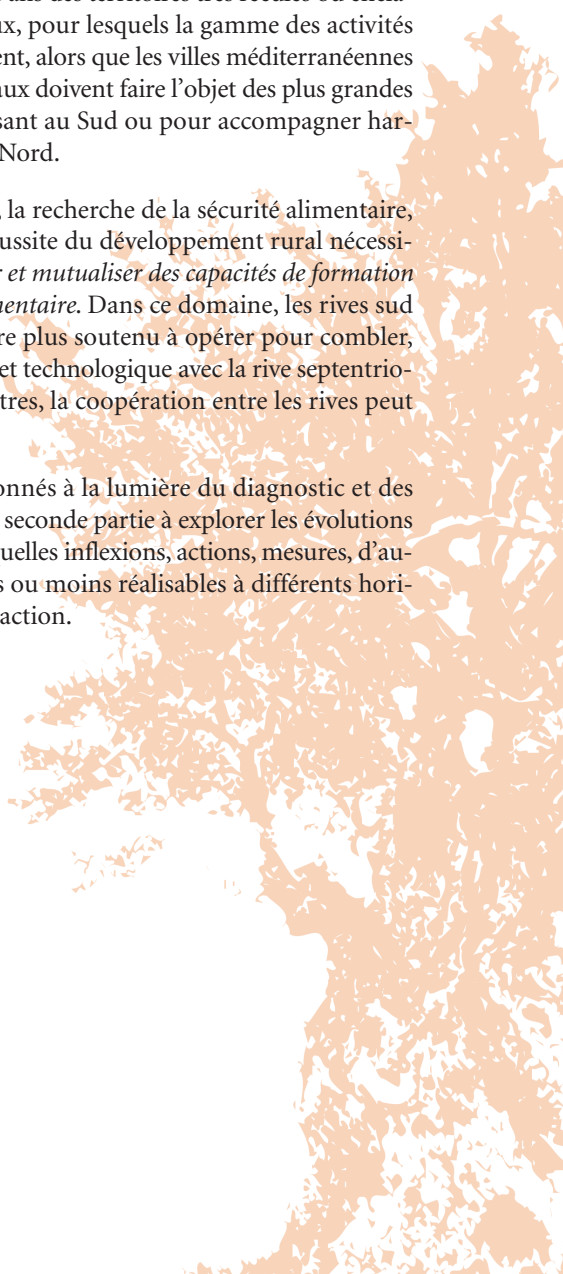
La Méditerranée, lieu de brassage culturel et de métissage permanent, berceau de civilisations, en raison même de la diversité de ses populations, de ses cultures, de ses civilisations, de ses paysages, existe-t-elle encore autrement que comme précipité de tous les problèmes de ce XXI^e siècle? La simple prolongation des tendances à long terme révèle l'existence d'un scénario tendanciel inquiétant, qui pourrait même s'aggraver dans le cas d'un surcroît de conflictualité. On doit garder à l'esprit que le marasme, ou pis, pourrait s'installer dès lors que les acteurs méditerranéens, étatiques, infra- ou supra-étatiques, adopteraient une posture passive face aux problématiques que sous-tendent les questions de sécurité alimentaire et de développement durable des territoires. Les acteurs méditerranéens, sauf à accélérer leur marche vers des lendemains inquiétants, doivent dès à présent envisager un virage (parfois ça et là entrevu) vers un modèle de développement agro-alimentaire et rural durable, qui se décline en cinq axes d'action majeurs.

- Il s'agit en premier lieu de *rationaliser l'utilisation des ressources naturelles*, à la fois rares et fragiles, car il n'est guère envisageable d'imaginer de continuer à sacrifier, autant qu'ils l'ont été jusqu'alors, les sols et l'eau. Même si les conjectures tendancielles laissent apparaître des éventualités très inquiétantes, rien de ce qui est annoncé comme probable n'est encore sûr. Dans l'hypothèse d'une réelle mobilisation des acteurs sur cette question, il serait inconsidéré d'imaginer à court terme un changement du tout au tout. Toutefois, la Méditerranée peut emprunter en une décennie les chemins d'une bifurcation qui la conduiront ensuite vers l'affirmation d'un modèle d'agriculture durable.
- Il faut ensuite *enrayer la détérioration déjà confirmée de la sécurité alimentaire quantitative et qualitative en Méditerranée*. Ce chantier considérable renvoie à l'agriculture elle-même et à ses performances, à l'industrie et à sa capacité à s'arrimer aux systèmes exigeants de normalisation, mais aussi à la distribution et au commerce qui peuvent être, dans certaines conditions, des vecteurs au service de cette double sécurité alimentaire. Les États, par les politiques agricoles qu'ils mettent en œuvre, sont également des acteurs essentiels de ce chantier alimentaire qui a aussi pour objectif de conforter un modèle de consommation méditerranéen reconnu dans le monde et réel facteur d'identité pour les peuples du Bassin.
- Dans cette aire géographique où les producteurs représentent une proportion importante des actifs, il apparaît tout à fait déterminant de *promouvoir une juste rétribution*

de l'activité agricole. Derrière les productions, il y a de très nombreux producteurs dont la principale difficulté est souvent de vendre à des prix rémunérateurs. Cela suppose des initiatives organisationnelles mais également un partenariat associant tous les acteurs de la filière, de la production à la distribution. Ce troisième chantier de la structuration des filières est d'autant plus important que, dans le nouveau contexte de la mondialisation, les produits agricoles méditerranéens sont exposés à une concurrence de plus en plus vive qui met à mal les filières mal organisées. Dans ce cadre, la Méditerranée pourrait en particulier promouvoir celles fondées sur une certaine typicité.

- Le quatrième chantier a pour objectif de *permettre aux pays méditerranéens de réussir leur rendez-vous avec le « moment territoire »*. Favoriser les filières de production, c'est promouvoir les espaces qui les portent. Dans des territoires très reculés ou enclavés, à l'instar de certains espaces montagneux, pour lesquels la gamme des activités est étroite, l'enjeu est important. Plus largement, alors que les villes méditerranéennes et les littoraux sont saturés, les territoires ruraux doivent faire l'objet des plus grandes attentions pour prévenir un exode déstabilisant au Sud ou pour accompagner harmonieusement un « désir de campagne » au Nord.
- Bien sûr, la gestion des ressources naturelles, la recherche de la sécurité alimentaire, la valorisation des produits agricoles et la réussite du développement rural nécessitent de la part des pays du bassin de *renforcer et mutualiser des capacités de formation et de recherche dans le secteur agricole et alimentaire*. Dans ce domaine, les rives sud et est de la Méditerranée ont un effort encore plus soutenu à opérer pour combler, au moins partiellement, la fracture cognitive et technologique avec la rive septentrionale. Mais sur ce chantier comme sur les autres, la coopération entre les rives peut être un facteur évident de confluences.

Fort de ces cinq chantiers prioritaires, sélectionnés à la lumière du diagnostic et des potentialités de la région, on s'attachera dans la seconde partie à explorer les évolutions possibles et souhaitables, à mesurer au prix de quelles inflexions, actions, mesures, d'autres futurs possibles pourraient apparaître plus ou moins réalisables à différents horizons, et enfin à tirer des enseignements pour l'action.





2 DEUXIÈME PARTIE

CHANTIERS

pour l'agriculture et
l'agro-alimentaire
en Méditerranée à
l'horizon 2020



GOUVERNANCE DES MONDES RURAUX ET AGRICOLES*

L'eau, les sols et l'énergie sont au cœur du processus de production agricole. L'aire méditerranéenne, lieu de sédentarisation des populations passées de la prédation à l'agriculture, souligne remarquablement l'investissement des hommes à développer ces trois ressources. Les ouvrages hydrauliques ancestraux, l'utilisation des limons du Nil et l'usage précoce de la traction animale attestent cette recherche ancienne vouée à nourrir les hommes et à assurer la paix sociale.

Les évolutions inédites qui traversent la Méditerranée (croissance démographique, littoralisation, urbanisation, etc.) et, plus largement, la planète (dégradation du climat, raréfaction des ressources énergétiques) remettent cependant en question l'équilibre, déjà fragile, de cette association « sols-eau-énergie », au point qu'il faut désormais envisager l'avenir sous des auspices peu favorables. Tandis que l'énergie fossile devient rare et coûteuse, comment développer le secteur agricole et les zones rurales sans pour autant dégrader davantage les sols et l'eau ?

Entre changements climatiques et pénurie énergétique

Dans un contexte d'urgence environnementale, que le dernier rapport du GIEC *Climate Change 2007* est venu rappeler, mais également de pénurie énergétique qui s'annonce, la Méditerranée fait face à un double danger puisque son climat et son approvisionnement énergétique sont tous deux menacés. Ni l'agriculture, ni le développement rural, ni la consommation alimentaire ne seront épargnés par ces évolutions pessimistes : l'agriculture pâtirait directement de la hausse des prix énergétiques ; le monde rural le plus reculé, notamment au Sud, serait davantage marginalisé du fait de la cherté des transports ; et la transformation agricole ne pourra pas se faire avec la même aisance si la donne énergétique se détériore. À l'inverse, ce contexte obligera les pays méditerranéens à engager massivement leur agriculture comme le développement rural sur la voie d'une nouvelle économie verte et de promotion des énergies renouvelables.

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Nicola Lamaddalena (Ciheam-IAM Bari), Roberta Giove (Ciheam-IAM Bari) et Pierre Blanc (Ciheam-IAM Montpellier).

Les énergies propres, un défi majeur

Les énergies renouvelables peuvent sans aucun doute répondre à la double problématique de la pénurie à venir et de la dégradation environnementale. En 2007, le Conseil européen a mis en avant la nécessité d'ici 2020 d'une consommation énergétique basée à 20% sur les sources renouvelables, mais déjà presque tous les pays sont en retard pour y parvenir, à l'exception de l'Allemagne et du Danemark.

Les énergies renouvelables ne sont pas, jusqu'à maintenant, pleinement compétitives sur le plan économique. Elles pourront le devenir lorsque leurs avantages environnementaux et sociaux auront reçu une contrepartie économique ou bien lorsque les externalités négatives des autres énergies (GES notamment) auront été intégrées dans leurs coûts. Pour l'heure, étant donné le problème des coûts de production qui les affectent, plusieurs gouvernements ont mis en place des mesures incitatives (facilités de financements, de subventions et de dégrèvements d'impôts) qui permettent de réaliser un certain retour sur investissement à l'échelle des ménages, des collectivités ou des entreprises. Ceci n'est bien sûr pas sans difficulté pour les États à faible solvabilité, et en particulier certains PSEM. Si l'augmentation de la production des énergies renouvelables dépend des politiques d'appui, elle est surtout liée à l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production. Ce type de stratégie risquant *a priori* d'isoler les pays producteurs de combustibles fossiles, des projets pilotes initiés par le Medrec (Mediterranean Renewable Energy Centre) – institué à Tunis en 2004 en lien avec l'initiative Medrep (*Mediterranean Renewable Energy Programme*) à laquelle souscrivent de grands producteurs de pétrole comme l'Algérie, la Libye, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc – ont pour objectif de mettre les sources renouvelables au cœur de l'alimentation électrique des populations rurales isolées, des aires touristiques ainsi que des zones irriguées.

Tableau 1 - Coût des énergies renouvelables

Énergies renouvelables	Coût moyen €/kWh
Énergie solaire photovoltaïque	0,15-0,55
Énergie solaire thermique	Dépend du type de l'installation
Énergie éolienne	0,03-0,13
Énergie géothermique	0,07-0,08
Énergie hydraulique	0,05-0,11
Énergie de la biomasse	0,05-0,08

Sources: Sansoni (2006); Nomisma Energia (2007).

Le potentiel de développement des énergies solaire, éolienne et hydro-électrique est important en Méditerranée. Du fait d'un ensoleillement élevé, les panneaux photovoltaïques et les panneaux solaires offrent des possibilités évidentes, et permettraient en particulier de pallier la faible électrification des zones rurales. Caractérisés par un faible impact environnemental et demandant peu de maintenance, ils ont cependant une capacité de conversion et d'emmagasinage encore très limitée, mais des études sont actuellement en cours pour améliorer l'efficacité des cellules et maîtriser les coûts des équipements.

Grâce à son développement technologique continu, l'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins coûteuse. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en 2004, son coût a subi une diminution de l'ordre de 30 à 50 % par rapport aux années 1990, ce qui expliquerait en partie sa progression. Selon les études du projet Euwinet, elle connaît chaque année une croissance de l'ordre de 35 % en Europe, 75 % de cette énergie étant produite par les pays de la Communauté européenne. L'Espagne est de loin le pays le plus engagé dans ce type de production, et parmi les PSEM, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte ont également des aires à fort développement. L'énergie hydro-électrique est quant à elle l'une des énergies naturelles les plus produites du Bassin méditerranéen, avec un réel potentiel de développement dans les pays riches en cours d'eau. Les centrales sont souvent anciennes, mais peuvent être encore perfectionnées tant du point de vue du rendement que de l'impact environnemental. Le manque de sites favorables à l'établissement de retenues limite quand même le développement de cette énergie. Depuis 1990, la Turquie fait exception avec le projet GAP (*Güneydoğu Anadolu Projesi*, projet d'Anatolie du Sud-Est) qui doit permettre le développement socio-économique du sud-est de l'Anatolie. Avec les 22 barrages de retenue prévus sur les fleuves du Tigre et de l'Euphrate, ce pays devrait doubler sa production d'électricité. Le Liban possède également des marges de manœuvre évidentes, tant l'effort de construction de barrages a été faible jusqu'à maintenant, malgré la présence de nombreux sites dans ce pays à forts reliefs.

Atouts et incertitudes des biocarburants

Les biocarburants sont plus que jamais présentés comme une panacée face à la pénurie énergétique et à la détérioration climatique. L'idée n'est d'ailleurs pas vraiment nouvelle puisque Nikolaus Otto, inventeur du moteur à explosion, avait conçu celui-ci pour fonctionner avec de l'éthanol, tandis que Rudolf Diesel faisait tourner ses moteurs à combustion avec de l'huile d'arachide.

Le bio-éthanol est le biocarburant le plus fabriqué. Il est obtenu à partir de la fermentation des produits agricoles riches en sucre et en amidon, comme la canne à sucre, la betterave à sucre, le sorgho sucré, le blé dur, le blé tendre, l'orge, le maïs, certains types de fruits, les pommes de terre et les raisins. Ce produit est actuellement très utilisé pour les véhicules au Brésil, un pays qui, dans le nouveau paradigme énergétique, souhaite jouer un rôle majeur sur la scène internationale compte tenu de la ressource foncière qu'il possède pour en fournir. En mélange ou bien encore sous sa forme d'éther (ETBE), son usage peut également être pur ou à de très fortes concentrations mais nécessite alors une adaptation spécifique du véhicule. Il sera donc généralement utilisé à des teneurs plus faibles comprises entre 5 et 10 %.

Le biodiesel est obtenu en extrayant les huiles végétales des graines de colza, du soja ou du tournesol. Comparé au gasoil normal, il réduit l'émission de l'anhydride de carbone de 78 % et, du fait qu'il ne contient pas de soufre, possède l'avantage de ne libérer aucun oxyde de cette substance. Son seul inconvénient réside dans la production importante d'oxyde d'azote que de nouvelles technologies pourraient éventuellement éliminer. Le projet Eurobiodiesel, financé par l'UE, a démontré que le biodiesel peut sans aucun problème être utilisé comme combustible pour les tracteurs, les autobus et les voitures.

Le biogaz est de loin le moins produit. Surtout fabriqué en Suède, il peut être utilisé comme combustible dans les centrales thermo-électriques ou comme source pour les

moyens de transport. À partir de la fermentation méthanique d'une tonne de biomasse (matières organiques animales ou végétales riches en sucres), on peut obtenir (selon la qualité et la nature de la matière organique) 70 à 150 m³ de biogaz (pour l'essentiel du biométhane) qui peuvent produire jusqu'à 190 kWh d'électricité.

Très loin derrière le Brésil et les États-Unis qui sont les plus grands producteurs de bio-éthanol au monde (environ un tiers de la production mondiale chacun), l'UE contribuait en 2005 pour 10 % à la production mondiale de bio-éthanol (soit environ 800 000 tonnes). L'Europe demeure cependant majoritaire dans la production mondiale de biodiesel (75 %) qui progresse dans de nombreuses régions du monde. Les PSEM ne sont pas engagés dans cette politique de substitution énergétique. L'agriculture destinée à l'obtention des biocombustibles peut être adaptée à la rive nord, si elle prend en considération l'aspect environnemental et forestier et qu'elle ne néglige pas l'aspect alimentaire. Elle ne peut pas concerner des pays qui souffrent déjà de problèmes de désertification, de déficit foncier et de pauvreté hydraulique, voire de pénurie.

Les pays européens mettent de plus en plus en avant l'intérêt des biocarburants pour limiter les émanations de GES et pour atténuer la dépendance énergétique. En février 2006, la Commission européenne a adopté une stratégie qui prévoit toute une série de mesures axées sur le marché dans les domaines législatif et de la recherche, destinées à encourager leur production à partir de matières premières agricoles. D'après la Commission, « l'utilisation accrue des biocarburants se traduira par de nombreux avantages, notamment la réduction de la dépendance de l'Europe à l'égard des importations de combustibles fossiles, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, de nouveaux débouchés pour les agriculteurs, et de nouvelles possibilités économiques pour un certain nombre de pays en développement » (Commission européenne, 2006).

A priori, la production de biocarburants permet de limiter les GES : le CO₂ libéré par leur combustion correspond à celui qui a été capté dans l'atmosphère par la photosynthèse. À ce bilan carbone neutre, il faut cependant ajouter les émissions « du champ à la roue », liées à l'utilisation d'engrais, au transport et à la transformation des produits¹. Le processus de fabrication de ces biocarburants peut lui-même être très dispendieux en énergie, la fabrication des engrais, l'irrigation et la transformation en absorbant des quantités non négligeables. Tant sur les GES que sur les économies d'énergie, les évaluations sont donc très disparates. On sait quand même que l'éthanol fabriqué à partir de la canne à sucre brésilienne est plus bénéfique en termes de GES que l'éthanol américain fabriqué à partir de maïs américain. Du caractère avantageux de ces évaluations dépend sans doute pour partie l'avenir des biocarburants.

D'autres éléments problématiques sont avancés. La déforestation qui précède la mise en culture dans les grands pays producteurs de biocarburants (Brésil, Indonésie) est souvent pointée par les associations environnementalistes, tout comme les forts besoins en irrigation que ces cultures induisent. Si d'autres facteurs interviennent (notamment

1 - Selon Paul Crutzen (Institut Max-Planck de Chimie, Mainz, Allemagne), lauréat du prix Nobel de chimie, en 1995, les engrais azotés se convertiraient dans le sol en protoxydes d'azote (N₂O) en plus grande quantité que le taux de 1 % retenu par le GIEC. Étant donné la forte propension de ce gaz à contribuer à l'effet de serre, celui-ci alourdirait ainsi considérablement les GES dans les processus intensifs de production de biocarburants. Il a notamment publié en septembre 2007 un article en ce sens dans la revue *Atmospheric Chemistry and Physics Discussions*.

les sécheresses récurrentes, la croissance de la population, la suppression des subventions aux exportations), il ne fait également aucun doute que la dévolution de terres à des productions non alimentaires contribue à la hausse récente des cours agricoles. Des experts ont récemment fait remarquer que « la poussée actuelle en faveur du développement des biocarburants crée des tensions intenable qui bouleverseront les marchés » (Doornbosch et Steenblik, 2007). À ce titre, les biocarburants de seconde génération, basés sur les ressources dites « lignocellulosiques » (c'est-à-dire les tissus de soutien des organes végétaux), paraissent offrir des garanties évidentes puisqu'il s'agit de résidus de cultures (paille, herbe) ou de productions forestières. Mais ces filières ne sont pas encore passées au stade industriel.

Les biocarburants de seconde génération

Beaucoup de recherches s'intéressent à la transformation de la lignine et de la cellulose des végétaux (paille, bois) en alcool ou en gaz. Les technologies de transformation (par voie enzymatique – par exemple, par les enzymes de bactéries de l'estomac des termites – ou par thermochimie – combustion, gazéification, pyrolyse) sont assez complexes, d'où le retard dans l'application industrielle.

Au sein de cette seconde génération de biocarburants, les micro-algues offrent les perspectives les plus intéressantes, tant en termes de rendements énergétiques que du point de vue de l'épargne foncière qu'elles permettent. La croissance de ces micro-algues doit s'effectuer avec une concentration en CO₂ d'environ 13 % dont la source peut être très variable (couplage avec une centrale thermique au charbon ou avec une unité de fermentation alcoolique par exemple). Le bilan carbone global et le caractère durable de la filière dépendent donc de la source de CO₂ utilisée. Le couplage filière éthanol cellulosique-filière micro-algue a donc un avenir dans la perspective d'un développement durable.

Les agriculteurs pourraient être intéressés par la production de certaines plantes comme le miscanthus. Avec un très bon rendement en matière sèche transformable en biocarburant, cette plante pérenne est également économe en azote et en eau et nécessite peu de traitements car elle a peu d'ennemis naturels.

Si le développement des filières de première génération est une réponse pour l'Europe et ses agriculteurs, il pourrait ne pas forcément être la démarche la mieux comprise au sud de la Méditerranée, en particulier dans les pays producteurs de pétrole. Cette stratégie peut en effet être perçue comme une manière de se soustraire au leadership énergétique de certains pays arabes tout en imposant de fait une hausse des prix des céréales dont ils sont souvent de gros importateurs. La perspective d'un différend oblige les pays de la rive nord et, plus largement, de l'Europe à accompagner ces initiatives d'informations en direction du Sud. Il faut sans doute aller plus loin. Pour sortir de l'ancien « paradigme énergétique », la coopération méditerranéenne paraît nécessaire comme elle l'est au sujet d'autres ressources, l'eau et les sols notamment.

Adapter les pratiques agricoles

Les changements climatiques et les évolutions inédites de la donne énergétique ne peuvent exonérer l'agriculture d'une modification de ses pratiques. En France, l'enjeu est important puisque 18 % des GES sont produits par l'activité agricole².

2 - Mission interministérielle de l'effet de serre.

Pour prévenir les trop fortes libérations de carbone, celui-ci peut être mieux stocké dans le sol en évitant la jachère nue, en enfouissant correctement les résidus de cultures, en pratiquant le non-labour, en convertissant en prairies permanentes des terrains agricoles ou encore en enherbant les espaces entre les rangées d'arbres fruitiers ou de vigne. Les conversions ne sont pas pour autant forcément des solutions gagnantes. Si les prairies sont souhaitables car elles conservent mieux le carbone, leur accroissement suppose en effet que l'on augmente le nombre d'animaux qui les valorisent, or ceux-ci libèrent beaucoup de méthane. Le type de prairie a également une incidence sur les GES, et l'arbitrage n'est pas forcément aisé de ce point de vue : une prairie permanente offre un meilleur bilan GES qu'une prairie temporaire et intensive qui, elle, réclame plus de fertilisants ; mais un animal émettra moins de méthane si son alimentation est riche, ce que permet davantage la prairie intensive. La recherche doit donc prendre en compte tout le système animal-prairie qui doit être analysé à l'aune des GES et de la dépense énergétique.

Dans le cas particulier de l'hydraulique, la micro-irrigation optimise la consommation en eau et permet d'obtenir des gains énergétiques substantiels, car elle n'a besoin que de faibles pressions (de 1 à 2 bars). Avec des pompes d'élévation à vitesse variable au lieu de pompes à vitesse constante, une économie d'énergie additionnelle d'à peu près 20 % est envisageable. Loin d'être anodin, ce type d'économie est à promouvoir en Méditerranée car le coût du pompage dans la majeure partie des systèmes irrigués y est élevé (au Maroc, par exemple, il représente environ 60 % du coût total de l'eau).

La consommation alimentaire ne peut pas faire non plus abstraction de ces enjeux. Dans la mesure où il se généralise, le basculement alimentaire vers davantage de viandes bovines et de lait dans les rations peut être catastrophique du point de vue des émanations de GES et de la dépense en énergie. Si l'activité agricole ne peut être remise en question car elle a vocation à nourrir les hommes, se pose toutefois la question du modèle alimentaire occidental qui est à la fois « calorivore » et puissamment générateur en GES. Le modèle alimentaire méditerranéen, où les protéines animales sont moindres, pourrait être une réponse à promouvoir dans ce nouveau paradigme énergétique et environnemental.

Économiser l'eau : un enjeu vital

Dans une région méditerranéenne caractérisée par la faiblesse de ses précipitations, au moins sur les rives orientale et méridionale, le volume et la qualité de l'eau sont menacés. Nombre de pays riverains se trouvent en situation de pauvreté hydraulique et les signes d'une pression croissante abondent en Méditerranée. La recherche d'un équilibre entre la demande et la disponibilité, à travers des stratégies générales à court et long terme, est sans doute le défi le plus important qui concerne la ressource hydrique. Les prévisions indiquent que d'ici 2020, la population augmentera et que les superficies irriguées continueront à s'étendre. Dans cette perspective, l'augmentation de l'efficacité de la gestion de l'eau est plus que nécessaire, depuis la distribution jusqu'aux méthodes d'irrigation, sans oublier l'évaluation et les contrôles. L'approche permettant d'atteindre cet objectif ne peut être que multifactorielle : outre une nécessaire amélioration des techniques, il s'agit vraisemblablement de modifier les approches sociales et politiques si l'on veut pérenniser cette ressource. C'est dans le domaine agricole, secteur de loin le plus aquavore, que les efforts devront essentiellement porter.

Soutenir les nouvelles voies de l'offre

La politique de l'offre, basée sur la fourniture d'eau à partir des grands barrages ou des pompes massifs dans les nappes, fait l'objet de critiques plus ou moins justifiées, oubliant parfois qu'elle a été porteuse de progrès social et économique. Que serait l'économie de l'Égypte sans le barrage d'Assouan ? Il n'empêche, le temps de la première révolution hydraulique semble en partie révolu parce qu'on en perçoit les limites. Le pompage excessif des eaux dans des nappes fossiles en Libye, en Égypte et en Tunisie illustre ce constat. On construit beaucoup moins de grands barrages, même si un pays comme la Turquie, qui avait du retard, a réussi à en implanter 22 de grande taille dans le cadre du GAP. Les politiques d'ajustement structurel ont également fragilisé la politique d'aménagement des grands ouvrages au Maghreb qui ne correspondent plus tout à fait aux exigences de systèmes agricoles soumis à de fortes transformations. Par exemple, l'évolution de ces systèmes, conditionnée par la libéralisation des échanges, implique dorénavant une flexibilité dans la distribution de l'eau que les grands aménagements hydrauliques mis en œuvre par des politiques centralisées ne favorisent pas. Cela explique en partie le développement de la petite et moyenne hydraulique à partir notamment de pompes individuels que permettent les nouvelles technologies (électrification, pompes immergées...). Mais les prélèvements de l'eau deviennent ainsi de plus en plus difficiles à contrôler pour les pouvoirs publics, ce qui accroît les tensions entre les acteurs, et l'anarchie du pompage contribue au rabattement des nappes.

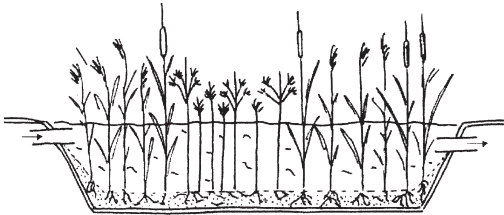
Quelle que soit l'échelle des projets, l'offre hydraulique (à partir de barrages, de transferts ou de pompage) peut conduire à des déséquilibres environnementaux : c'est particulièrement le cas sur le Nil (envasement du delta, disparition des poissons et salinisation du fleuve en aval du barrage). En l'absence de réseaux de drainages opérants, l'eau d'irrigation dissout des sels qui remontent ensuite par capillarité dans les sols (par exemple, en Syrie). Cette salinisation est parfois plus immédiate lorsque les pompes se font dans les nappes côtières dont la diminution du niveau piézométrique induit une pénétration de l'eau de mer (Chypre, Gaza, Libye). La politique de l'offre est également obérée par les coûts qu'elle génère et qui tendent à s'accroître avec l'éloignement progressif entre la ressource et les utilisateurs. Avant que ne fût décidée la suspension du Plan hydrologique national (PHN) espagnol, les projets de transferts d'eau de l'Ebre vers les bassins méridionaux étaient ainsi chiffrés à 4,5 milliards d'euros.

De nouvelles voies s'offrent à la Méditerranée, certes plus modestes en termes de volumes fournis. La récupération des eaux usées en agriculture est assez prometteuse. Déjà pratiquée dans beaucoup de pays de la Méditerranée comme Chypre, la Jordanie, la Tunisie, l'Égypte et Israël, elle nécessite cependant des améliorations. Du point de vue environnemental, cette technique présente un avantage majeur : la plupart des éléments nutritifs (l'azote, le phosphore et le potassium) étant absorbée par les cultures, le retour de ces eaux usées dans les fleuves et les lacs réduit le risque d'eutrophisation, tout en limitant l'utilisation des fertilisants chimiques. Avec la présence d'éléments dangereux, comme les métaux lourds, l'encadrement normatif de ces techniques doit cependant être assuré. Dans beaucoup de pays, la norme appliquée est tellement restrictive qu'elle rend les coûts d'épuration prohibitifs pour les agriculteurs.

Dans le cas particulier des habitations rurales où très souvent la connexion au réseau d'égout public n'est pas possible, on peut recourir à des systèmes de phyto-épuration

pour l'élimination des déchets. Ces traitements de type biologique se basent simplement sur la capacité d'épuration que possèdent certaines plantes, comme par exemple la canne palustre. Adoptés actuellement dans beaucoup de pays, en particulier aux États-Unis pour l'irrigation des terrains de golf, les systèmes de phyto-épuration ne sont pas très coûteux et demandent un entretien limité qui peut être effectué par un personnel non spécialisé. Leur fonctionnement ne nécessite pas de grandes quantités d'énergie, des panneaux solaires ou photovoltaïques pouvant suffire. Si les unités sont bien conçues, elles assurent une réduction presque totale de la charge polluante et une récupération hydrique considérable; dans le cas où les bassins ne sont pas correctement imperméables, la nappe peut être polluée.

Figure 1 - Exemple d'implantation de phyto-épuration



Parmi les ressources non conventionnelles, le procédé de dessalement de l'eau de mer ou des eaux saumâtres offre, lui aussi, des perspectives intéressantes. On compte déjà plus de 12 500 unités de dessalement dans le monde, avec des types de fonctionnement divers : Multi-Stage Flash (MSF), Multi-Effect (ME), Reverse Osmosis (RO), Nano Filtration (NF), etc. Compte tenu de la forte demande énergétique de ces unités et du caractère aride de leur climat, il n'est pas étonnant que plus de 43 % de la production mondiale de l'eau dessalée soit concentrée dans les pays arabes du Golfe. La quasi-totalité des eaux douces disponibles est produite par les unités de dessalement (la ville de Djeddah en Arabie Saoudite accueille la plus grande unité du monde avec une production d'environ 250 000 m³ d'eau par jour). De son côté, l'Algérie s'apprête à réaliser deux grandes implantations de dessalement avant 2009. La première, parmi les plus importantes du monde, sera en mesure de fournir 500 000 m³ d'eau potable par jour à toute la région d'Oran. La seconde, installée à Oued Sebt à 100 km d'Alger, produira environ 100 000 m³ par jour.

Le développement de ce type de technologie a permis de réaliser des unités toujours plus performantes et de réduire les coûts de production jusqu'à 0,49 euro par m³ d'eau, ce qui n'est guère suffisant puisqu'ils sont encore 4 à 9 fois supérieurs au prix normal. Comme on peut l'observer dans le tableau 2, le facteur qui influence le plus le coût final est l'énergie dont le niveau de consommation dépend du degré de salinité de l'eau et du type de combustible utilisé.

En dépit de coûts élevés, cette technique apparaît opérante pour des pays où le déficit hydrique s'aggrave d'année en année. Elle est surtout devenue un enjeu pour la recherche qui doit la rendre plus compétitive. Les chercheurs du Lawrence Livermore National Laboratory (LLNL) expérimentent de nouvelles technologies qui pourraient diminuer

Tableau 2 - Coûts du dessalement dans les pays de la Méditerranée

Type d'implantation	Salinité de l'eau marine (ppm ou mg/l)	Coût de l'implantation Millions €	Coût de l'énergie (électrique + thermique) €/m ³	Coût d'entretien €/m ³	Coût total de dessalement	Incidence coût de l'énergie (%)
MSF	30 000	190	0,58	0,02	0,66	88 %
ME	30 000	170	0,4	0,03	0,51	78 %
RO	30 000	140	0,23	0,08	0,49	47 %

Sources : Données Fisio-Italimpianti gruppo Impregilo, 2006, disponibles sur www.water.treatment.unige.it

les coûts du dessalement de 75 % avec l'utilisation de nouvelles membranes. D'après Jason Holt, ingénieur chimiste à la LLNL, celles-ci pourraient, dans le cadre de procédés d'osmose inverse, être émises sur le marché dans les cinq à dix prochaines années. La recherche doit aussi faire en sorte de rendre la technique plus durable. L'exploitation d'énergies propres à la place des combustibles fossiles, et notamment le recours à l'énergie photovoltaïque et éolienne serait à ce titre une solution d'avenir. Mais les gestionnaires des unités de dessalement n'ont pour l'instant pas un grand intérêt à investir dans l'énergie renouvelable du fait du coût supplémentaire qu'elle représente par rapport à une énergie fossile.

L'eau de mer, voie de salut en Israël

« Au début des années 2000, Israël a mis en œuvre un plan à long terme pour la construction de plusieurs unités de dessalement le long de la Méditerranée (cf. tableau 3). [...] Selon les prévisions du commissariat à l'Eau, le dessalement de l'eau de mer devrait fournir, d'ici à 2010, 350 millions de m³, soit la moitié de la consommation domestique du pays. Le dessalement en Israël ne concerne d'ailleurs pas seulement les eaux marines. Les eaux saumâtres sont aussi dessalées et réutilisées par l'agriculture.

Israël s'est donc forgé une réputation mondiale en développant une technologie de pointe qui permet d'adoucir l'eau de mer. Les efforts de R & D permettent aujourd'hui de réduire le coût du dessalement, tout en améliorant la qualité de l'eau produite. Israël est donc devenu une puissance mondiale en matière de traitement de l'eau, et certains observateurs considèrent déjà que le pays est en passe de devenir la Silicon Valley des technologies de l'eau. Pour preuve : l'usine de dessalement d'Ashkelon est la plus grande et la plus moderne au monde. »

Sources : Bendéjac (2006).

À côté de ces techniques de dessalement qui, du fait de leur coût de revient, ne peuvent être employées que pour la consommation d'eau potable, le recours aux eaux de drainage constitue une autre source d'eau non conventionnelle, dans ce cas, à usage agricole. Hélas, ces eaux souvent polluées et hautement salines sont déjà utilisées sans traitement préalable. En Égypte et en Syrie, elles sont la cause principale de l'accroissement des concentrations en sels dans les sols. Au-delà de la baisse de la productivité du sol, ces eaux peuvent mettre en danger la sécurité alimentaire. Pour toutes ces raisons, l'enjeu réside

Tableau 3 - Programme israélien d'infrastructures de dessalement

Sites de dessalement	Production annuelle d'eau (en millions de m ³)	État du projet
Ashkelon	100	En fonctionnement
Eilat et mer Morte	35	En fonctionnement
Palmahim	30	En construction
Hadera	100	À l'étude
Shomerat	30	À l'étude
Ashdod	45	En projet
Autres	10	En projet
Total	350	

Sources : Commissariat à l'Eau, Jérusalem.

ici dans la mise en place de traitements sommaires visant à assurer une qualité minimale des eaux. Notons qu'un pays comme la Jordanie, exposé à l'un des stress hydriques les plus importants au monde, a déjà recours à cette technique avec un certain succès.

Promouvoir la gestion technique de la demande

Tous les secteurs peuvent contribuer à l'économie d'eau. Dans le secteur domestique, la simple insertion de « réducteurs de flux » dans les robinets peut permettre une économie d'eau potable de l'ordre de 50 %. Des études menées au Brésil ont montré qu'il suffit de régler la pression opérationnelle durant la journée, en fonction de la demande des consommateurs – des valves spéciales modifient automatiquement la pression à l'aide d'un dispositif de contrôle –, pour réduire les pertes dans les aqueducs d'eau potable, ainsi que les dégâts sur les réseaux de distribution et à l'intérieur des habitations. Sans minimiser ces économies, c'est surtout le secteur agricole qui dispose de marges de manœuvre importantes, notamment dans les pays du sud du Bassin où l'irrigation absorbe environ 80 % de la ressource disponible. Les perspectives offertes par certaines technologies d'irrigation sont encourageantes et peuvent très rapidement avoir des effets positifs sur les autres secteurs. Réduire de seulement 10 % l'eau en agriculture peut doubler la disponibilité de la ressource pour l'usage potable et/ou industriel. À l'heure où l'irrigation est encore souvent dominée par des techniques aquavores, comme l'irrigation gravitaire, la généralisation de techniques économes peut épargner considérablement la ressource. Trois systèmes d'irrigation prévalent en Méditerranée : l'irrigation par aspersion, la micro-irrigation et l'irrigation souterraine.

- L'irrigation par aspersion simule l'effet de la pluie en pulvérisant uniformément l'eau sur le terrain. Elle est administrée aux cultures grâce à des systèmes mobiles, semi-fixes ou fixes qui assurent des aspersion dont la portée peut atteindre 70 mètres grâce à des pressions comprises entre 3 et 5 bars. Cette technique n'est efficace qu'à 80-85 %. En effet, le vent exerce une grande influence non seulement sur la distribution de l'eau mais aussi sur l'éclatement des gouttelettes d'eau, provoquant ainsi de grandes

pertes par évaporation surtout durant la saison estivale. Autre désavantage, la pression nécessite de grands besoins en énergie. Mais ce problème pourra être résolu dans les zones où les caractéristiques topographiques permettent de positionner les bassins d'accumulation à une altitude élevée par rapport aux superficies à irriguer, évitant ainsi les stations de pompage et garantissant une irrigation adéquate.

- Plus économe, la micro-irrigation consiste à fournir l'eau dans la zone proche des racines ou bien là où elle est nécessaire. Cela évite de mouiller la surface entière du terrain et réduit les pertes par évaporation. Grâce au contact limité de l'eau avec le sol, et avec la partie aérienne de la plante, ce type d'irrigation permet d'utiliser des eaux non conventionnelles, dont les eaux usées. Malgré ses avantages, l'irrigation localisée n'est économiquement rentable que dans le cas de cultures à valeur commerciale élevée. Elle se prête bien aux cultures arborées (vigne, oliviers, fruitiers, etc.), aux cultures horticoles et aux pépinières, et permet d'obtenir une efficacité de distribution très supérieure à celle de l'irrigation par aspersion – plus de 90 % quand les implantations sont bien construites et correctement gérées avec irrigations fréquentes et volumes d'eau strictement nécessaires aux cultures.
- L'irrigation souterraine *via* des goutteurs ou des tubes poreux disposés à 30 centimètres dans le sol a de nombreux avantages. Elle est technologiquement simple, son efficacité est très élevée et elle exige une pression de fonctionnement qui peut être inférieure à 1 bar. Cependant, si les investissements initiaux sont plutôt modestes, le système exige beaucoup d'entretien car des particules solides ou des racines peuvent s'introduire dans les goutteurs. Afin de réduire les problèmes, des tubes en « Poritex », un matériel d'origine géotextile aux caractéristiques particulières, sont utilisés aussi bien pour la micro-irrigation superficielle que pour l'irrigation souterraine.

En raison des coûts qu'ils représentent, l'usage de tous ces systèmes n'est pas toujours courant. Sur la rive sud, ces installations sont prohibitives eu égard à la faiblesse du revenu agricole de la plupart des agriculteurs. En Syrie, où une irrigation par aspersion coûte entre 3 500 et 5 000 euros par hectare, et le goutte-à-goutte entre 3 000 à 4 000 euros par hectare, l'amortissement annuel peut équivaloir à la production commercialisable par hectare. Les difficultés de suivi de ces types d'implantation liées au manque de techniciens spécialisés s'ajoutent souvent à ces problèmes économiques. Pourtant, certains pays ont opéré massivement le basculement. En Jordanie, la modernisation des systèmes d'irrigation dans la vallée du Jourdain a été décidée en 1990, et le passage d'un système de distribution par canaux gravitaires à un système souterrain et pressurisé a été achevé en 1996. Sans faire de ce pays en situation de pénurie extrême, un modèle à suivre, il paraît évident que la Méditerranée ne peut se priver de ces types d'irrigation. Dans ce domaine, la coopération entre les pays du Sud et ceux du Nord, où ces techniques sont bien développées, est plus que jamais nécessaire.

En dépit de l'efficacité et du caractère économe de ces techniques, l'irrigation de surface est aujourd'hui encore celle qui est la plus utilisée en Méditerranée, surtout par les petits agriculteurs, l'équipement hydraulique exigé étant pour le moins sommaire. Partant du principe que cette irrigation peu coûteuse mais dispendieuse en eau continuera dans les années à venir, une série d'améliorations ont été conçues (raies, nivellement du sol, etc.). Pourtant, elles exigent aussi un énorme investissement initial ainsi

Tableau 4 - Comparaison entre différents systèmes d'irrigation

Caractéristique comparée	Systèmes d'irrigation				
	Poritex	Goutte-à-goutte	Micro-aspersion	Aspersion	Surface
Distribution	Exsudation linéaire	Gouttes localisées	Pluie localisée	Pluie	Écoulement
Pression (atm.)	0,2 ÷ 1	1 ÷ 2	2	3 ÷ 5	-
Difficulté d'installation	Aucune	Peu	Moyenne	Moyenne	Aucune
Filtration	Simple	Compliquée	Normale	Réduite	Aucune
Vent	Indifférent	Peu influençant	Sensible	Sensible	Aucun
Évaporation	Basse	Moyenne	Haute	Haute	Très haute
Fertigation	Oui	Oui	Possible	Déconseillée	Non possible
Percolation	Non	Peu	Peu	Moyenne	Haute
Manutention	Basse	Haute	Moyenne	Moyenne	Aucune

qu'une manutention constante, et leur utilisation par les agriculteurs nécessite là encore des formes diverses de subventions et/ou des encouragements.

Le climat méditerranéen, caractérisé par de longues périodes sèches, permet de recourir à l'aridoculture et d'éliminer l'irrigation par la maximisation de l'efficacité des précipitations. Grâce à une série d'aménagements du sol, il est même possible de réduire l'évaporation de 70 % pour les terrains argileux. De même, la réduction des cycles d'irrigation est une pratique qui peut améliorer l'efficacité de l'aspersion. Plutôt que d'organiser des tours d'eau de longue durée avec une irrigation abondante de chaque parcelle, il semble plus profitable que les tours d'eau soient plus fréquents mais avec une irrigation moins abondante. L'humidité est ainsi mieux distribuée, ce qui permet d'économiser 25 % de la quantité d'eau pour un résultat équivalent. Parmi les innovations, on peut également retenir la technique de l'irrigation déficitaire qui consiste à fournir aux cultures une quantité minimale d'eau par rapport à la dose optimale. Dans les pays à disponibilité hydrique réduite, les études sur ce type d'irrigation ont donné des résultats satisfaisants, en particulier sur les cultures arboricoles (par exemple, la vigne et l'olivier). La recherche dans ce domaine doit être encouragée, comme le fait déjà l'UE avec notamment le projet Dimas³.

3 - Dimas (Deficit Irrigation for Mediterranean Agricultural Systems) est un projet réalisé avec la collaboration de l'Association des agriculteurs pour la bonification de la région Capitanata (Italie), l'Université de Cucurova (Turquie), l'Université d'agronomie d'Athènes (Grèce), l'Institut national agronomique de Tunisie (Tunisie), l'Université de Jordanie, l'Institut national de la recherche agronomique de Tunisie (Tunisie), l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan-II (Maroc) et l'Institut agronomique méditerranéen de Bari (Italie).

La génétique peut s'avérer être un allié important. En Tunisie, l'amélioration génétique des céréales a porté sur la recherche de variétés plus précoces, qui arrivent plus tôt dans la saison et évitent ainsi la trop longue période de sécheresse. Avec des hauteurs de paille plus courte, elles sont également moins sujettes aux maladies. Ces variétés (notamment la variété Khiar 92 en blé dur et la variété Inrat 69, issue elle d'un croisement entre une variété locale, Mahmoudi, et la variété chypriote, Kyperounda) ont permis un réel accroissement des rendements et de la production sans pour autant emblaver ni irriguer davantage.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les nécessaires progrès dans l'efficacité des systèmes d'adduction, tant pour l'eau potable que pour l'irrigation, premier pas pour rationaliser l'utilisation des ressources hydriques. Dans certains pays, les pertes tout au long des conduites dépassent souvent 50%. Il est aussi important de souligner que la micro-irrigation, l'irrigation par aspersion et la sub-irrigation peuvent générer des pertes si les réseaux sont mal construits ou s'ils ne sont pas correctement gérés. Force est d'admettre que, malgré les efforts et les ressources financières employés, les prestations des systèmes irrigués de distribution (même ceux sous pression) sont en dessous des attentes dans tout le Bassin méditerranéen. La fourniture insuffisante en termes de débit et de pression aux points de livraison pour les clients (bornes) peut entraver l'uniformité de distribution de l'eau sur les parcelles irriguées.

La gestion de la demande au cœur des politiques

Réduire les pertes d'eau en agriculture ne se limite pas à moderniser les installations ou à adapter de meilleures techniques. Les politiques publiques peuvent exercer un rôle de levier dans la recherche des économies d'eau et influencer sur les choix productifs d'un secteur qui, en Méditerranée, peut représenter jusqu'à 80% des consommations en eau. Malheureusement, selon le WWF, les subventions de l'UE et des gouvernements nationaux sont en train de décourager les cultures moins exigeantes en eau sur la rive septentrionale, comme par exemple l'olivier et les agrumes, tout en favorisant au contraire les cultures irriguées comme le maïs et la betterave à sucre. Ce phénomène, déjà présent dans les pays arabes, est aggravé par des techniques d'irrigation inefficaces. Plus que jamais, il apparaît nécessaire de revoir les subventions pour l'irrigation dans les aires pauvres en eau, en tenant compte des besoins hydriques des cultures que l'on assimile à l'eau virtuelle.

Cette notion d'eau virtuelle dans les pays méditerranéens devra à l'avenir être intégrée dans les échanges commerciaux par les décideurs s'ils veulent réduire la pression sur la ressource. J. A. Allan a en effet montré que, dans des zones de pénurie, les guerres de l'eau étaient évitées grâce aux échanges de biens agricoles et correspondaient virtuellement à des transferts d'eau des pays exportateurs vers les pays importateurs. L'eau nécessaire au processus de production varie selon les plantes (cf. tableau 5) et selon les espèces animales. Si le concept semble assez simple, la mesure de l'eau virtuelle est très complexe. En production végétale, les quantités incorporées (*embedded water*) dans un processus de production diffèrent d'un climat à un autre et d'une variété à une autre. Dans le domaine animal, la variabilité des volumes est également très importante: la quantité d'eau virtuelle nécessaire dépend du climat, qui conditionne le niveau de consommation en eau des animaux, mais également les rations alimentaires. Étant donné ces variabilités, on en arrive donc à des estimations médianes.

Tableau 5 - Besoins hydriques pour certaines cultures dans les Pouilles (Consorzio per la bonifica della Capitanata)

Culture	Type d'irrigation	Période d'irrigation	Besoins hydriques* saisonnier (m ³ /ha)
Artichaut	Aspersion ou micro-irrigation	Juillet-juin	6 000
Betterave a sucre	Aspersion	Mars-juillet ou octobre-juin	4 000-5 500
Tomate industrielle	Micro-irrigation	Avril-août	4 000-5 500
Maïs	Aspersion	Mai-août	4 000-5 500
Sorgho	Aspersion	Mai-août	3 000-4 000
Pêche	Aspersion	Avril-juin	3 000
Pomme de terre primeur	Aspersion ou micro-irrigation	Janvier-mai	3 000-4 000
Haricot vert	Aspersion ou micro-irrigation	Mai-juillet	3 000-4 000
Laitue	Aspersion ou micro-irrigation	Octobre-novembre et février-mars	1 800-3 000
Vigne	Aspersion ou micro-irrigation	Avril-août	1 800-3 000
Tournesol	Aspersion	Avril-août	1 800-2 600
Olivier	Micro-irrigation	Mai-septembre	1 000-2 000
Blé tendre	-	-	Irrigation de secours

* Ces valeurs sont fortement liées aux caractéristiques du sol, à la méthode d'irrigation et aux exigences du marché.

Du fait de ces besoins très variables entre productions, les pays en manque d'eau auraient a priori tout intérêt à faire des légumes secs et à importer des céréales et de la viande. Mais étant donné que la viande dégage une forte valeur ajoutée et que ce sont surtout les céréales présentes dans les rations qui élèvent l'eau virtuelle du kilogramme de viande, on est en droit de se demander s'il ne serait pas envisageable pour un pays aride d'importer les céréales et de les transformer sur place. C'est semble-t-il le calcul fait par la Tunisie.

Si les pays méditerranéens tiennent compte de cette eau virtuelle, il faudra accompagner la spécialisation productive subséquente de chacune des rives et ses implications sociopolitiques évidentes. Cette perspective d'un commerce de l'eau virtuelle devra être intégrée dans le commerce agricole intra-méditerranéen jusqu'ici peu marqué du sceau de la concertation. Plus que jamais, les populations euro-méditerranéennes se doivent de promouvoir un cadre adéquat à leurs échanges agricoles. L'eau des Méditerranéens

est le problème de tous, quelle que soit la rive. Elle doit donc devenir un sujet majeur du débat euro-méditerranéen.

Sur cet enjeu de la gouvernance de l'eau, l'approche par la gestion intégrée semble vouée à s'étendre car elle semble non seulement en mesure de préserver la ressource, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, que de garantir le plus large accès tout en sauvegardant les écosystèmes aquatiques et la biodiversité. L'unité territoriale la plus adaptée à cette gestion est le bassin versant qui est un espace hydrologiquement clos, c'est-à-dire qu'aucun écoulement n'y pénètre de l'extérieur et que tous les excédents de précipitations s'évaporent ou s'écoulent vers un même exutoire (par exemple un fleuve).

L'heure est également et plus que jamais à la confirmation des associations d'usagers de l'eau. Dans beaucoup de pays méditerranéens, les systèmes irrigués gérés par elles s'avèrent plus efficaces que ceux gérés par les organes centraux même si ceux-ci doivent tout de même continuer à effectuer un contrôle des activités. La création de groupements d'irrigants ne fait pas disparaître les conflits entre agriculteurs. Les exploitations desservies par les réseaux de distribution étant très souvent en Méditerranée de dimensions limitées (inférieures ou égales à un hectare), une seule borne assure le service de plusieurs exploitations qui peuvent être amenées à se disputer le volume partagé. Enjeu à l'échelle internationale, le partage de l'eau concerne donc aussi des espaces très confinés. Dans un contexte de pénurie et d'exacerbation des disputes, certains pays ont mis en place des mesures destinées à prévenir les tensions sociales. Dans les Pouilles, un nouveau système a été expérimenté ces dernières années avec un succès évident. Dans les coopératives de distribution où l'eau est livrée sous pression, la part prélevée par chaque client de la coopérative peut être facilement mesurée grâce à une carte électronique que l'on dispose dans la borne. Une fois épuisé le volume d'eau assigné, le client peut s'adresser au gestionnaire pour obtenir une nouvelle quantité, si bien sûr elle est disponible. Pour que le système fonctionne correctement, le rôle des gestionnaires est naturellement déterminant. Notons que le coût de cet appareillage est comparable à celui des appareillages classiques actuellement en usage.

Dans la maîtrise des consommations en eau, la responsabilisation des acteurs passe également par la tarification. Au-delà du fait qu'elle permet un recouvrement des coûts de prélèvement et d'amenée d'eau, plusieurs experts en économie soulignent que la manière la plus efficace pour éviter les pertes d'eau en agriculture consiste dans l'application de tarifs qui dissuade les consommations excessives et, partant, décourage le maintien de systèmes irrigués peu efficaces. En réalité dans beaucoup de cas, les résultats n'ont pas toujours eu les effets escomptés. Cette politique peut en effet pousser les agriculteurs à abandonner les terres ou, pis encore, à utiliser l'eau d'autres sources, parfois de façon abusive, plutôt que de la prélever dans les implantations des coopératives. Cette tarification expliquerait en partie que l'Espagne compte environ 510 000 puits illégaux, l'Italie quelque 1,5 million (300 000 seulement dans les Pouilles), et la Turquie 50 000 puits dans le seul bassin de Konya (Isendahl et Schmidt, 2006).

Malgré cette limite qui souligne l'importance d'une police de l'eau, la tarification ne doit pas être abandonnée. La Tunisie fournit un bel exemple de réussite en ce sens. Dans ce pays, la tendance est à l'augmentation annuelle du prix de l'eau, aussi bien dans les périmètres irrigués que dans les réseaux collectifs d'adduction. L'objectif d'encourager

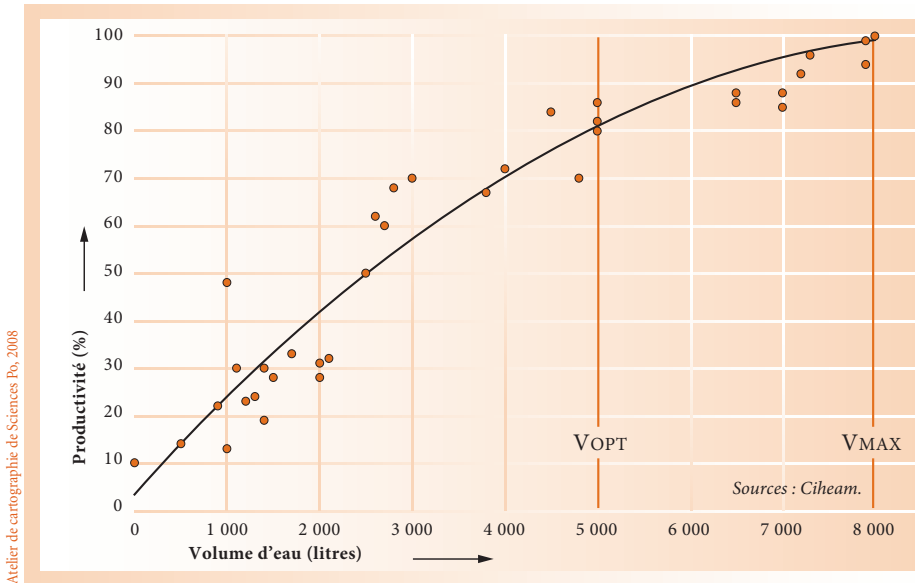
progressivement les économies d'eau est clairement affiché. La baisse de consommation est d'autant plus remarquable qu'elle ne s'est pas forcément accompagnée d'une baisse de la production agricole ou de l'activité générale. Cette augmentation du prix de l'eau a donc provoqué une réaction salutaire sous forme d'investissements en vue d'accroître la rentabilité de l'utilisation de la ressource : techniques d'irrigation plus performantes, réseaux d'eau rénovés, prise de conscience des divers usagers et adaptation comportementale, etc.

Dans l'ensemble, il semble qu'il soit préférable de mettre en œuvre des tarifs de type volumétrique avec des seuils croissants. La FAO est très favorable à cette tarification par seuil, le seuil volumétrique le moins coûteux étant le volume moyen admis pour assouvir les besoins hydriques de la plante. Ce système pourrait être adopté pour les prélèvements des nappes par rapport au volume maximal d'étiage et à la vitesse de recharge de celles-ci. Avec ces seuils de tarification, l'objectif principal est bien de maximiser le revenu des agriculteurs et non la production. En retour, les économies d'eau sont recherchées parce qu'elles offrent un intérêt économique (cf. graphique 1).

Géopolitique de l'eau : la Méditerranée en témoignage

La ressource se raréfie en Méditerranée et son partage confine parfois à la dispute. Malheureusement, le droit international ne permet pas réellement de donner un cadre adéquat à la résolution des conflits. Des théories du droit de l'eau ont pu émerger au sujet de l'utilisation de l'eau transfrontalière. Force est de constater qu'elles sont en fait des projections évidentes d'intérêts nationaux. La souveraineté territoriale absolue ou doctrine Harmon, du nom d'un juge américain appelé à statuer sur la crise entre le Mexique et les États-Unis à la fin du XIX^e siècle, met en avant la situation géographique. Afin d'irriguer les terres du Sud-Ouest, les États-Unis avaient commencé à détourner les eaux du Colorado, ce que le Mexique condamna en 1895, en prétextant que les droits d'usage des agriculteurs mexicains étaient antérieurs à ceux des Nord-Américains. Le gouvernement américain présenta son argument inspiré de Harmon : « Le principe fondamental du droit international est la souveraineté absolue de chaque État, par opposition à tous les autres, sur son territoire. La juridiction de l'État sur son propre territoire est nécessairement exclusive et absolue. Ses seules limites sont celles qu'il s'impose lui-même. » À rebours de cette théorie, on trouve l'intégrité territoriale absolue, chaque État devant permettre au fleuve de poursuivre son cours. Dans le bassin nilotique, l'Égypte a ainsi utilisé cet argument pour faire valoir ses droits sur un fleuve disputé. Le principe de la première appropriation est aussi d'origine nord-américaine, puisqu'il a été conçu pour faire valoir le droit de propriété sur la ressource au premier utilisateur qui l'a mise en valeur. Implicitement évoqué par des États comme la Syrie, l'Irak et l'Égypte au nom d'une très ancienne mise en valeur des eaux du Nil et de la Mésopotamie, il l'est également par Israël au prétexte que les premiers peuplements juifs avaient valorisé les eaux des nappes de Cisjordanie. Aucune de ces trois doctrines n'a obtenu de consécration dans la jurisprudence internationale. C'est, on s'en doute, sur la base de leurs intérêts propres que les États optent pour telle ou telle doctrine juridique. Les pays d'amont se réfèrent à la doctrine Harmon, encore appelée « souveraineté territoriale absolue », tandis que les pays d'aval ont milité pour le principe d'intégrité territoriale absolue ou pour celui de la première appropriation.

Graphique 1 - Courbe de la productivité pour une culture générique



Un droit international a tout de même émergé pour permettre un arbitrage entre ces positions, en témoignent en particulier la Convention sur les utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, votée par l'Assemblée générale des Nations unies le 21 mai 1997, ou la volonté d'instaurer des principes juridiques homogènes et cohérents destinés à pallier la multiplicité des théories juridiques concurrentes. En 1970, l'Assemblée générale de l'ONU avait chargé la Commission du droit international d'entreprendre « l'étude du droit relatif aux utilisations des voies d'eaux internationales à des fins autres que la navigation, en vue du développement progressif et de la codification de ce droit », dont les travaux ont été remis vingt-sept ans après. Le principe retenu par les législateurs de la Commission est qualifié de « principe de souveraineté territoriale réduite ». L'État est libre de concevoir des projets de mise en valeur de l'eau qui coule sur son territoire, mais il doit s'efforcer de ne pas porter atteinte aux intérêts des autres pays riverains du même cours d'eau et de ses affluents. Le texte défend également une approche du bassin versant, autour de trois principes de base : « l'utilisation et la participation équitables et raisonnables » (article 6), « l'obligation de ne pas causer de dommages significatifs » (article 7) et « l'obligation de coopérer » (article 8). Il laisse de fait libre cours à l'interprétation et peut nourrir les divergences d'analyse. Des pays en retard dans la valorisation de leur fleuve (l'Éthiopie et le Nil par exemple) peuvent invoquer l'article 6, quand d'autres en appellent à l'article 7 stipulant l'interdiction de causer des dommages, par exemple ceux qui ont exploité avant les autres comme l'Égypte, la Syrie ou l'Irak qui sont plutôt situés en aval.

Cette convention énonce d'autres principes comme l'obligation de partager les données et celle d'informer à propos d'actions qui peuvent modifier le cours – par exemple, en cas de fermeture d'un barrage en vue de son remplissage –, ce qui est loin d'être

fait. Elle met surtout en avant la nécessité d'une coopération à l'échelle du bassin versant partagé. De fait, et eu égard au grand flou qui réside dans les textes, cet aspect semble le meilleur vecteur de solution dans le cas de conflits entre riverains. La gestion de l'eau n'étant pas un jeu à somme nulle, ceux-ci ont sans doute beaucoup de choses à gagner en gérant ensemble un même bassin hydrographique et en intégrant les besoins de chacun, dans une véritable transparence (les pays riverains du fleuve Sénégal l'ont déjà fait). En Méditerranée où les rivalités sur l'accès aux ressources hydriques sont parfois vives (comme dans le bassin de l'Euphrate ou du Jourdain), cette perspective est d'emblée plus difficile. Or la coopération favorise des solidarités à même de renforcer les partenariats politiques.

Observer, planifier, légiférer : trois défis pour la protection des sols méditerranéens

Actuellement, seuls 13 % des sols de la Méditerranée peuvent être considérés aptes pour l'usage agricole, le reste étant partagé entre pâturages, forêts, arbustes, zones urbaines, zones rocheuses, étendues et déserts. Cette situation est la conséquence de changements rapides intervenus depuis les années 1950, avec, d'une part, une intensification des cultures permise par l'irrigation et, d'autre part, une urbanisation parfois massive des aires rurales, qui ont accéléré la dégradation des sols aggravée par une réduction des précipitations et un accroissement des périodes de sécheresse. Beaucoup de terres sont ainsi engagées dans un processus de désertification, à définir davantage comme la perte de productivité des sols et l'amenuisement du couvert végétal dans les zones sèches que comme l'avancée du désert.

Les connaissances sur la dégradation des sols et de sa complexité se sont heureusement approfondies. Des stratégies ont été mises au point, notamment à travers des initiatives nationales ou bien la ratification de conventions spécifiques entre pays (ainsi la Convention des Nations unies pour combattre la désertification). La nécessité d'une approche cohérente en matière de protection des sols a été récemment intégrée dans l'agenda politique de l'UE qui a introduit la problématique dans les « Stratégies thématiques » à développer dans le sixième plan quadriennal. La prise de conscience de la multifonctionnalité des sols permet de les percevoir non plus comme de simples supports de l'activité agricole traditionnelle, mais aussi en tant qu'éléments filtrants, tampons pour les polluants des eaux souterraines, conservateurs de la biodiversité et, très important aujourd'hui, sièges des accumulations sous forme organique du dioxyde de carbone atmosphérique.

En développant une politique d'intervention sur les sols, il faut être conscient de leur extrême variabilité spatiale et temporelle – ce qui rend la problématique de la protection de la ressource particulièrement complexe – et tenir compte du fait qu'avec la lenteur des processus pédogénétiques, les sols constituent une ressource pratiquement non renouvelable à l'échelle temporelle de cinquante à cent ans. Il est donc urgent et indispensable de mesurer l'importance de la dégradation des sols méditerranéens, et surtout d'en anticiper l'ampleur, et pour les chercheurs, de mettre à disposition des décideurs des indicateurs synthétiques capables d'intégrer les informations les plus précises possible au sujet des ressources foncières.

Parmi les initiatives destinées à la défense de l'environnement, l'OCDE a dernièrement défini un système d'indicateurs de type « *Driving Forces State and Response* » (*DSR framework*), d'utilisation facile pour les décideurs politiques. Il recense les causes des modifications du sol et du paysage et les indicateurs agro-environnementaux pour les aires rurales (densité des réseaux routiers, extension des aires utilisées par l'agriculture biologique). Le « *state* » décrit les effets sur les sols de ces paramètres, et les « *responses* » les actions possibles à entreprendre en termes de nouvelles politiques sur le sol capables d'atténuer et de contrôler les « *driving forces* ». Les pressions (unité d'élevage par unité de superficie agricole utilisée, consommation moyenne de pesticides) et les « *impacts* » détaillent les interconnexions entre les activités économiques et le comportement de la société qui ont une influence sur la qualité de l'environnement en général. De nouvelles initiatives pour développer des indicateurs de *state*, *impact* et *responses* liés à la protection du sol sont attendues.

Afin de fournir les meilleures informations aux décideurs, une base de données sur les caractéristiques chimico-pédologiques des sols est essentielle. Elle doit notamment permettre de procéder à une analyse spatiale de la dégradation, pour mieux la prévenir. En l'état actuel, il n'existe pas de base de données exhaustive sur les sols du Bassin méditerranéen. Les informations disponibles existent dans toute l'aire, mais leur richesse et leur balayage spatial varient selon le pays ou la région dans lesquels les prélèvements ont été faits. Ces évaluations n'ont pas en outre été faites selon des méthodes communes. Pour promouvoir ces bases de données, il faut donc créer un réseau d'informations (pédologiques, hydrologiques, climatiques, etc.) élaborées à différentes échelles, du niveau régional à celui du Bassin, et à partir de définitions universelles de manière à ce qu'elles puissent être facilement rassemblées et comparées avec celles des autres pays. Il faut également que cette base de données soit accessible à tous les opérateurs du secteur, simple à gérer et facilement mise à jour dans des délais relativement brefs.

La Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont décidé ensemble d'aller dans ce sens en développant et en réalisant des centres de collecte d'informations pour chacun des grands thèmes environnementaux. Quatre institutions ont ainsi été identifiées pour mettre en œuvre ces observatoires : l'AEE, l'Eurostat, le Joint Research Centre (JRC) et la DG Environnement (DG ENV). Un nouveau centre d'informations, l'European Soil Data Center (Esdac), se basera sur un système bien déterminé (Eusis) développé ces dernières décennies par le JRC. Il sera relié à d'autres centres internationaux afin de contribuer à la base mondiale de données sur les sols réalisée par l'International Soil Reference and Information Centre (Isric). Les informations collectées permettront de prédire les probables évolutions pédologiques et donc d'améliorer la gouvernance environnementale. Il s'agit en tout cas d'un saut qualitatif réel par rapport aux bases de données de l'Union européenne et de la FAO utilisées jusqu'alors.

Le suivi du potentiel foncier est certes à mettre en œuvre, mais le gaspillage d'espaces et donc de sols appelle aussi à court terme les États à une plus grande fermeté dans la démarcation foncière. L'urbanisation spontanée ou non réglementaire ne cesse d'empiéter sur une ressource déterminante. Une analyse de flux des modifications des sols montre que, chaque année, de nouvelles terres sont artificialisées dont très peu reviennent à leur fonction première. Au-delà des constats quantitatifs, le problème majeur est

celui des pertes irréversibles des bonnes terres pour l'agriculture. Or, plus un pays perd des terres, plus s'amenuisent ses possibilités de développer les méthodes d'une agriculture extensive qui permet de produire à des coûts compétitifs, de réduire les dangers de la pollution et de conserver la fertilité agronomique des sols.

Le développement d'une urbanisation anarchique à l'horizon 2020 augmenterait les tensions dans le Bassin méditerranéen, aggravant la situation sociopolitique de la région. Les outils de la planification urbaine doivent impérativement être révisés et renouvelés. La différence d'évolution entre deux régions très voisines tant du point de vue des conditions naturelles que du point de vue du niveau de développement, la Riviera ligure italienne qui a conservé son patrimoine agricole et la Côte d'Azur qui n'est pas parvenue à le faire, montre que l'emprise urbaine sur les terres agricoles n'est pas une fatalité. Au Sud, l'Égypte montre avec la construction de villes nouvelles, dont le succès est somme toute relatif, qu'il est possible d'épargner les meilleures terres agricoles. L'Algérie semble également vouloir mettre en œuvre cette politique. Pour autant, la conservation des terres agricoles et des espaces ruraux péri-urbains demeure une question urgente à résoudre.

Les chemins de la bifurcation

L'analyse des ressources naturelles a montré les enjeux auxquels la région méditerranéenne doit faire face. Quelle que soit la ressource (sols, eau, énergie), il s'agit de gérer une pénurie croissante. Les scénarios globaux à l'horizon 2020 découlent de la capacité à prendre en compte cette raréfaction évidente. Compte tenu de la vigueur et de l'étendue de la réponse, ces scénarios sont à l'évidence nombreux mais évoluent entre l'attitude passive et celle véritablement prospective, qui mêle action et anticipation.

Dans le cas d'une posture passive, l'échéance 2020 s'annoncerait assez sombre sur le plan des ressources naturelles. Les Méditerranéens devraient être environ 70 millions en 2025 à souffrir d'une pénurie d'eau (moins de 500 m³ par habitant et par an). L'utilisation de ressources non durables, c'est-à-dire provenant de sources fossiles ou de surexploitations, ne pourrait que s'accroître (jusqu'à 30 % à Malte ou en Libye), et les pays les moins bien dotés seraient les plus touchés par des pénuries structurelles. La distribution en eau potable serait garantie pour les populations riches et urbaines au détriment des populations pauvres et/ou rurales. Les sols cultivables devenant de plus en plus rares, l'agriculture continuera à être plombée dans les zones déjà fragilisées sur le plan foncier et hydraulique. Le secteur agricole devrait également souffrir du réchauffement climatique et de la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes.

Dans des pays à forte population agricole (l'Égypte notamment), un tel scénario pourrait voir des jacqueries se multiplier comme celles qui ont pu se produire dans les années 1990 avec la contre-réforme agraire ou lors de l'été 2007 avec les défaillances dans la distribution en eau potable dans les villages du Delta. Déjà évidentes, les fractures agricoles pourraient s'accroître entre le Nord, encore bien loti en ressources en 2020, et le Sud et l'Est très défavorisés à cet horizon. Dans le contexte d'une mondialisation qui ne serait pas contrebalancée par un renforcement des liens commerciaux euro-méditerranéens, il n'est pas sûr, loin s'en faut, que le creusement du déficit au Sud et à l'Est profite au Nord, concurrencé par les États-Unis ainsi que par des pays émergents sur le plan agricole, comme la Chine et le Brésil. Ce n'est pas la donne énergétique, peu favorable aux

PSEM à l'exception de l'Algérie, qui devrait réduire l'ampleur de la fracture entre les deux rives. Au contraire, sortis d'une certaine passivité dans ce domaine, les pays de la rive nord ont déjà entamé modestement une bifurcation énergétique. Or, en adoptant les biocarburants de première génération, la rive septentrionale pourrait participer à l'enchérissement des productions alimentaires *via* l'éviction foncière qu'elle suscite.

Au cœur des sociétés méditerranéennes, la concurrence pour les sols et pour l'eau est déjà à l'œuvre : entre agriculteurs, entre villes et campagnes, entre tourisme et agriculture, etc. Dans ce scénario très sombre, il ne fait aucun doute que les conflits hydrauliques et fonciers, à petite ou grande échelle, perdureraient et que des tensions géopolitiques pourraient se développer dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles. Quant à la dimension environnementale à l'horizon 2020, on atteindrait des points de non-retour très inquiétants.

Cependant, ce scénario, marqué par la paupérisation, l'instabilité et la violation des écosystèmes, n'est pas inéluctable. Devant l'urgence de la situation, les décideurs pourraient encore réagir et réorienter les politiques. Ils devront pour ce faire confirmer avec force de nouvelles orientations des politiques publiques, en termes d'offre alternative (desalement et réutilisation des eaux usées, énergies renouvelables), de rationalisation de la demande en eau et en énergie (les économies constituent à n'en point douter le meilleur gisement d'eau), mais aussi en termes de protection des sols tant sur un plan quantitatif (les surfaces) que qualitatif (la productivité). Les délais sont courts, il s'agit au mieux de prendre un virage dont les effets seraient perceptibles en 2020 et intensifiés ensuite. On pourrait alors assister en Méditerranée à l'émergence d'une activité agricole plus durable sans diminuer pour autant sa vocation rémunératrice.

Dans ce scénario, forcément volontariste, le champ des énergies renouvelables devra nécessairement être investi, en particulier celui des biocarburants de seconde génération qui n'ont pas les mêmes incidences sur les territoires cultivables (d'ici une dizaine d'années on devrait y voir beaucoup plus clair de ce point de vue). De même, les nouvelles voies de l'offre d'eau (desalement, réutilisation des eaux usagées) feront l'objet d'une attention particulière, étant entendu que pour le traitement des eaux de mer ou des eaux saumâtres, le succès sera conditionné par la capacité à lever l'hypothèque que la donne énergétique fait peser, et un effort important devra être effectué pour procéder à des économies d'eau.

Si les politiques publiques nationales et internationales doivent intégrer ces priorités, les acteurs de cette réorientation se situent à différentes échelles : gouvernements, collectivités territoriales, consommateurs, agriculteurs (associations d'irrigants, groupements de producteurs, etc.), industriels et scientifiques. Là comme ailleurs, il ne faudrait pas oublier de mobiliser le cadre politique régional méditerranéen. En 2005, c'est sur proposition de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) que les parties contractantes à la convention de Barcelone ont adopté la stratégie méditerranéenne de développement durable annoncée au sommet de Johannesburg de septembre 2002. Et d'ailleurs, le premier domaine d'action retenu comme prioritaire avait été l'amélioration de la gestion intégrée des ressources et surtout des demandes en eau.

Les possibilités de coopération ne manquent pas. La recherche dans le domaine de l'économie des ressources sera plus efficace si les efforts sont mutualisés. Les investissements

parfois lourds appellent des économies d'échelle d'autant plus accessibles que les États sont partenaires dans la recherche scientifique. Quant au capital immatériel de cette dernière, il ne fait pas de doute que son développement est d'autant plus assuré qu'il émane de réseaux d'équipes riches en compétences plurielles et complémentaires. D'autres aspects peuvent mobiliser le cadre régional : la réflexion sur le commerce de l'eau virtuelle, qui devrait sous-tendre le débat commercial méditerranéen, en est un exemple incontournable. De même, le dialogue interétatique sera un vecteur stratégique pour progresser dans la gestion durable de la ressource en eau. Ces pistes d'action montrent que la fatalité d'une catastrophe affectant les ressources naturelles méditerranéennes n'est pas inéluctable. Si les intérêts catégoriels et individuels sont dépassés ou en tout cas contrebalancés par une volonté politique affirmée, une stratégie de développement durable peut être progressivement mise en place.

Bibliographie

Bendélac (J.), « Israël : l'eau à la croisée des chemins », *Confluences Méditerranée*, « Eau et pouvoirs », 58, été 2006.

Commission européenne, « Stratégie de l'Union européenne en faveur des biocarburants », communication, SEC 2006/142, Bruxelles, 8 février 2006.

Doornbosch (R.) et Steenblik (R.), *Biofuels: Is The Cure Worse than The Disease?*, Working paper, *The Round Table on Sustainable Development*, OCDE, 11-12 septembre 2007.

Isendahl (N.) et Schmidt (G.), *Drought in the Mediterranean: WWF Policy Proposals*, WWF Report, WWF/Adena, WWF Mediterranean Programme and WWF Germany, juillet 2006.

NE (Nomisma Energia), *Les Nouvelles Sources renouvelables pour l'énergie électrique en Europe*, Bologne, mars 2007.

Sansoni (M.), « Les énergies renouvelables. Comparaison des sources renouvelables », *Arpa Émilie-Romagne*, *Revue Arpa*, 5, septembre-octobre 2006.

ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES POPULATIONS*

La Méditerranée est aujourd'hui placée devant une série de défis stratégiques majeurs, dont la sécurité alimentaire quantitative et qualitative n'est pas le moindre. Puisque la variable démographique s'impose comme un déterminant essentiel, soulignons l'importance de l'enjeu de nourrir une population qui aura triplé entre 1960 et 2020. Cette population va exercer une pression accrue sur des ressources naturelles fragiles au Nord, mais encore plus dans un Sud menacé par une vulnérabilité sociale et civile. Au Nord et à l'Est de la Méditerranée, on cultive aujourd'hui 319 hectares pour 1 000 habitants, 177 hectares pour 1 000 habitants au Sud (Allaya, 2006), et ces surfaces vont en diminuant. Nourrir toujours plus de monde avec une alimentation de meilleure qualité, telle est l'équation à résoudre pour assurer la sécurité alimentaire de la région.

Le pari est à relever dans un contexte d'urbanisation croissante des sociétés ouvertes sur la mondialisation, où les mœurs évoluent généralement plus vite qu'en milieu rural, avec une émancipation progressive de la femme, des structures familiales en pleine recomposition et de nouveaux comportements sociaux, comme le désir de consommer et d'accéder à la modernité pour s'aligner sur certains standards occidentaux. Depuis quelques années, la parabole et la publicité, conjuguées à la hausse du pouvoir d'achat, font du citadin sud-méditerranéen un consommateur avide.

Quelques indicateurs agro-économiques de première importance peuvent compléter ce cadrage général. Sur le plan quantitatif, et pour mettre un terme à une idée reçue, peu de pays méditerranéens sont en réalité déficitaires en niveau global de production par rapport aux besoins énergétiques des populations. Le déficit commercial tant dénoncé est pour l'essentiel lié aux besoins alimentaires du bétail. Seuls Malte, l'Algérie, la Jordanie et le Liban sont dans une situation de déficits alimentaires humains affirmés, mais cela ne les empêche pas de mener des politiques d'exportations alimentaires actives ! Le problème quantitatif est donc en voie de résolution. Pourtant, le nombre de sous-alimentés continue encore de progresser, du fait du maintien de poches de pauvreté, d'une concentration des richesses ou d'une marginalisation de populations mal intégrées dans un système socio-économique libéral.

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Martine Padilla (Ciheam-IAM Montpellier).

Au-delà de cette problématique quantitative, la qualité de l'alimentation est une préoccupation grandissante. Alors que le modèle crétois de consommation est reconnu par l'Organisation mondiale de la santé et distingué comme l'un des plus beaux patrimoines du Bassin méditerranéen, les pays méditerranéens s'en détachent toujours davantage. La mutation alimentaire est un phénomène universel qui accompagne le développement économique et l'urbanisation. Progressive au Nord et brutale au Sud, elle s'est traduite par une dérive de la qualité alimentaire dont l'accroissement de l'obésité dans les populations est l'un des indicateurs les plus convaincants. Une réelle réflexion sur l'alimentation moderne est à conduire (mais nous n'en avons pas encore les clés), car l'on constate que la pandémie alimentaire est surtout visible dans les grands centres urbains et dans les petites villes rurales très investies dans le tourisme, alors que dans les petites villes traditionnelles et en milieu rural, on observe moins de surpoids malgré la richesse de la ration alimentaire.

Dans ce contexte, l'avenir de la zone méditerranéenne se joue autour de quatre défis incontournables pour créer une situation plus favorable à la sécurité alimentaire dans ses différentes dimensions : penser le développement en intégrant la composante « durabilité » au double sens écologique et nutritionnel du terme ; concilier la modernité et la tradition, composante essentielle dans une région à forte identité culturelle ; penser au marché local avant de se vouer au marché international ; réfléchir, au nord comme au sud de la Méditerranée, à la cohérence entre les politiques sectorielles pour la sécurité alimentaire et la santé.

Penser le développement en intégrant la durabilité écologique et la santé

Intensifier la production tout en préservant la diversité biologique

Étant donné la progression de la population, l'intensification de l'agriculture au Sud semble incontournable pour préserver un certain niveau d'autonomie. Au Nord, la production agricole est résolument tournée vers le mode intensif qui conduit à la sélection des variétés dites les plus rentables et adaptées aux filières de production aujourd'hui industrialisées, tertiarisées et rurbanisées. La progression nécessaire de la production agricole et son orientation ne devraient pas se faire au détriment de la diversité génétique, condition de la préservation du potentiel futur des productions végétales et animales adaptées. Rappelons que la région méditerranéenne ne représente que 6 % des territoires du monde mais rassemble 10 % du capital végétal connu. L'intensité et la diversité de la faune et de la flore de cette zone sont telles que les préserver est un devoir. Dans la configuration actuelle, au Nord comme au Sud, les filières de production atteignent leurs limites car elles sont souvent destructrices du milieu. Le défi qui leur est assigné est de faire des choix raisonnés qui préservent les ressources naturelles.

Il devient indispensable de penser un mode de production et une organisation des marchés limitant les pertes en énergie alimentaire très dispendieuses tout au long du système agro-alimentaire. Au nord de la Méditerranée, il faut aujourd'hui produire 10 calories finales pour une seule dans la bouche du consommateur et 10 calories d'énergie

fossile nécessaires aux différentes opérations du système alimentaire. La mondialisation du commerce, en multipliant les transports de denrées et les coûts dits « absurdes » (terme consacré par les économistes de l'environnement), induit des externalités négatives. En Angleterre, le transport des aliments représente 30 milliards de kilomètres en 2002 et l'émission de 19 millions de tonnes de dioxyde de carbone (Pretty *et al.*, 2005). La grande distribution alimentaire très présente au Nord, par son fonctionnement en grands centres de regroupement des produits puis de diffusion sur tout le territoire, contribue aussi fortement à la consommation d'énergie et aux rejets de CO₂. Les niveaux de pollution sont ainsi équivalents pour des fruits et légumes cultivés en serre régulée et pour des fruits et légumes transportés par avion. En France, 30 % des émissions de gaz sont liées à l'alimentation (choix de production), et 22 % aux transports routiers (un tiers concernent les aliments) (Jancovici, 2006). Les pays du Sud suivent la même voie quand ils devraient d'ores et déjà s'inscrire dans une politique agricole et alimentaire écologique.

Les efforts s'adressent donc à tous les acteurs de la chaîne alimentaire mais aussi aux consommateurs. Pourquoi ne pas émettre des recommandations nutritionnelles assorties d'un guide des choix alimentaires qui privilégieraient la saisonnalité, la proximité, les aliments économes en ressources naturelles... ? On sait par exemple qu'un consommateur « occidental » a une empreinte sur l'eau de 4 000 litres par jour contre 1 500 litres pour un consommateur végétarien (FAO, 2003). La quantité d'eau virtuelle utilisée varie fortement selon les aliments : 15 000 litres sont nécessaires pour 1 kilo de bœuf, 1 500 litres pour 1 kilo de céréales, 1 000 litres pour 1 kilo d'agrumes ou 1 kilo de légumes secs, 150 litres pour 1 kilo de tomates. N'est-il pas temps de prendre en compte cette « eau utilisée » dans les décisions de production et de commercialisation des produits alimentaires, sachant que la ressource hydrique se raréfie dans plusieurs pays méditerranéens ?

Un système alimentaire respectueux de la santé

Les conditions de vie modernes incitent à l'utilisation de produits transformés qui font gagner du temps de préparation. Toutefois, les procédés technologiques de transformation imposés tout au long de la chaîne alimentaire ne sont pas sans conséquences sur la qualité organoleptique et nutritionnelle des produits. Si une attention forte a été portée à leurs aspects sanitaires au cours des décennies passées, le respect des nutriments a rarement été au cœur des réflexions et des décisions. Les conditions de récolte, de stockage, de traitement, de procédés de transformation, de mode de distribution ont des conséquences sur la qualité sensorielle et nutritionnelle des aliments. Les effets sont plutôt favorables si les conditions de traitement sont douces et bien maîtrisées (hautes pressions, champs électriques pulsés, cuissons sous vide) (Jeannequin *et al.*, 2005). Les pertes nutritionnelles peuvent être importantes et accompagnées de composés néoformés toxiques dans des conditions de traitement sévères (températures élevées, pH extrêmes, traitements de séparation, extraction, purification, etc.) (Besançon, 2001).

Pourquoi dès lors ne pas pousser les professionnels à s'engager à respecter une charte qualité qui préserve les nutriments tout au long de la chaîne alimentaire, à l'instar du Programme national nutrition santé en France ? Pour optimiser les apports nutritionnels de la population, une évolution de l'ensemble du marché doit être recherchée avec des voies de progrès multiples : sélection végétale ou animale, travail sur les modes d'élevage, nutrition animale ou techniques culturelles au stade de la production agricole ;

amélioration de la formulation des produits composés, création par l'industrie de nouveaux produits d'intérêt nutritionnel dans toutes les gammes de produits; réduction de la taille des portions; amélioration des recettes et des menus dans la restauration et les métiers de bouche; marketing, publicité, présentation à la vente tenant compte des caractéristiques nutritionnelles des produits pour orienter les consommateurs vers des choix favorables à la santé, etc. Une démarche concertée entre les acteurs serait parallèlement nécessaire: outre les pouvoirs publics, des organisations professionnelles et interprofessionnelles du secteur alimentaire, plusieurs entreprises, des organisations de consommateurs, des scientifiques spécialisés en nutrition, en technologie alimentaire et en économie doivent contribuer à accompagner positivement ces engagements.

L'Espagne demande que la diète méditerranéenne soit inscrite à l'Unesco

Lors du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, tenu à Bruxelles les 16 et 17 juillet 2007, Elena Espinosa, ministre espagnole de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, a incité ses pairs à défendre une proposition espagnole consistant à inscrire auprès de l'Unesco la diète méditerranéenne au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La ministre a précisé que son pays souhaiterait la mise en place d'une stratégie commune entre, d'une part, les pays représentatifs du régime alimentaire méditerranéen et, d'autre part, tous ceux qui voudraient protéger ce modèle. L'Espagne s'est beaucoup investie dans ce projet depuis plusieurs années. Elle est en effet persuadée que cette reconnaissance permettra une meilleure visibilité internationale des bienfaits de la diète méditerranéenne par rapport à la santé humaine. Cette initiative a pour but de souligner l'importance du régime alimentaire aux plans culturel, social, territorial, environnemental et économique.

Concilier modernisation et traditions dans les relations entre acteurs

Adapter les industries et les normes aux contextes locaux

Longtemps les produits de grande consommation, fabriqués localement, ont bénéficié d'une protection, en contrepartie des emplois créés dans le cadre d'une politique auto-centrée, entraînant l'absence d'un cadre concurrentiel stimulant. Habituees à une telle politique d'accompagnement et de soutien, les entreprises prennent difficilement l'initiative de changer l'organisation du travail, de créer, d'innover, de déléguer des responsabilités et de responsabiliser cadres et employés. Par ailleurs, l'accès à des marchés particuliers, tel celui de l'UE, donne encore plus d'importance que par le passé aux normes et aux procédures de certification de conformité. La stratégie est claire: les entreprises se trouvent face à un marché européen très convoité en raison de sa prospérité, du bon niveau de pouvoir d'achat des populations et d'une qualité de vie enviable. Ce marché pourrait être à la portée des entreprises du Sud. Au Maghreb, 70 % des transactions commerciales se font déjà avec l'UE. Des programmes de mise à niveau y sont initiés pour permettre aux entreprises d'entreprendre les adaptations nécessaires, d'investir dans l'immatériel et d'entrer dans la bataille de la concurrence. Le nombre très limité d'entreprises certifiées démontre que les firmes nationales qui adoptent des normes internationales sont avant tout motivées par l'accès aux marchés internationaux et

l'acquisition des critères de compétitivité de ces derniers. Les investissements qu'elles effectuent pour la mise en place des systèmes de qualité augmentent leurs coûts de production alors que le positionnement de leurs produits sur le haut de gamme entraîne des prix élevés sur les marchés intérieurs.

Même s'il est beaucoup question de la normalisation et de la recherche de la qualité, une grande marge existe entre les souhaits affichés par les autorités publiques et la réalité de l'engagement des entreprises dans ce processus. Les produits industrialisés sont comparativement très chers par rapport aux produits artisanaux. L'introduction d'un coût supplémentaire requis par la normalisation ne pourra qu'aggraver les écarts. Les produits méditerranéens typiques risquent de fait d'être éliminés du marché ou détournés de leur valeur actuelle. La technologie est en effet un facteur limitant pour l'appropriation des savoir-faire traditionnels par l'industrie qui, par ailleurs, a les moyens financiers d'assurer le marketing de ces produits. La valorisation des produits locaux traditionnels par les IAA peut leur donner un avantage inégalé sur les marchés nationaux et internationaux. La Turquie, à cet égard, a su transmettre la tradition dans l'industrie locale dont les produits sont distribués dans les grandes chaînes présentes dans le pays comme Migros et Metro.

Plutôt que de se jeter aveuglément dans la course à la normalisation « occidentale », les pays méditerranéens devraient songer à organiser l'échange des informations et négocier avec les grandes puissances des normalisations adaptées. Sur le plan du marché intérieur, une normalisation adaptée serait moins coûteuse et plus respectueuse des spécificités des produits traditionnels. Une table de négociations internationale pourrait s'ouvrir sur le minimum requis en termes de normes sanitaires sur la base de données scientifiques, en dehors de toute considération de protection économique, et surtout sur la garantie d'une certaine stabilité de ces exigences. L'évolution permanente de ces normes non tarifaires rend la conformation impossible au Sud.

L'EFSA en Europe depuis 2002

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) est la pierre angulaire de l'Union européenne pour l'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés aux hommes et aux animaux. Elle rend des avis scientifiques indépendants sur toutes les questions ayant un impact direct ou indirect sur la sécurité alimentaire (y compris la santé et le bien-être des animaux et la protection des plantes). L'EFSA est également consultée en matière de nutrition en relation avec la législation communautaire. Elle émet, de manière transparente et ouverte à l'intention du public, des communications sur toutes les questions relevant de ses attributions. Les évaluations réalisées par l'EFSA fournissent aux gestionnaires des risques (institutions européennes responsables politiquement, à savoir la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil) des bases scientifiques solides pour définir des mesures réglementaires ou législatives à orientation politique nécessaires à la garantie d'un niveau élevé de protection des consommateurs en matière de sécurité des aliments.

Promouvoir une distribution alimentaire adaptée au contexte

La grande distribution est établie dans un rapport de force avec l'industrie dans les pays nord-méditerranéens où elle impose souvent ses contraintes. Nouvellement installée dans les pays sud-méditerranéens, elle risque de créer une industrie locale à deux vitesses en bousculant les pratiques industrielles de ceux qui ont décidé de collaborer. Les

répercussions sur toute la chaîne alimentaire seraient d'autant plus importantes que la grande distribution, Carrefour en tête, s'est engagée à proposer au client des produits locaux pour l'essentiel.

La grande distribution s'appuie sur une industrie normalisée, une logistique organisée, des approvisionnements importants en volume et réguliers. Autant d'efforts que tous les industriels ne sont pas prêts à consentir par indifférence et en raison du coût de l'investissement direct et en capital humain que cela induit. Une simple transposition de ce modèle européen au Sud ne serait-elle pas une erreur fatale sur le plan économique et sociétal? La grande distribution reste inaccessible à la grande majorité de la population et, par son ostentation, peut exacerber les sentiments d'iniquité. La normalisation s'assortit certes de bienfaits sanitaires, mais si elle est généralisée, elle impliquerait la disparition du secteur de distribution traditionnel garant de l'emploi, de la diversité des goûts et des savoir-faire. La structuration des relations sociales en réseaux est forte, les relations de confiance entre clients et commerçants sont essentielles. Comment le consommateur va-t-il vivre cette transformation? Déjà des chaînes comme Marjane au Maroc ou Touta en Tunisie l'ont comprises et se déploient plutôt sous forme de supérettes de quartier. L'occasion se présente peut-être de penser une nouvelle forme de distribution qui puise dans la modernité tous les éléments positifs tout en restant adaptée aux conditions socioculturelles locales.

Rendre compatible l'informel avec les systèmes économiques formels

L'économie informelle est présente aussi bien dans les régions rurales que dans les zones urbaines, dans l'agriculture, le secteur industriel, le commerce et les services, dans les activités économiques traditionnelles comme dans les activités émergentes fondées sur la connaissance. Dans certains pays, la majeure partie de la population est tributaire de cette économie informelle, moteur vital de leur développement: «elle a été l'honneur des pauvres, la réponse des exclus à l'exode rural massif, aux vagues de licenciements dues aux privatisations, aux politiques de rigueur impulsées par les gouvernements» (Llena, 2001). Les activités qui prennent part à l'approvisionnement et à la distribution alimentaires dans les villes répondent à une dynamique urbaine endogène: le secteur alimentaire informel s'adapte à la diversité de la demande urbaine et, plus généralement, à l'évolution des contextes socio-économiques des villes. Parallèlement, il est lui-même porteur de dynamique, en tant que source de revenus pour les ménages qui y sont impliqués.

En période de crise économique, la baisse du pouvoir d'achat mais aussi les difficultés d'emploi dans le secteur formel favorisent son développement. Le secteur alimentaire informel contribue à la distribution de vivres à coûts réduits et fournit un emploi et des revenus à certains ménages en difficulté, leur donnant ainsi accès à des biens et à des services alimentaires marchands (Hugon et Kervarec, 2001). L'alimentation de rue et la vente d'aliments frais ont permis de répondre aux problèmes liés à l'éloignement du lieu de travail par rapport au lieu de résidence (pour les femmes en particulier). Des plats préparés sont proposés à proximité des usines, des bureaux et des écoles, évitant le trajet jusqu'à la maison en milieu de journée. Les points de vente se sont multipliés sur les routes très fréquentées vers les marchés, à proximité des stations de taxi et de bus. Loin de constituer une anomalie sociale, le secteur informel, en tant que réponse

aux conditions de vie urbaine et aux difficultés d'approvisionnement et de distribution alimentaire, doit donc être mieux connu et accompagné dans ses mutations sur le plan institutionnel, technologique, financier et organisationnel.

L'économie informelle régit la vie quotidienne d'une majorité toujours plus importante de travailleurs. Aucune loi de la nature n'a condamné ces individus à la pauvreté et au désespoir. Aucune loi humaine ne stipule que la grande inégalité dans la répartition des biens doit se perpétuer. Garantir une protection par une législation nationale du travail, une couverture sociale, l'éducation, la formation, des conditions de travail décentes et la satisfaction des besoins élémentaires ne sont pas des objectifs à long terme à réaliser par les générations futures, mais plutôt des normes minimales que la société civile, comme les gouvernements et les organisations internationales, devrait s'approprier dès maintenant.

Ce secteur informel n'a de cesse de croître, et toute stratégie de développement, pour être viable, doit l'intégrer et prendre en compte ses formes multiples : certaines activités productives de biens (comme l'artisanat), les commerces et les services, dispensés aux catégories faiblement solvables de la population, doivent être soutenus ; celles en revanche qui ont un impact négatif sur l'économie et la société doivent être combattues (contrebande, diverses formes de trafic, etc.). L'économie informelle a également des singularités, sources d'avantages comparatifs, tels que l'absence ou l'allègement de la charge fiscale, la faiblesse des coûts de la main-d'œuvre (non-respect du code du travail) et assez souvent la non-localisation (activités ambulantes et à domicile). Les priver de ces avantages, c'est sûrement entraîner leur faillite. Enfin, la stratégie de développement de cette économie doit privilégier, dans une approche de court terme, les considérations sociales par rapport à la logique économique. L'objectif est d'aider ces activités à évoluer progressivement vers la petite et moyenne entreprise et à s'articuler au plan fonctionnel au tissu économique moderne. Leur assurer de la formation, un accès au crédit, les convaincre des avantages liés à l'emploi et à l'entreprise pourraient créer les voies d'une certaine régularisation.

Penser au marché local tout en s'intégrant au marché international

Un marché des produits méditerranéens à construire

Les arguments qui plaident en faveur d'une identification et d'une préservation du patrimoine alimentaire méditerranéen sont nombreux. Des vertus thérapeutiques et de prévention sont reconnues aux aliments qui constituent la ration alimentaire méditerranéenne, mais également aux combinaisons d'aliments et à la façon de les consommer. Identifier et valoriser ce patrimoine à l'aide de signes de qualité (appellation d'origine contrôlée, indication géographique protégée, agriculture biologique ou autres labellisations) constitue une piste intéressante pour faire face à la standardisation alimentaire et récupérer la valeur ajoutée que les grandes entreprises internationales ne manquent pas de s'approprier en jouant sur l'image positive du triptyque alimentation méditerranéenne-santé-naturalité.

Les produits attachés à un territoire relèvent du registre culturel que les actions de normalisation ont du mal à gérer. Peut-on en effet unifier et protéger sans appauvrir ? Que

recouvre l'ancrage historique de ces productions et comment le prouver, surtout en Méditerranée, zone de forts échanges de produits, de savoir-faire, de culture? La valeur historique, le lien au lieu, les caractéristiques techniques, les variantes d'un même produit : tels sont les points que les acteurs doivent considérer pour entamer une démarche de protection. Malgré leur bien-fondé, ces mesures de protection peuvent créer aussi de l'exclusion et conduire à une désappropriation du nom, à un appauvrissement de la diversité, selon les modalités de leur mise en œuvre. Réglementation de l'origine et signes de qualité semblent faire bon ménage, tandis que AOC, IGP, Label rouge, Label méditerranéen et Certification de conformité ne sont pas interchangeables. Un débat demeure : faut-il défendre l'origine de la matière première ou défendre l'origine du savoir-faire?

Si le produit d'origine méditerranéenne, donc le territoire, est privilégié, un marché formidable s'ouvre, et la tentation est grande d'intensifier la production pour créer de la richesse au prix d'un épuisement des ressources locales en terre et en eau. On sait par ailleurs qu'une trop forte intensification altère la qualité intrinsèque des produits (sélection adverse). Si c'est l'authenticité des aliments qui est considérée, les industriels et les artisans méditerranéens doivent rapidement s'organiser pour protéger par des brevets et des labels les savoir-faire, les recettes des produits spécifiques. Les multinationales de l'agro-alimentaire, à l'affût de niches de marché pour accroître leur chiffre d'affaires, utilisent en effet l'image méditerranéenne pour créer un marché et s'approprient les recettes typiques de ces régions.

Informers et éduquer le consommateur méditerranéen

L'organisation de défense des consommateurs veille à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation, attire l'attention des décideurs sur les situations observées ou potentielles, ou sur les appréhensions du public, et contribue à faire prendre des mesures d'apaisement, de vérification et/ou de prévention. Le consommateur méditerranéen étant peu formé et peu informé sur les bienfaits et les méfaits des produits, en particulier les produits industriels, il convient de promouvoir une réelle éducation et de soutenir les associations de consommateurs qui travaillent à l'émergence d'une conscience citoyenne indispensable à des choix raisonnés. Certaines associations commencent à apparaître au Sud, mais elles sont souvent très liées au pouvoir politique et donc peu crédibles.

Slow Food

Association fondée en 1989 par Carlo Petrini, Slow Food est un mouvement international qui s'est développé en réaction aux effets dégradants de la culture fast-food et à la standardisation des goûts alimentaires. Slow Food valorise les effets bénéfiques de la consommation volontaire d'aliments locaux, à travers des programmes d'éducation au goût et d'un travail de sauvegarde des traditions culinaires. Forte de 80 000 membres répartis dans une cinquantaine de pays, l'association aide par ailleurs les producteurs de produits de qualité et encourage les initiatives de solidarité dans le domaine alimentaire, dans un souci croissant de responsabilité environnementale.

Penser des politiques sectorielles intégrant nutrition et santé

Une politique agricole cohérente avec la sécurité alimentaire

La politique agricole, les prix, comme les politiques alimentaires de subventions des produits qui ont prévalu durant quelques décennies au Sud, ont été pensés et décidés dans un but de sécurité alimentaire quantitative, indépendamment d'une réflexion sur leur bien-fondé dans une perspective qualitative. Les céréales raffinées, les farines blanches, les huiles de mélange importées, les sucres ont ainsi été souvent privilégiés dans les systèmes nationaux de subventions aux produits. La satisfaction quantitative d'une grande partie de la population a pu être assurée, mais au détriment d'objectifs nutritionnels et de santé publique qui aujourd'hui s'imposent. Il faut repenser les soutiens publics et les prix de certains produits comme les fruits et légumes, les légumineuses, les poissons, pour en favoriser l'accès à tous (nouvelle politique de subventions? aides à l'investissement? recommandations nutritionnelles?). Pour ce faire, les différents protagonistes doivent travailler ensemble et se concerter pour agir en fonction de leur rôle respectif (cf. figure 1).

Figure 1 - Forces sociales contribuant à la sécurité alimentaire

Agents de la chaîne agro-alimentaire

- Stratégie d'expansion
- Création et maximisation de valeur ajoutée
- Innovation (adaptation nutritionnelle, qualité organoleptique, santé, services incorporés)
- Développement de la restauration
- Publicité

Pouvoirs publics

- Sécurité alimentaire quantitative
- Protection du consommateur (valeur santé des aliments)
- Amélioration de la qualité alimentaire et nutritionnelle
- Coût social de l'alimentation



Communauté scientifique

- Science de la nutrition
- Connaissance de la situation alimentaire
- Formation alimentaire et nutritionnelle
- Information des consommateurs

Organisation des consommateurs

- Hygiène
- Qualité nutritionnelle « valeur santé »
- Qualité organoleptique
- Prix de la qualité et du service
- Information

Dans cette perspective, un des défis consistera à garantir une éthique et une responsabilité citoyenne dans les modes de production et de distribution ainsi que dans les campagnes marketing, notamment par la publicité. Même si celle-ci en est encore à ses prémices dans les PSEM, elle inonde depuis peu les villes urbaines littoralisées de plus en plus branchées sur les standards de consommation occidentaux. Sans contrôle, la publicité peut concourir à aggraver l'insécurité alimentaire. À l'inverse, si elle est orientée vers une démarche de santé publique, elle peut contribuer à rétablir certaines pratiques alimentaires, notamment par la promotion de produits de qualité.

Quelques scénarios prospectifs

Sur la base de ce diagnostic et des enjeux et des défis à surmonter pour atteindre la sécurité alimentaire quantitative et qualitative, quelles sont les variables clés et leurs évolutions? Des futurs possibles très contrastés correspondant à différents schémas de sociétés peuvent être dessinés¹. Les moyens d'y parvenir passent par une série d'actions sur des variables majeures dont on donnera quelques éléments clés.

Les variables clés et leurs évolutions

Sélectionner et classer les variables motrices de la sécurité alimentaire quantitative et qualitative reste un exercice délicat car elles sont très nombreuses et leur hiérarchisation est intimement liée au contexte. En ce qui concerne la sécurité alimentaire quantitative, si la pression de la population est particulièrement criante en Égypte, c'est plutôt l'insuffisance de la production qui prédomine en Algérie, l'insécurité civile et politique au Liban, la pauvreté au Maroc et en Égypte, et la marginalisation/exclusion de certaines populations au Nord. Si le pouvoir d'achat ainsi que les modes de vie et les comportements alimentaires sont des problèmes récurrents et généralisés pour atteindre la sécurité alimentaire qualitative, les modes d'industrialisation, les conditions de production et de logistique sont plus en cause au nord de la Méditerranée, tandis que les modèles culturels, la formation du consommateur et celle du producteur sont plus impliqués au sud. Pour chacune des variables, des hypothèses ont été formulées, comme autant d'options d'interventions possibles et alternatives. Elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre car certaines se révèlent plus pertinentes vis-à-vis de certains territoires que d'autres. Leur formulation requiert une bonne connaissance du domaine et des contextes nationaux, d'où la nécessité d'une réflexion entre experts.

Les variables de la sécurité alimentaire quantitative

- *La pression de la population.* La transition démographique étant globalement achevée au Nord et largement amorcée au Sud, la pression de la population ne s'exercerait que localement et selon des niveaux d'intensité variables. Les perspectives démographiques à l'échelle de 2020 sont relativement connues avec de faibles niveaux d'incertitude. L'hypothèse peut ainsi être faite d'une forte croissance de la population dans les campagnes égyptiennes et dans les grandes villes sud-méditerranéennes car l'exode rural est encore vivace. On parie sur le maintien d'une croissance démographique globalement soutenue dans les pays du Sud et dans les campagnes du Proche-Orient. Il y aurait un *statu quo* démographique dans les pays du Nord et les campagnes du Maghreb. Des villes petites ou moyennes continueraient à apparaître dans les campagnes, phénomène déjà largement amorcé au Nord comme au Sud, couplé avec une intense littoralisation.

1 - Cette démarche prospective s'est déroulée en quatre étapes, à travers une série de réunions de travail entre experts de la question. Tout d'abord, une identification des principales variables exerçant une influence sur la sécurité alimentaire quantitative et sur la sécurité alimentaire qualitative a été réalisée. Ensuite, collectivement, des hypothèses d'évolution contrastées ont été élaborées de sorte à construire dans un troisième temps plusieurs grands scénarios pour explorer les futurs possibles. Dans une quatrième étape, ces démarches ont été vérifiées et mises en évidence à l'aide du logiciel informatique Ideos, pour ainsi proposer des leviers d'action et des voies à suivre sur la question de la sécurité alimentaire en Méditerranée.

- *La pauvreté.* Les hypothèses sur l'avancée ou le recul de la pauvreté sont classiques : soit la paupérisation s'aggrave dans les campagnes, les villes et le péri-urbain au Sud, soit la situation actuelle se maintient avec une pauvreté toujours importante dans les campagnes et une paupérisation urbaine qui s'accélère, soit enfin, la pauvreté, à l'inverse, recule nettement.
- *L'insuffisance structurelle de la production.* Cette variable est liée à cinq hypothèses non exclusives les unes des autres. L'insuffisance de la production peut être due à un désintérêt des travailleurs vis-à-vis de la profession agricole, métier difficile, souvent peu adapté à une vie moderne et à ses loisirs, déconsidéré sur le plan social. L'urbanisation rampante qui capte les meilleurs sols à vocation agricole peut également être cause d'abandon. Elle peut être causée par des conditions climatiques et pédologiques défavorables aggravées par la suractivité humaine qui engendre un stress environnemental (eau, désertification, changement climatique). Par ailleurs, la zone méditerranéenne n'est pas exempte de conflits et troubles intérieurs qui peuvent handicaper l'activité agricole. Le marché national ou international des denrées agricoles n'est pas jugé suffisamment porteur pour justifier des investissements techniques nécessaires à l'intensification. Ou encore, les structures foncières trop exiguës ne permettent pas l'adoption du progrès technique.
- *Les systèmes de distribution.* Même si la production nationale est globalement suffisante, des dysfonctionnements au niveau des systèmes de distribution des denrées agricoles ou alimentaires peuvent entraîner des risques d'insécurité locales ou régionales. Nous émettons trois hypothèses : une amélioration des infrastructures routières, du parc automobiles et de la chaîne de froid ; l'émergence de petits marchés fermiers de vente directe surtout dans les pays du Nord, favorisant les circuits courts et répondant aux attentes de consommateurs épris de tradition et de fraîcheur des produits ; une chaîne de distribution qui se complexifie au désavantage des producteurs et des consommateurs et qui provoque une hausse des prix.
- *Les choix de politiques publiques.* Les choix de sociétés sont visibles au travers des politiques publiques qui sont déterminantes quant aux options de développement et de priorités agricoles. Soit le libéralisme et le marché international continuent d'être considérés comme la panacée, auquel cas l'exportation agricole et alimentaire est favorisée. Soit les gouvernements, dont l'espérance placée dans l'intégration mondiale est déçue, prennent conscience de la nécessité du retour vers un certain protectionnisme pour une autonomie alimentaire. Soit, ils privilégient leur marché national et entreprennent la mise en œuvre de politiques efficaces de développement rural (multifonctionnalité et modernisation).
- *La capacité à compenser les insuffisances de disponibilités.* La sécurité alimentaire du pays dépend largement de sa capacité d'achat internationale s'il est déficitaire en produits agricoles et alimentaires. La question reste d'actualité pour quelques pays du Sud. Par conséquent, soit cette capacité d'achat internationale progresse grâce à la rente pétrolière ou aux alliances commerciales, soit elle se dégrade et le niveau de la dette internationale continue de croître, mettant, comme par le passé, gravement en danger les achats de biens alimentaires.

- *La sécurité civile et la stabilité politique.* Ce thème a longtemps joué en défaveur des pays sud-méditerranéens, notamment sur le plan des investissements étrangers, en raison du risque encouru. Quatre hypothèses peuvent être émises : une déstabilisation interne ou régionale liée essentiellement à la montée des tensions politiques et communautaires et d'un intégrisme religieux ; des troubles politiques qui limitent toujours les investissements (comme au Liban par exemple) ; une stabilité politique qui pourrait être favorable sauf si le régime est répressif et entraîne des rigidités administratives et une frilosité des acteurs économiques ; un retour de la confiance et de l'esprit d'entreprise.

Les variables de la sécurité alimentaire qualitative

- *Modifications des modes de vie et comportements alimentaires.* Le système alimentaire est aujourd'hui structuré en fonction des demandes des consommateurs, très clairement au Nord, de plus en plus fortement au Sud. Leurs comportements sont donc au centre des transformations futures des systèmes. L'homme vit en société et l'alimentation est un vecteur de l'identité sociale et culturelle. L'imitation à l'intérieur d'une société et entre les sociétés est un fait reconnu qui permet la diffusion d'un mode de consommation où les « dominés » imitent les « dominants ». Quelle peut être l'alimentation dominante de demain ? Soit on observe un mouvement international d'imitation de l'alimentation méditerranéenne traditionnelle et la diffusion d'une culture « Slow Food » qui prône la qualité, l'identité, la naturalité des aliments, dans un contexte de convivialité et de partage de valeurs, mais cela réclame un pouvoir d'achat élevé. Soit la mondialisation véhicule l'image dominante de l'alimentation des pays « occidentaux », et les conditions économiques locales permettent d'y accéder. On assisterait alors à un recul de l'alimentation méditerranéenne. Soit, la modernité des conditions de vie et le désir de s'approprier l'image du dominant aidant, l'alimentation se radicalise vers la recherche d'économie de temps et les fast-foods fleurissent. Soit il y a un retour vers une alimentation raisonnable ou raisonnée selon qu'il s'accomplit sous la contrainte économique ou par la volonté éclairée des consommateurs et des autorités publiques. Le système a alors la capacité de gérer la glocalisation (combinaison équilibrée entre le global et le local) de l'alimentation. Une ultime possibilité serait une modernité exacerbée de notre alimentation avec un fort attachement aux aliments modernes et industriels.
- *Modèles culturels.* Parmi les forces sociales susceptibles d'influencer le mode de consommation dominant dans une société, on trouve les acteurs publics, ceux de la chaîne de production, de transformation et de distribution, les associations de consommateurs, les scientifiques. Selon leur poids respectif dans la décision, et selon l'image véhiculée de la norme sociétale, la façon d'aborder l'aliment diffèrera. La consommation dominante d'une population dépend du jeu d'acteurs de la société qui véhiculent des messages associés à un idéal de consommation. Les scientifiques diffusent de la connaissance au fur et à mesure de leurs recherches et expertises, et peuvent influencer les consommateurs et les pouvoirs publics dans leurs orientations politiques et réglementaires. Les associations de consommateurs, représentants de la société civile, veillent à la formation et à l'information du consommateur ainsi qu'à l'application des règles de sécurité des aliments. Les pouvoirs publics ont un devoir de protection

des consommateurs qu'ils remplissent par la réglementation sur la qualité et l'information et par des contrôles sanitaires. Ils peuvent soutenir un certain mode de consommation par une politique alimentaire (recommandations, subventions ou taxations aux produits, etc., comme au Maghreb) ou une politique nutritionnelle (recommandations, pressions sur les lobbies comme en Espagne et maintenant en France). Les agents de la chaîne agro-alimentaire (entreprises de transformation, distributeurs, restaurateurs) ont quant à eux des stratégies claires d'expansion de leur part de marché et de création de valeur ajoutée à des fins économiques. Ils tentent d'influencer les choix du consommateur par la publicité, la séduction ou leur adaptation. Plusieurs évolutions sociétales sont possibles. S'alimenter peut être considéré comme une fonction secondaire, nécessaire à la vie, mais non empreinte d'identité et de culture: c'est l'insouciance alimentaire. *A contrario*, on peut concevoir une très forte implication des consommateurs, qui orientent leurs choix vers des aliments sains, durables, équitables: c'est la responsabilisation alimentaire. Une autre hypothèse est celle de l'acculturation alimentaire: les consommateurs n'ont pas d'exigence identitaire et sont ouverts à toute exploration. N'étant pas uniformes dans leurs quêtes, ils sont en droit de disposer d'une large gamme de produits adaptés aux différentes circonstances de consommation: fortement identitaires et en grand nombre pour le ramadan, de qualité pour des repas festifs, sobres, sains et faciles d'utilisation pour le quotidien, etc. La transformation sociétale sera alors maîtrisée ou incontrôlée.

- *Pouvoir d'achat limitant l'accès aux produits favorables à la santé.* La sécurité alimentaire qualitative est fortement dépendante des capacités d'accès aux produits dits favorables à la santé, comme les fruits, les légumes, les légumineuses ou les poissons. Ces produits, à l'exception encore des légumineuses au Sud, rentrent dans la catégorie des produits onéreux, voire de luxe. Aucune politique d'incitation n'a été entreprise que ce soit au niveau des producteurs ou celui des consommateurs. Deux options sont possibles: soit une forme de subventions alimentaires est réorientée vers les produits favorables à la santé; soit la hausse relative des prix de ces produits perdure, à l'avantage des produits industriels nutritionnellement non contrôlés.
- *Industrialisation des produits et procédés de transformation respectueux ou non de la qualité nutritionnelle.* Face à l'industrialisation croissante de l'alimentation, la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits de l'industrie est au cœur de la sécurité alimentaire qualitative. Plusieurs hypothèses sont envisageables: soit les industriels sont convaincus de l'intérêt d'une approche nutritionnelle et révisent la qualité des denrées de base, la technologie, les divers ingrédients, suppléments et conservateurs; soit, *a contrario*, les industries sont régies par le profit maximum sans souci des valeurs nutritionnelles des produits. Des hypothèses intermédiaires peuvent survenir comme un certain développement des technologies « douces » ou une adaptation industrialisée de certains produits traditionnels pour une production à grande échelle.
- *Cadre institutionnel réglementaire.* L'absence de normalisation et de contrôles des produits comme leur excès peuvent conduire à une insécurité qualitative. Le « laisser-faire » peut conduire à tous les abus sanitaires, des contrefaçons aux ajouts de produits non désirés. De même, l'abus de normes peut altérer les qualités intrinsèques des aliments (par exemple, la pasteurisation du lait pour des fromages traditionnels au lait

cru). Nous émettons quatre hypothèses pour l'avenir : les infrastructures de contrôle des produits sont géographiquement bien réparties et accréditées ; des normes et des standards adaptés au contexte local existent et sont respectés ; les acteurs économiques se lancent dans l'adoption de normes internationales pour soutenir la compétitivité sur le marché mondial ; les normes et réglementations restent encore à construire.

- *Posture politique vis-à-vis des produits de dumping international.* Les pays sud-méditerranéens sont fréquemment désarmés face au contrôle de la qualité des produits issus du marché international qui inondent leurs marchés. Outre le défaut d'outils techniques ou de savoir-faire, la raison – et c'est plus grave encore – tient au manque de position politique vis-à-vis de produits non désirés comme les OGM, les huiles de mélange de qualité médiocre, les viandes douteuses. Cette posture du « laisser-faire » peut se poursuivre. Par ailleurs, un pays comme l'Égypte qui bénéficie encore d'une aide alimentaire structurelle ou d'autres pouvant recevoir une aide alimentaire conjoncturelle (Algérie, Liban) n'aurait pas de droit d'opinion sur la qualité de cette aide, contrairement au principe de souveraineté alimentaire.
- *Formation, information et organisation du consommateur et du producteur.* La formation et l'information du consommateur sont déterminantes dans ses choix et ses revendications. Ici, trois hypothèses peuvent être formulées : soit les associations de défense des consommateurs deviennent autonomes, plus actives, plus organisées et capables de défendre les intérêts des consommateurs, soit les individus consommateurs-producteurs sont mieux informés et sensibilisés, soit il y a désinformation du consommateur et une impuissance à contester faute de structures et de droit.
- *Effet de l'évolution rapide de la distribution de détail.* La distribution de détail, adossée aux puissants groupes de distribution dans les pays nord-méditerranéens et aux petits détaillants de proximité pour l'essentiel dans les pays sud-méditerranéens, peut contribuer à la sécurité alimentaire qualitative. On peut aller vers une bonne gestion de la distribution pour améliorer la diversité alimentaire, d'une insertion et d'une promotion des aliments traditionnels dans les systèmes de distribution (c'est déjà le cas en Turquie). C'est faire le pari d'une alliance vertueuse entre artisans, industriels et distributeurs. Une autre évolution souhaitable serait l'intégration d'une éthique nutritionnelle dans la grande distribution plus que la recherche du profit maximum. La diffusion de la grande distribution peut également être incontrôlée. Ou dernière hypothèse exclusive ou concomitante à la poussée de la grande distribution moderne : la montée de l'informel.
- *Qualité de la logistique.* Elle est fondamentale pour préserver la qualité des denrées alimentaires. Trois options sont possibles : une sélection variétale en fonction de leur résistance aux conditions logistiques, mais au prix d'une réduction de la diversité ; l'optimisation de la logistique ; la défaillance de la chaîne logistique.

Les futurs possibles

On peut à ce stade imaginer plusieurs scénarios pour l'évolution des sociétés et de l'alimentation dans la région méditerranéenne. Construire un scénario, c'est mettre ensemble des options compatibles dans un dispositif cohérent. C'est aussi se fixer un

objectif « idéal » de double sécurité alimentaire, quantitative et qualitative. Ce stade est selon nous atteint lorsque les aliments sont disponibles, accessibles et utilisables et lorsque l'alimentation est bonne, propre et équitable (*good, clean, fair*).

L'autisme alimentaire

Ce scénario est le pire qui puisse survenir : les fondamentaux sont défavorables à la sécurité alimentaire du fait d'un désintérêt des pouvoirs publics à l'égard de l'alimentation et du bien-être des populations. Seuls dominent l'intérêt individuel, le pouvoir et l'abus de pouvoir au profit de minorités aux commandes. Dans ce type de scénario, les inégalités se creusent, et la paupérisation s'aggrave. La corruption à bien des niveaux et les intérêts individuels dominant, des conflits peuvent survenir, déstabilisant l'ordre public et les autorités. La capacité d'achat internationale se dégrade faute d'organisation et de contrôles. Les acteurs économiques manquent de confiance et évitent d'investir sauf s'ils se trouvent dans le giron des secteurs lucratifs protégés par la corruption. L'absence de priorités de gestion du développement durable conduit à un gaspillage des ressources naturelles. Les normes et standards des produits sont inexistantes ou inadaptés pour préserver la liberté anarchique et satisfaire les intérêts individuels. Dans ces conditions, les risques sanitaires et de qualité des produits sont à leur paroxysme. Le système industriel est régi par la recherche du profit maximum au détriment des consommateurs, et la distribution alimentaire se fait dans la plus grande liberté laissant toute latitude à l'informel venu combler les carences du système légal. Modernité et tradition se côtoient, voire s'affrontent, pour gagner des parts de marché. Le mode de vie, marqué par le chômage, reste porteur de fortes contraintes relatives à la gestion du temps, déstructurée par la précarité. L'acculturation alimentaire et l'abandon de l'alimentation méditerranéenne favorisent la restauration rapide de rue ou non. Dans ce scénario, la dépendance alimentaire restera probablement forte, et la probabilité de satisfaire la sécurité alimentaire quantitative et qualitative très faible.

Le diktat alimentaire ou la modernité à « tout prix »

Dans ce scénario, les pouvoirs publics se lancent dans la libéralisation et la mondialisation « sans filet de sécurité ». L'imitation des pays septentrionaux tant du point de vue agricole qu'alimentaire favorise une agriculture à deux vitesses : l'une tournée vers l'exportation avec des normes internationales imposées, l'autre survivant péniblement. Attirées par l'affairisme et la proximité de la mer en vue d'exportations, les populations se concentrent sur le littoral et dans les zones urbaines. Une frange non négligeable du milieu urbain entre dans la pauvreté ainsi que les petits agriculteurs. Le souci de la rentabilité impérieuse ne protège pas le pouvoir d'achat des travailleurs et entraîne un gaspillage des richesses biologiques locales. Survivre dans cette société individualiste et inégalitaire devient une nécessité, aussi les secteurs informels restent-ils très vivaces, voire progressent. Des poches de pauvreté et de marginalisation aiguës peuvent réclamer une aide alimentaire pour se préserver de l'insécurité civile. La corruption est possible, voire fréquente. La modernisation à tout prix crée des clivages économiques et exacerbe les recherches identitaires par la voie de la religion. On constate aussi un recul de l'alimentation méditerranéenne lié à un désengagement et à une recherche de modernité. Les pays méditerranéens dans ce cas seraient largement confrontés à une insécurité alimentaire qualitative croissante.

L'harmonieuse combinaison du local et de l'international

Ce scénario, plus positif que les précédents, s'inscrit dans une certaine stabilité politique et un réel projet de société. La planification démographique, l'amélioration du niveau d'instruction des femmes et leur entrée dans la vie active hors foyer assurent la maîtrise de la croissance de la population. Les associations de consommateurs sont libres et non politisées, et le consommateur est formé, informé et actif. La scission entre monde rural et monde urbain a cessé au profit d'un développement rural efficace et harmonieux autour de petites villes. Les filières de produits destinés à l'exportation sont normalisées. Le marché intérieur n'est pas oublié : une éthique nutritionnelle est introduite dans les industries alimentaires (technologies douces) et dans la distribution ; des marchés fermiers locaux formels ou informels valorisent les produits de qualité à un prix soutenable. Des politiques publiques actives favorisent non plus tant les produits économiquement rentables que les produits nutritionnellement intéressants. Sur le plan alimentaire, en suivant les recommandations des nutritionnistes pour un modèle « raisonnable, raisonné et sain », on constate une accélération de la consommation de céréales, de légumineuses, de fruits et légumes, une progression des dérivés du lait et du poisson et une forte baisse des viandes, de certaines matières grasses et du sucre. Nous sommes alors très proches d'un « idéal méditerranéen » similaire à celui de la Crète dans les années 1970. La pression est beaucoup moins importante sur les terres arables et cultivées dans la mesure où ce sont les produits animaux qui exercent le plus cette contrainte. Par contre, la question se pose pour les ressources halieutiques. Il est bien évidemment possible de favoriser les élevages de poissons, mais on connaît leur niveau de pollution avec les méthodes de gestion actuelles. Des recherches sur la gestion de leurs effluents sont alors nécessaires. Si la consommation de fruits et de légumes est indéniablement très favorable à la santé, elle exige des disponibilités en eau importantes pour leurs productions (à l'exception des légumes secs), et la production en serres crée des problèmes environnementaux non négligeables. Des recherches sur les moyens d'économiser de l'eau et de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans ce type de cultures semblent incontournables. En revanche, la sécurité alimentaire des populations en termes quantitatifs et qualitatifs est mieux assurée.

La responsabilisation alimentaire pour sauver la santé publique

Dans ce scénario, le consommateur est au cœur du système et des décisions publiques. Tous les acteurs sont fortement impliqués et nouent des alliances stratégiques pour un objectif « santé et nutrition des populations ». L'économie locale est largement privilégiée. Le commerce international constitue une ouverture possible mais non prioritaire, surtout si elle se fait au détriment de la satisfaction quantitative et qualitative des populations locales. L'ensemble suppose une stabilité politique, une grande confiance de la part des acteurs économiques et un esprit entrepreneurial. Ce foisonnement d'activités fait reculer la pauvreté. Les normes sont adaptées au contexte local. Les consommateurs et les producteurs sont informés et bien formés. Le rayonnement de l'alimentation méditerranéenne et des traditions est consacré, avec une certaine modernité. La diète méditerranéenne fait même l'objet d'une réappropriation de la part des consommateurs, avec des adaptations liées au nouveau mode de vie et aux nouvelles attentes : simplification des repas, moins de graisses saturées, moins de viande, moins de sucre, diversification du répertoire culinaire avec introduction de nouveaux plats souvent

d'origine méditerranéenne. L'implication dans l'alimentation reste forte. Si la diffusion internationale de l'alimentation méditerranéenne se confirme, l'expansion du marché des produits de la région n'est pas pour autant garantie. Le marché dépend de l'appréhension de l'alimentation méditerranéenne par le consommateur.

Plusieurs options sont possibles :

- Les consommateurs sont particulièrement sensibles au territoire de la zone de production et exigent des produits d'origine méditerranéenne. Un formidable marché est certes constitué mais la tentation est alors grande d'intensifier pour créer de la richesse au prix d'un épuisement des ressources locales en terre et en eau. On sait par ailleurs qu'une trop forte intensification et une industrialisation non raisonnée de savoir-faire artisanaux altèrent la qualité intrinsèque des produits.
- Les consommateurs sont attachés à la structure de l'alimentation méditerranéenne, à la grande diversité des aliments et de leur combinaison. L'origine de la production a donc peu d'importance, et certains peuvent se lancer dans de nouvelles productions pour satisfaire la demande – c'est ainsi que les cultures d'oliviers ont prospéré aux États-Unis, en Australie et en Amérique latine. L'arboriculture de type méditerranéen peut se développer partout où les conditions climatiques le permettent. Il en est de même pour les légumineuses ou la production de légumes, même sous serres. Les élevages de poissons se multiplient. Le reste du monde peut rapidement devenir un concurrent sérieux de la région méditerranéenne.
- Les consommateurs sont sensibles à l'authenticité des produits et à leur spécificité. Les industriels et les artisans méditerranéens doivent alors rapidement s'organiser pour protéger les savoir-faire, les recettes et les produits spécifiques par des brevets et des labels.

Les voies d'action à explorer

Dans ce foisonnement de situations possibles, comment distinguer les variables leviers sur lesquelles des actions seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire quantitative et qualitative ? L'approche participative et consensuelle étant ici privilégiée, nous avons utilisé un outil d'aide à la décision (Eidos®). Grâce à l'identification de toutes les relations de causalité directe entre les seize variables préalablement identifiées, prises deux à deux, cet outil effectue une analyse des influences-dépendances et examine les variables les plus actives (celles dont le changement aura un grand impact sur le système) et les plus passives (celles sur lesquelles il vaudra mieux agir directement pour ne pas être obligé de modifier un grand nombre d'autres variables influentes). Les variables les plus influentes concernent le niveau de la production agricole et alimentaire et la qualité de cette production, la pauvreté relative et les inégalités, et l'identité culturelle alimentaire. Les plus passives sont l'implication du consommateur pour la qualité de l'alimentation, la qualité des produits industriels et le pouvoir d'achat des consommateurs notamment pour les produits de qualité bienfaiteurs pour la santé. Ces variables constituent donc six domaines majeurs d'intervention, pour lesquels des hypothèses-options vont être émises, et des scénarios d'actions établis. Un scénario n'est toutefois attractif que s'il est cohérent, c'est-à-dire s'il comporte des options

compatibles. Sur cette base, cinq voies sont ici explorées pour révéler toute la dimension stratégique de la sécurité alimentaire en Méditerranée.

1) *Une politique globale et concertée pour la sécurité alimentaire, avec le consommateur au cœur du dispositif.* Cette voie exige une bonne connaissance des comportements et des préférences du consommateur local, tout en le responsabilisant dans ses choix. Il est le moteur du système de production au sens large, et ses intérêts sont pris en compte en raison du renforcement des associations de consommateurs. La production s'intensifierait grâce à l'agriculture raisonnée. Une fiscalité sélective contribuerait à l'amélioration du pouvoir d'achat, et donc à la sécurité alimentaire quantitative, et des subventions aux produits de bonne qualité permettraient de guider les choix du consommateur vers ces aliments. Enfin, une politique active d'introduction de la qualité dans le tissu industriel serait favorisée.

2) *La qualité de l'alimentation passe par l'entreprise et son engagement.* Compte tenu de la progression inéluctable de l'industrialisation de l'alimentation, la sécurité alimentaire serait favorisée par l'entreprise dorénavant dotée de vertus qualitatives. La réglementation industrielle serait ainsi renforcée, et la production d'aliments industriels à des prix adaptés à toutes les catégories de population intensifiée. Les procédures de qualité tendraient à être généralisées, et l'information sur la qualité des aliments industriels serait élargie.

3) *La valorisation des produits traditionnels comme moteur de la sécurité alimentaire.* L'ancrage culturel étant fortement identitaire, la sécurité alimentaire serait organisée autour et par les produits traditionnels. Une production raisonnée serait intensifiée, la réglementation adaptée, les produits traditionnels ou patrimoniaux industrialisés pour une plus grande diffusion à des prix accessibles. Des subventions aux produits garantis de qualité pourraient être décidées, et une aide au pouvoir d'achat des plus démunis leur permettrait l'accès à la qualité.

4) *Un engagement des acteurs à tous les stades de la chaîne alimentaire.* Dans ce scénario sont mis en avant une éthique sociale, un engagement de chaque acteur de la chaîne de production alimentaire et des mesures de protection du pouvoir d'achat des populations. Producteurs, industriels et distributeurs sont impliqués et peuvent promouvoir leurs produits de bonne qualité auprès de consommateurs sensibilisés.

5) *L'intervention publique garante de la sécurité alimentaire quantitative et qualitative.* La libéralisation des secteurs d'activité tarderait quelque peu, et la puissance publique interviendrait largement pour « imposer » une certaine conception de la sécurité alimentaire. Responsabilisation du consommateur, réglementation contraignante auprès des industriels, subventions des produits de qualité au niveau de la distribution, programmes publics d'éducation des consommateurs, aide et subventions à la consommation seraient les grandes lignes de l'intervention publique.

La sécurité alimentaire est au cœur d'un développement local harmonieux

Il faut préserver la diète méditerranéenne tout en acceptant la modernité pour favoriser la sécurité alimentaire. La sécurité qualitative demeure une question en suspens, liée aux choix des consommateurs, mais aussi à la non-implication des acteurs de la chaîne alimentaire et des pouvoirs publics. La Méditerranée présente actuellement un bilan global relativement satisfaisant sur le plan de la sécurité alimentaire quantitative mais montre en revanche une situation dégradée sur le plan de la qualité et de la sûreté alimentaire. La santé n'est pas la seule raison de consommer méditerranéen, puisque la défense des produits régionaux peut également contribuer à la durabilité environnementale et culturelle de la région, et que la promotion des productions locales sur les paysanneries de la zone aurait un impact économique. La mise en œuvre de réelles politiques plurisectorielles cohérentes semble incontournable si la sécurité alimentaire des populations devient un objectif de société en Méditerranée.

Bibliographie

Allaya (M.) (dir.), *Medagri 2006 : Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*, Montpellier, CIHEAM-IAMM, 2006.

Besançon (P.), « Beneficial Effects of Fruits and Vegetables on Health », dans *Agropolis, Mediterranean Diet and Health, Current News and Prospects*, Paris, John Libbey, 2001.

FAO, 2003 (ftp://ftp.fao.org/agl/aglw/docs/aquastat_f.pdf).

Hugon (Ph.) et Kervarec (F.), *Les Politiques municipales d'appui au commerce informel alimentaire: l'enjeu de l'approvisionnement alimentaire des villes dans les pays en développement et le rôle des commerçants*, FAO, 2001.

Jancovici (J. M.), *Combien de gaz à effet de serre dans votre assiette?*, dernière version mars 2006 (www.manicore.com/documentation/serre/assiette.html).

Jeannequin (B.), Dosba (F.) et Amiot-Carlin (M. J.), *Un point sur les filières fruits et légumes: Caractéristiques et principaux enjeux*, Paris, INRA, 2005.

Llena (C.), *Stratégies d'acteurs de l'économie populaire dans le développement économique et social: le cas de la ville de Cochabamba en Bolivie*, Master of Sciences, IAM Montpellier, 2001.

Pretty (J. N.), Ball (A. S.), Lang (T.) et Morison (J. I. L.), « Farm Costs and Food Miles: An Assessment of the Full Cost of the UK Weekly Food Basket », *Food Policy*, 30 (1), février 2005, p. 1-19.



PERMETTRE L'OFFRE ET LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES*

L'histoire millénaire de la Méditerranée et sa vocation de carrefour culturel et civilisationnel ont fait de cette aire géographique un réservoir formidable de traditions culinaires. Au cours de ces siècles d'expérimentation et d'échanges (souvent forcés) s'est peu à peu construit un patrimoine alimentaire méditerranéen aussi singulier que riche en diversités. Cet héritage semble pourtant fragilisé par les nouvelles dynamiques démographiques et agro-alimentaires actuellement à l'œuvre en Méditerranée.

Comme les civilisations, les modes alimentaires ne sont pas éternels. Plus que la transformation inévitable qu'elles pourraient subir – le temps est forcément un facteur de modification –, les traditions culinaires méditerranéennes pourraient être menacées de disparition dans le contexte inédit de globalisation qui tend à disqualifier les zones peu compétitives. Pis, c'est tout l'environnement social et paysager de la Méditerranée qui se trouve aujourd'hui en danger alors que, paradoxalement, le monde (occidental) découvre l'intérêt gustatif et sanitaire de l'alimentation méditerranéenne, et que les tentatives d'imitation de ses produits se multiplient.

La filière agricole et agro-alimentaire de la région présente des caractéristiques contrastées, associant, d'un côté, des énergies et des savoir-faire mobilisant le potentiel de l'agriculture régionale et, de l'autre, des déficiences importantes en termes de logistique et de mise en marché des productions. Tout se passe comme si la zone méditerranéenne ne parvenait pas à exploiter efficacement le réservoir agricole et alimentaire, qui pourrait se révéler sans doute avec une coopération plus intense et plus solidaire. C'est pourtant là un enjeu majeur pour l'avenir socio-économique, politique et environnemental de la région. Il en va également de son image à travers le monde, puisque son alimentation et ses produits phares représentent pour la Méditerranée de puissants vecteurs identitaires.

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Annarita Antonelli (Ciheam-IAM Bari), Omar Bessaoud (Ciheam-IAM Montpellier), Giulio Malorgio (Université de Bologne) et Patrizia Pugliese (Ciheam-IAM Bari).

Tendances et dynamiques de l'organisation de l'offre agro-alimentaire en Méditerranée

Des filières sous influence de l'industrie et de la distribution

Le secteur agro-alimentaire méditerranéen affiche depuis quelques années, sous des formes et à des degrés différents selon les pays, un dynamisme affectant tous ses segments, à commencer par les consommations alimentaires, considérées d'ailleurs comme le moteur du processus de transformation d'un système économique donné. Les préférences des consommateurs ne sont pas figées, mais déterminées par de nombreux facteurs, comme l'évolution du tissu socio-économique et les habitudes culturelles des populations. La taille de la famille, l'augmentation du travail féminin, le pluralisme ethnique croissant, le processus d'urbanisation, la répartition des revenus et, en dernier lieu, le niveau de scolarisation et d'éducation alimentaire ont des répercussions importantes sur les goûts, les attitudes et donc sur la consommation. Les préférences vont aujourd'hui davantage vers les produits alliant un contenu nutritionnel satisfaisant à des services répondant aux besoins diversifiés d'un marché toujours plus segmenté. Ces facteurs ont des effets sur les aspects structurels, organisationnels et économiques des stades en aval de la filière agro-alimentaire comme la distribution et l'industrie, sans oublier que l'ensemble suppose une logistique de transports et de conservation souvent élaborée et précise.

L'importance fondamentale des processus de distribution au sein du secteur agro-alimentaire est particulièrement vérifiable en Méditerranée du Nord. La distribution – dans ses formes d'organisation moderne, avec le développement des technologies d'information et de logistique, la croissance de sa position dans l'économie agro-alimentaire et l'utilisation de leviers marketing toujours plus sophistiqués – joue un rôle de premier plan. Elle garantit la qualité des produits et la sécurité alimentaire du consommateur tout en exerçant une influence sur le développement en amont de la filière. Dans les PSEM, le faible niveau technologique et les contraintes structurelles, à commencer par les raréfactions foncières et hydriques, ont ralenti le rythme de la transformation et provoqué une faible intégration et une croissance inefficace du secteur agro-alimentaire, peu soutenue par ailleurs par des facteurs plus immatériels. Le rôle des connaissances scientifiques et des applications technologiques comme l'information, la logistique et les biotechnologies sont en effet une composante potentielle de l'atout compétitif pour les systèmes d'entreprise dans la mesure où elles permettent de répondre plus vite et mieux aux sollicitations du marché, et de réduire les écarts de productivité et de revenus entre les systèmes agro-alimentaires du nord et ceux du sud de la Méditerranée.

Où en est l'industrie agro-alimentaire ?

L'industrie alimentaire constitue une activité économique importante de coordination et de développement du secteur agro-alimentaire. À travers la standardisation des processus et la transformation des produits, elle parvient à s'adapter aux changements de la demande, et à assurer le transfert des biens dans le temps et dans l'espace, tout en entraînant la modernisation du secteur agricole. L'évolution des exigences des consommateurs, la concurrence internationale croissante, la globalisation des marchés et l'introduction d'innovations technologiques sont les facteurs déterminants de la

dynamique de l'industrie alimentaire, toujours plus orientée vers un processus de spécialisation et de différenciation.

Elle présente en Méditerranée une forte hétérogénéité. Dans ce secteur, l'Italie, l'Espagne et la France représentent environ 75 % du chiffre d'affaires des pays méditerranéens, contre 5 % seulement pour un grand pays comme la Turquie. Plusieurs tendances semblent à l'œuvre :

- une concentration au sein du secteur agro-alimentaire afin de profiter des économies d'échelle et gagner en compétitivité ;
- des stratégies de différenciation pour réagir à la segmentation du marché ;
- des investissements en publicité pour renforcer la réputation de la marque du producteur et utiliser de façon plus efficace les stratégies de marketing ;
- des dépenses dans les domaines de la R&D et de l'innovation, orientées vers l'amélioration de la qualité et les TIC ;
- une croissance de la compétition à la fois horizontale entre les industries et verticale entre l'industrie et la distribution ;
- la création d'opportunités pour les PME à travers la diffusion, par les entreprises de la grande distribution, des stratégies de différenciation et le développement des systèmes locaux agro-alimentaires.

En dépit de ces tendances communes, les transformations et le dynamisme du secteur n'ont pas le même rythme d'une rive à l'autre, et les performances varient fortement. Pour les mesurer, le Ciheam a construit un indice synthétique qui inclut la productivité du travail, le taux de valeur ajoutée et sa croissance, et la capacité productive. L'indice moyen est de 3, tous les pays du Sud étant en dessous, à l'exception d'Israël, ceux du Nord au-dessus.

Dans les pays du Nord, l'industrie agro-alimentaire connaît une augmentation de la production annuelle en volume et en valeur, une croissance de la valeur ajoutée par emploi et une augmentation des investissements tangibles. Dans les PSEM, elle est entravée par des contraintes qui ralentissent le développement et l'efficacité de son rôle dans l'émergence d'un système agro-alimentaire global : un profil artisanal (atomisation de l'offre, équipements obsolètes, etc.), un bas niveau de compétitivité des industries publiques (protégées dans certains cas par des situations de monopole), de faibles investissements dans la recherche et l'innovation, une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée, des insuffisances liées à la qualité et à la standardisation du produit, des chaînes logistiques incomplètes, des coûts élevés et des pertes des produits aux segments de la conservation et de la distribution. D'autres handicaps connexes se greffent par ailleurs : la faible productivité du secteur agricole bien entendu mais également le faible développement des secteurs de l'emballage et des équipements industriels, l'absence d'intégration commerciale entre les PSEM et un climat général des affaires peu propice.

Toutefois, quelques signes de modernisation du secteur peuvent être identifiés grâce à la présence croissante de grandes entreprises privées. Issus souvent des rachats des

propriétés publiques (Cevital en Algérie, Poulina en Tunisie, le groupe ONA en Maroc, Lakah, Orascom et Ghabbour en Égypte, Koç Holding et Sabanci Holding en Turquie, etc.), ces groupes sont très diversifiés et investissent dans l'industrie agro-alimentaire par le biais d'entreprises subsidiaires spécialisées. Des partenaires étrangers leur permettent de bénéficier de leurs compétences techniques et commerciales. Cette coopération est en particulier fréquente dans le secteur laitier et des eaux embouteillées (avec Danone et Nestlé notamment). À côté de ce tissu d'entreprises nationales, il faut aussi signaler l'implantation croissante d'entreprises multinationales (installations directes, partenariats ou alliances)¹ et l'effort de modernisation poursuivi par les PME locales souvent encouragé par des programmes publics locaux². Ce dynamisme, somme toute récent, paraît confirmé par l'analyse des indicateurs économiques dans la période 1998-2003 : une augmentation significative de la valeur ajoutée de l'industrie agro-alimentaire a été enregistrée en Égypte (+ 35,4 %) et en Turquie (+ 22,4 %), ainsi qu'une autre, très significative, de la valeur ajoutée par emploi au Maroc (+ 22,5 %) et en Turquie (+ 14,7 %).

Et la grande distribution ?

La grande distribution agro-alimentaire a connu ces dernières années un changement remarquable au niveau structurel et organisationnel. Ce secteur n'est plus un simple canal pour le transfert des produits du producteur au client final, mais une contribution stratégique à la création de valeur pour le consommateur. Cette distribution moderne, guidée par des stratégies de différenciation, dynamisée par des concentrations opportunes et enrichie par l'introduction des technologies de l'information occupe aujourd'hui une position de force par rapport aux autres agents du système et se permet même d'introduire des signes officiels de qualité des produits à destination des consommateurs. Sa priorité, basée principalement sur la connaissance des préférences du consommateur et le rapport de confiance qui en résulte, la place en situation d'exercer une action de gouvernance sur l'offre alimentaire.

Dans les pays nord-méditerranéens, la part de marché des hyper- et supermarchés dans les systèmes de distribution connaît une croissance soutenue, au détriment des petits magasins. En France, cette part est passée de 63 % en 1994 à 70 % en 2004 alors que celle des magasins traditionnels s'est réduite de 19 % à 16 %. Au Portugal, elle s'est accrue de 25 % sur la période 2001-2005. En Grèce, le nombre des supermarchés a augmenté de 16 % entre 1999 et 2003. Sur la même période en Espagne, la croissance est encore plus nette puisque la part de la grande distribution a augmenté de 60 %. Simultanément, on observe une croissance du chiffre d'affaires pour ces grands opérateurs commerciaux.

L'approvisionnement des grandes surfaces est réalisé par les importateurs en Grèce et en Espagne, pour une partie au Portugal (le reste se fait chez les grossistes). La France et l'Italie ont recours aux centrales d'achat. Les grands distributeurs ont également créé des canaux d'importation préférentiels et développé les relations directes avec leurs fournisseurs pour mettre en place de nouvelles démarches de qualité des produits alimentaires et créer ainsi une série de labels privés au sein de l'enseigne.

1 - Les cent premières multinationales contrôlent cent soixante entreprises subsidiaires dans la région du Sud (Tozanli, 2004).

2 - Ce phénomène observé notamment en Tunisie et Maroc se traduit par une modernisation des équipements, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, l'amélioration de la qualité des produits et l'adhésion aux systèmes de certification européens.

L'internationalisation des entreprises est relativement forte en Espagne (31 % des grands magasins sont de propriété française, 10 % de propriété hollandaise et 6 % de propriété allemande). Au Portugal, la plupart sont de propriété mixte, avec des partenaires français, hollandais, allemands ou espagnols. En Grèce, 14 % des supermarchés sont de propriété conjointe belge et grecque, et 8 % allemande et grecque.

Dans les PSEM, plusieurs contraintes (culturelles, économiques et administratives) ont limité les développements de la distribution moderne. On observe cependant une corrélation positive entre les investissements directs étrangers et le développement des grandes surfaces (Reardon *et al.*, 2003). Les stratégies de la grande distribution sont des stratégies de différenciation³ et de renforcement des processus d'intégration verticale (Codron *et al.*, 2004)⁴.

Reardon et Swinnen (2004) ont identifié certains effets du développement des grandes surfaces sur les petites entreprises agro-alimentaires, comme la création de marchés de produits de qualité supérieure à haute valeur ajoutée commercialisant de grands volumes. Ces grandes et moyennes surfaces offrent une opportunité, en termes de qualité et de volumes, aux PME dont la marge d'action n'est plus limitée aux marchés locaux caractérisés par des prix bas et des contrôles de qualité insuffisants. Leur accès aux grandes surfaces est cependant difficile à cause des exigences plus contraignantes de la grande distribution, en matière de caractéristiques des produits et de transactions (grands volumes, stabilité de l'approvisionnement en quantité et en qualité, efficacité, sécurité alimentaire, etc.). La sélection des fournisseurs se fait sur la base de critères de plus en plus stricts impliquant en amont des investissements lourds.

Le nombre de grandes surfaces n'a cessé d'augmenter : il passe en Égypte de 2 à 7 entre 2000 et 2003 ; en Turquie, de 1996 à 2002, les supermarchés et les hypermarchés augmentent respectivement de 202 % et de 278 %, alors que le nombre de *bakkals* a diminué de 26 %. Les entreprises de la grande distribution tendent également à s'internationaliser, la propriété des grandes surfaces étant souvent étrangère dans les PSEM. Le niveau d'internationalisation varie en moyenne entre 20 % pour l'Égypte et la Turquie et 50 % pour les pays du Maghreb⁵.

Des filières sous la pression des échanges : l'émergence des standards de qualité

Deux éléments contribuent à la transformation des échanges commerciaux dans la région. Les changements de comportement des consommateurs modifient considérablement la nature de la compétition économique et commerciale, les sources de l'avantage compétitif et les rapports entre les entreprises de la filière agro-alimentaire. De

3 - Dans le secteur des fruits et légumes, par exemple, les distributeurs traditionnels offrent un prix bas et des produits frais alors que les grandes surfaces focalisent leurs stratégies sur d'autres caractéristiques (par exemple, la sécurité sanitaire des aliments et produits alimentaires).

4 - La nécessité de mettre sur le marché un produit de haute qualité au même prix que dans les souks et les bazars a souvent pour effet le développement des relations verticales d'approvisionnement.

5 - Par exemple, en Turquie, on retrouve des entreprises de propriété mixte turque et française (Carrefour, Champion, Dia), ou anglaise, allemande et américaine. En Égypte, on a seulement deux entreprises faisant parties d'une *joint venture* internationale (Shoprite et Carrefour). Au Maroc, la présence internationale est très puissante (notamment française et hollandaise). Celle-ci se retrouve dans les grandes surfaces (Marjane, Metro) aussi bien que dans les petits supermarchés. En Tunisie aussi, la présence internationale est très forte, notamment française (Carrefour et Casino).

nouvelles possibilités de différenciation des produits et services apparaissent notamment, en fonction des besoins plus élaborés des consommateurs, ce qui permet de surmonter en partie la contrainte de la concurrence fondée sur le seul prix. Parallèlement, les négociations multilatérales en cours au sein de l'OMC imposent une diminution des barrières commerciales et la réduction du soutien interne aux politiques agricoles, notamment à l'égard des pays en développement. À la lumière de ces éléments, on comprend mieux les nouveaux enjeux posés aux échanges des produits agricoles en Méditerranée.

Les différences structurelles, économiques et sociales des pays méditerranéens conduisent à une hétérogénéité des niveaux qualitatifs et des normes en vigueur dans les différents systèmes productifs. La libéralisation des échanges et l'ouverture du marché posent l'impératif d'une convergence et d'une harmonisation de la réglementation des normes de qualité des produits agro-alimentaires et de la sécurité alimentaire.

Les pays européens de la rive nord portent une attention grandissante à la qualité et à la sûreté sanitaire des aliments. Ce contexte a fortement pesé sur les réformes récentes de la PAC, plus soucieuse de l'environnement et de la protection du consommateur, mais stimulé l'émergence d'agences spécialisées en matière de sécurité sanitaire alimentaire. Cette recherche de qualité se traduit par le développement des labels (AOC, IGP, AOP) certifiant les produits agricoles et alimentaires. Dans le cas des PSEM, les politiques agro-alimentaires sont surtout tournées vers l'aspect quantitatif de la production et vers la modernisation des entreprises par l'intensification et l'amélioration de la compétitivité des prix. Peu à peu, des mesures d'amélioration de la qualité ont été introduites dans le cadre du fonctionnement des marchés locaux et d'exportation. Toutefois, les retards institutionnels relatifs aux procédures de certification et de contrôle sont encore nombreux en raison du manque de ressources financières allouées aux innovations, au management des exportations et au développement des infrastructures commerciales. L'implantation de procédures de certification de qualité requiert en effet des investissements considérables et spécifiques et des connaissances technologiques et organisatrices dont beaucoup de PSEM ne disposent guère. Elles exigent aussi de perfectionner la connaissance des normes existantes appliquées dans les différentes phases de la chaîne alimentaire et de promouvoir des programmes de formation des opérateurs économiques et d'information des consommateurs.

Une série de négociations relatives aux accords sur l'évaluation de la conformité des produits et sur l'harmonisation des standards et des caractéristiques techniques devrait être ouverte de manière à réduire les coûts de transaction et à faciliter le processus de libéralisation des échanges. De cette manière, la région méditerranéenne pourrait tirer des avantages du développement et de l'application des systèmes de certification partagés et de standards qualitatifs reconnus, et jeter ainsi les bases d'une croissance maîtrisée des échanges et d'un développement coordonné de la filière agro-alimentaire le long de l'axe Nord-Sud.

La coopération internationale : l'expérience du Couloir vert et de la *Green Trade Initiative*

Le Couloir vert, programme de coopération entre l'Italie et l'Égypte signé en 2002, a pour but de renforcer la collaboration entre ces deux pays dans le secteur agro-alimentaire. En vue de tirer des bénéfices communs dans le contexte de la globalisation des marchés, l'objectif est à la fois d'augmenter les exportations de produits maraîchers égyptiens vers l'Italie et à travers ce pays vers l'Europe, et d'ouvrir les marchés égyptiens à certains produits italiens. Ce dispositif intègre un principe de saisonnalité et de contingentement pour éviter une concurrence entre les deux pays. Cette idée d'un couloir préférentiel entre l'Égypte et l'Europe *via* l'Italie doit notamment satisfaire la demande européenne croissante en produits frais, liée à la réduction de la capacité de production de l'Europe, elle-même due aux changements climatiques en cours mais également à la réduction constante de la fertilité des terres arables et aux coûts de plus en plus élevés de la main-d'œuvre qui dissuadent certains producteurs. L'initiative a été financée par le Programme de conversion de la dette (*Debt for Development Swap*), dont le fonds est utilisé pour le financement de projets pour la promotion du développement socio-économique et pour la sauvegarde environnementale du pays. L'Italie a ainsi été le premier pays à reconvertir les dettes de l'Égypte.

Très récemment, cette initiative a évolué dans le cadre de la *Green Trade Initiative* qui, sur la base des résultats du projet pilote financé par le Couloir vert, confirme la vision originale de l'initiative, en donnant plus de relief aux thématiques du contrôle phytosanitaire et de la traçabilité des productions égyptiennes destinées à l'export. La *Green Trade Initiative* se propose en particulier d'améliorer la logistique dans les ports de départ, de soutenir la création d'une ligne de navigation *ad hoc* qui puisse répondre aux exigences des volumes plus importants au départ de l'Europe et de mettre en place un système de contrôle phytosanitaire intégré, efficace et réel. Ce système doit permettre la création de guichets de contrôle uniques (pour les aspects phytosanitaires, douaniers et autres) dans le pays d'origine des produits, dans le but d'accélérer l'expédition des formalités dans les deux pays, mais aussi de coordonner et d'harmoniser les procédures et les règles entre pays exportateur et pays importateur.

L'objectif du projet pilote était de produire et d'exporter, en dix-huit mois, environ 3000 tonnes de produits frais par le contrôle de toute la filière, y compris les phases de post-récolte comme le packaging, la chaîne du froid, le transport interne et l'envoi vers l'Europe *via* les ports italiens, tout en augmentant les standards de qualité des productions égyptiennes et en appliquant les principes de saisonnalité. Son existence a déclenché une série d'initiatives privées entre l'Italie et l'Égypte qui vont favoriser le développement de l'organisation de l'offre des petits producteurs égyptiens, en améliorant leurs conditions socio-économiques.

Système local, terroir et valorisation des produits méditerranéens

Produits de qualité, diversification des activités et gouvernance dans les territoires locaux

Les dynamiques de marché semblent marquées ces dernières années par une forte croissance de la demande de produits de qualité. En France, les trois types de marché dans le secteur de la distribution connaissent une tendance tout à fait significative de cette évolution : les marchés des produits standards qui assurent 75% de la distribution voient leur croissance annuelle atteindre à peine 0,1 %, tandis que les aliments-santé, qui certes

ne représentent que 5 % du marché, ont une croissance de 15 à 20 % selon les années. Les produits « authentiques et/ou les produits gourmands », qui représentent 20 % de part de marché, ont quant à eux un taux de croissance annuel de 5-10 % (Rastoin, 2006; de Sainte-Marie et Bérard, 2005). Celui du marché des produits biologiques s'élève à 10 % depuis 1999, soulignant également l'aspiration à la qualité. Actuellement, sur les 650 000 agriculteurs français, 180 000 sont plus ou moins liés à des démarches de qualité (soit plus de 27 %). La mise en place de législations et le cadre organisationnel (organisations de producteurs) ont favorablement impulsé ces dynamiques de marché dans les pays d'Europe comme dans les PSEM. L'UE s'est dotée en 1992 d'une série de textes réglementaires relatifs aux systèmes de protection et de valorisation des produits agro-alimentaires (AOP, IGP, STG).

Les différents systèmes de protection des produits

L'appellation d'origine protégée (AOP) désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Dans le cas de l'indication géographique protégée (IGP), le lien avec le terroir demeure à l'un des stades au moins de la production, de la transformation ou de l'élaboration, et le produit peut jouir d'une grande réputation. La mention *spécialité traditionnelle garantie* (STG) ne fait pas référence à une origine mais a pour but de mettre en valeur une composition du produit ou un mode de production traditionnel. D'autres signes de qualité se sont développés autour des processus de production comme l'agriculture biologique (AB) et l'agriculture raisonnée. La notion de « label de qualité » est plus large et englobe tout signe apposé sur un produit destiné à fournir une information sur la qualité intrinsèque du produit.

Le règlement (CE) n° 383 / 2004 a introduit davantage de transparence dans la politique de protection des appellations des produits agricoles. Outre le fait qu'il complète la législation en vigueur, ce règlement tente de répondre à d'autres préoccupations, au sujet du risque d'entraves à la libre circulation sur le marché intérieur ainsi que des difficultés causées aux exportateurs des pays en développement. Il ouvre des perspectives de coopération avec les exploitants agricoles et les autres acteurs des pays en développement en proposant une assistance technique dans l'élaboration des régimes ayant une incidence sur les importations.

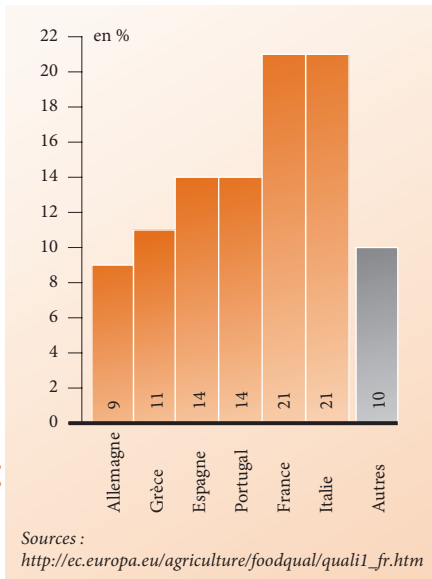
Au-delà de ces règlements, les productions de qualité constituent une composante majeure de la politique de modernisation agricole en Europe. Des aides sont prévues dans le cadre de la PAC en vue d'assurer un positionnement stratégique par la requalification et la valorisation des produits agricoles ou alimentaires⁶. De son côté, le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) offre désormais l'opportunité d'un soutien pour perfectionner la qualité de la production et des produits agricoles, améliorer l'environnement et le paysage rural, encourager les activités touristiques dans le cadre de la diversification de l'économie rurale, mener des études et engager des investissements pour l'entretien, la restauration et la revalorisation du patrimoine culturel⁷.

6 - Décision du Conseil, du 20 février 2006, relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013). Cf. Loi d'orientation française : titre IV chapitre 1 relatif à la coopération agricole et à la valorisation des produits agricoles ou alimentaires.

7 - Cf. Règlement CE n° 1698-2005 du 20 septembre 2005. Les différents aspects du soutien sont étroitement liés entre eux,

En 2007, plus de 700 produits ont bénéficié d'une autorisation d'enregistrement en AOP, IGP dans l'UE à vingt-sept. Près de 600 d'entre eux sont originaires des pays méditerranéens, soit plus de 80 % des produits inscrits (cf. graphique 1). Quinze produits dont quatre spécialités méditerranéennes ont fait l'objet d'une inscription en STG (spécialité traditionnelle garantie). Fromages, fruits et légumes représentent la moitié de ces enregistrements suivis par l'huile d'olive (15 %).

Graphique 1 - Répartition des AOP-IGP en Europe, 2007



Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

Dans le domaine de l'agriculture biologique, la Commission a lancé en juin 2004 un nouveau plan d'action européen issu d'une vaste consultation associant les États membres, les institutions communautaires, les acteurs et toutes les parties prenantes au processus de développement de ce type d'agriculture (Commission européenne, 2006, p. 3). Plus récemment, un nouveau règlement a été publié, qui tient compte des évolutions récentes, tant en termes de principes que de besoins⁸. L'agriculture biologique a connu un développement spectaculaire ces dernières années dans les pays d'Europe méridionale qui représentent environ 50 % des surfaces en 2005. Les fruits et légumes constituent la catégorie la plus importante (25 % du marché européen total en 2005) de ce secteur. Essentiellement produits en Italie, en Espagne et en Grèce, ils sont exportés dans les pays du Nord qui s'approvisionnent aussi dans les pays tiers. Les marchés mondiaux de produits biologiques explosent et dépassent 30 milliards de dollars en 2005. Les prévisions de l'Organic Monitor (2006) montrent que la demande est aujourd'hui bien supérieure à l'offre dans les pays européens en particulier⁹. À l'échelle mondiale, le dynamisme de la filière se vérifie : les produits biologiques représentent 26 milliards de dollars en 2003 et les projections pour 2012 estiment un volume d'échanges à 71 milliards de dollars.

À côté des signes officiels de qualité conçus dans un cadre réglementaire européen, d'autres se développent notamment par le biais de la grande distribution. Une convention établie entre un distributeur et un groupement de producteurs, sur la base d'un cahier des charges, garantit alors la qualité des produits et le respect de bonnes pratiques agricoles pour une meilleure valorisation du produit auprès des consommateurs (ainsi Carrefour avec le label « Qualité Carrefour »). Ce souci de la qualité transparait

⁸ L'offre de produits de qualité accompagne ou précède selon les cas le développement des activités touristiques par exemple. Il y a formation d'une offre de type « lancastérienne », et toute la question se ramène à un processus à engager pour fédérer, structurer et valoriser conjointement l'offre de loisirs, le tourisme, la ferme auberge, la table d'hôte, etc.

⁸ - CE n° 834/2007 et n° 2092/91.

⁹ - Les consommateurs ont de plus en plus une image positive des produits biologiques (huit Français sur dix selon les études) et plus d'un Français sur deux a consommé des produits en 2006 alors qu'ils n'étaient que 37 % en 2003.

Tableau 1 - Inventaire des AOP-IGP pour les pays d'Europe méridionale, 2006

Produits/pays	Grèce	Espagne	France	Italie	Portugal	Total/ produits
Fromages	20	19	42	31	12	124
Produits à base de viande	-	10	4	28	31	73
Viandes (et abats frais)	-	13	50	2	25	90
Poissons-mollusques	1	-	2	-	-	3
Autres produits d'origine animale (miel, lait...)	1	2	6	2	10	21
Huiles et matières grasses-huile d'olive	25	16	-	37	5	83
Olives de table	10	-	3	2	1	16
Fruits, légumes et céréales	22	28	24	45	19	138
Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie, biscuiterie	1	6	2	3	-	12
Produits non alimentaires divers	4	-	2	3	-	9
Autres produits de l'annexe	-	3	-	-	-	3
Autres boissons	-	-	5	2	-	7
Total	84	97	140	155	103	579

Sources : UE.

également au Nord avec l'augmentation de la consommation de fruits et légumes, qui permet de lutter contre l'obésité et contre les maladies chroniques, et représente par ailleurs, dans de nombreux pays d'Europe, l'un des principaux objectifs des politiques alimentaires et sanitaires¹⁰. L'objectif de la réforme de l'organisation commune des marchés (OCM) fruits et légumes, préconisée en 2007 par la Commission européenne, est explicitement « la transformation d'une position qui était celle d'une rente commerciale en une rente de qualité¹¹ ».

Dans le secteur du vin, la recherche de la qualité est aussi une priorité évidente. Les marchés ne sont plus dominés en volume par les seuls vins de table, et l'attention à la qualité devient dominante dans tous les segments du marché où se côtoient les signes

10 - Une Alliance internationale des fruits et des légumes a été créée à l'occasion de l'ouverture du 18^e Congrès international de la nutrition qui s'est déroulé à Durban, en Afrique du Sud, du 19 au 23 septembre 2005. Son objectif est de développer des programmes qui a pour but de favoriser la consommation de fruits et légumes pour combattre l'obésité et les maladies chroniques liées à une mauvaise alimentation. Des plans gouvernementaux sont pris en charge par les instituts de nutrition pour encourager le commerce de fruits et légumes (voir la stratégie Interfel-Europe).

11 - La production de fruits et légumes représente 3,1 % du budget de l'UE et 17 % de la production agricole totale de l'UE en 2005.

officiels de distinction (appellations, indications géographiques de provenance, cépages) et de nouvelles règles institutionnelles ou organisationnelles (certification de qualité ISO 9000, certification environnementale ISO 14000 et traçabilité)¹². La réforme OCM vin préconisée par Bruxelles a pour but d'affirmer la réputation des vins de qualité européens afin de reconquérir des parts de marché accaparées par les pays de l'hémisphère sud¹³. Cette réforme recommande que la politique de qualité-indications géographiques doit être « mise en adéquation avec les dispositions de l'accord ADPIC », « valoriser le concept de VQPRD dans le monde », et « renforcer le rôle des organisations interprofessionnelles pour que la qualité des vins produits sur le territoire qu'elles couvrent puisse être gérée et contrôlée ».

D'importantes initiatives publiques et privées, locales et nationales, ont été entreprises pour améliorer le cadre institutionnel et organisationnel de la qualité des produits, développer les produits locaux et l'agriculture biologique. Dans les PSEM, le nouveau cadre légal et les politiques agricoles mises en place ont amélioré l'offre de produits méditerranéens, tandis que l'on assiste à une augmentation des surfaces dédiées à l'agriculture biologique. Dans cette perspective de promotion de la qualité, le rapprochement commercial avec une Europe qui y est très attachée est à l'évidence un vecteur supplémentaire de transformation des pratiques.

Dans le cadre de l'exigence européenne accrue en matière de normes de qualité et de sécurité, le concept de qualité se développe à l'instar du référentiel européen de la bonne pratique en agriculture (Eurepgap). On peut souligner le considérable effort entrepris, aussi bien par les institutions publiques que privées, pour la mise en œuvre de programmes destinés à améliorer les systèmes de qualité dans différents secteurs de production avec la coopération des pays européens en vue de maintenir un dialogue commercial avec l'UE. Cet effort concerne en particulier l'accréditation d'organismes pour la certification ISO et la création d'organismes de contrôle de la qualité pour l'agriculture biologique. Un tel processus ne constitue pourtant pas une pratique très répandue car au sein des systèmes productifs, il y a une fragmentation de la filière d'approvisionnement. En particulier, les relations avec les exportateurs sont moins directes et les relations verticales inexistantes.

Il existe, dans tous les PSEM, une nette distinction entre les produits alimentaires destinés au marché interne et ceux destinés à l'exportation. Ces derniers font l'objet des plus gros efforts en termes de procédures d'application des critères qualitatifs et des mécanismes de certification qui, outre le respect des minima sanitaires et qualitatifs, permettent d'atteindre les marchés de l'UE et d'y être relativement appréciés. Certains opérateurs, dans le secteur fruits et légumes ou bien dans l'industrie alimentaire au Maroc, en Turquie, en Tunisie et en Égypte ont déjà adopté des systèmes de certification, par exemple Eurepgap et HACCP, avec l'utilisation d'un système de traçabilité qui répond aux dispositions de la réglementation UE 178/2002.

La Tunisie tente de promouvoir ces orientations dans le cadre de la stratégie de développement de ses marchés (exportations et marchés intérieurs associant notamment le

12 - Les plantations de vignes AOC ont augmenté de près de 30% ces vingt dernières années en France.

13 - La Commission européenne annonce la libéralisation totale des droits de plantations à l'horizon 2013 afin d'accélérer la restructuration des exploitations.

secteur du tourisme)¹⁴. Une politique de label « huile d'olive de Tunisie » est actuellement initiée et un référentiel « Fruits et légumes » a été défini afin d'obtenir l'Eurepgap¹⁵. Un Fonds de promotion de l'huile d'olive conditionné vient d'être créé dans le cadre du XI^e plan (2007-2011)¹⁶. Au Maroc, outre les dispositifs arrêtés dans le cadre de la stratégie de développement rural 2020 et ceux affichés dans les différents programmes agricoles, des réglementations sont en cours d'élaboration et des activités de formation définies pour améliorer la qualité et diversifier les services. Un inventaire des produits de terroir a également été réalisé. Les mêmes principes sont fixés dans les politiques agricoles et rurales algériennes. Le gouvernement algérien s'est doté d'un Institut de normalisation (loi 04-04 du 23 juin 2004) et a défini le cadre légal relatif à la protection des consommateurs (loi 89-02 relative à la consommation). Un inventaire des produits de terroir est en cours et un cadre législatif réglementant les procédures de certification et de labellisation des produits agricoles est annoncé. En 2006, sous la pression des organisations de producteurs d'huile d'olive, des certificats déterminant la qualité et un label commercial ont été délivrés par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

La Turquie, s'inspirant des règlements européens de 1992, s'est engagée très tôt dans une politique offensive de protection. Entre 1995 et 2003, elle a confié à l'Institut des patentes le soin d'appliquer les règles relatives aux indications géographiques (IG), ce qui lui a permis d'obtenir la reconnaissance de 67 produits protégés dont 30 produits de l'IAA (fruits secs). Le pays dispose aujourd'hui de ses propres organismes de certification pour les produits biologiques.

Le développement actuel de cette filière biologique traduit aussi le basculement dans une stratégie de qualité. Elle est encouragée dans tous les PSEM, et les taux de croissance des surfaces sont partout élevés, que ce soit en Tunisie, au Maroc, en Turquie, en Égypte et plus récemment en Algérie, au Liban et en Syrie. Les productions biologiques se caractérisent dans ces pays par de fortes spécialisations : arganier et plantes condimentaires et aromatiques au Maroc, oliviers en Tunisie et dattes en Algérie. Si les productions sont destinées pour partie au marché intérieur en Égypte (40% de la production), dans les pays du Maghreb en revanche, les marchés extérieurs constituent la principale cible des producteurs et des exportateurs.

Malgré ces signes encourageants, quelques pesanteurs se font sentir au sein des PSEM. Le cadre légal et institutionnel y est en effet inachevé. Les référentiels de bonnes pratiques agricoles ne sont pas définis et les instruments de certification, de traçabilité des produits et de contrôle des normes sanitaires ne sont pas toujours opératoires, loin s'en faut. Faute d'une gestion insuffisante du risque sanitaire, des conflits peuvent se produire entre les pratiques routinières et les nouvelles régulations hygiéniques définies pour des marchés européens. Cela conduit des opérateurs économiques extérieurs à imposer aux producteurs ou aux distributeurs locaux des « règles du jeu ». Le déficit

14 - Cf. les orientations du XI^e plan (2007-2011).

15 - Ce référentiel « Fruits et légumes » contient 14 chapitres et 214 points de contrôle qui doivent être audités, dont 49 sont des exigences majeures à respecter dans le cadre d'Eurepgap. À titre d'exemple, la société Exploitation agricole Douala a été certifiée par Eurepgap. Cette certification lui permet de pénétrer les marchés européens avec son produit certifié « Pomme de terre ».

16 - 1% de l'huile d'olive est conditionnée (2000 tonnes en 2007). Les prévisions de production du XI^e plan sont de 210000 tonnes contre 142000 tonnes pour le X^e plan (2002-2006).

d'infrastructures commerciales, de moyens de communication et de transport, de chaînes du froid ou de conditionnement fait également obstacle au développement de nombreux marchés locaux et régionaux.

Tout n'est pas parfait non plus en Europe où le cadre législatif est complexe (multiplication des critères de qualité, des labels et des filières) et n'est pas unifié. Aussi la Commission a-t-elle beaucoup de mal à faire valoir et à protéger ses modes de production et ses dénominations face aux nouveaux pays producteurs. Les réformes initiées par la Commission en plaçant les producteurs agricoles au cœur de la législation alimentaire (*food law*), et en les rendant ainsi responsables des produits mis sur le marché ou fournis à toute la chaîne alimentaire¹⁷, accroissent le poids juridique sur leurs épaules. Dans le cadre de la *food law* européenne, chaque exploitant doit ajuster ses pratiques de production en fonction des risques sanitaires éventuels. Les agriculteurs sont ainsi de plus en plus soumis aux outils juridiques d'organisation qui caractérisent les entreprises commerciales.

Le cadre organisationnel s'améliore

En Europe, la puissance publique, les associations de consommateurs (s'inspirant des principes et des valeurs fondant le commerce équitable), les syndicats professionnels, les organismes de recherche et les collectivités territoriales ont encouragé les démarches visant à valoriser les productions locales et à améliorer les modes de distribution des produits (circuits courts et circuits directs, appui aux marchés d'agriculture paysanne avec l'AMAP, marchés de proximité, vente par correspondance, auprès des restaurateurs, des détaillants spécialisés, des grandes surfaces, à l'exportation). La réforme de l'OCM fruits et légumes met par ailleurs l'accent sur la nécessité de renforcer l'interprofession avec des aides qui accompagnent le renforcement des organisations professionnelles (OP) (aide de 700 millions d'euros)¹⁸.

En France, dans le cadre de cette nouvelle OCM, organisations professionnelles et comités de bassin ont été créés. Les unions professionnelles de commerce de gros de fruits et légumes y intègrent des stratégies d'approvisionnement de plus en plus ouvertes aux produits de terroir. Les coopératives agricoles impliquent directement les producteurs de fruits et légumes de qualité dans les processus de labellisation et de traçabilité des produits. L'association Agri-confiance qui regroupe 132 coopératives agricoles françaises et 30 000 exploitations agricoles accroît d'année en année son offre de produits de qualité aux consommateurs¹⁹. France-Bio, quant à elle, pratique la vente directe au consommateur (à la ferme, dans les foires ou salons...) pour 20 % de la totalité de ses produits.

17 - Cf. la *food law*. Le règlement 178/2002 du 28 janvier 2002 pose les principes et les obligations des acteurs de la chaîne alimentaire. Son champ d'application couvre les denrées alimentaires et l'alimentation animale. Principe de précaution, de transparence, d'innocuité et principe de traçabilité (principe majeur) figurent dans la réforme de la législation alimentaire. Ce dispositif est complété par un ensemble de textes en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

18 - Ces aides aux OP veulent compenser les surcoûts induits par le respect des règles très précises en matière de bien-être des animaux, de protection de l'environnement, de main-d'œuvre et d'emploi. Un soutien supplémentaire (cofinancement communautaire de 60 % au lieu de 50 %) sera mis à disposition dans les zones où la production commercialisée par l'intermédiaire des OP représente moins de 20 %, et dans les nouveaux États membres afin d'encourager la création d'OP. Le projet propose qu'une aide additionnelle sera accordée pour les fusions et les associations d'OP.

19 - Élaborée par la participation des acteurs publics et privés représentatifs d'un secteur, Agri-confiance est le résultat d'une négociation entre les divers métiers ou secteurs concernés par la norme.

Dans les PSEM, les handicaps sont particulièrement lourds, en dépit des progrès enregistrés. Le Maroc a connu au cours de ces dernières années un développement sans précédent des organisations de producteurs. Plus de 250 associations et groupements de producteurs, 37 chambres d'agriculture et 6000 coopératives étaient recensés en 2006. Une association professionnelle de la filière bio (Maghreb-Bio) et de nouvelles confédérations, comme la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (Comader), regroupant 35 associations professionnelles, ont été créées. Les contraintes identifiées (organisationnelles, réglementaires, institutionnelles ou commerciales) restent toutefois fortes. Outre les différentes fédérations constituées en Tunisie au cours des années 1990, les producteurs de la filière « agriculture biologique » ont créé leur propre fédération, et les producteurs de dattes se sont regroupés au sein du Groupe interprofessionnel des dattes (GID). Des industriels passent des conventions d'achat avec des producteurs agricoles pour assurer la transformation des produits livrés et leur mise sur le marché²⁰. En Algérie, 1 300 associations professionnelles et plus de 800 coopératives de services rassemblent les professionnels de l'agriculture. Les agents des IAA, organisés par filière, s'activent au sein des chambres de commerce et d'industrie et de syndicats patronaux. En Égypte, 5717 coopératives regroupaient 4 millions d'adhérents en 2002, avec un chiffre d'affaires estimé à 25 milliards de livres égyptiennes (soit l'équivalent de 4 milliards d'euros). Ces coopératives soutiennent la production et assurent la commercialisation des produits agricoles. Elles se heurtent cependant aux difficultés liées à la redéfinition de leur rôle dans le nouveau contexte de libéralisation, de désengagement de l'État et d'ajustement structurel. Il existe aujourd'hui au Liban autour de 600 coopératives. Rarement respectueuses de l'esprit mutualiste et souvent mises en place par opportunités de financement, elles souffrent d'un grand déficit de gestion administrative et financière. Elles sont au mieux des structures de services en commun mais ne permettent pas toujours le regroupement de l'offre, ce qui tend à fragiliser les producteurs par rapport aux grossistes. En Turquie, les organisations de producteurs semblent être plus étroitement liées au gouvernement qui leur fournit une aide financière et leur accorde un soutien dans les approvisionnements et la commercialisation.

Même si ces formes d'organisation sont plus avancées dans les pays d'Europe méridionale, des contraintes institutionnelles et économiques souvent communes à l'ensemble des pays méditerranéens pèsent sur leur efficacité. Aussi, en étant encore en position de force face à une offre atomisée, la grande distribution se trouve-t-elle dans la capacité d'être le *price maker*. Partant, les gains de productivité de l'agriculture se situent en aval de l'agriculture et les agriculteurs n'en bénéficient pas toujours (Lipchitz, 2005 ; Butault, 2006 ; Purseggle 2005). La construction d'un nouveau paradigme productif, fondé sur une offre ajustée au modèle de consommation méditerranéenne, pose en définitive la question cruciale du perfectionnement du cadre légal et de l'organisation des producteurs. Même s'il convient d'enregistrer des progrès au plan organisationnel, la coordination entre des acteurs structurés et informés reste cruellement déficitaire. C'est l'un des problèmes majeurs à résoudre pour faire face aux concurrences des produits originaires des pays de l'hémisphère sud et assurer l'avenir des paysanneries de la région.

20 - L'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (Utap) a encouragé en 2006 la réalisation de contrats entre les propriétaires d'usines de transformation des produits alimentaires et les producteurs de tomates fraîches. Le but de ces conventions est « de raffermir les liens entre l'agriculteur et le transformateur, pour que le système de production du concentré de tomate fonctionne parfaitement, tout en évitant à la fois les pertes de tomates et le manque d'approvisionnement de la chaîne de transformation ».

Enjeux et hypothèses de base : acteurs, leviers d'action, ressources et facteurs de blocage

Organiser la filière et promouvoir l'intégration

L'organisation de l'offre représente l'un des enjeux principaux dans la production méditerranéenne. Des enjeux importants pour la construction d'une offre intégrée et compétitive en Méditerranée se profilent à travers les éléments de diagnostic et de tendance déjà exposés.

Entre coordination horizontale et concentration de l'offre

Dans une économie de marché, basée sur le rapport contractuel des échanges de produits, les décisions en matière de quantité, de qualité et de prix des produits nécessitent un équilibre de négociation entre les différents partenaires. La concentration et le contrôle de l'offre au niveau agricole deviennent des facteurs importants pour gérer les relations avec l'industrie et la distribution et pour organiser les échanges dans le marché. La coopération agricole et les regroupements de producteurs sont deux formes d'organisation qui permettent à la fois d'augmenter la masse de volume mise sur le marché en vue d'en tirer des avantages communs mais aussi de valoriser les produits par les instruments du marketing, de choisir le temps et la modalité de vente, d'investir dans la recherche et l'innovation, et de planifier l'offre par rapport à la demande. Cette concentration horizontale facilite également le lien administratif avec les pouvoirs publics ou parapublics et le lien consultatif auprès des décideurs politiques pour peser sur les politiques agricoles, et assure la mise en place d'une structure capable de s'ajuster aux exigences du marché et de dialoguer avec les opérateurs en aval à travers des accords interprofessionnels.

PME agro-alimentaires et relations verticales : effets sur l'amont agricole

Le développement des industries alimentaires contribue au développement économique des régions rurales et à une spécialisation du travail qui s'appuie sur des programmes de formation continue et de recherche-développement. Celui de PME agro-alimentaires, qui représentent la base d'un tissu industriel endogène, doit être encouragé pour faciliter le développement et l'intégration au niveau territorial. Il s'agit en particulier de favoriser la première transformation liée aux productions primaires pour mieux valoriser la production agricole régionale et répartir ainsi de façon plus équitable la chaîne de la valeur. La croissance des PME va alimenter un réseau d'activités complémentaires, comme l'emballage, la logistique et les services aux entreprises – formation, communication, informatique représentent un levier de la compétitivité sur le marché et la condition du développement socio-économique de la région. L'ensemble concourt non seulement à la satisfaction des besoins des consommateurs, mais aussi à la modernisation de l'activité agricole. La mise à niveau et la promotion de petites entreprises peuvent jouer un rôle d'appoint en valorisant les produits performants et traditionnels pour lesquels il existe une demande dans les pays de l'UE (huile d'olive, fromages, cultures biologiques, fruits et légumes primeurs).

Pour l'heure, la présence en Méditerranée d'un système agricole fragmenté et individuel, face à une industrie concentrée, détermine un marché aléatoire avec des coûts de

transaction élevés. Pour rétablir l'efficacité et l'équité du marché, il est nécessaire de créer des formes d'organisation qui permettent de coordonner les échanges et, dès lors, de réaliser une meilleure allocation des ressources. À cette fin, le développement d'une coordination verticale entre les industries agro-alimentaires et les entreprises agricoles, ou bien entre les opérateurs de la grande distribution et leurs fournisseurs, permet à travers un système de contrats une stabilisation de l'offre en termes de quantité et de qualité et une préservation des revenus des entreprises en amont, celles-ci bénéficiant de meilleurs débouchés. De leur côté, les entreprises en aval profitent d'une garantie d'approvisionnement en qualité et en quantité, ce qui favorise leurs investissements en marketing et, par là même, une certaine pénétration des marchés.

Le développement des relations contractuelles peut inciter les entreprises en amont à poursuivre une stratégie de concentration de l'offre et, dans le même temps, renforcer des formes de coopération interentreprises, les organisations professionnelles jouant dans ce contexte un rôle très important dans la coordination entre les acteurs privés aussi bien qu'avec l'État. En garantissant aux entreprises un débouché pour leurs produits et les formes de coopération horizontale en amont, il permet également la conservation de la structure des PME et favorise leur mise en réseau. Partant, la création d'un système de production et de commercialisation utilisant les technologies et les compétences locales est encouragée. Ainsi, en principe, la petite et moyenne taille des entreprises localisées en amont ne constitue ni une contrainte au développement ni une barrière à l'entrée dans la filière.

Grande distribution et développement territorial concerté

Les stratégies de différenciation de la grande distribution sont de plus en plus fondées sur des relations verticales qui imposent des conditions spécifiques de production agricole en amont. Le développement de relations directes entre la grande distribution et les entreprises, en favorisant les contrats sur les standards de qualité et la transparence de l'information, pourrait mettre un terme aux marchés intermédiaires et marchés de gros et réduire la prolifération des étapes intermédiaires. Cette réduction ne constitue pas le seul enjeu, il est aussi très important de changer les situations en amont et en aval de l'étape de la commercialisation. En amont, l'importance d'un développement des organisations de producteurs a déjà été soulignée. En aval, la distribution moderne, à travers des processus d'internationalisation et de concentration, peut entraîner un accroissement des activités économiques tout au long de la filière agro-alimentaire, au niveau du marché interne de chaque pays, et garantir un approvisionnement plus complet de produits à des coûts inférieurs pour les consommateurs. Ce mouvement devra être toutefois accompagné par des règles concertées encadrant la création d'un processus intégré de développement territorial à travers l'approvisionnement des productions et des activités économiques au niveau local. Dans les PSEM en particulier, des programmes spécifiques d'assistance par les distributeurs pourraient permettre aux PME d'effectuer les investissements de long terme nécessaires à l'accès aux grandes surfaces, celles-ci étant de plus en plus exigeantes sur les caractéristiques des produits et les transactions (grands volumes, stabilité de l'approvisionnement en quantité et en qualité, efficacité, sécurité alimentaire, etc.).

Dans le domaine de l'approvisionnement des points de vente, la distribution moderne se tourne de manière croissante vers des fournisseurs étrangers qui lui offrent l'occasion

d'achat à des prix bas et une différenciation de l'assortiment pour ses propres clients. Cette politique est toujours plus influencée, notamment dans le domaine des fruits et légumes frais au niveau méditerranéen, par la disponibilité des marchés substitutifs et/ou complémentaires (au marché national), capables de fournir des bons produits à des prix inférieurs et d'allonger les calendriers productifs. On est bel et bien dans des organisations de *global sourcing*. Toutefois, si ce déplacement des approvisionnements vers les marchés étrangers offre des opportunités significatives, il comporte également, tout au long de la chaîne de distribution, des risques potentiels élevés par rapport aux acquisitions domestiques. Ces risques peuvent concerner l'éventuel non-respect des clauses contractuelles sous divers aspects (technique, financier et juridique) et, de fait, conduire la distribution moderne à privilégier des systèmes commerciaux d'approvisionnement basés sur des contrats à moyen et long terme et à engager des relations fortes avec leurs propres fournisseurs internationaux.

Relations transfrontalières commerciales et de production entre entreprises nord-sud

La création ou le renforcement de zones interrégionales de production et de commercialisation sont nécessaires dans le secteur agro-alimentaire afin de valoriser le processus productif, de réaliser des économies de gamme capables d'augmenter les spécificités territoriales et de gagner de nouveaux marchés. Elles demandent une organisation d'entreprises qui puissent concentrer en une seule offre les productions des différents territoires méditerranéens à l'aide de règles communes de production et de commercialisation. En fonction de leur situation, les pays méditerranéens peuvent tirer des avantages, certes différents, de cette intégration. Au Nord, les avantages résident dans la possibilité d'expansion commerciale et dans le complément de gamme qu'elle permet. L'accès au marché local du Sud et de l'Est méditerranéens oblige parfois à des implantations locales, et ce pour diverses raisons: productions à coûts de transport élevés par rapport à la valeur ajoutée (boissons gazeuses) ou produits frais à faible durée de vie (laitage, etc.). Dans les PSEM, la stratégie d'accueil des IDE permet de bénéficier de nouvelles technologies, et donc entraîne une acquisition de connaissances tout en contribuant à la qualification des productions et à la croissance de leur propre potentiel professionnel.

Dans ce processus d'intégration, l'information joue un rôle très important dans le développement des relations entre entreprises des différentes régions. On peut par exemple noter, parmi les informations stratégiques dans le secteur fruits et légumes, les données nationales, les calendriers, les zones et les techniques de production, ainsi que les exploitations leaders et les rapports commerciaux. S'il est à développer, il en est de même pour la logistique qui permet un contrôle efficace et une gestion tout au long de la filière de la production agro-alimentaire méditerranéenne. Le maintien de la chaîne du froid requiert ainsi l'utilisation de vecteurs et de plateformes de distribution. De même, le système de transport terrestre, portuaire et aéroportuaire, globalement déficient dans les PSEM, exerce une grande influence sur le développement des échanges avec les autres pays de la Méditerranée.

Institutions et valorisation des produits méditerranéens : définition d'un modèle alternatif

La construction de l'offre de produits en Méditerranée doit concerner particulièrement les produits pariant sur la typicité et la qualité. C'est à l'évidence là que se situent de belles opportunités de développement ou au moins de résistance dans un commerce agricole de plus en plus ouvert. En premier lieu, plusieurs facteurs technico-économiques conduisent à penser que les PSEM se trouvent dans l'incapacité de généraliser le modèle productiviste et intensif mis en œuvre dans les pays d'Europe septentrionale²¹ : l'état de leurs ressources et leur faible dotation en facteurs naturels (eau et sol) et techniques, des structures agraires où prévalent surtout de petites et moyennes exploitations agricoles, etc. Il est utile ici de rappeler que ce modèle productiviste n'a pu être développé dans les PSEM que sur les terres les plus fertiles et dans des zones irriguées où se concentrent aujourd'hui les productions d'exportation, les techniques et les investissements (publics et privés, nationaux et étrangers). Il pose par ailleurs dans les pays d'Europe méridionale de nouvelles questions liées aux risques sanitaires, à l'occupation des territoires, à l'emploi et à la protection de biens environnementaux.

Les consommateurs tendent à relier qualité du produit et qualité de l'environnement, « standards de qualité sanitaire » et « goût-authenticité » des produits. Dans les pays européens, la qualité renvoie aux particularités gustatives spécifiques des produits en relation avec le terroir ou le mode de production traditionnel, mais aussi aux caractéristiques biologiques et à l'absence de contamination des produits. Comme le montre de nombreuses études (cf. chapitre 9 « Assurer la sécurité alimentaire des populations »), les consommateurs des pays du nord de la Méditerranée ne subissent plus l'offre mais prennent une part active dans le maintien de la diversité, par une implication dans la demande. Selon certaines prévisions, les produits identitaires et les signes de qualité (*food safety*, qualité, environnement, bien-être des animaux) pèseront davantage dans les décisions d'achat des consommateurs européens. Face aux crises sanitaires et aux « peurs alimentaires », les consommateurs urbains ont en outre besoin de repères et de confiance et expriment leurs préférences pour des produits où l'aire de production et les savoir-faire sont plus clairement identifiés. Enfin, l'alimentation constitue, notamment dans les pays d'Europe, le support d'une identité forte face à la crainte de l'uniformisation des produits et des pratiques alimentaires.

Plus largement, les racines, les traditions, l'authenticité sont très sollicitées, et nombreux sont les acteurs impliqués dans l'appropriation d'une image évoquant ces notions (Bérard et Marchenay, 2004). La globalisation a paradoxalement poussé les acteurs de la vie rurale et agricole à renforcer leur ancrage dans le local, dans un territoire et une tradition réinventée (Hobsbawm et Terence, 1983). Elle ne provoquerait pas la disparition, mais plutôt la renaissance ou la reconstruction, de produits locaux et régionaux. L'identité

21 - Au Maroc, le nombre d'exploitations agricoles recensées en 1996-1997 était de près de 1,5 million, avec une moyenne de 5,8 hectares par exploitation. Les deux tiers des exploitants privés, et donc des familles agricoles, disposaient d'exploitations de moins de 5 hectares. En Tunisie (recensement de 1996), les exploitations de moins de 5 hectares représentaient 53 % des exploitations et 9 % de la superficie. En Algérie (RGA de 2001), 72 % du total des exploitations recensées avaient alors moins de 10 hectares (55,7 % ont moins de 5 hectares). Le recensement effectué en Égypte en 1997 révélait que les petites exploitations de moins de 3 feddans prédominaient dans le paysage agraire (42 % des exploitations et 26,3 % des terres). La quasi-totalité sont des exploitations individuelles et familiales (99 % des exploitations et 91 % des surfaces). En Turquie, le dernier recensement agricole montre que 85 % des exploitations ont moins de 10 hectares.

alimentaire participe donc bien de « la prolifération de particularismes de toute nature, contrepoints à l'accélération de la délocalisation » (Augé, 1992, p. 48). Si les produits locaux font l'objet d'une forte demande en Europe, l'attrait pour les produits dits « *beldi* » ou « *baladi* » (que l'on peut traduire par produits fermiers ou locaux) dans les PSEM est de plus en plus fort au sein des groupes de consommateurs urbains disposant d'un pouvoir d'achat élevé. Les variables hygiène et goût interviennent davantage dans les décisions d'achat des classes intermédiaires et supérieures de la société et la variable prix ne reste déterminante qu'au sein des classes populaires à faible pouvoir d'achat.

Dans ce contexte de redécouverte des particularismes, le processus de qualification des produits agricoles joue lui aussi un rôle dans la construction des territoires ruraux. Ce processus constitue un levier de développement ou un moyen de résistance face au déclin économique de nombreuses zones rurales méditerranéennes. Il a offert, dans le cadre de la politique agricole commune, des programmes qui ont profité aux zones de montagne et à celles défavorisées qui présentaient de nombreux handicaps et qui risquaient d'être abandonnées. Des soutiens spécifiques (ISM et ICHN²², prime à la vache allaitante, prime ovine, mesures agri-environnementales, équipements), une politique de promotion de la qualité (segmentation, politiques de développement de filières locales originales) et une diversification des activités dans une dynamique de développement local ont permis à de nombreuses régions rurales en difficulté de créer les conditions d'accumulation d'une rente de qualité territoriale assurant une valorisation de leurs ressources²³.

Associer la qualité spécifique des produits de terroir à la qualité de l'environnement écologique et à celle des paysages, vendre les services d'un territoire à travers les produits qui en sont issus, sont dorénavant des préoccupations essentielles pour ces zones rurales qui ont progressivement découvert l'intérêt des synergies entre les produits et les services répondant aux attentes de la société (Béranger, 1999). Les expériences de coopération internationale mises en place ces dernières années entre pays européens et pays du sud de la Méditerranée vont justement dans cette direction. Elles cherchent à mettre en relation différents territoires pour valoriser leurs ressources à partir d'une approche systémique. Parmi ces expériences, le projet Leader Med revêt un intérêt particulier.

La promotion de la qualité ouvre un espace pour penser différemment le développement agricole, qui s'écarte des systèmes fondés sur une logique purement productiviste et qui offre l'opportunité aux producteurs de définir des modèles alternatifs de production selon d'autres critères. La stratégie de différenciation et de promotion de la qualité permet aux acteurs économiques (exploitations agricoles, entreprises privées, coopératives) d'échapper à des formes de concurrence directement influencées par les coûts ou par les écarts de productivité²⁴.

22 - Indemnité spécifique de montagne et indemnité compensatoire pour le handicap naturel.

23 - La politique de qualité permet à des exploitations agricoles mal dotées en facteurs de production (petites exploitations, zones difficiles) de se maintenir. En France, les zones fromagères AOC sont souvent des zones de montagne où les coûts de production sont élevés. De même, les exploitations fruitières ou viticoles sous signes officiels de qualité (AOC, IGP, Label rouge, agriculture biologique) sont généralement des petites structures.

24 - Comme le notent J.-L. Rastoin et F. Fort, « la tension entre global et local dans le domaine de l'alimentation conduit à l'apparition de deux tendances dans le secteur agro-alimentaire en France et en Europe. D'un côté, les tentatives de massification des produits et de modelage des comportements alimentaires menées par les grandes firmes multinationales, de l'autre, le courant de différenciation des produits à partir du concept de terroir » (Femise, 2005).

La coopération internationale : l'expérience du projet Leader Med

Dans le cadre du programme Leader +, la région des Pouilles a mis en place des initiatives qui mettent en relation des regroupements d'acteurs du sud et de l'est de la Méditerranée et des groupes d'action locale (GAL) pour entamer un processus de dialogue et de croissance. Les pays impliqués sont la Turquie, Malte, le Liban et la Syrie. Ces projets de coopération ont pour but de favoriser l'échange de savoir-faire entre pays européens et pays tiers méditerranéens en vue de promouvoir de nouvelles méthodes de « gouvernance locale » facilitant les synergies entre entreprises locales. Neuf GAL des Pouilles ont été identifiés comme partenaires, et avec eux des partenaires institutionnels situés dans les quatre pays tiers méditerranéens. L'un d'eux, le GAL Alto Salento en Italie, a été nommé leader du projet et responsable de la préparation et de la gestion du projet. L'Institut agronomique méditerranéen de Bari opère comme structure de soutien technique de la région des Pouilles pour favoriser les activités institutionnelles et les contacts entre les différentes institutions et pays.

Ce projet de coopération prévoit d'organiser un événement de présentation des territoires et des producteurs de façon à mettre en relation les acteurs des différentes zones, de créer un catalogue des produits typiques (agricoles, artisanaux, etc.), de construire un site Web et de réaliser une étude pour identifier les priorités du développement rural des pays méditerranéens partenaires. L'importance du projet relève avant tout d'actions pilotes qui ont pour but de déployer des parcours de valorisation intégrée des zones rurales en utilisant comme élément catalyseur les produits typiques, et par là, de développer un réseau de relations entre territoires et au sein des différents territoires pour parvenir à un système économique intégré. Parmi les actions pilotes, le cas de la Syrie est un exemple intéressant : le GAL Alto Salento et la communauté d'Idleb en Syrie ont réalisé un parcours thématique autour de l'huile d'olive (Route du parc des oliviers millénaires de l'Alto Salento et la Route de l'huile d'Idleb). Dans chacun des deux territoires, un parcours a été identifié qui met en relation la production agricole, les ressources naturelles, culturelles, archéologiques et touristiques.

Au cœur de la typicité : les produits biologiques et de montagne

Presque tous les efforts consentis en Méditerranée en matière de promotion de la qualité des produits agro-alimentaires ont concerné les produits destinés à l'exportation. Ce choix délibéré est lié, entre autres, aux objectifs de redressement de la balance commerciale agro-alimentaire de la région. Plus largement, l'agriculture biologique et les signes de qualité comme les indications géographiques peuvent également être des instruments de préservation et de promotion de la tradition agricole et alimentaire méditerranéenne.

Bien que l'export reste dans les PSEM le débouché principal des produits de l'agriculture biologique, l'attention pour un développement du marché intérieur semble de plus en plus affirmée. Il est certain qu'on ne peut promouvoir une politique de qualité sans inclure le marché intérieur et sans intégrer les préférences collectives. Plusieurs produits traditionnels, consommés habituellement par les populations locales, respectent déjà d'une façon totale ou partielle les principes de l'agriculture biologique. Le tableau 2 dresse un bilan global des progrès enregistrés dans chacun des pays de la Méditerranée au plan des productions, des surfaces, des législations, des politiques de soutien et de l'état des marchés. Il recense les organisations de producteurs en charge de la filière.

Tableau 2 - L'agriculture biologique en Méditerranée, 2007

Maghreb	Pays	Superficie totale	Pro-ducteurs	Législation nationale	Politique à soutien du secteur		Organismes de contrôle et certification	Association des pro-ducteurs	Marché	
		Ha	N°		Soutien financier	Plan d'action			Local	Export
Maghreb	Algérie	2.400	61	Draft	Oui	Non	2 étrangers	2	Inexistant	Limité
	Maroc	104.216	n. d.	Draft	Non	Non	2 étrangers	2	Inexistant	Développé
	Tunisie	220.476	515	Oui	Oui	Oui	4 étrangers	9	Limité	Développé
Mashrek	Égypte	13.955	500	Draft	Non	Non	3 étrangers 2 locaux	8	Croissant	Développé
	Jordanie	1.024	25	Non	Non	Non	1 étranger	n. d.	Inexistant	Limité
	Liban	2.500	330	Draft	Non	Non	1 étranger (siège local) 1 local	2	Croissant	Limité
	Territoires Palestiniens	641	303	Non	Non	Non	1 étranger	n. d.	Inexistant	Limité
	Syrie	30.493	3.256	Draft	Non	Non	n. d.	n. d.	Inexistant	Limité
	Turquie	192.789	14.737	Oui	Oui	Oui	7 étrangers 3 locaux	5	Croissant	Développé
Balkans occidentaux	Albanie	1.201	93	Oui	Non	Oui	2 étrangers 1 local	3	Limité	Limité
	Bosnie-Herzégovine	488.804	60	Oui, Rép. Srpska Draft, Féd. BH	Oui	Non	4 étrangers 1 local	n. d.	Inexistant	Limité
	Croatie	23.670	342	Oui	Oui	Non	7 étrangers	30 assoc. 15 coop.	Croissant	Inexistant
	Macédoine	2.101	104	Oui	Oui	Oui	3 étrangers	6	Inexistant	Inexistant
	Monténégro	158.851	15	Oui	Oui	Non	5 étrangers 1 étatique	3	Inexistant	Limité
	Serbie	1.105.608	48	Oui	Oui	Non	6 étrangers 2 locaux	4	Inexistant	Croissant
Pays de l'UE	Chypre	1.979	305	Oui	Oui	Draft	1 étranger 1 local	2	Limité	Inexistant
	France	552.824	17.477	Oui	Oui	Oui	1 étranger 5 locaux	78	Développé	Développé
	Grèce	302.264	24.666	Oui	Oui	Non	7 locaux	n. d.	Limité	Croissant
	Espagne	926.390	18.318	Oui	Oui	Oui	2 étrangers 25 locaux	36	Croissant	Développé
	Italie	1.148.162	51.411	Oui	Oui	Oui	16 locaux	6	Développé	Développé
	Malta	20	11	Oui	Oui	Non	1 local	n. d.	Limité	Limité
	Portugal	269.374	1.660	Oui	Oui	Non	2 étrangers 4 locaux	n. d.	n. d.	n. d.
	Slovénie	26.831	1.992	Oui	Oui	Oui	1 étranger 1 local	10	Croissant	Inexistant

Sources: Al Bitar et Pugliese (à paraître); Al Bitar (à paraître).

Au sud de la Méditerranée, l'agriculture biologique est essentiellement initiée par des opérateurs privés étrangers et locaux qui prennent en charge presque tous les stades de la filière, de la production au marché. Ils fournissent aux producteurs tous les intrants et les services nécessaires, assistance technique et certification. Les études produites sur le secteur montrent que les producteurs sous contrat enregistrent des bénéfices en termes de revenu et de réduction du risque commercial grâce aux débouchés garantis. Pour autant, ce constat ne préjuge pas de la validité de relations équitables entre les parties contractantes.

Cette orientation à l'export de l'agriculture biologique ne l'empêche pas d'être au cœur du développement rural durable. S'il ne fait aucun doute que ce type d'agriculture ménage les ressources foncières, certaines initiatives et/ou projets (« Village bio » de Rapuntzel en Turquie par exemple) révèlent le potentiel intéressant de l'agriculture biologique pour le développement économique et social des communautés rurales. Le bio peut en particulier contribuer au renforcement de l'assise économique des femmes vivant en milieu rural (exemple des coopératives de l'argan biologique au Maroc), offrir des opportunités d'emploi aux jeunes ruraux bénéficiant d'une instruction, favoriser le processus d'apprentissage collectif au niveau des groupements des producteurs (vulgarisation, certification de groupe et initiatives collectives de marché).

À l'échelon régional, l'agriculture biologique fait l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, lors de la première Conférence des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue à Venise en 2003, une mention spécifique a été accordée au développement rural durable, à l'agriculture biologique et aux indications géographiques. Ces questions ont d'ailleurs été incluses comme aspects non commerciaux dans la feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture censée guider le processus de libéralisation des échanges. L'agriculture biologique et les indications géographiques sont également citées ensemble dans le chapitre sur l'agriculture durable et le développement rural de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) approuvée en 2005 par la Commission méditerranéenne sur le développement durable (CMDD) des Nations unies. Il convient par ailleurs de noter que les synergies potentielles et multiples entre agriculture biologique et indications géographiques sont de plus en plus prises en compte par les bailleurs de fonds, les gouvernements nationaux, les opérateurs privés, les ONG qui sont intéressés aux opportunités de renforcement des capacités, individuelles et institutionnelles et de pénétration des marchés.

Dans le contexte d'une libéralisation progressive des échanges agricoles, les producteurs des régions de montagne méritent une attention toute particulière. Confrontés aux coûts élevés des transports, au manque d'infrastructures, aux technologies inadéquates et aux difficultés d'accès aux marchés, ils doivent faire face à une concurrence croissante des systèmes et des zones de production bénéficiant de meilleures conditions. Il existe néanmoins d'immenses possibilités d'améliorer les moyens d'existence des habitants de la montagne en mettant à profit les avantages comparatifs des ressources de ces zones et en valorisant un vaste éventail de produits et de services uniques (aliments, boissons, médicaments, cosmétiques, textile, artisanat et tourisme). Pour pénétrer les marchés, les producteurs en zone de montagne doivent toutefois se concentrer sur la qualité des produits uniques que leurs régions ont à offrir, et amorcer une démarche qui puisse amener à la reconnaissance de cette qualité spécifique sur les marchés. Encore

faut-il posséder les signes de qualité. Même dans les cas où il existe une loi qui définit une forme de labellisation des produits agro-alimentaires (Algérie, Maroc), peu de produits l'ont été pour les raisons suivantes :

- la loi n'est pas connue par les producteurs, ce qui souligne les insuffisances liées à la circulation de l'information et à la vulgarisation ;
- elle ne définit pas les responsabilités des acteurs (institutions de contrôle et de suivi publiques et/ou privées, producteurs, consommateurs) ;
- elle est anachronique et ne répond pas aux besoins actuels des acteurs concernés et aux changements techniques ;
- elle ne définit pas clairement les règles de création des groupements de qualité et les conditions du partage de la valeur ajoutée entre les intervenants.

Compte tenu de cette situation, les producteurs situés dans les zones de montagne, souvent éloignés, mal informés, enclavés et mal organisés, se trouvent exclus de toutes initiatives et démarches pour promouvoir leurs produits. Un véritable mécanisme de labellisation devrait ainsi permettre de :

- recenser les produits de qualité ainsi que leur aire de production en prenant en compte les savoir-faire des producteurs locaux, leurs traditions et leur histoire ;
- définir la qualité objective et les caractéristiques spécifiques (physico-chimiques et organoleptiques) ;
- créer et organiser un groupement de qualité ;
- s'adapter aux exigences et aux mutations des marchés ;
- informer les consommateurs sur les signes de qualité adaptés.

La notion de qualité chez les acteurs locaux n'est pas toujours très précise. En particulier, les producteurs non organisés n'ont pas de connaissances sur la traçabilité, la certification et les autres concepts liés à la qualité de produits. Celles des coopératives organisées sont floues, et quand elles en disposent, c'est la plupart du temps grâce à l'appui d'une ONG de développement ou dans le cadre de la coopération internationale. De leur côté, si les fonctionnaires des institutions maîtrisent parfaitement les notions de traçabilité et de certification, ils invoquent fréquemment le manque de moyens et de dispositifs adéquats pour l'accompagnement des producteurs vers une production de qualité.

Pour rendre optimale la stratégie d'organisation et de valorisation des filières de produits montagnards, trois axes primordiaux ont été identifiés :

- déterminer les caractéristiques générales des produits et la légitimité de leur production dans la zone de montagne ;
- mobiliser les acteurs pour la mise en place de structures promouvant la diffusion des savoir-faire et des connaissances, facilitant la gestion de la qualité et associant les opérateurs pour agir dans différents domaines (qualité, recherche, développement

commercial, communication, publicité, etc.) ; les circuits courts de mise en marché des produits placent des opérateurs responsabilisés au cœur de la démarche et de son contrôle ;

- engager les institutions publiques à soutenir financièrement et techniquement les projets collectifs en phase d'émergence et de construction.

Cette stratégie pourrait être adoptée avec les organisations leaders, prêtes à s'engager dans des opérations de démonstration, à condition d'assurer le maximum d'accompagnement du processus, de la phase initiale de production jusqu'à la commercialisation. L'adéquation entre les efforts techniques et ceux engagés pour la structuration des circuits de commercialisation reste l'une des faiblesses liées à l'esprit d'initiative privée et collective qui chercherait à se positionner suivant les obligations du marché (qualité, AOC, Label biologique, etc.).

Beaucoup reste à faire pour pouvoir vraiment amorcer un développement des produits de montagne de qualité. Si les acteurs sont connus, l'articulation efficace et efficiente reste encore à trouver. Les travaux réalisés depuis janvier 2006 par le Ciheam et la FAO, dans le cadre du projet « Produits de montagne », constituent un premier niveau d'organisation en fonction des critères de qualification des produits de qualité. Les partenaires impliqués dans quatre pays méditerranéens (Algérie, Liban, Maroc et Syrie) se sont appuyés sur un système d'information dynamique pour recueillir et construire des connaissances susceptibles de favoriser le développement de ces produits²⁵.

Scénarios pour l'offre agro-alimentaire de qualité en Méditerranée

La perspective d'une intensification des rapports commerciaux euro-méditerranéens et d'une convergence vers la construction d'une offre méditerranéenne est motivée, au-delà des considérations politiques, par des raisons économiques et commerciales. La demande croissante de produits alimentaires, le caractère saisonnier de la production agricole, la nécessité de compléter la gamme du système de distribution européen, le processus de délocalisation portant sur des productions spécifiques, la concurrence internationale des régions lointaines (la Chine et l'hémisphère sud) et la baisse tendancielle de la production de l'UE due aux changements introduits par la PAC exigent un renforcement du processus de coordination régionale et le développement des relations entre l'UE et les PSEM.

Le scénario de résistance : la défense du modèle méditerranéen

Ce scénario refuse de subir les dynamiques mondiales et repose sur la construction et la régulation d'un marché régional euro-méditerranéen. Il parie sur la qualité des produits méditerranéens et leur typicité, promeut un modèle basé sur l'art de vivre et la diète méditerranéenne, valorise les ressources naturelles et culturelles qui fondent les richesses de la région. Il a pour but en priorité l'amélioration de la sécurité alimentaire des popu-

25 - Voir le site www.cybermontagne.org

lations locales et résulte fondamentalement d'un processus de reconquête des marchés intérieurs et extérieurs. Il contribue enfin au développement équilibré des espaces et des territoires ruraux, et favorise la protection de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit, dans le cadre de ce scénario, d'assurer une relocalisation des productions qui tienne compte des vocations naturelles et des potentialités économiques dans chacun des pays méditerranéens, de renforcer les comportements éco-citoyens des consommateurs, de réguler impérativement les politiques des échanges, de promouvoir une coopération régionale fondée sur la complémentarité des systèmes de production et des marchés et de défendre des positions communes dans les négociations internationales (OMC).

Les conditions de réussite de ce scénario se conjuguent. Le cadre législatif et réglementaire s'approfondit et des politiques fortes déclinent plusieurs ingrédients : soutiens budgétaires, incitations économiques, formation, normes sanitaires communes, intégration des filières, capacité de contrôle du segment qualité, maîtrise des coûts associée à l'élaboration des produits de qualité, plus-value attribuée aux filières sous signes officiels de qualité en partie redistribuée vers l'amont, diversification des activités, généralisation d'une politique de compensation des handicaps naturels. Un milieu économique et organisationnel est conforté. Il favorise la capacité des organisations de producteurs à se structurer, facilite les innovations techniques au niveau des marchés (promotion de circuits courts, inventaire réalisé, réinvention des savoir-faire gastronomiques, infrastructures construites, investissements physiques, accès au transport, rémunérations efficaces en amont de la filière, organisation des services aux populations, etc.) et sécurise les marchés par des conventions privées et publiques. Un système de qualité, arrêté en commun et partagé par tous, peut permettre de créer et de renforcer les formes d'organisation interrégionales de production et de commercialisation dans le secteur agro-alimentaire. Il permettra également d'élargir le processus de production sur un territoire plus vaste et de réaliser des économies de gamme et d'échelle autorisant la conquête de nouveaux marchés. Ceci pose l'impératif d'une organisation des filières et d'une coordination inter-entreprises en mesure d'intégrer en une seule offre les productions des divers territoires et de transférer des technologies et des compétences le long de l'axe Nord-Sud. On crée ainsi la possibilité d'accroître les formes de coopération territoriale et de développement entre les pays et les entreprises agro-alimentaires.

Le scénario d'un renforcement de l'intégration régionale pour la construction d'une offre méditerranéenne fondée sur les complémentarités des productions et des marchés engendre plusieurs résultats :

- la définition de normes de qualité communes et harmonisées pour les produits alimentaires et leur mise sur le marché ;
- le développement du niveau de coordination entre les différents acteurs de la filière ;
- la croissance de formes d'agrégation horizontale entre produits agricoles et entreprises de transformation ;
- le renforcement de la capacité de coopération aux niveaux régional et Nord-Sud, à travers la création d'associations et de réseaux d'acteurs économiques de la filière agro-alimentaire ;

- l'encouragement, de la part des institutions publiques, à utiliser des programmes et des systèmes de contrôle qualité efficaces;
- des engagements en termes de capitaux et de ressources humaines affectées aux PME ainsi que la réalisation d'infrastructures grâce à des mesures incitatives ou des interventions publiques.

Une des pistes à suivre réside dans la réalisation d'un projet commun ayant pour objectif de créer une sorte d'organisation euro-méditerranéenne des marchés agricoles, avec des mécanismes de soutien et de réglementation du marché interne où pourrait s'exprimer, dans une optique globale et stratégique, le point de vue de la région Euro-Méditerranée dans le cadre des négociations multilatérales. Dans ce contexte, il est donc souhaitable pour tous les acteurs concernés que le niveau d'intégration et de développement de la région augmente. Cela ne se fera pas sans la contribution des institutions ni l'adoption de politiques visant à harmoniser les normes et à mieux former les ressources humaines. Au-delà des différentes positions et de la teneur des propositions des divers pays, la nouvelle négociation agricole dans le cadre de l'OMC pourrait être l'occasion de revoir et de reformuler certains mécanismes qui, selon les cas, peuvent concilier l'ouverture du marché avec les questions du soutien interne. Les grands sujets de discussion dans les négociations en cours sont en effet la révision du système de soutien à l'agriculture et la question des *non-trade concerns* qui concernent la sécurité des aliments, le développement rural, la multifonctionnalité, l'accord sur la protection de la propriété intellectuelle et les produits typiques.

Évidemment, le succès du scénario se fonde enfin sur l'hypothèse forte d'une adhésion à un projet collectif s'accordant sur la réduction des inégalités et des écarts de développement entre populations du nord et du sud de la Méditerranée, et, dans les pays, entre les agricultures modernes et les petites et moyennes structures agricoles familiales.

Le scénario du laisser-faire : la globalisation à marche forcée de la Méditerranée

Ce scénario présente une Méditerranée victime des dynamiques économiques et agricoles mondiales, faute de réaction régionale. Il se fonde sur l'hypothèse d'une non-maîtrise du modèle alternatif, d'un échec des politiques publiques nationales et/ou régionales, et de choix imposés par le système économique globalisé diluant l'identité de la Méditerranée. Les conséquences de ce scénario où l'on ne maîtrise pas la transition vers un modèle alternatif à la libéralisation sont nombreuses : éviction des marchés, concurrence régionale et internationale, forte asymétrie Nord-Sud et dualisme accentué avec contrôle dans les pays de la filière qualité par une minorité d'exploitants, délégation au secteur de la distribution ou aux intermédiaires privés de la fonction d'édicter les normes et les termes de références des cahiers des charges, dépossession des savoir-faire locaux et délocalisation de la production, faible influence des associations de consommateurs.

Les producteurs maintiennent dans les PSEM les spécialisations sur quelques produits et ciblent prioritairement les marchés extérieurs au détriment des marchés locaux. Il y a persistance de méthodes minières d'exploitation des ressources, accompagnées d'une

perte de biodiversité et d'une dévalorisation des savoirs et savoir-faire locaux. La rémunération des producteurs est faible en amont de la filière, les coûts des intrants et des procédures de certification sont excessifs, l'offre reste atomisée et contrôlée par l'aval. Enfin, l'État transfère la fonction de production de normes au profit exclusif d'intermédiaires organisés et de la grande distribution.

Pour les pays européens du nord du Bassin, différentes évolutions s'opèrent :

- dimension excessive des zones de production et multiplication des indications géographiques avec difficultés à encadrer l'entrée des producteurs dans le segment ;
- maintien et / ou généralisation des modèles de production intensifs (modèle andalous en Espagne) avec un faible intérêt accordé à la durabilité des systèmes ;
- déficit de lisibilité par le consommateur par prolifération de normes et de marques ;
- saturation ou baisse de la demande de produits liées à des coûts excessifs, faible rémunération des productions de qualité en amont de la filière, faible intégration entre les entreprises ;
- forte concurrence sur les marchés méditerranéens, perte de compétitivité, délocalisations des productions ;
- atomisation de l'offre et faible coordination des producteurs et des acteurs économiques ;
- formalités administratives lourdes concernant des méthodes de production, primauté aux démarches individuelles et aux contrats privés soumettant le secteur agricole aux lois d'un marché non régulé ;
- multiplication des conflits et accentuation des concurrences entre les pays de la région faute de complémentarités des systèmes de production et des marchés.

Bibliographie

Al Bitar (L.), « Organic Farming in the Mediterranean Region : Statistics and Main Trends », dans Willer (H.) et Youssefi (M.) (eds), *The World of Organic Agriculture and Emerging Trends 2007*, Bonn, Ifoam et FIBL, 2007.

Al Bitar (L.), « Organic Farming in the Mediterranean Region : Towards Further Development », dans Willer (H.) et Youssefi (M.) (eds), *The World of Organic Agriculture and Emerging Trends 2008*, Bonn, Ifoam et FIBL (à paraître).

Al Bitar (L.) et Pugliese (P.), « L'agricoltura biologica nel Bacino del Mediterraneo. La storia e le principali tendenze in atto », dans *Il biologico nel Bacino del Mediterraneo. Politiche, normative e mercati per un'agricoltura di qualità*, Rome, ISMEA-IAMB (à paraître).

Allaire (G.) et Boyer (R.), *La Grande Transformation de l'agriculture*, Paris, Economica, 1995.

Anima, « The Agro-Food Sector in the Euro-Mediterranean Region », *Anima Papers & Documents*, 16, 2005.

Augé (M.), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

Bedrani (S.), Malorgio (G.) et Miclet (G.), « Analyse comparative des systèmes agro-alimentaires et politiques agricoles dans les Pays Méditerranéens », *MEDIT*, 2, 2001.

Béranger (C.), « Les Productions alternatives et de qualité dans les zones de montagne défavorisées », *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 85 (7), 1999.

Bérard (L.) et Marchenay (Ph.), *Les Produits de terroir entre cultures et règlements*, Paris, CNRS Éditions, 2004.

Butault (J.-P.), « La baisse des revenus et l'essoufflement de la productivité dans l'agriculture française depuis 1998 », *INRA-Sciences sociales*, 2, 2006.

Ciheam, « The Agro-food Industries in The Mediterranean Region », dans Hervieu (B.) (dir.), *Agri. Med 2004 Développement and Agri-food Policies in the Mediterranean Region*, rapport annuel du Ciheam, Paris, Ciheam, 2004.

Cnuced, *World Investment Report*, Genève, Cnuced, différentes années.

Codron (J.-M.), Bouhsina (Z.), Fort (E.), Coudel (E.) et Puech (A.), « Supermarkets in Low-income Mediterranean Countries: Impacts on Horticulture Systems », *Development Policy Review*, 22 (5), 2004, p. 587-602.

Commission européenne, *La Situation de l'agriculture dans l'Union européenne*, Bruxelles, Rapport du 4 avril 2006.

Eurostat, *Annual Detailed Enterprise Statistics on Industry and Construction*, différentes années.

Femise, *Produits du terroir méditerranéens: Conditions d'émergence, d'efficacité et modes de gouvernance*, rapport, Marseille, Femise, juin 2005.

Foreign Agricultural Service, *Retail Food Sector*, Washington (D. C.), United States Department of Agriculture, différents pays et années.

Hobsbawm (E.) et Terence (R.) (dir.), *L'Invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 (éd. originale: *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983).

Lipchitz (A.), « Prix à la production et à la consommation dans le secteur agro-alimentaire », *Diagnostics, prévisions et analyses économiques*, sous la direction générale du Trésor et de la Politique économique, 59, janvier 2005.

Malorgio (G.) (dir.), *Le dinamiche dei mercati dei prodotti agroalimentari nel Mediterraneo*, Rome, ISMEA-IAMB, 2003.

Onudi, *Annual Report* (online database), Vienne, Onudi, 2006.

Organic Monitor, *The Global Market for Organic Food & Drink: Business Opportunities and Future Outlook*, Organic Monitor, 2006.

Pugliese (P.), « Emerging Approaches to Organic Agriculture Development in the Mediterranean Basin: MAIB Experience », communication, *The International Conference on Organic Agriculture and Food Security*, Rome, 3-5 mai 2007.

Purseigle (F.), « Les malaises du monde paysan », *Regard sur l'actualité*, « Agriculture et monde rural », 315, novembre 2005.

Rastoin (J.-L.), « Quelle stratégie pour les produits de terroir dans un contexte de globalisation des marchés? », *Mission agrobiosciences. Cafés-débats de Marciac*, 6 mai 2006.

Reardon (T.) et Swinnen (J. F. M.), « Agrifood Sector Liberalisation and The Rise of

Supermarkets in Former State Controlled Economies : A Comparative Overview », *Development Policy Review*, 22 (5), 2004, p. 515-523.

Reardon (T.) et Timmer (C.-P.), Barrett (B.) et Berdegué (J.), « The Rise of Supermarkets in Africa, Asia and Latin America », *American Journal of Agricultural Economics*, 5, 2003, p. 1140-1146.

Sainte-Marie (Ch. de) et Bérard (L.), « Comment les savoirs locaux sont-ils pris en compte dans l'AOC », dans Bérard (L.), Cegarra (M.), Djama (M.), Louafi (S.), Marchenay (Ph.), Roussel (B.) et Verdeaux (F.), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Paris, Iddri-Cirad-IFB-INRA, 2005.

Sallustio (C.) et Gargano (G.), « Il piano di sviluppo rurale della Regione Puglia per il Mediterraneo », dans *Puglia Regione Mediterranea – Politiche per lo sviluppo rurale nel Mediterraneo*, Bari, Regione Puglia, 2006.

Tozanli (S.), *The Place of Mediterranean Countries in The Foreign Investment of The Top 100 Food Processing Multinational Enterprise*, Paris, SIAL, 21 octobre 2004.



ÉLABORER DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX*

Les espaces ruraux subissent depuis toujours la concurrence des villes. Alors que ces dernières bénéficient de nombreuses attentions et concentrent les activités politiques, économiques et culturelles, les espaces ruraux peinent à se construire une identité et un avenir. Au cours des deux derniers siècles, l'espace rural des pays occidentaux s'est progressivement vidé de ses activités économiques et de ses populations, laissant place à un désert rural parsemé d'entreprises agricoles toujours plus grandes, plus mécanisées, plus « inhumaines ». Quel citadin, au seuil des années 1980, envisageait raisonnablement de s'installer en milieu rural pour y vivre d'autre chose que de l'agriculture ? Au sud de la Méditerranée, le cercle vertueux de l'industrialisation, suivi d'un exode rural et de la modernisation des exploitations agricoles, ne s'est pas enclenché. La dynamique démographique est restée forte et l'on se retrouve aujourd'hui avec des espaces ruraux densément peuplés dont on ne sait trop que faire, que l'on souhaiterait parfois oublier mais qui se rappellent à l'attention des gouvernants par l'instabilité sociale qu'ils engendrent : rébellions, flux migratoires et extrémismes. Mais le monde change. On pourrait assister dans la prochaine décennie, au Nord comme au Sud, à un déplacement, si ce n'est un renversement, du paradigme rural qui ouvrirait à ces espaces de nouvelles possibilités de développement.

La politique agricole commune (PAC) a longtemps façonné l'espace rural européen, y cantonnant le développement dans un rôle de soutien à la mise en œuvre des mutations structurelles du monde agricole. Régulièrement attaquée dans le cadre des négociations intra-européennes et internationales, elle voit s'amoindrir sa capacité structurante au profit d'une politique de plus en plus autonome et dotée d'attributions étendues. L'année 2008, avec une possible révision à mi-parcours du budget communautaire, et l'année 2013, qui correspond à l'entrée dans une nouvelle programmation budgétaire de six ans, constituent les prochaines étapes de cette mutation profonde des enjeux. Instrument structurel au service de la PAC, le développement rural devient progressivement un

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Tahani Abdelhakim (Ciheam-IAM Montpellier) et Jean-Paul Pellissier (Ciheam-IAM Montpellier).

vecteur de la cohésion territoriale, un moteur de la compétitivité des territoires ruraux et un support de la durabilité des activités humaines et de la gestion raisonnée des ressources naturelles.

Toutefois, le simple affaiblissement de la PAC n'a pas « mécaniquement » abouti à cette montée en puissance du rural. Cette évolution traduit une réalité plus profonde de requalification des espaces ruraux disposant de potentialités économiques, sociales et environnementales à même de satisfaire les nouvelles demandes des sociétés post-industrielles. Le changement de paradigme est véritable et renvoie aux grands courants agitant les sociétés d'aujourd'hui auxquels le pourtour méditerranéen n'échappe pas : la mondialisation de l'économie qui accroît la concurrence mais ouvre dans le même temps de nouvelles perspectives ; l'avènement des nouvelles technologies avec la dématérialisation croissante des services et des relations sociales ; l'affirmation de la société civile et l'émergence d'une gouvernance locale participative ; la montée des périls environnementaux qui construit une prise de conscience internationale de l'urgence à agir.

Quelle population rurale en Méditerranée en 2020 ?

Définitions variables de l'espace rural

Historiquement, trois approches théoriques sont utilisées pour définir la « ruralité ». 1) Une *approche par la négative* : tout ce qui n'est pas urbain est rural. L'urbain est défini par rapport à la densité de l'espace habité, la concentration de la population et la concentration et la diversification des activités. La ruralité renvoie donc à une faible densité, un espace peu artificialisé, une dispersion des activités et des populations. 2) Une *approche sociologique* : la ruralité est définie à partir de critères socioculturels relatifs aux rapports sociaux, au système de valeurs et au mode de vie et de consommation. 3) Une *approche économique* : la structure de l'activité économique est prise en compte pour définir le rural. Il s'agit des espaces où les activités économiques sont peu diversifiées, et où l'activité agricole est dominante à l'aune de sa part dans les emplois et dans les revenus.

Les transformations endogènes et exogènes des espaces ruraux ont rendu ces approches plus ou moins inadaptées. La première utilise des critères, notamment celui de la densité, qui ne peuvent avoir que des définitions conventionnelles variables dans l'espace (d'un pays à l'autre), dans le temps (pour un même pays) et selon l'approche qu'on souhaite avoir des problèmes. L'approche sociologique n'est plus opérationnelle : les différences des modes de vie et de consommation entre les sociétés rurales et les sociétés urbaines tendent à s'atténuer sous l'effet d'un processus d'« homogénéisation » dans les pays du Nord et de « rapprochement » de ces modes dans les pays du Sud. L'approche économique devient également caduque compte tenu des évolutions internes des espaces ruraux. Même si elle continue à occuper la très grande partie de l'espace, l'agriculture n'est plus l'activité dominante (en termes d'emploi et de revenu) dans la grande majorité des espaces ruraux des pays de la rive nord.

Face à ces évolutions et à la très grande diversité des espaces ruraux, il devient illusoire de définir le concept de la ruralité (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002). En revanche, deux

approches opérationnelles semblent bien résumer la situation des espaces ruraux au nord et dans une certaine mesure au sud de la Méditerranée :

- La première met la nature au centre de la définition. L'espace rural se caractérise par l'abondance de la nature (espace ouvert et peu construit) et des ressources en eau, en végétation, etc.
- La seconde combine la faible densité de la population, des activités et des infrastructures dans un espace donné avec un faible pouvoir d'achat comparé aux centres urbains (Wiggins et Proctor, 2001).

L'approche la plus utilisée pour établir les statistiques nationales est celle qui prend en compte le critère de la densité et de la taille de la population (le cas des pays du Maghreb) combinée ou non avec d'autres critères, notamment celui de l'emploi (le cas de la France). Dans certains pays comme l'Égypte, une décision purement administrative va classer les espaces en catégorie rurale ou urbaine. On voit bien dans ces conditions avec quelle prudence les données statistiques sur « le rural » et par contre coup « l'urbain » doivent être manipulées. L'UE a pour sa part retenu la définition de l'OCDE (direction générale de l'Agriculture et du Développement rural, 2006) basée sur une approche en deux étapes :

- En premier lieu, les unités locales de base (telles que les communes) sont identifiées comme rurales si leur densité de population est inférieure à 150 habitants par km².
- Dans un second temps et par agrégation, les collectivités territoriales NUTS 3 ou NUTS 2 sont classées dans l'une des trois catégories suivantes¹ : région à prédominance rurale si plus de 50 % de la population vit dans des unités locales rurales ; région intermédiaire si entre 15 % et 50 % de la population vit dans des unités locales rurales ; région à prédominance urbaine si moins de 15 % de la population vit dans des unités locales rurales.

Cette dernière classification, qui n'oppose pas le rural et l'urbain, mais les replace, avec leur poids respectif, sur un territoire commun partagé – la région –, apparaît particulièrement intéressante.

Retour sur les projections en matière de démographie rurale

Les espaces ruraux méditerranéens pourraient encore abriter près de 32 % de la population méditerranéenne totale à l'horizon 2020, soit près de 166 millions de personnes². À l'inverse des villes qui concentreront au Maghreb plus de 98 % de la croissance totale de la population, ils subiront une augmentation de population globalement modérée puisque les projections moyennes font état de seulement 2 millions de ruraux supplémentaires. Ces projections traduisent de grandes disparités entre régions et entre pays et montrent que la composante rurale de la population continuera fondamentalement de peser dans le devenir des pays méditerranéens. L'Égypte et la Turquie, avec respectivement 50 et 22 millions de ruraux, concentreront 43 % de la population rurale méditerranéenne en 2020. Trois pays parmi les PSEM – l'Égypte, la Syrie, et les Territoires

1 - Nomenclature des unités territoriales statistiques. Les NUTS 2 comptent de 800 000 à 3 000 000 habitants, les NUTS 3 en comptent de 150 000 à 800 000.

2 - Voir le chapitre 1 « Le contexte sociodémographique ».

palestiniens – verront leur population rurale augmenter de plus de 14 % entre 2005 et 2020. Le Maghreb devrait voir sa population rurale baisser de 2,5 %, passant de 30,51 millions d'habitants en 2005 à 29,76 millions en 2020. La population rurale de l'Europe méditerranéenne devrait baisser de plus de 11 %.

Cette baisse globale de la population rurale prévue par les scénarios tendanciels de l'ONU doit cependant être questionnée. En effet, l'hypothèse retenue est celle d'une poursuite du phénomène d'urbanisation en raison du développement économique et social des pays, avec une réduction en valeur absolue des populations rurales dans les pays développés et la même réduction mais relative, compte tenu des taux de croissance de la population, dans les pays en développement (Nations unies, 2006, p. 15). Plusieurs indices permettent de considérer ce scénario avec une relative prudence et d'imaginer des scénarios alternatifs possibles.

La fin du mirage urbain au Sud ?

Dans une perspective de libéralisation des économies du Sud méditerranéen, le nombre de producteurs agricoles pourrait diminuer, face à la concurrence internationale tant sur le marché intérieur que mondial. Doit-on pour autant considérer que ces populations viendront comme par le passé grossir les villes et plus particulièrement celles du littoral ? Rien n'est moins sûr car ces villes devront déjà absorber la majorité de la croissance démographique, et les opportunités d'emplois d'une population rurale sous-formée resteront faibles dans un secteur industriel peu dynamique comme dans les services si ceux-ci venaient à se développer.

Les villes d'aujourd'hui connaissent déjà un fort taux de chômage, une crise du logement avec hausse des loyers, une insécurité croissante et un amenuisement de « qualité de vie » urbaine, longtemps facteur d'attractivité. Selon l'ONU-Habitat³, la proportion d'urbains vivant en 2005 dans des conditions difficiles est loin d'être négligeable. Si l'on applique le taux d'habitat précaire 2003 aux données de populations urbaines prévues pour 2020 (ce qui constitue à l'évidence une hypothèse basse), 26 millions d'urbains turcs vivront dans des conditions précaires : il y aura alors plus d'urbains pauvres que de ruraux. En Égypte, 16 millions d'urbains seront concernés, soit l'équivalent de plus de 30 % de la population rurale.

La synthèse du dernier rapport *State of The World's Cities 2006-2007* de cette même organisation est encore plus explicite : « On considère généralement que les populations urbaines sont en meilleure santé, mieux éduquées et plus prospères que les populations rurales. Cependant, le *Rapport sur l'état des villes 2006-2007* de l'ONU-Habitat a brisé cette évidence en montrant que les urbains pauvres souffrent autant si ce n'est plus que leurs homologues ruraux » (ONU-Habitat, 2006-2007). On assiste déjà, dans une ville comme Le Caire, dont, selon des estimations nationales⁴, 40 % de la population habite dans des « bidonvilles », au retour vers les campagnes des déçus du mirage urbain. Il est donc probable que cet exode rural n'aura pas lieu et que les populations rurales exclues économiquement et très pauvres préféreront rester en milieu rural ou immigrer hors

3 - L'organisation des Nations unies pour l'habitat définit les conditions précaires comme un déficit d'au moins une des commodités suivantes : sécurité de la propriété, accès adéquat à l'eau potable, installations sanitaires et autres équipements satisfaisants, qualité de la construction et espace de vie suffisant.

4 - *Al-ahram*, quotidien de la presse égyptienne, mars 2007.

Tableau 1 - Précarité de l'habitat en zone urbaine

Pays	2003					2020 (avec le taux de précarité de 2003)				
	Population totale	Population rurale	Pop. urbaine vivant dans des conditions précaires			Population totale	Population rurale	Pop. urbaine vivant dans des conditions précaires		
	Millions d'hab.	Millions d'hab.	%	Millions d'hab.	% pop. rurale	Millions d'hab.	Millions d'hab.	%	Millions d'hab.	% pop. rurale
Albanie	3,1	1,7	7	0,1	5	3,3	1,6	7	0,1	8
Tunisie	10,1	3,7	4	0,3	7	11,1	3,5	4	0,3	9
Grèce	11,1	4,4	6	0,4	9	10,8	3,6	6	0,4	12
Italie	58,1	18,9	6	2,3	12	55,3	16,8	6	2,3	14
Portugal	10,5	4,8	14	0,8	17	42,8	9,3	6	2,0	22
Algérie	32,9	13,6	12	2,3	17	10,5	4,0	14	0,9	23
France	60,5	14,3	6	2,8	19	60,8	12,4	6	2,9	23
Espagne	43,1	10,1	6	2,0	20	38,8	13,1	12	3,1	24
Égypte	74	42,8	40	12,5	29	90,9	49,9	40	16,4	33
Maroc	31,5	13,4	33	6,0	45	36,8	12,5	33	8,0	64
Turquie	73,2	24,7	43	20,9	85	83,1	22,6	43	26,0	115
Liban	3,6	0,5	50	1,6	350	4,0	0,4	50	1,8	471

Sources: Chiffre ONU-Habitat 2001 dans Med 2006.

de leur pays d'origine, surtout vers l'Europe, ce qui n'ira pas sans poser problème. La nécessité d'un traitement « rural » des mutations doit alors être considérée comme une hypothèse forte.

Au Nord, le désir de campagnes

Tous les pays méditerranéens du Nord ont subi dans les dernières décennies une chute de leur population rurale agricole. La poursuite de cette décroissance risque aujourd'hui d'être remise en question à la suite d'un processus de réinstallation en milieu rural: la réduction des exploitations agricoles semble en effet largement compensée par l'installation de nouveaux arrivants venus des villes qui apportent un changement significatif dans la nature de la population rurale. Une étude récente de la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact) souligne le nouveau dynamisme démographique des espaces ruraux. Si, avec les phénomènes de « métropolisation » des villes, les espaces périurbains sont concernés au premier chef, l'arrivée de nouveaux résidents intéresse aussi les communes rurales plus périphériques, et « même les communes rurales les plus éloignées des pôles urbains connaissent maintenant des arrivées substantielles de nouveaux résidents: pour la première fois, le solde migratoire du rural dit "isolé" est devenu positif (+ 0,29 % par an sur la dernière décennie) » (Diact, 2003).

On le sait, la France possède une forte caractéristique rurale par rapport aux autres pays européens, et ce nouveau dynamisme rural pourrait n'être qu'une exception dans une Europe « urbaine ». Il n'en est rien. Une étude prospective commandée par l'UE dresse le même constat d'un dynamisme démographique des régions rurales européennes, certes encore complexe à analyser. Si l'on considère, comme le fait cette étude, qu'un déterminant fort de l'avenir du monde rural est sa population, de nombreuses régions sont en bonne santé, conservent leur population et en accueillent de nouvelles (Commission européenne, 2006, p. 15). Certaines dont le taux d'accroissement naturel est négatif voient leur population augmenter sous l'effet des migrations en provenance des villes et des agglomérations urbaines (*ibid.*, p. 40). Cette vitalité que l'on retrouvera dans le domaine économique forge une nouvelle image de l'espace rural européen.

La littoralisation économique et urbaine : une fausse évidence ?

Tant pour des raisons géostratégiques (les ports) que physiques (les déserts au Sud), les côtes méditerranéennes constituent encore aujourd'hui des pôles d'activités majeurs pour l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen en termes d'infrastructures routières, aéroportuaires, industrielles, commerciales et surtout touristiques. Au Sud, la crainte de voir les espaces littoraux primer et accueillir l'ensemble des économies nationales, au détriment des arrière-pays, est justifiée dans la mesure où ces espaces bénéficient aujourd'hui des investissements et sont amenés à jouer, dans un contexte de libéralisation des marchés, un rôle d'interface directe entre les marchés mondiaux et les espaces de consommation que sont les grandes villes littorales. Dans la perspective d'une soumission des économies du Sud aux grands courants économiques internationaux, cette pression externe pourrait aboutir à une fracture totale entre l'arrière-pays et un espace côtier où se concentrent la plupart des richesses et qui porte son regard au-delà de la mer. Le premier, trop pauvre, trop peu productif, trop peu compétitif et trop peu consommateur pour être véritablement intéressant se trouverait alors condamné à survivre.

Pour que ce scénario noir ne devienne réalité, il faut en prendre conscience et évaluer son degré de pertinence en fonction des pays, pour encourager les mouvements en faveur d'un développement plus équilibré des territoires. Commençons par relativiser l'image d'un littoral trustant le développement économique : si l'on se réfère à la dynamique démographique, on constate que la zone littorale ne constitue pas l'espace d'attraction irrésistible que l'on imagine souvent. Les villes de l'intérieur disposent de leur dynamique propre, comme le prouve l'évolution du maillage de villes de plus de dix milles habitants entre 1950 et 1995 (Moriconi-Ebrard et Dinard, 2000, p. 33) : à l'exception notable du Maghreb, ce réseau s'est proportionnellement plus densifié dans les arrière-pays que sur le littoral (cf. tableau 2).

Les projections, en termes de poids démographique, d'évolution relative de ce poids et d'évolution de la densité de population (cf. graphiques 1, 2 et 3), permettent de saisir deux tendances lourdes : d'une part, la stabilité générale de la population littorale en proportion de la population globale (cf. graphique 2), ce qui signifie que l'évolution de la population littorale est directement liée à l'évolution démographique et que l'« effet littoral » est faible ; d'autre part, la relative stabilité de la densité de population littorale

Tableau 2 - Évolution de l'espace moyen des agglomérations des « départements » méditerranéens (en km)

Zone		1950	1960	1970	1980	1990	1995
Maghreb	Littoral	65,7	43,4	36,2	33,1	19,6	21
	Intérieur	66,0	55,3	47,6	44,4	36,5	31,8
	Écart intérieur - littoral	0,3	11,9	11,4	11,3	13,7	10,8
Égypte	Littoral	20,1	14,5	12,6	10,7	8,2	7,5
	Intérieur	9,3	8,0	8,7	8,2	7,9	6,2
	Écart intérieur - littoral	10,8	-6,5	-3,9	2,5	-0,3	-1,3
Machrek	Littoral	25,1	23,2	22,9	18,8	14,5	12,9
	Intérieur	35,4	30,6	25,7	19,6	16,3	15,5
	Écart intérieur - littoral	10,3	7,4	2,8	0,8	1,8	2,6
Turquie	Littoral	47,5	33,9	31,7	25,9	21,8	22,2
	Intérieur	59,2	51,0	39,0	33,8	29,5	28,9
	Écart intérieur - littoral	11,7	17,1	7,3	7,9	7,7	6,7

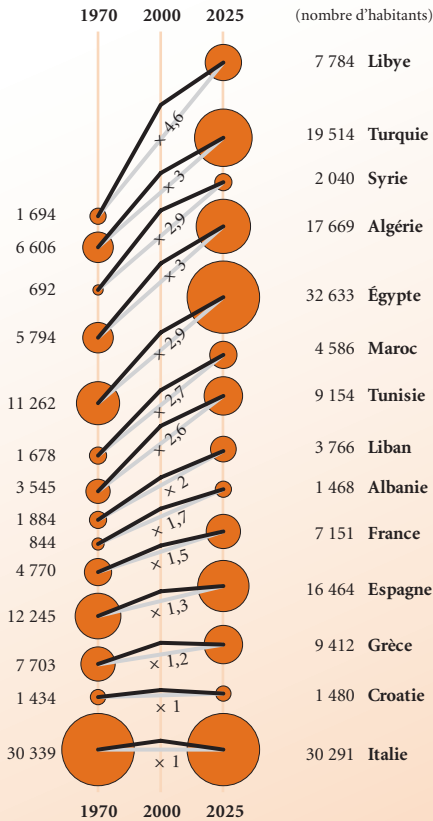
Sources : Moriconi-Ebrard et Dinard (2000); découpage utilisé : NUTS 3 et équivalents hors d'Europe.

au Nord et sa très forte augmentation au Sud (cf. graphique 3), avec deux causes pour cette dernière – la croissance démographique et la faible étendue de la bande littorale des pays concernés.

Au-delà, ces données permettent d'apprécier la diversité des situations « des littoraux » méditerranéens avec :

- *des littoraux au Nord qui subiront de faibles évolutions* qui, bien que contrastées, vont plutôt dans le sens d'une diminution de leur population en pourcentage de la population totale pour les pays de l'Union européenne et une augmentation de la densité de population pour l'ensemble des pays (à l'exception de l'Italie), cette dynamique s'étendant jusqu'à la Turquie, sans que l'on dépasse 200 habitants par km² ;
- *un Maghreb très hétérogène* puisque le pourcentage de populations côtières méditerranéennes est de 70 % pour la Tunisie, de 40 % pour l'Algérie et de 10 % pour le Maroc, avec une densité de population double pour l'Algérie par rapport à la Tunisie et le Maroc ;
- *une très forte augmentation des densités de population côtière pour la Syrie et le Liban* mais dans deux contextes très différents – une population libanaise très majoritairement côtière, dont l'importance ramenée à la population générale croît, et une population syrienne très minoritairement côtière et en décroissance proportionnellement à la population générale ;

Graphique 1 - Évolution de la population côtière, 1970-2025



Sources : Nos calculs à partir des chiffres de population de l'Organisation des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne) et des chiffres sur les populations littorales du Plan bleu.

Atelier de cartographie de Sciences Po, 2008

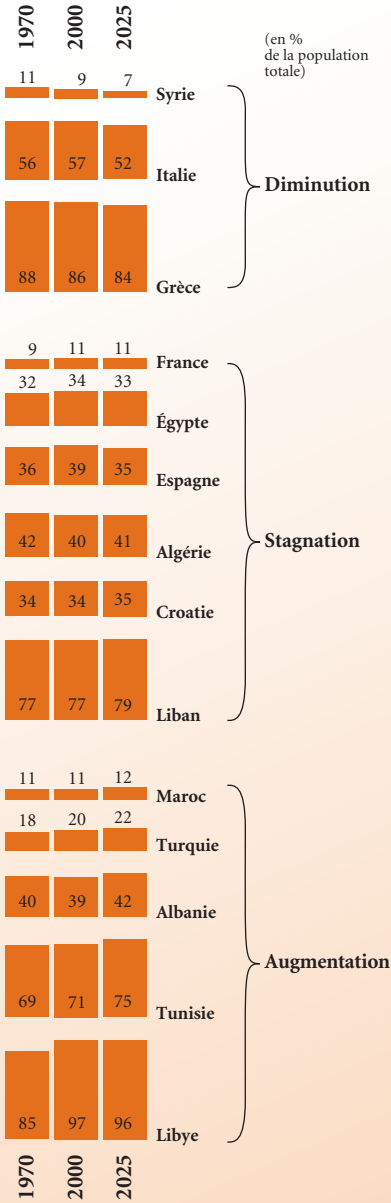
- la Turquie qui pourrait absorber l'augmentation de sa population mieux que l'Algérie et l'Égypte et qui conserverait une densité de population relativement basse;
- quatre pays, la Libye, la Tunisie, le Liban et la Grèce, dont la majorité de la population est côtière mais pour des raisons très différentes (omniprésence de la mer pour la Grèce, du désert pour la Tunisie et la Libye, petitesse du pays pour le Liban).

L'intérieur des pays n'est pas aujourd'hui à l'abandon. Il faut cesser de survaloriser l'économie internationale, de répéter à l'envi que ce sont « les grandes villes côtières qui ont profité et profitent le plus de cet effet d'attraction » (Mella Marquez, 2006), alors qu'il s'agit plus d'un construit social qui illustre bien le rôle des forces politiques et économiques dans la distribution actuelle des populations. Ainsi, par exemple, la littoralisation de l'Algérie participe de l'histoire coloniale sans compter qu'elle a été renforcée après l'indépendance par le choix de développement fondé sur l'implantation d'industries « industrialisantes » situées sur les régions côtières (Kateb et Ouadah-Bedidi, 2002).

Plutôt que de céder à cette tentation, il importe donc de reconnaître enfin l'existence et la valeur de cette économie

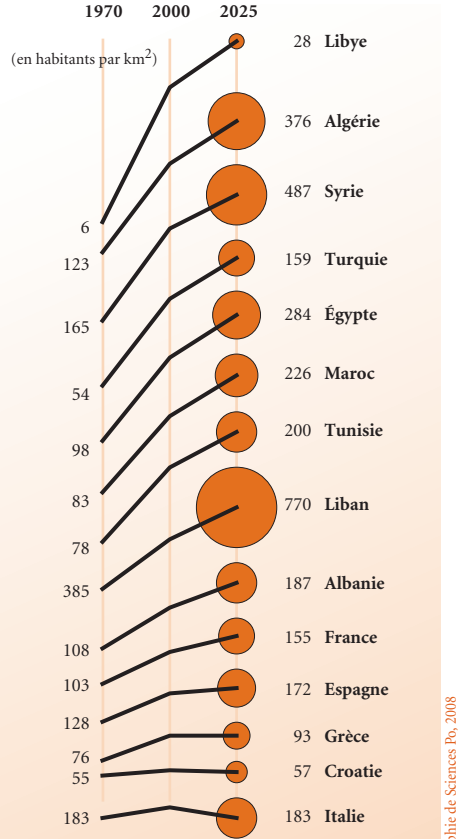
intérieure pour en développer les potentialités. L'Algérie, avec ses 40 % de population côtière exposée à un risque sismique majeur, a pris la mesure du nécessaire équilibre de son développement en lançant un grand schéma national d'aménagement du territoire (ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement) avec pour but de désengorger la bande littorale pour une meilleure maîtrise de l'urbanisation, de valoriser les régions des hauts plateaux et du Sud, et de protéger les populations et le potentiel économique. La lutte contre l'exode rural, la revitalisation des zones marginalisées, la préservation des ressources agricoles et naturelles de ces espaces sont les objectifs poursuivis par cette politique ambitieuse qui passe par la mise en valeur des ressources locales, le développement de l'attractivité économique et sociale de ces espaces et la création d'un réseau de villes et des projets de villes nouvelles.

Graphique 2 - Évolution de la population côtière, 1970-2025



Sources : Nos calculs à partir des chiffres de population de l'Organisation des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne) et des chiffres sur les populations littorales du Plan bleu.

Graphique 3 - Évolution de la population côtière, 1970-2025



Sources : Nos calculs à partir des chiffres de population de l'Organisation des Nations unies (World Population Prospects 2004, hypothèse moyenne) et des chiffres sur les populations littorales du Plan bleu.

L'évolution des pays au nord de la Méditerranée nous le montre dès aujourd'hui, cet espace littoral peut atteindre ses limites en matière de pression de population et de pression sur l'environnement, qui font que les taux prévus pour 2025 ne seront peut-être jamais atteints. « Au Nord, si certains littoraux continuent à connaître des soldes migratoires positifs, d'autres donnent des signes évidents d'essoufflement, voire de "délittoralisation". Ainsi, la Toscane entre 1950 et 1980 a été fortement marquée par la littoralisation alors que, entre 1981 et

1991, seules 32 % des communes littorales ont vu leur population progresser, contre 40 % des communes de l'intérieur. Les causes en seraient la crise de l'industrialisation littorale, l'arrêt du développement touristique, les politiques d'aménagement favorisant le centre de la région » (Moriconi-Ebrard et Dinard, 2000, p. 3). Dans cette hypothèse, les arrière-pays deviendront les espaces d'équilibre : prendre dès à présent en compte ce principe de réalité permettrait de mettre en œuvre des politiques proactives qui auraient le double avantage d'éviter une destruction environnementale inutile et d'organiser de manière volontaire cet équilibre nécessaire du développement.

Ces différentes perspectives d'évolution placent l'espace rural méditerranéen au cœur des politiques de développement à venir. Compte tenu du poids des populations, on ne peut continuer à penser que le développement sera tiré uniquement par les villes, fussent-elles ou non littorales. L'espace rural n'est plus seulement agricole et n'est pas non plus condamné à une prise en charge sociale de ses populations. De véritables politiques de développement rural, construites de manière intégrée et autonome, doivent être en mesure de répondre à l'attente, au Nord, de populations qui réinvestissent volontairement cet espace et, au Sud, de celles qui se trouveront contraintes d'y construire un avenir autre qu'agricole.

Quatre déterminants de l'évolution des sociétés d'aujourd'hui

Le « moment territoire »

La mondialisation, avec la libéralisation des marchés qui l'accompagne, est perçue sur le plan économique comme une contrainte forte et une source de risques accrus de marginalisation pour des espaces ruraux qui pourraient se trouver exclus des grands axes commerciaux internationaux. Elle ouvre pourtant la voie à une nouvelle dynamique de production. Pour B. Pecqueur, « il y aurait un "moment territoire" dans la régulation globale du système économique (production et consommation) permettant de gérer la fin d'un monde industrialiste indifférent au contexte géographique-culturel » (Pecqueur, 2004), avec émergence d'une économie territoriale postfordiste et passage d'un système de production à organisation verticale (par produit) et production standard de masses à un système flexible à organisation horizontale (par micro-segments de clientèle) doté d'une grande capacité d'adaptation pour faire face à la segmentation du marché et à l'évolution rapide de la demande.

Cette évolution est manifeste dans tous les secteurs des biens de consommation. Dans le domaine de l'agriculture, la demande en produits « du terroir » et autres produits « typiques » voit l'offre se multiplier en autant de « niches de marché ». L'argument territorial renvoie ici à l'idée de qualité et d'authenticité de ces produits. Parallèlement à la production en masse de produits alimentaires normés, des filières de production de taille plus modeste mais dont on peut attendre une meilleure redistribution de la plus value sur le territoire d'origine se développent. Si ce mouvement est encore l'apanage des pays du Nord, la reconnaissance par le consommateur du Sud de la qualité distinctive de certains produits du terroir a toujours existé⁵, et de tels produits,

5 - Huiles d'olive de Hasbaya ou amandes du Hermel au Liban, figue de Beni Maouche ou datte Deglet Nour en Tunisie,

qualifiés et reconnus, sont distribués sur les circuits nationaux. Si on les retrouve plus facilement sur les marchés d'exportation, c'est davantage pour des raisons économiques que par désintérêt des populations locales. En s'appuyant sur l'éthique commerciale et la reconnaissance de l'acte de production, les produits du commerce équitable, spécifiquement orientés vers une valorisation des produits des pays du Sud, véhiculent une idée similaire de « reterritorialisation de la production ».

En fait, la revalorisation des produits locaux n'est que l'expression d'une réorganisation profonde qui redonne aux territoires un rôle dans la construction d'un tissu économique dynamique propre à affronter la concurrence internationale. Alors que l'on prédisait une convergence des comportements et une émancipation territoriale des économies avec sa cohorte de délocalisations « sauvages », on découvre que « les relations de proximité entre les acteurs locaux peuvent jouer un rôle déterminant dans la compétitivité des activités économiques » (Pecqueur, 2007). La réalité de ce phénomène semble maintenant assez largement partagée, au-delà de l'économie rurale. Presque paradoxalement, la mondialisation crée ainsi des conditions favorables à l'émergence de territoires et de dynamiques économiques locales. Reste à savoir dans quelle mesure les espaces ruraux méditerranéens et les producteurs qu'ils abritent seront capables d'en tirer profit.

À côté de cet « effet mondialisation », et même s'il ne faut pas en surestimer l'importance, des mécanismes d'interdépendance économique particuliers unissent les pays méditerranéens du Nord et du Sud et trouvent leur expression politique dans le processus euro-méditerranéen initié en 1995 et, de manière plus opérationnelle et récente, dans le volet méditerranéen de la politique européenne de voisinage. L'approfondissement d'un tel partenariat pourrait contribuer à la redécouverte du territoire, s'il donnait lieu par exemple à une politique de labellisation méditerranéenne favorable à une plus grande visibilité internationale des produits de terroir.

L'heure de la connectivité

Si les TIC ont largement contribué à la mondialisation de l'économie et de l'information en permettant aux entreprises de communiquer en temps réel et de travailler en flux tendu avec des fournisseurs de plus en plus nombreux et de plus en plus dispersés dans le monde, elles ont également ouvert la voie à la dématérialisation des activités et des services. La relation directe entre individus et entre organisations est aujourd'hui grandement facilitée : davantage de formalités peuvent être traitées *via* Internet. Le consommateur, hier « en bout de chaîne », devient accessible au producteur de biens. L'employé, hier rivé à son bureau, retrouve une liberté et une qualité de vie dans le télétravail. Des groupes et des individus dispersés de par le monde peuvent partager et échanger sur des préoccupations communes.

La ville, en tant que lieu de rencontres, de conclusion des affaires et de règlement des formalités administratives, a longtemps été un lieu de passage obligé. Avec les nouvelles technologies, beaucoup d'activités peuvent désormais se conduire indépendamment de l'espace d'origine. La ville perd une part de ses fonctions au profit de nœuds virtuels accessibles à tous, dès lors que l'on dispose des équipements adéquats. Que peuvent attendre les territoires ruraux de ces nouvelles technologies qui les « ouvrent au monde »

safran de Taliouine au Maroc, pour les produits alimentaires ; huile d'argan des contreforts du Haut-Atlas marocain, savon d'Alep en Syrie, huiles essentielles au Maroc, pour ce qui concerne la cosmétologie.

et rompent leur isolement? Comment doivent-ils se préparer à cette révolution? Quelles sont les politiques différenciées à conduire au Nord et au Sud pour tirer pleinement les bénéfices de ce nouveau mode de relation au monde?

Une société civile qui s'affirme

Dans le contexte de reconnaissance accrue de la société civile dans les processus de développement, les espaces ruraux sont aujourd'hui en recomposition sociale et sont confrontés à l'évolution des structures politiques de représentation et de décision. La société civile s'organise et une nouvelle gouvernance est en marche. Au Nord, son avis est désormais explicitement recherché par les gouvernants comme le montre la constitution d'un panel de citoyens originaires de dix régions d'Europe sollicités pour exprimer leurs opinions sur l'avenir des zones rurales⁶. La société civile peut même s'ériger en contre-pouvoir et s'inviter dans le débat national ou international. Partenaire des organisations internationales dans les activités de développement, on lui reconnaît plus qu'hier un droit de regard, de consultation, voire d'ingérence, dans la conduite de ces mêmes organisations.

Au sud de la Méditerranée, l'organisation progressive de la société civile et son émergence en tant qu'acteur du développement sont aussi des réalités, même si l'on peut supposer que « dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, l'héritage de la centralisation et de formes politiques autoritaires continuera d'influencer les formes d'intervention et d'organisation des acteurs locaux. [...] La dynamique public-privé-associatif restera encore longtemps entravée par le manque de déconcentration ou de décentralisation, par le cloisonnement entre administrations et par la rigidité des règles administratives » (Bessaoud, 2006). Occupant souvent un terrain délaissé par l'État, elle contribue à l'évolution des sociétés (défense des droits de l'homme, évolution du statut de la femme, etc.) et au développement. La construction de partenariats avec les structures homologues du Nord, dans le cadre euro-méditerranéen par exemple, lui donne cette légitimité qu'elle a encore parfois du mal à obtenir au niveau national et la renforce, tout en créant des ponts entre les deux rives de la Méditerranée: « il faut souligner l'importance de la coopération décentralisée, et en particulier son impact croissant sur le développement local, grâce à l'intervention de multiples acteurs – gouvernements régionaux et autonomes, municipalités, associations, universités, entrepreneurs, plates-formes citoyennes – qui renforce son dynamisme et sa capacité de faire partager des projets aux deux rives de la Méditerranée » (Roque, 2004).

Malgré les handicaps de l'histoire récente ou plus ancienne⁷, les responsables nationaux semblent prendre réellement conscience de l'importance qu'il y a à intervenir avec et au bénéfice des populations rurales, comme le montrent actuellement la mise en œuvre de la politique de renouveau rural en Algérie ou l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) au Maroc. Ces ouvertures doivent se transformer en réussite, au risque d'un retour à des positions plus conservatrices.

6 - Cf. www.citizenspanel.eu/

7 - Le Rapport arabe sur le développement humain 2003 du PNUD soulignait ainsi le rôle des éléments historiques, psychologiques et culturels dans la participation des citoyens à la vie sociale. En Égypte, les rapports de subordination de la société à l'État remontent au temps des pharaons et aux caractéristiques des sociétés hydrauliques qui présupposaient des États centralisés et puissants.

La prise de conscience de l'enjeu environnemental

L'écho donné aux derniers travaux du GIEC en est une démonstration récente, l'environnement, sa protection, sa gestion durable et sa conservation prendront une place plus importante dans les politiques de développement. D'autant plus en Méditerranée qui est particulièrement affectée par les activités humaines et exposée aux conséquences d'un réchauffement climatique (cf. chapitre 3 « Les ressources naturelles »). Du fait de la variété des climats et des sols et de son histoire agricole, l'espace rural méditerranéen est caractérisé par la richesse de ses agricultures et de ses paysages. Très anthropisé, il n'en abrite pas moins une très grande biodiversité et des espaces naturels uniques d'une très grande fragilité. Espaces de production et donc d'exploitation des ressources naturelles, ces derniers voient leurs capacités productives se dégrader chaque jour, sous la pression excessive de la population, du développement urbain, et de modes de production non durables et intensifs : perte des meilleures terres au profit du développement des villes, érosion, surexploitation des ressources en eau, salinisation des sols, surpâturage et désertification, etc. Paradoxalement, l'abandon d'espaces ruraux trop défavorisés constitue une autre forme d'appauvrissement avec le retour des friches et la disparition d'aménagement, qui pour certains fonctionnaient depuis des siècles.

Les espaces naturels subissent les mêmes menaces (Benoit et Comeau, 2005). De nombreuses espèces animales et végétales sont en danger, les dernières zones humides à forte biodiversité disparaissent progressivement et le littoral se trouve dans une situation critique : « la pression croissante du développement littoral et de l'exploitation économique de la côte entraîne une difficulté énorme pour toute tentative de gestion durable. Sur les 46 720 kilomètres de côte, 25 000 sont urbanisées ou ont déjà dépassé la limite critique » (López Ornat et Correas, 2003). Qu'en sera-t-il en 2025 lorsque, à cette date, 80 % de la population des pays méditerranéens sera concentrée sur une bande côtière de 30 kilomètres de profondeur ? Sans faire référence aux scénarios les plus pessimistes, si les prévisions se confirment, les effets du changement climatique global viendront accentuer une situation déjà critique : hausse du niveau de la mer, augmentation des catastrophes naturelles, modification des écosystèmes, réduction du débit des fleuves. Comment et avec quelle énergie cette problématique environnementale sera-t-elle prise en compte ? Il est encore difficile de le dire aujourd'hui, sauf à se référer aux initiatives prises en Europe depuis une décennie. Il est certain que les espaces ruraux devront se mobiliser et porter leur part des politiques de développement durable qui seront engagées sur les deux prochaines décennies.

Un enjeu majeur : l'approche territoriale du développement rural

Face aux grands déterminants qui travaillent les sociétés en profondeur, au poids démographique des populations rurales et à la diversité des situations sociales, économiques et environnementales, quelle voie choisir pour engager les espaces ruraux méditerranéens dans une nouvelle dynamique de développement ? Dans un monde plus ouvert, le développement ne peut plus être l'œuvre exclusive des États qui, pour des raisons multiples, n'en ont plus les moyens. Il doit faire appel aux ressources de la société civile et être le fruit d'une concertation collective et d'un apprentissage mutuel. Il doit

pouvoir valoriser de manière organisée et responsable ce « local » qui s'affirme avec la mondialisation, et prendre véritablement en compte la question de sa durabilité, non de manière abstraite ou par délégation mais de manière « citoyenne », en l'intégrant pleinement dans les projets retenus par les acteurs eux-mêmes.

Pôles de compétitivité et pôles d'excellence ruraux

Les pôles de compétitivité sont définis par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) « comme la combinaison sur un territoire donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, engagés dans des projets communs au caractère innovant, et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale ».

Les ambitions associées aux « pôles d'excellence ruraux » illustrent parfaitement le nouveau rôle économique que l'on entend faire jouer aux territoires ruraux : « Les territoires ruraux constituent des réservoirs de croissance et d'excellence au niveau national, et contribuent à l'attractivité et au développement de la France. Leur rôle est essentiel dans la bataille pour l'emploi et dans l'engagement national en faveur du développement durable. Au-delà des dispositions prises, notamment en matière d'organisation des territoires ruraux et de développement de l'ingénierie territoriale, il importe désormais d'apporter un nouvel élan aux projets qui émanent des territoires ruraux. C'est l'ambition de la politique des pôles d'excellence rurale ».

Texte de cadrage pour la promotion des pôles d'excellence rurale consultable sur le site officiel de la Diact : <http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr/>

Réussir à concilier croissance économique, gestion durable des ressources et représentation des différentes composantes sociales requiert un objet commun dans lequel tous se sentent investis et qui soit opératoire pour la mise en œuvre de stratégies de développement. Le territoire local apparaît capable de mobiliser de manière à chaque fois particulière les potentialités humaines et matérielles qu'il abrite. Espace de vie, ses populations le connaissent, se le sont approprié, en ont des représentations. C'est la confrontation de ces représentations, dans ce qu'elles véhiculent d'intérêts particuliers, de désirs, d'innovations, qui anime le débat participatif et constitue le terreau de la mobilisation des ressources matérielles et immatérielles existantes au bénéfice d'un développement local durable. S'il existe des impératifs en matière d'équipement et des règles – les territoires sont généralement administrés –, il n'existe pas de recettes et chaque territoire peut, et doit, trouver sa trajectoire de développement.

Le programme d'initiative communautaire Leader, lancé en 1991 par l'Union européenne, poursuivi jusqu'en 2006 puis intégré au second pilier de la PAC pour la période 2007-2013, a montré qu'une telle démarche pouvait participer à la redynamisation des territoires ruraux. Cette initiative avait pour objectif de répondre aux défis du monde rural européen : mutations du secteur agricole à la suite de la réforme de la PAC, exigences croissantes des consommateurs, pression environnementale, diffusion accélérée des nouvelles technologies, vieillissement de la population et exode rural. Fondé sur la définition et la mise en œuvre d'approches territoriales innovantes intégrant de nouvelles formes de valorisation du patrimoine, le renforcement de l'environnement économique local et l'organisation des acteurs locaux autour d'une stratégie commune de développement, le programme Leader a mis en évidence la capacité de ces acteurs à se mobiliser et à prendre en main l'avenir de leur territoire, l'intérêt d'une approche

territoriale décentralisée, intégrée et s'appuyant sur une démarche ascendante, et le caractère enrichissant de l'échange et du transfert d'expériences entre territoires ruraux *via* la constitution de réseaux. Dans la continuité de cette expérience, les territoires à vocation de développement se sont multipliés : « pays », communautés de communes, pôles de compétitivité ou pôles d'excellence ruraux pour citer le cas de la France.

Les espaces ruraux méditerranéens pourraient s'engager dans ce type d'approche, en approfondissant les initiatives existant au Nord et en rénovant profondément les politiques d'appui au développement rural au Sud. En raison de l'évolution des structures de production, de la libéralisation des échanges, de la conservation ou de la valorisation des ressources, ils subissent plus les changements plus qu'ils ne les suscitent. Il s'agit d'inverser cette situation et de faire de ces territoires les acteurs de leur avenir. En Algérie, le virage est déjà amorcé avec notamment la politique de renouveau rural algérienne lancée au début 2007. Au Maroc, la Stratégie 2020 laisse également entrevoir une politique volontariste vis-à-vis du monde rural.

L'enjeu pour les années à venir est de donner corps à ces nouvelles politiques rurales, d'en organiser la mise en œuvre et d'en explorer toutes les potentialités. Il y a urgence, urgence sociale à sortir les territoires de leur isolement, urgence économique et environnementale d'une mutation des rapports de l'homme à son milieu. Pour réussir, cette démarche territoriale doit être accompagnée afin de : créer les conditions de la participation de tous les acteurs, publics et privés, économiques et sociaux ; ouvrir autant que possible le champ des opportunités de développement ; mettre tous les acteurs en capacité de construire des projets de développement et de participer pleinement à ce processus ; veiller à l'équilibre général du développement, l'approche territoriale pouvant conduire à la concurrence entre territoires et à des inégalités de développement. Dans ce contexte, certains sous-enjeux étroitement liés au défi majeur de territorialisation du développement rural apparaissent comme particulièrement importants.

Le passage d'une économie agricole à une économie « rurale »

En termes d'emplois et de revenus, l'agriculture perd partout de son importance tandis que les aides se réduisent au profit de mécanismes d'accompagnement souvent plus complexes et moins directement liés à la production. Cette évolution est particulièrement marquée au Nord. Les agriculteurs n'y représentent en moyenne plus que 10 % de la population rurale et une économie nouvelle, fondée sur le tourisme et les activités de services aux nouveaux résidents, se développe. Les agriculteurs ne sont plus les seuls utilisateurs ni gestionnaires de l'espace. La nouvelle population rurale est composée de néoruraux, de retraités, de résidents travaillant dans les zones urbaines ou d'actifs dans les secteurs du commerce et/ou des services. Au sud de la Méditerranée, l'agriculture reste une activité importante mais n'assure plus ni les emplois nécessaires ni des revenus suffisants du fait de l'évolution des structures agricoles et de la croissance de la population. La pluri-activité se développe au sein des familles agricoles, souvent dans des secteurs qualifiés d'informels. Par ailleurs, le retour d'une population rejetée par les villes, pour cause de chômage notamment, irrigue les zones rurales d'une main-d'œuvre souvent jeune et qualifiée.

Pour les espaces ruraux les plus agricoles et les plus productifs, la course à la compétitivité par l'optimisation des facteurs de production se poursuit (au Nord) ou s'accélère (au Sud) avec la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Ces espaces continueront d'exister mais leur superficie devrait se réduire tandis que les rendements seront encore améliorés. L'emploi rural directement généré par cette activité devrait également baisser, et les cultures pourraient évoluer, au profit d'espèces ou de variétés mieux adaptées aux contraintes environnementales ou sous l'effet de l'ouverture de nouveaux marchés (comme celui des biocarburants par exemple). Elles bénéficieraient au premier chef des progrès techniques permettant une optimisation de l'utilisation de la ressource, tant pour des raisons économiques qu'environnementales⁸ : agriculture intensive « de précision », introduction de la robotique, nouvelles pratiques culturales (non-labours des sols, association de cultures...), recours à de nouvelles variétés, issues ou non des biotechnologies, etc. Très étroitement connectées au secteur de la distribution et au marketing alimentaire, elles sauront sans doute s'adapter à la demande des consommateurs. Ces espaces ne seront cependant pas à l'abri de difficultés : alors que les concentrations industrielles nourrissent le tissu économique et social environnant, les productions agricoles intensives vident l'espace rural de ses populations entraînant souvent la disparition des services et une dégradation de leur habitabilité.

Hors de ces zones, l'activité agricole ne constitue déjà plus qu'un élément de l'économie rurale, dont la part ne cesse de se réduire. Au nord de la Méditerranée où ce processus de diversification est le plus avancé, l'économie rurale est aujourd'hui largement déterminée par les villes. L'espace rural est « consommé » de plusieurs manières par des acteurs urbains proches ou lointains :

- *La consommation du sol.* Le phénomène du développement résidentiel « hors la ville » a d'abord concerné la périphérie proche des villes. Avec l'augmentation du niveau de vie, les installations se sont ensuite déployées sur des aires de plus en plus larges, mitant l'espace rural proche et phagocytant les villages et bourgs ruraux. Pour ces nouvelles populations qui privilégient une résidence en milieu rural pour la qualité de son cadre de vie et le moindre prix du foncier, la ville reste le lieu dominant de l'activité économique et sociale.
- *La consommation de l'espace, pour des activités de loisir et de tourisme.* Elle renvoie dans sa première version au tourisme de masse qui s'approprie les espaces les plus pittoresques avec les conséquences que l'on connaît : urbanisation des côtes, pollutions, concurrences pour la consommation en eau, etc. À l'opposé de cette industrie, le tourisme vert, qui traduit les nouvelles aspirations de citoyens en mal de nature, semble mieux intégré, plus respectueux de l'espace et de ses habitants. Non exempt d'effets environnementaux, ce type de tourisme a des retombées économiques directes faibles au regard de la fréquentation. Dans le même temps, il contribue largement à la nouvelle représentation sociale qui fait du monde rural un monde de nature et d'espace offert au visiteur.

8 - « La pression de l'agriculture sur l'environnement continuera à diminuer grâce à l'usage des nouvelles technologies qui est encouragé par deux éléments : le respect de l'environnement et la réduction des coûts de production » (Commission européenne, 2006, p. 18).

- *La consommation de la nature.* La protection des espaces et des espèces naturelles constitue le dernier élément de cette appropriation externe de l'espace rural et peut prendre plusieurs formes. Quand elles ne sont pas désignées comme responsables des dégradations, les populations résidentes sont jugées incapables d'assurer la conservation du patrimoine naturel qui fait alors l'objet d'une gestion spécialisée avec le développement de réserves protégées ou la multiplication de banques de semences-gènes pour la conservation de la biodiversité. Les populations locales se trouvent aussi encore trop souvent exclues des stratégies de valorisation économique de ce patrimoine.

En quelques années, on est passé d'une représentation « agricole » du monde rural, basée sur la sécurité alimentaire puis sur la conquête des marchés d'exportation (la « campagne ressource »), à un rural cristallisant les nouvelles aspirations des populations urbaines en mal d'environnement, de patrimoine naturel et de qualité de vie (la « campagne cadre de vie » et la « campagne nature »). Cette « mise en désir des campagnes » a été bien décrite par Bertrand Hervieu et Jean Viard (Hervieu et Viard, 1996). La montée en puissance des collectivités territoriales, la régionalisation croissante des politiques publiques et l'installation de néoruraux qui entendent véritablement vivre en milieu rural ouvrent de nouvelles voies de développement aux espaces ruraux européens.

Au sud de la Méditerranée, la dépendance à l'agriculture et l'incertitude quant aux conséquences d'une libéralisation des marchés agricoles sont fortes. Le modèle théorique d'une libéralisation totale et d'une mise en concurrence généralisée prévoit une réduction importante du nombre d'exploitations agricoles et un exode rural massif. La réponse « classique » qui consisterait à employer dans le secteur industriel ou celui des services cette main-d'œuvre venue du monde rural a peu de chance d'être opératoire dans les PSEM, et l'on peut craindre que les villes se retrouvent dans l'incapacité de gérer cet afflux de populations nouvelles. Il s'agit dès lors d'engager une diversification des activités économiques des espaces ruraux qui donne toute sa place à l'agriculture et favorise l'intégration économique des populations exclues de l'agriculture. Dans cette perspective, à côté des politiques de développement rural plus sectorielles (politiques d'équipements et d'infrastructures, politiques d'aménagement hydro-agricole...), on commence à explorer de nouvelles opportunités et à tester des politiques. En Algérie par exemple, une politique de microcrédit a pour but d'aider les jeunes à créer leurs propres activités dans les zones rurales (artisanat, service, etc.). Une politique de renouveau rural lancée début 2007 poursuit également l'ambition d'un développement rural pour et avec les populations rurales résidentes. De manière générale, on est encore loin du processus constaté dans les espaces ruraux du Nord où la diversification s'intègre dans une logique de multifonctionnalité et de satisfaction de la demande sociale, s'appuie sur des secteurs bien identifiés comme le tourisme ou les services, et bénéficie de politiques d'accompagnement et d'appui à l'exemple des programmes Leader réussis.

La mise en œuvre de stratégies de développement des économies rurales territoriales passe par l'innovation dans la valorisation des potentialités locales. Dans le secteur agricole, elle doit concerner les productions (quelles productions ? anciennes ou nouvelles ? quels modes de production ? quelles transformations ?...), les modes de commercialisation (circuit court et reconquête-réorganisation des marchés de proximité, débouchés urbains, accès aux consommateurs étrangers, etc.) ainsi que les stratégies de

marketing. À ce titre, il n'est pas neutre de constater que l'industrie agro-alimentaire, surtout au Nord, s'intéresse de plus en plus à la valorisation de l'ancrage territorial de ses produits. Au Sud, la focalisation des débats sur les marchés d'exportation a pu faire oublier l'importance de l'économie agricole nationale : à l'exception notable du Maroc, les volumes de produits agricoles consommés représentent 98% de la production nationale, et la demande intérieure en produits agricoles des PSEM s'est accrue en dix ans de 20 à 50% selon les produits (Rastoin et Szedlak, 2006, p. 2). Cette tendance devrait se maintenir dans les années à venir. Dans ces conditions, la revalorisation de l'agriculture nationale devrait constituer l'un des axes majeurs des politiques de développement territorial rural et mettre notamment l'accent sur le renforcement des circuits commerciaux, l'aide à l'investissement, la sécurisation foncière et le développement des services.

Les scénarios de libéralisation ne laissent espérer aux PSEM qu'une faible croissance de leurs exportations traditionnelles de fruits et légumes (de l'ordre de 1 à 2%), notamment du fait des contraintes de production existantes et à venir (eau, terre, coût de transport, etc.). Ce résultat devrait apaiser les craintes des producteurs européens vis-à-vis des produits méditerranéens du Sud. Pour conclure, la véritable concurrence n'est pas celle qui existe entre pays méditerranéens mais bien plutôt celle qui verra s'affronter les produits méditerranéens du Nord comme du Sud, et ceux similaires venant d'autres pays (Chili, États-Unis, Chine...). Les pays de la région ont donc tout intérêt à s'unir et à consolider l'image identitaire positive du « produit méditerranéen ». Compte tenu de l'évolution de la demande du consommateur et des contraintes auxquelles doit faire face l'agriculteur méditerranéen, cette image pourrait notamment se construire à partir d'une agriculture de qualité, localisée et durable, à même de permettre la valorisation de la diversité des produits méditerranéens (extension des variétés cultivées, spécification des produits commercialisés, diversification des produits transformés, signes de qualité...).

L'introduction, dans la réflexion sur les capacités exportatrices futures de la Méditerranée, du territoire et de la place des politiques de développement rural peut avoir comme autres avantages :

- de rompre la fracture existant aujourd'hui entre les deux marchés, national et d'exportation ;
- de permettre à un plus grand nombre de producteurs d'avoir accès au marché international par l'extension de la gamme des produits exportables ;
- de stimuler la consommation intérieure de ces produits, du fait de leur image positive et de l'insertion de leur production dans l'économie locale.

Cette révolution de l'identité du produit doit accompagner les mutations du monde agricole méditerranéen. Comme pour les autres secteurs de l'économie, l'intelligence, l'innovation, la technologie et le marketing doivent être au cœur des productions méditerranéennes. La quantité ne doit plus être la seule référence pour être durable, elle ne peut d'ailleurs plus l'être.

À côté de l'agriculture, la diversification économique doit promouvoir des activités structurantes pour le territoire afin qu'il cesse d'être objet de consommation mais espace

de vie. Entre un espace rural dortoir relié à la ville par des voies rapides et la constitution de périphéries urbaines disposant d'un ensemble de commodités, de services, portées par une dynamique de développement propre et connectées autant à la ville toute proche qu'à l'arrière-pays, il existe une palette d'aménagements possibles pour lesquels ce n'est pas tant le nombre de personnes résidentes qui est important mais bien la nature de leur relation à leur espace environnant. Il en est de même pour le tourisme. Tout indique que ce phénomène social majeur de ces cinquante dernières années devrait encore croître dans les prochaines décennies. Sa meilleure valorisation au profit des économies locales pourrait constituer un point fort du développement futur des espaces ruraux, pour peu qu'une offre « territorialisée » se développe autour des attentes : meilleure mobilisation de la ressource patrimoniale, traitement personnalisé, petites unités d'accueil, hébergement à la ferme. Mais les activités touristiques et les produits de qualité ne constituent pas une panacée. L'innovation doit explorer d'autres voies qui pourraient passer, pour les territoires les plus isolés, par le développement de l'économie sociale ou de l'économie solidaire afin de lutter contre la pauvreté. À l'opposé, attirer des entreprises « de pointe » désireuses d'offrir un cadre de vie agréable à leurs employés peut être un objectif légitime pour des territoires possédant un patrimoine rural et naturel reconnu. Chacun disposant de potentialités propres, c'est à une réflexion à chaque fois particulière que les acteurs locaux sont conviés.

L'État et les structures de conseil ont un rôle essentiel à jouer pour instaurer un climat favorable à la réussite de ces initiatives, en adoptant des textes réglementaires sécurisant l'activité économique (dans le domaine du droit de propriété, du droit d'usage, de la reconnaissance de la propriété intellectuelle...) ou en assurant la promotion de ces initiatives (par le crédit, par l'aide à la création d'entreprises, par divers dispositifs d'exonération fiscale...) et la capitalisation des expériences (par la formation et l'échange d'expériences ou la diffusion des « bonnes pratiques »). Une activité économique en appelant d'autres, il s'agit également de créer des cercles économiques vertueux. Les potentialités économiques locales sont réelles, pour peu que l'on ne se focalise pas sur un modèle économique donné (agriculture productiviste, marchés d'exportation, grande distribution...). La diversité des agricultures et des productions, la richesse des paysages « humanisés » et naturels, le climat, l'existence d'un patrimoine culturel et historique varié, d'un artisanat souvent très développé, de savoirs et de savoir-faire sont autant d'atouts qui ne sont que très peu mobilisés, et plus rarement encore aux bénéfices des populations résidentes. Cette nouvelle approche de l'économie des territoires appelle donc aussi à un renversement des valeurs et des perceptions.

Un rural attractif et articulé avec l'urbain

Les espaces ruraux, en particulier ceux des PSEM, restent pour la plupart des zones défavorisées, voire paupérisées, et constituent en tant que tel des lieux « en retard ». Les efforts entrepris, notamment avec les Objectifs du Millénaire, doivent être poursuivis pour que l'ensemble des populations rurales dispose des commodités nécessaires en matière d'eau, d'électricité et de services. Ces espaces doivent également faire l'objet, au même titre que les villes, d'investissements modernes, surtout en matière de nouvelles technologies. Il serait illusoire d'imaginer construire des territoires ruraux attractifs sans les doter de telles ressources. Hier coupés du monde à cause de la mauvaise qualité du réseau

routier, ils ne peuvent demain être disqualifiés à cause de réseaux économiques virtuels et de réseaux de l'information déficients. Les initiatives prises par les gouvernements, différents bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales pour réduire la « fracture numérique » sont à intégrer dans les politiques nationales de développement rural. À ce jour, les statistiques montrent que les PSEM accusent toujours un retard en la matière.

Outre le renforcement des aménités territoriales, l'articulation entre le rural et l'urbain s'impose comme un sous-enjeu incontournable. Le processus d'occupation de l'espace dans les pays méditerranéens se caractérise par une croissance urbaine accélérée et une très forte augmentation de la densité des populations sur les littoraux. On assiste dans le même temps à une métropolisation grandissante des villes et à une extension des aires rurales périurbaines qui deviennent des espaces d'articulation par excellence, les dynamiques constatées relevant à la fois de la complémentarité et de la concurrence. Dans les pays du Sud, l'expansion des résidences détruit les ressources en terres cultivables déjà limitées. En revanche, l'activité agricole se maintient, voire se développe, pour approvisionner les villes. D'autres activités de transformation, d'artisanat ou de services s'y installent bénéficiant de conditions plus favorables en termes de loyers, de prix du foncier, tout en conservant une proximité forte avec la ville. Dans les pays du Nord, la fonction résidentielle est déterminante, avec un double mouvement : développement des services et des activités commerciales liées, et souci de maintien d'un environnement le plus « naturel » possible. Ces aires deviennent attirantes pour certaines activités ne nécessitant pas une proximité immédiate avec les consommateurs ou utilisant les nouvelles technologies de communication.

Avec l'énorme développement de ces espaces intermédiaires, l'articulation rural-urbain qui a longtemps fonctionné avec une idée de frontière entre les deux mondes est en train de radicalement changer au point que les géographes urbanistes eux-mêmes tendent à considérer que la ville n'existe plus et qu'elle est en passe d'être remplacée par des espaces « métropolisés » qui ne sont ni ruraux ni urbains mais renvoient au territoire et à son habitation par l'ensemble des populations présentes, dans toute leur diversité : « La métropolisation (au sens territorialiste) accomplit donc le projet urbain en mettant fin à la durable distinction ville-campagne. [...] Nous utiliserons donc maintenant volontiers les guillemets avec le mot ville, pour signifier que les territoires sont maintenant compris comme constituant de vastes ensembles archipélagiques liant “villes” et “campagnes”. [...] S'ils en ont les moyens, les habitants se déplacent intensément et peuvent disposer en tous lieux des mêmes biens et services. En tout point du territoire, quel que soit le site du logement, ils participent d'une “même” culture : ni culture de paysan ni culture de rural, une nouvelle culture métropolitaine » (Ferrier, 2005). Cette évolution vers la métropolisation des grandes villes rend évidente la relation de l'urbain au rural au point de remettre en cause l'existence de l'un et de l'autre. Elle fait du même coup redécouvrir les relations qu'entretiennent les espaces ruraux profonds avec des espaces urbanisés, l'importance des villes petites et moyennes dans la dynamique économique des espaces ruraux, et les relations qui se nouent ou non entre une ville et son arrière-pays.

Les travaux de recherche menés dans certains pays méditerranéens, par exemple en Grèce, montrent que la logique de développement et de fonctionnement des petits

centres urbains peut contribuer au maintien, voire au développement, de l'espace rural qui les entoure ou au contraire à sa disparition. Dans une logique de « polycentrisme », elle crée un maillage des espaces ruraux, maintient les liens entre le rural et l'urbain et modère le processus de concentration et d'agglomération. L'exemple de la petite ville grecque de Mouzaki montre quelle articulation peut exister entre une ville et son arrière-pays et ce que peut gagner dans cette reconnaissance mutuelle chacun des deux espaces. Il laisse également entrevoir la complexité du processus de développement territorial qui, dans ce cas, s'est construit sur une synergie de dynamiques formelles et informelles avec un premier rôle joué par les populations des villes originaires des villages.

« [...] À Mouzaki, le démarrage du processus de développement ne s'est pas fait par le biais d'un projet mais fut essentiellement la conséquence d'un mouvement de valorisation par la diaspora elle-même, de la montagne dépeuplée en tant qu'espace à consommer (résidence secondaire). Pour cette raison, ce premier effort qui correspond à la période de valorisation de ce mouvement pour l'arrière-pays montagnard peut être caractérisé d'informel : la société locale elle-même cherche à valoriser son propre potentiel humain ainsi que les ressources immatérielles qui caractérisent le mode de fonctionnement de son système socioculturel et productif (relations, réseaux, savoir-faire). La diaspora a été le principal consommateur et ambassadeur de cette valorisation et reprise économique de la micro-région. Il est intéressant de noter que durant cette période, le financement des politiques structurelles et de la PAC s'est limité aux infrastructures (routes, etc.), à la modernisation des exploitations agricoles et au financement de séminaires de formation par le Fonds social européen. Aucun financement précis n'a été envisagé pour la mise en place de projets locaux de développement intégré.

Le renforcement des liens entre le territoire-mère et la diaspora au travers du processus de valorisation du phénomène de résidences secondaires a favorisé la transformation des relations socioculturelles en réseaux à dimension économique. Ce sont effectivement ces réseaux qui ont permis aux entreprises locales non seulement de contrôler le marché émergent mais également de créer des avantages concurrentiels par rapport aux centres urbains voisins.

L'intérêt général pour la région de montagne a développé un climat positif en matière de micro-investissements. Cela a contribué à l'essor d'un marché intéressant essentiellement pour les secteurs du bâtiment (travaux de terrassement, construction, travaux hydrauliques, électricité, meubles, chambranles...). Par la suite, ce mouvement a eu des répercussions sur d'autres secteurs d'activité (tourisme de week-end, demande en produits locaux), offrant ainsi de nouveaux débouchés pour les entreprises locales de production et commercialisation de produits alimentaires et de boissons. Les entreprises locales contrôlent finalement, par le biais des réseaux informels, les activités qui se greffent autour du développement des résidences secondaires, injectant de la sorte d'importants capitaux dans leur région. Cette évolution a renforcé les relations que la diaspora entretient avec la petite ville qui, petit à petit, est devenue le centre de tout ce mouvement [...]. »

Sources : Goussios (2006).

La question de la cohésion territoriale

Depuis la création de l'Union européenne, la question de la cohésion territoriale est centrale. Initialement construite à partir du concept politique de l'union des Nations européennes, elle prend progressivement une dimension économique : l'économie de marché – même dans sa version néolibérale – impose un rééquilibrage en faveur des

régions les moins compétitives, que ce soit pour les faire entrer dans la course à la compétitivité ou pour éviter leur marginalisation. Deux principaux types de mesures sont mis en œuvre pour atteindre l'équité territoriale : des aides directes et des subventions pour maintenir le niveau de revenus et les services publics dans les espaces défavorisés ; des mesures pour compenser les effets des mécanismes de localisation hétérogène des activités économiques. Cette politique bénéficiera largement aux espaces ruraux, notamment ceux des pays du sud de l'Europe, confrontés à la nécessaire modernisation de l'agriculture et considérés comme structurellement en retard.

L'affirmation des régions, et plus généralement des collectivités territoriales, marque un double changement dans l'appréhension de la cohésion territoriale. D'une part, les politiques de cohésion sont remises en question, du fait de leur coût et de leurs résultats jugés assez maigres. On assiste ainsi progressivement à la territorialisation des politiques régionales : « le paradigme de la politique régionale a donc commencé à évoluer, passant d'une stratégie descendante de réduction des disparités entre régions par des subventions à un ensemble beaucoup plus étendu de mesures destinées à améliorer la compétitivité régionale [...] [avec] l'accent mis davantage sur les connaissances et les atouts endogènes que sur les investissements et les transferts exogènes » (OCDE, 2006, p. 14-15). D'autre part, une « tentation indépendantiste » apparaît, les régions revendiquant un droit de gestion de leurs affaires de plus en plus étendu, au risque d'ébranler l'unité nationale (cas de la Catalogne en Espagne ou des régions du nord de l'Italie).

Dans les pays du Sud, l'inégalité de développement territorial, parfois structurelle mais souvent considérée comme inévitable, a peu ou pas été prise en considération, sauf à l'occasion de crises qui mettaient en péril le pouvoir central ou l'unité nationale. Sous la contrainte d'un manque général de ressources et de moyens, et dans une logique d'efficacité et d'optimisation, les ressources sont concentrées sur les territoires où les « rendements » sont les plus élevés, les territoires les plus pauvres ne bénéficiant que de quelques mesures d'aide juste à même de limiter les tensions sociales. Les politiques qui se dessinent aujourd'hui d'approche locale et de territorialisation du développement, de décentralisation avec attribution de pouvoirs plus ou moins étendus au niveau local, seront-elles capables de rétablir un équilibre entre les régions, ou du moins de permettre à chacune d'elles de s'engager dans une spirale de développement qui lui est propre ? Cette approche repose sur deux hypothèses fortes :

- 1) Tout territoire dispose en son sein des germes de son développement. C'est bien là le pari de la territorialisation qui est d'affirmer la capacité d'autodétermination des territoires : « ainsi, au plan social, des faits aussi massifs que le creusement des inégalités (intra- et inter-étatiques) et les dysfonctionnements sécuritaires qui s'ensuivent ne doivent plus être disjoints des solutions endogènes de production sociale qui inventent les biens et les services à la base de la survie des habitants pauvres et permettent la continuité des sociétés [...]. Tout se passe comme si les acteurs "territoriaux" savaient-initiaient aussi souvent que possible les nombreux gestes spatiaux qui sont pragmatiquement, à chaque moment, satisfaisants et optimum » (Ferrier, 2005).
- 2) Le territoire est capable de mobiliser ces ressources à son propre avantage et d'entrer dans l'économie de marché. Dans ce domaine, rien ne peut être acquis, et il

s'agit pour les territoires de rester dans la course, d'être continuellement dans une dynamique de construction et de renouvellement de leurs économies, qui permette à tous, successivement ou simultanément, de se positionner.

Les politiques d'accompagnement viennent soutenir les stratégies territoriales de développement pour augmenter leur probabilité de réalisation. Afin de pleinement jouer leur rôle de promoteur du développement et de garant de l'équité, les États et les partenaires sont invités à une attention soutenue aux initiatives locales, à une flexibilité dans les réponses à apporter et à un accompagnement « complice ». Le principe de subsidiarité doit être continuellement mobilisé, de manière ascendante ou descendante, et le dispositif retenu est alors étroitement dépendant des situations nationale et locale. Il doit être capable d'évoluer dans le temps en même temps que la capacité des institutions, anciennes ou nouvelles, et les modes de gouvernance locale.

La consolidation des institutions et de la gouvernance locales

Divergences dans les représentations du territoire, difficultés d'expression de certains groupes sociaux, conflits internes dans l'accès concurrentiel aux ressources, compétitions inter-territoires pour la production de biens, de services ou pour attirer les entreprises, relations aux États et aux instances supranationales, cohésions entre territoires... autant de domaines qui réclament des institutions fortes et une bonne gouvernance capable d'articuler les différents niveaux de pouvoirs, de concertation et de décision.

La régulation des rapports sociaux est essentielle au vivre ensemble et l'on commence à reconnaître l'importance des institutions, y compris dans le champ de l'économie. Les travaux de recherche se développent sur ce sujet. L'un d'entre eux analyse la contribution respective des institutions, de la géographie (climat et dotation en ressources naturelles) et de l'intégration économique dans la constitution des revenus moyens par pays, et montre en définitive la primauté des institutions dans l'augmentation de revenus, les deux autres paramètres n'ayant qu'un effet faible, voire négatif (Rodrik, Subramanian et Trebbi, 2002). De quelles institutions s'agit-il? S'il n'existe aucune règle en la matière, des principes peuvent être posés qui sont connus : représentativité des populations, expression des groupes minoritaires (ethniques, sociaux...), reconnaissance par les populations de la légitimité des institutions, etc. L'articulation des institutions entre elles est particulièrement importante, du niveau international au niveau local, dans des rapports de respect mutuel, de subsidiarité, de complémentarité. Toutes les institutions ne remplissent pas la même fonction, n'ont pas le même périmètre d'exercice ; c'est leur jeu entre elles qui construit la nouvelle organisation sociale naissante.

Tout le pourtour méditerranéen connaît une effervescence institutionnelle locale avec, au Nord, un foisonnement d'institutions qui peinent souvent à s'organiser entre elles et, au Sud, une société civile qui cherche les voies d'un positionnement face à un pouvoir central qui hésite encore sur la marche à suivre. L'espace méditerranéen rural présente à l'évidence un déficit d'institutions et de règles, que ce soit dans le domaine économique de la propriété et du foncier, des droits d'usage et de la gestion des ressources naturelles ou de l'expression de la diversité sociale. L'enjeu est donc de mettre en place des institutions de coordination et de négociation quand elles n'existent pas, de renforcer l'ensemble des institutions territoriales, en les dotant de pouvoirs et de

compétences réelles, de créer un tissu institutionnel à même de favoriser les complémentarités et les synergies entre la production, la recherche et la formation. Des institutions fortes supposent des personnes susceptibles de les faire vivre : former les populations locales à assumer leurs responsabilités dans les instances locales et dans leurs rapports aux institutions supralocales est d'une grande importance. Le déficit d'éducation que subit l'espace rural pèse ici lourdement, tout comme la persistance des inégalités sociales ou de genre. L'accès à l'information, la mise en réseau des acteurs sont également essentiels dans ce processus de construction de la gouvernance locale.

La « bonne gouvernance » doit pouvoir dépasser certaines représentations sociales qui apparaissent comme des évidences, comme celle de la représentation du monde rural. Il existe aujourd'hui encore une primauté de la ville : les espaces ruraux sont vécus au mieux comme des espaces « à consommer », au pire comme des lieux où il ne fait pas bon vivre. La métropolisation ne serait qu'une forme nouvelle de conquête, voire d'annexion par les villes, d'un espace rural « inerte ». L'un des enjeux des futures politiques de développement territorial rural sera certainement de rétablir l'équilibre entre ces deux espaces, de dépasser la pensée urbaine de ces territoires. La reconnaissance de leurs dynamiques propres et la valorisation de leurs nouvelles potentialités (nouveaux marchés, nouvelles attentes sociales, reconstruction de l'articulation ville-campagne, montée des périls environnementaux, etc.) sont nécessaires à l'émergence de stratégies endogènes de développement qui soient véritablement territoriales et rurales : « La dynamique propre des espaces ruraux ne se laisse pas interpréter à partir du seul impact des évolutions urbaines sur le monde rural [...]. Le relevé dans l'espace rural d'une transformation sur place des esprits et des fonctions, de la mise en place de nouvelles formes socioprofessionnelles sans nécessairement suppression de l'activité agricole, du développement d'activités locales, d'une nouvelle organisation spatiale de la croissance rurale au départ des petites localités de l'intégration des activités rurales à une économie mondiale, confirme la mise en place de mécanismes locaux, institutionnalisés ou individualisés, initiateurs de dynamiques endogènes non investiguées par des initiatives d'origine urbaine » (Thomsin, 2001).

L'enjeu est réel puisque la tendance aujourd'hui est à l'éviction, volontaire ou par effacement des intéressés, des populations rurales dans les processus d'élaboration des stratégies de développement territorial. Le Nord, malgré une culture réelle de la représentation et de la participation, n'est pas épargné. Les enquêtes conduites par l'IAMM dans le cadre d'analyses diagnostiques de territoires montrent une faible représentation des agriculteurs dans les structures chargées du développement que sont par exemple les pays, les syndicats intercommunaux à vocation multiple et autres pôles de compétitivité ou d'excellence. Dans le pays « Haut-Languedoc et Vignobles » du département de l'Hérault, si 77 % des agriculteurs enquêtés sont adhérents à une structure professionnelle (syndicat, groupements professionnels, chambre d'agriculture, coopérative, etc.), 30 % seulement participent à une institution en charge du développement local (pays, parc naturel régional, conseil municipal, communauté de communes, etc.). Plus de 50 % d'entre eux considèrent que leurs intérêts ne sont pas bien représentés au sein de ces institutions, 33 % ne se sentent pas concernés et seulement 10 % se déclarent satisfaits (Ciheam-IAMM, 2006).

Quelques scénarios d'avenir pour les espaces ruraux

À partir des différents déterminants de l'évolution des territoires ruraux et des enjeux pour ces territoires qui ont été présentés dans les chapitres précédents, il est possible d'imaginer en guise de conclusion différents chemins pour l'avenir.

Un premier scénario tendanciel permet d'imaginer un espace rural résiduel, qui continue de « subir » les effets de processus et de politiques qui ne s'adressent pas directement à lui. Les transformations du monde rural dépendent de mécanismes majoritairement exogènes et les politiques rurales sont des politiques « suivistes » d'appui ou de corrections. Dans ce scénario, on peut supposer que deux éléments principaux seront déterminants pour l'évolution des territoires ruraux :

- › la capacité économique des espaces urbains à accueillir les migrants ruraux ;
- › le poids et la vigueur des politiques environnementales.

Au Sud, avec la libéralisation annoncée et ses effets sur les structures de production agricole, on peut prédire :

- › une réduction du nombre d'exploitations agricoles ;
- › un faible développement d'alternatives économiques dans les espaces ruraux ;
- › une aggravation du chômage et de la pauvreté avec ou sans exode rural vers la ville et une exclusion croissante, économique et sociale, des populations rurales ;
- › une gestion plutôt centralisée de la protection de l'environnement et des ressources naturelles avec de gros risques d'échecs.

Au Nord, la société civile continuera de jouer un rôle dans l'évolution des espaces ruraux mais avec un « biais urbain » dont les effets possibles pourraient être :

- › une gestion de l'espace rural au bénéfice des villes avec un espace rural soumis aux impératifs de l'urbanisation et des loisirs urbains ;
- › une forte pression sur des activités agricoles sous-estimées et sous-valorisées en tant que facteur de construction des territoires ruraux ;
- › la poursuite de la réduction du nombre d'exploitations agricoles et d'un développement agricole porté par le modèle de l'agriculture « entrepreneuriale » et concentré sur les espaces les plus productifs.

Deux scénarios alternatifs peuvent dériver de ce scénario tendanciel. Le premier, que l'on pourrait qualifier de scénario de « blocage », traduit l'impossibilité pour les espaces ruraux de supporter les pressions d'un développement qui leur est exogène. Ce scénario laisse prévoir pour les pays du Sud :

- › la montée de l'instabilité sociale et de l'insécurité, et l'accroissement des migrations vers les villes et par-delà les frontières ;

- la multiplication des conflits en lien avec la régulation des pressions humaines sur l'environnement : ce scénario de la pauvreté associant les dégradations des ressources naturelles à des processus de survie des populations résidentes, il sera difficile d'aller à l'encontre de ces pratiques de manière négociée.

Cette crise de l'espace rural pourrait se traduire au Nord par une « disparition », au moins dans les esprits, de l'agriculture et des agriculteurs des processus de développement rural. Si certains territoires ruraux pourront tirer parti de leur « urbanisation », ils ne se constitueront pas pour autant en territoires « entiers », vivant par procuration un modèle de développement qui ne les considère que comme une base arrière des espaces urbains. On peut supposer dans ce contexte que la concurrence dans l'utilisation de la ressource sera croissante, et les arbitrages de plus en plus souvent défavorables aux acteurs agricoles.

Le dernier scénario présente un monde rural qui se construit une légitimité propre et parvient à offrir des options de développement diverses et équilibrées qui renvoient à la complexité de son tissu social et économique. Ce scénario est susceptible de se développer si des politiques proactives sont mises en œuvre qui, s'appuyant sur une vision de ces espaces ruraux, aident à leur réalisation. Il suppose également un ancrage local, avec des institutions et des processus de gouvernance solides. Ce scénario n'est pas utopique dans la mesure où il approfondit des tendances qui s'ébauchent aujourd'hui, au Nord comme au Sud. Il porte en lui des changements majeurs qui lui donnent toute sa « modernité » et qui laissent espérer une meilleure prise en compte de la durabilité dans les processus de production. Dans le même temps, ce sont ces mêmes changements qui en rendront la mise en œuvre délicate, autant au Nord qu'au Sud.

Il n'existe pas de fatalité et l'ensemble de ces considérations nous montre que l'avenir des territoires ruraux méditerranéens n'est pas déjà écrit. Il y a donc nécessité, si ce n'est urgence, à approfondir notre compréhension des mutations à l'œuvre, en évitant le piège des partis pris et des évidences. Dans cet esprit, une approche régionale méditerranéenne du développement rural est certainement l'un des facteurs qui pourrait contribuer à la construction d'une vision renouvelée de ces espaces ruraux.

Bibliographie

Benoit (G.) et Comeau (A.), *Méditerranée. Les perspectives du Plan bleu sur l'environnement et le développement*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2005.

Bessaoud (O.), « La gouvernance rurale en Méditerranée : tendances et nouveaux défis », *Les Notes d'analyse du Ciheam*, 14, juillet 2006.

Ciheam-IAMM, *Analyse-diagnostic d'une zone rurale : zone du pays Haut-Languedoc et Vignobles, canton de Saint-Pons-de-Thomières, département de l'Hérault*, novembre 2006.

Commission européenne, *Scenar 2020. Scenario Study on Agriculture and The Rural World*, Bruxelles, novembre 2006.

Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (Diact), *Quelle France rurale pour 2020? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, Paris, La Documentation française, septembre 2003.

Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural, *Rural Development in the European Union, Statistical and Economic Information*, rapport 2006, Bruxelles, Commission européenne, août 2006.

Ferrier (J.-P.), « La métropolisation dans le monde arabe et méditerranéen : un outil majeur de développement des macro-régions du monde », *Cahier de la Méditerranée*, « Les enjeux de la métropolisation en Méditerranée », 64, 2005.

Goussios (D.), « Développement rural dans la petite région de Mouzaki en Thessalie occidentale (Grèce) : du territoire identitaire au territoire-réseau », dans Actes du séminaire *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne (2007-2013)*, Le Caire, 8-9 février 2006.

Hervieu (B.) et Viard (J.), *Au bonheur des campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube, 1996.

Kateb (K.) et Ouadah-Bedidi (Z.), « L'actualité démographique du Maghreb », dans Dominique Borne (D.), Nembrini (J.-L.) et Rioux (J.-P.) (dir.), *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain. Les actes de la Desco*, Versailles, Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Versailles, 2002, p. 113-147.

López Ornat (A.) et Correas (E.), *Gestion des aires protégées méditerranéennes. Évaluation et opportunités des réseaux et plans d'action*, Gland, UICN, Centre for Mediterranean Cooperation, 2003.

Mella Marquez (J. M.), « Ouverture extérieure et disparités territoriales au Maghreb », communication, colloque *Économie Méditerranée Monde arabe*, Sousse, 20-21 septembre 2002 [repris dans *Espaces marocains*, 8, mai-juin 2006].

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, *Aménager l'Algérie de 2020*, Alger, 2004 [disponible sur www.mate-dz.org/index.php].

Moriconi-Ebrard (F.) et Dinard (F.), « L'urbanisation du littoral méditerranéen », *Mappemonde*, 57 (1), 2000.

Nations unies, *World Population Prospects 2004*, New York (N. Y.), 2004.

Nations unies, *World Urbanization Prospects. The 2005 Revision*, New York (N. Y.), 2006.

OCDE, *Le Nouveau Paradigme rural. Politiques et gouvernance*, Paris, 2006.

ONU-Habitat, *State of the World's Cities 2006-2007*, New York (N. Y.), 2006 [disponible sur www.unhabitat.org/].

Pecqueur (B.), « Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire », *Économie et Culture*, 49, 2004.

Pecqueur (B.), « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *Alternatives économiques*, « L'Économie politique », 33 (1), janvier 2007, p. 41-52.

Perrier-Cornet (P) et Hervieu (H), « Campagnes françaises multifonctionnelles : les enjeux de la gestion de l'espace rural », *Économie et Humanisme*, 362, octobre 2002.

Rallet (A.), « Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local », dans Abdelmalki (L.) et Courlet (C.) (dir.), *Les Nouvelles Logiques du développement*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Rastoin (L.) et Szedlak (A.), *Dynamique des échanges internationaux agricoles et agro-alimentaires dans la zone euro-méditerranéenne*, rapport, Montpellier, UMR Moisa, 2006.

Rodrik (D.), Subramanian (A.) et Trebbi (F.), *La Primauté des institutions sur la géographie et l'intégration dans le développement économique*, NBER Working Paper 9305, octobre 2002.

Roque (M.-A.), *La Société civile au Maroc. L'émergence de nouveaux acteurs de développement*, Paris, Publisud, 2004.

Thomsin (L.), « Un concept pour le décrire : l'espace rural rurbanisé », *Ruralia*, septembre 2001.

Wiggins (S.) et Proctor (S.), « How Special Are Rural Areas? The Economic Implications of Location for Rural Development », *Development Policy Review*, 19 (4), décembre 2001.



RENFORCER ET MUTUALISER LES CAPACITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE*

L'agriculture continuera de jouer un rôle central dans le développement économique et social de la région méditerranéenne. L'activité agricole et rurale sera au cœur de nombreux défis : rationaliser l'utilisation de ressources naturelles de plus en plus rares et dégradées, assurer la sécurité alimentaire quantitative et qualitative de populations toujours en croissance, mettre en marché des produits agricoles répondant aux demandes locales et internationales, maîtriser les fractures villes-campagnes et littoral-intérieur par la mise en place de stratégies de développement des territoires ruraux.

Pour y parvenir, il est essentiel de renforcer et de mutualiser la capacité de recherche et de formation dans le secteur agricole et agro-alimentaire et, plus globalement, de développer l'économie fondée sur la connaissance (EFC). Le savoir est devenu un facteur déterminant de la croissance économique et de la compétitivité des nations, même si le rôle des ressources matérielles demeure incontournable dans la création de richesses pour la majorité des secteurs, y compris l'agriculture et les industries agro-alimentaires. Les filières agro-alimentaires doivent intégrer des processus de transformation et de distribution modernes. L'apport des innovations scientifiques et techniques devra permettre d'optimiser les ressources disponibles, celles du milieu et des ressources humaines, pour améliorer la production, la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles et alimentaires et pour assurer la sécurité alimentaire des populations.

De nouvelles compétences sont à créer, à former et à mobiliser afin de répondre aux besoins d'innovations et de technologie dont dépend le développement économique d'un pays. Partant, l'accroissement des dépenses consacrées à la recherche et au développement (R & D)¹ est devenu une condition préalable à toute augmentation de la croissance et de la productivité. L'organisation du dispositif d'enseignement supérieur

* - Ce chapitre a été rédigé sur la base de documents élaborés par Vincent Dolle (Ciheam-IAM Montpellier) et Abdelhamid Bencharif (Ciheam-IAM Montpellier).

1 - Tous secteurs confondus, la part des dépenses de R & D dans le PIB est en 2003 : de 0,6% en Tunisie ; 0,79% au Maroc ; 0,8% en Italie ; 1,2% en Chine ; 1,9% dans l'UE à 25 États ; 2,8% aux États-Unis ; 3,15% au Japon ; (4,75% en Israël). En France, la dépense intérieure de R & D passe de 2,35% du PIB en 1992 à 2,48% en 2004.

et de recherche agronomique est un vecteur incontournable du progrès économique. Malheureusement, la qualité de ce dispositif n'est pas toujours au rendez-vous, ni au Sud ni au Nord, et des réorganisations autour de thématiques prioritaires, des renforcements et de nouveaux partages de tâches sont nécessaires. Des efforts importants de formation doivent être entrepris pour promouvoir de nouveaux acteurs, producteurs de connaissances utiles pour l'action et moteurs dans des dispositifs de recherche d'enseignement et de formation plus réactifs et opérationnels.

Nous listerons quelques enjeux principaux et des pistes pour y faire face. Il s'agit de favoriser une nouvelle dynamique de relance des dispositifs de production de connaissances scientifiques et techniques pour inverser la tendance actuellement observée au Sud – mais pas uniquement – d'exclusion de l'économie du savoir. À l'évidence, la faiblesse des dispositifs, surtout dans les PSEM², entrave l'innovation et pénalise la compétitivité des entreprises, en particulier celle du secteur agricole et agro-alimentaire. Or les accords de libre-échange ne permettront plus de valoriser l'atout presque unique du faible coût de main-d'œuvre dans les PSEM pour promouvoir le développement agricole et agro-alimentaire.

Selon les différences d'engagements sur les chantiers qui s'offrent au système de formation et de recherche, on aboutit à des scénarios variables. En articulant les différentes variables, nous avons retenu quatre scénarios dont le meilleur devra permettre d'envisager des politiques ciblées d'investissement intellectuel et de programmation en recherche et formation, indispensables pour relancer la production de connaissances et d'innovations, clés de la compétitivité. La dynamique recherchée est bien celle de pays méditerranéens devenant des membres plus actifs et moins spectateurs de la globalisation par la construction d'un espace euro-méditerranéen de la recherche et de l'enseignement supérieur pour le développement rural et territorial durable. Ces mêmes États devront investir fortement pour promouvoir le capital humain de la région³ et construire une véritable culture de la concertation et du partenariat, basée sur les notions de contractualisation et de « réseaux ». Cela demandera une puissante politique de motivation des enseignants et des chercheurs susceptible de renverser la tendance à l'isolement et au désinvestissement des institutions et parfois des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

À propos de la méthode employée

À partir du diagnostic du potentiel scientifique et technologique et de l'innovation dans le secteur agricole et agro-alimentaire en Méditerranée, qui a montré l'existence d'une fracture Nord-Sud en matière d'EFC, un atelier de prospective, réunissant huit experts, a permis d'identifier les variables clés et les champs d'intervention dans les domaines de la formation et de la recherche. Le travail a d'abord consisté à énumérer toutes les variables et caractéristiques de la situation telles qu'elles ressortaient du diagnostic. Le brainstorming animé par le modérateur a permis d'en énumérer trente-quatre. Par la suite, les participants ont identifié toutes les relations de causalité directe entre ces variables prises deux à deux. On a alors obtenu un système complexe, caractérisé par une multitude de réseaux de relations qui génèrent une trame très dense.

2 - Au Maroc, le secteur privé participe à hauteur de 6% à l'effort de R&D, 53% en France, 70% au Japon.

3 - Cette question n'a pas encore constitué une préoccupation majeure dans la région. La première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieure et la recherche s'est tenue au Caire en juin 2007, douze ans après la déclaration de Barcelone. La prochaine aura lieu en 2009.

Pour repérer les variables clés à partir de ce maillage complexe, un logiciel permet d'effectuer une analyse des influences-dépendances à partir des relations déjà retenues et d'identifier : les variables les plus actives dont le changement aura un grand impact sur le système ; et les plus passives sur lesquelles il vaudrait mieux agir directement car leur changement exigerait sinon l'évolution de nombreuses autres variables. Le résultat de cette analyse est une « matrice influence-dépendance » qui concentre les variables clés recherchées.

- Cinq variables se distinguent nettement comme étant les plus influentes : décideurs peu attentifs aux besoins ; institutions de gouvernance peu efficaces ; absence d'organes d'intermédiation ; pression concurrentielle locale faible.
- Deux variables sont assez actives : cloisonnement université-opérateurs économiques ; faible reconnaissance du savoir.
- Un groupe concentre quatre variables moyennement actives : absence de R & D ; manque de moyens pour les formateurs ; inadéquation formation-besoins ; insuffisance du recyclage et de la formation continue.
- Un dernier groupe rassemble les variables très passives : coopération internationale peu valorisée ; faible diffusion des TIC ; modalités d'acquisition des savoirs technologiques peu efficaces ; faible accès aux technologies avancées (la variable la plus passive).

Ces variables clés relèvent en fait de champs ou de domaines, qui sont autant de leviers sur lesquels il faudra agir pour modifier le système dans le sens voulu. Les experts en ont retenu cinq qui vont servir de base à la poursuite de l'analyse (identification des hypothèses et des options et élaboration des scénarios) :

- la création de nouvelles compétences et de nouvelles capacités d'adaptation ;
- l'amélioration de la relation formation-emploi ;
- la mobilisation des ressources cognitives à travers des réseaux nationaux et internationaux ;
- l'appropriation des savoirs, de la technologie et la diffusion des connaissances ;
- la construction de dispositifs opérationnels adaptés pour favoriser la concrétisation des orientations précédentes.

Nouvelles compétences et nouveaux savoir-faire

Adapter la formation aux défis de demain

Dans le contexte actuel de mondialisation, d'ouverture des marchés, de mise en place de la zone de libre-échange (ZLE) et d'émergence d'économies de plus en plus concurrentielles, de nouveaux opérateurs apparaissent dans le secteur agricole et agro-alimentaire. L'intégration de l'économie des pays méditerranéens à l'économie mondiale implique une multiplication et une diversification des besoins en formation. Pour s'adapter rapidement à la nouvelle donne, tirer le meilleur profit des opportunités et améliorer leurs performances et leur compétitivité, l'ensemble des agents économiques du secteur doivent disposer de ressources humaines mieux qualifiées et s'appuyer sur des instruments d'analyse et des outils d'aide à la décision pertinents, éprouvés et efficaces. Dans ce nouveau cadre, tous les systèmes d'enseignement supérieur et de R&D des pays méditerranéens auront à faire face à trois défis majeurs :

- L'émergence d'un marché du travail quasiment mondial va engendrer une compétition très sévère avec des exigences de qualification de plus en plus élevées. Une

population active très instruite est un préalable nécessaire pour que les nouvelles technologies soient adoptées dans l'ensemble de l'économie augmentant par là même la productivité totale des facteurs (OCDE, 2006).

- La société de l'information et de la communication modifiera progressivement la nature du travail et l'organisation de la production. Un effort d'adaptation aux nouveaux outils techniques et aux nouvelles conditions de travail nécessite un renouvellement soutenu et constant des compétences. Cette société va également entraîner des changements importants au niveau des pratiques d'acquisition des savoirs comme des modes d'enseignement affectant profondément les relations enseignant-enseigné.
- La diffusion d'une culture de l'innovation devient indispensable avec l'émergence d'une nouvelle société « du savoir et de la technique » liée au développement rapide des connaissances scientifiques et de la production d'objets techniques et de leur diffusion. Cette « révolution scientifique » qui pénètre tous les secteurs économiques, y compris celui de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, exige des capacités de recherche importantes et une créativité permanente.

L'évolution des systèmes d'éducation, de formation et de recherche doit donc tenir compte de la rapidité de ces changements. La mondialisation croissante, la place plus importante des TIC (technologies de l'information et de la communication) et le rôle moteur de la connaissance dans l'évolution des sociétés auront une grande influence sur l'organisation de l'éducation et la formation de l'avenir. En Europe, on estime jusqu'à 30 % la part de la population active qui travaillera directement à la production et à la diffusion des connaissances. Une proportion élevée des autres travailleurs devra posséder la même capacité de réaction et les mêmes connaissances pour pouvoir profiter des nouvelles tendances (Commission européenne, 2005). Les emplois de demain consisteront surtout à échanger et à transformer des connaissances. Les sociétés seront des « sociétés apprenantes », tout entières engagées dans l'assimilation d'un flux continu de nouveaux savoirs. La demande de connaissances sera beaucoup plus importante et évolutive. Il ne s'agira plus d'être formé à un type d'activité spécifique que le progrès scientifique et technologique risque de rendre rapidement obsolète. Cette demande sera stimulée par des besoins de qualification toujours renouvelés⁴. Ainsi, les formations professionnelles dispensées tout au long de la vie des acteurs seront elles-mêmes contraintes d'évoluer.

Préparer à de nouveaux profils et métiers

2020 c'est presque demain : en matière d'éducation et de formation, les étudiants actuels seront des acteurs opérationnels d'ici une dizaine d'années. Il y a donc obligation d'anticipation forte pour que ces acteurs aient le maximum de chances d'être adaptés à leur monde professionnel spécifique. Trois types de caractéristiques faisant appel à des compétences particulières expliquent la spécificité de l'enseignement agricole : il doit aider à la production du vivant, il prépare à un secteur « stratégique », et il s'ancre sur des territoires. La particularité de l'agriculture et de l'alimentation s'impose d'abord par la nature

4 - À quoi ressemblera l'emploi dans cinquante ans ? Parmi les changements majeurs, on retiendra celui de l'obligation d'emplois très qualifiés dans de nombreux domaines impliquant une mutation profonde de l'enseignement initial, en particulier universitaire, s'accompagnant de la nécessité de former des ingénieurs de plus en plus difficiles à trouver (Attali, 2007).

même du processus de production, des produits et de leur destination. La production agricole repose en effet sur un cycle biologique et fournit des produits qui visent la satisfaction de besoins, d'abord physiologiques et sociaux puis économiques. L'agriculture se distingue par l'incertitude d'obtenir le produit escompté et reste caractérisée par un risque important et constant qui influe beaucoup sur des marchés agricoles très volatils. Elle est également un secteur stratégique très particulier pour les États. Il n'est ainsi guère étonnant qu'elle ne soit pas encore totalement mondialisée compte tenu des nombreuses protections dont elle bénéficie. L'agriculture, « c'est aussi un enjeu culturel, de santé publique, d'environnement, voire un enjeu politique, car régulièrement les pouvoirs publics assignent à ce secteur des fonctions spécifiques : autosuffisance alimentaire, aménagement du territoire notamment » (Bouet et Bureau, 2001). Enfin, l'agronomie est « science des localités ». L'enseignement agricole doit s'adapter au territoire. Partant, un enracinement local des établissements de formation est indispensable : l'implication active des autres acteurs du monde rural intervenant sur un même territoire, au sein d'une formation, est l'une des conditions nécessaires pour un tel apprentissage actif.

Si les missions des établissements sont multiples, il n'en a pas toujours été ainsi. Les premiers établissements d'enseignement supérieur agronomique, les écoles d'agriculture ainsi que les facultés et les universités d'agronomie ont été créés pour former des ingénieurs et des techniciens au développement de la production agricole par l'application de « techniques modernes ». Aujourd'hui, l'enseignement agricole ne forme plus exclusivement aux métiers de l'agriculture. Il doit répondre aux nouvelles exigences imposées par les changements des systèmes de production agricole et agro-alimentaire et investir dans de nouveaux créneaux de formation, en amont et en aval de la fonction de production jusqu'alors son « cœur de métier ». La formation n'est plus seulement « agricole » à l'instar de l'agriculture elle-même qui n'a plus pour seule vocation de nourrir les hommes. Elle doit également répondre aux attentes de la société en matière de préservation de l'environnement, de protection de la biodiversité, de qualité alimentaire et sanitaire des produits, d'insertion des agriculteurs au sein de la société globale, d'entretien des paysages, de mise en valeur de l'espace rural, de stockage du carbone, etc. Sa fonction, plus large et plus complexe, s'est progressivement élargie à de nouveaux métiers liés à la transformation, à la distribution des produits, et au management des entreprises. L'enseignement agricole doit donc aussi intégrer dans ses différents programmes les défis émergents liés aux problématiques actuelles posées par ce vaste champ d'activités.

Complexité et spécificité de l'enseignement agricole en France

L'enseignement agricole constitue un domaine complexe que l'on peut décrire comme :

- un système d'organismes de formation de différents statuts et aux missions diversifiées;
- des familles de métiers et de qualifications auxquelles il prépare ou les savoirs qu'il dispense;
- des pratiques pédagogiques, éducatives et managériales;
- un ensemble de politiques publiques (Marshall, 2004).

La production agricole et agro-alimentaire fait appel à une grande diversité de secteurs économiques, et exige une large gamme de compétences. L'enseignement agricole concerne toutes les formations qui se rapportent à l'agriculture au sens large, quels qu'en soient le niveau et la durée, depuis l'enseignement diplômant de longue durée, jusqu'aux stages

de courte durée et à la formation continue (FAO, 1997). D'une manière générale, les organismes de coopération internationale (FAO, Banque mondiale, coopération française, etc.) distinguent quatre niveaux d'intervention qui peuvent être croisés :

- L'enseignement agricole supérieur se rapporte aux formations débouchant sur un diplôme universitaire ou un titre d'ingénieur.
- L'enseignement technique et professionnel (*Vocational Education and Training, VET*) est dispensé dans les établissements du second degré, au-dessous du niveau universitaire; il prépare à l'exercice d'une activité professionnelle par une formation spécifique. L'expression « formation professionnelle » est parfois utilisée et peut alors désigner plusieurs types d'enseignement, quel que soit le niveau (y compris l'enseignement supérieur professionnel) : formation professionnelle initiale, formation professionnelle postsecondaire, formation professionnelle continue, formation professionnelle des chômeurs et demandeurs d'emploi.
- La formation continue concerne tout système de formation dispensée pendant l'emploi. Bien plus que la formation initiale, elle répond à des exigences de formation spécifiques à chaque client.
- La formation professionnelle agricole de masse (FPAM) désigne « les dispositifs à vocation nationale permettant l'accès durable à la formation professionnelle à un nombre important de producteurs agricoles, ayant à la fois vocation à répondre à des problèmes techniques liés à la production et à la gestion des exploitations, mais également vocation à proposer des informations sur leur environnement et des outils d'acquisition des savoirs » (Fusiller, 2004).

Le périmètre des savoirs utiles pour les métiers de demain se déplace du pôle agricole strict vers un ensemble agriculture-alimentation-environnement (Conseil général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces ruraux, 2006). La diversification de la gamme de l'enseignement agricole doit donc s'étendre à quatre grandes « familles » de métiers ou secteurs professionnels : 1) la production agricole et les agro-fournitures; 2) les industries agro-alimentaires; 3) l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement; 4) les services en milieu rural. De son côté, l'offre de formation élargie pour ces métiers correspond à plusieurs profils porteurs des emplois du futur (Ciheam, 1999) : manager de projets (exploitation agricole, nouveaux produits, investissements agro-industriels, ressources naturelles, organisations professionnelles, etc.); ingénieur de production (agriculture et industrie agro-alimentaire); développeur (transfert de savoir, services aux entreprises); spécialiste de marketing (technico-commercial, ventes); expert en logistique en approvisionnement et distribution; expert en innovation (création de nouveaux produits, gestion des innovations, services, expertises spécialisées, etc.).

L'enseignement agricole doit élargir son offre de formation pour répondre aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, par exemple dans les domaines de : l'analyse et la régulation des filières agro-alimentaires; la qualité, l'hygiène, la sécurité sanitaire des aliments et leur traçabilité; l'alimentation et la santé; la préservation de l'environnement; les questions éthiques liées aux sciences du vivant; l'utilisation non alimentaire des produits agricoles, etc. Les systèmes d'éducation et d'enseignement supérieur devront donc proposer des formations qui dépassent largement les aspects productifs, en prenant en compte l'évolution de l'ensemble des métiers complémentaires d'accompagnement et de service et en ajoutant des compétences de « faire-faire » aux compétences plus traditionnelles des métiers d'opérateurs.

Promouvoir des compétences et des capacités nouvelles

Les compétences strictement scientifiques et techniques ne suffisent plus pour acquérir la maîtrise des métiers actuels et futurs et s'affirmer dans un milieu professionnel. Les futurs acteurs professionnels devront également disposer de compétences plus larges et d'aptitudes relationnelles pour pouvoir affronter des situations complexes, être réactifs face aux changements, percevoir les spécificités culturelles, travailler en équipe et en réseaux, etc. Le défi majeur de l'enseignement est d'amener les apprenants à articuler les valeurs, le savoir, le savoir-être et l'action, de former pour savoir et penser, sans oublier de former pour agir.

Les produits alimentaires mis à la disposition des consommateurs ont subi un nombre plus ou moins important d'opérations techniques et commerciales conduites par différents agents économiques qui ont contribué à leur production, leur transformation et à leur circulation, aux différents stades d'élaboration. Ces fonctions, ces échanges et ces circuits se multiplient au fur et à mesure que les systèmes agro-alimentaires se modernisent. La mondialisation des marchés et de l'information a rendu les systèmes agro-alimentaires encore plus complexes. L'enseignement devra privilégier la formation aux approches systémiques et interdisciplinaires tenant compte de l'interdépendance des facteurs, au niveau de l'agriculture et de son intégration dans les systèmes agro-alimentaires, pour expliquer la réalité dans toute sa complexité. En situation professionnelle, être capable de donner un diagnostic rapide sur des situations complexes deviendra indispensable.

Les exigences en matière de communication, d'animation d'équipes et de prise de responsabilités ont augmenté pour la plupart des catégories d'emploi. Toutes les études prospectives portant sur les emplois et les besoins en qualification et en formation convergent et insistent sur l'indispensable acquisition d'aptitudes relationnelles dans les emplois de services mais également dans les emplois administratifs et techniques. Au final, il devient essentiel de former des cadres ouverts et curieux, capables de développer des vues d'ensemble et d'être efficaces pour résoudre des problèmes spécifiques mais aussi d'avoir une humilité intellectuelle et d'être à l'aise dans la dialectique connaissance-action⁵. Les offres de formation et les modules d'enseignement devront être plus explicites sur les objectifs à atteindre et les compétences à acquérir par les étudiants⁶.

Tendances de l'emploi dans le secteur agricole en France

En 2006, l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (Apecita) a collecté 14 339 offres d'emploi et inscrit 15 693 candidats. L'année se caractérise par une progression de l'offre (+ 13 %) et de la demande (+ 3 %).

En 2007 encore, deux tiers des offres d'emploi proviennent de cinq types d'employeurs :

- les industries agro-alimentaires (13 %) pour des postes en services connexes à la production (qualité, logistique, achats), en fabrication et commerce ;

5 - Analyse de Michel Petit (ancien directeur général de la recherche agronomique, Banque mondiale, professeur associé Cihem-IAM Montpellier), sur la formation des généralistes: les *Young Professionals* à la Banque mondiale, ou d'autres comme les membres de l'Indian Administrative Service.

6 - Cette recommandation figure maintenant explicitement dans les critères de mise aux normes de documents pédagogiques pour les institutions adhérant au processus de Bologne.

- les entreprises de l'agro-fourriture (14%) pour des postes commerciaux, en expérimentation et recherche;
- les exploitations agricoles et entreprises de productions spécialisées (12%) pour des postes en production dans les domaines viticole, horticole, des productions animales et végétales; les entreprises commerciales et de distribution (12%) pour des postes commerciaux dans l'agro-fourriture et l'agro-alimentaire;
- les organisations professionnelles agricoles (12%) pour des postes de conseillers et animateurs en expérimentation et recherche;
- les sociétés de services (informatique notamment), les entreprises d'aménagement paysager, les sociétés et organismes de l'environnement occupent une place moins importante mais, le nombre d'offres qu'ils proposent progresse sensiblement entre 2005 et 2006.

Les établissements de négoce et de collecte recrutent. L'étude révèle que ce sont les établissements de collecte et de négoce qui ont proposé le plus d'offres: 3 019, soit 21% du total des offres enregistrées par l'Apecita. Dans le détail, les fonctions commerciales comptent pour 80% des offres. Viennent ensuite les postes proposés par les entreprises d'agro-fourriture, puis les OPA (organisations professionnelles agricoles).

Les commerciaux ont le vent en poupe. En ce qui concerne les fonctions, la tendance est plus que favorable aux technico-commerciaux. En effet, les offres d'emplois les concernant sont les plus nombreuses: 5 424 offres leur étaient destinées. Suivent les offres en laboratoire-expérimentation, puis celles en conseil-animation qui progressent de 31%. Même tendance pour les fonctions en administration-gestion qui recrutent essentiellement des ingénieurs. L'enseignement-formation propose 1 134 postes aux ingénieurs et aux titulaires de BTS. À l'inverse, la production agricole affiche une légère baisse (- 3%).

Sources: Apecita, Tendances de l'emploi, 2007; www.studyrama.com, à partir de l'étude Apecita.

Développer l'ouverture internationale

L'ouverture des enseignements au contexte international est devenue un impératif, notamment avec la mise en place progressive de la ZLE euro-méditerranéenne. L'internationalisation des marchés aura des impacts importants sur l'ensemble des filières agricoles et agro-alimentaires, et donc sur la formation, particulièrement celle du personnel d'encadrement appelé à développer des relations accrues avec des partenaires d'autres pays. Le caractère international des formations concerne d'abord les contenus des enseignements. Les étudiants doivent pouvoir:

- comprendre les enjeux liés à l'internationalisation de l'économie agricole et agro-alimentaire, et traiter les problèmes posés par ses implications sur les politiques publiques et les stratégies des organisations dans lesquelles ils exerceront;
- avoir accès à des innovations indispensables à la conduite de leurs actions;
- réussir des mobilités en cursus de formation, de recherche, d'activité professionnelle;
- communiquer dans plusieurs langues – particulièrement celles des pays du pourtour méditerranéen – mais aussi mieux percevoir et s'adapter à des milieux culturels différents. Il s'agit de préparer les étudiants à ne pas être « déstabilisés » par les

différences culturelles, de leur apprendre à saisir et à résoudre les difficultés liées au travail au sein d'équipes multiculturelles, d'entreprises multinationales, pour négocier avec des partenaires étrangers, réaliser des études de marketing international, etc. ;

Sur ce volet international, les nécessaires évolutions à engager pour les structures de formation et d'enseignement supérieur impliqueront la mise en œuvre d'actions complémentaires et de dispositifs :

- dispositifs d'adaptation des programmes et de mise à niveau, par rapport aux standards internationaux, pour améliorer leur lisibilité et leur interconnexion. Les enseignements de haut niveau seront conçus, chaque fois que cela s'avérera possible, en partenariat Sud-Nord et Sud-Sud. La mise en place de démarches qualité (Dollé, 2007) facilitera ces mises à niveau selon des dispositifs pédagogiques reconnus et des cursus bâtis à partir de modules sanctionnés par l'obtention de crédits capitalisables⁷ ;
- dispositifs de construction de réseaux de partenariats entre organismes d'enseignement des pays du pourtour méditerranéen, pour favoriser la compatibilité entre les systèmes nationaux de masters et d'ingénieur ;
- dispositifs euro-méditerranéens de mobilité pour encourager les échanges d'étudiants et d'enseignants et le partage d'expériences pédagogiques ;
- dispositifs d'intégration dans les cursus individuels de formation par apprentissage avec des stages à l'étranger permettant l'alternance entre la mise en situation professionnelle temporaire et le cursus de formation plus académique. Ces périodes doivent être reconnues et suffisamment créditées dans les cursus ;
- dispositifs de création de masters internationaux et d'écoles doctorales en partenariat euro-méditerranéen ;
- dispositifs de mutualisation des ressources pour soutenir la formation et la recherche, aux niveaux national et régional ;
- plus généralement, dispositifs de réforme de pratiques de gouvernance des institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche et de leurs tutelles⁸.

L'ensemble de ces dispositions de rénovation et de réforme peut contribuer à améliorer fortement les performances de systèmes nationaux d'enseignement supérieur mis en réseau et mutualisés. Ces objectifs sont communs aux institutions méditerranéennes du Nord (Commission des Communautés européennes, 2006) et du Sud qui peuvent s'engager dans la même dynamique. Dans une communication récente, la Commission des Communautés européennes pointe de nombreux défis à relever pour la modernisation d'universités européennes, loin de valoriser leur potentiel... « L'Europe a besoin d'universités capables de développer leurs points forts et de différencier leurs activités eu égard

7 - Crédits ECTS (*European Credit Transfer System*).

8 - La réforme des pratiques de gouvernance, des institutions et des tutelles est directement dépendante des capacités de réforme des États, pouvant évoluer de gouvernance faible et peu efficace vers des pratiques de gouvernance démocratiques confirmées.

à ceux-ci» (Commission des Communautés européennes, 2006)⁹. Ainsi, l'ouverture internationale concerne les dispositifs agronomiques des deux rives de la Méditerranée dans une même dynamique de production de connaissances pour le développement.

Améliorer la relation formation-emploi

La nouvelle problématique de l'adéquation formation-emploi

L'adéquation entre les formations, les compétences qu'elles dispensent et l'emploi requiert la mise en place de mécanismes capables d'anticiper l'évolution des métiers pour construire des offres de formation qui s'adaptent régulièrement aux attentes. Dans les pays développés, il existe de nombreuses approches et outils qui permettent de prévoir les tendances, d'identifier les besoins de compétences et de mettre en place des formations en rapport avec la demande. L'expérience a montré que de tels dispositifs peuvent améliorer l'employabilité et réduire ainsi les taux d'échec, sans pour autant résoudre totalement la question de l'emploi. Cependant en France, comme dans d'autres pays européens de la Méditerranée, de lourds dispositifs de formation professionnelle n'ont pas toujours débouché sur des emplois, et Jean Vincens de déplorer que « la bonne correspondance entre formation initiale et emplois occupés, tant en termes de niveaux que de spécialités, n'est pas toujours la règle » (Giret, Lopez et Rose, 2005).

Ces méthodes ont été récemment introduites dans les PSEM mais rarement utilisées. Les dispositifs d'enseignement technique agricole et d'enseignement supérieur agronomique mis en place au lendemain des indépendances avaient pour objectif la formation des cadres de la fonction publique de l'administration de l'État et des nombreux services parapublics. Dans la plupart de ces pays, cet enseignement ne répond plus totalement aux nouveaux enjeux car il est le plus souvent déconnecté des organisations professionnelles, des entreprises et des attentes de la société; fragmenté entre différents ministères (Agriculture, Enseignement supérieur, Éducation, Formation professionnelle...) et cloisonné par niveau; sans lien avec des organismes de recherche et soutenu par des actions de coopération certes multiples mais parcellaires et isolées.

Les difficultés d'emploi des diplômés concernent tous les secteurs du système agro-alimentaire mais touchent avec plus d'acuité celui de l'agriculture où d'autres problèmes s'ajoutent: celui de l'accès à la formation d'une grande partie des jeunes ruraux et celui du faible niveau de formation des exploitants agricoles qui ne leur permet pas d'utiliser les techniques modernes de production (El Bakkari, 2004). Face à ces enjeux, la plupart des pays méditerranéens ont initié des projets, très souvent dans le cadre de dispositifs de projets de coopération internationale dans le but de développer des partenariats durables entre les institutions de formation et le monde du travail, et de professionnaliser davantage les formations pour améliorer l'insertion professionnelle des diplômés.

9 - Avec 4 000 établissements, plus de 17 millions d'étudiants et un personnel d'environ 1,5 millions de personnes dont 435 000 chercheurs, les universités européennes représentent un immense potentiel mais qui n'est pas totalement mobilisé et utilisé pour plus de croissance et d'emplois.

Réhabiliter la formation professionnelle et développer la formation continue

La nécessité de professionnaliser tous les niveaux et les types de formation s'impose, car elles ont toutes vocation à déboucher sur un emploi. La perception de l'enseignement professionnel est en train de changer : considéré dans un passé récent comme une voie de sortie ou de récupération des élèves en échec scolaire, il représente aujourd'hui une alternative intéressante pour répondre aux enjeux de l'emploi et du développement économique. Son renforcement peut prendre plusieurs formes : des contrats de formation en alternance, des filières de formation professionnelle longues ou courtes, conçues conjointement avec les branches professionnelles et les entreprises. Dans certains cas, il est souhaitable d'encourager la création de chaires d'entreprise au sein des écoles ou universités. La formation continue est devenue essentielle pour faire face aux perpétuelles mutations technologiques et permettre une actualisation permanente des connaissances. Elle favorise également la promotion sociale des ressources humaines, aussi bien dans les pays du nord que ceux du sud de la Méditerranée. La plupart de ces pays ont initié des politiques publiques, pour renforcer le cadre législatif de ce type de formation dans le but d'assurer son redéploiement et son essor. En Europe surtout, un large consensus s'est clairement instauré entre les États membres de l'Union autour de l'éducation et la formation « tout au long de la vie », principe intégré dans les programmes communautaires consacrés à l'éducation (Commission des Communautés européennes, 2000). Il faut étendre ces dispositifs à l'ensemble des pays méditerranéens parce qu'ils contribuent à maintenir la compétitivité économique et la capacité d'insertion professionnelle très utile pour combattre l'exclusion sociale.

Les politiques de formation professionnelle de « mise à niveau » dans le secteur agricole, élaborées par les pays tiers méditerranéens, accordent une place importante à la formation continue. Elle s'adresse généralement aux cadres des administrations et des entreprises mais peut aussi concerner de nombreux étudiants issus des écoles et des universités qui souhaitent compléter leur formation initiale et cherchent une formation post-universitaire pour mieux intégrer le marché de l'emploi. Plusieurs types de formation sont à favoriser dans ce cadre-là : des formations courtes spécialisées ; des formations longues qui donnent lieu à la délivrance de diplômes ; une combinaison des deux, sur la base de modules capitalisables.

La « formation tout au long de la vie » peut également étayer la « validation des acquis de l'expérience » (VAE), diplôme qui devrait occuper une place plus importante dans le déroulement de carrière des individus, particulièrement celle des fonctionnaires. Les dispositifs de VAE, combinés à des modules de formation professionnelle continue, sont nouveaux dans les pays méditerranéens et doivent être développés. Ce pourrait être un objectif de coopération régionale pour la mise au point de méthodes de reconnaissance et de validation homogènes. Les universités et les établissements d'enseignement supérieur qui développeront des actions dans ce sens pourront capter plus aisément les évolutions sociétales en matière de formation et mettre en œuvre de véritables dispositifs de « fertilisation croisée » entre la formation continue et la formation initiale (Hetzl, 2006).

Le MBA Agri-business : une formation délocalisée en Algérie

Le programme « Master of Business Administration en Agri-business » a pour objectifs de concevoir, de produire et de mettre en œuvre des programmes d'enseignement pour la formation de cadres de haut niveau destinés aux entreprises agro-industrielles et aux secteurs de l'économie agro-alimentaire en Algérie. La formation est organisée conjointement par le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes-Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (Ciheam-IAMM), le World Trade Center Algeria (WTCA) et l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP) d'Alger.

Cette formation aborde principalement le processus de mondialisation et ses impacts sur les stratégies des entreprises agricoles et agro-alimentaires ainsi que sur le fonctionnement des filières. La spécificité de l'agriculture et de l'alimentation impose une adaptation des outils de management car, ici plus qu'ailleurs, le poids des politiques publiques, les pressions des consommateurs, le caractère biologique et saisonnier des produits ont une influence déterminante sur les stratégies des acteurs, et sur la régulation des filières. En Algérie, la formation continue est assurée par différentes institutions publiques et privées qui dispensent des actions à destination de l'ensemble des secteurs économiques. Il reste important que la formation des managers soit adaptée à leur domaine d'activité et basée sur une pédagogie appropriée intégrant les nouvelles technologies éducatives.

L'enseignement se déroule à l'ISGP d'Alger, sous forme de quinze modules capitalisables de cinq jours (trente heures) par mois chacun, et équivalent à quatre crédits d'enseignement. Le volume horaire total est donc de quatre cent cinquante heures, soit soixante crédits, et permet d'obtenir le diplôme de spécialisation post-graduate (DSPG). Les candidats doivent ensuite présenter une thèse pour obtenir le MBA. Les trois organisations projettent de transférer en Algérie, l'ensemble de cette formation. À terme, une partie des modules pédagogiques qui sont déjà réalisés à l'IAMM de Montpellier seront transférés et enseignés à l'ISGP d'Alger. La formation de la première promotion a démarré en janvier 2005 : sur les quinze candidats inscrits, treize ont validé les soixante crédits et ont obtenu le DSPG en avril 2007. Cette première expérience a permis de renforcer et de conforter les assises de la seconde promotion en cours de lancement.

Sources : Convention de coopération Ciheam-IAMM, ISGP, WTCA.

Favoriser le partenariat public-privé, former plus au management

La réduction des effectifs du secteur public incite les étudiants à choisir des options qui les préparent aux conditions de l'emploi dans le secteur privé. Des partenariats avec ce dernier sont essentiels pour réformer les programmes et anticiper les évolutions du marché de l'emploi.

Les organisations professionnelles et les entreprises du secteur agricole sont directement concernées par l'enseignement, particulièrement par les formations professionnelles. Il est donc important d'en envisager une gestion mieux partagée, avec une participation plus active du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des formations. Force est d'admettre que, jusqu'à l'heure, les relations entre les acteurs du secteur privé et les administrations publiques, censées lui fournir ses services, sont encore peu développées dans la plupart des pays méditerranéens. À l'avenir, la connaissance mutuelle des secteurs public et privé doit être favorisée dès la formation, notamment à travers des stages, des formations communes, qui regroupent des agents des deux secteurs ainsi que des étudiants en formation continue. Ces rapprochements

doivent rester compatibles avec le caractère public des missions et les responsabilités des universités qui pourraient par ce biais affirmer plus fortement leur rôle économique et leur volonté de contribuer activement à l'exploitation et à la diffusion des connaissances scientifiques et technologiques qu'elles produisent.

Comment favoriser l'adaptation des étudiants au secteur privé? En permettant par exemple aux étudiants d'acquérir des compétences de base en gestion, quelles que soient les disciplines en agronomie: gestion de laboratoire de recherche, management d'institution de formation ou gestion d'entreprise. Ces formations permettraient de créer un minimum de culture d'entreprise chez les étudiants, les chercheurs et les personnels des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il serait également utile d'inclure dans les programmes «master professionnel» ou «recherche», ou lors de séminaires d'écoles doctorales, des enseignements sur la gestion des droits de propriété intellectuelle, le travail de groupe, le montage de projets en réseaux, l'élaboration de systèmes de management de la qualité... Plus largement, toute action permettant de créer des éléments de dialogue entre secteur public et secteur privé¹⁰ est à encourager.

Asseoir l'ingénierie des dispositifs de formation sur l'APC

Les compétences transmises aux étudiants doivent être en phase avec les exigences des emplois du marché. Il faut évaluer les formations en fonction des connaissances et des compétences acquises mais aussi des emplois qu'elle peut assurer. Cette perception constitue un changement important dans la conception des programmes pédagogiques. L'approche par les compétences (APC) permet d'assurer une meilleure réponse aux besoins en compétences qui deviennent le référentiel et la finalité des formations. Les programmes sont élaborés avec les professionnels qui définissent leurs besoins en compétences et connaissances fondamentales. Des dispositifs de renforcement du système d'orientation et de conseil peuvent également être élaborés en partenariat pour aider les diplômés à trouver un emploi. Des expériences récentes de formation de techniciens supérieurs agricoles dans le secteur de l'horticulture et de l'agro-tourisme montrent l'intérêt de tels dispositifs.

Adéquation formation-emploi et APC

1) L'Institut des techniciens spécialisés en agriculture de Souihla à Marrakech (ITSAS) récolte les premiers fruits de l'APC

L'implantation de l'APC a concerné dans un premier temps la filière Techniques d'horticulture (2003). Elle a nécessité un travail approfondi, continu et de longue haleine. L'ITSA de Souihla a tout d'abord organisé une rencontre AST (analyse de situation de travail) avec les professionnels de la filière horticole. Cette rencontre a constitué une étape cruciale dans le processus d'élaboration du programme de formation des techniciens horticoles afin d'anticiper l'évolution de leurs compétences, de leur rendement, de leur performance et leurs capacités d'adaptation. Au cours de cet atelier, les professionnels ont décrit la situation de travail et déterminé les compétences requises. Pas moins de vingt-six compétences ont été spécifiées. Sur la base de cet apport concret des professionnels, les formateurs de l'ITSA de Souihla ont conçu et élaboré les programmes de formation

¹⁰ - Le secteur privé et les firmes jouent un rôle de plus en plus important dans les domaines des technologies agro-alimentaires, des ressources génétiques et des biotechnologies.

et les documents d'accompagnement : le guide pédagogique, le guide d'évaluation, le guide d'organisation pédagogique et matérielle et les guides de stages...

Un deuxième programme de formation par APC a été implanté en 2005-2006, celui des techniques d'élevage bovins-ovins-caprins (BOC). L'équipe de l'ITSAS, en tant qu'établissement pilote en matière d'APC dans la formation agricole, a réalisé à partir de l'année 2006-2007 des sessions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement au profit d'autres établissements de formation agricoles dans le cadre du projet de la généralisation de l'APC.

2) ALEF : Un projet pour améliorer la formation et l'employabilité des jeunes

ALEF (Advancing Learning and Employability for a better Future) est un projet de coopération bilatérale entre le Maroc et les États-Unis. Son but est d'améliorer l'apprentissage et l'employabilité des jeunes Marocaines et Marocains en renforçant la qualité et la pertinence de l'éducation de base et de la formation professionnelle agricole et touristique, afin de mieux les préparer aux études, au monde de l'emploi et à la vie sociale. Pour atteindre ces objectifs, ALEF a élaboré et réalise des initiatives en étroite collaboration avec deux partenaires techniques, la direction de l'Enseignement, des Recherches et du Développement du ministère de l'Agriculture et la direction de la Formation et de la Coopération du ministère du Tourisme, et avec le partenaire de tutelle, le secrétariat d'État chargé de la Formation professionnelle. Ces objectifs reposent sur trois axes stratégiques principaux :

- la définition des besoins de base en compétences et connaissances fondamentales demandées par les employeurs ;
- l'amélioration de la qualité et la pertinence de la formation professionnelle offerte aux futurs techniciens et ouvriers des deux secteurs, l'agriculture et le tourisme ;
- le renforcement du système d'orientation et de conseil pour aider les diplômés à trouver un emploi.

Le projet ALEF, qui a démarré en décembre 2004, répond à la volonté du gouvernement du Royaume du Maroc et de l'USAID de mettre à niveau les secteurs de l'agriculture et le tourisme.

Sources : Lettre d'information Maroc des compétences, 3, octobre 2006.

Améliorer l'employabilité

Au Sud, le concept d'employabilité¹¹ a pris une importance toute particulière au cours de la décennie 1990 lorsqu'une grande partie des diplômés de l'enseignement agricole, traditionnellement recrutés par le secteur public, ont eu de plus en plus de difficultés à trouver un emploi. La mise en place de plans successifs d'ajustement structurel a en effet tari les emplois dans le secteur public¹² et les formations reçues n'ont pas été suffisamment orientées vers les besoins d'un secteur privé incapable de les absorber, tandis que des emplois nécessitant des qualifications ne sont pas toujours pourvus. Un nombre croissant de jeunes diplômés sont ainsi au chômage et les lauréats de la formation professionnelle rencontrent des difficultés à trouver un emploi dans leur domaine... Si les employeurs expriment leur satisfaction sur les compétences techniques des lauréats, ils déplorent leur manque d'initiative, d'autonomie et de confiance en eux ainsi que leur

11 - L'employabilité est l'espérance objective ou la probabilité plus ou moins forte que peut avoir une personne à la recherche d'un emploi d'en trouver un.

12 - Voir par exemple le dispositif de départs volontaires dans l'administration publique au Maroc en 2006 et 2007, y compris dans l'enseignement supérieur et la recherche agronomique, éventuellement compensables par des mobilisations de compétences externes contractuelles.

difficulté à mettre en valeur ces mêmes compétences (USAID-ALEF, 2006). Difficulté accentuée pour les diplômés de l'enseignement supérieur pour lesquels l'État avait été le premier employeur, le désengagement de ce dernier conduit d'ailleurs à un accroissement du chômage¹³ dont le taux peut augmenter avec le niveau de formation. Pour favoriser son employabilité, l'individu doit disposer de connaissances (y compris celles du marché du travail), d'aptitudes et d'attitudes générales (comme l'autonomie) et des savoir-faire nécessaires à sa recherche d'emploi (clarté du projet professionnel, méthode de recherche). Développer l'ensemble de ces compétences pour trouver un emploi et s'adapter au monde du travail devient l'enjeu majeur des systèmes de formation et d'enseignement supérieur.

Construire un espace euro-méditerranéen de la recherche

Prolonger les initiatives institutionnelles pour rationaliser les dispositifs au Nord

Plusieurs réflexions sont engagées sur les adaptations nécessaires dans le domaine des sciences et de la technologie agricole pour faire face aux enjeux de l'alimentation des populations à différentes échéances. En 2002, la Banque mondiale a lancé avec la FAO, lors du sommet mondial sur le développement durable, un processus consultatif sur une proposition d'évaluation internationale du rôle de la science et de la technologie agricole pour lutter contre la faim, améliorer les conditions de vie en milieu rural et stimuler la croissance économique pour les prochaines décennies. Depuis, plusieurs consultations ont été organisées au cours de réunions régionales. En août 2003, le comité directeur pour le processus consultatif a rendu son rapport (IAASTD, 2003) qui définit l'objectif, le champ d'action, le mode de gouvernance et les moyens affectés à cette évaluation. Des documents provisoires montrent quelques propositions qui peuvent concerner la région méditerranéenne bien que les travaux régionaux ne soient pas menés à cette échelle géographique.

D'autres initiatives nationales ou plus régionales ont été lancées. En février 2005, le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER, 2005a) a publié un rapport réalisé à la demande de la Commission pour la recherche agronomique internationale (CRAI)¹⁴ sur les relations entre le système national de recherche agronomique et le système international, et qui insiste sur l'intérêt de réorganiser les coordinations pour améliorer durablement les impacts de la recherche agricole sur le développement. Au même moment, le CNER a appuyé la constitution à Montpellier d'un pôle agronomique où la communauté de recherche locale issue des établissements publics nationaux travaillerait de façon plus intégrée à « l'université classique » (CNER, 2005b). Ce pôle pouvait être un dispositif expérimental en termes de décentralisation et de déconcentration du

13 - J. Metge signale qu'au Maroc, selon une enquête de 1997, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur était de 30,5 % alors que celui des diplômés techniciens n'était que de 15 % et que le chômage urbain était évalué à 16,9 %. En 2003, le taux de chômage de la population âgée de 20-24 ans diplômée de l'enseignement supérieur était de 12,3 % dans l'UE à vingt-cinq et de 1,6 % aux États-Unis (Eurostat et OCDE).

14 - Voir par exemple le dispositif de départs volontaires dans l'administration publique au Maroc en 2006 et 2007, y compris dans l'enseignement supérieur et la recherche agronomique, éventuellement compensables par des mobilisations de compétences externes contractuelles.

système de recherche, avec des mises en réseaux, des dispositifs mutualisés ouverts sur l'international et plus particulièrement sur la Méditerranée. En 2006, le réseau technologique de recherche avancée « Agronomie et développement durable » a ainsi été labellisé. Un pôle de recherche et d'enseignement supérieur est également en cours de constitution à Montpellier avec une thématique agronomie et développement durable. Ces exemples de constitution de pôle de compétence, de choix de priorités, de rapprochements de structures et de constitutions de masses critiques peuvent guider la mise en place de dispositifs plus opérationnels en Méditerranée.

Soutenir les initiatives convergentes entre Nord et Sud

Face à une Europe qui tente de combler son retard vis-à-vis de l'Amérique du Nord en organisant un Espace européen de la recherche (EER), la Méditerranée commence à promouvoir la mise en réseau de ses capacités de recherche. Il s'agit, en partant des besoins réels de chaque pays, de réfléchir à la constitution d'un espace euro-méditerranéen de la recherche agronomique alimentaire et environnementale. L'ouverture du grand marché euro-méditerranéen en 2010 en renforce encore la nécessité. En mars 2006, dans le cadre de la préparation du 7^e Programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT), un forum, organisé par le Ciheam à Rabat, s'est tenu sur les perspectives de la construction d'un tel espace. Il a permis d'identifier les centres d'intérêt mutuel entre l'Europe et la Méditerranée dans les domaines de l'agriculture, de la recherche biotechnologique et de l'alimentation. Le 7^e PCRDT peut effectivement contribuer à la construction d'une culture scientifique et d'un espace de recherche en Méditerranée et doit créer un contexte politique pour une nouvelle stratégie de coopération scientifique et technologique internationale dans la région.

7^e Programme-cadre de recherche et de développement technologique (2007-2013)

« Pour un espace euro-méditerranéen de la recherche agronomique, Rabat, Maroc, mars 2006 »

L'Institut agronomique et vétérinaire Hassan-II (Rabat, Maroc) a accueilli, les 6 et 7 mars 2006, les travaux d'un forum sur les perspectives de construction d'un espace euro-méditerranéen de la recherche agronomique, à la lumière du 7^e Programme-cadre de recherche et de développement technologique mis en place par l'Union européenne pour la période 2007-2013. Cette manifestation a été organisée par le Ciheam avec l'appui de la direction générale de la Recherche de la Commission européenne et en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique (Maroc). Au cours de ces deux jours, un constat a été dressé : Le 7^e PCRDT doit créer un contexte politique nouveau permettant de développer une stratégie nouvelle en matière de coopération scientifique et technologique internationale, basée sur l'acquis de l'action menée jusqu'ici dans le cadre de l'Union. Créer les conditions de l'émergence de références communes sur les conditions de production, sur la sécurité des aliments, sur le respect de l'environnement, faire émerger une culture commune de l'innovation et du développement, penser en des termes partagés par tous le défi de la sécurité alimentaire méditerranéenne, tels sont les objectifs que peut servir la communauté scientifique [...]. Le 7^e PCRDT que met en place l'Union européenne doit

être regardé comme un levier possible de la construction d'une culture scientifique et d'un espace de recherche en Méditerranée.

Il a été convenu que les grands axes de cette stratégie, en ce qui concerne la recherche agronomique, devraient contribuer à :

- ▶ rendre l'Espace européen de la recherche plus attrayant pour les meilleurs scientifiques et devenir pour ceux-ci un pôle de référence ;
- ▶ permettre aux chercheurs d'accéder aux connaissances et aux technologies produites ailleurs dans le monde ;
- ▶ développer les activités scientifiques et techniques utiles pour la mise en œuvre des politiques d'aide du développement de l'Union ;
- ▶ mobiliser les capacités scientifiques et technologiques de l'Union et des autres pays tiers, pour des initiatives répondant à des problèmes de dimension mondiale importants pour la Communauté, tels que ceux relatifs à la sécurité alimentaire, la sûreté environnementale ou la sûreté sanitaire, la santé et les grandes maladies liées à la pauvreté. Cela concerne les pays du sud de la Méditerranée et de l'Europe. Il s'agit de mobiliser des structures, des instruments et des ressources humaines déjà disponibles, afin d'atteindre les grands objectifs que vise le programme. »

Sources : « *Recommandations et conclusions* » (Ciheam, 2006).

Les priorités de recherche et les questions posées aux chercheurs méditerranéens des deux rives, stratégiques pour le développement, sont aujourd'hui claires et pressantes. Une coopération entre chercheurs peut permettre de trouver des réponses adaptées au contexte de la région. Mettant en œuvre une recommandation de la 6^e réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du Ciheam au Caire¹⁵, plusieurs rencontres ont été organisées pour mutualiser les efforts des structures de recherche agronomique des pays du pourtour méditerranéen et construire un processus de coordination, d'échanges d'expériences, de montage de projets communs et d'élaboration progressive d'une vision commune. Un projet de coordination des recherches agronomiques en Méditerranée (ARIMNet) a été déposé en juillet 2007 pour répondre à l'appel d'offres des projets de coopération dans le cadre du 7^e PCRD. Il a pour objectif une meilleure coordination entre les dispositifs nationaux pour mieux investir sur des priorités définies en commun.

Plus largement, la première conférence euro-méditerranéenne de l'enseignement supérieur et de la recherche qui s'est tenue au Caire en juin 2007 souligne dans sa déclaration¹⁶ la disparité des résultats obtenus par les pays de la région en matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche, propose que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent un volet prioritaire du partenariat euro-méditerranéen et se fixe comme objectif de créer un espace commun pour la recherche et l'enseignement supérieur. Un consensus se dégage donc maintenant sur l'importance de la modernisation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche sur le renforcement des capacités institutionnelles, le développement de programmes d'intérêt et d'avantages mutuels. Pour renforcer cette dynamique dans le secteur agronomique, plusieurs voies se dégagent.

15 - Initiatives confiées au Ciheam dans le cadre de la 6^e réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du Ciheam, Le Caire, 2 décembre 2006.

16 - Première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, Déclaration du Caire, 18 juin 2007. Voir extrait dans les encadrés.

Déclaration finale du Caire 18 juin 2007

« Vers la création d'un espace euro-méditerranéen de la recherche

- 1) Moderniser les politiques des pays méditerranéens partenaires dans le domaine des sciences et des technologies et de la recherche et du développement;
- 2) Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles, y compris au développement des ressources humaines et de l'infrastructure de recherche;
- 3) Renforcer la participation des pays méditerranéens partenaires aux programmes-cadres tout en tenant compte de leurs besoins particuliers ainsi que des domaines présentant un intérêt et un avantage mutuels pour l'UE et les pays méditerranéens partenaires;
- 4) Promouvoir l'innovation dans les pays méditerranéens partenaires et faire en sorte que la société et l'industrie tirent un meilleur parti des résultats obtenus par la recherche et le développement technologique;
- 5) Favoriser la mobilité des chercheurs;
- 6) Renforcer la participation des pays méditerranéens partenaires au programme spécifique "Personnes" du 7^e Programme-cadre.»

Sources: *First Euro-Mediterranean Ministerial Conference on Higher Education and Scientific Research (disponible sur www.euromed-erconf.org/).*

Redéfinir le rôle des structures nationales, partager des méthodes, travailler en réseaux

Toute forme de coopération scientifique en Méditerranée exige d'être capable de partager des problématiques communes, de les traiter avec une vision régionale et d'avoir véritablement l'intention d'échanger les informations et les « savoirs ». La dynamique actuelle est encourageante car elle montre un intérêt de plus en plus fort pour la constitution de réseaux entre chercheurs et institutions de recherche agronomique¹⁷, pour la formation de pôles scientifiques et pour un maillage opérationnel des ressources scientifiques.

Aller plus loin et mettre en place une politique commune de recherche agronomique en Méditerranée, c'est imaginer les nouvelles frontières d'une recherche sur le développement rural durable. On ne peut envisager une solution « tout au Nord », avec une recherche s'effectuant dans les pays riches et bien équipés¹⁸. L'inefficacité d'un simple transfert d'innovation du Nord au Sud a été démontrée. La formule « tout au Sud » en matière de recherche pour le développement, avec une recherche plus fondamentale au Nord, n'est pas plus viable. Les recherches agronomiques deviennent plus génériques du fait de l'évolution des concepts et des méthodes en agronomie qui recouvrent l'ensemble des sciences et des technologies des domaines agricoles et agro-alimentaires. Les approches locales et les études de cas restent insuffisantes pour faire face aux enjeux de la recherche pour le développement, compte tenu de l'évolution des méthodes et concepts en sciences du vivant et de l'internationalisation des problématiques (chan-

17 - Voir différents projets et initiatives associant par exemple les institutions du nord et du sud de la Méditerranée pour la lutte contre le « bayoud » et différents ravageurs des palmiers au sud et au nord de la Méditerranée, la résistance des céréales à la sécheresse, etc., bénéficiant de financements européens.

18 - La crise de la recherche agronomique et les évolutions du système international dans le rapport du CNER sur la recherche agronomique de février 2005 (CNER, 2005a).

gement climatique, maladies émergentes, mondialisation des échanges économiques, etc.). Il y a là de nouveaux défis institutionnels à affronter par la mise en place de partenariats, d'alliances, de répartition des tâches concertées et négociées pour éviter les doublons, mais aussi des impasses ou insuffisances d'investissements fragilisant l'ensemble du dispositif.

La production des connaissances nécessaires au développement de la région doit s'appuyer sur une solide dynamique d'échanges et de travail en réseaux. La recherche européenne se développe déjà sur cette base, et des efforts doivent être entrepris en vue de favoriser le maillage des chercheurs méditerranéens entre eux et d'arrimer solidement ces réseaux à leurs partenaires du Nord, tout particulièrement aux réseaux européens. Pour fonctionner autour de projets, les réseaux de recherche doivent atteindre des masses critiques minimales de chercheurs regroupés sur des thématiques bien identifiées. Ce travail d'identification et de répartition régionale des tâches devra être entrepris en concertation avec les bailleurs. Cela impliquera des choix et des investissements prioritaires à faire en fonction du potentiel réel de chaque institution publique nationale, et en évitant la duplication dans chaque pays d'équipes de taille insuffisante, à faible visibilité, ne pouvant attirer ou retenir les bons chercheurs et ainsi capitaliser et produire des connaissances utiles pour l'action.

Enfin, la consolidation des institutions autour de quelques priorités, sans viser pour chacune d'elle l'exhaustivité, doit s'accompagner de quelques mesures spécifiques permettant de constituer des pôles d'excellence visibles et reconnus. Il s'agira, d'une part, de redéfinir des statuts plus motivants pour les chercheurs, de créer l'émulation entre ces derniers et les laboratoires et d'adapter les systèmes d'évaluation à la réalité des métiers exercés. Pour encourager l'innovation et créer des canaux de collaboration durables entre recherche et entreprises, il faudra d'autre part mettre en place des politiques publiques d'incitation à la R&D ainsi qu'une meilleure protection du droit à la propriété.

Investir pour l'élaboration de référentiels techniques

Dans cette hypothèse, il devient possible de concentrer les efforts sur quelques priorités sensibles. Des travaux de synthèse et de diagnostic sont en cours et apporteront des conclusions qui pourront servir de base de travail pour choisir les priorités d'intervention. L'objectif n'est pas ici de reprendre les différentes listes de thématiques de recherche à renforcer ou à engager (IAASTD ; Banque mondiale, 2007) mais de citer celles, primordiales, sur lesquelles des résultats significatifs pourraient permettre de passer de la croissance de la production agricole au développement rural et territorial¹⁹. Sept d'entre elles nous paraissent d'intérêt méditerranéen et répondent en partie aux questions soulevées dans les enjeux principaux des chapitres précédents. Elles portent sur :

- le changement climatique, la résistance à la sécheresse, les systèmes de production économes en eau, l'accès à la ressource en eau pour l'agriculture et les ruraux, le « droit » à l'eau ;

¹⁹ - Voir Forum euro-méditerranéen sur la recherche agronomique, Rabat, mars 2006 ; séminaires préparatoires de l'ERAnet méditerranéen, Forum européen sur le développement durable, Berlin, juin 2007, etc.

- les systèmes de production utilisant davantage la gestion des processus biologiques et écologiques, réincorporant du savoir local empirique et se réappropriant la démarche d'innovation sociétale (Chevassus-au-Louis, 2007) ;
- les pratiques agricoles conservatoires, les semis sous couvert végétal et les systèmes de cultures et d'élevage économes en énergie et avec un impact maîtrisé sur l'environnement, permettant de gérer durablement les espaces ruraux ;
- les systèmes de production assurant une meilleure sécurité alimentaire²⁰, en céréales notamment, la qualité et l'identité de produits méditerranéens valorisant les territoires ;
- l'évolution des habitudes alimentaires, les pratiques de consommation, leur impact sur la nutrition et la santé humaine, l'accès à des aliments sûrs et diversifiés ;
- les maladies émergentes animales au nord et au sud de la Méditerranée, avec l'objectif de tirer profit des biotechnologies et de mieux valoriser les ressources écologiques, la biodiversité et les apports de l'épidémiologie ;
- l'élaboration de politiques publiques limitant les processus d'exclusion²¹, associant régulation politique, action publique et dynamique de la société civile, créant emplois et revenus et secteur rural.

Les investissements dans la durée sur ces thématiques, avec des équipes de recherche en réseaux, dotées de moyens suffisants et mutualisant leurs méthodes, leurs bases de données et leurs moyens d'appui, sont un préalable à la construction de pôles d'excellence visibles, reconnus et diffusant leurs connaissances.

Infuser les savoirs, promouvoir l'innovation

Élaborer des systèmes de diffusion des connaissances

Il est capital d'adjoindre à ces efforts une véritable politique de diffusion des connaissances. Cette dernière aura pour rôle de rendre disponible et de valoriser, auprès des enseignants, des chercheurs, des professionnels et du grand public, l'information scientifique et technique dont ils ont besoin dans leurs activités au quotidien. Plus précisément, les efforts de la communauté internationale doivent se concentrer, au cours des prochaines années, sur les objectifs suivants :

- rendre plus lisible et plus opérationnel le potentiel de recherche présent au sein des réseaux de recherche agronomique européenne et méditerranéenne ;
- développer les instruments de diffusion des informations accumulées et produites par les réseaux ;

20 - La conjugaison récente des caprices de la météo (printemps et été 2007) et les récoltes moyennes au nord de la Méditerranée, la pression constante sur la demande en céréales des pays méditerranéens (Égypte et Maroc) et la forte diminution de la récolte en Ukraine et en Australie, pèsent énormément sur les stocks qui ne représentent, en août 2007, que 2,5 mois... au plus bas depuis vingt-cinq ans (le Conseil international des céréales [CIC] estime que la production mondiale ne dépasserait pas 614 millions de tonnes en 2007 pour une consommation de 617 millions de tonnes).

21 - Le processus d'exclusion n'est pas récent en agriculture, ce qui est nouveau c'est la vitesse d'exclusion en forte augmentation, sans capacité d'absorption à la même vitesse par d'autres secteurs.

- investir dans les outils d'accès aux données documentaires;
- construire des bases de données spécialisées sur divers sujets;
- stocker systématiquement sous forme électronique les productions (rapports, articles, publications diverses, etc.) pour les rendre plus directement accessibles;
- favoriser la création de forums permettant à des chercheurs et à des utilisateurs de la recherche de travailler ensemble en temps réel;
- accompagner les initiatives des membres des réseaux de recherche méditerranéens en matière d'organisation de congrès scientifiques à portée régionale et internationale; plus généralement, faciliter la mobilité des chercheurs à l'échelle nationale et internationale, avec la mise en place de dispositifs de réinsertion en retour de mobilité.

La construction d'une politique conjointe et coordonnée en matière de gestion des « savoirs » constitue un enjeu majeur; elle doit être le prolongement naturel des activités de recherche. Des efforts concertés entre partenaires impliqués à différents niveaux dans des activités de recherche doivent permettre de construire cette « intelligence collective » indispensable à un développement plus solidaire de l'espace méditerranéen.

S'appropriier les technologies et susciter l'innovation

D'une manière générale, les performances économiques des PSEM demeurent faibles par rapport à celles des pays européens. L'internationalisation de leurs économies pose la question fondamentale de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité pour toutes les composantes du système agricole et agro-alimentaire. Au niveau de l'agriculture, l'absorption des progrès autorisée par la double révolution verte pose l'exigence d'une meilleure diffusion des savoirs agronomiques et technologiques. Pour les entreprises de transformation et de distribution des produits agro-alimentaires, les innovations technologiques, qui constituent la clé d'une meilleure adaptation aux règles de la compétition et de la concurrence, doivent trouver les solutions qui facilitent leur accumulation et leur transfert.

L'acquisition de technologies, de méthodes de management et d'organisation conçues dans les pays industrialisés ne signifie pas leur appropriation. « La science et le savoir ne suscitent pas toujours une bienveillance sociale, de même que la diffusion du savoir scientifique ne produit pas toujours une dynamique d'inventions ou d'innovations technologiques » (Zghal, 2002). L'appropriation des savoirs et leur valorisation exigent certains préalables qui ne sont pas toujours réunis dans les pays du Sud. Autrement dit, la diffusion du savoir scientifique ne se concrétise pas automatiquement par une dynamique d'innovations et de progrès dans la durée (qui dépend de plusieurs facteurs institutionnels et sociologiques). Pour être opérationnels et fructueux, les savoirs nouvellement acquis doivent être « ensemencés » dans un environnement fertilisé, aptes à les assimiler et à les démultiplier.

L'enjeu pour les pays du Sud est non seulement l'accès aux savoirs, mais aussi et surtout leur adaptation, leur appropriation, leur intériorisation comme la faculté à s'en servir. Cela implique une capacité d'apprentissage indispensable aujourd'hui au regard

des progrès rapides enregistrés dans le domaine des nouvelles technologies (les TIC, la biotechnologie, les nanotechnologies). Cette maîtrise des savoirs exige des changements culturels importants en vue de dépasser la « difficulté à inscrire le progrès dans la durée » et à s'engager dans la modernité. Autrement dit, « ce qui a permis de produire des savoirs et savoir-faire nécessaires à la création de valeur en continu dans le temps, ce qui permet à un ensemble humain organisé de s'approprier ces savoirs et savoir-faire, de les développer et d'en tirer des applications spécifiques, même s'ils n'ont pas été conçus par lui » (CRD, 1998).

Favoriser le développement des TIC et faciliter leur accessibilité

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 4 « Techniques, sciences et innovation », les retombées des TIC sur l'économie des PSEM s'avèrent encore limitées. Elles pourront à l'avenir être utilisées comme leviers dans différents domaines du développement et jouer un rôle important dans le processus de croissance économique et dans la diffusion des connaissances et des savoirs. Elles constituent une opportunité de « rattrapage » pour les pays du Sud, dans la mesure où elles peuvent « contribuer au désengagement progressif des activités traditionnelles sans grande valeur ajoutée et enclencher un ajustement du tissu industriel vers des activités intensives en connaissances » (Chettab, 2004). On peut même affirmer que leur impact devrait être plus significatif que dans les pays développés : la faiblesse des autres moyens de communication, la rareté des ressources documentaires et la disponibilité insuffisante des informations font que l'utilité marginale de ces techniques est beaucoup plus grande dans les pays du Sud que dans les pays du Nord.

Un réseau territorial s'appuyant sur les TIC peut être une source primordiale de capital intellectuel et d'avantage concurrentiel. Ce capital intellectuel étant localisé, il constitue un facteur clé dans le développement des innovations et des productions agricoles et agro-industrielles à l'intérieur du territoire. Les acteurs économiques territoriaux peuvent en effet, par la connexion au réseau, compenser les limites dues à leur petite taille en bénéficiant des économies d'agglomération, c'est-à-dire en se plaçant « virtuellement » à proximité d'autres acteurs et centres de formation et de recherche. La dynamique des externalités spatiales est ainsi renforcée et étendue, grâce au réseau, à un espace plus important que celui traditionnellement retenu pour les *clusters*, pôles de compétitivités ou autres organisations similaires.

Il va sans dire que les avantages des TIC ne sont concrètement révélés que si leur utilisation est accompagnée d'innovations organisationnelles permettant une valorisation des savoirs et des compétences de l'entreprise. La compétitivité des filières agro-alimentaires nécessitera une organisation en réseau qui s'appuie sur un véritable maillage de l'ensemble des acteurs participant à la production et à la circulation des produits. La complexité des activités de production et de commercialisation exige de faire appel à de multiples savoirs et contributions permettant de poser et de résoudre un problème, de concevoir un projet, de gérer un processus d'innovation. Les performances économiques deviennent de plus en plus intrinsèquement collectives. Dans cette optique, une organisation qui suscite un niveau maximal de coopération et de coordination des acteurs le long des filières d'approvisionnement donne le maximum de chances au territoire en matière d'efficacité et de compétitivité.

Promouvoir des technopôles et des pôles de compétitivité

Deux séries d'arguments peuvent justifier l'opportunité de création de technopôles agro-alimentaires dans les pays sud-méditerranéens : l'urgence des gains de compétitivité face aux perspectives des marchés et à la fracture économique Nord-Sud ; l'exigence de dispositifs novateurs, aptes à organiser les ressources cognitives et à permettre de réels transferts des savoirs, leur accumulation et leur démultiplication locale.

Il semble que les insuffisances et les contraintes identifiées en matière de « gestion des connaissances » ne pourront être dépassées, et les besoins recensés réellement couverts que sur la base d'une mise en commun des compétences disponibles au niveau du territoire, voire dans des espaces beaucoup plus larges. La rareté, l'éparpillement, l'isolement des compétences et leur dépendance à l'égard des centres de réflexion et de conception extérieurs exigent la mise en place de mécanismes de coordination et d'animation novateurs qui donnent la priorité au « maillage » et à la mobilisation des compétences locales. Il s'agit de construire progressivement un pôle de compétence qui viendrait répondre aux enjeux de l'appropriation des savoirs et de leur démultiplication.

L'exemple du technopôle agro-alimentaire et du pôle de compétitivité de Bizerte (Tunisie)

L'étude stratégique du projet a permis, d'une part, de confirmer l'existence d'une opportunité pour créer à court terme un technopôle agro-alimentaire et, d'autre part, de préciser les missions et de dessiner l'architecture de ce futur pôle. L'opportunité du projet a été validée par trois séries d'arguments.

La première série concerne *les perspectives des marchés agro-alimentaires* : dans ce secteur considéré comme globalement porteur, on note des préoccupations liées à la montée des concurrences sur le marché intérieur et des doutes sur la compétitivité des entreprises tunisiennes sur les marchés d'exportation. Ceci conduit les chefs d'entreprise et les administrations à insister sur *l'urgence des gains de compétitivité et donc sur la nécessité d'outils adaptés*.

La deuxième série d'arguments concerne *les priorités d'intervention* suggérées par les personnes rencontrées. Elles s'articulent autour de cinq domaines principaux : le renforcement des relations agriculture-IAA ; la promotion de la qualité ; le management et les ressources humaines (les retards en matière d'organisation, d'animation et de formation des ressources humaines pénalisent les performances des entreprises) ; l'innovation ; le développement de l'exportation.

La troisième série d'arguments en faveur du concept de technopôle concerne *la pertinence du projet*. On relève l'intérêt d'un maillage des entreprises et des organismes d'appui dans le cadre d'un réseau, qui peut pallier les problèmes liés aux dispersions, de doubles emplois des moyens et des organismes existants, tout en mettant à profit les effets de synergies.

Sur ces bases, cinq missions majeures ont été assignées au futur technopôle : aider, former, mettre en relation, innover, sensibiliser et informer. Pour remplir ces missions, l'étude a suggéré la mise en place, sur le site de Bizerte considéré comme « tête de réseau », de six espaces de compétence complémentaires : une halle technologique qui sera constituée de « pilotes » d'expérimentation, d'un atelier de maintenance et de laboratoires d'analyse et de contrôle de qualité ; une cellule de veille informationnelle, d'étude et de conseil ; un centre de formation spécialisé en partenariat avec les institutions existantes ; une pépinière qui favorisera la création d'entreprises, un parc d'activités qui accueillera les entreprises ; l'ensemble sera organisé autour d'une cellule d'animation.

La Société du pôle de compétitivité de Bizerte, créée le 29 septembre 2006, s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle vision stratégique de partenariat public-privé. Il s'agit en effet d'une société anonyme, avec une forte participation du secteur privé (banques, entreprises, parc d'activités économiques de Bizerte). L'association du secteur privé répond au souhait exprimé par les opérateurs enquêtés lors de l'étude. Le pôle de compétitivité de Bizerte est un espace intégré qui regroupe le technopôle agro-alimentaire qui s'étend sur 45 hectares, situés à Menzel Abderrahman, de nouveaux espaces industriels d'une superficie totale de 150 hectares, un réseau de partenaires régionaux, nationaux et internationaux. Les études préparatoires ont également montré une forte attente vis-à-vis de la coopération internationale. Deux conventions de coopération ont été signées le 12 janvier 2007 qui concernent la mise en place du technopôle de services.

Avec le pôle de compétitivité Q@limes de Montpellier, la coopération portera principalement sur la mise en place d'une cellule de veille et d'un programme de formation continue. Ces activités seront prises en charge par le Ciheam-IAMM. Avec Agroparc d'Avignon, les activités envisagées concernent la promotion de l'innovation, le transfert de technologie et la mise en place d'un espace d'accompagnement et de services pour les start-up.

A. Bencharif (Ciheam-IAMM) et J.-L. Rastoin (Montpellier Sup Agro).

Des futurs possibles, un avenir souhaitable

L'objectif de renforcement et de mutualisation des capacités de formation et de recherche dans le secteur agricole et agro-alimentaire est ambitieux mais indispensable pour atteindre une situation agricole et agro-alimentaire favorable en Méditerranée. Les conclusions de l'analyse des enjeux, comme les résultats du groupe de travail prospectif²² réalisés sur ce dossier, montrent l'importance d'intervenir dans les cinq domaines abordés ici avec différentes pistes d'évolution. Ces pistes sont développées comme autant de variables sur lesquelles des interventions sont possibles. Plusieurs hypothèses considérées comme options d'interventions possibles et évolutions souhaitables ont été construites selon deux axes essentiels : celui de la coopération internationale, de l'organisation en réseaux et de la réalisation d'activités organisées en projets sur des priorités choisies et réparties entre les acteurs du futur espace euro-méditerranéen de la recherche et de l'enseignement supérieur ; et celui de la mise en œuvre de politiques nationales pour renforcer les institutions, faciliter leur adaptation au contexte en rapide évolution, tisser de nouvelles relations de partenariat entre les secteurs public et privé.

Plusieurs scénarios sont envisagés : ils combinent dynamique de rénovation de politiques nationales, plus ou moins affirmées, et processus de coopération internationale ne surmontant pas ses limites actuelles ou au contraire totalement rénové. Nous n'en retiendrons que quatre : le premier confirme les tendances actuelles de façon régressive ; dans les deux autres scénarios intermédiaires, la dynamique de coopération internationale ou les politiques nationales présentent des points de faiblesses non surmontés ; le dernier correspond pour nous à l'avenir souhaitable dans lequel une véritable dynamique de progrès s'engage.

22 - Cf. encadré « À propos de la méthode employée », p. 310.

Un scénario régressif : « la dérive des continents »

Les dispositifs de coopération internationale ne se développent pas, les dynamiques de transfert de connaissances et d'innovation ne fonctionnent plus, du fait, en particulier, de l'insuffisance des politiques nationales de formation d'enseignement supérieur et de recherche. L'asymétrie augmente, les institutions du Sud puis du Nord s'étiolent, le secteur agricole et agro-alimentaire subit la mondialisation, les compétences migrent, les savoir-faire locaux disparaissent, les fractures augmentent, les rives nord et sud s'éloignent.

Le centre au Nord et les périphéries dépendantes au Sud : « hub and spoke »

La dynamique de coopération internationale fonctionne bien entre quelques pays du Nord et les pays du Sud qui commencent à rénover leurs institutions mais dans une dynamique trop sectorielle laissant le secteur agricole et agro-alimentaire de côté. Les enseignants chercheurs du Sud ont de plus en plus de difficultés à accéder aux connaissances et aux dispositifs de recherche qui leur permettraient de produire des résultats avec impacts significatifs. Leur production globale et la visibilité des équipes décroissent, leur dépendance vis-à-vis du Nord augmente.

Le système euro-méditerranéen peine à construire un véritable espace de développement pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le centre reste actif mais les périphéries au Sud stagnent, des déséquilibres persistent, les institutions du Sud capitalisent peu et restent dépendantes du Nord. Le financement de leur développement est de plus en plus tributaire des bailleurs de fonds internationaux qui hésitent à investir dans ce secteur.

Des « Suds » déconnectés, quelques-uns résistent mais tous sont en perte de vitesse

Dans ce scénario intermédiaire, plusieurs États du Sud optent pour le renforcement des partenariats public-privé. Ils mettent en place des politiques incitatives de R & D et arrivent progressivement à former des compétences adaptées à leurs besoins de développement. Sans dynamique de coopération suffisamment renouvelée, de nombreux domaines de recherche prioritaires sont insuffisamment abordés. Les réseaux Sud-Sud se réorganisent et fonctionnent; quelques approches régionales se fédèrent.

Des pôles de compétence émergent mais ne peuvent se consolider sans intégration et échanges équilibrés dans un espace plus vaste. Les concurrences augmentent, la compétitivité des dispositifs isolés diminue. Sans reconnaissance ni visibilité, ils se déconnectent des systèmes régionaux et internationaux et ne peuvent profiter d'une dynamique de coopération internationale à laquelle ils ne peuvent adhérer.

Le scénario de progrès : « les passeurs de savoirs s'organisent »

Dans ce scénario, les questions scientifiques sont débattues et élaborées en partenariat, les processus d'innovations impliquent les acteurs locaux. L'Europe méditerranéenne entraîne ses partenaires du Nord à s'intéresser aux problèmes des Suds. Les partenaires d'enseignement et de recherche scientifique diversifiés mais organisés en réseaux

construisent des pôles de compétence en partenariat qui deviennent visibles et reconnus, ils participent à des structures fédératrices internationales. Une volonté de production scientifique de haute qualité avec des démarches garantissant la traçabilité des produits de recherche et la fiabilité des résultats est nettement partagée.

Les connaissances utiles pour le développement sont capitalisées et diffusées dans un espace organisé et attractif, tandis que les compétences et les savoir-faire augmentent... Le secteur agricole et agro-alimentaire occupe une place renforcée dans les politiques nationales et dans les accords de partenariats et l'espace euro-méditerranéen tire profit de la globalisation.

Bibliographie

Apecita (Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agro-alimentaire), *Tendances de l'emploi*, Paris, 2007.

Attali (J.), *L'Avenir du travail*, Paris, Fayard, 2007.

Banque mondiale, *World Development Indicators*, Washington (D. C.), 2007.

Bouet (A.) et Bureau (J.-Ch.), « Agriculture et commerce international », *Économie internationale*, 87, troisième trimestre 2001.

Chettab (N.), « Les TIC et les pays du Maghreb : effet de mode ou opportunités de rattrapage économique? », communication au colloque international *Le développement durable : leçons et perspectives*, Ouagadougou, 1^{er}-4 juin 2004.

Chevassus-au-Louis (B.), « Refonder la recherche agronomique », *INRA magazine*, 1, juin 2007.

Chirache (S.), Sauvageot (Cl), Ait-Kaci (A.) et Waelbroeck-Rocha (É.), *Prospective emploi-formation 2015*, Paris, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 2006.

Ciheam, « La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du Bassin méditerranéen », *Options méditerranéennes, série A : Séminaires méditerranéens*, 36, 1999.

Ciheam, *Actes du forum, 7^e Programme-cadre de recherche et de développement technologique (2007-2013) Pour un espace euro-méditerranéen de la recherche agronomique*, Rabat, mars 2006.

CNER, *La Recherche agronomique française pour le développement. Enjeux internationaux*, Paris, 2005a.

CNER, *Une communauté de recherche : le pôle de Montpellier. Bilan des suites accordées aux recommandations du CNER*, Paris, 2005b.

Commission des Communautés européennes, « Faire réussir le projet de modernisation pour les universités : formation, recherche et innovation », Communication au Conseil et au Parlement européen, Bruxelles, 2006.

Commission des Communautés européennes, *Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*, Bruxelles, octobre 2000.

Commission européenne, *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la création et l'emploi*, rapport du Groupe de haut-niveau présidé par M. Wim Kok, Bruxelles, 2005.

Conseil général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces ruraux, *Mission d'audit de modernisation de l'État*, rapport sur l'enseignement technique agricole, 1234, juin 2006.

CRD, *L'entreprise marocaine et la modernité*, Rabat, 1998.

Dollé (V.), « Démarches qualité en enseignement supérieur », Séminaire CIDEFA-QuARES, Rabat, 2007.

El Bakkari (A.), « L'adaptation de la formation agricole à la stratégie de développement agricole et rural au Maroc », 8^e journées d'études *Ingénierie de formation à l'international*, Montpellier, juin 2004.

FAO, *L'Enseignement et la formation agricoles : difficultés et chances*, Rome, Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation, 1997.

Fusiller (Ch.), *Étude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne*, Paris, ministère des Affaires étrangères, DGCID-DCT-HEF, Paris, 2004.

Giret (J.-F.), Lopez (A.) et Rose (J.) (dir.), *Des formations pour quels emplois?*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2005.

Hetzel (P.), *De l'Université à l'emploi*, rapport final de la Commission du débat national Université-Emploi, Paris, octobre 2006.

IAASTD, *Une évaluation de la science et de la technologie agricole au service du développement*, rapport final, août 2003.

INESG, « La question alimentaire au Maghreb arabe », rapport final du symposium, Institut national d'études de stratégie globale et Institut national d'études supérieures agronomiques de Blida, Alger, 1989.

Maragnani (A.), « Où en est la réflexion sur les dispositifs de formation agricole et rurale dans les pays d'Afrique francophone? » (www.agropolis.fr/formation/pdf/2004_Note_ formations_rurales.pdf).

Marshall (É.), « La spécificité de l'enseignement technique agricole aujourd'hui : comment la définir, comment la maintenir », *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 85 (5), 1999.

Marshall (É.), *Évaluation de l'enseignement agricole*, rapport final du groupe de travail, Paris, MAAPAR-DGER, Paris, 2004.

OCDE, *Regards sur l'éducation*, Paris, 2006.

PNUD, *Rapport arabe sur le développement humain. Vers une société du savoir dans les pays arabes*, New York (N. Y.), 2003.

Rémond (R.) (dir.), *Rapport bilan 1996-2004*, Paris, Observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA), 2005.

Rogiers (X.), « Approche par compétences dans l'enseignement supérieur et cadre européen de qualifications, enjeux et dérives », communication au colloque *La logique des compétences : chance ou danger? Vers un cadre de qualification dans l'enseignement supérieur*, Paris, 17 octobre 2006.

Saunier (Cl.), « Les nouveaux apports de la science et de la technologie à la qualité et à la sûreté des aliments », actes du colloque *L'alimentation de demain*, Paris, *Rapport au Sénat*, 267, tome 2, 2004.

Sérieyx (H.), *Face à la complexité mettez du réseau dans vos pyramides*, Paris, Éditions Village mondial, 1996.

Tégouet (R.), *Des pyramides du pouvoir aux réseaux de savoirs*, Paris, *Rapport au Sénat*, 31, 1998.

Unesco, *Vers les sociétés du Savoir*, rapport mondial de l'Unesco, Paris, 2005.

USAID-ALEF, *Programme d'amélioration de l'employabilité*, Rabbat, 2006.

Vinals (J.), *L'Utilisation des technologies de pointe dans le nouveau contexte de la production manufacturière*, Québec, Conseil de la science et de la technologie, 2006.

Zghal (R.), « L'appropriation de la technologie, le savoir et le développement », *Cahiers du management technologique*, 12 (2), mai-août 2002.





3 TROISIÈME PARTIE

SCÉNARIOS GLOBAUX

pour l'agriculture
méditerranéenne





SCÉNARIOS GLOBAUX POUR L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE



L'avenir est domaine de liberté

L'ambition d'un scénario n'est pas de décrire ce que sera le futur. L'avenir reste toujours ouvert à la pluralité des futurs possibles dont les probabilités d'advenir sont inégales selon les échelles temporelles, et plus ou moins vraisemblables en fonction des échelles géographiques. Chaque scénario ne fait qu'illustrer un futur possible prenant racine dans des évolutions qui, pour les unes, constituent véritablement des tendances lourdes difficilement réversibles à court et à moyen terme, et pour les autres, peuvent connaître des inflexions, des discontinuités, imputables à la dynamique propre du système aussi bien qu'à la stratégie des acteurs qui l'animent. Le spectre des futurs ne saurait se réduire à des scénarios inquiétants. Ceux-ci ne représentent en aucune manière une fatalité irrémédiable. Ils ont vocation à nous alerter sur des développements fâcheux avant qu'ils n'aient pris une forme incontournable. De même, des scénarios optimistes peuvent confirmer des tendances déjà à l'œuvre, sous réserve que la volonté de les dynamiser soit au rendez-vous.

Quel regard prospectif peut-on jeter sur la Méditerranée ?

La Méditerranée souffre de certains handicaps alors qu'elle dispose de très nombreux atouts tenant à son extraordinaire patrimoine naturel et culturel, à sa capacité ancestrale à innover, à entreprendre, à jouer finalement un rôle précurseur dans le progrès de l'humanité. Les énergies fossiles dont disposent certains pays méditerranéens, devenant rares et coûteuses, peuvent constituer un atout sous réserve que la rente qu'elles procurent – dont il est sans doute important de souligner le caractère peu durable – ne soit pas capturée par une minorité au profit d'intérêts personnels, mais qu'elle soit judicieusement investie dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement.

C'est d'autant plus important que la phase actuelle de forte croissance économique enregistrée dans certains PSEM reste très largement « importée » (du fait notamment de l'envolée de la demande internationale et donc des prix de l'énergie). Si cette croissance est tributaire des marchés mondiaux et constitue une « aubaine », encore faut-il qu'elle soit mise à profit pour mettre en place, au sein de ces pays, au moins deux conditions propices à son auto-entretien : d'une part, un investissement productif plus important au profit du développement, voire du foisonnement, d'entreprises locales capables de créer des emplois et de soutenir la croissance ; d'autre part, une redistribution plus équitable des richesses nécessaire à l'émergence d'une classe moyenne et d'une demande intérieure plus vive.

Dans le domaine vital de l'eau, une ressource rare, inégalement répartie et trop souvent de mauvaise qualité, deux évolutions possibles se présentent : soit la situation continue

à se dégrader sous l'effet notamment de la croissance démographique, et le risque de fortes tensions entre pays, voire à l'intérieur même des pays, n'est pas à écarter; soit l'on prend conscience de la gravité de la situation et de la nécessité d'infléchir le cours des choses, et différentes initiatives pourraient être adoptées afin d'éviter les gaspillages, y compris dans le domaine agricole où seraient progressivement privilégiés les cultures économes en eau et les systèmes d'irrigation plus efficaces. De telles actions contribueraient sans doute à mettre la Méditerranée sur la voie d'un développement plus durable.

Le mode de vie crétois et son modèle alimentaire, développés autrefois à partir de produits agricoles spécifiquement méditerranéens, présentent, notamment du point de vue sanitaire, des vertus exceptionnelles. La « diète méditerranéenne » pourrait très bientôt être reconnue comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Néanmoins, les comportements alimentaires en Méditerranée s'éloignent de ce modèle traditionnel. La tendance est-elle pour autant inéluctable avec ses conséquences sur l'état de santé des populations? Sans doute pas et il convient de se demander, là encore, comment l'infléchir, voire l'inverser, qui peut engager ces changements et avec quels moyens. Un retour pur et simple aux modes de vie d'autrefois serait un leurre en raison, entre autres, de la croissance démographique, du phénomène d'urbanisation et de l'émancipation nécessaire des femmes. Il serait davantage envisageable d'inventer un nouvel art de vivre permettant de mieux concilier tradition et modernité, tout en veillant à ce qu'il ne concerne pas uniquement les individus à hauts revenus. C'est là toute la complexité à garantir une sécurité alimentaire à la fois quantitative et qualitative en Méditerranée.

Poser la question en ces termes implique de trouver une solution pour éviter que les produits méditerranéens de qualité ne deviennent excessivement chers, et de permettre que des efforts soient engagés pour accroître leur production et améliorer leur mise en marché, y compris en tissant des alliances avec des acteurs tels que ceux de la grande distribution, sensibles aujourd'hui au concept de responsabilité sociale et environnementale. Rechercher une convergence d'intérêt avec ce secteur ne signifie pas vouloir minimiser le rôle tout à fait déterminant que peuvent jouer les agricultures familiales traditionnelles ou les producteurs éco-responsables de proximité. Mais ne miser que sur ces derniers ne saurait être suffisant pour nourrir l'ensemble du Bassin méditerranéen compte tenu des dynamiques sociodémographiques en cours.

Depuis quelques temps, on constate une hausse spectaculaire des prix de certains produits agricoles de base (céréale, lait, viande) dont les répercussions sur la tarification des biens alimentaires commencent à peser sur les franges les plus vulnérables des sociétés, au sein des régions pauvres de la planète mais également sur les populations les moins favorisées des pays développés. Les effets de cette augmentation des prix, déstabilisante pour de nombreux individus, se font semble-t-il déjà sentir dans plusieurs zones de la Méditerranée et méritent un décryptage.

En 2005, la population mondiale, estimée à 6,6 milliards, avait augmenté de 25 % par rapport à 1990. Elle devrait atteindre 7,6 milliards d'individus vers 2020. L'écrasante majorité de cette croissance se concentre dans les pays en développement et les régions émergentes, Chine et Inde notamment, et touche surtout les villes et les zones péri-urbaines. Cette dynamique se double souvent d'une augmentation moyenne des niveaux de vie des populations, avec pour conséquence de substantielles modifications dans les

pratiques alimentaires (baisse de la consommation de produits végétaux, hausse de celle des viandes, des produits laitiers et transformés). Ces mutations globales ont d'indéniables impacts sur le système agricole mondial, à commencer par un facteur trop souvent oublié : la croissance forte de la demande destinée à l'alimentation animale.

L'essor rapide des biocarburants, dans un contexte de plus en plus délicat de raréfaction des ressources naturelles énergétiques et de préoccupation environnementale grandissante, contribuerait à la hausse des prix alimentaires et provoquerait une éviction foncière au détriment des productions alimentaires. On peut citer également : les accidents météorologiques qui participent peut-être déjà des changements climatiques annoncés ; la hausse tendancielle des coûts du transport maritime et des expéditions (congestion du trafic portuaire et allongement des itinéraires commerciaux) ; la spéculation sur les marchés à terme. Cette combinaison de facteurs est donc responsable de ce renchérissement récent, et sans doute durable. La situation est tout à fait inquiétante pour l'espace méditerranéen, où les céréales demeurent éminemment stratégiques, car elles se trouvent au cœur du repas des populations. Rappelons qu'en 2004, près de 22 % des importations mondiales de céréales se sont effectuées au sein de la zone méditerranéenne, qui ne concentre pourtant que 7 % de la population du globe.

Que signifie en définitive tout cela ?

À l'instar de la plupart des interfaces Nord-Sud, la Méditerranée semble ne pas exister en tant que région intégrée et se trouve menacée, peut-être plus qu'à tout autre moment de son histoire, par des phénomènes de mal-développement et d'incompréhensions.

La Méditerranée, située au carrefour de trois continents, a toujours été très hétérogène et marquée par une extraordinaire diversité, source de brassage et d'échanges. Ce qui a fait sa richesse explique aussi sa vulnérabilité et le fait qu'elle soit devenue une zone de tensions, sinon de fractures, les unes résultant de sa propre histoire, les autres du fait que s'y concentrent toutes celles qui, aujourd'hui, se déploient dans le monde. On a pu espérer, à la fin du xx^e siècle, pouvoir créer une dynamique autour du projet formulé par le partenariat euro-méditerranéen. Mais ce dernier n'a malheureusement pas eu jusqu'ici de résultats escomptés.

Sans doute, les Méditerranéens n'ont pas su faire de leur diversité une force ni jouer les complémentarités qui auraient pu faire de cet espace une véritable région de codéveloppement. L'absence de coopération en Méditerranée n'est pas un hasard, et il faut s'interroger sur l'échec des tentatives de politiques d'intégration régionale, ou tout simplement de coopération mutuellement avantageuse, se demander si finalement la poursuite d'intérêts particuliers ne l'a pas en permanence emporté sur la recherche d'un optimum collectif. Les Méditerranéens ne sauraient se soustraire à leurs responsabilités en se contentant d'imputer indéfiniment tous leurs maux à des facteurs et à des acteurs extérieurs, à la libéralisation des marchés, à la politique de l'OMC, à la priorité incontestablement accordée par l'UE à son élargissement à l'Est... En d'autres termes, et sans nier l'existence de ces acteurs externes, l'important est avant tout que les Méditerranéens se décident à prendre effectivement leur avenir en main et, plutôt que de récriminer, qu'ils s'interrogent sur les actions qu'ils peuvent effectivement entreprendre conjointement. Des marges de manœuvre existent. Mieux encore, elles peuvent être

accrues si l'on fait preuve d'anticipation et d'ambition, et que l'on est à même de créer ensemble une vision d'un avenir souhaitable qui soit suffisamment mobilisatrice pour les différents acteurs.

Parcourir le champ des futurs en Méditerranée

Le diagnostic de la situation agro-alimentaire en Méditerranée tel qu'il a été établi dans la première partie de ce rapport nous conduit à esquisser deux premiers scénarios parmi quatre possibles à l'horizon 2020. Le premier pourrait être qualifié de tendanciel dès lors qu'il a été construit sur la base, sinon de simples extrapolations, du moins d'évolutions observées dans le passé. Il offre assez nettement l'image d'une Méditerranée abordant l'avenir sans convictions, car subissant notamment le processus de mondialisation. Le second présente une aggravation des phénomènes et des dynamiques observés dans le premier : c'est donc très clairement un scénario de crise qui se profilerait alors, résultant de facteurs endogènes ou exogènes à la Méditerranée, et qui entraverait l'émergence progressive d'un authentique espace euro-méditerranéen. Bien évidemment, ces deux scénarios globaux n'excluent pas des évolutions plus optimistes.

Un troisième scénario verrait la Méditerranée s'arrimer de manière désordonnée à la mondialisation, avec l'écueil de dessiner une région à plusieurs vitesses et un avenir ouvert à la concrétisation de plusieurs Méditerranées, tantôt complémentaires, tantôt concurrentielles. Malgré les dynamiques encourageantes qu'il enclenche, ce scénario est contraignant en termes de prospective, car il est avant tout réactif. Des alliances, à la fois occasionnelles et circonstancielles, se multiplieront pour faire face à des défis régionaux ou, au contraire, pour saisir des opportunités. Un quatrième scénario peut enfin se dessiner à moyen terme si le soin est pris d'amorcer dès à présent sa construction : celui d'un avenir confiant, où l'Europe et les PSEM font le pari de s'associer stratégiquement pour ne pas s'affaiblir séparément au fil du temps, d'une Euro-Méditerranée réinventée qui puise dans les sources de mobilisation que la région possède, à commencer par son potentiel agro-alimentaire et territorial.

Scénario n° 1 : Une Méditerranée sans convictions

Le premier scénario sur l'évolution de l'agriculture en Méditerranée est sans surprises : la région aborde son avenir sans convictions, accablée par les difficultés, les méfiances et les divisions. Qu'a-t-on observé au fil des années ? Quelles sont les tendances lourdes qui peuvent être appréhendées au travers du diagnostic établi ? Cette Méditerranée, si diverse en sol, paysages, cultures, et qui recèle autant de richesses matérielles et immatérielles, se trouve profondément menacée en raison même de l'incapacité des acteurs régionaux à préserver et à valoriser son patrimoine naturel et culturel :

- la biodiversité du sol, la faune, la flore et les paysages sont menacés par des facteurs de nature anthropique qui résultent non seulement de l'augmentation de la population et des besoins qui en découlent mais aussi d'un mal-développement endémique ;
- la sauvegarde, l'aménagement et le développement de ses territoires sont soumis à une pression foncière considérable et doivent faire face à la destruction de sa culture urbaine et de son littoral, à la dégradation des espaces naturels et ruraux ;

- ses richesses (eau, pétrole, gaz, etc.) font l'objet de convoitises, sinon de conflits, de gaspillage et d'une exploitation inconsidérée.

Cet espace méditerranéen apparaît marqué par des inégalités qui ne cessent de se creuser, que ce soit au niveau régional (entre les différentes rives), au niveau sous-régional (entre les pays d'un même sous-ensemble géographique) ou au niveau national (entre les espaces ruraux et urbains par exemple).

Ces tendances, quoique évidentes, n'ont rien d'inéluctables. Leur persistance, voire leur aggravation, résultent de l'absence de véritables coopérations Nord-Sud, Nord-Nord et Sud-Sud, de la faiblesse des États souvent omniprésents et donc impuissants, parce que ne pouvant s'appuyer sur de véritables acteurs collectifs entre lesquels pourraient naître des synergies. Tous ces facteurs ont généré une situation telle qu'en dépit de déclarations d'intention généreuses (comme à Barcelone en 1995) mais sans doute trop ambitieuses, on constate une carence évidente d'acteurs capables de se rassembler, animés par une volonté collective de relever les défis auxquels la région est confrontée. Il s'est ainsi créé un climat de suspicion général et donc de paralysie mutuelle en lieu et place des nécessaires dynamiques collectives.

À l'image de l'économie en général, le secteur agricole méditerranéen souffre face aux réalités complexes d'une mondialisation accélérée. Il subit les distorsions que provoquent la globalisation des échanges et la mise en compétition des territoires, mais méconnaît en revanche les sentiers de croissance théoriquement induits par la mondialisation. Les agricultures méditerranéennes sont de moins en moins compétitives à l'échelle internationale, car focalisées sur des rivalités intra-zone à l'heure où il faudrait sans doute miser sur des complémentarités régionales.

Ce scénario laisse présager la mise en place, au cours de la décennie 2010-2020, de corridors agricoles de libre-échange en Méditerranée, c'est-à-dire entre l'Europe et certains PSEM s'engageant sur cette voie, sans pour autant que soit instaurée une armature institutionnelle et politique qui encadre efficacement ce processus de libéralisation. Ce dernier ne concernant que les seuls périmètres du commercial, les asymétries agrolimentaires méditerranéennes ne peuvent se résorber. Les PSEM ne disposent pas pour l'heure des compétences suffisantes pour sécuriser le cahier des charges de leurs produits, garantir leurs origines, tracer leurs parcours et donc augmenter leurs capacités d'exportation faute de pouvoir répondre aux exigences accrues des consommateurs européens en matière de normes sanitaires et phytosanitaires. *A contrario*, une libéralisation des échanges pourrait considérablement profiter aux grandes industries alimentaires pour les produits dont les PSEM sont déficitaires. Les corridors agricoles de libre-échange présenteraient deux morphologies commerciales très contrastées : pour l'Europe, un boulevard céréalier, carné et laitier s'ouvrirait sur la Méditerranée, tandis que pour les PSEM, seules d'étroites ruelles, semées d'embûches technico-juridiques, se dessineraient pour une gamme de produits somme toute limitée (fruits, légumes, marchés de niche...). Faute de réaction régionale, la Méditerranée serait ainsi victime des dynamiques économiques avec pour principales conséquences une éviction des marchés, une concurrence régionale et internationale, une forte asymétrie Nord/Sud et un dualisme accentué avec contrôle dans les pays de la filière qualité par une minorité d'exploitants, une destruction des agricultures familiales et une faible influence des associations de consommateurs et une croissance des migrations.

Dans les PSEM, les producteurs maintiennent les spécialisations sur quelques produits et ciblent prioritairement les marchés extérieurs au détriment des marchés locaux. Mais les méthodes minières d'exploitation des ressources persistent et s'accompagnent d'une perte de biodiversité et d'une dévalorisation des savoirs et savoir-faire locaux. À cela s'ajoute une délégation au secteur de la distribution ou aux intermédiaires privés de la fonction d'édicter les normes et les termes de références des cahiers des charges, qui pourrait s'accompagner d'une délocalisation de la production. La rémunération des producteurs est faible en amont de la filière, les coûts des intrants et des procédures de certification sont excessifs, l'offre reste atomisée et contrôlée par l'aval. Enfin, l'État transfère la fonction de production de normes au profit exclusif d'intermédiaires organisés et de la grande distribution.

Dans les pays européens situés au nord du Bassin méditerranéen, différentes dynamiques pourraient poursuivre ce scénario tendanciel, notamment si la future structure de la PAC confirme les orientations actuelles : maintien et/ou généralisation des modèles de production intensifs avec faible intérêt accordé à la durabilité des systèmes, déficit de lisibilité pour le consommateur avec la prolifération de normes et de marques, saturation ou baisse de la demande de produits liées à des coûts excessifs, multiplication des conflits et accentuation des concurrences entre les pays de la région en l'absence de complémentarités des systèmes de production et des marchés.

L'agriculture en Méditerranée ferait alors face à une série de pressions constantes ou montantes, qui, combinées, comprimeraient progressivement le potentiel agro-alimentaire de la région. Le dérèglement climatique, qu'il se manifeste par des sécheresses plus longues, des pluies erratiques ou des oscillations thermiques anormales au cours d'une même saison, devrait commencer à toucher considérablement le pourtour méditerranéen et à accentuer les tendances à l'œuvre. Des zones de culture pourraient disparaître, ou se déplacer, et l'utilisation efficiente des ressources hydriques devenir un enjeu majeur. À ce sujet, l'horizon devrait être assez sombre si l'on extrapole les tendances en cours. Près de 70 millions de Méditerranéens seraient victimes d'une pénurie d'eau (500 m³ par habitant par an) vers 2025, soit 10 à 15% de la population globale de la région. Dans ces conditions, l'utilisation de ressources non durables, c'est-à-dire celles qui proviennent de sources fossiles ou de surexploitations, ne pourrait que s'accroître (jusqu'à 30% à Malte ou en Libye). La croissance de la demande étant la plus forte dans les pays les moins bien dotés, ces derniers seront malheureusement les plus touchés par des pénuries structurelles. Les sols cultivables seront également de plus en plus rares. En définitive, l'agriculture pourrait être pénalisée dans les zones déjà fragilisées sur le plan foncier et hydraulique. Au cœur des sociétés méditerranéennes, la concurrence pour les sols et pour l'eau est déjà à l'œuvre : entre agriculteurs, entre villes et campagnes, entre tourisme et agriculture, etc. La tendance devrait s'aggraver à l'avenir. Du point de vue de la qualité des ressources, il ne fait aucun doute, dans un tel scénario, que l'on atteindrait des points de non-retour très inquiétants.

Le scénario tendanciel permet également d'imaginer un espace rural résiduel, qui continue de subir les effets de processus et de politiques qui ne le concernent pas directement. Les transformations du monde rural dépendent de mécanismes majoritairement exogènes et les politiques rurales sont des politiques « suivistes » d'appui ou de corrections. Deux éléments principaux pourraient être déterminants pour l'évolution des

territoires ruraux : la capacité économique des espaces urbains à accueillir les migrants ruraux et le poids et la vigueur des politiques environnementales.

Au sud de la Méditerranée, avec la libéralisation annoncée des marchés agricoles et ses effets probables sur les structures de production agricole, ce scénario peut avoir une série d'impacts négatifs : réduction du nombre d'exploitations agricoles, faible développement d'alternatives économiques dans les espaces ruraux, aggravation du chômage et de la pauvreté avec ou sans exode rural vers la ville, exclusion croissante, économique et sociale, des populations rurales et gestion plutôt centralisée de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Au nord du Bassin, la société civile continuera de jouer un rôle dans l'évolution des espaces ruraux mais avec une tonalité urbaine qui engendre plusieurs effets : une gestion au bénéfice premier des villes d'un espace rural soumis aux impératifs de l'urbanisation et des loisirs urbains, une forte pression sur des activités agricoles sous-estimées et sous-valorisées pourtant facteur de construction des territoires ruraux, la poursuite de la réduction du nombre d'exploitations agricoles et d'un développement agricole essentiellement porté par le modèle de l'agriculture « entrepreneuriale » et concentré sur les espaces les plus productifs.

Dans ce contexte global et tendanciel, où finalement les évolutions des rives méditerranéennes ne convergent pas, ce n'est pas la donne énergétique émergente, peu favorable aux PSEM, à l'exception de l'Algérie, qui devrait réduire l'ampleur des cassures. Au contraire même, les pays européens de la rive nord, sortis d'une certaine passivité dans le domaine énergétique, ont déjà entamé modestement un virage. Or, avant que d'autres alternatives énergétiques ne soient développées, la rive septentrionale, en adoptant les biocarburants de première génération, pourrait participer à l'enchérissement des productions alimentaires *via* l'éviction foncière qu'elle suscite. Cette dynamique-là n'est donc pas sans lien avec la question de la sécurité alimentaire en Méditerranée.

Avec l'urbanisation croissante des sociétés, l'alimentation des populations méditerranéennes pourrait poursuivre sa transformation. La consommation des citadins, davantage touchés que les ruraux par la malnutrition (symbolisée par la surabondance pondérale des jeunes générations), s'aligne un peu plus encore sur des produits industriels normés, les viandes et les produits laitiers (surtout à base de poudres importées). Le coût des dépenses de santé pour les maladies liées aux mauvaises pratiques alimentaires augmente dans la plupart des pays de la région. Les populations connaissent aussi des difficultés économiques croissantes pour se nourrir, avec le renchérissement attendu des produits de base comme les céréales : en milieu périurbain, mais également dans certaines campagnes ou milieu urbain pauvre, la hausse du prix du pain pose un problème alimentaire stratégique.

À la lumière des tendances observées au cours des vingt ou trente dernières années, la Méditerranée apparaît comme une région en voie de dissolution, traversée par de très nombreux conflits d'intérêts locaux et internationaux. L'essor de relations bilatérales dans le cadre des coopérations développées dans la région est à cet égard symptomatique. Ce scénario, qui peut sembler particulièrement pessimiste, n'est que le reflet d'une politique que l'on pourrait qualifier d'individualiste, de laisser-faire et de résignation. En faisant fi des enjeux présents et émergents, il laisse entrevoir un avenir sans convictions qui n'est peut-être pas le pire. Sans volonté de dramatisation excessive, force est

de constater que le creusement des inégalités et l'absence de gestion concertée et durable des ressources rares dans une région en proie à une croissance démographique importante contraignent à envisager un scénario de crise dont les origines pourraient être internes comme externes à la région.

Scénario n° 2 : Une Méditerranée sous tensions

Un deuxième scénario tendanciel plus grave ne saurait être occulté, qui révélerait la vulnérabilité du milieu et l'indigence des politiques de coopération méditerranéenne face aux défis régionaux. Ce futur possible connaît une détérioration accélérée de certains phénomènes observés dans le premier scénario et place très clairement la Méditerranée dans une période de fortes turbulences, définitivement sous tensions.

Plusieurs facteurs de crise internes interviennent :

- Les menaces pesant sur les milieux, et particulièrement sur les zones urbaines denses du littoral, d'un changement climatique qui pourrait être plus rapide que prévu, mais aussi, dans les zones rurales, les impacts résultant de phénomènes extrêmes.
- La dégradation de la situation sociale, notamment du point de vue de la sécurité alimentaire quantitative et qualitative d'une population en forte croissance, l'incapacité de la région à satisfaire correctement les besoins alimentaires de sa population, sa dépendance croissante vis-à-vis des marchés mondiaux, la disparition d'un modèle méditerranéen traditionnel qualitativement satisfaisant, pis, la multiplication d'émeutes de la faim dans un contexte de renchérissement du prix des biens alimentaires.
- Les inégalités d'accès aux ressources en eau, les problèmes d'approvisionnement en eau potable et ceux liés aux besoins en termes d'irrigation et donc de production agricole. Dans des pays à forte population agricole (l'Égypte notamment), un tel scénario pourrait voir les jacqueries se multiplier comme celles qui se sont produites dans les années 1990 à la suite de la contre-réforme agraire ou pendant l'été 2007 lorsque des défaillances dans la distribution en eau potable ont conduit des milliers d'habitants « assoiffés » des villages du Delta à se révolter. Si la situation de pauvreté hydraulique peut donner lieu à des crispations confinées à des formes de violences sociales, elle peut également accentuer l'appropriation forcée des ressources en eau par certains pays.
- L'émergence de phénomènes de révolte sociale et de conflits durs, sans doute irrépressibles par des voies purement autoritaires, causée par l'aggravation des inégalités.
- Le mal-développement qui ronge les territoires ruraux (manques criants d'infrastructures sociocollectives, problèmes éducatifs et sanitaires, inégalités de genre persistantes). Avec la mondialisation qui s'accélère et qui entraîne dans son sillage les espaces côtiers urbanisés, les espaces ruraux pourraient se paupériser davantage, victimes d'une marginalisation à la fois politique et économique : une fracture invisible de l'intérieur qui provoque une distorsion territoriale lourde de conséquences pour l'équilibre socio-économique des États concernés.

De très nombreux facteurs externes peuvent aussi susciter ou aggraver des crises latentes ou révélées dans la région. Le conflit israélo-palestinien en est l'illustration la plus

marquée, mais d'autres foyers de tensions pourraient évoluer en fonction du degré d'action adopté par les puissances extra-méditerranéennes déjà présentes dans la zone : États-Unis d'abord, mais aussi Russie et Chine, sans oublier les États du Golfe, de plus en plus influents en Méditerranée.

Ce scénario, où finalement toutes les tensions du présent, dures ou émergentes, s'aggravent, est d'autant plus problématique que les acteurs étatiques régionaux ne proposent rien pour structurer la zone, préférant jouer de leurs intérêts particuliers ou abandonner progressivement un espace jugé trop turbulent pour espérer y gagner quelque chose. Ce futur situe géopolitiquement la Méditerranée sous l'influence des grandes puissances qui auraient, peu ou prou, un engagement, politique, technique ou financier sur les enjeux liés aux ressources (eau et énergies fossiles) ou aux territoires (sécurisation et surveillance). Ne mésestimons pas l'importante croissance des besoins énergétiques des pays émergents, comme la Chine et l'Inde, qui renforce les tensions déjà palpables sur les marchés économiques, et participe, indirectement, à la hausse des prix alimentaires depuis 2006. La flambée de celui des céréales, élément incontournable du quotidien nutritionnel des populations méditerranéennes, pose avec acuité le risque d'émeutes de la faim dans les zones périurbaines pauvres.

Pis, une détérioration serait à craindre sur des sujets majeurs comme l'eau, le développement rural ou la sécurité alimentaire, si l'Union européenne, optant pour le repli et abandonnant toute ambition internationale, tournait le dos à la Méditerranée. Ce désinvestissement de l'Europe dans sa périphérie méridionale pourrait être renforcé en cas de faiblesse politique des États méditerranéens de l'Union, si, pour des raisons intérieures, financières ou circonstancielles, ils ne souhaitaient pas mener de stratégies déterminées dans la zone géographique qui les jouxte.

Une spirale de dynamiques défavorables s'enclencherait alors en Méditerranée, où l'on ne perçoit pas que l'agriculture peut être un secteur stratégique au service du développement. Que se passe-t-il précisément pour l'agriculture et la coopération régionale dans ce scénario du pire ?

- L'agriculture méditerranéenne perd en singularité. Seules les grandes exploitations survivent, tandis que d'innombrables ruraux migrent dans des villes déjà surpeuplées ou tentent l'exil, à n'importe quel prix.
- L'agriculture n'est regardée que sous le prisme du commerce et des échanges. Les producteurs méditerranéens, souvent désarmés face à la libéralisation des échanges et à la concurrence, n'exportent alors que des parts marginales de leur production, en raison notamment des difficultés à satisfaire les critères de qualité et les exigences sanitaires des pays développés. L'essor continu de la grande distribution en Méditerranée, en imposant un cadre normatif de plus en plus exigeant, comprime davantage les marges de manœuvre commerciales des producteurs, finalement privés de débouchés externes comme internes.
- Au Sud, l'articulation entre le monde urbain et le monde rural est définitivement cassée, et l'arrière-pays oublié par les pouvoirs publics, condamné à la pauvreté et à l'enclavement. Les extrémismes politiques et religieux prospèrent.

- L'Europe, dont l'action internationale perd en influence, se crispe face aux turbulences régulières de sa périphérie méridionale. La coopération régionale se bride : on gère la proximité par la sécurité et on prépare l'avenir par le repli. Pendant que de grands pôles régionaux s'organisent, l'Europe et la Méditerranée font le choix de s'ignorer, et la région s'efface de la carte géo-économique du monde. C'est la marche à reculons du projet euro-méditerranéen.

Scénario n° 3 : Une Méditerranée éclatée mais réactive

Ce troisième scénario constitue une réponse positive aux évolutions tendancielle décrites dans le premier scénario : une Méditerranée qui concentre de nombreuses tensions mais qui tente de réagir pour s'adapter au monde du XXI^e siècle et amortir, par des alliances stratégiques choisies, les multiples chocs provoqués par la mondialisation. La recherche d'opportunités de coopération s'y déploie dans le but de faire face à des défis devenus trop globaux pour les résoudre unilatéralement ou de s'agréger par petits groupes pour maximiser les potentiels économiques, politiques ou naturels. La Méditerranée se construit à la carte, au gré des circonstances et selon des logiques politiques fondées sur la primauté de l'intérêt bien compris. L'espace méditerranéen est éclaté mais réactif, désordonné mais occasionnellement structurant : il est tout à la fois intéressant, subtil et insuffisant.

Pour contrer la série de problèmes qui frappent la région méditerranéenne, dont il ne convient plus ni de rappeler leur ampleur ni d'insister sur leur interdépendance, et le défaut de coopérations et de solidarités, des réactions se produisent. Face à l'érosion de la relation euro-méditerranéenne, on observe, à l'inverse des premiers scénarios, une prolifération d'actions concrètes entre des acteurs étatiques ou autres qui, par exemple, décident de s'allier pour répondre, à un moment où la conjoncture régionale et/ou internationale l'exige, à un défi menaçant (catastrophes naturelles, tensions sur les marchés agricoles, crise sanitaire...) ou à une opportunité singulière (opérations mutuellement profitables, soubresauts de la géopolitique).

À titre d'exemple, dans ce scénario, l'Algérie troque son gaz contre du blé ukrainien afin d'assurer ses approvisionnements en biens alimentaires de base tout en fournissant une ressource énergétique à un partenaire extra-méditerranéen qui en cherche. Il s'agit là d'une alliance purement stratégique entre deux États soucieux de diversifier leurs partenariats sur ce qui fait leurs atouts immédiats (potentiel gazier pour l'Algérie, céréalière pour l'Ukraine). La coopération Sud-Sud se développe également avec des rapprochements commerciaux entre une Turquie déchue de son statut de membre potentiel de l'UE et des pays arabes méditerranéens comprenant que l'histoire doit parfois composer avec un présent où la sécurité alimentaire se révèle prioritaire car vulnérable. La coopération agro-commerciale est ici de bon sens entre la grande puissance agricole de la région, au potentiel énorme, et des pays dont les importations seront croissantes compte tenu des pressions démographiques et de l'érosion des capacités exportatrices. Ce type de coopérations pourrait se déployer à une échelle plus vaste avec, pourquoi pas, des liens de plus en plus étroits entre la puissance agro-alimentaire brésilienne et les pays arabes méditerranéens.

Ce scénario d'une Méditerranée à la carte pourrait aussi envisager la présence renforcée de certains acteurs extra-méditerranéens qui profitent du manque de politiques

déterminées de la part des pays européens pour asseoir leur ancrage régional ou y investir davantage. Les États-Unis seraient bien inspirés dans les années à venir d'infléchir leur politique vis-à-vis du monde arabe et d'y déployer, au contraire, une nouvelle diplomatie soucieuse de redorer leur image internationale. Au-delà de certains aspects politiques dépassant la problématique de ce propos, l'effort pourrait porter sur des opérations civiles de terrain afin d'enrayer la pauvreté des campagnes, actions de lutte contre la faim ou l'analphabétisme (rôle des ONG et de l'agence US Aid par exemple), ou de vastes investissements pour améliorer les infrastructures de base comme l'accès à l'eau potable. Cette diplomatie américaine renouvelée serait concentrée sur quelques territoires jugés stratégiques comme le Proche-Orient pour l'aide alimentaire ou l'optimisation des réseaux d'adduction à l'eau potable. La présence économique de la Chine, autre puissance extra-méditerranéenne, continuera de croître : dans un contexte où l'Europe perdrait en influence commerciale, pourquoi la Chine, forte de ses ressources financières, ne mettrait-elle pas en place un grand plan d'aide au développement pour le sud de la Méditerranée afin d'y construire de nouveaux marchés solvables capables d'absorber ses produits, agricoles et autres.

La Méditerranée, en raison même de sa position géostratégique, de ses richesses et de ce qu'elle représente tant en termes d'espoirs que de craintes, est un espace éminemment convoité, ouvert aux stratégies de pays tiers tels que les États-Unis, la Chine et, plus généralement, l'Asie et les pays du Golfe, chacun cherchant davantage à instrumentaliser les pays méditerranéens à des fins propres plutôt qu'à faire de la région un espace commun de solidarité et d'échanges.

Des coopérations s'établissent alors de fait entre quelques pays méditerranéens pour faire face à certains défis comme le changement climatique, la gestion des ressources hydriques ou les incendies de forêt. L'Espagne et le Maghreb travaillent ensemble pour lutter contre les problèmes de sécheresse et à la désertification qui touchent leurs territoires. La France est solidaire des PSEM et leur fournit des céréales et des produits laitiers tout en ouvrant des créneaux stratégiques d'exportations pour leurs productions de fruits et légumes (un libre-échange concerté et géographiquement circonscrit). L'Égypte mise quant à elle sur une relation privilégiée avec l'Italie pour mutualiser les potentiels alimentaires respectifs. L'Allemagne et les Pays-Bas trouvent parfois les moyens, financiers et politiques, pour développer un panel de coopérations en matière agricole et environnementale avec certains PSEM, notamment dans le domaine de l'eau, des cultures hors-sol ou de la mise en marché des productions. Des partenariats techniques et matériels se créent pour lutter pendant la période estivale contre les feux qui ravagent les forêts méditerranéennes ou pour trouver des complémentarités d'expériences sur des niches commerciales spécifiques (un axe oléicole régional entre l'Espagne, l'Italie, la Tunisie, la Grèce et la Syrie par exemple).

Bien entendu, ce scénario d'une Méditerranée à géométrie variable ne saurait se cantonner à des relations structurantes au niveau des États. L'impulsion viendra autant de la base, avec soit un engagement important de certains groupes privés, soit une montée en puissance de mouvements associatifs. Dans le premier des cas, des acteurs économiques privés peuvent décider de construire des opérations financières et commerciales sans s'exonérer de leur responsabilité sociale et environnementale. Ces entrepreneurs, bâtisseurs d'un futur meilleur pour la zone géographique dans laquelle ils agissent, parvien-

ment en quelque sorte à tisser des solidarités en Méditerranée grâce à des projets économiques mobilisateurs : une industrie agro-alimentaire aux capitaux diversifiés qui s'implante dans une région mal développée, une enseigne de la grande distribution qui décide de valoriser et de soutenir les productions typiques méditerranéennes à travers un programme de santé publique mené en collaboration avec les autorités politiques, des filières de production dopées par des investissements privés écologiquement responsables (dattes, produits de montagne...). Pour la dimension civile, on pourrait très bien voir des associations s'unir pour défendre des causes agricoles méditerranéennes bien ciblées que les pouvoirs étatiques marginalisent : préservation du patrimoine alimentaire de la région par la multiplication des opérations symboliques comme des journées festives ou des choix de consommation délibérément orientés ; recherche de circuits courts de distribution pour favoriser l'agriculture de proximité ; développement d'un tourisme vert alliant saveurs territoriales et gastronomiques grâce à des réseaux alternatifs de promotion culturelle et touristique ; soutien aux femmes rurales par des actions de micro-finances. Des établissements de recherche et de formation peuvent aussi développer des liens de coopération au gré de leurs intérêts communs, sans pour autant que l'on puisse parler d'un espace méditerranéen intégré de la recherche et de la formation.

Globalement, ce scénario offre l'image d'une Méditerranée évoluant au gré des circonstances, là où la géographie crée du sens et stimule les coopérations, mais aussi, plus souvent, là où les urgences demandent des actions concertées pour ne pas avoir à subir de chocs trop lourds. Cette diplomatie de circonstance s'exprimera en fonction des intérêts respectifs des parties et de l'influence que pourrait exercer un certain nombre de puissances extérieures à l'espace méditerranéen. Cette Méditerranée à la carte serait aussi portée par des acteurs non étatiques, issus du secteur privé ou de la société civile, qui, pour diverses raisons, décideraient de s'engager en faveur de coopérations concrètes. États, entreprises, sociétés civiles... les avancées se font au coup par coup, via un bilatéralisme stratégique ou un regroupement thématique sur des dossiers précis. C'est l'heure des coopérations renforcées et des noyaux durs.

La coopération n'est ici que d'intérêt et n'est trop souvent le fait de réactions et insuffisamment d'opérations pro-actives qui anticipent sur les évolutions futures de moyen et long terme. Malgré un foisonnement de bonnes intentions, et occasionnellement des résultats très concrets, aucune intégration n'est envisageable. Pis, ce scénario présente le risque non négligeable de diviser encore davantage la région, devenue zone léopard, puzzle politico-commercial et véritable espace de convoitises. Une Méditerranée à plusieurs vitesses se dessine, où finalement seuls risquent de compter les espaces utiles mondialisés, c'est-à-dire plutôt les centres urbains des villes littorales et les sites touristiques.

Si certaines actions produiront peu ou prou une série de solidarités dans la région et donc progressivement de possibles convergences, ce futur se révèle peu structurant pour la Méditerranée (les actions positives ne sont pas capitalisées) et en aucun cas stimulant pour ancrer la zone dans le paysage géo-économique mondial du XXI^e siècle. S'il a le mérite d'infléchir certaines évolutions inquiétantes du scénario tendanciel, il n'épouse pas l'opportunité historique qui se profile à l'horizon, celle d'associer stratégiquement l'Europe et la Méditerranée par la coopération agricole, alimentaire et environnementale. En ce sens, ce scénario d'une Méditerranée opportuniste, où la réactivité prime

sur l'anticipation, ne fait qu'adoucir les menaces décrites dans le premier pour finalement renforcer, à moyen ou long terme, la probabilité du scénario de crise généralisée.

Scénario n° 4 : Une Euro-Méditerranée en confiance

Ce dernier scénario fait le pari d'une mobilisation, où tous, décideurs, opérateurs privés, producteurs, société civile, prennent conscience des risques réels encourus par une Euro-Méditerranée qui ne développerait pas davantage ses coopérations : détérioration des ressources naturelles, accroissement des rivalités hydropolitiques, paupérisation des campagnes, immigration incontrôlée, insécurité alimentaire, marginalisation dans l'économie de la connaissance, renchérissement des coûts des transports qui pousse au rapprochement des consommateurs et des producteurs, et changements climatiques qui appellent des réponses coordonnées. Dans un monde très instable, où la Méditerranée est plus que jamais reconnue comme un arc majeur de crises, l'Europe ayant pratiquement achevé ses élargissements se tourne vers les PSEM dont les risques d'instabilité et la position en tant que pays tampons entre l'Europe et l'Afrique renforcent la valeur ajoutée stratégique. De leur côté, les PSEM, certes engagés dans des partenariats avec d'autres grands géants (Chine, USA, Brésil, etc.), mesurent l'importance d'une coopération avec une rive nord qui crée beaucoup de richesses. Faisant le pari d'un partenariat accru, cette Euro-Méditerranée, en s'intégrant progressivement grâce à des coopérations stratégiques, affirme sa pertinence géopolitique et gagne en visibilité géo-économique.

Ce scénario se construit principalement autour de l'agriculture considérée dans toutes ses dimensions. Une revue critique du processus euro-méditerranéen lancé à Barcelone, comparée à une rétrospective sur le processus d'édification de l'Union européenne autour d'abord du charbon et de l'acier, puis de l'agriculture, amène logiquement à s'interroger sur la manière de créer un espace euro-méditerranéen de libre-échange dans le domaine agricole, alimentaire et environnemental pour lequel, précisément, les partenaires ont des intérêts communs. De même que la politique agricole commune (PAC) a été le ciment de la construction européenne, l'agriculture devient un moteur de l'émergence de l'acteur euro-méditerranéen.

La PAC est à un tournant de son histoire, et c'est à l'évidence l'occasion d'envisager son futur à l'échelle de l'espace euro-méditerranéen. Créée pour garantir l'indépendance alimentaire de l'Europe – but qui a été atteint avec succès puis dépassé, le Vieux Continent étant devenu exportateur net –, la PAC a depuis fait l'objet de plusieurs réformes afin de tenir compte de son évolution interne (surproduction, explosion du budget d'intervention, dégradations environnementales) mais aussi des contraintes internationales (GATT puis OMC) : en 1992, la garantie des prix (soutien à la production), en contradiction avec les réglementations internationales, a été transformée pour partie en aide aux revenus ; en 2003, celle-ci a été pour partie découplée (les aides étant calculées en fonction de références passées et non plus des productions réalisées) tandis que le deuxième pilier des aides forfaitaires conditionnées au respect de certaines contraintes environnementales a été abondé. Le cadre a donc su s'adapter – souvent avec un certain retard il est vrai – au contexte interne et externe. Il est, pour plusieurs raisons, appelé à évoluer à nouveau, voire à changer radicalement de nature.

Les prix agricoles sont tout d'abord portés structurellement à la hausse. Si celle-ci a des soubassements conjoncturels (sécheresses en Australie et en Ukraine, inondations aux

États-Unis, etc.), il semble bien que les prix soient vraiment soutenus à la fois par l'augmentation de la population et par son enrichissement global. Les moteurs de cet accroissement structurel sont l'Inde et la Chine dont l'augmentation de la population s'accompagne d'une réelle expansion économique. Dans cette période de hausse tendancielle des prix, les aides directes au revenu seront à l'évidence diminuées quantitativement, tandis que les modalités de leur attribution seront changées, l'éco-conditionnalité prenant notamment de l'importance dans un contexte général de prise de conscience des impératifs écologiques et de ressources devenues rares. La rupture du statu quo est d'autant plus probable qu'étant bientôt sortis de la phase de transition, les PECO se verront logés à la même enseigne que les autres pays de l'UE. Dans ces conditions, il est peu probable que ceux-ci se voient accorder des aides calculées selon les mécanismes qui ont prévalu jusqu'à l'heure. Le budget de la PAC serait en effet obligatoirement soumis à une forte expansion, ce qui pèserait lourdement sur les contributions des plus anciens pays de l'UE, les PECO n'étant pas des contributeurs nets. On ne voit pas non plus, sous la pression des anciens pays membres, un maintien sinon total du moins partiel de l'ancien système : l'UE serait dans ce cas le lieu de fortes distorsions agricoles à l'avantage de ces pays.

Dans ce contexte de révision inéluctable et certainement radicale de la PAC, une partie du premier pilier basculerait sur le deuxième, les aides étant de plus en plus conditionnées à des normes environnementales et de sécurité des aliments. Sans attendre 2013, et compte tenu de l'évolution des marchés mondiaux des produits agro-alimentaires, cette orientation de la PAC pourrait progressivement se dessiner au cours des années à venir. L'impulsion pourrait être donnée par les pays du sud de l'UE qui décideraient d'arrimer l'espace méditerranéen à la nouvelle PAC, vecteur décisif pour redéfinir concrètement la politique de coopération euro-méditerranéenne et parvenir ainsi à développer davantage de synergies multilatérales dans la zone. Il ne s'agit cependant pas de prétendre à une extension de la PAC dans son fonctionnement actuel, mais d'accompagner ses réformes à venir dans un cadre géographique plus large.

Si un tel scénario se déploie, la politique des marchés serait fondée sur l'intégration commerciale des États de l'Euro-Méditerranée qui compteront 850 millions d'habitants en 2020. Ce processus de libéralisation poursuivrait en fait celui déjà initié, c'est-à-dire selon un cadre graduel et asymétrique pour respecter l'adaptation des agricultures des pays partenaires. L'unification des marchés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, qui du fait des délais de transition ne se ferait pas avant la fin de la décennie 2010, serait particulièrement bénéfique dans un contexte de renchérissement des énergies fossiles et de limitation des gaz à effets de serre, obligeant à rapprocher les zones de production et de consommation. Ce rapprochement n'interdirait bien évidemment pas les approvisionnements à l'extérieur du Bassin mais ceux-ci seraient moins importants qu'aujourd'hui. Il serait facilité par la mise à niveau progressive des législations et des systèmes de normes et de traçabilité, tandis qu'une certaine préférence euro-méditerranéenne serait promue et défendue dans le cadre des négociations de l'OMC qui pourrait finir par accepter, au nom de la nécessaire régulation d'une libéralisation mondiale des échanges agricoles, l'existence de pôles agricoles régionaux, surtout si ceux-ci associent des pays aux dynamiques de développement très contrastées. Cette position serait d'autant plus défendable que la préférence euro-méditerranéenne serait au service d'un développement agricole respectueux de la ressource et des consommateurs, et source d'équilibre social.

Cette préférence communautaire pourrait s'imposer *de facto*, sans que l'on recoure à une politique de type tarifaire, au moins pour les produits typiquement méditerranéens (fruits, certaines céréales, légumes, raisins, etc.) que mettraient en valeur une approche qualité exigeante et une mobilisation des consommateurs séduits par l'existence d'une agriculture à même de permettre la valorisation durable des territoires méditerranéens. Produits selon le triple engagement de l'identité, de la qualité et de la sécurité, les aliments issus de l'agriculture méditerranéenne faciliteraient la reconquête des marchés intérieurs en rassurant les consommateurs de la zone et accroîtraient leur visibilité à l'international. Couplée à une politique de tourisme arrimée aux territoires ruraux, cette politique de qualité, renforcée pour certains produits par une politique de démarcation (par exemple avec un label méditerranéen), pourrait séduire les très nombreux touristes que compte la Méditerranée.

Étant donné l'avancement du processus d'intégration commerciale, la division régionale du système agricole se poursuivrait immanquablement avec son cortège de relocalisations des productions, plus ou moins déstabilisant selon le profil des territoires (nature des productions, taux d'actifs agricoles, compétitivité des filières, etc.). Aussi cette politique d'intégration serait-elle accompagnée pour ne pas être subie. D'autres considérations que les avantages comparatifs immédiats seraient prises en compte (par exemple, si l'on peut avoir un avantage compétitif immédiat à faire des cultures aquavores, est-ce pour autant durable?). Afin que ce partenariat commercial soit profitable au plus grand monde, il serait notamment accompagné au Sud par un programme de développement rural ambitieux, visant notamment à équiper les territoires en infrastructures agricoles et à améliorer les structures d'exploitation et les filières. Plus largement, cette politique qui s'appuierait aussi sur la mobilisation de plus en plus effective de la société civile se fixerait l'objectif de transformer l'économie agricole en économie rurale, avec un soutien réel au tourisme intérieur et à l'équipement des campagnes. Elle serait mise en œuvre à partir notamment des économies faites sur le premier pilier. Le second pilier serait ainsi élargi à la Méditerranée. À côté de ces financements – notamment celui du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) –, d'autres ressources seraient mobilisées, par exemple l'IEVP ou bien des aides émanant des coopérations bilatérales qui trouveraient dans ce partenariat renforcé un motif supplémentaire d'engagement.

Fort de ce cadre législatif et politique, inhérent à une coopération soutenue, un milieu économique et organisationnel se conforte, le partenariat encourageant les organisations de producteurs à se structurer, les transformateurs à investir, la distribution à s'approvisionner dans les territoires, compte tenu de leur accès à des standards de qualité. Au-delà, ce sont les filières de produits qui s'organisent dans le vaste ensemble euro-méditerranéen, sans compter que le changement d'échelle des marchés permet de rentabiliser les investissements et donc de rendre compétitives certaines filières à l'international. Tout ce contexte participe au rayonnement de l'alimentation méditerranéenne et des traditions qu'elle véhicule. La diète méditerranéenne fait l'objet d'une ré-appropriation de la part des consommateurs, avec des adaptations liées aux nouveaux modes de vie et aux nouvelles attentes : simplification des repas, moins de graisses saturées, moins de viande, moins de sucre, diversification du répertoire culinaire avec de nouveaux plats souvent d'origine méditerranéenne.

En lien avec ce partenariat, l'espace euro-méditerranéen de la recherche agronomique est alors organisé en particulier autour de problématiques communes (érosion des sols, raréfaction de la ressource en eau, changements climatiques, zoonoses, etc.), plus que jamais impérieuses et pour lesquelles un maillage d'excellence, regroupant des communautés scientifiques ou des scientifiques isolés dans le Bassin méditerranéen, est gage de réussite. Dans ce cadre porteur, la décision de placer « l'amélioration de la gestion intégrée des ressources et demande en eau » au cœur de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) adoptée en 2005 est suivie d'effets, tout comme le soutien apporté par la conférence des directeurs de l'Eau des pays euro-méditerranéens, réunie à Athènes en novembre 2006, à l'idée de faire du secteur hydraulique une priorité dans le cadre du nouvel instrument de voisinage. La dévolution d'une partie des aides du partenariat au secteur de l'eau appuie les politiques publiques menées par les États, dont certains sont en proie à de réelles difficultés d'approvisionnement, et n'exclue pas les concours financiers des bailleurs internationaux ou des collectivités territoriales de plus en plus engagées dans les politiques d'équipements hydrauliques urbains (adduction, assainissement). Partant, la modernisation des outils d'irrigation, la réfection des réseaux urbains et l'amélioration de la gouvernance hydraulique (politique tarifaire, codes de l'eau, organisation des institutions hydrauliques, etc.) permettent de sortir de la fatalité de la crise de l'eau tant annoncée. De même dans un contexte de pression sur les sols et de renchérissement inquiétant des prix des matières premières, une coopération sur la protection des sols est initiée, avec un investissement des États dans la démarcation plus que jamais nécessaire entre zones habitées et surfaces agricoles.

À la fin de la décennie 2020, la zone euro-méditerranéenne se serait ainsi dotée d'un modèle de développement agricole et agroalimentaire concerté, voire intégré, et engagé sur les chemins d'une réelle durabilité. Au-delà de ce résultat, en rupture avec les scénarios tendanciels, cette politique agricole, environnementale et de développement rural créerait une *solidarité de fait* qui rendrait le partenariat de plus en plus indispensable. Facteur de cohésion entre États de la zone, cette politique le serait également au sein des sociétés (sécurité alimentaire renforcée, atténuation des conflits entre usagers de l'eau, etc.). Au-delà, elle serait un ciment important pour la construction euro-méditerranéenne, édifice géopolitique inédit et nécessaire sur la scène internationale.

Cette politique stratégique pourrait contribuer à prévenir les risques de dégradation environnementale et favoriserait la protection des paysages ruraux tout en stimulant la diversification économique dans les campagnes, redevenues sources de croissance et d'innovation pour les PSEM. Elle assurerait par ailleurs une meilleure sécurité et une plus grande qualité des aliments, et porterait une attention accrue au bien-être des animaux et au risque de zoonoses. Elle aurait pour mission de répondre aux objectifs majeurs suivants : assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de la zone euro-méditerranéenne, contribuer à la lutte contre les changements climatiques, participer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, façonner de nouveaux équilibres socio-économiques entre les territoires ruraux et les mondes urbains.

Cette perspective peut permettre de rendre tangible la coopération régionale entre l'Europe et la Méditerranée, tout en démontrant par des faits, concernant le quotidien des individus, la santé des économies, le développement des territoires, la sécurité alimentaire,

combien la question agricole donne du sens au concept de développement durable, qui est un objectif mobilisateur et non une politique à mener. Mettre l'agriculture au cœur de la coopération euro-méditerranéenne, c'est finalement, comme pour la construction européenne, trouver le ciment capable de faire tenir un projet géopolitique tout à fait déterminant à l'heure où la mondialisation se régionalise et où les interdépendances euro-méditerranéennes se renforcent. Cette grande politique agro-alimentaire et environnementale euro-méditerranéenne aura à répondre à deux objectifs complémentaires : assurer la sécurité alimentaire d'un point de vue quantitatif et qualitatif, tout en développant de manière solidaire et responsable les territoires et les économies.

L'action s'écrit au présent pour construire un futur choisi

En conclusion, le scénario tendanciel est inquiétant car sans convictions et annonciateur de lendemains sans cesse plus difficiles et plus complexes pour la Méditerranée. Il est assez probable que s'il se poursuit, l'option d'enclencher le scénario optimiste d'une Euro-Méditerranée construite sur la preuve agricole risque fort de disparaître du spectre des futurs possibles. De même, plus il durera et imprimera sa marque dans les années à venir et plus se renforcera la probabilité, à moyen terme, des fortes turbulences du second scénario décrivant une Méditerranée crisogène et sous tensions. Le troisième scénario, marqué par des stratégies circonstancielles et qui dessine finalement une zone où des Méditerranées coexistent sans converger, avec des pays optant pour une coopération d'intérêts étroitement nationaux, peut très bien advenir à mesure que le scénario tendanciel se prolonge. Il en est en quelque sorte une réaction, un précipité. Or si ce scénario émerge, et bien qu'il soit porteur de certaines espérances, l'avenir d'un espace euro-méditerranéen solidaire et intégré pourrait là encore être compromis.

Tout porte à croire donc que le scénario tendanciel n'offrira plus que deux évolutions possibles à l'horizon 2015-2020 : l'aggravation des situations ou la course en solitaire. C'est dire l'importance des années immédiates pour pouvoir encore bâtir ce pôle euro-méditerranéen. Ne pas faire ce choix aujourd'hui serait lourdement préjudiciable demain. Hésiter encore pourrait signifier ne plus avoir à choisir d'avenir, mais tout simplement constater qu'un futur imposera lourdement son empreinte. Or ne pas être architecte de son futur, c'est condamner toute action présente et sonner le glas des mobilisations créatrices. Confortée par la conjoncture globale et une série de facteurs régionaux, cette idée euro-méditerranéenne n'est plus simplement un pari sur l'avenir. Elle est devenue un impératif stratégique où l'agriculture notamment, examinée dans sa dimension plurielle, révélera progressivement la pertinence géopolitique de cet espace euro-méditerranéen. Cette dynamique permettra de concrétiser la volonté de faire de la Méditerranée un laboratoire du développement durable et responsable.





PROPOSITIONS POUR L'ACTION



Les propositions qui suivent se présentent sous la forme de recommandations, comprises ici comme des invitations à l'action pour que soient enclenchées les dynamiques nécessaires à la mise en place d'un cadre euro-méditerranéen de coopération agricole, alimentaire et rurale. L'exhaustivité n'est pas le principe retenu, puisque le choix a été fait de concentrer ces réflexions pour en faciliter la lisibilité et la diffusion.

Il est aussi à préciser que ces propositions sont le fruit du travail d'analyse et de réflexion mené par les experts impliqués dans la rédaction de ce rapport, et qu'en aucun cas, elles ne sont des recommandations du Ciheam en tant qu'institution.

Orientations générales

Renforcer les politiques agricoles nationales

Les pays méditerranéens doivent conduire leur politique agricole à l'aune des transformations profondes que connaissent leurs sociétés et des nouvelles conditions créées par la mondialisation des économies. Ces politiques sont à explorer selon plusieurs dynamiques interdépendantes : la sécurité des approvisionnements dans un paysage géo-économique en mutation, l'adaptation aux changements climatiques, la raréfaction des ressources naturelles, les changements de modes de consommation, le développement des maladies d'origines alimentaires, la normalisation croissante des produits, l'ouverture des échanges et la diversification des partenaires commerciaux, l'équilibre socio-économique des territoires, la promotion de nouvelles activités touristiques et culturelles. Conjuguées, toutes ces variables plaident pour que les gouvernements de la région méditerranéenne soient pleinement mobilisés autour de politiques agricole, alimentaire et rurale ambitieuses, avec des marchés nationaux aussi importants que les marchés internationaux et une exigence de compétitivité en relation avec des impératifs de durabilité et de responsabilité. L'objectif est d'orienter de manière rationnelle la production agricole des pays, en l'adaptant aux conditions environnementales locales (éviter les cultures aquavores), en développant le marché intérieur et les exportations, tout en soutenant la paysannerie et les petites exploitations familiales. Les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement doivent renforcer leur coopération inévitablement. Ceux de la Santé pourraient intégrer pleinement la question alimentaire, et devenir peu à peu des ministères de la Santé et de l'Alimentation.

Promouvoir une gouvernance locale des mondes ruraux et agricoles

Si les États doivent assumer leurs responsabilités dans le domaine des politiques agricoles, il convient de poursuivre le processus de décentralisation amorcé dans la plupart des pays méditerranéens afin de stimuler les appuis publics à l'agriculture. Il serait en outre utile d'assurer un cadre durable à l'épanouissement d'une société civile en milieu rural et urbain (associations de consommateurs, coopératives agricoles, associations d'irrigants, organismes œuvrant au développement rural, etc.).

Mettre l'agriculture au cœur des coopérations en Méditerranée

L'approche holistique de l'agriculture, intégrant à la fois l'aménagement du territoire, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la santé publique et la nutrition, le modèle de croissance économique et la dimension socioculturelle, doit aussi être au cœur des politiques de coopération en Méditerranée. Considérée sous toutes ses dimensions, l'agriculture, socle des identités plurielles de la région, devrait être placée au centre de la construction euro-méditerranéenne, puisque le secteur est à la fois vital pour les sociétés et les économies de la zone, et mobilisateur pour une convergence progressive des deux rives de la Méditerranée.

Organiser une réunion interministérielle euro-méditerranéenne sur l'agriculture et l'alimentation

La tenue de réunions ministérielles euro-méditerranéennes sur l'agriculture, à la suite de celle tenue en novembre 2003 sous présidence italienne de l'Union (circonscrite aux seuls ministres de l'Agriculture) devrait être maintenue. On pourrait à ce titre organiser autour de l'année 2010 une réunion euro-méditerranéenne interministérielle sur l'agriculture et l'alimentation, qui impliquerait notamment les services de l'économie, du commerce, de la santé, de l'environnement et du tourisme. Cette réunion explorerait dans un premier temps les thèmes de travail prioritaires pour renforcer la coopération autour de l'agriculture en Méditerranée.

Créer une plate-forme euro-méditerranéenne de dialogue et de coopération pluridisciplinaire sur l'agriculture

Cette plate-forme serait l'une des décisions stratégiques prises lors de la réunion interministérielle mentionnée plus haut. Elle pourrait s'organiser autour de trois pôles de compétences mutualisées: orientation et positionnement politique (décideurs, gouvernements, parlements, société civile), recherche et expertise (chercheurs, analystes, formateurs), professionnels et producteurs (acteurs de la chaîne agricole, de la production à la commercialisation). Sans préjuger des propositions qui pourraient être formulées à l'occasion de telles réunions, quelques grands thèmes pourraient être immédiatement explorés: le développement de complémentarités productives entre l'UE et les PSEM, la gestion des ressources hydriques en agriculture, les dynamiques foncières et la question des territoires ruraux, les perspectives commerciales et le développement économique, les moyens de lutte contre les zoonoses et les maladies émergentes, les passerelles à développer entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie rurale (dont le tourisme).

Rechercher des convergences euro-méditerranéennes au sein des instances internationales

Cet effort doit s'inscrire d'abord dans une perspective régionale encourageant le rapprochement et l'échange des pays des rives nord et sud. Il pourrait ensuite afficher, autant que possible, une posture euro-méditerranéenne commune à l'échelle internationale, notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale sur l'agriculture et l'alimentation (FAO), l'objectif étant de faire face aux grands enjeux commerciaux imposés par la globalisation des échanges. Il pourrait se traduire dans un premier temps par la constitution d'un Groupe méditerranéen (G-Med) puis progressivement par la mise en place d'un Groupe euro-méditerranéen (G-Euromed). Il s'agirait de miser davantage sur les complémentarités agricoles euro-méditerranéennes à l'échelle internationale que sur les concurrences intra-méditerranéennes pour que les productions soient cohérentes avec l'environnement, les territoires et les réalités socio-économiques des différents pays de la zone.

Concevoir la politique agricole commune en Europe comme interdépendante du Bassin méditerranéen pour construire à moyen terme une politique agro-alimentaire et environnementale euro-méditerranéenne

Les réformes en cours et à venir en Europe ne peuvent plus ignorer la problématique agricole, alimentaire et rurale méditerranéenne. Pour penser l'avenir de la PAC à moyen terme, l'espace méditerranéen doit être intégré dans son périmètre d'action et de solidarité à l'horizon 2020. Cette politique agro-alimentaire et environnementale euro-méditerranéenne aura pour mission de répondre aux objectifs suivants : promouvoir les complémentarités agricoles et alimentaires dans la zone euro-méditerranéenne, assurer la sécurité des approvisionnements, contribuer à la lutte contre les changements climatiques, participer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, façonner de nouveaux équilibres socio-économiques entre les territoires ruraux et les mondes urbains, sans oublier de garantir une meilleure qualité de l'alimentation. Dans cette perspective, les principes de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) définie en 2005 devront être mis en œuvre et respectés, tout en créant les outils et les mécanismes nécessaires à l'instauration de politiques agricoles et rurales durables au sein de l'espace euro-méditerranéen.

Propositions techniques

Garantir une libéralisation progressive et maîtrisée des échanges euro-méditerranéens

Dans le cadre des négociations actuellement menées pour libéraliser le commerce agricole euro-méditerranéen, une mise en œuvre progressive et graduelle de l'ouverture des échanges doit être préconisée, en acceptant le principe de liste d'exception pour les produits les plus sensibles. L'asymétrie temporelle est ici nécessaire pour permettre aux producteurs les plus exposés par ce processus de s'adapter aux nouvelles concurrences. Il faut par ailleurs considérer attentivement les résultats des études d'impacts réalisées

dernièrement. À ce titre, la libéralisation des échanges en Méditerranée ne doit ni négliger les réalités socio-économiques particulières de la zone ni marginaliser l'attention grandissante portée à la préservation environnementale. À moyen terme, dans la perspective d'une grande politique agro-alimentaire et environnementale euro-méditerranéenne, une réflexion serait à conduire sur l'opportunité de mettre en place un système de préférences commerciales pour les productions de la zone.

Élaborer des politiques de développement rural renouvelées

À terme, dans ce contexte d'une intégration des marchés, il importe de consolider et de renforcer les programmes de développement rural menés en Méditerranée, non seulement pour soutenir les systèmes agricoles familiaux mais également pour s'attaquer aux dernières déficiences en matière d'équipements sociocollectifs (accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation et à la santé). Il faut également améliorer l'infrastructure routière et promouvoir une diversification économique en créant des activités non agricoles au sein des territoires ruraux (passer ainsi d'une économie agricole à une économie rurale). Une solidarité multilatérale, pour partager les expériences et mettre en commun les bonnes pratiques, devrait être encouragée dans cette perspective, et un programme euro-méditerranéen de développement rural pourrait être financé sur la décennie 2010-2020 (Commission, BEI, États de la zone, opérateurs privés de l'agriculture ou du tourisme, etc.).

Sécuriser le paysage foncier

Il serait important de pouvoir mettre en place un suivi dynamique et le plus exhaustif possible des évolutions foncières en Méditerranée (surface et qualité des terres agricoles et arables), et pour cela, de constituer une base de données, régulièrement mise à jour. Deux autres actions apparaissent indispensables : renforcer le caractère opérationnel des appareils juridiques capables de démarquer clairement les terres agricoles du foncier constructible et promouvoir la contractualisation des baux ruraux, nécessaire aux investissements et à la gestion durable des terres cultivables.

Optimiser la gestion des ressources hydriques

La politique de l'offre propose encore quelques opportunités de développement. Pour les pays dont les ressources financières le permettent, le développement des usines de dessalement de l'eau de mer pourrait être une piste pour augmenter les ressources hydriques destinées à la consommation humaine. Des progrès peuvent également être faits en matière de réutilisation des eaux usées, notamment urbaines, pour l'irrigation agricole. Mais il faut sans nul doute dépasser l'approche d'une gestion de l'offre pour privilégier celle d'une gestion technique de la demande : plus que dans le développement de la grande hydraulique, le nouveau gisement d'eau se trouve en effet dans les économies d'eau que l'on peut faire. Cette gestion de la demande repose sur une approche à plusieurs niveaux, comme d'ailleurs la politique de l'offre. Du point de vue politique, les arbitrages entre usages doivent se faire en fonction du rapport coûts-avantages et en tenant compte des externalités négatives, en particulier au plan environnemental. Sur un plan technique, des économies substantielles peuvent être faites par un recours massif à l'irrigation de précision. La demande doit aussi être minimisée par l'amélioration significative des réseaux d'adduction dont les pertes sont aujourd'hui importantes.

La gestion de la demande suppose des innovations tarifaires, qui servent d'ailleurs à la politique de l'offre car, en permettant le recouvrement des coûts d'adduction, elle facilite le financement de nouvelles installations qui ne peut pas pour autant être déserté par les systèmes d'aide publique internationaux. La tarification peut apporter des ressources supplémentaires pour financer ces travaux, tout en induisant des comportements économes chez les utilisateurs, mais doit tenir compte du caractère vital de l'eau qui oblige à ne pas empêcher les plus pauvres d'y accéder. Dans le secteur agricole, pour lequel le gisement d'économie d'eau est le plus évident, nombre de paysans du sud et de l'est de la Méditerranée ne doivent leur salut qu'à l'agriculture irriguée. La tarification par paliers de consommation constitue des réponses.

La nouvelle politique hydraulique doit être accompagnée par des changements institutionnels et juridiques. Il faut ainsi à l'évidence amender les actuelles réglementations afin de préserver une ressource menacée. Une nécessaire réorganisation du « pouvoir hydraulique » doit promouvoir une certaine subsidiarité, avec la mise en place d'unités de gestion à l'échelle d'un bassin ou d'une nappe, et le soutien des associations d'usagers. La prise de conscience et la mise en œuvre de pratiques de régulation locale par les acteurs de terrain semblent une voie à privilégier tant les situations peuvent être diverses. Le commerce de l'eau virtuelle peut enfin être un instrument intéressant pour cette nouvelle politique hydraulique. Une série de réflexions stratégiques à haut niveau sur cette problématique s'impose compte tenu du stress hydrique qui frappe certaines zones méditerranéennes, et dans la perspective d'un espace agricole euro-méditerranéen solidaire et progressivement intégré.

Construire une recherche et une formation agronomique en réseau

La mise en place de réseaux scientifiques de recherche et de formation agronomiques doit être soutenue. Le cadre euro-méditerranéen de coopération est ici stratégique et il convient de renforcer la présence d'institutions scientifiques méditerranéennes au sein des programmes de recherche européens (PCRDT, ERA-Net...). L'ERA-Net de la recherche agronomique en Méditerranée (ARIMNet), actuellement développé, en est un premier exemple concret. Cette dynamique doit s'inscrire dans une démarche participative, partenariale et durable, fondée sur les complémentarités, avec pour objectif d'instituer progressivement des référentiels techniques sur les priorités de recherche agronomique identifiées. Il faudra probablement soutenir le développement de pôles de compétitivité agro-alimentaires, articulés autour de ces systèmes de formation et de recherche scientifiques, et promouvoir une plus grande mobilité des étudiants et des scientifiques pour densifier le maillage de cette expertise et de cette recherche agronomiques.

Encourager l'innovation et la production durable

Si la recherche et la formation sont des vecteurs privilégiés de l'innovation, d'autres facteurs porteurs doivent être mis en œuvre, en particulier, un cadre juridique protégeant les innovations. Les porteurs de projets seront encouragés par des financements bancaires ou dans le cadre d'agences de l'innovation. Plus largement, le secteur bancaire doit se rapprocher des agriculteurs des PSEM, pour qu'ils puissent investir et accroître ainsi leur production tout en respectant les contraintes environnementales (révolution doublement

verte). Ce soutien financier à l'agriculture ne pouvant se décréter, il ne pourra se faire qu'à la condition que l'agriculture offre des garanties réelles. Il peut être envisagé dès lors que les politiques foncières (en vue de sécuriser le foncier) et les politiques commerciales (en vue d'arrimer des productions aux normes internationales) seront au rendez-vous.

Améliorer l'offre et la mise en marché des produits agricoles

Une synergie plus efficiente est à trouver entre les producteurs, les transporteurs et les distributeurs. Des stratégies commerciales novatrices doivent se dessiner autour des industries agro-alimentaires, la grande distribution urbaine et les agricultures familiales rurales, dans un esprit de partage équitable de la valeur ajoutée entre les acteurs du système agro-alimentaire. C'est dans ce schéma que les politiques de développement rural pourront intégrer la question de l'offre logistique à disposition (transports, conditionnement, stockage) pour assurer la mobilité et la sécurité des productions agricoles (traçabilité) et, par conséquent, leur commercialisation. Parallèlement, les organisations professionnelles agricoles pourraient être renforcées, en œuvrant à leur structuration et en sécurisant les marchés par des conventions privées et publiques. Il serait également opportun de mobiliser plus vigoureusement les cadres institutionnels et les compétences humaines et matérielles aptes à exploiter les opportunités de valorisation des produits agricoles méditerranéens sur les marchés nationaux et internationaux offertes par la diffusion des systèmes et des signes de qualité (agriculture biologique et appellations d'origine notamment). La mutualisation des expériences et des connaissances doit figurer enfin au rang des priorités de la politique de coopération entre pays du Nord et les pays du Sud si l'on veut encourager une stratégie régionale de défense et de promotion de la diète, des agricultures et des ruralités méditerranéennes.

Soutenir la mise en place d'agences nationales de sécurité des aliments dans les PSEM

Afin que l'abolition des barrières tarifaires ne se traduise pas par la mise en place de barrières non tarifaires (normes sanitaires et phytosanitaires), les PSEM doivent progressivement se doter d'agences nationales de sécurité des aliments. À ce titre, tout comme l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a soutenu le développement de ce type d'agences au sein des pays d'Europe centrale et orientale au moment de leur adhésion, il serait sans doute utile qu'elle puisse désormais soutenir les PSEM, en favorisant notamment une concertation multilatérale en Méditerranée.

Instaurer une labellisation des produits méditerranéens

En vue de défendre et de promouvoir le régime alimentaire méditerranéen, on peut envisager la création d'un label méditerranéen pour les produits typiques de la région qui réponde au triple objectif de l'identité, de la qualité et de la sécurité et du respect environnemental (indice d'efficacité énergétique). Ce label essentiellement marketing serait complémentaire car il serait l'ombrelle de ceux déjà existants, et n'aurait pas vocation à remplacer les appellations d'origine. En revanche, il permettrait de diffuser une culture de communication méditerranéenne sur les produits alimentaires et de toucher ainsi le quotidien des populations.

Informier le consommateur et l'orienter vers les produits méditerranéens

Dans un cadre global de promotion des produits méditerranéens, bénéficiant qui plus est d'un label marketing popularisé, l'accent sera mis sur le consommateur comme élément majeur du système agro-alimentaire, dont les choix seraient progressivement guidés vers la gamme des aliments méditerranéens, frais et transformés. Pour qu'il puisse consommer mieux sans rogner les marges de son pouvoir d'achat, des facilités fiscales seraient accordées aux produits méditerranéens. Mieux informé, plus sensibilisé et toujours plus soucieux de sa santé, le consommateur pourrait se réorienter vers les produits de qualité. Une alliance entre les pouvoirs publics et la grande distribution alimentaire devrait être définie afin de mettre à disposition du plus grand nombre une gamme étendue de produits méditerranéens (subventions, TVA inversée, etc.). C'est un enjeu de santé publique pour les États et un gage de responsabilité sociale et environnementale pour les opérateurs privés. Un soutien particulier serait accordé à l'agriculture biologique, avec la mise en place progressive de débouchés souhaités par l'État (restauration scolaire par exemple).

Promouvoir la diète méditerranéenne

La culture alimentaire de la Méditerranée est une composante importante de son identité à laquelle on doit donner une dimension politique et sociale contemporaine. La diète méditerranéenne doit être protégée, valorisée et diffusée. Des mesures sont à prendre pour à la fois communiquer sur ce patrimoine identitaire fort de la Méditerranée (campagnes de promotion et d'informations grand public, activités gastronomiques socioculturelles) et mener des actions publiques de grande portée (plan national de santé-nutrition auprès des jeunes populations, labellisation marketing des produits méditerranéens). Compte tenu de l'attractivité des produits typiques méditerranéens et de la nécessité de restaurer des politiques d'éducation à l'alimentation dans une optique de santé publique, l'un des événements phares pourrait être l'instauration d'une journée annuelle de l'alimentation méditerranéenne qui serait l'occasion de partager entre populations des pays européens et méditerranéens des réflexions sur leurs cultures gastronomiques tout en popularisant des produits typiques de chaque région autour de plusieurs activités: rencontres entre décideurs et techniciens, manifestations culturelles de rue, sensibilisation marketing (semaine du goût associant les grands distributeurs privés). Ces journées pourraient se tenir pendant la période estivale, moment où le brassage culturel euro-méditerranéen bat son plein en raison notamment des dynamiques touristiques. De grandes institutions internationales ayant déjà manifesté leur soutien pour le régime alimentaire méditerranéen pourraient jouer un rôle important dans ce processus (Organisation mondiale de la santé, Unesco, FAO, etc.).

Rechercher une meilleure articulation entre tourisme et agriculture en Méditerranée

Secteurs stratégiques pour les économies et les sociétés méditerranéennes, le tourisme et l'agriculture ne peuvent s'ignorer quand la réflexion porte sur le développement en Méditerranée et la coopération régionale. De meilleures articulations sont à trouver entre ces deux activités, en explorant toutes les passerelles où les synergies peuvent

produire du sens. Des partenariats pourraient être lancés entre des zones touristiques littorales et leurs arrière-pays pour densifier les relations villes-campagnes, l'objectif étant que les aliments consommés en milieu urbain et dans les lieux touristiques soient davantage issus de terroirs locaux qu'importés depuis l'étranger (découverte du patrimoine gastronomique du pays de résidence) et qu'inversement, un mouvement touristique se développe vers les zones rurales (tourisme vert). Dans cette perspective, deux mesures sont envisageables : mettre en place des accords entre producteurs locaux et la restauration (en ville et dans l'hôtellerie), pour à la fois garantir un débouché commercial et soutenir l'agriculture locale intérieure, et développer les systèmes agrotouristiques en milieu rural pour valoriser la Méditerranée des terroirs et des territoires.

Établir une force de réaction rapide aux incendies de forêt

Face aux risques récurrents qui frappent les pays méditerranéens, notamment au cours de la période estivale, il serait tout à fait déterminant de constituer une force de réaction rapide pour lutter contre les incendies de forêts. La mutualisation des outils techniques et matériels pour faire face à ce type de catastrophes civiles constitue, outre une garantie sécuritaire supplémentaire, un moyen important pour protéger les zones rurales et agricoles méditerranéennes.



Toutes ces pistes proposées visent à baliser un premier itinéraire de coopération pour construire à moyen terme la politique agro-alimentaire et environnementale euro-méditerranéenne. Mais il va de soi qu'elles sont ici formulées sans autre objectif que de poser en des termes nouveaux la triple question sur le futur de la Méditerranée, de sa relation avec l'Europe et de la place que l'agriculture est à même de jouer pour articuler stratégiquement ces deux ensembles géographiques au destin lié.

Liste DES DOCUMENTS

INTRODUCTION

Carte 1	Espaces de coopération en Méditerranée	27
---------	--	----

1 DIAGNOSTICS

de la situation agricole et agro-alimentaire en Méditerranée

Chapitre 1 : Le contexte sociodémographique

Graphique 1	La population en Méditerranée, 1990-2020	33
Carte 1	La population urbaine en Méditerranée, 2005 (en milliers)	34
Carte 2	La population urbaine en Méditerranée, 2005 (en pourcentage)	34
Graphique 2	Population urbaine en Méditerranée, 2005	35
Carte 3	La population rurale en Méditerranée, 2005 (en milliers)	35
Carte 4	La population rurale en Méditerranée, 2005 (en pourcentage)	36
Graphique 3	Population rurale en Méditerranée, 2005	36
Graphique 4	Âge moyen de la population, 1990-2020	38
Carte 5	L'âge de la population, 2005	39
Annexe 1	L'indice de fécondité en Méditerranée	53
Annexe 2	L'indice de développement humain (IDH) révèle de profondes disparités entre les pays méditerranéens	54
Annexe 3	L'indice de développement humain en Méditerranée	55
Annexe 4	L'évolution de la sous-nutrition au sein des populations du sud de la Méditerranée	55
Annexe 5	L'évolution de la pyramide des âges en Italie, en Tunisie et en Égypte	56

Chapitre 2 : Le contexte géo-économique

Graphique 1	Contribution des États dans la formation du PIB global de la Méditerranée, 2004	59
Graphique 2	Position de la Méditerranée dans l'économie mondiale, 2004	60
Graphique 3	Évolution du PIB en Méditerranée, 1990-2004	60

Graphique 4	Les flux d'IDE en Méditerranée, 1995-2005	62
Graphique 5	Flux d'IDE dans les PECO, 1995-2003	63
Graphique 6	Position des PSEM dans le commerce de l'Union européenne, 1999-2005	64
Graphique 7	Balance commerciale des PSEM, 2000-2005	65
Graphique 8	Balance commerciale des pays méditerranéens de l'UE, 2000-2005	65
Graphique 9	Position de l'Union européenne dans le commerce des PSEM, 2000-2005	66
Carte 1	Les accords politico-commerciaux dans les PSEM – Groupes de pression à l'OMC	69
Graphique 10	Évolution des actifs agricoles en Méditerranée, 1965-2004	76
Graphique 11	Part des actifs agricoles dans la population active, 2004	77
Carte 2	Part des actifs agricoles dans la population active totale, 2004	77
Graphique 12	L'agriculture dans la formation du PIB en Méditerranée, 1990-2005	79
Graphique 13	Évolution des balances commerciales agricoles des PSEM	81
Carte 3	Les importations nettes de céréales en Méditerranée, 1963-2003	83
Annexe 1	Le taux de chômage en Méditerranée (2000-2005) : les adultes et les jeunes	89
Annexe 2	Le PIB en Méditerranée, par habitant et en parité de pouvoir d'achat, 1990-2004	90
Annexe 3	Les flux IDE en Méditerranée, 1995-2005 (en millions de dollars US)	91
Annexe 4	Part de l'Union européenne à 25 dans le commerce des PSEM, 2000-2005	92
Annexe 5	Bilan du programme MEDA, 1995-2005	93
Annexe 6	Situation agro-commerciale des PSEM en 2004 (en millions de dollars US)	93
Annexe 7	Part des exportations et importations agricoles dans le total des échanges, 2002-2004	94
Annexe 8	Situation agro-commerciale des PSEM, 2004	95
Annexe 9	Importations de céréales en Méditerranée	95

Chapitre 3 : Les ressources naturelles

Graphique 1	Évolution de la température moyenne superficielle annuelle de la mer Méditerranée, 1985-2002	98
Tableau 1	Occupation des sols en Méditerranée, 2003	102
Graphique 2	Précipitations annuelles moyennes rapportées à la superficie des pays méditerranéens, 2003	106
Graphique 3	Variation de la disponibilité hydrique par personne, 1950-2025	106

Graphique 4	Indice d'exploitation des ressources hydriques, 2003	109
Tableau 2	Indice de dépendance	109
Graphique 5	Part des espaces forestiers et boisés par rapport au territoire national, 2006	112
Graphique 6	Production d'énergies, 2005	114

Chapitre 4 : Techniques, sciences et innovation

Tableau 1	Grille de mesure de l'économie fondée sur les connaissances	126
Graphique 1	L'économie fondée sur les connaissances dans les pays méditerranéens, 2003	127
Tableau 2	Dépenses publiques en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation dans quelques pays méditerranéens	129
Tableau 3	Indice de spécialisation du Maghreb pour huit disciplines	141
Tableau 4	Superficie globale des plantes biotechnologiques, 2005	142

Chapitre 5 : Alimentation et évolution de la consommation

Tableau 1	Structures des rations alimentaires, 2003	151
Graphique 1	Comparaison Nord-Sud-Balkans des diètes méditerranéennes, 2003	152
Graphique 2	Évolution de la richesse par habitant et du pouvoir d'achat en Tunisie, 1974-2002	158
Tableau 2	Comparaison du pouvoir d'achat en équivalent heures de salaire minimum en France et en Algérie, 2005	159
Tableau 3	Disponibilité énergétique alimentaire (kilocalorie par personne par jour)	160
Carte 1	Surplus ou déficit alimentaire par habitant, 1990-2004	162
Tableau 4	Scores attribués selon les niveaux de consommation	163
Graphique 3	Évolution de l'indicateur de qualité alimentaire dans les pays méditerranéens, 1960-2000	163
Tableau 5	Indicateurs de qualité alimentaire. Nombre de pays méditerranéens selon le score de qualité alimentaire, 1960-2000	164
Graphique 4	Pourcentages de surpoids et obésité chez les adultes, 2004	165
Graphique 5	Pourcentages de surpoids et obésité chez les jeunes de 7 à 11 ans en Méditerranée du Nord	165
Annexe 1	Évolution des consommations par produit par rapport au modèle crétois, 1963-2003	171

2 CHANTIERS

pour l'agriculture et l'agro-alimentaire en Méditerranée à l'horizon 2020

Chapitre 7 : Produire en ménageant les ressources naturelles

Tableau 1	Coût des énergies renouvelables	210
Figure 1	Exemple d'implantation de phyto-épuration	216
Tableau 2	Coûts du dessalement dans les pays de la Méditerranée	217
Tableau 3	Programme israélien d'infrastructures de dessalement	218
Tableau 4	Comparaison entre différents systèmes d'irrigation	220
Tableau 5	Besoins hydriques pour certaines cultures dans les Pouilles (Consorzio per la bonifica della Capitanata)	222
Graphique 1	Courbe de la productivité pour une culture générique	225

Chapitre 8 : Assurer la sécurité alimentaire des populations

Figure 1	Forces sociales contribuant à la sécurité alimentaire	239
----------	---	-----

Chapitre 9 : Permettre l'offre et la mise en marché des produits agricoles

Graphique 1	Répartition des AOP-IGP en Europe, 2007	259
Tableau 1	Inventaire des AOP-IGP pour les pays d'Europe méridionale, 2006	260
Tableau 2	L'agriculture biologique en Méditerranée, 2007	271

Chapitre 10 : Élaborer des stratégies de développement pour les territoires ruraux

Tableau 1	Précarité de l'habitat en zone urbaine	285
Tableau 2	Évolution de l'espacement moyen des agglomérations des « départements » méditerranéens (en km)	287
Graphique 1	Évolution de la population côtière, 1970-2025	288
Graphique 2	Évolution de la population côtière, 1970-2025 (en % de la population totale)	289
Graphique 3	Évolution de la population côtière, 1970-2025 (en habitants par km ²)	289

Mediterra 2007

Identité et qualité
des produits alimentaires méditerranéens

Rapport annuel du CIHEAM

MEDITERRA 2007
Collection Annuels, 376 pages
Version française : 32 €
ISBN 978-2-7246-1027-7
Version anglaise : 35 €
ISBN 978-2-7246-1028-4

En librairie et sur le site
www.pressesdesciencespo.fr



Mediterra propose

• **Une lecture synthétique, scientifique et documentée** des grands enjeux du développement durable et des ressources agricoles et rurales des pays de la Méditerranée.

• **Un dossier thématique.** Cette année avec la qualité des produits alimentaires méditerranéens, *Mediterra* fait le point sur les notions de risques, de sûreté et de qualité alimentaires dans le contexte de la mondialisation.

• **Des analyses par pays.** En 2007, à travers l'étude de la filière lait de cinq pays (Espagne, Italie, France, Maroc et Tunisie), l'ouvrage donne un nouvel éclairage sur les perspectives et les politiques mises en œuvre dans le domaine des AOC.

• **Des indicateurs de développement** fournissent des informations synthétiques sous forme de cartes, tableaux et graphiques pour mieux comprendre et comparer les données (démographie, urbanisation, agriculture...).

